



HAL
open science

Figures du lien social chez les adolescents mineurs de justice : clinique de l'échange et construction paritaire

Anne Winter

► **To cite this version:**

Anne Winter. Figures du lien social chez les adolescents mineurs de justice : clinique de l'échange et construction paritaire. Psychologie. Université Rennes 2, 2009. Français. NNT: . tel-00451929

HAL Id: tel-00451929

<https://theses.hal.science/tel-00451929v1>

Submitted on 1 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITE EUROPEENNE DE BRETAGNE

UNIVERSITE RENNES 2

Ecole Doctorale Sciences humaines et sociales

Equipe EA4050

**FIGURES DU LIEN SOCIAL CHEZ LES ADOLESCENTS MINEURS DE JUSTICE
CLINIQUE DE L'ÉCHANGE ET CONSTRUCTION PARITAIRE**

Thèse de Doctorat

Discipline : Psychologie

Présentée par Anne Winter

Directeur de thèse : Pr. Loïck M. Villerbu

Soutenue le 16 Décembre 2009

Membres du jury :

Olivier DOUVILLE, Maître de Conférences en psychologie clinique, Université de Paris X.
Françoise LORVELLEC, Ingénieur de recherche, HDR en Droit, Université de Nantes
(Rapporteur).

Jean PROULX, Ph.D. Psychologie, Université de Montréal, Québec.

Régine SCelles, Professeur de psychopathologie, Université de Rouen (Rapporteur).

Loïck M. VILLERBU, Professeur de psychologie, Université Rennes 2 (Directeur de Thèse).

Pour une histoire à plusieurs...

Un P.O.U. qui pensait bien que ce serait amusant de venir en Bretagne... c'est encore de ta faute tout ça !

Un J.E.E.F. qui a essayé de me faire croire que jouer aux lapins crépins serait la solution, tout ça parce qu'un Dr. l'avait convaincu des bienfaits de la console en période d'écriture... Au fait : vingt-sept !

Une S.O., d'avoir su modérer les ardeurs du second, tout en rendant régulièrement les choses agréables.

Un B.I.B.I., qui n'a eu de cesse de me dire que ce n'était là qu'une thèse... tout en prenant soin d'alimenter ces curiosités.

Un T.O.N.Y.B., The American, pour avoir un jour mis en avant qu'une thésarde un peu naïve pourrait faire une drôle de dame.

Un L.O.U., d'avoir été *juste* là, alors même que je n'y arrivais plus parfois.

Une D.O.M., pour ses petits mots attendus et sucrés.

Un vieux soldat !

Des 1+1+1..., tous aussi singuliers qui, en Bretagne et parfois même bien plus loin, ont ponctué de couleurs réfléchies, ce texte.

Et puis un C.H.E.F., évidemment pour tout le reste, et plus encore : de nous avoir enseigné son goût de la transgression mais *chut...* Ahah... !

Ce sont là tous les personnages de l'histoire à qui je devais bien dire un 'gros merci'.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	10
CHAPITRE I. PRIS ENTRE MINORITE ET SUBJECTIVITE ADOLESCENTE	21
1. L'EVOLUTION DU STATUT DE L'ENFANT ET SA CONSIDERATION PAR LE DROIT DES MINEURS	22
1.1. Histoire d'une émergence conceptuelle	22
1.2. Etymologie pour un phénomène délinquant	24
1.3. Evolution statutaire réifiante	26
1.3.1. Une évolution constatée	26
1.3.2. Une actualité discutée...	31
1.3.3. Un mot pour la clinique et la démarche expertale dans la construction d'un objet	34
2. LE PROCESSUS CRITIQUE DE L'ADOLESCENCE	38
2.1. La notion de crise comme axe transversal	39
2.2. Un corps en crise	40
2.3. Un sujet en crise (d'imaginaire)	41
2.4. Une filiation rendue critique	44
3. LIEU D'INSCRIPTION ET ESPACE D'AMENAGEMENTS : LES AUTRES DE L'ADOLESCENT	46
3.1. Au sein du « groupe », la place de l'auteur et l'étayage de l'autre	46
3.2. Quelle altérité pour la littérature dans l'agir délinquantiel ?	50
3.3. La saisine opportune d'un sujet	54
4. PARENTHESE SYNTHETIQUE D'UN SUJET ENTRE DEUX LOIS	56
CHAPITRE II. DU SUJET EN TANT QU'IL EST SEUL A LA QUESTION DE L'AUTRE TOUJOURS DEJA LA	65
1. L'IMPOSSIBILITE DE FAIRE SANS L'AUTRE ET AVEC LUI	66
1.1. Du lien social...	68
1.2. ... à la (re)mise en jeu de codes	71

1.3. Qu'advient-il alors de l'interpellation ?	74
2. RETOUR SUR UNE DYNAMIQUE GROUPELE EMPREINTEE	78
2.1. Pour un retour de la horde ?	79
2.1.1. La configuration fondatrice du mythe freudien en discussion	79
2.1.2. La horde ou la question du père tué avant tout	85
2.2. L'exception fondatrice de l'ensemble	87
2.2.1. La remise en cause d'un unique lieu de l'Un-ique	91
2.2.2. Des figures divisibles et immanentes à envisager au lieu de l'Un	97
2.2.3. Nouvelle question d'origine	102
2.3. De la vie affective comme organisatrice du lien dans la « meute »	105
2.3.1. La sphère groupale aux prises avec une triangulation autrement agencée	107
2.3.2. Déclin du père ou d'une époque ?	117
2.3.3. L'adolescence au service d'une construction désirante et mythique	122
3. PAIRS ET IMPAIRS DU COUPLE, LES ALEAS DU FRERE AU VOISIN	127
3.1. Violence et destruction en jeu : au risque d'une <i>frérocité</i>	127
3.1.1. Un détour par les trois complexes	128
3.1.2. Une configuration narcissique du face à face	131
3.1.3. Une pratique du frère hors fratrie : la fraternalité	134
3.2. Des processus de circulation « à plat »	138
3.2.1. Quel sens à la transmission ?	138
3.2.2. Le plus qu'ami	142
3.2.3. La philia comme espace de responsabilité contractualisée	146
3.3. Le <i>frater</i> et quelques unes de ses figures	148
3.3.1. Quelques modèles préfigurant l'illusion	148
3.3.2. Une hiérarchisation autrement située	153
3.3.3. Le pair et l'impair comme figures anthropologiques d'une altérité	155
<u>CHAPITRE III. POUR UNE MODELISATION DYNAMIQUE DE LA RELATION OU LE LIEN SOCIAL A L'ADOLESCENCE : RESTES D'UN CHEMINEMENT</u>	157
1. DE LA MORALE A L'ETHIQUE, POUR UN DEPLACEMENT DE CE QUI VIENT FAIRE INTERDIT	158

1.1. La morale en tant que premier vecteur	159
1.1.1. De sa tradition philosophique...	160
1.1.2. ...à ses perspectives anthropologiques	163
1.2. L'éthique en tant que second	166
1.2.1. D'une non distinction conceptuelle...	166
1.2.2 ... au dégagement d'une problématique éthique à part entière	168
1.3. Leur confrontation à l'adolescence	169
2. DE LA RECIPROCITE A LA MUTUALITE, POUR LA CONSTITUTION DE L'ECHANGE	174
2.1. La responsabilité qui <i>oblige</i> dans l'alliance	175
2.2. Une nécessaire réciprocité pour inaugurer l'échange	178
2.3. La mutualité comme garantie de cet échange	181
3. POUR UNE APPROCHE DIFFERENTE DU POUVOIR, EMERGEANT ET CREATEUR DE TERRITOIRES.	185
3.1. L'hypothèse faite <i>Sur la reproduction</i> horizontale	186
3.1.1. Le paradoxe de l'assujettissement : une circonscription possible du pouvoir	189
3.1.2. La « métaphore » du territoire comme espace de contraintes réciproques	192
3.2. Inactualité de politiques « territoriales »	195
3.2.1. La confrontation d'hétérotopies	198
3.2.2. Du placement au déplacement	201
3.3. Quelles applications contemporaines ? Les émeutes <i>dans</i> la ville comme contexte illustratif	204

CHAPITRE IV. DISCOURS SUR LA METHODE POUR UNE CLINIQUE HEURISTIQUE DU LIEN SOCIAL CHEZ LE MINEUR DE JUSTICE **210**

1. CONTEXTUALISATION INSTITUTIONNELLE DE LA RECHERCHE	212
1.1. Le Maillage des structures judiciaires de prises en charge	212
1.2. Un relais professionnel emprunt de Représentations	215
1.2.1. Des obstacles sous couvert de mobilisations	216
1.2.2. Un défi éducatif porteur	218
2. CIRCONSTANCES OUTILLEES ET FIGUREES EN VUE D'UNE MYTHIFICATION ADOLESCENTE	219
2.1. Des axes de recherche pour une problématique axiomatique	221

2.1.1. Premier axe de recherche : Situation subjective dans l'altérité	222
2.1.2. Second axe de recherche : La formation groupale comme effet d'une situation subjective et altéritaie	227
2.2. Des « petits cons » pour jouer le jeu	231
2.2.1. Quelques brèves présentations...	232
2.2.2. Cartographie sociodémographique et environnement psychoaffectif	239
3. UNE PRAXIS DE L'AUTRE ET DE SOI A L'ADOLESCENCE	243
3.1. Modélisation clinique de l'échange	245
3.2. Des espaces fondamentaux de vulnérabilité	249
3.2.1. Une première dimension : la relation à l'autre, entre consommation et consommation	249
3.2.1.1. <i>Consumer, détruire et dénier</i>	250
3.2.1.2. <i>Consommer, user et défier</i>	251
3.2.2. Une seconde dimension : la construction de l'autre comme pluriel	256
3.2.2.1. <i>Au principe de l'investissement de l'autre</i>	256
3.2.2.2. <i>Le projet comme motivation de l'échange</i>	257
3.2.2.3. <i>La fratricité au principe du lien social : dénominateur commun de l'agencement des figures plurielles de l'autre</i>	268
3.2.3. Une troisième dimension : l'échange, ou l'inter-dit parfois raté	274
3.2.3.1. <i>Le sujet comme territoire dans l'espace de l'échange : trois vecteurs</i>	275
3.2.3.2. <i>L'autre, impair, comme territoire : trois contraintes</i>	280
3.2.4. Une quatrième dimension : l'obligation entre responsabilité et culpabilité	287
3.2.4.1. <i>Etre responsable et/ou coupable</i>	287
3.2.4.2. <i>Mais à quel prix ?</i>	291
3.3. Quelques perspectives en résumé...	296
CONCLUSION	301
BIBLIOGRAPHIE	310
INDEX DES AUTEURS	326
INDEX THEMATIQUE	331

Formulaire de consentement	337
Le cas de Anthony : retranscription des entretiens et éléments d'analyse	339
Le cas de Mathias : retranscription des entretiens et éléments d'analyse	351
Le cas de Edouard : retranscription des entretiens et éléments d'analyse	362
Le cas de Samuel : retranscription des entretiens et éléments d'analyse	374
Le cas de Jonathan : retranscription des entretiens et éléments d'analyse	389
Le cas de Ludovic : retranscription des entretiens et éléments d'analyse	397
Le cas de Justin : retranscription des entretiens et éléments d'analyse	410
Le cas de Dimitri : retranscription des entretiens et éléments d'analyse	421
Le cas de Noam : retranscription des entretiens et éléments d'analyse	435
Le cas de Inès : retranscription des entretiens et éléments d'analyse	444

« A rabia me provocas,
Cuando la luz del desengaño tocas.
Veré, dándote muerte,
Si es sueño o si es verdad. »

« Tu ne fais qu'exciter ma rage,
A me parler ainsi de ma désillusion.
Je vais bien voir, en te donnant la mort,
Si cela est songe ou vérité. »

(La vida es sueño, La vie est un songe, P. Calderón, 1636)

INTRODUCTION

Au principe de cette recherche : un intérêt pour ce que l'on nomme conventionnellement « le groupe délinquant à l'adolescence », celui-là même que la littérature psychologique, éclectique, vient apostropher au titre d'une dimension tantôt groupale, tantôt psychique. L'une ou l'autre de ces dimensions n'ayant de cesse d'expliquer le phénomène partant de son point de vue, et ramenant vers elle ce qui serait annexe ou circonstance... une histoire de *groupe*, à l'*adolescence*, ou inversement, une histoire d'*adolescents*, en *groupe*. Alors la juxtaposition émerge au risque parfois d'alimenter quelques hypothèses causalistes linéaires. Et c'est finalement d'une mise en doute de ce retour vers, d'une mise en doute de ce rabattement, que nous avons pu engager ce travail de réflexion.

Si l'approche étiologique trace de la cause, si l'approche épidémiologique dessine du paysage, la clinique pour sa part prend acte d'une dynamique complexe et singulière à l'œuvre, peut-être plus encore lorsqu'elle se fait criminologique. La criminologie clinique ne saurait se définir de la simple adjonction de sciences que nous lui prêtons à l'accoutumée. Elle est avant tout un regard, celui que l'on porte sur un problème sociétal, d'actualité, et qui de ce fait, suppose un éclairage à la fois politique, juridique, social et psychologique. Autant de modes d'entrée qui viennent à leur mesure, contextualiser, étayer et alimenter ce qui se présente en premier lieu comme attaque du lien social, et dont il convient de s'enquérir pour lui (re)donner sens.

Notre position ainsi circonscrite, revenons plus avant sur le travail de recherche à suivre. Lorsque l'on s'intéresse à littérature publiée sur la mise en acte infractionnelle à l'adolescence, nous constatons assez rapidement que la question des pairs se voit assimilée à l'étude des facteurs influents, sans nécessairement être l'objet de réflexions plus avancées en terme de tenants et d'aboutissants. Pourtant, si l'histoire qu'entretient le sujet avec ces autres « pluriels » reste *a priori* un épiphénomène, elle n'en demeure pas moins fondamentale dans la trajectoire subjective qui va s'engager ; et à ce titre, dans la mise en évidence des processus qui vont opérer dans l'organisation et l'aménagement du lien social. La relation à l'autre-pair, engagée et investie au moment de l'adolescence, vient dire quelque chose de l'inscription du sujet dans le champ du social et de ce qui vient l'instituer. Aussi, il nous importait de pouvoir dépasser ce qui relèverait d'une approche phénoménale et positive de l'objet.

Une interrogation revenait, comment le sujet fabrique-t-il cet autre du lien avec lequel il se trouve aux prises, et face auquel il échappe ? Et qui allait se décliner progressivement en les termes suivants : qu'en est-il du tenant du lien social chez ces sujets, adolescents, mineurs de justice ; et où le situer ? Nous n'aurons pas la prétention d'exposer un modèle explicatif des « nouvelles » problématiques adolescentes, pas plus que d'apporter une réponse au phénomène

délinquantiel qui se manifeste à cette période, seulement, de mettre au jour une économie psychique, affective, intersubjective, sous-tendant un pan de la clinique actuelle, et différente de celle qu'inaugure traditionnellement le paradigme Oedipien.

Nous le constaterons tout au long de ce travail, la majorité des travaux d'inspiration analytique n'a de cesse de souligner l'importance de la référence au Père comme axe fondateur de tout sujet et de tout fait. Ce schème de pensée est tel que l'on en retrouve l'empreinte à tous niveaux d'analyse et pour quelques champs d'application que ce soit : l'Etat, l'institution, le groupe, la famille, la corporation fraternelle, etc. Toutes ces sphères voient sur elles se rabattre le modèle d'une relation Oedipienne sous forme de déplacement, comme s'il était le seul mode d'appréhension ayant valeur de paradigme, avec les conséquences que cela suppose. Et la saisie du lien social tel que conçu, d'en être le reflet alors même que « ça » résiste parfois. Ce sera l'objet de notre *premier chapitre* que de poser le cadre socio-historique et légal dont le sujet du pubertaire, mineur au regard de la loi, fait l'expérience ; un cadre qui le désigne, l'assigne tout autant qu'il le met à l'épreuve d'un entre-deux souvent peu confortable.

En 1983, E. Enriquez¹ réalise ce projet de traiter du lien social à partir de la problématique freudienne en montrant, *via* la question du pouvoir, la continuité d'une évolution marquée par l'existence d'une supériorité, tour à tour rejouée sous différentes formes, mais au demeurant toujours ordonnatrice de sens. Partant d'une interrogation sur le besoin d'illusion, de croyance et d'identification au « maître », l'auteur en vient à souligner le « phantasme de l'Un » qu'il décline d'une structure verticale dominante, figure d'autorité unique, rassemblant le monde d'« en bas » dans l'indifférenciation. Le tiers exceptionnel fonde alors l'ordre depuis « le haut ». C'est « l'appel résurgent au grand homme »², celui qui façonne la structure en lui donnant sa signification et en aliénant ceux qui l'habitent avec la promesse d'une harmonie collective.

Nous retrouvons effectivement là les élaborations faites de l'auteur autour de la horde mythique³. A travers elles, Freud nous rendait spectateurs d'un processus transcendantal, correspondant au passage du chef de la horde au Père symbolique, et qui allait se trouver appliqué à tout phénomène voulant bien s'y prêter. L'acte originel apparaît comme le point de départ d'une continuité irrévocable, assujettissant à jamais chacun des fils, sous la domination d'Un seul. Pour E. Enriquez, la référence à une Loi extérieure qui dépasse les sujets se constitue dès lors comme un nécessaire du lien social, de l'évolution de l'Etat de nature à l'Etat de Droit. Est-ce à dire pour

¹ Enriquez, E., (1983), *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Gallimard, 2003.

² *Ibid.*, p.31.

³ Freud, S., (1923), *Totem et tabou*, Paris, Payot.

autant que

« Il ne peut exister de corps social (d'institutions, d'organisations) sans l'instauration d'un système de refoulement collectif » et au-delà, qu' « il ne peut advenir de société qui ne soit régie par un système de parenté, autrement dit de règles d'alliances et de filiation, condition de la reconnaissance de la différences des sexes et des générations »¹ ?

Rien n'est moins sûr. Penser différemment le lien n'implique pas de privilégier chaos et indifférenciation, nous le verrons notamment en reprenant au *second chapitre* les travaux de G. Le Gau-fey.

Constatant les échecs essuyés par les réponses judiciaires fonctionnant sur du tiers répressif, issues d'un système pyramidal, ou encore, la résistance de certains sujets confrontés aux prises en charge institutionnelles mettant en jeu ce modèle du « papa », nous essaierons d'interroger cette exception – le radicalement Autre – justement remise en cause ; celle qui pose tantôt l'Etat, tantôt le chef de la horde – prototype du père de famille – comme référent symbolique de la Loi. L'interroger pour mieux envisager à ses côtés, un autre mode de régulation, sachant que plus que de nier l'existence d'une fonction tierce, nous nous attacherons à en observer les possibilités plurielles et leur(s) situation(s).

Le fait est que réitérer cette position qui consiste à inculper l'anomie, la défaillance du père ou la triangulation ratée conduit à une névrotisation systématique des problématiques observées, où l'analogie est objet de déplacement permanent entre équivalences : quand ce n'est plus le père, c'est Dieu, l'Etat, le colonel, le policier, ou le chef de culte. Comme en font état G. Deleuze et F. Guattari², les tentatives de substituer à ces figures, des fonctions ; ou d'attribuer à des éléments supposés symboliques de la famille, le rôle d'organiseurs, n'ont eu pour effet qu'un renforcement respectif du processus d'oedipianisation ; la première en fondant l'universalité de celui-ci³, la seconde, en attribuant une transcendance indiscutable à la sainte famille⁴. Faire éclater ce schème pour redonner à l'horizontalité ses titres de noblesse relève des finalités attendues de la Schizo-Analyse⁵ qu'ils mettent au travail dans plusieurs de leurs textes.

¹ E. Enriquez, *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social, op.cit.*, p.50.

² Deleuze, G., Guattari, F., (1972), *Capitalisme et Schizophrénie, L'Anti-Oedipe*, Paris, Editions de Minuit, 1995.

³ *Ibid.*, p.98.

⁴ *Ibid.*, p.110.

⁵ « La Schizo-Analyse se propose de défaire l'inconscient expressif oedipien, toujours artificiel, répressif et réprimé, médiatisé par la famille, pour atteindre l'inconscient productif immédiat », *L'Anti-Cedipe*, p.117. Telle que développée dans ces écrits, elle met en avant un monde de rupture, de dénouement, au premier sens du terme, par rapport à une attache originnaire, où fonctionnent dans l'immanence des machines sociales, les machines désirantes. Il s'agit là d'une figure de micro politique.

Si le complexe oedipien se présente régulièrement dans les écrits comme l'axe autour duquel se structurerait dans l'après coup la culture, faisant finalement de cette dernière, une organisation névrotique par excellence, l'existence de configurations structurales autres ne saurait nous échapper, et devrait au contraire nous encourager à penser ce qui ne relèverait plus, ou plus seulement, d'une verticalité généralisée ; un nouvel axe qui ne serait pas uniquement le signe d'un désir d'indépendance, d'autonomie, par rapport à une instance extérieure, dominante et interdicière, mais bel et bien le reflet d'un processus subjectif, voire historique, qui ne soit pas simplement le négatif d'une névrose.

Comme l'écrit P.L. Assoun, la figure du Père, ordonnatrice du complexe, est « un thème-carrefour des sciences de l'homme », elle reste le « point de vue » sans lequel l'expérience analytique elle-même est inintelligible »¹... un présupposé nécessaire à l'appréhension du psychisme. Or, l'idée même qu'elle pourrait, ailleurs, relever d'une « donnée culturelle » première, met en évidence les quelques aspérités que l'on pourrait retenir de cette universalité. Et M. Zafirooulos, d'initier en amont le propos dans un de leur ouvrage commun :

« Si la clinique freudienne de la mélancolie et du deuil pathologique est vérifiable et largement indiscutable, ce qui l'est moins c'est évidemment la théorie de l'origine de la société de droit telle que Freud nous la propose dans la perspective historico-scientifique dans laquelle il la place »².

La « théorie scientifique du désir du névrosé » demeure donc sous-jacente, là où pourtant, des auteurs comme C. Lévi-Strauss ou M. Mead³ n'ont eu de cesse de rappeler que la Loi du père restait tributaire des sociétés patriarcales.

La société civile n'est plus la société sacrée qui cristallisait *Un* pouvoir. Pourtant cette dernière insiste et les religions de l'immanence qui instaurent intimité, proximité et intériorité, d'être régulièrement négligées au profit des religions de transcendance, subordonnant leurs fidèles. Pourquoi ?... une *Histoire politique de la religion*, comme pourrait l'écrire M. Gauchet⁴, mais avant tout, une histoire de ce qui, étymologiquement, lie, ou encore, de ce qui attache. Généralement, penser la religion, c'est penser la communauté sacrée, le soutien, l'imaginaire sécurité. Pour autant, il ne s'agit là que du prix du fondement, de la loi hors de prise des individus du social, celle

¹ Assoun, P.L., (1997), *Psychanalyse*, Paris, PUF, p. 225-226.

² Zafirooulos, M., (1995), La Loi chez Lacan, in Assoun, P.L., Zafirooulos, M., (1995), *La haine, la jouissance et la loi, II Psychanalyse et Pratiques sociales*, Paris, Anthropos, pp.167-182.

³ Lévi-Strauss, C., (1967), *Les systèmes élémentaires de la parenté*, Paris, La Haye : Mouton ; Mead, M., (1988), *L'un et l'autre sexe*, Paris, Gallimard. Mais nous pourrions également citer les travaux de C. H. Pradelles de Latour (*Le crâne qui parle*, 1991, Paris, EPEL ; *Incroyance et paternités*, 2001, Paris, EPEL) ; ou encore B. Malinowski (*La sexualité et sa répression dans les sociétés primitives*, 1921, Paris, Payot, 2001).

⁴ Gauchet, M., (1985), *Le désenchantement du monde, Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 2005.

qui les dépossède en permanence tout en les rendant dépendants, celle qui les endette pour le salut. Pour l'auteur, elle vient traduire le « parti pris systématique d'immobilité qui (...) tend (...) à perpétuer la vulnérabilité présente »¹ contre toute prise de pouvoir possible. L'espace social apparaît ainsi organisé d'emblée et capable de soulager ceux qui l'habitent de ce qui pourrait leur être difficilement assumé. « Tous sur le même plan », les individus n'ont qu'à se soumettre, se laisser aller à ce qui les domine, les protège, et surtout, les rend *a priori* égaux.

Et l'évolution de se poursuivre lorsque l'histoire supportera les « métamorphoses cruciales de l'Autre religieux »², bien que sous une autre forme. Avec la naissance de l'Etat, qui va faire apparaître cet Autre au sein des relations interindividuelles, l'ordre reçu devient l'ordre voulu. La hiérarchie s'installe à nouveau mais cette fois-ci, redistribue l'autorité et assigne des places. La domination lui fait suite, reliant l'ordre social à une emprise intentionnelle, pour finalement susciter la conquête – selon une logique d'expansion étatique – participant de la dynamique de subordination déjà engagée et alimentant le désir d'unification sous la puissance d'un seul. L'Etat devient producteur de religion.

De cette nouvelle soustraction résulte donc le nouveau statut du souverain qui cesse d'être « la vivante incarnation du lien entre ciel et terre »³, mais aussi, la nouvelle figure divine, laissant la communauté des hommes à elle-même. Le corps politique se voit désormais indépendant, se donnant loi à lui-même, maintenant sous emprise les acteurs du social qu'il gouverne. Aussi, si le pas semblait se faire, si ce que M. Gauchet nomme « l'être-ensemble » semblait revenir aux acteurs, si l'entrée dans la laïcité et la démocratie tendait à légitimer le pouvoir du bas, il n'en demeure pas moins que

« Plus l'organe souverain, dans ces conditions, accroît son contrôle et sa prise en charge de la vie sociale, plus il défait l'image organisatrice d'antériorité-supériorité de l'ordre social – et plus, du coup, celui-ci apparaît à l'opposé comme issu de la volonté d'individus qui, en droit, lui préexistent et, qui par conséquent, en fonction de cette indépendance primitive et de la suffisance de chacun à lui-même qui l'accompagne, ne peuvent être conçus que comme abstraitement égaux »⁴.

L'on observe un déplacement de la division de la religion à l'intérieur de l'homme qui, comme une seule entité, rassemble en lui la sphère du visible et de l'invisible. « Au sein d'un univers posé comme ultimement un, la pensée répond à une logique multiple », celle de l'appartenance

¹ *Ibid.*, p.48.

² *Ibid.*, p.65.

³ *Ibid.*, p.111.

⁴ *Ibid.*, p.113.

au groupe et au-delà, de l'appel de l'Autre, tout en posant le problème de la « fidélité à la loi de la cité ou [la] conformité à la loi divine »¹. C'est là la mise en tension, au sein d'une même réalité, de l'ordre du haut et de l'ordre du bas, avec ce qu'elle implique d'interrogation en terme de légitimation, dans la mesure où le point de référence se déplace, migrant d'une sphère à l'autre pour finalement favoriser une forme d'intériorité au détriment d'une altérité qu'instituait néanmoins jusqu'alors la division extérieure du religieux.

Les traces que l'on suppose d'une histoire, quelles qu'elles soient ne résument ni ne condensent l'objet qui les précède. Elles sont là pour montrer le passage à un moment donné d'un objet, mais un moment révolu. En cela, attribuer l'identification au souvenir nostalgique du Père qui n'est plus, mais auquel viendrait se substituer un *leader*, revient à entretenir le schème d'une contrainte au lien social contre tout mouvement ou toute actualisation possible ; et par-dessus tout, à entretenir le fantasme selon lequel nous devrions toujours interroger l'ancêtre. Pourquoi donc toujours partir de zéro ? Serait-ce le prérequis d'une pensée scientifique ? Serait-ce un outil politique ? Tout porte à croire qu'il s'agit là du reflet anxieux suscité par une menace de déliaison, voire de dissolution du lien que l'on retrouve dans le discours de tout un chacun, qu'il soit question de comprendre, d'expliquer, de maîtriser ou de prédire. La rupture comme maître mot prescrit de la place vide, ou en risque de l'être, et réitère alors le processus de remplissage par une origine plus confortable.

Ceci étant, à lire A. Delrieu,

« La confrontation psychanalyse et anthropologie sociale oblige à interroger autrement que ne l'a fait Freud la question du père »²,

En cela, il convient de ne pas négliger la distinction primordiale à faire entre les agents réels garants de l'alliance et ceux qui l'énoncent ; et c'est bien là ce que nous tenterons de mettre en évidence en abordant la vie affective de la « meute », celle qui constitue sa « loi », ses règles, ses interdits... ce qui fonde son organisation propre : un tiers imaginaire, latéral, parfois inclus, à même d'occuper la fonction – plus que la place – détenue jusque là par la seule figure du Père symbolique ; un nouveau point d'identification au sein du groupe de pairs, créateur d'un mythe les rassemblant sur un mode par définition pseudo rationnel.

Le fait que le sujet adolescent créé sans cesse de nouvelles figures de référence doit attirer notre

¹ *Ibid.*, pp.92- 93.

² Delrieu, A., L'interdit de l'inceste « freudien », l'interdit de l'inceste « social » : deux logiques, in Assoun, P.L., Zafiro-poulos, M., (Dir.), (1994), *La règle sociale et son au-delà inconscient, I Psychanalyse et Pratiques sociales*, Paris, Anthro-pos, pp.151-165.

attention sur l'effcience et l'autorité supposée de celle qui dominait indiscutablement. L'hypothèse théorique alors formulée est la suivante : avec sa minuscule, l'autre ne saurait se réduire à compenser celui qui, doué d'un grand « A », viendrait *a priori* à faillir ou à décliner. Modèle d'identification, objet de pulsion, soutien étayant, parfois adversaire dans la rivalité, l'autre – du couple, du groupe ou de la foule – est à sa manière aussi celui qui garanti l'inscription du sujet dans le lien social, par la position singulière qui est la sienne. La latéralité qui la caractérise ne semble plus suffisante pour enfermer celui qu'elle situe dans la représentation d'un identique interchangeable, mais davantage pour le confirmer, au lieu d'une semblance, comme co-constructeur d'un référentiel autre – à côté – en mesure de faire tenir ce lien.

La hiérarchisation dont cet autre peut faire l'objet au sein de l'ensemble, impliquant un investissement affectif différencié, en témoigne, nous le verrons. Mais nous constaterons également qu'elle tient d'un critère autrement fondé. D'une convocation de l'histoire, fixant un point d'origine ascendant, l'on glisse vers une convocation de l'espace, ordonnant dans la proximité et la distance, les figures du pair et de l'impair, sources à leur tour d'autorité et de pouvoir, dans un lien de réciprocité où chaque partie se voit responsable de l'autre... de nouveaux repères, de nouvelles références, de nouveaux garde-fous dans l'horizontalité d'un face à face.

Aussi, pourquoi ne pas poser l'hypothèse d'une immanence structurante au moins en partie lorsque l'on considère l'importance de cette dynamique qui se joue « à plat » dans le quotidien d'adolescents, que ce soit à travers l'amitié, la solidarité ou la rivalité fraternelle ? C'est en interrogeant le tiers absent que nous pourrions légitimement envisager de nouvelles configurations du lien, et notamment celle à l'œuvre dans ce qu'il conviendra de nommer la fraternalité ; la fraternalité en tant qu'elle fait de l'autre un frère, suivant une dynamique paritaire à déconstruire.

De cette déconstruction, nous proposerons une modélisation... reste systématisé d'un cheminement conduit autour du lien social à l'adolescence et dont le principe consisterait à avancer : « A chacun ce qui fait sens »... Qu'il soit révérence ou fétiche, le référentiel n'est « consacré » qu'à l'initiative de celui ou ceux qui le créditent. Aussi importe-t-il d'observer ce qui l'anime et lui fait support, en dehors d'un maintien forcé de « papa » servant parfois plus l'arrangement du tous que du singulier. Ce sera l'objet du *troisième chapitre*... penser un espace de lois où participerait le sujet en tant que sa propre référence, et non plus simplement comme porteur ; un espace de lois où le pontife ne serait plus confondu avec la parole juridique ; en d'autres termes, où ce qui fait valeur, le fait dans un champ déterminé, qui lui correspond et duquel le concerné pourra répondre. Un système doit pouvoir, nous semble-t-il, s'observer par la structure morale ou éthique qui lui fait résonance, celle qui a autorité pour le rendre légitime et permettre son accrédi-

tion, que ce soit en termes de pertinence ou d'effet.

Désormais tenus par différentes sphères de légitimité, et nous le constaterons, différents idéaux relatifs à « l'être-ensemble », le lien social ne nous apparaîtra plus comme le nécessaire produit d'une verticalité. Et de nous permettre ainsi de renouer avec un paradigme anthropologique de l'échange, pris dans le mouvement d'une réciprocité et d'une mutualité, loin des processus de transmission linéaire, univoque et hiérarchisée. Reprenant les propos de G. Deleuze et F. Guattari,¹ la nouvelle machine semble restaurer une dynamique où penser les parties sans le Tout devient possible ; des parties côtes à côtes qui se donnent à voir dans « la transversalité ». Cette même transversalité qui induit « des sommations transfinies, des inscriptions polyvoques et transcursives ». C'est tout l'intérêt, nous semble-t-il de pouvoir concevoir la multiplicité dans le respect du « caractère absolument anœdipien de la production désirante »². Le père n'est plus – seul – dans le champ du désir. Et cette multiplicité, de tenir elle-même lieu d'origine :

« C'est la *relation*, et non les éléments liés, qui la fonde : l'origine perd son substrat symbolique, elle ne renvoie plus à la présence des ancêtres. Elle ne fabrique plus de la descendance mais est fabriquée elle-même par les relations qui se tissent à travers des hybridations. L'origine comme la digenèse suppose moins des appartenances et des appropriations que la participation à une différenciation en acte, infinie et imprévisible »³.

C'est de cette nouvelle géographie que nous poursuivrons, celle qui privilégie passage, traversée, surface, mais aussi, face à l'autre, frontières, en considérant les asymétries variables et relatives que nous pouvons observer dès lors qu'il est question d'altérité. Celle qui, finalement, alimente l'hypothèse d'une relation « a-généalogique » entre « frères ».

Repenser à travers un dernier recours à la littérature, la généalogie, la génération, la transmission et la filiation, que ce soit par l'entremise d'une pensée dite rhizomatique voire archipélique, tel est ce qui constituera notre trame pour aborder la clinique lors du *dernier chapitre*, théoriquement nous l'aurons vu, puis méthodologiquement. Nous considèrerons au principe de ces constructions plus ou moins institutionnalisées, un travail de l'imaginaire, là où le modèle de la parenté, parfois cadavérique, laissait peu leurs places aux axiomatiques singulières, aux saisines opportunes, aux idéaux ou encore aux mythes individuels qui en tissaient la parade identificatoire. Charge à ces « nouvelles » configurations de faire émerger le pouvoir autrement, dans l'échange ; de rendre à la partie du « tout » sa spécificité, et de situer le produit d'un désir ail-

¹ G. Deleuze, F. Guattari, *Capitalisme et Schizophrénie, L'Anti-Oedipe*, op.cit.

² *Ibid.*, p.53.

³ F. Noudelmann, *Pour en finir avec la généalogie*, op.cit., p144.

leurs que « sous le joug de papa-maman »¹ qui tend à voiler de manière univoque une problématique polyvoque qui lui échappe... une sacralité profane en quelque sorte² ramenant le fondement social entre les hommes.

Le fait est que pour le sujet, avoir prise sur le social autorise une certaine maîtrise et une liberté d'adhésion à la loi qu'il se voit proposer. Le passage « hors de la détermination religieuse »³ paraît être le moyen de restaurer une forme de pouvoir dans l'immanence et de rendre au sujet le choix de la référence qu'il se construit ou se donne. Ce serait là la responsabilité du sujet dit « moderne » assujetti non plus au divin ou au souverain, mais au pair et avant tout, nous le verrons, à lui-même.

C'est là nous semble-t-il toute l'importance de considérer les valeurs qui, selon notre hypothèse, animent les positions et suscitent les agencements variables du lien social que nous pourrions observer. Etudiant les travaux de M. Scheler, Q. Debray les présente comme le résultat d'expériences affectives, leur ôtant ainsi toute nature universelle, et confortant le rôle de la relation à l'autre, qu'il soit social ou groupal, dans leur émergence et leur mise en place⁴. D'ailleurs, nous ne saurions négliger que c'est parce qu'elles sont fondatrices elles aussi d'espaces, de territoires, que les valeurs menacent le lien tel qu'il est organisé à l'échelle sociale. La démonstration a pu être faite par L.M. Villerbu et C. Graziani au regard de la dynamique sectaire⁵.

L'entremise de la clinique nous conduira donc à les considérer comme des repères structurants de l'échange et du mode d'altérité engagé, et organisateurs d'un mythe adolescent propre à chacun, celui qui finalement, sur la scène d'une horizontalité possiblement conflictuelle voire dévorante, sous-tend maux, ratés et creux. Le champ de l'immanence est en mesure, si ce n'est plus pour partie de ces sujets, de circonscrire les effets d'un pubertaire transgressif.

La crise adolescente qui en vient à recourir à l'infraction n'apparaît plus seulement comme une pathologie de la norme faisant encourir au « sujet-social » la disparition des régulations et des limites à l'image des thèses de Durkheim sur le suicide anémique⁶. Partant du consensus transdisciplinaire selon lequel le groupe, est plus que la somme des individus qui le composent, nous

¹ G. Deleuze, F. Guattari, *Capitalisme et Schizophrénie, L'Anti-Oedipe*, op.cit., p.59.

² *Ibid.*, p.313.

³ M. Gauchet, *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, op.cit., p.115.

⁴ Debray, Q., (1995), Max Scheler et la crise des valeurs, in Assoun, P.L., Zafiroopoulos, M., (1995), *La haine, la jouissance et la loi, II Psychanalyse et Pratiques sociales*, Paris, Anthropos, pp.113-119.

⁵ Villerbu, L.M., Graziani, C., (2000), *Les dangers du lien sectaire*, Paris, PUF, p.62.

⁶ Durkheim, E., (1897), *Le suicide, Etude de sociologie*, Paris, PUF, 1967. Document téléchargeable en ligne sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/suicide/suicide.html

constaterons de la même manière que les agencements qu'il met à l'œuvre sont plus que le résultat fixe et non négociable d'un vide en lieu de l'évènement unique originel. L'attitude qui consiste à rabattre systématiquement le groupe sous la configuration œdipienne, et par là même, quelque dynamique institutionnelle que ce soit sous celle de la horde, n'apparaît plus devoir forcer l'évidence. Par l'inauguration adolescente d'un nivellement dans la relation, la donne s'inverse, appelant une position clinique autre que nous proposerons en conclusion de ce travail.

CHAPITRE I. PRIS ENTRE MINORITE ET SUBJECTIVITE ADOLESCENTE

Lorsque l'on se donne la criminologie clinique comme abord théorique et méthodologique d'un objet de recherche, quel qu'il soit, il convient en premier lieu d'examiner le contexte légal et sociopolitique dans lequel il s'inscrit. C'est de ce contexte qu'il naît et se rend visible. La question de la délinquance à l'adolescence n'y échappe pas. L'histoire qui est la sienne, nous le verrons, désigne des enjeux qui trouvent à se répéter, plus précisément, à se reproduire, dans les différentes sphères cliniques et institutionnelles qu'elle convoque : celle judiciaire, celle sociale, celle psychique. Autant d'espaces qui détermineront ce que nous observerons et alimenteront nos interrogations.

1. L'ÉVOLUTION DU STATUT DE L'ENFANT ET SA CONSIDÉRATION PAR LE DROIT DES MI-NEURS.

1.1. Histoire d'une émergence conceptuelle.

A l'heure actuelle, tous les ouvrages définitionnels s'accordent à qualifier l'adolescence comme cette période du développement au cours de laquelle s'opère le passage de l'enfance à l'âge adulte, inaugurée par les premiers signes de puberté. Ce sont bien là les vestiges d'une origine latine qui évoquait l'*adulescentia*, la jeunesse, et par le verbe *adolescere*, la croissance. Or, il nous semble important de préciser que ce dit « passage » n'a pas toujours été reconnu en tant que tel. Aussi, qu'en est-il de l'histoire de ce concept ? Est-il question d'une idée « moderne » ? Si comme le rappelle F. Marty¹, la notion d'adolescence a su progressivement se créer une place du fait des interrogations posées à l'initiative des pédagogues et des éducateurs, entre le 19^{ème} et 20^{ème} siècle, pour advenir comme un processus à part entière, l'on peut observer une évolution plus ancienne encore qui témoigne d'une formalisation particulière.

Sous l'antiquité, comme le reprend M. Cadoret², rien n'est aménagé pour permettre ce passage vers l'âge adulte, et par là même, prendre en compte ces positions intermédiaires, souvent inconfortables. Tant au niveau social que politique, l'inscription au sein de la *phratry* fait passer l'enfant au rang de citoyen à part entière sans espace transitoire. Sa situation est tributaire de la désignation paternelle en tant qu'objet de filiation, mais aussi, du libre choix du père de maintenir sous tutelle l'enfant en question, ou au contraire, de l'en émanciper. La place adolescente est alors déterminée par un modèle spécifique d'organisation sociétale qui ne lui accorde pas de statut particulier, singulier, ni de fonctions spécifiques. A l'époque, la rigidité du système instau-

¹ Marty, F., (Dir.), (2002), *Le jeune délinquant*, Paris, Payot, p.12.

² Cadoret, M., (2003), *Le paradigme adolescent*, Paris Dunod, p.15-s.

ré va donc à l'encontre d'un jeu nécessaire à la situation juvénile et à la position subjective qui la caractérise, au profit d'un collage des étapes de vie que représentent enfance et vie adulte.

Cette situation ne va pas être sans conséquences. Des proclamations d'indépendance chez les plus jeunes, dits *juvenis*, commencent à se faire jour, et naît une révolte en protestation de cet ordre social établi, figure d'une rupture en quelque sorte historique. Le droit d'aînesse institué plus officiellement au 12^{ème} siècle ne fait qu'accentuer le mouvement des cadets s'estimant en situation d'inégalité dans la transmission par rapport à leurs aînés. C'est par cette rupture et le passage qu'elle signifie, que le terme d'*adulescens* est remis en usage. Autrement dit, l'observation de comportements et de caractéristiques propres – notamment subversives – à cette jeunesse, ne sera pas sans répercussions au niveau de la conceptualisation de ces états intermédiaires parfois considérés comme des zones d'ombres, même si cela renvoie à des aspects différents d'antan.

C'est au 13^{ème} siècle que le terme d'*adolescence* apparaît dans la langue française, par l'émergence de nouvelles fonctions sociales et le constat forcé d'une démographie croissante. Plus tard, le siècle des lumières, le courant du romantisme, ou encore, la révolution – par les phénomènes de bandes qui y sont constatés – vont favoriser davantage l'acceptation de l'idée d'une transition adolescente. Le 18^{ème} siècle est important dans l'émergence conceptuelle, relayé par le 19^{ème} qui en fait un nouvel objet d'étude. Tendance confirmée au 20^{ème} siècle où l'adolescence prend place dans la littérature, récupérée par les travaux scientifiques et les sciences politiques, pour devenir une évidence au 21^{ème}. L'adolescence se définit désormais comme classe sociale d'âge sur laquelle reposent discours médicaux, psychologiques, pédagogiques et sociologiques.

Cette évolution préfigure tout ce que nous sommes en mesure d'observer aujourd'hui lorsque nous nous confrontons à la population adolescente dite « moderne ». Si les motifs et les enjeux ont changé, le refus, la révolte et la transgression sont toujours d'actualité, au même titre d'ailleurs que les réactions de méfiance que cela suscite, et le besoin de contrôle qu'exprimait déjà en 1972 M. Foucault à travers le projet du *grand enfermement*¹. L'on pourrait aisément croire en l'idée de schémas qui se répètent, non seulement historiquement, mais aussi, individuellement, comme si l'adolescence avait toujours existé mais sous des considérations et des questionnements différents à chaque époque.

¹ Foucault, M., (1972), *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Tel Gallimard, 2007, pp.67-109.

1.2. Etymologie pour un phénomène délinquant.

En serait-il de même pour la délinquance ? Nous reportant à la littérature, force est de constater que définir la délinquance fut l'objectif de nombreux écrits depuis plusieurs décennies. Bien que couramment admise comme la violation d'une loi par un mineur, les controverses, en terme de « déviance » notamment, ont amené différents auteurs à préciser les choses. L'accent a pu être mis sur le caractère pénal des lois transgressées en question, mais aussi, sur le dommage causé à autrui par le biais de ces activités¹.

Alors soucieux des débats mis en exergue autour de cette notion, M. Fréchette et M. Leblanc proposaient la définition suivante. La délinquance serait à envisager comme étant

« une conduite JUVENILE, c'est-à-dire une conduite dont l'auteur est un mineur aux yeux de la loi, une conduite DEROGATOIRE puisqu'elle va à l'encontre des prescriptions normatives écrites – une priorité stricte étant accordée aux violations « criminelles » par opposition aux violations « statutaires » – une conduite INCRIMINABLE, dont le caractère illégal a été ou pourrait être validé par une arrestation ou une comparution devant un tribunal, et qui est passible d'une décision à caractère JUDICIAIRE »².

Or, au-delà de cet usage courant du terme qui implique une minorité – sans fondement – un écart à la loi et une remise en cause judiciaire, le détour par l'étymologie présente à notre sens un aspect non moins pertinent en terme de mise en perspective. « Délinquance » renvoie au terme latin *linquo* qui signifie « abandonner », de même que *delinquere*, que nous pouvons traduire par « délaisser ». Si l'on considère l'utilisation à suivre pour désigner la commission d'une faute, nous pouvons plus facilement entendre ici qu'il s'agit par-là même de délaisser l'observance plus que le respect de la loi, ou plus généralement de s'en écarter. Un point sur lequel revient J.-J. Rassial. Pour cet auteur, le délinquant est celui qui délinque, autrement dit, qui fait défaut à ce qui linque, tout comme à ce qui le linque. Sachant que *linquere* signifie « laisser quelque chose ou quelqu'un à sa place », le composé *de-linquere* marquerait plus avant la séparation, le détachement. Le délinquant devient ainsi « celui qui déloge les choses, qui déloge de sa place, de la place qui lui est attribuée par la société »³.

Dans son article *Les délinquances des adolescents*, J. Selosse revient à juste titre sur l'intérêt que

¹ Notamment, Selosse, J., (1980), Regards sur les problématiques des recherches concernant la délinquance juvénile, in Pain, J., Villerbu, L.-M., (Dir.), (1997), *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*, Vauchrétien, Matrice, pp. 145-159 ; Cusson, M., (1981), *Délinquants, pourquoi ?* Paris, Armand Colin ; Born, M., (1983), *Jeunes déviants ou délinquants juvéniles*, Liège, Mardaga ; Fréchette, M, Leblanc, M., (1987), *Délinquances et délinquants*, Boucherville, Québec, Gaëtan Morin.

² M. Fréchette, M. Leblanc, *Délinquances et délinquants*, op.cit., p.28.

³ Rassial, J.-J., (1990), *L'adolescent et le psychanalyste*, Paris, Payot Rivages, p.57.

peuvent présenter de telles considérations étymologiques. Du fait de l'éloignement signifié dans ces racines, l'auteur précise que le composé *dé-linquo* initie deux filiations sémantiques différentes. La première, « manquer à », soit « faire une faute, faillir, être en faute » ; la seconde, « éloigner, séparer, priver », soit, être à l'origine d'un écart. Toutes deux nous permettent d'associer respectivement l'idée d'être « hors règles » à celle d'être « hors lien ». Et ainsi d'ajouter que

« le délinquant est celui qui enfreint l'ordre des choses et la hiérarchie des valeurs en déplaçant ce qui est assigné [*hors règles*] et en agissant ce qu'il ne peut contenir [*hors lien*] (...) il s'expose aux effets d'un double jugement normatif et moral, social et légal »¹.

Il s'agit là d'une précision qui, face aux définitions actuelles et usuelles, concède à appréhender la problématique infractionnelle à l'initiative du sujet adolescent comme la trace de ce qui se jouerait au-delà des effets purement judiciaires et pénaux encourus par ce dernier. En d'autres termes, il nous revient de pouvoir opérer un glissement dans l'observation et l'analyse, quand bien même nous ne saurions faire l'économie d'une prise en compte nécessaire des dimensions sociopolitiques à l'œuvre.

Durkheim l'enseignait, chaque construction sociale a les crimes et délits qu'elle sait engendrer par nature. C'est à la distribution des valeurs, opérationnalisée par l'énonciation des droits et devoirs, mais aussi, des interdits, que revient la qualification infractionnelle. Il n'y a pas de crime sans lois et l'acte, d'être rendu punissable pour être incriminé – s'agissant là de l'élément légal constitutif de l'infraction. Or, cela ne saurait s'y résumer. L'on comprendra qu'il n'y a de transgression, et *a fortiori*, de délinquance que dans un espace de pouvoir qui, tantôt par l'affirmative, tantôt par la négative, ouvre au sujet transgresseur un territoire et lui permet d'être. E.H. Erikson² nous explique que la déviance n'est pas la propriété de comportements, mais celle que les spectateurs et l'auditoire peuvent lui attribuer, relativement au territoire qu'ils occupent. Autant dire que l'évolution des valeurs, des normes et des règles n'est pas sans lien avec l'évolution même de la délinquance telle qu'elle s'est agencée non seulement au cours de l'histoire et des réflexions croissantes dont elle a pu être le support, mais aussi, au croisement de celles-ci.

¹ Selosse, J., (1996), Les délinquances des adolescents, in J. Pain, L.M. Villerbu., L.-M., *Adolescence, violences et déviances* (1952-1995), *op.cit.*, p. 256.

² Erikson, E. H., (1968), *Adolescence et crise : la quête de l'identité*, Paris, Flammarion, 1988.

1.3. Evolution statutaire réifiante.

1.3.1. Une évolution constatée.

Plusieurs auteurs se sont intéressés à cette évolution, et notamment C. Blatier¹. L'auteur nous rappelle que, déjà avant l'ère chrétienne, le Droit romain prévoyait en cas de reconnaissance de culpabilité d'un enfant, une distinction quant au degré de responsabilité à envisager et par là même, aux pénalités légales prévues. Avant l'âge de sept ans, l'*Infans* ne pouvait être l'objet de sanctions puisque considéré comme irraisonné. Au-delà, à l'approche de la puberté, il commençait à devoir répondre de ses actes devant les autorités pour les réparer par le corps et le dédommagement pécunier, à hauteur des peines prononcées à l'attention de l'adulte. Redéfinie plus précisément au 11^{ème} siècle, cette dernière classification a continué à faire référence en la matière pendant un certain temps.

Aussi, la particularité infantile tarde à être reconnue. L'enfant, non singulier par rapport à l'adulte, ne demeure qu'un individu limité en taille et en force. Bien que les attitudes aient commencées à changer à partir du 16^{ème} siècle, l'on voit l'Ancien droit criminel Français assimiler l'infracteur dès l'âge de sept ans à un délinquant « miniature » sans pour autant admettre de différence entre criminalité adulte et criminalité juvénile. Si le juge pouvait concéder en l'atténuation des peines prononcées, les peines de mort ou de détention à vie pouvaient être pareillement prononcées. Après la révolution, le Code Pénal renouvelle cette assise d'une distinction en terme de *capacité de discernement*, autrement dit, de conscience, au moment des faits, de la délictuosité de l'acte.

Suivant le pas des réflexions soumise autour de l'objet adolescence, une rupture s'engage dans le débat social avec le siècle des lumières, faisant émerger une conception nouvelle et progressive de l'enfance – irrégulière – à l'initiative de Rousseau mais aussi de Locke ou encore, Beccaria. Le souci d'une sauvegarde de l'ordre public qui rendait coutumier depuis un siècle l'enfermement de ces « petits voleurs » et autres « vagabonds » dans les hospices généraux cède peu à peu sa place aux motifs de prévention et d'éducation². Rompant avec les considérations judiciaires qui associaient les jeunes délinquants à des mineurs dangereux, inamendables, au même titre que les adultes, et tendaient à se montrer parfois plus répressives, la nouvelle loi

¹ Blatier, C., (1999), *La délinquance des mineurs, l'enfant, le psychologue, le droit*, Grenoble, PUG.

² Le Code pénal de 1810 rédigé sous Napoléon 1^{er} instaure la majorité pénale dès l'âge de 16 ans. En deçà, sont affirmés les principes d'irresponsabilité pénale et d'excuse de minorité. C'est alors à la question du discernement (art.66) qui leur est corrélatrice que peut revenir l'attribution du caractère d'altération, assimilable à la situation des « fous » de l'époque et des « indigents » que l'on trouve rassemblés dans les hospices généraux.

pénale de 1791 envisage les « maisons d'éducation spéciale ». Il faudra attendre la monarchie de juillet, en 1830, pour voir ces institutions créées auxquels feront suite, et parallèlement, colonies agricoles et sociétés de patronages¹. A la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle – période d'émergence du concept même de « délinquance juvénile » – le changement social, institutionnel et judiciaire s'affirme. Droit et protection de l'enfant étant jusque là, et particulièrement à la Renaissance, des conceptualisations qui laissaient indifférents.

Si, à cette époque, les idées issues du siècle des lumières vont perdre quelque influence sous le poids des conceptions positivistes inaugurées en matière criminelle, notamment par C. Lombroso, suscitant un regain d'intérêt pour le pénitencier, il n'en demeure pas moins que le mineur va continuer à gagner en statut. Les abus des adultes envers les enfants entraînent une codification des conduites que les premiers doivent respecter à l'égard des seconds, que ce soit en tant qu'employeur ou parents – la puissance paternelle disparaît pour laisser place à l'autorité parentale. Et l'énoncé formel de ces droits de l'enfant, de s'accompagner de la reconnaissance de la délinquance des mineurs et du mineur délinquant, avec l'établissement de règles distinctes : le 19 Avril 1898, une loi sur la répression des délits et des crimes commis par ou sur les enfants est élaborée². Il est désormais question de protéger tous les mineurs, y compris infracteurs, dès que cela semble nécessaire, au risque parfois de faire prendre à l'Etat et ceux qui l'incarnent, le rôle d'instances parentales. En témoignent les mesures de prises en charge éducatives instaurées selon le principe de dépendance reconnu aux mineurs, y compris délinquants³, et qui posent à

¹ Bourquin, J., De l'éducation corrective à l'éducation surveillée. L'éducation corrective : 1830-1945, in Bonin, Y., (1990), *Enfants et prison*, Paris Eshel, pp.80-92.

² Dès la fin du 19^{ème} siècle, la protection de l'enfance devient nécessaire et s'érige en tant que principe du judiciaire face aux abus perpétrés contre ceux qui, du fait de leur âge et de leur immaturité, ne peuvent se défendre. A la veille de l'ordonnance de 1945, la notion d'enfance en danger est acquise, résultant des textes relatifs à la dite protection et organisant surveillance et assistance éducative. Le 23 décembre 1958, une nouvelle ordonnance est élaborée puis acceptée – correspondant aux articles 375 à 375.8 du Code Civil qui organise la protection judiciaire – permettant d'unifier tout ce qui avait été mis en place précédemment pour le respect de ce principe législatif, et s'appliquant à tous les enfants en danger, pour quelques causes que ce soit. La puissance paternelle prend fin au profit de l'autorité parentale, renvoyant à des droits et des devoirs particuliers, sachant que l'article 371.2 du Code Civil précise que celle-ci revient aux pères et mères pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité – un point important à relever au regard de notre propos sur le droit des mineurs et la protection de l'enfance. Ce changement d'état d'esprit se concrétise dans les attributs de ce nouveau principe, à savoir garde, surveillance et éducation. De là, le droit des mineurs va englober à la fois la question de l'enfance délinquante et celle de l'enfance en danger, regroupant de fait pénal et civil en son sein. Un contexte de chevauchement favorable aux confusions puisque selon l'article 375 du Code Civil, « si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducatives peuvent être ordonnées par justice » – au même titre que l'article 2 de l'ordonnance de février 1945 qui envisage cette protection – texte qui laisse le choix entre voie répressive ou éducative, ou les deux, et autorise le juge à ouvrir un double dossier, pénal et civil, s'il considère le délinquant judiciairisé comme étant également un mineur en danger relevant d'un besoin de protection. Un acquis remis en cause à l'heure actuelle des révisions de l'ordonnance en question et plus généralement, de la justice des mineurs.

³ L'histoire est là : en 1889, la déchéance paternelle est instituée en cas d'incitation criminelle, et en 1935, la correction paternelle se voit abolie pour accorder le primat décisionnaire au tribunal pour enfant dans le cadre des mesures éducatives à prendre. Dès 1930, E. Fromm mettait en avant cette dimension traitant de la fonction paternelle de l'Etat à travers la justice pénale, une fonction qu'il qualifiait alors de délétère eut égard à l'absence de considération de prise en charge. Il écrivait : « Malgré tous les efforts déployés à démontrer l'inefficacité de la justice pénale actuelle en ma-

nouveau question aujourd'hui.

Bercée par la *théorie du criminel-né*, la fin du 19^{ème} siècle va pourtant proposer un regard différent sur l'intervention auprès des mineurs. Lacassagne et Tarde ne vont avoir de cesse d'insister sur les causes environnementales de la délinquance, considérant celle-ci comme le produit mérité de la société où le jeune infracteur évolue. L'enfant coupable devient l'enfant à protéger ; l'infracteur devient la victime ; et l'enfermement, tant que possible, un suivi préventif en milieu familial. Le tribunal pour mineur fait son apparition dès 1912 – bien que devant attendre les lendemains de la seconde guerre mondiale pour être généralisé – et les « maison d'éducation surveillées » se substituent quelques dix ans plus tard aux colonies pénitentiaires que l'on nommait également « bagnes d'enfants ». En 1942, le concept d'éducabilité vient se substituer dans les textes à celui de discernement.

On le voit, l'enfant qui transgresse change de figure, et l'attention qu'il suscite, de la même manière. D'abord être miniature nécessairement coupable et pénalement responsable, il devient un mineur agresseur et victime qu'il convient de sanctionner certes, mais surtout de rééduquer, voire, d'éduquer. Il aurait été la victime d'une défaillance tantôt sociale, tantôt familiale ou parentale. C'est l'émergence plus assurée d'une justice « paternelle » qui prend la suite d'un modèle essentiellement rétributif et punitif. Les questions de la prise en charge et du soin font donc jour de manière plus pressante et nous retiendrons la position adoptée à la fin du siècle par G. Tomel et H. Rollet, illustrative de nombreux intellectuels de l'époque : « traiter les coupables en incurables est le sûr moyen de les rendre tels, quand ils ne le seraient pas »¹. Cette évolution marque bien l'origine des champs d'intervention de la juridiction des mineurs, se recoupant mutuellement. D'une part, celle qui réprime l'activité délinquante, correspondant aux *mineurs dangereux* ; d'autre part, celle qui protège les enfants, et plus généralement les jeunes, correspondant quant à elle aux *mineurs en danger*. Toutes deux garantissent leurs droits sous le sceau de la *protection des mineurs*² que viendra unifier plus largement l'ordonnance du 23 décembre 1958 (Art. 375-375.8 du Code Civil) concernant l'enfance en danger.

Trois champs donc, constitutifs d'un cadre judiciaire contenant, rattachés au secteur psychiatrique infanto-juvénile, mais un texte fondateur, référentiel en matière de délinquance des mineurs

tière de délinquance, il n'y aura pas de changements fondamentaux tant que la caractéristique de notre société sera d'utiliser cette justice pénale à des fins qui n'ont rien à voir avec la recherche d'une meilleure prise en charge du criminel, tant que cette justice pénale sera utilisée comme un instrument d'éducation des masses, figeant artificiellement des individus dans une situation de personne à « éduquer », dans la situation de l'enfant plein de crainte face à son père » (Fromm, E., (1930), *L'Etat éducateur*, in F. Marty, *Le jeune délinquant*, *op.cit.*, pp.273-278).

¹ Tomel, G., Rollet, H., (1892), *Les enfants en prison. Etudes anecdotiques sur l'enfance criminelle*, Paris, Plon, p.243.

² J. Selosse, *Regard sur les problématiques des recherches concernant la délinquance juvénile*, *op.cit.*

et faisant suite à ceux de 1912 et 1942 : l'ordonnance du 2 février 1945, qui anime les débats actuellement. Le motif est alors le suivant :

« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains »¹.

Conformément à l'article 2-1 du présent texte,

« Le tribunal pour enfant et la Cour d'Assise des mineurs prononcerons, suivant les cas, les mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation qui sembleront appropriées ».

L'intervention du juge est étendue et le champ d'action de la Direction de l'éducation surveillée² – devenue Protection Judiciaire de la Jeunesse en 1990 – élargi auprès des mineurs dont « la santé, la sécurité et la moralité sont en danger ou dont les conditions éducatives sont gravement compromises » (Art 375 du Code civil).

La spécificité du traitement du mineur qui a commis des actes délictueux constitue de fait le fil rouge des différentes étapes du processus judiciaire, observée tout au long des articles le régissant. Or, comme le souligne C. Blatier, reprenant D. Salas, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un modèle renvoyant « plus à une justice des mineurs qu'à un véritable « droit » des mineurs »³. D'ailleurs, ce n'est que dans les années 60 que l'on privilégiera de manière plus systématique la personnalité du mineur en écartant les références normatives et disciplinaires alors prégnantes. Et nous ne pouvons qu'être attentifs à ce retour « tentant » que favorisent les conceptions sécuritaires, voire « para-pénitentiaire »⁴ depuis l'instauration de la Loi Perben I le 9 septembre 2002, où le devoir d'obéissance à la loi prend place devant le droit à l'éducation –

¹ Exposé des motifs de l'ordonnance de 1945.

² Suite à l'ordonnance de 1945 et à la volonté ainsi marquée du législateur de privilégier les mesures éducatives aux sanctions, la création de la Direction de l'éducation surveillée, nouvellement Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) depuis les années 1990 devient effective. Leurs missions sont les suivantes : prendre en charge les mineurs délinquants et accompagner les mineurs en danger. Concernant les mesures d'aide à la décision des magistrats, des investigations peuvent être requises aux fins d'orientations éducatives et de recueil de renseignements socio-éducatifs. En matière pénale et civile, ce service peut être sollicité pour évaluer la situation du mineur et de sa famille, pour mener des actions éducatives en milieu naturel, et pour assurer le suivi de mineurs incarcérés. Pour ce qui est du collectif et de l'individualisé, il est chargé d'organiser la vie quotidienne, d'entamer des prises en charges et de contribuer aux orientations hors milieu naturel. Enfin, concernant le domaine scolaire et professionnel, ces professionnels sont chargés d'accompagner les mineurs concernés dans leur parcours d'insertion. Ainsi, la priorité est de rétablir le lien social avec ces jeunes en difficultés, de lutter contre la délinquance juvénile, de protéger les mineurs en danger, de favoriser leur intégration en suivant leur évolution, de répondre aux attentes sociales ; et ce, en mettant l'accent sur l'éducatif (interventions, suivis, placements, etc.) ; et ce, dans un objectif de rééducation et de réadaptation.

³ C. Blatier, *Délinquance des mineurs, l'enfant, le psychologue, le droit, op.cit.*, p.90

⁴ J. Bourquin, utilisait ce terme pour caractériser l'histoire qui avait précédé l'établissement de l'éducation surveillée, « où la notion d'éducation était le plus souvent liée à l'idée de garde et de surveillance » (De l'éducation corrective à l'éducation surveillée. L'éducation corrective : 1830-1945, *op.cit.*, p.90).

où la sanction devient éducative.

Un glissement s'observe à l'image d'une prévalence de plus en plus accrue de la question éthico-morale, renforcé par le risque encouru de cloisonner pénal et civil (1945 et 1958) en réformant les textes relatifs à la protection des mineurs. D'une justice du juste, si tant est que nous puissions le formuler ainsi, se donne à voir tout le poids d'une justice sociale dont le magistrat se tient garant.

On le voit, l'évolution historique de ce champ du judiciaire a permis de clarifier un certain nombre de procédures¹ et de considérations. Demeure néanmoins un flottement autour de la différenciation entre traitement du mineur délinquant et du mineur en danger. Le droit des mineurs est au carrefour de demandes contradictoires : protéger les mineurs et la société, autrement dit parfois, gérer la délinquance et la sécurité². Certes, ces différents aspects du judiciaire renvoient en certains points, aux mêmes préoccupations sociales. Ceci étant, sachant que les enfants « judiciairisés » relèvent également de la protection de l'enfance, les confusions suscitées ne sont pas sans engendrer une perte de repères et certains débats concernant la procédure elle-même, à quelque niveau d'analyse que ce soit. Différentes questions pourraient être posées selon les mul-

¹ Dans le cadre du droit des mineurs, et plus précisément, en matière d'enfance délinquante, la procédure pénale fait l'objet de considérations spécifiques. Conformément à l'article 388 du Code Civil, le mineur est celui qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans révolus aux yeux de la loi. Indépendamment du fait qu'il ne possède pas encore, en raison de son âge, une pleine responsabilité au sens juridique du terme, le mineur ne peut être traité sur le plan pénal comme l'individu majeur, adulte, pour les quatre raisons suivantes : il n'a pas atteint le plein développement de sa personnalité, physiologique et psychologique ; il n'a pas une notion très nette du bien et du mal ; il n'a pas toujours conscience de la gravité des actes ; et il est souvent influencé dans son comportement par des facteurs d'inadaptation interne et externes très divers. En outre, aux termes de la loi, du fait de son âge, il serait plus facilement amendable et perfectible que l'adulte. Le législateur a donc prévu pour le mineur une responsabilité atténuée, voire nulle ; des juridictions spécialisées – à savoir le juge pour enfant, le tribunal pour enfant, une chambre spéciale de cour d'appel et une cour d'assise des mineurs – des règles particulières en terme d'enquête, d'instruction et de jugement en matière pénale ; ainsi que des mesures appropriées en vue de sa réadaptation sociale. Il est donc ainsi question d'assouplir le système classique de répression judiciaire et de promouvoir les mesures de rééducation, promotion qui devient de fait le principe même de l'Ordonnance du 2 février 1945, la sanction pénale doit rester l'exception. Les textes législatifs suivis ne feront que confirmer cette priorité de la réinsertion. Concernant la question de la responsabilité pénale, nous pourrions établir le schéma suivant : tout mineur est présumé pénalement irresponsable *mais* cette présomption n'est pas toujours absolue, *ainsi*, lorsqu'il commet une infraction, sa responsabilité est fonction non seulement de sa personnalité – d'où l'importance de l'examen de personnalité – mais aussi, de son âge. A ce propos, une distinction est faite selon trois catégories : les mineurs de 13 ans, ceux de 13 à 16 ans, et les 16 ans et plus. Pour les premiers, l'irresponsabilité pénale est absolue, quelle que soit la gravité de l'infraction commise, aucune peine n'est prononcée, il ne peut être question que d'admonestation ou de mesures éducatives. Pour les seconds, la présomption d'irresponsabilité n'est plus absolue, quelle que soit l'infraction, ceci étant, la peine reste exceptionnelle et doit être motivée, seulement si la personnalité et les circonstances de l'acte le nécessitent, sont plus souvent envisagées les mesures éducatives. En cas de peine prononcée, alors elle répondra au principe d'atténuation tel qu'il est énoncé dans l'Ordonnance de 1945 des articles 20.2 à l'article 20.5. Pour les derniers, pour quelle qu'infraction que ce soit, sont normalement prévues des mesures éducatives, les peines n'étant prononcées qu'en situations exceptionnelles, au même titre que les 13-16 ans ou les délinquants majeurs, n'est donc pas forcément envisagée l'atténuation de celles-ci, toutefois des travaux d'intérêt général adaptés à caractère formateur peuvent être imposés. Le tribunal pour enfant et la cour d'assise sont donc habilités à prononcer des mesures éducatives, des condamnations pénales ou des mises sous protection judiciaire quand la prévention est établie comme nécessaire ; sachant qu'avant toute poursuite, en matière de crime ou de délits, une consultation obligatoire avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse est organisée pour ce qui est du rapport de situation et des propositions éducatives.

² J. Selosse, *Les délinquances des adolescents*, op.cit.

tiples acteurs de la scène judiciaire.

En quoi finalement distinguer le mineur délinquant du mineur en danger, pour ce qui est de la procédure ? Et si le mineur délinquant est avant tout un mineur en danger, considéré comme victime de son environnement, si large soit-il, doit-on réduire les procédures en question au fait qu'il y ait eu acte délinquantiel commis – en distinguant matière pénale et civile ? Par ailleurs, si la répression massive risque d'engendrer des problèmes de socialisation, est-ce contribuer à la responsabilisation du sujet délinquant que de minimiser les conséquences pénales – ne craindrait-il pas moins les sanctions qu'il encourt puisque assouplies ? Est-ce contribuer à sa responsabilisation que de l'associer, dans une confusion parfois manifeste, à ceux qui devraient ou pourraient être pris en charge au titre de l'enfance en danger, sachant non seulement la mouvance qui réside autour de la notion d'imputabilité mais aussi, les risques conséquents de perte de sens des mesures plus pénales ? Et de fait, comment aider le délinquant reconnu comme tel à se situer par rapport aux limites légales et à tous ces chevauchements ? Et inversement pour celui qui sera pris en charge par le système judiciaire au titre de la protection de l'enfance en danger, pouvant vivre le placement comme une sanction pénale ? Autant d'interrogations que pourraient soulever les différents professionnels concernés, surtout *a posteriori*, si l'on porte notre attention sur les mesures d'initiative politique récemment prises à l'encontre de la délinquance.

1.3.2. Une actualité discutée...

En Avril 2008 est inaugurée la commission de réforme de l'ordonnance, présidée par A. Varinard. Le projet politique qui la sous-tend prétend ainsi apporter des réponses aux questions soulevées et aux constatations qui avaient pu être énoncées en 2002 dans le rapport de la commission d'enquête sur la délinquance des mineurs¹. Officiellement, il s'agit d'actualiser un texte « qui a perdu de sa pertinence [et] de son efficacité »². Mais plus que d'actualisation, il est question pour la garde des sceaux de l'époque, d'une refonte de la justice des mineurs devant

¹ Schosteck, J.-P., Carle J.-C., *Rapport de la commission d'enquête sur la délinquance des mineurs*, publié au Journal Officiel le 27 juin 2002, faisant suite à une résolution adoptée par le Sénat en date du 12 février 2002. Ce rapport met en avant à l'époque toute l'actualité des principes de primauté éducative, de spécialisation des juridictions et d'excuse de minorité. Néanmoins, il insiste sur la nécessité de ne plus dissocier systématiquement mesures éducatives et peines, dans un souci « pédagogique » ; d'envisager de nouvelles mesures à l'attention des mineurs de moins de seize ans ; d'accélérer le processus judiciaire et l'exécution des décisions prises ; de créer de nouveaux établissements de détention, spécialisés pour les mineurs, et enfin, de travailler la notion de parcours. Autant de point, non exhaustifs, auxquelles font écho les directives du ministère de la justice à l'attention de la commission Varinard chargée d'envisager une révision de l'ordonnance de 1945.

² Extrait du discours de Mme Rachida Dati, garde des sceaux à l'époque, prononcé en date du 15 avril 2008 à la chancellerie.

« préparer l'avenir. Elle doit aider le jeune *fautif* à se relever. Elle doit faire comprendre le sens de la sanction. C'est tout l'enjeu du travail éducatif »¹ [nous soulignons].

Et d'ajouter, lors de la remise dudit « rapport Varinard » que l'incarcération d'un mineur de 12 ans ne relèverait que du « bon sens »².

Or, si l'on avait tendance à penser l'orientation de la justice des majeurs selon celle des mineurs, c'est au mouvement inverse que nous assistons³. Face aux principes inauguraux de spécialisation de la justice des mineurs, de souci de l'éducatif et d'excuse de minorité, sont soumis à révision le seuil de responsabilité pénale, la cohérence des parcours pénaux, les mesures applicables et leur portée éducative, ou encore, la place de la victime – A titre illustratif, la définition de cette dernière ne semble plus, dans le discours politique, inclure en son sein la personne du « délinquant » pourtant pensé comme tel dans le texte original de 1945.

Cet ensemble de points concourt au primat d'une considération de l'acte délictuel sur la personnalité du mineur impliqué ; dit autrement, primat de la sanction pénale répressive, voire disciplinaire, sur le caractère éducatif de son aménagement, ou encore, primat des devoirs sur les droits. Autant d'écarts creusés face à ce qui faisait la philosophie des mesures d'après-guerre, attentives au relèvement de l'enfant, qui se manifestent dans le temps – temporalité psychique, temporalité judiciaire – et dans l'espace – milieu ouvert, fermé. Autant de risques qu'à terme, la justice que l'on faisait intervenir dans le couple agresseur-victime, perde de son équivocité pour faire l'apanage subtil d'une vengeance sociale plus attentive à la création d'Etablissements Pénitentiaire pour Mineurs qu'à celle de structures d'accueil ou de placement. En effet, si l'ordonnance initiale justifiait sa rédaction de l'avancée des sciences pénitentiaire, psychologique et pédagogique⁴, il serait aisé de penser que celle-ci soit la réponse faite à ce que d'autres qualifieraient de malaise social : l'insécurité. Pour L. Mucchielli,

« Tout se passe comme si la fonction de la loi était désormais moins réformatrice que symbolique ou « déclarative ». Tout se passe comme si, paradoxalement, la lutte contre l'« insécurité » devenait moins un problème qu'une solution pour les pouvoirs publics : le moyen d'afficher leur détermination et de montrer qu'ils agissent »⁵.

¹ *Idem*.

² *Ibid.*, prononcée en date du 03 décembre 2008.

³ Lazerges, C., Balduyck, J.-P., (1998), *Réponses à la délinquance des mineurs*, Mission interministérielle sur la prévention et le traitement de la délinquance des mineurs, Rapport au premier ministre, Paris, La documentation française ; Aubusson de Cavarlay, B., (1999), « France 1998 : la justice des mineurs bousculée », in *Criminologie*, 32, 2, pp.83-99 ; Bailleau, F., Cartuyvels, Y., (2002), Introduction, in *Déviance et société*, 3, 26, pp.279-282.

⁴ Exposé des motifs de l'ordonnance de 1945.

⁵ Mucchielli, L., Introduction, in Mucchielli, L., (Dir.), (2008), *La frénésie sécuritaire, retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, la découverte, pp.5-17.

L'insécurité a animé promesses présidentielles et réformes hâtives, dans une progression où la révision de l'ordonnance n'est qu'un point à articuler à d'autres. En effet, le 10 Août 2007 a été promulguée la loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs, prévoyant une peine minimale dès la première récidive. Faisant suite à un rapport d'information déposé en 2004 sur le traitement de la récidive des infractions pénales auprès de l'Assemblée Nationale, cette loi se présente comme venant palier à une « réalité insuffisamment prise en compte par la chaîne pénale »¹. Elle témoigne d'un engagement ferme dans ladite « lutte contre l'insécurité » jusqu'alors mise en défaut par une justice qualifiée d'« aveugle », « qui tourne à vide » et « mésestim[e] la dangerosité »² mais dont on attend pourtant qu'elle soit le bras séculier de la répression. S'inaugure là une « nouvelle » croisade qui se poursuivra quelques mois plus tard avec la loi sur la rétention de sûreté.

Moins d'une semaine plus tard, la loi est appliquée à l'encontre de deux hommes connus pour vol, condamnés à trois ans de détention pour une peine maximale encourue de sept ans. Dès le mois d'octobre est transmise la première convocation auprès de la Direction Ministérielle des Services Judiciaires, à l'attention d'un vice procureur qui avait « seulement » requis une peine à hauteur d'un quart de celle prévue par la récente loi. *Quid* de l'indépendance des magistrats et de l'exercice des conseils ? Ce sont là les promesses respectées d'un programme qui s'est voulu tranché et radicalement réformiste en matière de sécurité intérieure, un programme où la contention retrouve son privilège d'antan en se voyant adjoindre une dimension éducative que tous les professionnels cherchent à maintenir. J. Danet le souligne, après la prison, l'éducation, est venu le temps de l'éducation en prison³.

Ainsi, la loi contre la récidive vient étendre en deçà de l'infraction criminelle, dès le premier acte de récidive et dans des conditions plus répressives, une obligation minimale de peine carcérale qui était jusqu'alors seulement appliquée en cas de culpabilité criminelle avérée. Or, par

¹ Rapport d'information sur le traitement de la récidive des infractions pénales par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 4 mars 2004. Déposée à l'Assemblée Nationale le 7 juillet 2004, présidée M. P. Clément et rapportée par M. G. Léonard. Document téléchargeable en ligne sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000402/index.shtml>

² *Idem.*

³ Reprenant l'histoire de la pénalité au travers de la notion de risque, J. Danet retient successivement, dans une évolution croissante des mesures, la sanction sans la punition ; la punition et/ou la sanction ; la punition et le traitement/soin ; la punition, le soin et la surveillance ; et enfin, la punition, le traitement et le maintien en enfermement (Cinq ans de frénésie pénale, in L. Mucchielli, (Dir.), (2008), *Frénésie sécuritaire, retour à l'ordre et nouveau contrôle social, op.cit.*, pp.19-29). Ces graduations correspondent toutes à des modes de prises en charge et par là même, à des institutions ou structures référentes. Les deux principales attentes formulées à ce panel, nous semble-t-il : saisir dans sa totalité le phénomène infractionnel et le neutraliser. Or, bien que prescrivant une circonscription quasi-totale de l'auteur alors « empoulpé », cette collection en est-elle plus pertinente ? Là encore, c'est au niveau intra et interinstitutionnel que les choses se jouent.

l'élargissement de ce fait de droit, c'est le principe plus général de l'individualisation de la peine, quels que soient son régime et sa motivation, qui est mis à mal, et plus avant, la philosophie juridique dont il est issu. Alors qu'en 1764, C. Beccaria exposait toute l'importance de motiver l'emprisonnement¹, d'ailleurs affirmée dans le Nouveau Code Pénal de 1994, il faut désormais au juge défendre la décision d'un maintien en liberté². Une philosophie juridique donc, mais également par voies de conséquences, une philosophie touchant aux fondements anthropologiques et éthiques d'une clinique dont le Droit cherche de plus en plus à se saisir.

En effet, le nouveau texte instaurant le système des peines minimales prévoit notamment, au titre des dérogations possibles, la prise en compte des circonstances de l'infraction et de la personnalité de l'auteur. Personnalité qui pourra, d'une part, amener le juge à passer outre la peine minimale en matière de sanction de majeurs, et d'autre part, à passer outre l'excuse de minorité en matière de sanction de mineurs. C'est là toute l'implication de la démarche expertale qui se trouve prise d'emblée – et particulièrement en correctionnel – dans des enjeux politico-judiciaires, alimentant un peu plus encore le débat fait autour du pronostic.

1.3.3. Un mot pour la clinique et la démarche expertale dans la construction d'un objet.

La politique de la « tolérance zéro » implique qu'il faille une réaction pour tout acte, elle ne permet plus de jeu, plus d'espace. Quand bien même la responsabilisation est convoquée pour justifier les mesures répressives engagées, il n'est plus demandé à l'infracteur de répondre de ses actes, seulement est-il lui-même remis en cause *via* l'imputabilité, et sa responsabilité, soumise à ceux qui l'entourent, de ses représentants légaux au maire de la commune, voire, au juge, dans une articulation privé/public. Comme nous l'évoquions dans un précédent article³, face à cette gestion du risque qui n'a de cesse de reposer sur la notion de dangerosité sans penser les vulnérabilités de l'infracteur, face à ce « management des flux »⁴, qu'en est-il du reste de subjectivité autorisé ?

La peine minimum laisse deviner le primat accordé à la société, rendue victime, sur celui qui est

¹ Beccaria, C., (1764), *Des délits et des peines*, Paris, Flammarion, 1991, pp.136-139.

² L'article 2 de la présente loi stipule que « la juridiction peut prononcer, par une décision spécialement motivée, une peine inférieure à ces seuils ou une peine autre que l'emprisonnement en considération des circonstances de l'infraction, de la personnalité de son auteur ou des garanties d'insertion ou de réinsertion présentées par celui-ci ».

³ Villerbu, L.M., Winter, A., (2008), Sciences Humaines Cliniques et approche de la justice des mineurs : contributions critiques contemporaines aux approches évaluatives et de suivi de la délinquance juvénile à partir de l'approche psycho-criminologique, in *Archives de politique criminelle*, 30, pp.163-182.

⁴ L. Mucchielli, *La frénésie sécuritaire, retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, op.cit., p.17.

désigné comme dérangeant l'ordre établi, et ce, par l'exclusion de celui qui vient à l'encontre du « vivre-ensemble », ou plutôt, par l'abolition des actes qui dérogent à la Loi : la « dette » à payer sera la même pour tous à partir du moment où des conditions similaires seront observées, sans considération faite pour l'individu qui l'a contractée. Le législateur encourage à regarder l'objet dérobé, attaqué, plutôt que celui qui a agit. Est-ce vraiment là le moyen d'éviter la récidive ?¹ Poussant quelque peu la réflexion, l'on peut envisager l'impasse dans laquelle risque de nous conduire la démarche du « tout-répressif », voire du « tout-carcéral », que viennent opérationnaliser les sanctions réactives automatiques. D. Salas écrit :

« Le système [de la justice des mineurs] était conçu pour favoriser une démarche clinique en direction d'un acteur vulnérable »².

Nous sommes forcés de constater que dans l'agitation la plus totale, la répression devient le mode de régulation par excellence, faisant perdre tout son sens au préventif qui n'en est finalement plus. Et l'idée même de ficher une potentialité, jamais définie, ou d'en « prévenir » le retour incriminé, en l'écartant du social, accentue ce sentiment tout en faisant la part belle au pronostic.

Comme en font état R. Merle et A. Vitu, le principe même de personnalité des peines vient conforter dans le Droit celui de la responsabilité³. Une question donc : comment le sujet peut-il engager un travail psychique en aval si celui-ci n'est pas déjà reconnu en amont ? Comment peut-il *répondre de son acte* s'il ne peut en témoigner ? L'expertise apparaît comme l'un des derniers remparts, en matière judiciaire et pénale, d'autant plus lorsqu'elle porte sur un mineur.

Au vu des objectifs préventifs, éducatifs et thérapeutiques qui lui sont dévolus par l'ordonnance de 1945 et ses amendements, la procédure expertale engagée auprès d'un mineur se doit de tenir compte particulièrement de l'évolution de ce dernier, de son parcours de vie, de son histoire, et des différents éléments qui ont pu ponctuer cette histoire. Il s'agit d'étudier un sujet en construction et ainsi, de resituer l'infraction, au demeurant transgression, résistance, dans une trajectoire subjective « logique »⁴. C'est d'ailleurs toute l'importance de l'observation clinique que de pouvoir témoigner du sens de l'acte au corps social. Or, mettant à mal l'individualisation de la

¹ Lors d'une conférence donnée à l'IRTS de Rennes en date du 04.09.2007, le magistrat J.P. Rosenczweig concluait son propos sur *Les Actes judiciaires dans les mesures éducatives*, en avançant que la loi du 5 mars 2007 ne traitait finalement pas son objet, à savoir la prévention de la délinquance, mais de la prévention de la récidive de la délinquance. Et sa thèse, de se vérifier quelques mois plus tard à l'issue du vote des textes législatifs d'août 2008.

² Salas, D., (2007), (Ré) incarner la loi éducative, in *Adolescence*, 1, 59, pp.29-34.

³ Merle, R., Vitu, A., (1967), *Traité de droit criminel. Problèmes généraux de la science criminelle. Droit pénal général*, Paris, Cujas, 1997.

⁴ La transgression témoigne d'enjeux dynamiques, affectifs et économiques à resituer dans l'histoire du sujet, c'est alors toute l'importance de considérer *modus operandi*, *modus vivendi*, opportunité et organisation psychique.

peine qui ouvrait un espace à la responsabilisation et à la réparation, le politique invalide actuellement ce que pouvait initier l'expertise. Il l'invalide, voire, la détourne, attendant d'elle qu'elle puisse attester avec certitude d'une dangerosité plus que d'une vulnérabilité.

La délinquance est plus visible ces dernières années, non pas qu'elle soit plus importante – sa proportionnalité reste sensiblement la même depuis longtemps – mais elle est devenue l'objet de préoccupations politiques plus certaines. De fait, la question des modes d'accompagnements devient plus vive, au point d'interroger l'efficacité et l'efficience d'une batterie d'instruments en place mais à laquelle les mineurs échappent de plus en plus. La situation des mineurs dits « incasables »¹, se faisant succéder les institutions les unes après les autres, témoigne de cette évolution. Pourtant cette imagination débordante pour les nouvelles structures de rétention toujours plus performantes, et que l'on cherche à stimuler un peu plus encore à travers la révision de l'ordonnance, manque de s'interroger sur les parcours déjà en place dont sont porteurs les mineurs de justice, et surtout, sur leur vécu de ces parcours.

Qui dit parcours, trajectoire, dit généalogie. Généalogie filiative certes, mais également institutionnelle². Depuis le début de sa vie, et en fonction de son évolution, le sujet mineur traverse et s'inscrit dans des sphères qu'il investit plus ou moins. Ceci étant, dans la succession, c'est toujours la question du lien, de la relation, qui semble faire *leitmotiv*. La démonstration majeure se fait à l'adolescence. La problématique des aménagements relationnels dans la construction subjective du parcours délinquantiel ne doit dès lors, pas être écartée mais au contraire, privilégiée.

Nous ne pouvons nier que les outils institutionnels d'aujourd'hui participent de la désignation des mineurs, soumis aux représentations sociales et aux modes de contrôles qui les confortent. Et l'on observe là, à quel point l'excès des mesures prévues, tenant d'une crainte sans précédent de ce qui déroge à la norme, vient mettre à mal une prise en charge qui puisse être cohérente et profitable au sujet, notamment adolescent. Professionnels et mineurs se perdent au sein même des institutions qui les réunissent, les rendants de fait plus vulnérables, et finalement, potentiellement plus dangereux, pour eux, pour les autres. C'est tout le risque d'une généalogie institutionnelle qui se voit garantie par un idéal (pseudo)sécuritaire et non plus « protectionniste », déniait ses acteurs éducatifs – soumis désormais au rendement – et ses infracteurs – de plus en

¹ Libeau Mousset, L., Winter, A., (2008), *Les mineurs dits « incasables ». Une analyse des facteurs de risques de vulnérabilité des adolescents, à travers leur parcours de vie et les prises en charges institutionnelles*, Paris, Oned. Recherche menée par l'ICSH dans le cadre d'un appel d'offre formulé en 2006 par l'Observatoire Nationale de l'Enfance en Danger.

² L.M. Villerbu, A. Winter, *Sciences Humaines Cliniques et approche de la justice des mineurs : contributions critiques contemporaines aux approches évaluatives et de suivi de la délinquance juvénile à partir de l'approche psychocriminologique*, op.cit.

plus lésés en terme d'aménagement pénal.

Le brouillage des repères entre éducatif et répressif s'avère prégnant, ne permettant plus une représentation graduée et claire de la réponse judiciaire, au point de susciter parfois chez certains magistrats l'amalgame entre Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs et Centre de Placement¹. Politiques, cadres et pratiques se confrontent dans le flou des articulations pensées, alimentant des conflits d'intérêts permanents, délétères pour le fonctionnement de l'institution, et de ses institués. Et comment ne pas envisager ici l'affrontement de territoires, de pouvoirs divergents, animés par des positions éthiques propres et des légitimités distinctes ? Le pouvoir ne saurait être autre que perversi s'il ne considérait pas la relation dont il émerge.

Alors il nous faut être attentifs à ce qu'il conviendrait de mettre en place face à la récidive : en amont, ce qu'il est désormais important de souligner dans l'expertise, et en aval, le lieu à privilégier aujourd'hui pour créer l'espace nécessaire d'une réponse qui puisse être actée par le Droit, qui soit congruente et faisable – institutionnellement. Réviser les Lois, les ordonnances, certes, les choses ont évolué, mais pour en faire quoi si, en deçà, la dimension institutionnelle chargée du relais alimente du problème ? C'est toute la question du diagnostic qui se pose. Non pas celui que l'on serait en mesure de poser dès l'âge de trois ans, mais avant cela, celui d'une dynamique situationnelle et plus largement sociétale qui cherche à inscrire en son sein, un fonctionnement psychique donné. En d'autres termes, l'évaluation d'une conjoncture qui devrait être *a priori* clairement définie, porteuse de rencontres et non vectrice de placements aléatoires.

Avant d'être une histoire de corps biologiques, de prédispositions génétiques, ou même de choix délibérés, ladite « délinquance », est d'abord une réponse de sujet faite à une situation (sociale, historique, psychique), à un mode d'organisation du lien social, compte tenu d'un vécu subjectif, d'une histoire occupée. Mais le parcours ne semble plus intéresser, ou dans une autre mesure.

L'on voit là à plus haute échelle les distances s'accroître entre prescriptions politiques, mises en applications pénales et perspectives du soin – le seul soin qui importe actuellement étant celui à apporter aux craintes sociales et aux victimes, prioritaires à défendre² – du fait d'un retour au « populisme pénal »³. Comme souligné dans un rapport de la Fédération Française de Psychiatrie

¹ La décision de « placer [un mineur] en E.P.M. » témoigne de cette confusion.

² D. Salas, (*Ré) incarner la loi éducative, op.cit.*, p.34. Pourtant, comme le repend L. Mucchielli, entre loi de circonstance et défense des victimes, certains professionnels s'inquiète du statut ainsi attribué aux victimes, des attitudes politiques vindicatrices qui se font leur porte parole et des processus de socialisation que cela engage (*Frénésie sécuritaire, retour à l'ordre et nouveau contrôle social, op.cit.* p.10)

³ Lazerges, C., (2008), Un populisme pénal contre la justice des mineurs, in L. Mucchielli, *Frénésie sécuritaire, retour à l'ordre et nouveau contrôle social, op.cit.* pp.30-40.

sur le thème de l'expertise psychiatrique pénale,

« Le législateur valorise l'expertise de « dangerosité » au détriment de l'expertise de « responsabilité » (...). Ainsi, les tenants d'une prévention accrue de toutes les formes de récidive voient dans la première l'une des manières d'identifier les facteurs de réitération alors que la majorité des psychiatres insistent pour revenir aux valeurs cardinales de leur profession, en l'occurrence le diagnostic de la maladie mentale et les traitements à prodiguer ». Et d'ajouter qu' « aucune certitude n'est acquise quant au lien « expertise de dangerosité-prévention de la récidive » ¹.

C'est pourquoi nous insisterons dans ce travail sur la relation, le lien à l'autre – le lien à l'autres. Sans l'autres, sans la société, pas de législation, pas de délinquance. En deçà d'une considération pathologique, structurelle, c'est toute une problématique du lien qu'il nous faut reconsidérer, le lien recherché, le lien attendu, le lien attaqué, le lien proposé, etc. Quelque chose ne cadre pas, ou plus... la rencontre rate, la proximité échoue. Nous l'avons vu, l'adolescent est né du rejet progressif des violences qui lui ont été faites, notamment des abus de pouvoir que pouvaient exercer les adultes à son encontre. Partant de cette assise, s'est observé un renversement avec une attente plus symétrique que réciproque : celle pour les adultes de ne pas subir le sentiment de toute-puissance qu'ils attribuaient à ces mêmes adolescents, remettant en cause la forme paradigmatique de l'obligation morale que représentait ces dernières décennies, l'enfant² – nous y reviendrons. Et l'accroissement des thèses psychologiques sur le narcissisme, d'alimenter à leur manière ce mode de pensée contemporain, que ce soit au niveau social, éducatif ou judiciaire. Voilà le point de départ d'une réflexion que nous tenterons d'engager une fois traitée la question du processus adolescent et dégagée plus avant cette problématique du lien, déterminante dans la rencontre de ces générations.

2. LE PROCESSUS CRITIQUE DE L'ADOLESCENCE.

Bien que les limites de l'adolescence soient relativement floues du fait des différences inter et intra individuelles, il est d'usage de la situer généralement entre l'âge de 11 ans et 18 ans. La correspondance peut ainsi être établie avec l'âge légal de la majorité, illustrant de fait le souci du législateur d'adapter à un moment donné les textes aux réalités sociologiques et individuelles. Il s'agit donc d'une période charnière qui, s'étendant sur plusieurs années, est sujette à de nom-

¹ Rapport d'audition publique réalisée par la FFP, Fédération Française de Psychiatrie, avec le soutien de la HAS, Haute Autorité de Santé, et présidé par le Dr. G. Rossinelli, intitulé *Expertise psychiatrique pénale*. Dépôt au ministère de la Santé en Janvier 2008, p.15. Document téléchargeable en ligne sur http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/epp-rapport_de_la_commission-version_finale_pour_mel.pdf

² Thèse développée par D. Folsheid lors du colloque Internationale Francophone « Meurtre d'enfant, Enfant meurtrier. Approches pluridisciplinaires », novembre 2008, Rennes.

breuses mouvances. La déstabilisation qui en résulte affecte avec plus ou moins d'intensité ceux qui la traversent, nous laissant ainsi la possibilité de penser d'ores et déjà la violence qui peut leur être faite à l'occasion des différentes phases maturatives qui participent de cette nouvelle organisation.

Nous choisirons par conséquent de traiter ici de l'adolescence sous l'aspect critique et par là même, dynamique, qui à notre sens, la caractérise. Une crise, dont le processus adolescent pourrait être le modèle puisque préfigurant, selon A. Birraux¹, toutes les autres à venir, et qui constituera le fil rouge de ce sous-chapitre, sur les plans successifs du biologique, du psychologique et du filiatif, à l'image de la distinction opérée par C. Bouchard² : crise subjective, crise du sociologique et crise de la filiation, que nous reprendrons en partie de manière à organiser la littérature qui a été la nôtre et à poser les jalons de la réflexion à conduire.

2.1. La notion de crise comme axe transversal.

Le terme de « crise » vient du latin *crisis* signifiant « passage limite ». Il figure régulièrement l'idée d'un accès brutal, difficile, voire violent, à l'image de l'effraction. L'étymologie grecque pour sa part fait état du terme *krisis* qui désigne un moment d'hésitation suivi d'une décision ou d'une sentence. D'un point de vue développemental, elle se définit usuellement comme une rupture violente du processus évolutif, dont la direction se voit soudain masquée, modifiée ou inversée et qui, pourrions-nous ajouter, vient comme poser un acte menaçant le continuum qui jusque là était relativement stable, marquant ce dernier du sceau de la discontinuité. En cela, le processus adolescent³ en fait figure, tant d'un point de vue objectif que subjectif ; une figure « normale », ainsi connotée par l'expression désormais populaire de « crise d'adolescence » à laquelle nous avons recours pour justifier les comportements et attitudes des jeunes que les générations adultes ont du mal à tolérer.

La crise est une dynamique que nous donne à voir la clinique de l'adolescence, nous permettant

¹ Birraux, A., (1997), Violence à l'adolescence et clivage du moi, in Marty, F. (Dir.), (1997), *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, pp.131-144.

² Bouchard, C., (2002), *Les conduites déviantes et délinquantes à l'adolescence, analyse psychologique et psychopathologique*, document non publié.

³ Terminologie que nous favorisons de manière à nous affranchir d'une conception sociologique du phénomène et à approcher la question du sujet en tant que doué de subjectivité, désirant.

de penser l'adolescent en terme de devenir, de possible dépassement¹ ; ce, tout en nous dégageant des conceptions parfois extrêmes qui peuvent avoir cours au niveau institutionnel. A travers ce concept, l'adolescence devient un processus spécifique qui vient caractériser, non plus l'individu social, l'adolescent, mais le sujet, contraint au changement, et la position subjective qu'il habite singulièrement ; un processus souvent perçu comme propice à l'entrée en délinquance.

Est-ce pour autant là le lieu à penser d'une fatalité de l'évènement ? Si l'on envisage la crise comme le temps opportun à la déconstruction d'un système, alors il convient de répondre par la négative. Et d'ajouter à son examen, toute sa portée heuristique puisque nous donnant à voir ce reste de subjectivité parfois négligé que nous évoquons. L'on conviendra, comme pouvaient l'avancer J. Barus-Michel, F. Giust-Desprairies et L. Ridel, que « le dysfonctionnement n'est pas la crise »² et que l'on ne saurait lui imputer le fait délinquant – seulement peut-être la transgression, par le franchissement des limites auquel elle confronte le sujet. En revanche, c'est bien dans le vécu de cette crise, en étant attentifs aux changements, aux cassures, et aux sutures, que nous pourrions y retenir quelques éléments de compréhension. Ces modifications sont en effet signes de résistances, d'investissements, de reconstructions et de refondations. « Le sujet se saisit dans la crise, *se dépose en elle* »³ écrivent J.J. Rassial, E. Bidaud et P. Lévy.

2.2. Un corps en crise.

Comme nous avons pu le voir par son étymologie, l'adolescence renvoie à l'idée de croissance. Or, il ne s'agit pas d'une évolution qui va de soi. La progression maturative, loin d'être régulière, est ponctuée d'acquisitions très hétérogènes et parfois contradictoires. F. Richard⁴ évoque à ce propos l'idée d'adolescence comme rupture du développement. La littérature met donc ainsi en évidence les nombreuses progressions, digressions et régressions que l'adolescent doit intégrer. Ce sont les transformations physiques qui vont, les premières, donner à l'adolescent son entrée en crise. Rendant ce corps nouvellement étranger, elles constituent la part visible et directement observable du processus en question, nommé plus couramment « puberté », révélant ainsi en partie ce qui est en train de se jouer et de se vivre plus ou moins passivement. En effet, l'absence

¹ L'idée du possible dépassement renvoi de fait au risque que la réalisation adolescente ne s'effectue pas pour cause d'un empêchement à advenir, à se développer, les conceptions psychopathologiques mettant justement l'accent sur le caractère « normal » de la crise et « morbide » de cet empêchement

² Barus-Michel, J., Giust-Desprairies, Ridel, L., (1996), *Crises. Approche psychosociale clinique*, Paris, Desclée de Brouwer, p.31.

³ Rassial, J.-J., Bidaud, E., Lévy, P., (2001), La crise du sujet, in *Connexions*, 76, 2, pp.105-113.

⁴ Richard, F., (1998), *Les troubles psychiques à l'adolescence*, Paris, Dunod.

de maîtrise possible de ces changements confronte le sujet à une forme d'impuissance qu'il subit et dont il prend conscience, ne lui laissant que la possibilité d'élire tel ou tel mode d'accommodation. Par ce qui lui reste, nous verrons notamment le choix vestimentaire, l'utilisation de ce que nous qualifierions d'« appareils corporels » tels les tatouages, les piercings, ou dans une moindre mesure, les accessoires, que ce soit dans le but de s'approprier ce corps, d'affirmer cette nouvelle différence qui est la sienne, ou au contraire de la masquer s'il la rejette.

La question du corps prend donc une place importante dans la clinique de l'adolescence, l'allure que prennent ces « mutations » — si tant est que nous puissions les qualifier ainsi — n'étant pas sans répercussions sur la dynamique du sujet et la position qu'il occupe, face à lui-même, mais aussi, nous le verrons à l'occasion du dernier chapitre, face à l'autre. L'on comprend dès lors le mouvement décrit par A. Birraux qui consiste en l'intégration psychique de la puberté et lui permet de résumer ainsi le processus d'adolescence¹. En tant qu'évènement biologique, plus ou moins éprouvant, la puberté qui — du latin *pubertas* signifiant « poils », « barbe », « commencement de la maturité » — se manifeste par à-coups et de façon disharmonieuse, suscite le passage d'un corps d'enfant à un corps adulte, tant au niveau apparent que fonctionnel, sur le chemin d'une maturation sexuelle en quelque sorte inédite.

En faisant référence à J.-J. Rousseau², c'est toute la figure d'une seconde naissance qui se donne à voir, celle de l'homme et de la femme en tant que tels, sortis de l'enfance après des turbulences adolescentes qui leur ont fait violence. Le corps se reconstruit à l'image de celui que présente l'adulte, faisant ainsi rupture — dans l'évolution de développement biologique, psychique et social — avec l'enfance passée. Une désorganisation au cœur de la problématique adolescente qui, en tout état de cause, aura des répercussions au niveau des attitudes, certes, mais aussi, de l'imaginaire.

2.3. Un sujet en crise (d'imaginaire).

Tous les changements corporels que nous venons d'évoquer ne sont pas sans déclencher ce que nous pourrions aisément qualifier de « crise subjective » ou « psychique » — de sorte que nous pourrions nous interroger sur l'existence de l'adolescence sans la puberté. C'est là le *pubertaire*,

¹ A. Birraux, *Violence à l'adolescence et clivage du moi*, op.cit, p.136-s.

² Rousseau, J.-J., (1762), *Emile ou De l'éducation*, Paris, Garnier, 1961. Document téléchargeable en ligne sur : http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/emile/emile.html

tel que P. Gutton l'a nommé¹. Pour cet auteur, ce processus serait finalement à la psyché ce que la puberté est au corps. Aussi, la présente crise serait à mettre en perspective avec la problématique caractéristique de cette période de vie que soulignait déjà en 1962 P. Blos en évoquant un « processus psychique d'adaptation à l'état de pubescence »², engageant déconstruction puis reconstruction pour l'avènement identitaire. L'adolescence appelle un travail de la psyché qui se voit imposer un corps devenu pubère avec lequel elle doit faire. Ainsi, au même titre que l'organisation corporelle, l'organisation psychique est à réélaborer dans un objectif de réaménagement et de réajustement post-critiques.

Le vécu du corps, et par là même, l'image subjective qui est désormais à assumer, alimentent l'interface au lieu de la relation à soi et à l'environnement. C'est toute la question de la problématique narcissique à l'adolescence renforcée par l'autre qui occupe une place prégnante dans le processus, autre qui se moque parfois, qui devient support de comparaisons, plus généralement, autre qui entoure et accompagne sur différents modes affectifs. L'adolescent est confronté à un cheminement subjectif oscillant entre étrangeté, inquiétude, doute et angoisse, qu'il doit gérer face à lui-même et à ceux qui lui renvoient son image. En cela, nous ne saurions que difficilement appréhender l'adolescent, sa construction et l'élaboration de sa position de sujet hors de toute dynamique relationnelle dans laquelle il est nécessairement pris d'emblée.

F. Richard l'expose, la crise du corps vient marquer le sujet de blessures narcissiques qui vont l'éloigner de l'Idéal du moi auquel il se référerait, et tourmenter, dans ce mouvement, l'imaginaire aux prises avec des affects négatifs et ce qu'il qualifie de narcissisme exacerbé³. Pour certains, l'on risque de noter le refus de ces modifications, à l'image du *breakdown* de M. et M. E. Laufer⁴, repris ultérieurement par J.-J. Rassial en terme de cassure développementale⁵, pour signifier une panne de la pensée, des investissements, des différenciations structurantes mais aussi, des références. Alors, la dynamique psychopathologique peut se manifester par l'effondrement psychique ou la répétition de passages à l'acte à défaut d'une élaboration possible.

Reprenant les termes de P. Blos, l'on conviendra que

« Le changement de l'image du corps et une réévaluation du sentiment de soi sont deux

¹ Gutton, P., (1991), *Le pubertaire*, Paris, PUF.

² Blos, P., (1962), *Les adolescents, essai de psychanalyse*, Paris, Stock, 1967, p.14.

³ F. Richard, *Les troubles psychiques à l'adolescence*, op.cit.

⁴ Laufer, M., Laufer, E., (1984), *Adolescence et rupture du développement, une perspective psychanalytique*, Paris, PUF, 1989.

⁵ Rassial, J.-J., (1996), *Le passage adolescent. De la famille au lien social*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, p.35-s.

des conséquences psychologiques du changement dans l'état physique »¹.

Et l'auteur, de préciser que le complexe à l'œuvre s'avèrera plus ou moins conflictuel selon les modes de prise en charge culturels de ces transformations, entre ritualisations, formalisations et idéalizations. Or, il nous semble que le monde occidental moderne, n'offre plus à l'adolescent de modèles ou de figures sur lesquels il pourrait « calquer son mode de résolution personnel »², comme cela pouvait être le cas à la belle époque. Les professionnels s'accordent à le dire et les adolescents eux-mêmes sont parfois bien en peine de nommer ce qui serait leur modèle : peu nombreuses sont les figures en mesure de se détacher du lot. Est-ce à dire que les possibilités de formalisations sont insuffisantes pour permettre cette intégration ; et que le flottement, régulièrement dénoncé dans la littérature ou dans l'opinion publique, en est responsable ? Est-ce à dire qu'il faut reconnaître tout le poids de figures identificatoires hétérogènes, dans la difficulté d'élaboration d'une image de soi, qui soit clairement circonscrite et cohésive ? Au vu de ce dont témoigne la clinique, rien n'est moins sûr.

Quand bien même l'assimilation sociale apparaît relativement peu assurée, l'on ne peut sous-estimer les ressources dont disposent les adolescents actuellement. Des ressources à considérer non plus comme des substituts en place à *défaut de...*³ mais bien comme des actualisations à part entière. La quête d'identité ainsi animée n'en serait pas moins légitime et positive. Le groupe de pairs auquel le sujet se confronte, se montre tout autant porteur que structurant, refusant de n'être qu'une béquille. Pourquoi dès lors continuer à penser l'espace paritaire comme une étape parmi d'autre, au titre seulement d'une transition filiative ? Ne pourrait-il pas, bien que faisant « suite » au familial, être pareillement le lieu d'un cheminement identificatoire nuancé dont l'organisation n'appartiendrait qu'à lui, et non simplement le lieu d'une rupture aménagée face à l'enfance devenue angoissante ? Finalement, la crise dispense-t-elle nécessairement d'un certain équilibre ? P. Blos parlait de « sentiment d'identité »⁴, P. Jeammet de « défense de l'identité »⁵. L'hypothèse d'une situation narcissique à part entière, maintenue pour un temps donné, un temps de quête, se pose.

¹ P. Blos, *Les adolescents, essai de psychanalyse, op.cit.*, p.19.

² *Ibid.*, p.21.

³ L'on soulignera ici la persistance théorique à considérer l'investissement de la sphère paritaire comme l'aménagement d'une nécessaire distance à la sphère parentale, faisant du groupe le lieu manifeste d'une sous-culture, en quelque sorte, d'un *moins que...*

⁴ P. Blos, *Les adolescents, essai de psychanalyse, op.cit.*, p.69.

⁵ Jeammet, P., Comportements violents et psychopathologie à l'adolescence, in F. Marty, *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence, op.cit.*, pp.33-46.

2.4. Une filiation rendue critique.

De cette croissance biologique et physiologique, se forme un corps différent, sexualisé et de fait, potentiellement incestueux. C'est là toute la reviviscence d'une problématique Oedipienne infantile qui émerge à nouveau à l'adolescence bien que sous une forme différente. Quelque chose de la filiation se rejoue, animant ce que l'on pourrait qualifier de crise filiative. Une crise sous-tendue par le nécessaire dégagement du sujet désirant de la triangulation originaire et qui de fait ne peut que nous amener à travailler autour de l'adolescent, les questions de génération, de rapport intergénérationnel, d'origine, de transmission, de don et de dette.

Jusque là « fils de » ou « fille de », l'adolescent est à son tour en mesure de se situer dans la généalogie en occupant la place d'une nouvelle génération et en pouvant donner naissance. Cette possibilité d'accéder à la sexualité adulte, d'être également géniteur, constitue la porte ouverte aux réalisations fantasmatiques qui, refoulées tout au long de la période de latence, alimentaient la phase Oedipienne infantile. Il s'agit là de « l'Œdipe pubertaire » décrit par F. Marty¹, témoin d'une actualisation menaçante dont le sujet va devoir se dégager pour se différencier. Au sein de cette lignée familiale qui le fait être « le même que », l'adolescent va devoir asseoir sa singularité face aux objets internes, fusionnels et excitants qui avaient seuls jusque là fonction d'étayage identificatoire, d'assise narcissique et de contenant. La difficulté de ce passage étant le paradoxe vécu entre besoin d'identification et besoin de différenciation, ce, par rapport à l'objet parental, extérieur mais intériorisé.

Il s'agit donc ici d'une position angoissante avec laquelle le sujet va devoir faire, tout en réaménageant de façon critique l'espace relationnel entretenu avec les objets d'investissement antérieurs et à venir, et par-là même, l'intimité des rapports avec son entourage. Une position, pourrions-nous avancer, entre rupture, séparation et reconnaissance paradoxale, qui pourrait être sous-jacente au mode d'instauration et d'investissement de l'autorité. En effet, l'on ne saurait faire l'économie d'une considération des problématiques d'idéalisation et de désidéalisation en ce contexte opportun. Non pas qu'elles seraient nécessairement en lien avec ce que d'autres nomment le deuil des imagos parentales, inscrivant de fait une causalité entre investissements relationnels verticaux et horizontaux, mais pour le moins, à l'origine d'une configuration relationnelle autre, aux côtés de la première. Un passage objectal, si tant est que nous puissions le mettre en mot ainsi, conceptualisé en terme d' « adolescens »² par P. Gutton, vient pointer le

¹ Marty, F., Violence à l'adolescence, in F. Marty, *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence*, op.cit., pp.7-17.

² P. Gutton, *Le pubertaire*, op.cit.

travail d'élaboration psychique que requiert le pubertaire, et notamment la réélaboration d'un Idéal du moi mis à mal par le changement de l'image du corps, l'investissement de nouvelles valeurs et références.

Pour F. Richard,

« Grandir est un acte agressif qui met symboliquement les parents à mort : à la culpabilité qui en découle, s'ajoute le deuil difficile du lien aux parents de la petite enfance »¹.

Il nous rappelle ainsi ce que P. Blos décrit comme un second processus de séparation-individuation à l'égard des figures d'identification et des systèmes de règles et de valeurs à l'œuvre jusque là. Un processus qui vient marquer la contrainte que peut ressentir l'adolescent à assumer son autonomie et son indépendance après cette poussée du pubertaire, mais aussi, possiblement, l'émergence de nouvelles figures régulatrices. En effet, selon l'auteur, si un premier processus d'individuation a lieu à la fin de la deuxième année, quand l'enfant fait l'expérience de la distinction moi/non-moi, nous assistons à nouveau au même franchissement pendant l'adolescence, plus complexe, qui aboutit au « sens de l'identité »². Il consiste en la séparation que le sujet doit engager avec les représentations intériorisées des premiers objets d'investissement. Dans ce contexte d'autodéfinition, entre être ou n'être pas, les conduites d'expérimentations, les attitudes de révolte et les mises à l'épreuve de soi peuvent être positives, participant chacune à leur manière aux processus d'individuation et d'autonomisation, tels qu'ils ont été développés par M. Klein, D. W. Winnicott ou encore J. Selosse.

Est-ce à dire là encore que ce cheminement ne serait que le corrélat d'une tentative de restauration d'un sentiment d'identité vacillant après rupture avec les objets infantiles ? Est-ce à dire qu'il s'agit là d'un processus béquille à l'entre-deux, entre perte et réinvestissement d'objet ? Ou encore, qu'il s'agit d'un début de réponse apporté par le sujet face à cette « faim d'objet », problématique du « vide »³ que P. Blos était l'un des premiers à souligner en 1962 – eu égard à l'adolescence non institutionnalisée ? Que le sujet soit amené à redéfinir de nouvelles frontières pour l'environnement, entre monde interne et externe, dans la confrontation ou l'opposition, à redistribuer des valeurs, à négocier de nouveaux rapports avec les normes et à élaborer de nouvelles références qui soient contenantes pour lui, ne nous semble prescrire en rien l'idée d'une perte en amont, simplement d'une mise en jeu qui trouvera la légitimité de son émergence dans la dynamique subjective elle-même. Et ce, d'autant plus lorsque l'on considère

¹ F. Richard, *Les troubles psychiques à l'adolescence*, op.cit, p.21.

² P. Blos, *Les adolescents, essai de psychanalyse*, op.cit, p.24.

³ *Ibid.*, p.235.

le caractère indispensable de l'étayage parental au-delà de l'échappée subjective hors de la sphère familiale.

Ainsi, ne serait-il pas davantage question de (pseudo)filiation que de passage, dans la rencontre de l'autre, pair ou groupe de pairs. La clinique, nous le verrons, nous engage à le penser. Plus qu'un support de transition, le groupe (af)filial, paritaire, dont l'investissement affectif ne fait que peu de doutes, apparaît comme un système fondé, ou pourrions-nous le penser, auto-fondé. Un territoire bricolé en quelque sorte, par ceux qui l'occupent et qui tiennent ensemble autrement que sous l'autorité d'un seul. Il ne s'agirait pas là d'un espace investi suite à la perte du précédent, au défaut du modèle traditionnel ou à une quelconque forme d'affranchissement, mais bien d'un espace coexistant. Il ne s'agirait pas là d'une transition faisant disparaître à la fois génération et généalogie. En cela nous pouvons penser l'adolescent d'aujourd'hui différent de celui d'hier bien qu'il ne soit pas seulement, comme l'avancent P. Jeammet et M. Corcos, la « création d'une époque de l'histoire d'une société donnée »¹. Le sujet, loin de subir la seule assignation, demeure acteur et surtout auteur de ce qu'il fait, et par conséquent, de ce qu'il est, croit ou veut être. Et le territoire environnant, d'être pour lui, espace de saisissement, espace de choix (du symptôme).

L'on retiendra alors de la question adolescente la problématique du lien, à soi et à l'autre, qui se manifeste dans les différents aspects de la crise ; le lien en tant qu'il est nécessairement au travail à l'adolescence. La singularité qui suscitera notre intérêt ici repose sur le mode – « actuel » – d'investissement de l'autre et le garant, mythique ou non, de cette articulation structurante pour un sujet en construction, advenu à sa manière dans l'échange et déterminante dans le choix de sa position.

3. LIEU D'INSCRIPTION ET ESPACE D'AMENAGEMENTS : LES AUTRES DE L'ADOLESCENT.

3.1. Au sein du « groupe », la place de l'auteur et l'étayage de l'autre.

Face au champ pénal qui raisonne en termes de faits observables et convoque la « réunion », face aux écrits de S. Freud qui conçoivent le groupe en tant qu'il est physiquement présent², un bref retour sur la question de l'ensemble groupal s'impose pour continuer de situer tant le champ de

¹ Jeammet, P., Corcos, M., (2001), *Evolution des problématiques à l'adolescence, l'émergence de la dépendance et ses aménagements*, Rueil-Malmaison, Douin, p.14.

² Notamment, Freud, S., (1921), *Psychologie des foules et analyse du moi*, in Freud, S., (2001), *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot & Rivages, pp.129-242.

ce travail que notre propos.

Loin de se résumer à la représentation empirique positive, visible et/ou manifeste, dont on sert régulièrement l'usage, l'entité groupale témoigne elle aussi d'une dynamique subjective dont on ne saurait faire l'économie. De l'italien *gruppo*, le terme de « groupe » vient désigner une réunion de personnes avec l'idée de lien à laquelle l'étymologie renvoie. *Gruppo*, que l'on traduit par « nœud », se voit généralement attribuer le radical germanique *kruppa*, qui signifie « masse arrondie » ou encore, le vocable *krop* pour indiquer le « cordage ». Ainsi, ce sont toutes les dimensions d'agrégation et de circonscription qu'il convient de souligner, mais aussi, de fondement commun, qu'il convient d'interroger¹. Une précaution définitionnelle toutefois pour prévenir notre propos : dans la variété de ces fondements possibles, le lien à l'œuvre ne prescrivant pas nécessairement l'indifférenciation, le groupe se présente comme formation d'un ensemble d'éléments possiblement différents, à distinguer d'une entité de l'« un ». Un ensemble donc, que nous ne saurions restreindre à quelques dimensions orthogonales que ce soit, en ce sens que le lien en question n'induit pas d'orientation relationnelle *ad hoc*.

Est-ce s'éloigner d'une anthropologie pour se rapprocher d'une microsociologie que d'en faire ainsi le portrait ? Pour F. Richard², la notion de groupe souffre d'une extension discutable dans ses définitions si elle n'est pas référée au lien social, ordonnateur par la position tierce qu'il occupe pour le sujet et le groupe lui-même. C'est là toute l'autonomie du lien social qui est postulée par l'auteur, se gardant dans le même temps de réduire ce dernier à une assemblée hiérarchisée de groupes. Mais c'est également toute la possibilité d'envisager pour ce lien une configuration qui puisse ne pas être systématiquement assimilée à quelques représentations transcendantes³ en lui reconnaissant une émergence dans la formation même de l'ensemble ; ensemble auquel finalement, il pourrait ne pas préexister⁴. L'autonomie ne suppose pas la transcendance – sans

¹ Avant de signifier « groupe », *gruppo* en Italien désignait une activité artistique, sculpturale, consistant à faire apparaître des personnages à partir d'un même bloc de pierre, laissant à l'œil du spectateur tout le soin d'embrasser les éléments ensemble du fait de leur proximité.

² Richard, F., Subjectivation et situation groupale à l'adolescence, in Chapelier, J.-B., (Dir.), (2000), *Le lien groupal à l'adolescence*, Paris, Dunod, pp.113-168.

³ Nous entendons par là une localisation nécessairement extérieure et supérieure qui viendrait à dominer « par le haut », s'imposant de fait et d'emblée à l'objet, sujet ou ensemble groupal.

⁴ L'hypothèse d'une immanence du lien social, nous la retrouvons chez K. Lewin (Lewin, K., (1944), Dynamics of group action, *Educational Leadership*, 1, pp.195-200, cité par Beauvois, J.-L., (1995), Le statut du concept de groupe et l'articulation psychosociale, in Mugny, G., Oberlé, D., Beauvois, J.-L., (1995), *Relations humaines, groupes et influence sociale*, Grenoble, PUG, pp.151-159.). Selon lui, l'interdépendance des membres du groupe en constituerait le ciment. Aussi, les changements produits au niveau de la structure résulteraient de ceux des parties, laissant deviner l'existence de processus spécifiques en jeu, tant du côté des individualités, du groupe dans sa totalité que des relations individu/groupe, non univoques. Selon les champs de réflexions et/ou les obédiences, nous noterons notamment par la suite toute l'importance de ce que peuvent être l'esprit de groupe, l'illusion groupale ou le fantasme d'auto-engendrement. Au demeurant, il sera toujours question d'un « plus qu'une addition ». En témoignent également les travaux menés par E. Durkheim, R. Kaës, ou encore J. Lacan. Lewin, K., (1944), Dynamics of group action, *Educational*

quoi, comment pourrait-on instituer du contrat, ou du pacte ?

Partant de la définition suivante du groupe,

« la forme et la structure d'une organisation des liens intersubjectifs entre plusieurs sujets de l'inconscient telle que leurs rapports produisent des formations et des processus psychiques spécifiques »¹,

Les travaux de R. Kaës tendent à s'inscrire dans cette perspective d'émergence, presque immanente, faisant du groupe la matrice des liens qui se jouent entre sujets. Le groupe apparaît comme appareil de liaisons et de transformations des psychés de ses membres, donnant naissance à une réalité psychique partagée² – la « psyché de groupe » – elle-même sujette aux processus spécifiques qui en découlent. Ainsi est désigné « l'appareil psychique groupal » que l'auteur conceptualise dès 1976 pour penser une construction commune, constitutive du groupe, tout en réservant aux sujets qui le composent, leur subjectivité propre.

Pourtant, la clinique adolescente qui est la nôtre, et sur laquelle nous reviendrons à mesure de cette réflexion, tend à témoigner d'une articulation différente, où les effets en quelque sorte, tranchent. Du lien comme source de modifications de la psyché groupale *et* singulière, l'on glisse vers une dynamique où les configurations psychiques, devenues premières, modifient essentiellement celles relationnelles. Autrement dit, et compte tenu de la population que nous avons rencontrée, le sujet du groupe ne déterminerait pas tant le sujet de l'inconscient, que le sujet de l'inconscient déterminerait celui du groupe, de la relation à l'autre, ou pourrions-nous dire encore, du lien social, sans plus de réciprocité.

Pour chacune de ces hypothèses, mettant en jeu interactions, intersubjectivités ou encore, interdiscursivités comme cela est proposé dans la littérature, un constat insiste : celui de la relation, quelques soient ses modalités d'aménagements, quel que soit le lieu d'où elle se trame. Elle constitue un espace pour ce que nous qualifierons de reste autorisé de subjectivité, de précipité de sujet dans l'ensemble groupal : un précipité qui convoque de l'auteur au-delà de l'acteur ; et un sujet qui, nous semble-t-il, se saisit d'une opportunité, en tant que forme possible dans le lien social ou en tant que figuration d'un choix du symptôme, au sein d'une organisation intersubjective à laquelle il participe.

Leadership, 1, pp.195-200, cité par Beauvois, J.-L., (1995), Le statut du concept de groupe et l'articulation psychosociale, in Mugny, G., Oberlé, D., Beauvois, J.-L., (1995), *Relations humaines, groupes et influence sociale*, Grenoble, PUG, pp.151-159.

¹ Kaës, R., (1999), *Les théories psychanalytique du groupe*, Coll. Que sais-je, Paris, PUF, p.12, 2002.

² Kaës, R., (2008), Alliances inconscientes et interdits de penser, in *Rhizome*, 31, pp.8-9 ; Kaës, R., (2000), *L'appareil psychique groupal*, Paris, Dunod ; Broussolle, P., (2001), L'appareil psychique groupal : Kaës R. Paris : Dunod, coll. « Psychismes » ; 2000. 270 p., 2^e éd., in *l'Evolution psychiatrique*, 66, 3, p.538.

Loin de se dessiner encore, une topologie subjective, désignative de positions singulières dans la confrontation avec l'autre, affleure, et laisse supposer l'existence de territoires distincts pour chacune des parties impliquées tout en étant réciproquement étayants. En cela nous ne saurions négliger les enjeux d'identification à l'œuvre. En effet, partant de l'idée d'identification comme un « processus psychique par lequel un sujet assimile un aspect, une propriété, un attribut de l'autre et se transforme, totalement ou partiellement, sur le modèle de celui-ci »¹, l'on ne pourra faire abstraction du fait qu'elle participe du fondement de la relation à l'autre. Elle fait advenir le sujet à l'altérité et devient une condition du lien social. S. Freud² et après lui, M. Klein³, ont expliqué comment la relation à l'autre est à la fois mouvement identificatoire et relation d'objet ; et comment l'identification apparaît être l'articulateur fondamental du psychique et du social. Dès qu'il s'identifie ou qu'il s'adresse à lui-même, l'individu isolé constitue déjà une foule, une foule à deux. Au regard de la dynamique adolescente, le processus d'identification prend tout son sens et la clinique n'en est pas avare de manifestations.

Si l'on considère à l'instar de la théorie freudienne, la valeur symptomatique qu'il peut recouvrir, alors se dégage ici la possibilité de croiser cette dimension avec toute la problématique qu'elle vient pointer : l'aménagement d'un système relationnel s'établit au côté de celui initié par la sphère familiale. J. Lacan pensait l'identification comme un lieu nécessaire auquel était d'emblée confronté le sujet, un lieu qui plus est, à l'origine de l'émergence d'une organisation psychique particulière, voire nouvelle. L'autre est toujours déjà là, certes, mais c'est de la rencontre avec cet autre qu'il convient d'envisager un nouveau territoire d'investissement, un territoire à partager, et donc, à aménager. Le territoire devient alors support d'identités, de positions, et l'altérité qui circonscrit le premier dans l'échange, étaye les secondes⁴ dans un constant remaniement.

Le travail psychique que suscite le processus adolescent se prête particulièrement à cette dynamique, pour les motifs que nous développons plus haut. Toute une dialectique distance/proximité se met en place, convoquant différents temps et différents autres. Au sujet finalement de se saisir de l'espace qui s'offre à lui pour prendre appui, pour se donner consistance et s'assurer une enveloppe narcissique contenant face à l'autre. En cela, le pair constitue un enjeu d'importance pour le sujet adolescent, par définition pris dans une période critique. Nous verrons plus concrètement dans quelle mesure lorsque nous solliciterons leur discours. Comme le souligne à juste titre J.-B. Chapelier, ce changement critique

¹ Laplanche, J., Pontalis, J.-B., (1967), *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1998, pp.187-190.

² F. Freud., *Psychologie des foules et analyse du moi*, op.cit.

³ Klein, M., (1937), L'amour, la culpabilité et le besoin de réparation, in Klein, M., Rivière, J., (1968), *L'amour et la haine*, Paris, Payot, 1984, pp.73-149.

⁴ Sur ce sujet notamment, Auger, M., (1994), *Le sens des autres*, Paris, Fayard.

« fait éclater la position de la famille infantile qui n'est plus un groupe d'étayage (...) et demande un recours au groupe social ou mieux, et à titre transitoire, à un groupe de pairs plus adapté aux besoins de l'adolescent car façonné par les groupes internes, mis en commun puis partagé comme groupe social particulier »¹.

Alors, se dégagent filiation et affiliation, deux dimensions à interroger, et plus encore lorsque l'on suppose en l'autre, pair, une réponse à saisir plutôt qu'une réponse toute faite.

3.2. Quelle altérité pour la littérature dans l'agir délinquantiel ?

Prégnante à l'adolescence, la problématique de l'altérité n'a pas été sans se poser dans la littérature quant au champ de l'agir délinquantiel, notamment par l'intermédiaire du pair. Bien que prenant différentes formes, parfois interpellative, (dé)monstrative ou réclamative, l'agir en question demeure un temps adressé à l'autre. Dit autrement, il y a toujours de l'autre dans l'agir, par l'affirmative ou par la négative, que ce soit un « autre-référence », un « autre-intériorisé », un « autre-coauteur [ou complice] », ou même, un « autre-victime ». Ainsi, et dans la continuité de ce que nous développons ci-dessus, si le groupe de pairs est le lieu de certaines expériences affectives et de certaines manifestations désirantes, il demeure avant tout un étayage.

La lecture que nous poursuivons de R. Kaës² sur la notion d'étayage multiple y consent. Comme l'auteur nous le rappelle, convoquant la pensée de S. Freud, une défaillance d'étai peut amener le sujet à recourir à de nouveaux étayages, plus solides, pourrions-nous ajouter, plus congruents à un moment donné, et à partir duquel il pourra également créer, faire face. Est-ce à dire qu'il s'agit d'un processus participant de la dynamique construction/destruction caractéristique de l'adolescence ? La réponse n'est pas aisée, l'on ne saurait nier qu'un système relationnel *a priori* fondamental peut se maintenir tout en autorisant la constitution d'un second à l'issue de nouvelles rencontres, quand bien même le sujet n'y prendrait pas appui de la même manière.

Plus avant, chaque réseau établi ne peut exister que par rapport à celui qui lui fait face, que ce soit par opposition, contraste ou complémentarité. Au sein même de ces configurations, chaque élément gagne en assise et en identité par rapport à celui qui le maintient ; un « contrat d'étayage » en quelque sorte qui soutient la liaison dans un mouvement d' « appui mutuel »³.

¹ Chapelier, J.-B., Emergence et transformation de la groupalité interne à l'adolescence à partir des psychothérapies psychanalytiques de groupe, in J.-B. Chapelier, *Le lien groupal à l'adolescence, op.cit.*, pp.1-57.

² Kaës, R., Introduction à l'analyse transitionnelle, in Kaës, R., (Dir.), (1979), *Crise rupture et dépassement*, Paris, Dunod, 1997, pp.1-81.

³ *Ibid.*, p.10.

Plusieurs auteurs s'accordent à trouver dans cette forme de contrat (narcissique) l'argument de certaines orientations délinquantielles des conduites groupales, justifiant l'observance d'un modèle identificatoire socialement « négatif »¹, assigné, renforcé et « respecté ». Or, il nous semble important, en ce contexte, de ne pas réduire l'identification à ces enjeux. Si dans les faits, l'autre peut effectivement contribuer à l'engagement du sujet dans l'infraction, la démarche nous semble plus complexe, moins linéaire, si tant est que nous puissions le dire ainsi. Là encore, toute la question du choix et du saisissement par le sujet est à considérer. Même stigmatisées par la négative, socialement mésestimées, les valeurs en jeu au sein du groupe de pairs délinquant restent des valeurs, et c'est dans la confrontation de ces deux champs qu'il nous faut travailler, envisager des espaces d'adhésions minimales et des espaces d'ententes possibles.

La littérature pose alors successivement les hypothèses d'identification à l'agresseur, d'instances moiïque et/ou surmoiïque délétères, ou quelques autres aménagements défensifs dus à la crise adolescente, privilégiés par le sujet. L'adolescent agit pour ne plus être agi – « j'agis donc je suis » – autant d'hypothèses qui se vérifient chez certains mais qui ne semblent pouvoir l'être pour d'autres. Et de nous interroger, par-là même sur l'universalité d'un trauma qui en serait à l'origine². Serait-ce la seule source constitutive d'un « surmoi déviant » ? Le penser priverait le sujet de tout aménagement ultérieur, et finalement, d'une marge de manœuvre non négligeable. Or, les adolescents que nous avons rencontrés ne sont pas sans reconnaître leurs actes et en assumer les retombées, même lorsque les professionnels auraient tendance à mettre au premier plan l'influence subie des pairs. Le relais d'un idéal est à poser, au-delà de sa restriction à quelque instance psychique.

Plusieurs hypothèses ont d'ailleurs été formulées à mesure des années et des recherches concernant le lien entre identification aux instances psychiques et délinquances. Les instances que sont l'Idéal du moi, le moi idéal, le ça, le moi ou encore le Surmoi, qui subissent des réaménagements importants lors du processus adolescent sont classiquement appréhendées comme

¹ Pour J. Selosse, l'identification négative peut intervenir soit « par la prise de distance social des sujets, par le retrait ou le rejet faisant suite à un regard discriminatoire », soit « par la dénomination de leurs différences, de leur singularité ou de leur écart par rapport aux références normatives », soit « par la stigmatisation qui enferme l'individu à n'être conforme qu'au stéréotype déterminé par autrui » (Selosse, J., (1980b), Identification négative : processus et effet, in Pain, J., Villerbu, L.-M., (1997), *Adolescence, violence et déviance (1952-1995)*, Vauchrétien, Matrice, pp.364-376). Sur la question de l'identité négative, l'on pourra lire également Erikson, E.H., (1968), *Adolescence et crise, la quête de l'identité*, Paris, Flammarion, 1988 ; Mailloux, N., (1968), Délinquance et répétition compulsive, in *Contribution à l'étude des sciences de l'homme*, 6, pp.73-83 ; ; Cusson, M., (1983), *Le contrôle social du crime*, Paris, PUF ; Leblanc, M., (1985), La délinquance à l'adolescence, in Szabo, D., Leblanc, M., (1985), *La criminologie empirique au Québec. Phénomènes criminels et justice pénale*, Montréal, PUM, pp.96-133 ; Loerber, R., Stouthamer-Loeber, M., (1986), La prédiction de la délinquance, in *Criminologie*, 19, 2, pp.49-77 ; Born, M., (2003), *Psychologie de la délinquance*, Bruxelles, De Boeck.

² Casoni, D., (2002), Never twice without trice. An attempt at Understanding traumatic Neurosis, in *International Journal of psychoanalysis*, 83, L., pp.137-159, repris dans Casoni, D., Brunet, L., (2003), *La psychocriminologie. Apports psychanalytique et applications cliniques*, Montréal, PUF, p.128.

pouvant préserver le développement du sujet de désirs, tendances ou attitudes dites « asociales » au profit de ceux et celles dites « moral(e)s » ou « socialement adapté(e)s ». Le fondement avancé étant le principe de réalité. Alors, la littérature présente la délinquance comme conséquence d'une carence ou d'un défaut, voire d'un excès instantiel.

Reprenant ces hypothèses, D. Casoni et L. Brunet¹ ont pu déterminer quatre modèles d'approches récurrents. Tout d'abord, celle de la délinquance comme résultat d'une carence identificatoire du Surmoi. Des troubles au niveau de l'identification aux figures parentales, tenants lieux d'autorité, seraient alors à envisager. L'intériorisation « normale » des principes éthiques, des valeurs socio-morales et des interdits n'aurait pu s'effectuer, induisant de fait davantage l'association de ces conséquences au terme d'« asocialité » que d'« antisocialité ». Il s'agit là d'une hypothèse qui n'est pas sans nous rappeler les thèses Kleiniennes élaborées autour de l'intériorisation du bon objet, parental, absent ou manquant, qui rendrait impossible une identification adéquate à la régulation du rapport agressif à l'autre.

Ensuite, celui de la délinquance comme corrélative du rôle joué par les identifications « négatives » que nous évoquions, de nature antisociales cette fois-ci. Le processus identificatoire, effectif ici, se jouerait autour de figures identificatoires problématiques – l'exemple est à nouveau pris des figures parentales – caractérisées par des tendances délinquantes devenues des modèles pour le sujet depuis son enfance. Le rapprochement pourrait être à faire avec le processus adolescent propre à la découverte de nouvelles figures paritaires engagées dans des pratiques délinquantes et que la littérature n'a de cesse de mettre en avant sous couvert d'influence groupale.

Le troisième mode d'approche, complexe des deux précédents, propose le concept de Surmoi lacunaire². Il est employé pour signifier le caractère délétère d'une conscience morale véhiculée dans les interactions familiales, soit par la mise à disposition d'un modèle déviant, soit, par la favorisation de conduites déviantes, mais est toujours le reflet d'une aire conflictuelle chez le parent. Des positions parentales sources d'attentes ambivalentes à destination de l'enfant, perçues comme alimentant aisément le processus d'identification négative et favorisant la gratification paradoxale qui lui est liée.

Enfin, le dernier modèle consiste à traiter de la délinquance comme une incapacité fondamentale d'identification, à l'image d'une forme psychopathique classique telle qu'elle serait conçue en

¹ D. Casoni, L. Brunet, *La psychocriminologie. Apports psychanalytique et applications cliniques*, op.cit, pp.128-133.

² Les auteurs font alors de A.M. Johnson et S.A. Szurek les figures de proue de ce modèle, pp.80-83.

matière psychiatrique. L'argument posé est alors celui d'une fixation narcissique précoce, entravante du Moi. Alors, se dégage principalement, sur un pendant réciproque, un surinvestissement du Moi idéal neutralisant les restes d'une identification Surmoiïque peu structurante. Ce processus autoriserait les fantasmes de grandeur, de puissance et d'omnipotence que l'on observe chez certains délinquants dans la négation de l'autre – parfois favorisés par un processus antérieur d'identification à l'agresseur – donnant l'image d'une délinquance comme investissement narcissique et désinvestissement objectal.

Pourtant, prenant le contre-pied de ces modèles, une hypothèse supplémentaire émerge, celle qu'initie la démarche de L. Brunet¹ autour du processus de « désidentification », à entendre comme une défense contre l'identification plus que comme une incapacité d'identification, comme finalement, un refus plus qu'un déni de la relation à l'autre qui se présente d'emblée au sujet et s'impose à lui. Ainsi, relativement répandue dans la littérature traitant de la démarche identificatoire en matière de délinquance, la thèse selon laquelle le délinquant n'aurait pas su construire de l'autre en lui-même, demeure critiquable. D'une part, la modalité d'identification n'implique pas nécessairement le caractère « bon » de l'objet, d'autre part, nous y reviendrons, la délinquance demeure un temps adressé à l'autre quel qu'il soit, social, institutionnel ou individuel. L'altérité, bien que manifeste sous différentes formes, ne saurait être écartée. Si par désidentification, l'on entend le refus d'un rapport à l'autre au sein d'un espace de liens, donné socialement, normé par la communauté publique, ne pourrions-nous pas envisager l'existence d'une identification ailleurs, non reconnue au sein de cet espace même. Dit autrement, ne pas s'identifier à l'autre social, que l'on désignera tantôt comme autorité tantôt comme victime, signifie-t-il l'incapacité de s'identifier à un autre encore, désigné autrement par le sujet, sur le registre d'un idéal propre – un idéal de sujet, à savoir une éthique, non plus un idéal moral de société ?

La bande adolescente, à la fois réelle et fantasmatique, constitue tant au niveau individuel que groupal, le lieu d'une expérience subjective à la fois narcissique en ce qu'elle fait contenance, et transgressive, puisque source de satisfactions socialement interdites. Ne relevant pas uniquement du lien social, mais également du psychique, la loi va autoriser le sujet, dans l'altérité, à se saisir d'espaces et de relations dans les limites qui sont les siennes. Le registre de la transgression doit alors faire l'objet d'une attention toute particulière que certains négligent au prétexte de l'infraction. Comment penser la trajectoire délinquantielle en faisant l'économie d'une interrogation sur le champ des possibles d'un sujet ? Alors au-delà des enjeux d'identification, nom-

¹ Brunet, L., (2000), Introduction à "Censure, peine de mort et enfer" d'André Lussier, in *Filigrane*, 9, 2, p.112, repris dans Casoni, D., Brunet, L., (2003), *La psychocriminologie. Apports psychanalytique et applications cliniques*, Montréal, PUF, pp.150-151.

breux nous l'avons vu, il faut pouvoir préserver le choix d'une subjectivité, le choix d'un auteur. Les situations passées et actuelles ne peuvent déterminer à elles seules les agirs mis en place, les rapports tissés. C'est là toute l'image des opportunités telles que nous pouvons les revisiter.

3.3. La saisine opportune d'un sujet.

Qu'en est-il alors du groupe ? Est-ce seulement le lieu d'une influence subie ou d'une contagion réciproque ? Le lieu d'une facilité ? Le lieu d'une orientation non désirée à un moment donné ? Finalement, le lieu d'une absence ou d'une perte du sujet ? Ce sont là quelques-unes des questions que nous conduit à poser l'idée même d'opportunité en matière délinquante, comme aménagement subjectif d'une position sociale et sociétale.

Dans une approche criminologique, les manifestations symptomatiques de la souffrance psychique telles que peut les représenter la délinquance, sont différentes. La délinquance n'existe que socialement – se traduisant différemment au plan de la psyché – en cela, elle est à décrire sociologiquement, au moins dans un premier temps. Ce sont ces manifestations sociales qui lui donnent sa visibilité. En outre, les constats et observations que nous sommes amenés à réaliser au quotidien, à travers la pratique, ou même, à travers les observations médiatiques, ne peuvent qu'illustrer le fait que certains agirs soient plus jouables dans une position psychique que dans une autre. Autre qui, si nous pouvons nous le permettre, manquerait en cet espace à y « gagner ». Dit autrement, il ne serait plus uniquement question de causalité groupale ou d'effet de rôle mais d'une subjectivité qui prend forme dans le « jouable » socialement. Le groupe, plus précisément l'ensemble groupal, serait un lieu d'expression possible pour le sujet par la position qu'il y occupe.

C'est en cela que nous nous proposons, sous couvert d'une clinique, de problématiser différemment cette question des opportunités, au côtés de l'approche plus psychologisante, développée par M. Cusson *via* une théorie rationnelle de la délinquance initiée au début de années 1980 et toujours d'actualité théorique. Pour l'auteur, les opportunités naissent « quand un acteur peut, grâce à ses ressources, profiter des circonstances pour réaliser ses fins »¹. Nous retrouvons ici d'une certaine manière l'idée d'opportunité comme support d'étayage se prêtant circonstanciellement à la réalisation d'un objectif. Aussi, le groupe de pairs ouvrirait les portes de l'illégalisme².

¹ Cusson, M., (1981), *Délinquants, pourquoi ?*, Paris, Colin, p.168.

² *Ibid.*, p.213.

Pour nous dégager d'une vision causaliste et utilitaire des pairs, certes source d'apprentissage, d'encouragements, opérateurs de renforcements prestigieux notamment, ou encore, facteurs de maximisation des gains, il nous semble pertinent de pouvoir mettre l'accent sur les situations en tant qu'elles vont créer un lieu d'accès spatial, social ou subjectif, pour le sujet. Un espace dont il sera lui-même en mesure de recourir non plus seulement de manière utilitaire – impliquant essentiellement l'usage – mais de manière *instrumentale* – impliquant davantage l'arrangement, voire, l'agencement – pour s'y exprimer. Au-delà donc d'un facteur facilitateur qui s'apparenterait à l'aisance, il serait davantage question d'opportunité en terme de moyen, ne dédouanant pas le sujet de son acte, puisque au demeurant acteur et auteur de celui-ci, mais le rendant possible par le contexte situationnel créé. Au même titre que certaines situations, certaines positions sociales et sociétales qui viennent actualiser et en quelque sorte formater les dynamiques psychiques, produisent des opportunités au sens étymologique du terme¹, permettant la mise en acte.

En ces conditions, la position intervient-elle comme une aide, un soutien ? Doit-on privilégier la question de l'ivresse désinhibitrice, puis légitimatrice de l'acte délictueux, s'apparentant à un défoulement pulsionnel brut ou envisager au contraire celle de l'inhibition d'inhibitions ? C'est là nous semble-t-il tout le passage du champ de la facilité, sous prétexte d'une consommation de toxique, à celui de la possibilité, en appréhendant le positionnement d'un sujet. Positionnement qui, par ailleurs, pourra ne plus être une condition indispensable par la suite.

Privilégier l'aspect facilitateur de la circonstance ou l'empêchement qu'elle peut susciter, reviendrait à négliger la dynamique conflictuelle de l'Agir, celle qui nous permet d'envisager l'acte comme l'aménagement d'une offre, comme ce qui vient signifier une résistance (à l'impasse) et non plus nécessairement un défaut d'élaboration. L'acte s'inscrit dans une économie subjective, dans une trajectoire existentielle et témoigne de la saisine. Et la position occupée, de constituer l'autre d'une rencontre avec une situation que le sujet peut exploiter, lui accordant une marge de manœuvre, un espace de jeu. Par ailleurs, si l'opportunité peut constituer cette situation favorable à la mise en acte infractionnelle, elle n'en rend pas nécessairement la réalisation plus aisée ; une nuance primordiale pour justifier le choix que nous faisons ici dans l'appréhension de cet objet.

Selon M. Cusson, les opportunités criminelles ont essentiellement une origine sociale. Or, en pensant les positions sociales et sociétales comme venant répondre à quelque chose du posi-

¹ Du latin *opportunitas*, l'opportunité signifie en premier lieu la chance de faire quelque chose, la condition ou la situation favorable, dit autrement, témoigne de l'avantage d'une position. L'idée de perte et profit n'y sera adjointe qu'au 15^{ème} siècle.

tionnement subjectif, l'on vient souligner la situation dite délinquantielle, en l'occurrence groupale, ou plus précisément altéritaire, comme espace de possibilités sans en faire la cause en soi de l'agir. L'acte serait le produit d'une situation opportune donc, où se trouve le sujet et dont il choisit de se saisir pour éprouver et aménager ses résistances. Nous retrouvons là toute la question du choix du symptôme évoquée plus haut. Il s'agit en quelque sorte d'une option que prend le sujet dans la contestation de la position qu'il se voit attribuée par la société et que sa configuration psychique fait apparaître. Le choix du symptôme et ce qu'il implique en termes de travail psychique, de conflictualités, nous amène ainsi à poser le problème d'une nouvelle manière, inspirée par ce que nous pourrions qualifier d'anthropologie clinique.

C'est toute l'importance nous semble-t-il, de ne plus considérer distinctement une délinquance de structure qui reposerait sur du processus psychique et une délinquance de groupe – *versus* d'individu – qui reposerait sur de l'opportunité pure. Mais aussi, de s'interroger sur le comment au-delà du pourquoi : comment l'acte a-t-il pu s'inscrire dans cette offre, dans ce « *contexte complaisant* », tel que conceptualisé par R. Gori¹. Des rapprochements sont à effectuer entre les différentes dimensions qui viennent contextualiser et situer la mise en acte, notamment dans un souci de prévention et d'accompagnement. Souci qui risque de nous échapper si nous nous concentrons, sociologiquement, sur l'unique phénoménalité, et cliniquement, sur l'unique subjectivité.

4. PARENTHÈSE SYNTHÉTIQUE D'UN SUJET ENTRE DEUX LOIS

Si la spécificité légale tend à s'établir par le biais de lois particulières en matière de délinquance, il n'en demeure pas moins que le raisonnement législatif en lui-même se situe dans une dialectique relativement tranchée, une dialectique quasi-binaire. Nous l'avons vu, il a fallu attendre la fin du 19^{ème} siècle pour voir considérée la minorité au sein des textes législatifs en vigueur, et la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant du 2 novembre 1989 pour voir le droit des mineurs gagner en consistance et asseoir sa spécificité. Pourtant, si la situation a changé depuis deux décennies, les délits dits « statutaires », se référant à l'âge de l'individu concerné, ne font toujours pas l'objet de textes similaires à ceux de la législation classique – à destination d'une population majeure au demeurant référentielle. Tout au plus, sont-ils l'objet de réglementations ou de circonstances.

C'est toute l'ambiguïté qui anime les débats autour de l'adolescence lorsqu'elle est confrontée à la justice, plus précisément à la loi juridique, et qui amène J.-J. Rassial à penser la situation de

¹ Gori, R., (1996), *La preuve par la parole, Essai sur la causalité en psychanalyse*, Paris, PUF.

l'adolescent, mineur délinquant, dans un entre-deux des lois. En effet, si le droit actuel distingue différentes tranches d'âges relatives à la minorité¹, et fonction du développement de la capacité de discernement, nous sommes forcés de constater qu'il y est principalement question, au-delà de ces précisions, de mineurs et de majeurs confondus par rapport à l'âge de 18 ans.

Finalement, peu de place est laissée à cet espace de transition, intermédiaire, que désigne le processus adolescent, ne permettant pas réellement de reconnaître le statut singulier qui lui revient. Dès la fin des années 1980 J. Selosse² dénonce l'exclusion des délinquants mineurs de leur adolescence au sein même des mesures prises par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, allant à l'encontre d'une nécessaire considération du mouvement de continuité, de passage et de séparation-individuation qui caractérisent cette période. Et J.-J. Rassial, d'inaugurer plus durement encore cette position quelques 10 ans plus tôt en écrivant que « En Droit, l'adolescent ne compte pas »³. Ce raisonnement en terme d'avoir ou de n'avoir pas atteint la majorité, fait écho à une législation du « oui ou non » que ce dernier met en avant et oppose à une position adolescente du « pas tout à fait ».

Nous sommes en droit de nous interroger sur la pertinence d'une jurisprudence qui pose des exceptions à répétition, comme pour réaménager les textes, réajuster les lois, sans jamais « poser acte », sans repenser plus formellement les écrits, sans finalement jamais reconnaître que quelque chose peut se jouer ailleurs. Si la procédure pénale est riche de telles exceptions et de telles précautions, permettant de ne pas fixer ou figer les choses et de laisser une marge de manœuvre en situation concrète, le projet de ce qui permettait jusqu'à l'heure actuelle de relativiser en quelque sorte la « fatalité » de cette majorité, n'en demeure pas moins assombri à mesure des réformes politiques.

¹ Nous pourrions préciser à titre indicatif les âges suivants : 10 ans (âge du discernement), 10-13 ans (sanctions éducatives) ; 13-16 ans (sanctions pénales, emprisonnement, tribunal pour enfants) ; 16-18 ans (régime des majeurs, détention provisoire, assises pour mineurs) ; 15 ans (majorité sexuelle) ; 16 ans (majorité pénale ; majorité civile anticipée). A noter également les articles suivants quant au statut du mineur : 371, 375, 389, 903, 935, 993, 1030, 1095, 1124, 1304, 1384, 1990, 2121, 2143, 2252, 2278 du Code Civil ; 122 du Code Pénal ; L 1111-4 du Code de Santé Publique ; L 121-2, 511-5 du Code du commerce ; L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ; l'Ordonnance du 23 décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger ; le Décret n°65-961 du 5 novembre 1965 relatif à la gestion du patrimoine ; la Loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice ; la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ; la Loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ; la Loi n°2007-1198 du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs ; les Principes fondamentaux reconnus par les lois de la République (P.F.R.L.R.) actés par la décision n°2002-461 DC du 29 août 2002 sur la "loi d'orientation et de programmation de la justice".

² Selosse, J., (1988), L'évolution des marginalités et des déviances des adolescents dans l'articulation du psychisme et du social in J. Pain, L.-M. Villerbu, *Adolescence, violence et déviances (1952-1995)*, *op.cit.*, pp.217-227.

³ Rassial, J.-J., (1978), Hypothèses sur l'adolescence, programme 1978, in Rassial, J.-J., (1996), *Le passage adolescent. De la famille au lien social*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, pp.13-18.

Les droits et devoirs ne cessent d'évoluer de 13 à 18 ans, et n'ont pas fini de connaître certaines évolutions, entre âge de discernement, d'éducabilité, responsabilité pénale, « majorité sexuelle », droit de vote, ou autre émancipation précoce. Des flottements, proches de ce que F. Dubet nommait « la galère » pour qualifier la situation adolescente¹ ; et pour les accompagner, une sorte de « hors statut », de « no man's land », rappelant le « hors lien »². C'est là toute l'ambiguïté d'un état adolescent, flou, qui se confronte à un cadre juridique rigide, lequel trouve son fondement dans l'existence de limites strictes. Mais est-ce structurant pour l'adolescent que de se situer en permanence à la limite, dans le rapport à la loi qui ne va pas de soi, en particulier chez les dits « délinquants » ? Passer entre les mailles du filet pour une date de naissance, être incarcéré avec des majeurs pour un délais de jugement trop long, se voir convoqué par la jurisprudence... voilà autant de décalages qui ne favorisent pas un vécu critique. Le temps psychique n'est pas le temps juridique, et *a fortiori*, il en va de même pour la dimension de l'espace investi.

L'entre-deux transitoire qui caractérise l'adolescent est en quelque sorte déplacé, écarté, voire, évité ; en tous les cas, il est peu considéré, comme si « de rien n'était »... Mais le sujet ne se résume pas à l'individu en tant qu'il est déterminé socio-juridiquement, encore moins le sujet adolescent, bien en peine de trouver un statut légalement reconnu entre « mineur » et « majeur ». Qu'advient-il donc du rapport que l'adolescent, délinquant, entretient à la loi ?

S'intéressant aux réponses apportées par la littérature, l'on remarque que la majorité des auteurs se sont essentiellement enquis à la suite de S. Freud, du champ de la loi symbolique pour plus tard envisager celui de loi positive. Par loi symbolique, l'on entend celle qui, universelle, émane de la mort du père, génératrice de culpabilité et d'interdits fondamentaux, et dont le principe se perpétue de générations en générations. Une loi qui n'est pas écrite mais qui co-existe aux textes régissant le vivre-ensemble.

Double dimension de la loi qui laisse apparaître chez nombre d'auteurs, une double difficulté dans le rapport de l'adolescent à celle-ci. D'une part, celle du flou d'une position statutaire que nous venons d'évoquer et qui pourtant, appelle certaines obligations au nom de sa contribution à l'échange et au lien social, à la continuation de la société et de l'ordre social. D'autre part, celle liée à la reviviscence d'une problématique Oedipienne infantile dont l'adolescent doit éprouver sa propre construction, au prix parfois de la transgression de la loi positive.

¹ Dubet, F., (1987), *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1995.

² Selosse, J., (1994), La réparation dans le champ éducatif, in J. Pain, L.-M. Villerbu, *Adolescence, violence et déviances (1952-1995)*, *op.cit.*, pp. 76-85.

Pour P.G. Coslin, en effet,

« De telles conduites prennent une place significative dans les expérimentations multiples, à la fois émotionnelles, affectives et corporelles, mais aussi, sociales, qui participent à leur quête d'identité et de limites »,

Et plus loin, d'ajouter que

« Toute société pose des normes, les transmet et entend qu'elles soient respectées. (...) contraignantes (...), chacun joue plus ou moins avec elles (...), établit seul ou en groupe des compromis »¹.

Un constat à mettre en lien, nous semble-t-il, avec l'élaboration de normes propres, renvoyant à des valeurs particulières, dans certains sous-groupes d'adolescents plus ou moins marginaux, contestant la société telle qu'elle est régulée et visant ainsi, selon nombre d'auteurs nous le verrons, à palier au manque de repères qui caractérise leur statut d'entre-deux.

L'on pourra lire régulièrement qu'à l'adolescence, les changements tant physiques que psychiques vont faire cheminer le sujet vers l'acquisition d'un statut mais aussi, d'une autonomie, qui vont l'amener à réviser ses positions d'enfant, à les réactualiser. Le processus de socialisation se montre plus actif, la distanciation nécessaire d'avec les figures familiales suscite chez lui la recherche à l'extérieur de réponses à ses besoins d'affirmation. Pour J. Selosse, c'est là toute l'importance des transgressions, ou plus généralement, des conduites de prospection des règles, et des valeurs qui les sous-tendent, dans le système social. A l'adolescence, nous enseigne-t-il, les normes qui définissent les rapports sociaux doivent faire l'objet d'un décryptage et d'une négociation du fait des changements vécus, souvent avec souffrances et angoisse². Remettant en question tout ce qui peut réguler leur environnement, ils expérimentent les codifications, les limites posées, autrement dit, ce qui fait figure de contenant et de contenu dans le lien social, de manière à pouvoir s'y accommoder et les intérioriser. Dans la même mouvance, et à la même époque, F. Dubet³ aborde la transgression juvénile comme une expérience fondamentale de reconnaissance de la loi, au moment où l'adolescent est confronté à une perte d'étayage.

Interpeller la loi, c'est la rendre présente — tant par l'absence, le manque ou la sur-présence. Elle n'apparaît que lorsqu'on y déroge. Pouvons-nous donc envisager l'agir infractionnel comme un appel à la loi face à un sentiment de vacuité des repères, caractéristique d'une situation de crise,

¹ Coslin, P.G., (1999), *Les adolescents devant les déviances*, Paris, PUF, pp.59-60.

² Notamment, Selosse, J., (1987), *Autonomisez-moi*, in J. Pain, L.-M. Villerbu, *Adolescence, violence et déviances (1952-1995)*, *op.cit.*, pp. 422-428.

³ Dubet, F., (1988), *Les transformations de l'identité*, in Villerbu, L.-M., (Dir.) (1992), *Violence, délinquance, psychopathie*, Rennes, PUR, pp.138-143.

de rupture ? Comme un moyen nécessaire à l'émergence de l'autre ou du lien social pour certains sujets ? La récurrence, ensuite, comme celui de rendre permanent, dans le lien social, un autre défaillant sans cela ? Voilà autant de questions posées et qui trouvent diversement des éléments de réponses. Plusieurs travaux ont pu être menés, notamment par J. Piaget ou encore L. Kohlberg¹, sur l'acquisition du jugement moral, du comportement pro-social ou encore, sur l'internalisation des normes et des lois tout au long du développement de l'enfant, mais c'est essentiellement à D.W. Winnicott et après lui, J. Selosse, que nous devons les premières réflexions sur le rôle de la transgression dans le développement psychique et social de l'enfant.

Dès les années 1940, D.W. Winnicott s'intéresse à ce qu'il nomme « le comportement antisocial ». Cette « tendance » qui se donne à voir chez le sujet de la « délinquance juvénile » est à concevoir selon lui, dans sa valeur positive, comme l'expression d'un « espoir »². La thèse ainsi développée pose, en cas de déprivation, les actes délinquants comme une forme d'appels plutôt compulsifs, de quête d'un environnement perdu qui n'a pu être intériorisé, avec pour effet de susciter le contrôle par une autorité extérieure. Lorsqu'il n'est pas de situation de déprivation établie, ils permettraient au sujet de trouver appui, soutien et cadre. D'une manière ou d'une autre, il s'agirait là d'un défi lancé à la figure paternelle, voire, à la société, pointant un désir et un besoin d'être dans l'interpellation de ceux qui incarnent une autorité plus ou moins avortée jusque là et en qui il pourrait avoir confiance. C'est en quelque sorte l'attente d'un environnement interne sûr qui se manifeste, menacé par des pulsions agressives et destructrices. Pour l'auteur, l'extérieur étant perçu par le sujet comme à l'origine de la perte connue, c'est vers lui qu'il se dirigerait, attendant de ce dernier qu'il lui offre un « remède ». Les manifestations anti-sociales seraient comme une tentative d'auto-guérison. Est-ce à dire que le groupe de pairs pourrait être ce destinataire ? Il nous faudra y revenir.

Le mode d'appréhension que développe J. Selosse, sur le rapport à la loi chez l'adolescent, et à l'ordre symbolique auquel elle se réfère, n'est pas sans faire écho à ces élaborations anglo-saxonnes. Comme il le fait remarquer³, les règles et les lois relatives à l'autorité qu'impose l'Etat – Etat qui lui-même, pour E. Fromm⁴, s'approprie les insignes de la puissance du père primordial, tout-puissant – ont des fonctions répressives et prescriptives que l'adolescent va contester

¹ A titre indicatif, nous pourrions citer les références suivantes : Kohlberg, L., (1981), *Essays on moral development : the philosophy of moral development : moral stages and the idea of justice*, 1, San Francisco, Harper and Row ; Piaget, J., (1932), *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, PUF.

² Plusieurs de ses textes abordent ainsi la question de la délinquance. Nous pouvons notamment la voir développée à l'occasion de plusieurs articles réunis dans Winnicott, D.W., (1957), *L'enfant et le monde extérieur, le développement des relations*, Paris, Payot, 1997 ; Winnicott, D.W., (1984), *Déprivation et délinquance*, Paris, Payot, 1994.

³ Selosse, J., (1990), Education communautaire et processus de socialisation, in J. Pain, L.-M. Villerbu, *Adolescence, violence et déviances (1952-1995)*, op.cit., pp. 67-75.

⁴ Fromm, E., (1930), L'Etat éducateur, in F. Marty, *Le jeune délinquant*, op.cit., pp. 271-293.

et négocier à travers ses revendications. Si ces lois et ces règles ne lui sont pas signifiées, qu'elles font l'objet de « non-dits », le sujet peut être amené à devoir les découvrir par lui-même de manière à se positionner, à se limiter, et à s'affirmer singulièrement en s'opposant ailleurs. Si le flou de son statut, parfois corrélatif d'un sentiment de non reconnaissance, lui donne l'impression de ne pas être identifié, la transgression peut être pour lui le moyen d'envoyer un message, de se donner à voir, et de laisser une trace.

Dans des considérations moins spécifiques, J. Selosse appréhende l'acte délictueux en tant qu'il transgresse la loi et rencontre l'interdit, interdit qui a pour finalité de transformer les désirs pulsionnels en rapports socialisés. Il devient alors interpellation, au sens littéral du terme à savoir, une sommation à répondre, plus précisément, une

« valeur d'appel à une autorité référente qui a le pouvoir d'intervenir sur l'environnement pour modifier une situation conflictuelle, resituer une place — *que le sujet interroge* — dans une histoire personnelle, rétablir des circuits d'échange »¹.

Une histoire de reconnaissance pour l'adolescent, même par la négative. La confrontation au juridique serait un moyen pour l'adolescent de conforter son identité sociale, de connaître ses droits, ses obligations et de rétablir l'efficacité d'une fonction tierce. C'est toute l'importance du regard social lorsque le familial est supposé en défaut. Le sujet interpelle l'audience sociale qu'il trouble de manière à s'assurer une certaine visibilité lorsque que son identité est menacée, notamment lorsqu'il n'a pas d'autres moyens d'acquérir une identité positive. L'illustration scolaire est exemplaire sur ce point.

Il s'agit finalement de reconstruire du contexte, du cadre, du contenant, pouvant s'avérer structurant pour un sujet en perte de repères et qui n'a « jamais demandé à être là ». L'agir délinquantiel, peut-être parce que plus fréquent à l'adolescence, serait un mode de réponse à ce défaut d'ordre et d'organisation dont ces sujets sont en quête, et qui vient perturber le développement du sujet au moment du pubertaire. Moment du pubertaire où le sujet est amené à redéfinir de nouvelles frontières avec son environnement, à découvrir une nouvelle forme d'échange, à redistribuer les valeurs symboliques, à élaborer un nouveau rapport avec les instances normatives et les autorités régulatrices dans l'idée de canaliser le débordement pulsionnel dont il est l'objet. Mais aussi, moment pour d'autres où vient le temps d'interroger le bien fondé des limites sociales à intérioriser.

De fait, si les adolescents qui transgressent recherchent, à travers leurs actes infractionnels, ce

¹ J. Selosse, *La réparation dans le champ éducatif*, op.cit., pp.77-78.

qui a pu être qualifié de règles impératives¹ – à savoir la Loi de l'ordre, le tiers signifiant, qui se réfère à autrui, au groupe social, à l'organisation aux modèles et valeurs de la société – ne peut-on pas assimiler ces pairs invoqués, convoqués, ou récusés dans leur cheminement délinquant, à cet autre en dehors, source de règles cette fois-ci intégratives ? La littérature n'y échappe pas. La référence aux pairs est régulièrement présentée dans les travaux d'inspiration sociologique comme cette forme de Loi, que d'autres préciseront comme non signifiée dans le milieu familial du sujet en question, s'opposant à celle sociale dans laquelle il ne parvient à s'inscrire.

Le groupe de pairs se pose comme nouveau système d'appartenance, élaborant ses propres règles, lois et normes, toutes substituts de ce qui ne leur est pas ou mal signifié dans la société adulte, comme cela était le cas pour les rituels d'initiation. Fonction de ce relativisme, certains modèles penseront les pratiques délinquantes sous l'angle d'une clinique des interactions, nous l'avons deviné plus haut, là où d'autres à venir, considèreront davantage la dimension morbide d'une panne subjective. L'acte de délinquance se pense alors sur le mode de l'aménagement contre la dépression. Il est une défense, structurante au moins pour un temps, un point de représentation identificatoire auprès de ses pairs, et qui vient lui désigner une place au sein de cette béance critique.

Ces deux conceptions que partage P. Blos² en traitant de l'acting-out transgressif comme régression adaptative, semblent bien de manière générale, faire écho au processus adolescent en soi, où l'extérieur vient suppléer à ce qui fait défaut « en dedans ». Par cet appel, l'accent est à porter sur le rapport du sujet à l'ordre symbolique en tant qu'il y est pris de manière plus ou moins problématique. Pour J.-J. Rassial, du fait de sa « non-place » dans l'organisation sociale, l'adolescent peut en venir à

« dénoncer une absence du fondement des règles de la vie sociale ; d'où une confrontation à la Loi qui peut s'accompagner d'un effondrement de la signification (...) ou tomber dans une dialectique messianique du renouveau »³.

Et par là même, pouvons-nous le supposer, privilégier un nouveau système de loi au détriment d'un autre plus conventionnel. Ceci étant, bien que reconnaissant ces éventualités, cet auteur abonde dans le sens des deux précédents, considérant à son tour l'acte délinquant comme un symptôme à concevoir dans sa positivité, un symptôme qui, en pose-t-il ainsi l'hypothèse, pointerait un profil psychologique d'adolescent « normal » à ceci près que celui qui s'y adonne serait

¹ Selosse, J., (1984), Des transgressions des règles au risque de la vie, in J. Pain, L.-M. Villerbu, *Adolescence, violence et déviations (1952-1995)*, op.cit., pp. 404-417.

² Blos, P., (1963), Le concept d'Acting-out, in F. Marty, *Le jeune délinquant*, op.cit., pp. 295-322.

³ J.-J. Rassial, J.-J., *L'adolescent et le psychanalyste*, op.cit., p.64.

« plus au vif des impasses du lien social »¹.

Émerge la figure paradigmatique de l'incasable², celui que S. Lesourd préfère nommer « le désarrimé du social et de ses lois »³. Il est celui qui interpelle les institutions dans sa déviance et son errance, celui qui entretient avec elles un rapport défaillant ; la « patate chaude » que l'institution, toujours mise en échec, écarte, l'assignant finalement au lieu du ban⁴. Pourtant, ce sujet demeure « sujet de la Loi du groupe »⁵, et c'est là un point d'articulation à mettre en perspective. Constituant de fait une référence et un système à lui seul, le groupe de pairs, prégnant dans l'existence du sujet adolescent, est en mesure de faire partie intégrante de ses attitudes, de ses comportements et de ses agirs. Au-delà de cette influence manifeste, délinquantielle, si couramment avancée dans la littérature, le groupe crée une sphère en marge qui à la fois nourrit le sujet, lui apprend, le régule, l'écoute et le protège, là où les sphères précédentes ne lui semblaient plus être efficaces ou légitimes. Par ce glissement constaté, l'objet de notre réflexion se dégage ici davantage.

La Loi sociale serait alors davantage attaquée par la mise en place d'un système de valeur autre auquel les adolescents adhèrent que par une attitude foncièrement revendicatrice et contestataire de ces derniers à son égard. Une hypothèse qui, à un autre niveau, doit nous conduire à penser autrement ce qu'il pourrait en être de la relation à l'autre engagée par ces sujets. Partant de l'hypothèse qu'en s'appliquant, la Loi vient désigner des positions, elle devient nécessaire à l'abord de la problématique de l'altérité. Aussi, poursuivre un raisonnement en terme d'appel à une autorité référente nécessitera d'interroger ce qui pour eux, est en mesure de faire autorité, et par là même, de garantir le lien social. Si les actes transgressifs demeurent sensiblement les mêmes, leur signification subjective n'est probablement plus identique. Il en irait de même pour la teneur de la quête – identificatoire – que nous évoquions à plusieurs reprises. L'(A)utre, interpellé par les mises en actes adolescentes – et pouvons-nous le supposer dans certains cas, malgré elles – le serait au titre de sa différence, ou plutôt, de sa distance. La dialectique supposée du pair et de l'impair que nous développerons en est illustrative, toute différence étant alors à posséder ou à détruire. Tout se passe comme s'il n'était plus question, pour ces adolescents, de se mesurer à la Loi convoquée par les agirs délictueux mais plutôt, de faire valoir face à elle, ce qui

¹ *Ibid*, p.65.

² L. Libeau Mousset, A. Winter, *Les mineurs dits « incasables ». Une analyse des facteurs de risques de vulnérabilité des adolescents, à travers leur parcours de vie et les prises en charges institutionnelles*, op.cit.

³ Lesourd, S., (1998), Les désarrimés de la loi, in Rassial, J.-J., (Dir.), (1998), *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, pp.33-41.

⁴ Lévy, P., (1998), Le ban du lieu, in J.-J. Rassial, *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, op.cit., pp.17-23.

⁵ Lesourd, *Les désarrimés de la loi*, op.cit., p.34.

anime tant leur singularité que leur identité.

Ne conviendrait-il pas en ces conditions d'interroger l'infraction, et à travers elle, la transgression à l'adolescence, autrement qu'au titre du symptôme de la défaillance ou du déclin de la fonction paternelle ?

Le rapport perçu comme problématique, s'instaurant entre l'adolescent et la loi, semble faire apparaître autrement un conflit identificatoire au centre de toutes ces « nouvelles » relations interindividuelles et intersubjectives. La loi, juridique, est bel et bien connue, voire, habilement maniée, mais ce ne serait pas en son nom qu'il alimente le lien à l'autre. La référence, régulatrice et, pouvons-nous le supposer, tout aussi stricte, est ailleurs. Voilà l'état des lieux issu de ce premier chapitre et qui nous engage à interroger plus avant les différents points à suivre : la relation à l'autre, la dynamique affective qui la sous-tend et la figure (ou le référentiel) qui vient la garantir.

**CHAPITRE II. DU SUJET EN TANT QU'IL EST SEUL A LA QUESTION DE L'AUTRE
TOUJOURS DEJA LA.**

Le contexte de notre objet posé, il convient désormais d'engager une réflexion sur les effets de liens qui le trament. Qu'il soit familial, social, interindividuel ou intersubjectif, le lien se pose inévitablement comme abord du sujet prit dans l'altérité. Plus avant, en tant qu'il représente tantôt la famille, tantôt l'institution, tantôt la société, l'autre se voit convoqué comme adresse, étai, obstacle, voire symptôme des problématiques observées, ici à l'adolescence et plus encore lorsqu'elle se fait transgressive. Nous inviterons dans ce chapitre les figures du père, du frère et du *leader* comme prétexte à penser l'organisation et la configuration du lien social chez les mineurs de justice ; le paradigme auquel les premières nous confrontent et celui que les seconds nous laissent envisager pour eux. Constatant théoriquement et cliniquement les impasses d'une inscription subjective, il sera alors question d'interroger ce qui fonde le lien, la relation à l'autre.

1. L'IMPOSSIBILITE DE FAIRE SANS L'AUTRE ET AVEC LUI.

« Il faut, pour le moins, être deux pour être humain »¹, voilà ce qu'avancait Hegel pour montrer à quel point l'existence des individus pouvait dépendre de ceux qui les entourent. Aussi, penser par *deux*, c'est envisager que toute chose n'existe que par rapport à une autre qui va lui donner sens. Autrui prend toute son importance aux yeux du sujet, et dans la conscience de son individualité, non seulement par ce qu'il lui renvoie, étranger et semblable à la fois, mais aussi, par ce avec quoi il s'en différencie.

L'objet est donc objectivation du sujet par un processus que l'on pourrait qualifier de « réflexion » ; et sa perception, de permettre au sujet de prendre acte du fait qu'il existe singulièrement aux côtés d'une pluralité. L'autre apparaît l'intermédiaire, le tiers, nécessaire par lequel le sujet est rendu sujet. La dialectique du maître et de l'esclave exposée dans *Phénoménologie de l'Esprit* souligne cet avènement². Pourtant, bien que partie prenante de cette reconnaissance, sa présence ne nécessite pas d'être positivée pour jouer de ses effets. Même absent, l'autre est en mesure d'habiter l'apparente solitude du sujet. Merleau-Ponty l'écrit, « Autrui n'est jamais absent »³, ce que nous pourrions reprendre en d'autres termes par « l'autre est nécessairement là et d'emblée ». Et la clinique du sujet, particulièrement à l'adolescence, de nous témoigner de

¹ Hegel, G.,W.,F., (1807), *Phénoménologie de l'esprit*, Paris, Gallimard, 2002.

² La dialectique du maître et de l'esclave illustre ce rapport particulier à l'autre, cette relation entre conscience de soi, nécessaire et nécessairement conflictuelle. Elle est la lutte rivale où chaque conscience doit s'affirmer dans la négation de l'autre, tout à la fois constitutive de l'alternative qu'impose cette nécessité de reconnaissance. Le risque encouru : disparaître comme sujet. Mais c'est justement en étant disposé à prendre ce risque que le sujet prendra la place du maître, reconnu comme tel. Celui qui aura préféré la vie à la reconnaissance de soi et à la liberté prendra celle de l'esclave.

³ Merleau-Ponty, M., (1945), *La phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, p.414-s.

quelques mises en garde à l'égard d'une conception affirmée du solipsisme, dans le respect d'une dynamique subjective.

Nous serions deux même lorsque nous sommes seul. Les développements proposés par D.W. Winnicott sur la *capacité d'être seul*¹ ne sauraient être ignorés en la matière. A lire l'auteur, pour être seul il faut être plusieurs. Exister en tant que sujet, c'est être accompagné d'un autres², tenant d'un discours élaboré au pluriel, et garant d'une altérité. Aussi, si la distinction faite entre relation d'objet et relation à l'objet³ s'entend, la dynamique est autrement complexe, impliquant certes la préexistence de l'objet, mais aussi, l'utilisation qui en sera faite par le sujet ; nous y reviendrons.

C'est, nous semble-t-il, à ce carrefour que se laisse saisir, au moins pour partie, le lien social, son émergence, sa permanence, et son implication dans ce qui demeure être le « faire relation » – une réalité partagée. La problématique intrapsychique portée du côté de l'altérité alimente la dynamique de l'échange. La relation à *un* en soi n'existerait pas, le sujet formant du couple avec les objets qui l'animent, tout en les tenant à distance. Il est question d'*être avec* dans l'ambivalence – « pour le meilleur et pour le pire » – comme d'avoir besoin de la présence de l'autre, même pour le nier ; tout autant qu'il est question de produire et maintenir de l'écart, garde-fou d'une fusion, d'une absorption par l'autre, ou d'une aliénation désobjectivante. *L'être-avec* garantit la place du tiers, celui qui justifie du trois pour penser du deux, celui qui pose une limite, assure une séparation structurante et rend le conflit possible.

Créer un jeu dialectique permanent entre lien et séparation, voilà ce qui caractérise la problématique adolescente. La relation à/avec l'autre vient délimiter un espace commun entre deux pôles, un pseudo-nous qui s'oppose au « on »... un espace, lieu d'angoisse pour le sujet de la réciprocité

¹ Winnicott, D.W.(1958). La capacité d'être seul, in *De la pédiatrie à la psychanalyse*, Paris, Payot, 1969, pp.205-213. En référence à la relation anaclitique Freudienne, et par là même, à la notion d'étayage, cette aptitude vient signer selon l'auteur une certaine maturité du développement affectif et érotique ; la seconde, corrélative de la première, étant à considérer sous sa valeur positive. Aussi, l'accent est particulièrement mis dans cet article sur l'importance de la relation à la mère, précédant la configuration triangulaire Oedipienne.

² *L'autres* fait notre préférence par rapport à la grammaire habituelle, à savoir, *des autres*, afin de maintenir une certaine référence au niveau d'analyse choisi pour cette recherche, tout en insistant sur la pluralité, celle de l'autre de l'autre de l'autre... La relation à deux ne saurait être autre finalement que la relation du 1+1+1+1+... de l'altérité. Cette chaîne infinie d'autres, J. Butler la convoque pour reprendre la question identificatoire. Comme elle l'écrit, « nous faisons des copies de copies, mais contrairement aux artistes de Platon nous n'avons pas d'original à notre disposition » (*La vie psychique du pouvoir*, (1997), Paris, Léo Scheer, 2002, p.223). Elle insiste ainsi sur le caractère fondamentalement autre de l'autre et l'inexistence d'une essence du moi n'étant finalement qu'un « être comme » (*Ibid.*, p.224), le résultat de déplacements, d'extériorisations et d'intériorisations, un écho, voire, un reste, une trace qui va trouver à s'aménager selon un processus de reterritorialisation : « il y a toujours des pertes, des refus et des sacrifices à faire dans la formation du moi » (*Ibid.*, p.239).

³ J. Laplanche, J.-B. Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*, op.cit, pp.404-407. ; Winnicott, D.W., (1969). L'utilisation de l'objet et le mode de relation à l'objet au travers des identifications, in *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, Paris, Gallimard, 2002, pp.120-131.

confronté à l'autre étranger et menaçant pour sa subjectivité. Cet espace ne serait jamais totalement satisfaisant, adéquat, ni jamais totalement établi à bonne distance, dans la continuité. C'est justement là la nature et la caractéristique de ce qui fait l'échange, et la contextualisation des ratages que l'on peut parfois observer dans la rencontre, entre don et dette, don et contre-don...

Un jeu demeure allant à l'encontre du cadavre qui réifie et fige son objet. Un jeu qui permet une circulation, une dynamique oscillant entre ce qui « coince » et ce qui « accroche » et qui autorise la faille, le mouvement, contre toute binarité ferme refusant sa place à l'échange. C'est là toute l'image de la réciprocité en tant qu'elle permet une certaine forme d'« unité acquise dans la distance » tel que l'évoque C. Papilloud¹.

Pourquoi alors penser par *deux*, si ce n'est pour introduire de l'autre sur la scène sociale, visible, et ne plus y paraître « bancal » ; si ce n'est finalement pour structurer un schème de penser à même de figurer un certain ordre, une certaine organisation, sinon inconciliable, plus appréhendable ? A toute époque nous pouvons constater le besoin d'un *deux* à dire, et dans nombre de disciplines. Pour M. Gauchet,

« il s'agi[rai]t d'un déplacement et d'une application à la réalité matérielle des choses de notre division matricielle [relevant non plus] de la manière de penser la nature profonde des choses, mais de la façon de recevoir leur apparence, de l'organisation imaginaire de notre monde »².

Et pour le maintient de ce lien, il faut un garant, l'entremise du tiers que nous évoquons plus haut. C'est bien là le lieu qu'il nous faudra interroger concernant ces adolescents qui échappent au lien tel que véhiculé par les conceptions socio-morales.

1.1. Du lien social...

Nous l'avons vu, le groupe est plus qu'une addition d'éléments. Aussi, sommes-nous en mesure de nous interroger sur ce qu'il y a au-delà de la collection, ou plus précisément, de la collectivité.

¹ Papilloud, C., (2003), *La réciprocité. Diagnostic et destins d'un possible dans l'œuvre de Georg Simmel*, Paris, L'harmattan, p.139. En abordant la thématique du « Moi et l'autre », Lévinas (*Totalité et infini : essai sur l'extériorité* (1961), Paris, Flammarion, 1990) met justement l'accent sur cet au-delà d'une totalité totalisante, allant jusqu'à supprimer toute dialectique possible entre ces deux pôles, refusant l'idée d'un engendrement réciproque. Adhérer à cette thèse reviendrait à nier l'idée d'une certaine forme de configuration groupale, elle en serait une illustration de départ, forçant le lecteur à se dégager de tout préconçu naïf, et à prendre conscience que l'un et l'autre peuvent être, malgré la groupalité, distincts et séparés tout en étant une multitude à la fois.

² M. Gauchet, *Le désenchantement du monde, Une histoire politique de la religion*, op.cit., p.397-s.

Une entité semble se dégager de celle-ci, permettant notamment d'unir les individus et les subjectivités. Quel fondement donc lui attribuer ? Quel fondement au lien social ? Si cette entité est couramment reprise dans les travaux de recherche pour venir justifier et légitimer nombre de processus, il nous semble important de revenir brièvement sur ce qui en a été développé dès le 18^{ème}, et ainsi continuer de poser les jalons de la réflexion à suivre.

Au-delà des différences théoriques et des conceptions particulières qui opposent les auteurs entre eux, le consensus qui émerge fait état du lien social comme ce qui lie, du latin *ligare*. Il est ce qui unit et « attache » les individus entre eux dans la visée d'un maintien, définissant tant la société, la collectivité que le groupe, et les interactions qui se jouent en leur sein. Remettant en cause un certain nombre de principes sociopolitiques, la Révolution française a été à l'origine de nombreuses réflexions de la part des philosophes des lumières, notamment en matière de régulation sociale, avec l'idée de déterminer ce qui avait pu faire défaut ou être détruit et mettre à mal ce lien. Substituer à l'état naturel du lien social d'autres modélisations n'est pas sans susciter un risque de destruction de celui-ci et par là même, d'altération des relations entre individus.

Ces réflexions philosophiques visent donc à l'époque une réorganisation sociale qui pourrait être bénéfique pour l'ensemble. Les écrits font état de sociétés utopiques, idéales, où sont décrits la place de l'homme, les rapports interindividuels, et définis des systèmes de règles institutionnalisés, entre lois et conventions. Un présupposé apparaît : la raison comme fondement du lien social, inauguré par Montesquieu¹ quelques temps plus tôt suite aux débordements de la Régence. Le récit conté de la société des troglodytes illustre ce risque. Dès lors, l'accent est mis par l'auteur sur l'importance et le caractère fondamental des lois, nécessaires à la conservation du lien.

Puis vient le contrat social de J.-J. Rousseau², inspiré du constat particulièrement négatif qu'il fait en observant l'attitude de l'homme en société, aux prises avec les inégalités. En 1754, le discours qu'il propose à l'Académie de Dijon sur *l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes*³, défend l'idée que le mal ne serait pas inné et qu'il conviendrait, bien que cela soit une utopie, d'en revenir à l'état primitif, à l'état de nature ayant précédé la société, pour retrouver celui qu'il appelle le « bien-heureux » – « l'homme sauvage » qu'il oppose à Hobbes. Pour Rousseau, la sociabilité est le mal de son époque. Fort de sa thèse, se pose alors pour lui le problème de trouver

¹ Montesquieu, (1721), *Lettres persanes*, Paris, Livre de poche, 1972.

² Rousseau, J.-J., (1762), *Du contrat social ou principes du Droit politique*. Document téléchargeable en ligne sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/contrat_social/contrat_social.html

³ Rousseau, J.-J., (1754), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Flammarion, 1992, pp.145-272.

un « contrat social » qui serait en mesure de ménager la société, partant de sa naturalité. Un contrat sur lequel reposerait non pas l'être seul mais l'*être-en-commun* d'une communauté ; un contrat qui assurerait la protection des individus sachant que les lois qui en découleraient devraient s'appuyer sur les lois naturelles préexistantes. Une conception qui s'entend d'autant plus si l'on considère que pour l'auteur, le lien social n'existe pas *a priori*, mais advient de l'effacement de la liberté naturelle.

L'homme étant fait pour en être en-dehors, s'il reste au sein de son entourage alors qu'indépendant, ce serait par volonté et non par nature. On entre alors dans le contrat social, instituant et conventionnant le lien. Il pourrait être pensé comme la performance, la forme opératoire du maintien de l'autre, de l'altérité, une formalisation, une mise en application. Par celui-ci, l'homme naturel renonce à sa liberté primitive en vue de l'intérêt public, tout en y consentant du fait des avantages qui lui seront ainsi rapportés. C'est par ce « pacte d'association », aliénant, que les individus constitueraient une communauté et un état de droits leur assurant liberté et sûreté, par la garantie des lois consenties communément, et auxquelles il leur faudrait obéir. Comme l'écrit J.-J. Rousseau,

« Chacun de nous met en commun sa personne et sa toute puissance sous la suprême direction de la volonté générale : et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout »¹.

L'on quitte ainsi l'état de nature, solitaire, pour entrer dans l'état civil, collectif.

Cette pensée contractualiste, relayée par les travaux qui ont inauguré la naissance de la sociologie, ne cesse de nous enseigner depuis des siècles la primauté du lien social et ses enjeux, que ce soit pour permettre à la société un gain de force selon les thèses de J.-J. Rousseau, de sécurité selon celle de Hobbes ou de paix selon celle de Kant. Autrui devient cet autre qui est là d'emblée, nécessaire tant à la société, aux individus qui la composent qu'au sujet tel que nous l'envisageons dans ce travail ; tant au niveau de la collectivité que des passions ; tant comme figure d'obstacle que d'allié, de stimulateur, de moyens que de fin.

Ceci n'est pas sans faire écho à la question de l'horizontalité des relations – paritaires. L'on voit apparaître une forme de lien social pris entre réciprocité et mutualité. Deux dimensions sur lesquelles il nous faudra revenir mais qui d'ores et déjà introduisent un certain jeu quant aux thèses couramment entretenues, impliquant la transcendance comme garantie du lien social. Qu'il soit question de contrat, voire, de pacte, l'opportunité d'une autre hypothèse est à saisir. En effet,

¹ J.-J., Rousseau, *Du contrat social ou principes du Droit politique*, op.cit., p12.

que l'on ne puisse attraper le sujet en dehors de ce lien, certes, encore faut-il appréhender la manière dont le sujet s'y inscrit.

1.2. ... à la (re)mise en jeu de codes.

Considérant la société pour elle-même, E. Durkheim va également s'intéresser dès le début du 20^{ème} siècle à la question du lien social. L'une des idées essentielles étant de montrer que la cohésion d'une société passe par la soumission volontaire aux exigences de la vie collective, mais aussi, par l'intégration des individus et la mise en place d'une morale fondée sur des valeurs collectives prétendument rationnelles. Nous retrouvons clairement ici, non seulement l'idée d'une raison et d'une rationalisation qui apparaissait déjà avec la pensée contractualiste des lumières, mais aussi, l'idée d'une contrainte qu'appelle la définition même du terme « lien ».

Pour l'auteur, les sociétés ne peuvent tenir ensemble qu'à la condition d'entretenir une certaine cohérence, une croyance commune dont elles hériteraient leurs traditions, une forme de sacré à restaurer et préserver socialement, qui transcenderait les individualités tout en les unifiant. Ceci étant, au regard des théories issues du 18^{ème} siècle, la thèse durkheimienne posera comme différente la nature de la contractualisation passée. Non plus entre individus, le contrat serait à établir entre les individus et la société elle-même. La nature du lien serait davantage d'ordre social qu'interindividuel puisque reflétant une histoire commune à ses membres, unis collectivement et traditionnellement.

Pourtant, la complexité des situations actuelles d'échange tend à nous conforter dans l'idée qu'il n'y aurait pas *un* code auquel se référer, *une* croyance, ni même *une* loi, mais au contraire, plusieurs espaces de pouvoir régulant chacun à leur manière le type de relation qui s'y trouve engagée, et participant tous à maintenir le lien social. Alors l'on pourrait envisager quelque peu différemment l'agir délinquantiel, qui plus qu'une infraction, serait une transgression, une attaque *normative* venant dire quelque chose du rapport à l'autre engagé dans la relation. La question est de savoir par exemple si la loi positive fait valeur pour tout adolescent et dans quelle mesure peuvent-ils convoquer légitimement d'autres référentiels. Tout espace social est hétérogène, hétérotopique du point de vue des codes qui le régissent, ce qui n'est pas sans renvoyer au pluriel des appartenances de celui qui s'y inscrit.

A chaque niveau de régulation, sa propre logique et son propre mode de fabrication des indivi-

dus, c'est bien là la conception soumise par M. Foucault du biopouvoir¹ ; mais aussi, ce qu'ont pu mettre en évidence L.-M. Villerbu, C. Bouchard, T. Moisan et B. Gaillard² à l'occasion d'une recherche menée sur les violences en milieu scolaire. S'intéressant aux modes différentiels de (dé)régulation du lien social, les auteurs ont pu dénombrer quatre types de codes sociaux en tant qu'ils forment des ensembles de préceptes faisant loi dans une sphère particulière, et à destination d'un autre désigné. Des codes, priorisés, hiérarchisés dans l'Etat de Droit qui est le nôtre, et qui induisent des modes relationnels et des écarts qui leurs sont propres : la loi, la règle, l'Us et la coutume.

Définie comme la prescription établie par l'autorité souveraine de l'Etat, applicable à tous et définissant les droits et devoirs de chacun, la *Loi*, telle qu'élaborée par le législateur, vient pointer la norme, vectrice des valeurs communes qui regroupent les individus. Fabriquant du *citoyen*, de l'obligé pourrions-nous dire, elle est à l'origine des limites nécessaires à la vie en communauté et à l'existence d'une société. Elle lui apporte les outils pour se maintenir au-delà des conflits pouvant survenir dans le système des relations interindividuelles et à ce titre, constitue le premier mode de régulation du lien social, celui qui *s'impose* et suscite *a priori* tout notre intérêt lorsqu'il est question de « délinquance »³. Ses espaces de visibilité : les *codes législatifs et de procédures pénales* visant à sanctionner sa transgression, à savoir, *l'infraction*.

Par le règlement, l'on fixe ce qui doit être dans un ensemble, l'on prescrit des mesures auxquelles doivent se soumettre les éléments qui le composent. Aussi, il organise de manière plus formelle – moins fondamentale – la vie en société, suivant les différentes *règles* qu'il édicte, portées et relayées en institution. C'est toute la fabrication d'un sujet advenu comme *porteur de projet*, l'enfant de demain, et qui se voit *proposer* ce code. Aller à son encontre vient signifier la *désobéissance*, sanctionnée par une forme de pénalité différente de celle prévue par la loi.

L'*Us*, en tant que mise au service, mise à profit, renvoie à *l'usage*. Il définit un mode d'être par rapport à l'autre notamment, puisque créant du *voisin*, et rend compte ainsi de la manière dont la collectivité organise les relations communautaires, le « vivre-ensemble ». Il ne s'écrit pas mais

¹ Notamment, Foucault, M., (1975-1976), « *Il faut défendre la société* », *Cours au Collège de France*, Paris, Gallimard, 1997 ; Foucault, M., (1976), *Histoire de la sexualité I, la volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1994 ; Foucault, M., (1976-1988), *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001 ; Foucault, M., (1977-1978), *Sécurité, territoire, population, Cours au collège de France*, Paris, Gallimard, 2004 ; Foucault, M., (1978-1979), *Naissance de la biopolitique, Cours au collège de France*, Paris, Gallimard, 2004.

² Villerbu, L.-M., Bouchard, C., Moisan, T., Gaillard, B., (1997), Diagnostic et traitement des insécurité endémiques à l'école in Charlot, B., Emin, J.C., (Dir.) (1997), *Violences à l'écoles, Etats des savoir*, Paris, Colin, pp.203-233.

³ Une mise en relation que l'on retrouve dans le travail thérapeutique et plus généralement, dans les prises en charge qui nécessitent que l'ordre de la Loi soit posé, contre le risque de consolidation d'une réalité psychique particulière se faisant dans le rapport à l'infraction. La scène judiciaire comprenant de l'imaginaire et du symbolique, n'est pas sans présenter certains enjeux psychiques.

s'explique. Venant désigner ce qu'il convient – la bienséance – devant les attentes sociales et leur mode de cohérence, le contrarier se qualifie d'*incivilité*.

Enfin, la *coutume*. Par ce vocable, l'on entend généralement la manière ou la pratique à laquelle la plupart se conforme – du latin *consuetudo*, à savoir « habitude ». Comme l'*us*, elle ne s'écrit pas ; en revanche, elle se transmet. Elle traite du *sacré*, du plus ancien de nous-même et de la différence des appartenances culturelles faisant advenir le *croquant*, enfant d'hier. Elle renvoie à notre genèse en quelque sorte, au mythe fondateur qui nous origine, à nos croyances ontologiques. A ce titre, la coutume *s'invoque* et l'attaquer relève de l'*irrespect*.

Ces codes, chacun y est confrontés, en différents espaces, en différents lieux, en différents temps du fait des appartenances multiples qui sont les nôtres. Or, nous y sommes plus ou moins investis et de ce fait, les créditons plus ou moins. Et les conflits qui nous animent, d'y être en quelque chose, non seulement à titre individuel, voire, subjectif, mais aussi, interindividuel, voire, intercollectif. Qu'en est-il par exemple des transgressions agies par les mineurs de justices ? L'infraction désignée d'emblée est certes constatée et mise au premier plan des pratiques adolescentes actuellement, mais il convient d'observer parallèlement ce qui se met en place au regard de ces différents codes, pour appréhender ces territoires et espaces qu'ils investissent, positivement ou négativement. La généalogie qui passe par la transmission, la succession générationnelle, par la distribution et le genre, par la différenciation, est ici particulièrement sollicitée, et différemment pour chacun de ces codes. En cela, la transgression, quelle qu'elle soit nous informe sur les conflictualités qui animent l'échange dans lequel s'engage l'adolescent, et donc, tout à la fois sur la qualité qu'il attribue à l'autre (ascendant, pair ou sexe) et le référentiel qu'il va adopter légitimement, axiomatique dans la trajectoire qui est la sienne.

Comme le souligne L.M. Villerbu¹, l'on peut très bien imaginer que l'une de ces normes prenne le pas sur l'autre, au nom de la loi, du sacré, du règlement et de l'usage, cela, en essayant de régler une fois pour toute, ou pour le moins, pour un temps donné, celui de l'adolescence, une problématique psychique interne. Conflictualité donc susceptible de se régler ainsi au niveau subjectif, mais d'en alimenter une autre au niveau social et sociétal. C'est tout l'affrontement qui se donne à voir par exemple, entre jeunes et forces de l'ordre, lorsque l'on observe la configuration – topologique – des positions adoptées. Nous y reviendrons, les confusions aidant, les référentiels s'entrechoquent au détriment d'une considération du lieu d'où l'on parle. Il en va de même lorsque l'on réduit le mineur infracteur à son infraction, en négligeant de connaître la figure de

¹ L.-M., Villerbu, *Le temps des sanctions et l'espace des peines*, Conférence prononcée à l'ISPA, Institut Supérieur de Psychologie Appliquée, le 18 janvier 2006.

l'autre qu'il attaque ainsi.

A la clinique donc de nous laisser envisager l'autre possible interpellé, voire attaqué, dans la carence ou dans l'excès, par ce que l'on nomme socialement la délinquance mais que l'on peut percevoir différemment au titre de sa position : le citoyen, obligé ; le porteur de projet, enfant de demain ; le voisin, du vivre-ensemble ; ou le croyant, enfant d'hier.

1.3. Qu'advient-il alors de l'interpellation ?

Certes, ce que nous avons avancé jusqu'ici nous permet d'envisager la délinquance sous l'angle d'une dialectique entre le sujet et l'autre, le sujet et le monde social environnant. En reprenant les mots de P. Gutton, nous dirions d'ailleurs qu'il s'agit particulièrement pour cet objet de recherche, de considérer « l'entrée en scène de l'un et l'autre » dans une trajectoire en « partenariat », ou encore, une « affaire-autrui »¹, sachant que « la subjectivité se structure au lieu de l'autre »². Mais peut-on continuer à penser la délinquance comme une interpellation³ sous prétexte de la manifestation d'un espoir ? S'inspirant de l'article de P. Blos sur l'*acting-out*, publié en 1963, et de la mouvance winnicottienne à la même époque, un certain nombre d'auteurs ont pu mettre en avant toute la dimension illocutoire, interpellative de l'acte transgressif. Nous avons pu le constater notamment chez J. Selosse que nous citons plus haut, pour qui le phénomène délinquantiel est entre autre une provocation défiant la loi⁴ appelant des sanctions symboliques.

Or, l'assertion n'est plus évidente une fois dégagée la possibilité d'un investissement différentiel de ces territoires de pouvoir et plus particulièrement, de ces espaces de régulation. La délinquance ne saurait être le seul fait d'un désir (dé)monstratif fait à l'Autre. La relation au pair et son aménagement aux alentours semble en témoigner, particulièrement lorsque nous l'envisageons sous sa dimension spatiale, entre proximités et distances, là où se joue la violence,

¹ Gutton, P., (2002), *Violence et adolescence*, Paris, In Press, p.123.

² J.-P., Mouras, Soumissions adolescentes, in Hoffmann, C., (Dir.) (2000), *L'agir adolescent*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, pp.73-80.

³ Cf. Chapitre I, points 4.

⁴ Comme le précise l'auteur, « considérer la délinquance comme un produit de la réaction judiciaire, n'est-ce pas priver les délinquants répétitifs de la spécificité de leur discours ? Les déposséder de leurs messages propres ? En les considérant comme des produits (...), n'étouffe-t-on pas leur souffrance ? (...) Qu'interpellent-ils par leurs comportements répréhensibles et pourquoi cette confrontation avec la loi ? (...) Mais encore et de façon complémentaire, quelles sanctions symboliques l'appareil judiciaire exerce-t-il ? » (Regards sur les problématiques des recherches concernant la délinquance juvénile, in J. Pain, L.-M. Villerbu, *Adolescence, violence et déviations (1952-1995)*, *op.cit.*, p.157). C'est alors qu'il apparaît nécessaire de mettre l'accent sur la signification de l'acte dans l'histoire du sujet, relatée ainsi à l'Autre et qui appelle une réaction de ce dernier.

la « contre-action »¹. Alors, resterait à l'agir infractionnel la possibilité de nous donner à voir de l'inscription dans un nouvel ensemble, et ce, par l'adresse qui est faite à un certain type d'(a)utre. Mais avant d'en asseoir l'hypothèse, il nous faut brièvement discuter les thèses en cours en matière de transgression juvénile.

La convocation faite à l'Autre est prégnante dans la littérature, mais est-ce bien de cet (A)utre dont il s'agit en chaque infraction ? L'agir ne serait-il pas la démonstration faite d'un aménagement à l'adresse de son petit *a* ? Lorsque l'on écoute les adolescents sur ce point, plus qu'un appel, ressort de leur discours l'idée d'un *vivre-avec*, ou plutôt d'un mode de *vivre-avec* effectif ou attendu dans la relation à cet autre, déjà là. Ainsi, faire avec, mais pas n'importe comment. Ne plus lui prouver qu'ils existent et/ou attendre de lui qu'il confirme cela, puisque de fait ils sont là, mais inscrire leur position et faire exister de manière particulière un interlocuteur dont ils attendent qu'il participe à la relation conformément à un certain type d'échange. De manière générale, nous le constaterons, ces adolescents apparaissent plus en quête d'une reconnaissance qui soit contenante et productrice de valeurs propres, que d'une autorité structurante qui soit en mesure de leur attribuer une utilité sociale dans la hiérarchie. C'est là toute l'importance accordée à l'autre dans son rôle à jouer, particulièrement lorsque le processus du pubertaire met à mal cette assise. Evoquant le rapport à l'autre, dans la violence ou non, l'on n'aura de cesse d'être confrontés, dans les discours d'adolescents, à la question du narcissisme et ce qui le menace.

Mais alors, pourquoi la thèse d'une interpellation ? Penser une structuration fondamentale dans un mouvement de compensation, en deçà d'une réorganisation dans la confrontation actuelle à l'autre ? Comme l'évoque F. Houssier² en commentant l'article inaugurateur de P. Blos, l'adolescence est un temps qui donne à l'environnement extérieur toute son importance. Il a longtemps été perçu, et l'est encore, comme source d'objets, de bons objets, et de significations. L'on ne saurait remettre en cause cette thèse, toutefois son caractère absolu, quasi-paradigmatique, est à discuter. L'argument récurrent d'une panne dans la subjectivation nécessitant l'appel au tiers transcendant comme tentative d'auto-guérison – médiatisée – ne semble plus circonscrire la problématique adolescente telle qu'elle se voyait systématiquement définie dans la littérature. Il en va de même pour ce qui en amont étayait l'argument, à savoir la contestation pure et simple de l'ordre social et de l'autorité liée à la figure paternelle, celle-là même que l'on supposait manquante ou défaillante et que le sujet cherchait justement à provoquer par la mise en acte. Si donc il s'agirait toujours d'un effet du processus de subjectivation comme le

¹ De l'étymologie latine *violare* qui signifie « contre-agir ».

² Houssier, F., (2002), Commentaire du texte de P. Blos : « Le concept d'*Acting-out* », in F. Marty, *Le jeune délinquant*, *op.cit.*, pp.323-345.

résume F. Marty¹, celui-ci serait à entendre autrement. Le *qui suis-je ?* qui permettait à J. Selosse de justifier d'une interpellation adolescente, a cédé sa place au *quelles sont mes valeurs ?* L'attaque de l'instauré et de l'institué jusque là privilégiée, deviendrait à l'heure actuelle, et pour partie d'entre eux, attaque des valeurs.

C'est toute la prudence que nous pouvons adopter face aux théories qui assimilent la délinquance à une pathologie du surmoi, pourrions-nous dire, à une identification ratée avec l'instance parentale², et plus précisément, paternelle. En effet, cette approche nous conduit inlassablement à penser l'investissement des relations horizontales comme tributaire et dépendant de ce qui s'est joué dans la relation à l'Autre – vertical – au moment de l'Œdipe. Et si certains auteurs ont tenté d'y trouver une alternative, en posant l'hypothèse d'un surmoi collectif aux côtés d'un surmoi individuel, comme ce fut le cas notamment de J.-J. Rassial et de F. Redl³ avant lui, le paradigme oedipien garde tout son poids. En témoignent les écrits du premier qui insistent sur le lien établi entre surmoi collectif et figure de l'Autre, que ce soit sur l'axe d'un prolongement ou d'une opposition ; ou bien encore, ceux du second qui mettent en avant toute la prégnance du *leader* dans la constitution de cette seconde instance – seconde instance qui s'avère finalement n'être que le substitut de l'instance inaugurale, sur un autre territoire certes, mais respectant une configuration fidèle, à savoir la soumission au seul et *Un-ique*. L'inefficacité symbolique, originelle, est régulièrement en cause, qu'elle s'inscrive dans une tentative de restauration, de signification, de compensation, de consolidation ou de réparation.

On le voit, l'influence de l'*acting-out* persiste, au risque d'amener le lecteur à penser tout acte délinquant comme un acte-au dehors dès lors qu'il relève de l'adolescence et qu'il implique de l'autre. A la suite des travaux de P. Blos, l'*acting-out* est devenu une composante caractéristique du processus adolescent, un mode de régulation spécifique des conflits psychiques pour ces sujets inscrits dans une histoire transgénérationnelle, elle-même source d'identité. Alors, par l'*acting-out*, il est question de retrouver, comme le souligne F. Houssier⁴, les repères identitaires de l'enfance. C'est là tout l'argument d'une restauration de ce qui préexistait mais « mal » ; le moyen de

« Expérimenter par le déplacement dans le monde extérieur, la capacité à trouver une

¹ Marty, F., (Dir.), (2002), *Le jeune délinquant*, Paris, Payot, p.24.

² Il s'agit là d'une référence aux écrits de S. Freud qui envisageait l'établissement du surmoi comme la réussite du processus d'identification à l'instance parentale.

³ J.-J., Rassial, *Le passage adolescent. De la famille au lien social*, op.cit. ; Redl, F., (1944), La psychologie des bandes, in Marty, F., (Dir.) (2002), *Le jeune délinquant*, Paris, Payot, pp.67-85.

⁴ F. Houssier, Commentaire du texte de P. Blos : « Le concept d'*Acting-out* », op.cit.

réponse satisfaisante, résolutive du temps de crise »¹.

La dimension de l'appel fait au monde environnant est alors posée comme constitutive du temps de l'adolescence, et du vide supposé qu'il oppose au sujet. Par le délit, l'adolescent signifierait, désignerait à l'adulte son manque à être efficient et en appellerait à la sanction, comme si ce dernier ne savait répondre autrement aux attentes de l'adolescent qui cherche une reconnaissance dans l'Autre². C'est pourtant là tout le caractère positif qui lui est reconnu dans la littérature évoquée plus haut mais aussi l'importance assignée à l'environnement tiers comme « suffisamment bon ». Et l'exercice du rabattement d'une problématique parentale, familiale, de se faire à nouveau jour dans cette conceptualisation. En effet, non loin de celle-ci, l'idée d'une figure paternelle qui ne tient plus son rôle voire qui « démissionne » : elle n'interdit plus – et cela s'arrête là, pourrait-on dire. Mais est-ce là la réduction faite de la figure de l'(A)utre par l'adolescent d'aujourd'hui ?

L'on évoque *l'errance des pères*³ comme *leitmotiv* de cette interpellation, mais il est avant tout question de relation d'objet/relation à l'objet. La transgression engage cette dynamique relationnelle. Et ce n'est que partant de cette acception qu'il faut envisager les problématiques possibles. Si, comme l'écrit S. Lesourd, l'agir est création d'un espace où se tisse du lien⁴, pourquoi toujours considérer qu'il le fait par la mise au défi d'une autorité supposée unique ? Pourquoi toujours considérer qu'il est l'espace d'une quête symbolique et signifiante en tant que telle, une quête de la deuxième chance ? Plus que le temps d'une recherche, ne pourrait-il pas être l'espace d'une assise postérieure ? La loi est bel et bien là, présente chez ces adolescents qui savent en jouer parfaitement. L'image du père comme représentant traditionnel d'une autorité l'est également. Le fait est que tous n'adhèrent pas nécessairement à ces définitions qu'ils connaissent, et ne les investissent pas sur un mode partagé socialement. Une demande relationnelle peut être formulée et nous la percevons d'ailleurs vivement lorsque nous les interrogeons sur leur attentes à l'égard des enseignants et des éducateurs⁵, mais celle-ci semble se jouer ailleurs que dans la verticalité.

¹ *Ibid.*, p.339.

² Notamment, S. Lesourd, Les désarrimés de la loi, *op.cit.* ; Mouras, J.-P., (2000), Soumissions adolescentes, *op.cit.*; Douville, O., (2000), Agirs adolescents et modernité in Hoffmann, C., (Dir.), (2000), *L'agir adolescent*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, pp.81-94 ; J.-J., Rassial, *L'adolescent et le psychanalyste*, *op.cit.* ; J.-J., Rassial, *Le passage adolescent. De la famille au lien social*, *op.cit.*

³ Mouras, J.-P., (2000), L'errance des pères, in Rassial, J.-J., (Dir.) (2000), *Sortir : l'opération adolescente*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, pp.77-89.

⁴ Lesourd, S., (2000), La frustration de l'acte et l'adolescent, in Hoffmann, C., (Dir.), (2000), *L'agir adolescent*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, pp.21-32.

⁵ L. Libeau Mousset, A., Winter, *Les mineurs dits « incasables ». Une analyse des facteurs de risques de vulnérabilité des adolescents, à travers leur parcours de vie et les prises en charges institutionnelles*, *op.cit.*

Il s'agit ici de développements théoriques qui, tous, nous encouragent à travailler la relation à l'objet, primordiale dans le développement adolescent, amenant la question de l'autre ; et à investiguer la clinique sur cet axe même. Mais il nous faut nous délester quelque peu du rabatement pratiqué des dimensions uniquement filiales. Rechercher, montrer, démontrer, voire, exhiber, ne se réduit pas au seul objectif d'interpeller. La mise en drame ne saurait être seulement le récit dramatique du manque ou de la défaillance, mais peut-être parfois la juste mise en scène d'un mode privilégié de relation que le spectateur est convié à regarder, pour s'en saisir.

L'on ferait donc ainsi glisser l'hypothèse de l'agir comme symptôme constitutif d'un matériel d'appel¹ vers celle de l'agir comme symptôme du positionnement du sujet par rapport à l'autre et à lui-même. Dit autrement, l'agir nous enseignerait sur la manière dont le sujet fabrique et pratique de l'(A)utre – du père ou du pair – dans la rencontre ; mais aussi sur la manière dont il s'y positionne. Cela ne saurait remettre en cause le principe que nous rappelions au départ, et que partagent nombre d'auteurs, à savoir que la subjectivité se structure au lieu de l'autre, mais seulement nous amener à considérer la valeur et la fonction qu'il lui accorde. Tout nous autorise à penser que la place du père pourrait être occupée par un autre advenu, totem ou voisin², et que, aux côtés d'un symbolique auquel l'on peut se référer pour certains, co-existe un imaginaire tout aussi important, si ce n'est plus, pour d'autres.

L'adolescent délimite un espace où ce qui constituait la différence de génération prend un autre sens, un territoire où finalement, la différence est à entendre autrement, régie par une loi autre que celle de l'Un, selon des règles de proximités et de distances qui lui sont propres, et surtout, qui fonde « son » lien social. Et l'on comprendra toute l'importance rappelée par P. Delaroche³, de faire la part de ce qui revient à la psychopathologie et/ou au politique ; ce que nous allons essayer de développer.

2. RETOUR SUR UNE DYNAMIQUE GROUPELE EMPREINTEE.

L'évocation des émeutes de 2005 n'est pas sans susciter un flot de représentations particulièrement vives⁴. Violences, remous, crise, fracture sociale, rupture... autant d'images et de symboles

¹ Houssier, F., (2003), L'adolescent, un sujet récalcitrant dans l'histoire de la pratique psychanalytique. L'originalité de l'approche d'August Aichhorn, in *Dialogue*, 162, 4, pp.35-45.

² J.-P., Mouras, *L'errance des pères*, op.cit.

³ Delaroche, P., Conclusion, in J.-J. Rassial, *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, op.cit., pp.113-114.

⁴ S'il ne s'agit pas dans ce travail de procéder à l'étude des émeutes dans la ville comme mise en acte infractionnelle précisément, il convient de préciser qu'elles constitueront ponctuellement une illustration de la configuration de

mis en exergue au fil des discours de tous-venants, des articles de presse, des plans vidéo des différents médias. La meute adolescente émerge et avec elle, toute une logique de déconstruction à engager, notamment du fait des dynamiques qu'elle suppose et des mises en perspectives qu'elle semble autoriser. Et c'est là que le mot prend son importance, voire, sa pertinence. De l'ancien français *esmeu*, participe passé du verbe « émouvoir », l'émeute se définit d'être un soulèvement populaire, un mouvement, une agitation, une explosion de violence à l'occasion d'un événement. L'idée même de meute qui participe à la formation de ce terme lui fait écho par cette dimension de mouvement massif, collectif, constitué pour attaquer. Elle serait alors bien tentante pour aborder le phénomène groupal à l'adolescence, plus encore si nous considérons l'accent préférentiellement porté sur l'action qu'elle suppose. Pour autant, ne devrions-nous pas, compte tenu de son organisation, privilégier une dynamique de la horde ?

2.1. Pour un retour de la horde ?

Bien que publié en 1923 pour la première fois, le mythe de la horde prend naissance en 1912 sous la plume de S. Freud. A son principe, un objet : l'origine du lien social. L'auteur nous décrit alors une troupe sauvage causant des dommages par sa violence, une troupe nombreuse et indisciplinée, destructrice, qui erre jusqu'à se constituer en communauté de frères, entre *totem et tabou*¹. Si pour certains auteurs comme C. Lévi-Strauss² le mythe en question devait être, à l'idée de son inventeur, réduit à un concept opératoire contre toute idée d'hypothèse scientifique, il n'en reste pas moins que sa dimension heuristique est à souligner du fait des réflexions qu'il engage. Un mythe à faire penser l'Œdipe et l'interdit, certes, mais aussi, le « frater » qui émerge des discours adolescents, et ce, en tant qu'il ne saurait se résumer au lien de sang.

2.1.1. La configuration fondatrice du mythe freudien en discussion.

Dès les premières pages de son ouvrage, alors qu'il pose les jalons de son élaboration, S. Freud

l'échange et du lien social à l'adolescence, un prétexte à penser en quelque sorte .

¹ Freud, S., (1923), *Totem et Tabou*, Paris, Payot, 2001. Faisant suite aux réflexions de Darwin sur l'état social primitif de l'humanité, le mythe freudien suppose à l'origine une horde primitive sous l'autorité d'un père tout-puissant possédant à lui seul l'accès à toutes les femelles et excluant ses fils à mesure qu'ils grandissaient. « Un jour, les frères chassés ses sont réunis, ont tué et mangé le père, ce qui a mis fin à l'existence de la horde paternelle. Une fois réunis, ils sont devenus entrepreneurs et ont pu réaliser ce que chacun d'entre eux, pris individuellement, aurait été incapable de faire » (S. Freud, *Totem et tabou*, p.199). Le sentiment de culpabilité émergeant après qu'ils aient réalisé l'identification au père tué, ils désavouèrent leur acte et proscritrent ce qui devint objet de tabou : l'inceste et le meurtre, parricide. Cela aurait été la naissance de la morale humaine.

² Notamment, Lévi-Strauss, C., (1962), *Le totémisme aujourd'hui*, Paris, PUF; Charbonnier, G., (1961), *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*, Paris, René Julliard et Librairie Plon.

soumet la tribu à la seule autorité du totem, responsable de la réunion de ceux qui en d'autres contextes ne seraient qu'affiliés. Comme il l'écrit,

« La subordination au totem forme la base de toutes les obligations sociales (...) ; elle dépasse, d'un côté, la subordination à la tribu et refoule d'un autre côté, à l'arrière plan, la parenté de sang »¹

Il précise d'ailleurs en note de bas de page, la pensée de J.G. Frazer qu'il cite et pour qui

« Le lien créé par le totem est plus fort que le lien de sang ou de famille, au sens moderne du mot »².

Le totem désigne et organise le groupe, les liens qui s'y développent, par l'identité et le nom de ses membres. C'est toute la question de l'origine commune, du totem comme ancêtre, mais aussi du sacrifice comme renforcement de la communauté et source de responsabilité. Une conception dont le principe s'applique au sein même des lois alors établies, comme celle de l'exogamie, destinée à tous sans considération du lien généalogique qui les uni.

En cela, l'existence même du totem vient créer un lien particulièrement fort, justifiant à lui seul relations à l'autre et comportements *via* le tabou, et venant asseoir ce que nous reprendrons au troisième chapitre en terme de mutualité. La parenté du sang est remplacée par la parenté totémique³, la famille réelle – généalogique – par le « groupe totémique », induisant l'idée que la parenté se définirait non plus seulement des relations des individus entre eux, mais de celles qui unissent individu et groupe, ou pourrions-nous le supposer, groupe et totem.

Poursuivant grâce aux travaux de M.J.L. Morgan, S. Freud ajoute qu'en telle situation tribale,

« Un homme appelé père non seulement celui qui l'a engendré, mais aussi tout homme qui, d'après les coutumes de la tribu, aurait pu épouser sa mère et devenir son père ; il appelle mère toute femme qui, sans enfreindre les coutumes de la tribu, aurait pu devenir réellement sa mère ; il appelle frères et sœurs non seulement les enfants de ses véritables parents, mais aussi les enfants de toutes les autres personnes qui auraient pu être ses parents, etc. »⁴.

Un primat du social sur le biologique, qui n'est pas sans alimenter notre positionnement. En effet, serait-ce là le pair comme frère ? Celui que l'on retrouve dans le discours de l'adolescent

¹ S. Freud, *Totem et Tabou*, *op.cit.*, p.13

² *Idem.*

³ *Ibid.*, p.18.

⁴ *Idem.*

lorsqu'il évoque son plus proche ami ? A écouter certains membres de gang¹, l'on pourrait penser qu'il s'agit là justement d'une recherche particulière, celle d'une famille, motif du groupement. Pourtant, nous le verrons, la clinique ne va pas toujours dans ce sens.

Pour S. Freud, ce pouvoir de lier

« sans conditions, sans exceptions : c'est la communauté du clan (...) un groupe de personne dont la vie forme une unité psychique telle qu'on peut considérer chacune d'elles comme un fragment d'une vie commune »².

Et d'ajouter que lorsqu'au sein de la tribu, le sang d'un membre est versé, c'est celui de tous qui coule. C'est bel et bien la « parenté tribale », et non plus la parenté filiale, qui demeure. C'est la substance commune qui nourrit, renforce le lien sacré, l'identité de substance à l'origine de l'association fraternelle, de l'âme collective, reposant sur l'alliance – et par extension, sur l'(af)iliation. Pour l'auteur, « la famille est devenue une reconstitution de la horde primitive de jadis »³ et c'est là pour nous, un retour intéressant.

Certes, la réalité du pair « comme frère » nous montre toute la portée de l'alliance. Il existe une réalité psychique propre aux ensembles intersubjectifs, avec ses formations, ses processus, son économie. Or, cette alliance singulière semble garantie en partie par la mise en place d'un contrat implicite, d'un pacte qui serait en mesure d'assurer réciprocité et mutualité au sein de l'ensemble groupal et dans son rapport à ceux qui le constituent. Par ailleurs, comme en témoigne le mythe, le totem et le nom qui lui est associé, en tant que repères identificatoires, s'ils participent de ce « frater », ils ne sauraient lui suffire.

L'alliance se réalise dans la mise en commun, la reconnaissance de l'autre du « nous », l'organisation défensive et l'interdit. Pour R. Kaës, elle est

« Une formation psychique intersubjective construite par les sujets d'un lien pour renforcer en chacun d'eux certains processus, certaines fonctions, ou certaines structures issues du refoulement ou du déni, ou du désaveu, et dont ils tirent un bénéfice tel que le lien qui les conjoint prend pour leur vie psychique une valeur décisive. L'ensemble ainsi lié ne tient sa réalité psychique que des alliances, des contrats et des pactes inconscients que ses sujets concluent et que leur place dans l'ensemble les *oblige* à maintenir »⁴.

¹ « On est une patrie, une nation, on est tous frères (...) c'est la recherche d'une famille » (*Les Gangs de rue*, Enquêtes exclusives, 24 septembre 2006).

² S. Freud, *Totem et Tabou*, op.cit., p.190.

³ *Ibid.*, p.209.

⁴ Kaës, R., (1999), *Les théories psychanalytiques du groupe*, Paris, PUF, 2002, p.100.

L'idée du *pacte dénégatif* ne pourrait ici nous échapper, fondant lui aussi l'unité du groupe, la communauté, par l'accord de renoncements et de sacrifices, dans l'objectif du maintien de cette existence. Ni même celle de la responsabilité puisque induisant l'obligation des uns envers les autres.

Est-ce donc à croire que le groupe affiliatif, voire pseudo-filiatif, repose sur la seule existence d'un mythe fondateur, plus précisément originaire, qui à la fois organise et défend ? Contrat et pacte n'interviennent que là où la puissance paternelle ne peut faire point de régulation, à savoir sur l'axe d'une horizontalité, dans la confrontation à l'autre. C'est à ce moment qu'il convient de considérer les dimensions institutionnelles, sociétales et politiques, en plus des dimensions intrapsychiques et intersubjectives. Elles ne sont pas en rien dans la forme que le lien prend puisque parties prenantes de l'échange qui se met en place. La situation mise en avant par les émeutes de 2005 en est particulièrement illustrative. Au-delà, les manifestations groupales, adolescentes, qui ont animé ces mouvements, et qui nous confrontent tantôt à l'image de la horde, tantôt à celle de la communauté de frère. A quel retour assistions-nous alors ?

Les deux à la fois, serions-nous tentés de dire en reprenant la littérature consacrée au phénomène des banlieues, stigmates d'une rupture. De la banlieue, s'appréhende le « *ban du lieu* »¹, du bannissement et de la mise à distance conséquente de ses habitants ; une géographie sociale qui vient faire écho au sujet de l'entre-deux, généralement représenté par l'adolescent immigré de deuxième ou troisième génération, autrefois reconstructeur, aujourd'hui destructeur. Pour P. Lévy,

« l'agencement de la coupure Cité-banlieues relève d'un effet forclusif au sens où l'assignation dans de tels espaces ne procède d'aucun jugement de droit mais bien plus précisément d'une opération qui tient de la récusation qui appelle la violence en retour puisque le droit à l'agora s'avère délibérément dénié »², ajoutant que ces habitants « par leur exclusion d'un lien d'identité, revendiquent de ne pas s'y reconnaître et de constituer en zone de non-droit l'espace où ils se sont trouvés convoqués afin de ne pas avoir à répondre aux interdits qui leur sont imposés et qu'ils ne peuvent percevoir que dans le registre de l'injonction du fait de l'abolition pour eux de la transmission de la loi par non-advenue de la possibilité de fonder un inter-dit »³.

Que la question soit ou non à poser en ces termes d'exclusion légitimant la violence comme réponse, force est de constater qu'il est sans cesse question de généalogie, déniée, ratée, manquée... mais toujours subordonnée à un père quel qu'il soit et duquel le sujet, plus emprunt à la

¹ Lévy, P., (1998), « Le Ban du Lieu », in J.-J. Rassial, *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, op.cit., pp.17-23.

² *Ibid.*, p.21.

³ *Idem.*

culpabilité qu'à la responsabilité, serait désarrimé¹. L'une des figures paradigmatiques de cette représentation n'est autre que le mineur dit « incasable »², déjà convoquée. Lisant S. Freud, E. Enriquez ou encore M. Gauchet³, nous sommes chaque fois confrontés à la nécessaire exception (paternelle), condition d'existence du frère. La transcendance apparaît ainsi comme la seule manière de faire fonctionner du tiers, et c'est par elle que tiendrait le groupe, « l'œuvre civilisatrice est névrotique dans son essence même »⁴. Pourtant, n'est-ce pas le principe même de la parité que rien ne puisse être tranché⁵ ? La parité suppose l'exclusion d'une forme d'autorité *unique*.

Pourquoi dès lors toujours envisager l'horizontalité sous le sceau d'une verticalité pré inscrite ? Et qui plus est, le maillage horizontal comme étant le palliatif d'un vertical en impasse ? Pour P. Benghozi, la question de l'adolescence est à concevoir essentiellement en termes de transmission. Une transmission qui tiendrait nécessairement son origine d'ascendants pour constituer un héritage, trace ou empreinte, soumis au partage au niveau de la fratrie. En découlent notamment ce qu'il nomme les « loyautés généalogiques »⁶, expression d'une identité d'appartenance, se référant à un idéal, un mythe et assurant le narcissisme. Mais voilà là des dimensions que l'on retrouve chez l'adolescent aux prises avec ses pairs alors même que le groupe ainsi constitué tient autrement que par la référence familiale. L'horizontalité ne pourrait-elle pas trouver en elle-même son propre fondement et nous donner à voir une triangulation qui ne soit pas celle à laquelle nous confrontent les théories freudiennes et post-freudiennes ? Que « la clinique du lien

¹ Lesourd, S., (1998), « Les désarrimés de la loi », in J.-J. Rassial, *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, op.cit., pp.33-41.

² Nombre d'auteurs s'accordent depuis plusieurs années à considérer le pubertaire comme un passage critique. Pour autant, la pratique, qu'elle soit éducative, sanitaire ou judiciaire, n'a de cesse de mettre au travail la recherche au sujet d'un « entre-deux » dans l'impasse, contre toute démission institutionnelle. S'ouvre alors le champ des mineurs dits « incasables », ces enfants, adolescents ou jeunes majeurs en danger, qui « quoi qu'on fasse, n'iront jamais bien », et de fait, se voient refuser l'intervention de structures successives au motif qu'elles ne peuvent admettre et prendre en charge une population présentant une accumulation de difficultés diverses. Par « incasables » donc, nous entendons généralement ces mineurs qui posent problème au regard du cadre, ceux qui, quelque soit le lieu ou les modalités de prise en charge, sont à la limite, et pour qui les impasses demeurent toujours les mêmes. « Incasable » renvoie à l'idée d'un comportement qui dérange, au premier sens du terme. Pour autant cette problématique signe des difficultés multiples : éducatives, sociales, psychiques, réelles et reconnues, bien qu'elles n'entrent pas toujours dans les grilles nosographiques ad hoc et traditionnelles. Des difficultés qui s'entendent certes du côté du sujet, mais également des professionnels et des institutions qui éprouvent souvent un certain désarroi face à cette population qui leur montre leurs failles, à un temps donné – l'incasable d'aujourd'hui n'étant pas celui d'hier (L. Libeau Mousset, A. Winter, *Les mineurs dits « incasables ». Une analyse des facteurs de risques de vulnérabilité des adolescents, à travers leur parcours de vie et les prises en charges institutionnelles*, op.cit.)

³ Notamment E. Enriquez, *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, op.cit. ; M. Gauchet, *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, op.cit.

⁴ E. Enriquez, *De la horde à l'Etat, Essai de psychanalyse du lien social*, op.cit., p.51.

⁵ Par opposition à l'autorité, la parité vient signifier que rien n'est plus tranché. Comme le définit L.M. Villerbu le paritaire qualifie une relation supposant « qu'entre les membres d'un même groupe, il existe des rapports d'égalité en vue d'une tâche ou d'une mission commune et acceptée », ce qui n'est pas sans traiter de « la valeur dont chacun (...) prend place dans un groupe : en tant que valeur absolue » (L'injonction paritaire dans la société post-moderne ou l'adolescence abusée, in *Les cahiers de l'I.C.S.H. Crises et effets de crises, hors série*, 2005, p.54).

⁶ Benghozi, P., (2007), La trace et l'empreinte : l'adolescent, héritier porte l'empreinte de la transmission généalogique, in *Adolescence*, 25, 4, pp.755-777.

[soit] donc celle de la transmission et de ses avatars »¹ certes, mais de quelle transmission s'agit-il ?

Si pour qu'il y ait du frère, il faut du père, alors nous pouvons poser l'hypothèse que pour qu'il y ait du pair, il ne faille pas de père. Cela ne sera toujours pas dire que la différence pair/frère tiendrait seulement de la filiation paternelle, ni même dire que les pairs seraient livrés à eux-mêmes. L'on pourra nous objecter que le père de la horde, qui n'est pas le père de famille, est l'homme de toutes les femmes, le père de tous les pairs. Or, le mythe ne nous enseigne-t-il pas que ce n'est que de la disparition même de ce père que les fils de la horde ont pu se constituer en communauté de frères ? Il revient au meurtre de l'exception de fonder dans le mythe égalité et parité, nous laissant finalement envisager que l'émergence du (pseudo)frère, du semblable, pourrait se faire dans la destruction de l'(A)utre, celui que G. Le Gaufey nomme le « mort-père »².

A ce titre, le cas des émeutes *dans la ville*³ pourrait davantage faire référence au principe de la horde qu'à celui de la famille, et ainsi circonscrire la violence qui s'y est actualisée, lorsque leurs discours nous présentaient dans l'indifférenciation un « On a grandi ensemble, on est comme des frères » et que leurs actes nous donnaient à voir l'affrontement avec le différent. Alors que les frères ont érigé le père en totem, les fils de la horde l'ont tué et dévoré, le ramenant ainsi envers eux, abolissant pour un temps toute différence.

Pour R. Kaës,

« Les périodes de désorganisation sociale et culturelle se caractérisent par les défaillances des garants métasociaux et métapsychiques : par le dérèglement de leurs fonctions d'encadrement, de croyances partagées et de représentations communes »⁴.

Sont alors pointés les troubles d'étayage, d'identification, de systèmes des liens, garants ébranlés dont l'atteinte vise principalement « les fondements de l'ordre symbolique (...) la loi qui s'impose à tous et organise l'ensemble »⁵. Une fois la crise à l'oeuvre, les repères structurants jusqu'alors en place sont attaqués ou rejetés, et le groupe, mis en position de référence propre,

¹ *Ibid.*, p.766.

² Le Gaufey, G., (1984), Père, ne vois-tu donc pas que brûles ? in *Revue de psychanalyse Littoral*, 11-12, pp.27-33.

³ Comme le constate F. Choay, la ville demeure un lieu, un support de liens (Pour une anthropologie de l'espace, Paris, Seuil, 2006). En cela recourir à la terminologie « émeutes *dans la ville* » plutôt que « émeutes urbaines » nous semblait permettre une certaine distanciation quant au mode d'approche généralement utilisé par les médias, posant la cité et ses murs comme justification des revendications alors qu'ils n'en sont « que le « théâtre » opératoire.

⁴ R. Kaës, *Crise rupture et dépassement*, *op.cit.*, p.2.

⁵ R. Kaës, *Les théories psychanalytiques du groupe*, *op.cit.*, p.3. Une idée mise en avant par S. Freud dès 1929 dans *Malaise dans la culture*, traitant du renoncement pulsionnel et ses effets.

autonome. Se joue le passage équivoque de la horde à la communauté, lieux respectifs de la destruction et de la civilisation, avec la mise en place d'un contrat ou pacte là où la toute-puissance paternelle officiait. Et de ce passage, une variation du référentiel engagé est à penser. La question étant de savoir si celle-ci tient seulement d'une mise à mal des principes organisateurs ? C'est là qu'il nous faut considérer la qualité des rapports intersubjectifs entretenus entre pairs et la pratique qu'ils en ont.

2.1.2. La horde ou la question du père tué avant tout.

On le voit, si la différence entre horde et communauté reste peu développée dans les premiers textes, l'on peut néanmoins en retenir l'entremise d'un jeu à confronter aux théories récentes qui privilégient l'axe oedipien. Partant de l'idée d'une crise du lien social, la majorité des écrits publiés sur la question des banlieues et des violences en groupe qui leur sont fréquemment associées mettent en avant, comme le résume J.-J. Rassial, la détérioration des liens familiaux, l'absence de réparation sociale, la démission parentale et à travers elle, la fameuse défaillance de la fonction paternelle ; « avatars donc des noms-du-père »¹ face à un discours qui ne permet pas l'émergence de nouvelles métaphores.

Forte de cette opportunité, la communauté de frères y retrouve alors toute sa place. Une communauté valorisée contre le père (étatique) qui la renie. Une communauté « ethnique »² – si nous reprenons les mots de l'auteur – puisque « banlieusarde », qui se doit de convoquer l'Autre social pour lui rappeler sa mission. Et pour se faire, le groupe d'être à lui-même son moyen de reconnaissance quand autour, la réciprocité ne tient plus. Il viendrait occuper cette place laissée vide pour contenir et étayer, contraindre et autoriser, selon ce qui fait loi propre ; ce, dans la révolte contre un père (Etatique) qui l'assigne à un non-lieu sur la scène sociale.

La remise en cause des lois la régissant devient alors dans la littérature, le cheval de bataille d'une quête des limites à laquelle peuvent répondre les pairs, qualifiés de « *tribal(s)* » par J.J. Rassial³, et qui ordonnent, obligent, alors même que le social auquel ils se confrontent pose transitoirement l'impasse du lien. Comme l'écrit l'auteur, « le sujet cherche dans le groupe de sa génération, le groupe de « frères », un statut social que ne lui procure pas la société »⁴.

¹ J.-J. Rassial, *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, op.cit., p.12.

² *Ibid.*, p.13.

³ J.-J. Rassial, *L'adolescent et le psychanalyste*, op.cit., p.64.

⁴ *Ibid.*, p.95.

La mise en acte ainsi contextualisée pointerait le refus du sujet, investi dans une autre groupalité, d'être assimilé à la place de rejeton inutile, symbolisé par le fils de la horde ; groupalité qui instaure le vécu d'un arrimage pseudo-généalogique venant parer plus ou moins efficacement à la mise à l'écart inaugurée.

Or, du fait de cette pseudo-généalogie, l'on négligera d'envisager l'investissement d'une dynamique avant tout générationnelle, résultant non pas d'une négation de la filiation première mais peut-être davantage, d'un vécu d'illégitimité, plus avant chez certains, de délocation. Il importe donc de prêter une attention particulière à la constitution du frater, son émergence – à travers la destruction¹ – et sa permanence – lorsque la rivalité se fait menaçante pour le sujet. Comme l'a montré S. Freud² en travaillant sur la horde et le meurtre du père, la rivalité apparaît comme un élément majeur de la relation fraternelle. A travers elle se forme la communauté et s'instaure le lien social, sous couvert d'un pacte auquel elle a donné naissance.

Si ce pacte ne vient *a priori* que parer à la rivalité dangereuse, il n'en demeure pas moins qu'il pose les conditions mêmes de la relation avec « celui qui fait envie et qui provoque la haine jalouse », quel qu'il soit³ ; et en détermine l'organisation. Aussi, l'hypothèse serait à vérifier d'un mode de résistance différent, en convoquant notamment la menace intrusive, la « frérocity »⁴, celle qui peut trouver à s'actualiser dans l'échange *via* la pulsion cannibalique, et non plus dans l'inceste. Un mode de résistance aménagé en mesure d'instaurer ailleurs que dans la filiation, et autrement, du frater.

Et si là où les frères de la communauté éprouvaient une culpabilité, les adolescents d'aujourd'hui affirmaient une responsabilité ? Comme le rappelle A. Abelhauser, il ne saurait y avoir de culpabilité sans loi, pas plus qu'il ne saurait y avoir de loi, tant que l'ordre social serait le fait du désir d'Un seul dominant⁵. Avec les adolescents, nous nous confrontons à une relation fraternelle qui, loin de s'établir de fait, se construit. C'est ce que nous pourrions qualifier de *fraternalité* en nous saisissant du vocable de D. Marcelli⁶, une manière de se donner du frère *via* des pratiques subjectives et normatives, contre toute réalité phénoménale. Rappelant les élaborations de Hegel

¹ Ce serait dans la destruction que se fabrique du frère, ou pseudo-frère ; une émergence corrélative d'une disparition du voisin, à savoir celui qui possède telle ou telle chose, et qui, plus que le radicalement Autre, représente l'*impar* – du latin *imparis* qui signifie dissemblable.

² S. Freud, *Totem et Tabou*, *op.cit.*

³ Chatel, M. M., (1990), Pour introduire à la frérocity, in *Revue de psychanalyse Littoral*, 30, pp.7-10.

⁴ Cf. *Revue de psychanalyse Littoral*, La frérocity, 30, 1990.

⁵ Abelhauser, A., (1999), Pourquoi ai-je mangé papa ? in L.-M. Villerbu, Viaux, J.-L., (1999), *Expertise psychologique, psychopathologie et méthodologie*, Paris, l'harmattan, pp.159-167.

⁶ Marcelli, D. (1993), Œdipe fils unique ou le lien fraternel comme tâche aveugle de la théorie, in *Adolescences*, II, 2, pp.229-248.

et Nietzsche, J. Butler nous rappelle que le sujet se contre-carre lui-même, il « accomplit son propre assujettissement, désire et fabrique ses propres entraves »¹. Ce serait là toute la mise en place d'un idéal régulateur venu se substituer à ce « Un seul », déterminant dans la place accordée à l'autre, et face auquel les adolescents seraient en mesure de *répondre de*.

Les jeux d'intrusions et les risques de fusion marquent le processus d'identification et d'individuation par rapport à cet autre de la génération, autre du domestique, du quotidien, avec qui le sujet doit faire, dans une évolution qui n'est pas tracée d'avance. Au totem originaire, à l'ancêtre, se substitue le pacte. Un pacte dont ils se réclament, face auquel ils se sentent plus responsables que coupables ; un pacte conférant à la relation, droits et interdits, devoirs parfois, mais n'étant jamais référés à la loi du judiciaire. En cela, la situation qui se présente n'est pas sans nous laisser envisager un mode d'appréhension autre que celui auquel nous conduit le mythe freudien, à savoir, un mode d'appréhension essentiellement généalogique, qui nous contraint toujours en pensée, au clivage autorité/parité. Concevoir autrement ce qui fonde le groupe, et à travers lui, le lien social orientera la suite du travail.

2.2. L'exception fondatrice de l'ensemble.

Nous venons de le souligner, mettre au travail le mythe de la horde nous confronte à l'*Un-ique*. Une question se pose alors, celle de sa nécessité, mise en doute, et en deçà, de la légitimité de sa convocation lorsqu'il est question de groupe, de référentiel et de lien social. Qu'est-ce que l'Un ? Est-il nécessaire à la distinction du sujet dans son rapport à l'autre ? Dans l'idée de pouvoir apporter à ces interrogations quelques éléments, nous allons revenir sur ce que l'on peut qualifier de paradigme de l'Un, et ainsi, voir dans quelle mesure nous pouvons tenter de nous en extraire.

La question de l'origine mobilise depuis des siècles nombre de développements théoriques, avec ce souci de remonter systématiquement la chaîne, tant dans le temps que dans l'espace. La poser était pour les auteurs le moyen d'envisager l'identité de ce qui faisait leur objet de recherche mais aussi, la ou les finalités de ce qui leur était donné d'observer. C'est alors de manière récurrente, bien que non sans susciter controverses et critiques, qu'ont été considérés facteurs déclencheurs, sources génitrices ou autres éléments d'exceptions inauguraux, justifiant *la* condition du commencement, de l'existence.

Du latin *exceptum*, l'exception désigne ce qui est séparé du reste, à l'écart, représentant tantôt le

¹ J. Butler, *La vie psychique du pouvoir*, op.cit., p.52.

rebut ou l'admiré, tantôt la restriction. Dit autrement, l'exception est l'insoumise, par rapport à la règle ou à la loi commune au sein desquelles elle introduit une rupture ; une rupture qui s'observe dans la continuité, dans la généralité, indispensable à la mise en lumière de ces éléments auxquels l'exception vient elle-même s'opposer, ou plus précisément, auxquels elle vient se soustraire. En cela, elle se présente comme *Un-ique*, comme point d'*Un-icité* qui va dévoiler, en deçà d'elle-même, une semblance. Ce statut en fait l'intérêt, la valeur et l'utilité. Point de discrimination, l'exception vient dessiner, positivement ou négativement, les contours d'espaces ainsi consistants, coexistants dans une même réalité. Les élaborations classiques dans le champ de la logique et de la mathématique en témoignent.

C'est à Aristote que nous devons le syllogisme. Cette figure du raisonnement logique met en évidence l'importance des quanteurs universels, *pour tout* $x (\forall)$, et existentiel, *il existe (au moins) 1* $x (\exists)$, en mesure de qualifier le tout et l'exception que convoque la théorie des ensembles finis. Pour le philosophe logicien, l'existence de l'universel n'est assurée que du particulier, dit autrement, de ce qui lui échappe et par là même, de ce qu'il dévoile. Dans un rapport de réciprocité, pour que le tout soit, l'au moins 1 exclu de ce tout doit être également – un système ne pouvant s'appréhender lui-même dans sa globalité. L'ensemble détermine l'exception, dans ce qu'elle a de non identique, et l'exception détermine l'ensemble comme tout unifié. Elle apporte une limite structurante à ce dont elle se met en marge, et vient clore l'ensemble, sans quoi la collection d'éléments restant ne pourrait prétendre à l'universalité qu'instaure la règle, et demeurerait chaîne ouverte.

Comme le souligne Nietzsche, la philosophie de la règle est aux prises avec l'exception¹ ; et l'auteur, d'encourager alors vivement les psychologues à se pencher sur cette étude. Ils n'y ont pas échappé, s'attelant à dégager une logique subjective, une logique de l'inconscient. Qui est le père mythique freudien si ce n'est celui qui, contre la castration qu'il prescrit à la horde, possède toutes les femmes ? Il est le père, jouisseur sans limites, l'ex-ception qui fonde en rigueur l'ensemble des fils, celui que Lacan nommait « l'hommoisun », et qui marque ces derniers d'un trait commun : la contrainte. Nous l'avons vu dans *Totem et Tabou*. Pour S. Freud, le père, dépassant tous les autres en puissance, mis ensuite en place d'animal totémique, devient alors l'ancêtre qui fonde la communauté de clan et scelle l'unité physique². Et l'auteur, de nous donner ainsi à penser que pour qu'il y ait du groupe, il faut un point d'extériorité, transcendant. Une nécessité qui s'impose à nouveau au principe même de la constitution de la foule. S'identifiant au meneur, elle se voit en retour prescrire l'égalité de ses membres. Le lien collectif paraît lui être

¹ Nietzsche, F., (1886), *Par-delà bien et mal*, Paris, Flammarion, 2000, p.190.

² Freud S., *Totem et Tabou*, pp.189-190.

suspendu – « la condition préalable est que tous soient aimés d'une manière égale par un seul, le meneur »¹.

Se pose donc la question de l'Un, et plus précisément au regard de notre travail, celle de l'Un en tant qu'il permet ou non au sujet d'exister comme tel au sein d'un ensemble, d'un groupe. Là encore, c'est toute la pertinence de cette position d'Un-ique que nous tentons d'interroger pour penser le lien social et le tiers à même de le maintenir, sans présupposer d'une place déterminée qu'il devrait être le seul à occuper. Pour plusieurs tenants de la théorie freudienne, l'Un semble s'imposer avec évidence en dépit des questions qu'il peut soulever. Il fonde l'organisation du groupe, sa toute-puissance dépasse ceux qu'il fait semblables permettant ainsi l'identification mutuelle. Or, celle-ci tient-elle nécessairement du fait de cette *ex-sistence* ?

Poursuivant notre lecture, cela semble être le cas. L'analogie faite dans le rapport social/Etatique assoit l'argument. Par crainte d'une anarchie qui forcerait une réciprocité violente – la « lutte de tous contre tous »² – au détriment d'une mutualité, carencée, ce que E. Enriquez qualifie de « phantasme de l'Un », prolifère. La société civile se soumet à l'Etat dans un souci de cohésion. Mais n'est-ce pas cela justement que les événements d'automne 2005 viennent remettre en cause ? Dans sa relation aux citoyens, l'Etat voit accroître ce que nous serions tentés d'appeler non sans précautions, son « pouvoir », puisque sollicité à ce titre. Où donc situer désormais ce Un ? Dans l'exception « du haut » ou l'unité « du bas » ? La situation jusque là admise semble vaciller. E. Enriquez s'interrogeait sur le prix à payer pour freiner l'étendue croissante de ce phantasme et c'est là ce qui nous interpelle. La mise en place de l'Etat par la société, dans l'histoire telle que nous la relate M. Gauchet³, pour parer à l'émergence de nouvelles sphères du sacré, verrait sa légitimité critiquée, voire, attaquée par ceux que l'on a défini « émeutiers ».

Dans leur discours, ces derniers revendiquaient les mêmes droits que les autres, et exigeaient des représentants de l'Etat qu'ils se comportent comme eux étaient sensés se comporter. « Tant qu'il [« Sarko »] ne s'excusera pas, on continuera »⁴, pouvait-on lire dans les journaux. Voilà là une nouvelle tentative de ramener vers eux celui qui s'en écarte, signifiant l'attente d'une réciprocité dans un rapport d'altérité, ce, contre toute indifférenciation et dans une négociation de ce que pouvait être le phantasme de l'Un. L'unité semble ici tenir selon des aménagements différents. Unis contre celui qui se veut être au-delà d'eux. En cela, il ne serait pas question de remet-

¹ Freud S., *Psychologie des foules et analyse du moi*, in *Essais de psychanalyse*, *op.cit.*, p.209.

² E. Enriquez, *De la Horde à l'Etat, Essai de psychanalyse du lien social*, *op.cit.*, p.13.

³ M. Gauchet, *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, *op.cit.*

⁴ *Le Monde*, 08 novembre 2005.

tre en cause l'existence d'un référentiel commun mais bien le lieu où il peut résider, celui là même qui ne les constitue pas comme éléments obligatoirement interchangeables et ne les assignent pas non plus au seul statut de pairs. Un idéal propre au groupe adolescent émergerait, prescrivant des relations affectives singulières elles-mêmes en mesure de désigner l'objet attaqué sans qu'il ne soit réduit à l'autorité étatique reconnue.

L'histoire politique de la religion que nous évoquions ci-dessus, dont nous fait part M. Gauchet, nous interroge sur l'éventuel rejeu de cette évolution fin 2005. A l'origine, avec l'arrivée des Dieux, a émergé l'altérité du fondement. La hiérarchie étant, l'individu a rencontré la loi divine qui le précédait et lui assignait son rôle parmi ses semblables ; ce qui pour l'auteur constituait « le principe *autre* d'où procède le *même* qui de toujours tient les hommes ensemble »¹. L'exception donc comme unificatrice, celle qui fonde le cercle. Puis a été discutée cette articulation entre l'homme et le Dieu, conduisant à une métamorphose de ce dernier. C'est là le point de bascule que l'auteur cherche à comprendre en convoquant la structure ontologique entre disjonction et conjonction du visible et de l'invisible. Il remarque

« L'effort [fait] pour rétablir l'Un contre la dualité d'aspect de l'être, l'effort pour récupérer et annuler la béance ouverte entre ici-bas et au-delà au sein de l'unicité ultime du Vrai-Tout »².

Or, pour M. Gauchet, c'est dans un deuxième temps l'action de l'Etat qui vient créer la rupture avec cette économie primitive de l'Un où la divinité restait un Dieu-homme, dans « un seul et même englobant cosmique »³. « Rupture »... « Fracture », que nous retrouvons prégnante dans les discours médiatiques accompagnant les émeutes d'automne. Une partie du social ne se sentirait plus représentée.

En venant alors à conclure que

« Quand les Dieux désertent le monde, quand ils cessent de venir y signifier leur altérité, c'est le monde lui-même qui se met à nous apparaître autre, à révéler une profondeur imaginaire qui devient l'objet d'une quête spéciale, dotée de sa fin en elle-même et ne renvoyant qu'à elle-même »⁴,

M. Gauchet nous amène à nous demander si le collectif ne va pas finalement donner lui-même sens à ce qui le fait tenir, trouvant en lui-même puisque non dans l'Autre, son propre tiers. Ce

¹ M. Gauchet, *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion, op.cit.*, p.72.

² *Ibid.*, p.149.

³ *Ibid.*, p.288.

⁴ *Ibid.*, p.400.

serait alors dans l'altérité réciproque, au sein même de l'unité désormais autonome que forme le groupe, que s'ajusterait ce lien hors transcendance ; l'*Un*, dans ses différentes acceptions, n'annulant ni la distinction possible des éléments entre eux, nous y reviendrons, ni les conditions d'une immanence, nous semble-t-il. La clinique peut nous laisser envisager que ce collectif qui se révolte, cherche à donner du sens à son existence, à avoir prise sur l'ordre qui le lie, avant même de solliciter l'(A)utre au titre de sa défaillance. Ce serait là le pôle immanent, dans le mouvement, face au « pôle transcendant de stabilité »¹.

Pour autant, le système politique actuel tel qu'il se donne à voir à travers les mesures sécuritaires qu'il énonce, semble s'y opposer ; et s'en réclame. Le référentiel qui est le sien cherche à s'imposer dans l'affrontement. P. Legendre qui a travaillé sur l'ordre incarné de la justice, celle là même que convoque le politique, nous en décrit la figure transcendante – émergée suite à un « délire d'autorité »² en lieu et place du mythe fondateur – venue relayer le pouvoir ecclésiastique tout-puissant et son texte canonique, à ceci près que le pontife demeure un père castré. L'Etat devient le pontife des laïcs, le père-patrie, faisant du hors-la-loi, infidèle, l'ex-communié d'autrefois. Le lien social apparaît tenu par la loi juridique qui régit le vivre-ensemble au-delà du groupe, mais il n'en s'agit là que d'une forme. Nous pourrions en envisager d'autres, tenues par de nouvelles règles, de nouvelles croyances, fondées sur un principe qui ne soit pas celui du généalogique... un *espace autre*, peut-être celui du désir, susceptible de permettre une identification dans l'horizontalité et la multiplicité.

2.2.1. La remise en cause d'un unique lieu de l'Un-ique.

Pour P. Legendre, le fameux triptyque « liberté, égalité, fraternité », alimentant le fantasme des frères sans père ne serait qu'une parade rhétorique au dogmatisme de l'Un³. « Le mythe patriote

¹ *Ibid.*, p.367.

² Legendre, P., (1974), *L'amour du censeur, essai sur l'ordre dogmatique*, Paris, Seuil, 2005, p.73

³ L'entrée en scène de l'ordre dogmatique, et son illustration à travers la question du Droit, serait instrument politique. Religion, politique et pouvoir seraient intimement liés. Le lien social s'enracinerait sous l'égide du Chef divin, faisant des fidèles un groupe de frères, objet de dressage et de censure³. A lire P. Legendre, le nœud primitif n'est autre que la Scolastique. En tant que conciliatrice de la foi chrétienne et de la raison, elle se retrouverait au cœur de toute dimension au point de ne rien permettre en dehors de l'institution, constituant l'ensemble des règles, la Loi à laquelle se soumettre, la structure... voile du dogmatisme. On comprend dès lors comment ce qui n'était que maxime ou précepte a pu s'établir en tant que Loi, et comment la sphère religieuse a pu s'en saisir pour asseoir son autorité. C'est d'ailleurs bien ce que souligne l'auteur, traitant de cette doctrine comme ce qui « n'opérait pas sur un mode purement déductif, mais plus subtilement en suivant l'art du juge, les détours de la procédure judiciaire ». C'est ainsi que l'auteur en vient à poser le couple « lois divines et naturelles/lois humaines », relevant de « deux types de savoir sur la censure : le théologique et le juridique, selon le rapport supérieur/inférieur ». Un schéma qui n'est pas sans retenir notre attention dans la continuité des interrogations que nous formulions à la lecture d'E. Enriquez. Souligner de cette manière l'existence d'un savoir sacré posé aux côtés d'un second, diamétralement différent, ne fait que pointer le retranchement d'un lieu de croyance par rapport à un autre. Celui d'En haut face à celui d'En bas, au point de

des citoyens-frères, libres et égaux dans le face-à-face de chacun »¹, serait sous-tendu par un dogmatisme qui distingue non plus l'univers sacré des clercs de l'univers profane des laïcs, mais par déplacement, celui

« sacré des propriétaires avec son bien érotisé [de] l'univers profane d'en dessous associé à la déficience, au mal du non-propriétaire, au crime, à la saleté, plus tard à la sauvagerie du nègre »².

L'actualité sociale et politique s'arrête là.

Et « l'ennemi » dans tout cela, l'élément hors cadre, celui qui ne relève pas du même ordre, de la même règle, ou encore, de la même norme que l'ensemble : une exception en quelque sorte. Là encore, la considération de l'Un nous y conduit. Selon E. Enriquez, « les nations ont besoin de victime. Et il existe des victimes privilégiées »³. Il ajoute,

« Autrement dit, le phantasme de l'Un, l'Etat comme corps unifié dans lequel le peuple, dans sa diversité, trouve son enveloppe corporelle, ne peut se construire sans qu'un *en-nemi* soit envisagé »⁴.

C'est là toute la question de la victime émissaire, sacrifiée pour l'Un, pour que la communauté forme un tout, et à travers elle, l'idée d'une violence sacrificielle. Inscrivant ses propos dans la tradition du mythe originaire freudien, l'auteur défend l'idée selon laquelle cette violence, fraternelle, ne serait que dérivée d'autres formes de violences. Il cite à ce titre celle du chef de la horde et celle des fils, conduite en retour. Or, et il s'agit d'un point de tension entre auteurs, pour R. Girard, cette violence serait fondatrice de la communauté⁵. La référence à l'*Un* s'envisage alors différemment. Dans le premier cas, il est question du rapport à l'autre de la généalogie, père ou fils, dans le second, du rapport à l'autre de la génération, le frère. Les écrits de R. Girard insistent sur cette violence *inter pares* nous amenant à penser aux côtés de l'Un paternel une entité fraternelle qui donne à la victime élue tout son statut de pair et donc, toute sa dimension imma-

penser finalement que la transcendance serait aux lois divines et naturelles ce qu'elle n'est pas aux lois humaines. Dit autrement, cette Autre référence qui ne saurait légitimer le juridique. N'est-ce pas voiler une unité sous-jacente à même de recouvrir ces dialectiques, plus relative à la forme qu'au contenu, et de fait, applicable à quelque thèse que ce soit ? Au principe de ces champs, finalement, c'est un point d'idéal qui vient être convoqué, tantôt relevant de l'autorité sacrée, voire, de la puissance royale, tantôt de la cité – les clercs et les laïcs, si tant est que la démonstration doive s'y restreindre. (*Ibid.*, p.60-61).

¹ *Ibid.*, p.200.

² *Ibid.*, p.199.

³ E. Enriquez, *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social, op.cit.*, p.550.

⁴ *Ibid.*, p.551.

⁵ Pour E. Enriquez, « la seule violence originaire serait la violence entre frères, la violence mimétique. Or [...] il n'existe pas de frères sans que soit posée d'abord la fonction paternelle »⁵ aussi, « il faut (...) abandonner la thèse de Girard. Non qu'elle soit fautive. Il existe bien une violence entre les frères. Mais elle n'est que la poursuite de la violence vis-à-vis de père, elle-même consécutive à la violence du chef de la horde » (*Ibid.*, p.249-250).

nente.

Plus avant, la victime garantit par son existence même, la distinction qui s'établit entre violence « contagieuse », relevant de la réciprocité, et violence « purificatrice »¹, relevant de la mutualité. De manière plus générale encore, elle garantit les différences au sein d'un même ordre en assurant l'identité de chacun contre toute confusion. Pour R. Girard, ce serait ces différences à considérer comme étant au principe de tout ordre, remettant ainsi en cause l'interchangeabilité que l'on pourrait aisément assimiler aux éléments du tout Unifié. Comme il l'écrit, « la différence ne disparaît jamais »² ne se brouillant qu'au moment où est polarisée la violence sur la victime unique, désignée, représentant toutes les autres. Et d'ajouter que c'est de cette victime, qui occupe le même rang que les membres du clan eux-mêmes, que la communauté et sa divinité – son référentiel – tirent leur origine.

L'exception n'est d'ailleurs pas faite du père qui se retrouve pris dans les mêmes enjeux lorsqu'advient le parricide. Pour l'auteur, ce moment instaure « la réciprocité violente entre le père et le fils, la réduction du rapport paternel à la « fraternité » conflictuelle »³. Il pose ainsi un processus d'indifférenciation violente, une perte des différences que l'on retrouve au fondement du sacrifice... la confusion entre la victime sacrificielle, émissaire, et son sacrificateur, celui-là même qui par son acte, désigne la première au nom de tous comme seule responsable des maux de la collectivité. Se donne à voir « l'union de tous contre un seul »⁴ où l'un n'est que le double des autres, l'élément interchangeable dont la disparition garantira la paix à venir par le rétablissement de l'ordre jusqu'alors critique. Ainsi, contrairement aux auteurs dont se sont inspirés tant S. Freud que M. Mauss, R. Girard pose qu'il s'agit d'une « affaire d'hommes et c'est en termes humains qu'il faut l'interpréter »⁵.

Qu'en est-il alors du lieu de la référence ? La parité devient la condition d'efficacité du processus sacrificiel et par là même, le lieu du fondement. Bien qu'il soit toujours question d'une certaine forme de filiation originaire, puisque tous porteurs du même sang – que ce soit les membres de la communauté, l'élément sacrifié et le Dieu commun⁶ – l'on voit qu'un déplacement s'opère. Ce

¹ Girard, R., (1972), *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1998, p.78.

² *Ibid.*, p.233.

³ *Ibid.*, p.114.

⁴ *Ibid.*, p.120.

⁵ *Ibid.*, p.136.

⁶ Dans l'opposition manifeste aux thèses freudiennes développées dans *Totem et Tabou*, il n'en demeure pas moins que l'origine paritaire de la victime se souligne à mesure de l'exposé pour en devenir le point central : la communauté de sang – tribal – qui va continuer de s'affirmer là où chez Freud, la singularité d'un seul, au-dessus des autres, finit

déplacement, la philosophie contemporaine y encourage. Reprenant les élaborations de Sartre sur la notion de fraternité politique, F. Noudelmann tient à souligner la persistance du subjectif au sein de l'ensemble, au demeurant fait de multiplicités. De la désignation d'une victime émissaire, l'on passe à l'entremise d'un tiers, « aiguillon d'une fraternité pratique », un tiers immanent, interne à la structure, se caractérisant d'être mobile et de pouvoir occuper un rôle objectivant « à l'instar d'un tiers transcendant »¹.

La *praxis* du fraternel serait la figure d'une nouvelle totalisation, différente de celle dont pouvait être responsable l'Un mythique. Dès lors, il ne s'agit plus d'être absorbé par l'ensemble, le « nous », mais d'*aller vers... avec*. Comme l'écrit l'auteur, « la communauté qui se forge dans une action totalisatrice évite donc l'anonymat du « on » collectif et conserve à chaque membre le statut de sujet »² dans un rapport de reconnaissance réciproque qui ne suppose plus nécessairement de référence généalogique commune. Introduisant une rupture avec les conceptions théoriques citées plus haut, il précise : « la fraternité idéale se construit sans paternité (...) donc sans ressemblance »³.

Ainsi, pour F. Noudelmann, dans la lignée de J. Derrida qu'il cite à maintes reprises, c'est en déconstruisant de cette manière le rapport à l'autre de l'ensemble et à ce qui le fait tenir, qu'il faut envisager la relation, qu'elle soit politique ou amicale, en « éclat[ant] l'image unitaire de la source », en tenant compte par là même de la singularité de chacun et de son étrangeté par rapport à l'autre. C'est tout le jeu négocié d'une dissymétrie altéritaire, protectrice, elle-même alimentée par la diversité des rencontres et des aménagements opérés – évocateurs du rhizome – et non plus par une totalisation hermétique à l'image du cercle scellé par l'exception. Pour justement être un autre, l'autre doit rester l'étranger dans la proximité. Il en va de son existence, mais également de celle du sujet. Parce qu'il y a distance, parce qu'il y a écart, le lien interindividuel et intersubjectif devient possible.

C'est à G. Deleuze et F. Guattari que nous devons cette figure du rhizome⁴. A l'origine de leurs

par s'ancrer. S'observent respectivement l'autre qui toujours reste le même et l'autre – Autre – qui verrouille par sa différence ceux qu'il domine.

¹ Noudelmann, F., (2004), *Pour en finir avec la généalogie*, Paris, Léo Scheer, p.79.

² *Idem*.

³ *Ibid.*, p.86.

⁴ Il convient de revenir sur la conceptualisation proposée par ces auteurs. Selon eux, « les personnes et les organes cessent d'être codés suivant des investissements collectifs hiérarchisés ; chacune, chacun vaut pour soi et mène sa propre affaire (...) quelque chose a surgi, créant les codes, défaisant les signifiants, passant sous les structures, faisant passer les flux et opérant les coupures à la limite du désir : une percée » (*Capitalisme et Schizophrénie, L'Anti-Oedipe*, (1972), Paris, Editions de Minuit, 1995, p.443). Mais comment se représenter cette nouvelle percée, cette immanence ? Les éléments sont donnés dans la continuité immédiate des élaborations faites à *l'Anti-Œdipe*, dans *Mille Plateaux*. Les auteurs reprennent l'image de *l'arbre* pour appuyer leur démonstration, l'arbre qui se constitue de racines

développements théoriques, la question suivante :

« Comment produire et penser des fragments qui aient entre eux des rapports de différence en tant que telle, qui aient pour rapport entre eux leur propre différence, sans référence à une totalité originelle même perdue, ni une totalité résultante même à venir ? »¹.

La réponse apportée là encore est celle de la multiplicité. Du latin *multiplex*, qui signifie « ayant beaucoup de plis, de détours, sinueux », la multiplicité renvoie à la complexité d'une composition faite elle-même de plusieurs parties, variable et inconstante. Par multiplicité, il faut entendre ici ce qui « n'a plus aucun rapport avec l'Un comme sujet ou objet, comme réalité naturelle ou spirituelle, comme image et monde »², et qui se distingue de l'arborescence pour privilégier le modèle des « lignes » – de fuite – sans « surcodage », caractéristiques du phénomène de déterritorialisation. Et le pouvoir, de ne plus revenir alors à ce que nous pourrions qualifier de « signifiant », mais aux connexions ainsi établies, ce qui n'est pas sans faire écho aux thèses foucauldien-nes. Si donc elle dépasse l'Un, la multiplicité en vient également à dépasser le multiple. A travers ce substantif, c'est toute la production désirante que désignent les auteurs contre l'idée d'une unité inaugurale ou attendue, d'un tout unifié. La règle, pouvant exister au demeurant, ne scellerait dès lors plus le cercle mais distribuerait des écarts. C'est là nous semble-t-il tout l'intérêt de ce mode d'approche pour cerner au sein d'une politique qui se veut englobante, les éléments qui entrent dans l'échange et à travers lui, dans le conflit, qu'il soit social, interindividuel ou intersubjectif.

Que vient signifier l'Un à l'ensemble si ce n'est le manque qui caractérise chacun de ses éléments ? Et qu'est-ce que le désir si ce n'est la fonction singulière et l'agencement de ce manque pour chaque sujet ? Ces questions pour interroger la légitimité de penser l'Un sans envisager

et de ramifications en se développant selon une logique binaire mais avec, toujours au demeurant, une unité principale. C'est là la « loi de l'Un qui devient deux, puis deux qui devient quatre » (*Capitalisme et schizophrénie 2, Mille plateaux*, (1980), Paris, Editions de Minuit, 1997, p.11) ; la première figure qui incarne le premier paradigme psychanalytique que nous avons circonscrit, et qui de fait, ne saurait pas tant être assimilée à la multiplicité, qu'à la démultiplication – supposant toujours au départ, une fibre originelle. La seconde figure est celle du *système-radicelle* (*Ibid.*, p.12) où avorte la racine principale pour laisser subsister une multitude de racines secondaires venues s'y greffer. Mais, comme les précisent les auteurs, l'unité demeure, qu'elle soit révolue ou en passe d'advenir, productrice d'ordre. La série se reproduit alors sur un mode relativement linéaire, risquant de se confronter aux mêmes impasses que la précédente figure quand bien même elle présenterait une dimension supplémentaire par rapport à la précédente, un au-delà du tronc comme en quelque sorte. Entre alors en jeu la troisième figure, celle que nous retiendrons comme participative de notre modélisation, évoquée à quelque reprise déjà, le *rhizome*. Du grec *Rhiza*, la botanique définit le rhizome comme une tige souterraine, souvent horizontale, émettant des racines et des tiges aériennes. Selon G. Deleuze et F. Guattari, il s'agirait là d'une entrée à même de faire du multiple, de soustraire l'unité à la multiplicité, là où le système-radicelle ajoutait à nouveau. Cette troisième figure, de permettre la représentation d'un système où les connexions entre éléments pourraient s'établir sur le champ d'une hétérogénéité marquée, décentralisée. En ce sens, le rhizome vient signifier un complexe de lignes, un agencement, non subordonné à l'Un mais à lui-même, à la multiplicité qui lui est inhérente. Du schéma molaire, l'on se déplace vers la considération du moléculaire, de la classe, l'on en vient à considérer la masse, et plus encore, la meute, anormale, régie autrement que par la norme et la loi. La relation devance la racine.

¹ G. Deleuze, F. Guattari, *Capitalisme et Schizophrénie, L'Anti-Oedipe*, op.cit., p.50.

² G. Deleuze, F. Guattari, *Capitalisme et schizophrénie 2, Mille plateaux*, op.cit., p.14.

les possibles à ses côtés et de lui concéder une portée universelle. Pourquoi procéder au rabattement, parfois abusif, de la configuration oedipienne sur la dynamique socio-politique, avant même d'en déconstruire le processus ? Les écrits de G. Deleuze et F. Guattari qui consistent à discuter la loi de l'Un comme celle qui deviendrait éventuellement 2 puis 3, puis 4, puis 5, etc. amorcent une remise en cause du paradigme traditionnel que l'on applique au lien social. Pour les auteurs, l'Un se conçoit comme faisant partie de la multiplicité, se soustrayant d'elle et non s'y ajoutant comme dimension supérieure. A l'image du « +1 » de la triangulation, le multiple devient « n-1 » – « c'est seulement ainsi que l'un fait partie du multiple, en étant toujours soustrait »¹. La rupture avec le paradigme transcendantal est manifeste. Pour les auteurs, « l'inconscient de tout temps était orphelin »².

L'on peut prendre en compte de nouvelles dimensions, de nouveaux processus, et glisser vers un mode d'appréhension de l'objet différent de ceux qui faisaient « loi » jusque là, puisque relevant de registres autres. Pour ces auteurs,

« La multiplicité n'a ni sujet ni objet, mais seulement des déterminations, des grandeurs, des dimensions qui ne peuvent croître sans qu'elle change de nature »³.

Ne serait-ce pas là une métaphore saillante pour évoquer le lien social ? La multiplicité ne subordonne plus son organisation à la ligne droite et verticale mais à son existence et sa configuration mêmes, mouvantes, dans l'entre-deux...-trois...-quatre.... Penser le social non plus comme hiérarchie de classes, mais juxtaposition liée d'individus, avant tout sujets en proie au désir, y compris sur la scène politique, ne nous permet pas d'en faire l'économie. Ce qui faisait Loi n'est plus, ni même n'est devenu, norme. Le caractère relatif du référentiel gagne en visibilité, notamment quand le représentant politique faillit à son rôle de liaison en niant l'autre de la relation de pouvoir à laquelle ils participent tous deux (au moins). Mais quel(s) point(s) de référence envisager alors, sous quelle(s) forme(s) et à quel titre ?

¹ G. Deleuze, F. Guattari, *Capitalisme et schizophrénie 2, Mille plateaux, op.cit.*, p.13.

² G. Deleuze, F. Guattari, *Capitalisme et Schizophrénie, L'Anti-Oedipe, op.cit.*, p.128. L'on comprend dès lors l'affirmation selon laquelle « le rhizome est une antigénéalogie » (G. Deleuze, F. Guattari, *Capitalisme et schizophrénie 2, Mille plateaux, op.cit.*, p.18), s'opposant à l'hypothèse d'une prédétermination systématique et sans surprise. Ou encore, selon laquelle il « est cette production d'inconscient même »², sans origine ou finalité particulières *a priori*, ce « plateau » qu'évoque G. Bateson et que citent G. Deleuze et F. Guattari pour signer leur ouvrage. Là où « l'arbre est filiation (...) le rhizome est alliance, uniquement alliance (...) ». [Il a] pour tissu la conjonction « et... et... et... » » (*Ibid.*, p36) comme le 1+1+1+... déjà formulé. Et tous ces développements, de venir incarner plus avant et à différents niveaux, cette immanence privilégiée par les auteurs, que l'on pouvait déjà retrouver sous couvert du CoS – Corps sans organe – ce « plan de consistance propre au désir (...) sans référence à aucune instance extérieure » (*Ibid.*, p.191). Tout ce qui se présente désormais comme lieu de désarticulation, créé les conditions nécessaires d'une substitution de la construction à l'organisation, d'une continuité toujours déjà engagée sans injonction de départ, et dont l'adolescent mineur de justice témoigne.

³ *Ibid.*, pp.14-15.

2.2.2. Des figures divisibles et immanentes à envisager au lieu de l'Un.

Penser la figure de « Père » comme une fonction qui se rejoue dans l'inconscient pour tout sujet, à l'image de ce que présente P.L. Assoun, nous autorise à en envisager les différentes formes qu'elle peut prendre. Dans un de ses articles, il présente le « père symbolique comme porte-Loi »¹, nous permettant d'envisager une distinction entre le référentiel et ce qui lui fait support. Aussi, nous sommes autorisés à penser autre part la localisation de ce référentiel. L'auteur qualifie d'ailleurs cette fonction de « multiforme » et d'« infinitiforme »². C'est alors que l'on peut concevoir des figures qui vont s'y substituer à mesure d'une trajectoire existentielle et subjective, prise notamment dans la relation à l'autre. Des figures, pouvons-nous le supposer, variables, se succédant mais venant à un moment donné, prendre toute leur importance au détriment de celle en place jusqu'alors. Des figures habitant des espaces d'autorité qui ne relèveraient plus nécessairement de lieux communs au sein du social et qui occuperaient tour à tour une fonction sociogénétique, que ce soit par rapport à des considérations généalogiques ou générationnelles.

Rappelons-le, il n'est pas question pour nous ici de remplacer un paradigme par un autre, mais bien de proposer dans un contexte particulier, d'autres tenants possible du lien social. Il n'est pas non plus question de remettre en cause l'idée de genèse, mais davantage, de considérer la pluralité des lieux que nous pourrions lui assimiler. Autrement dit, non pas rejeter l'idée d'un Père en soi, mais la forme *Un*-ique, transcendante, qui lui est attribuée, comme si elle constituait la seule condition de la formation et de maintien d'un ensemble. Se défaire d'une vérité unique qui consisterait, à l'image du monothéisme, à ne considérer qu'Un mythe originaire, fondateur, dont certains pourraient se plaindre à le penser mort et enterré.

Traitant justement de cette question relativement au passage adolescent, J.J. Rassial se montre clair. Il écrit

« L'adolescent (...) est celui qui doit apprendre à se passer du père pour pouvoir se servir des noms-du-père qui, pour lui, vont devoir désormais se penser au pluriel de ses choix de vie »³.

C'est là le retour d'une multiplicité que nous convoquons plus haut et qui se trouve transposée à la situation de ce sujet de l'entre-deux. Ce que soulignait déjà J. Lacan au début des années 1960,

¹ Assoun, P.L., (2006), L'Un inconscient, Monothéisme et psychanalyse, in *Cliniques Méditerranéennes*, 73, pp.25-37.

² Assoun, P.L., (1997), *Psychanalyse*, Paris, PUF, p.228.

³ J.J. Rassial, J.J., *Le passage adolescent, De la famille au lien social*, op.cit., p.21.

en intitulant ainsi l'un de ses séminaires, inachevé¹. Ce n'était dès lors plus un signifiant qu'il fallait considérer, mais une chaîne de signifiants qui ne relèverait plus ni d'un particulier, ni d'un universel.

En interrogeant la pluralisation du Nom-du-Père, c'est l'absence de Nom propre que nous donne à voir J. Lacan ; le primat d'une fonction – paternelle ici – sur une figure, voire, l'indifférenciation d'une certaine empreinte. Ce qui de fait est en mesure de faire lien peut s'incarner diversement, différemment, sur une surface que le sujet va investir et à laquelle il va s'identifier ; une surface qui, au demeurant, comme l'écrit A. Zenoni, reste un semblant à remplir, et donne finalement à la « fondation » son caractère contingent. En effet, pour cet auteur, il s'agit « d'une « fondation » pour ainsi dire sans fondement », et d'ajouter, une « structure de l'Autre où l'Autre manque de l'Autre »².

La pluralité – d'exceptions – que nous envisagions serait la suivante : des Noms-du-père pour des lois qui agiraient non plus suivant une filiation descendante, mais au gré des alliances, avec l'émergence de nouvelles versions du père – si tant est que nous nous permettions également ce jeu de mots. C'est alors toute la question de l'identification qu'il nous faut poser, notamment celle du Moi idéal et de l'Idéal du moi, en tant que ces instances qui exercent sur le sujet une certaine autonomie, et dont les auteurs se saisissent pour aborder le père. Laquelle de ces formations vient faire référence pour le moi ? Sachant que les évolutions sociales ont pu remettre en cause, comme le précise F. Noudelmann, les modes d'identification à un ordre, un Dieu, une lignée, un territoire³, et pouvons-nous l'ajouter, remettre en cause l'identification en tant que fonctionnellement verticale et instauratrice d'un rapport d'identité parfaite entre les sujets. Le modèle ne se dédouble pas à l'identique, il se reproduit tout en étant fonction de la logique subjective qui se l'approprie, différenciée ; fonction des imprégnations non plus linéaires mais circonstancielles, et des points de références, collatéraux, non nécessairement hiérarchisés, qui peuvent venir alimenter le parcours du sujet.

Doit-on alors convoquer le symbolique ou l'Imaginaire fondateur pour penser l'affiliation ? La réponse de F. Noudelmann semble claire⁴ mais c'est à la lecture de G. Le Gaufey que nous en de-

¹ Lacan, J., (1963), *Des noms du père*, Paris, Seuil, 2005.

² Zenoni, A., (2006), D'un père à l'autre, in *Quarto*, Le secret des noms-du-père, n°87, Paris, Ecole de la cause Freudienne. Document téléchargeable en ligne sur <http://www.causefreudienne.net/publications/quarto/le-secret-des-noms-du-pere/d-un-pere-a-lautre/>

³ F. Noudelmann, *Pour en finir avec la généalogie*, op.cit., p.26.

⁴ *Ibid.*, pp.138-139. L'auteur écrit, « un procès d'affiliation peut conduire à dévoiler l'imaginaire fondateur de toute représentation de soi et de ses appartenances familiales et communautaires », et d'ajouter que « Ce dont témoignent

vons la déconstruction : toute proportion gardée, si tant est qu'il y en ait au moins un, il pourrait y en avoir plusieurs et s'il n'y a pas d'exception, alors les plusieurs présents ne sauraient former un tout !¹

A la suite des travaux de J. Lacan, la question de l'Un telle que l'avait inaugurée Freud s'est posée différemment. De l'un, comme donnée unique en soi, ont émergé des déclinaisons à mêmes de relativiser la pensée d'une origine fondatrice. Ces déclinaisons : l'unien et l'uniaire, conceptualisées dès 1960 par J. Lacan et reprises par G. Le Gaufey dans le cadre des réflexions épistémologiques qu'il a conduites autour de l'identification. Pour la richesse de la dialectique ainsi établie, il nous faut y revenir.

C'est en posant la question « qu'est-ce que « ressembler » ? »² que l'auteur en vient à traiter le rapport de l'unien et l'uniaire. Pour ce faire, il inaugure son propos avec la notion de « portrait », celui qui cherche à reproduire l'image de l'original en en soulignant la singularité. Du latin *pro-trahere*, l'étymologie du terme vient mettre en avant le fait d' « extraire ce qui rassemble », ce qui n'est pas sans lui permettre d'ajouter que « se faire tirer le portrait est un pléonasme »³. C'est alors tout l'écart qui se creuse entre l'image et ce dont elle est l'image, mais aussi tout le lien qui permet, ou plutôt induit, tantôt la distance, tantôt la proximité, sans nuire à la différence.

Se donnent ainsi à voir, comme le démontre l'auteur, deux types d'unités, celle qui englobe et celle qui distingue, celle qui relève d'un espace, qui est divisible, et celle, non spatiale et indivisible... l'unien du miroir, et l'uniaire du portrait. L'unien est ce *Un* qui englobe ($1=1=1...$), qui délimite, qui marque la frontière de l'ensemble entre dehors et dedans, que nous évoquions au début de ce sous-chapitre. En cela, pour G. Le Gaufey, il est par essence « indéfiniment divisible »⁴. L'uniaire en revanche relève du trait ($1+1+1...$). Dans son séminaire sur l'identification, J. Lacan le présentait comme étant « tout autre chose que le cercle qui rassemble »⁵, un

« 1 (...) insituable (...) d'autant plus épuré, simplifié, réduit à n'importe quoi avec suffisamment d'abattement de ses appendices, peut finir par se réduire à ça : un 1 ; ce qu'il y a

en tout cas ces diverses situations est que l'univers mondialisé des rencontres n'efface pas les lieux ni les différences, mais qu'il introduit du jeu et de l'imaginaire dans les affiliations ».

¹ Le Gaufey, G. (2004), Séminaire intitulé « Du non rapport, études sur l'état d'exception », p.30. Document téléchargeable en ligne sur <http://homepage.mac.com/WebObjects/FileSharing.woa/5/wo/drZyPvBnXbrlf6Ri.1/0.2.1.2.26.31.97.4.35.0.1.1.1?user=legaufey&fpath=Seminaires&templatefn=FileSharing5.html>

² Le Gaufey, G. (1997), *Le lasso spéculaire, Une étude traversière de l'unité imaginaire*, Paris, EPEL, p.106.

³ *Ibid.*, p.108.

⁴ *Ibid.*, p.109.

⁵ Lacan, J., Séminaire sur l'identification, 1961-1962, séance du 21 février 1962. Document téléchargeable en ligne sur <http://www.ecole-lacanienne.net/bibliotheque.php?id=13>

d'essentiel, ce qui fait l'originalité de ceci »¹.

Ce qui distingue le sujet de l'autre ?

Quoiqu'il en soit, l'Un apparaît désormais pris dans les deux registres que sont l'imaginaire et le symbolique, le premier se soutenant du second ; condition de la dialectique. L'unien devient l'unité imaginaire, « celle qui résulte de l'identification à l'image spéculaire » et l'uniaire, l'unité symbolique « résultant de l'identification au trait élémentaire, discret et non fractionnable »². Et c'est bien cette irréductibilité qui devra retenir notre attention dans la suite de nos développements, ce *un* dans son rapport à l'autre, que G. Le Gaufey assimile à l'Idéal du moi, tel que présenté par J. Lacan (« I »), et que nous pourrions pour notre part rapprocher du « 1 pour chacun » de la réciprocité. Cette unité qui se distingue d'un imaginaire de la totalité, assimilable au Moi idéal, où ceux qui la composent ne font qu'Un, éléments interchangeables de la horde, et que nous rapprocherions davantage de la mutualité. Se pose alors pour nous la question de savoir ce qui peut faire tenir ce « grouillement »³ pour délimiter cette fois-ci un espace nouveau, aux contours flous, fuyants. Jusque là, la théorie des ensembles attribuait à l'exception le rôle de consistance du groupe puisque circonscrivant son enveloppe. Or, la lecture que propose G. Le Gaufey n'est pas sans nous amener à étayer notre thèse.

En quoi l'unité devrait-elle se soutenir d'un point transcendant ? Considérer l'uniaire nous permet de mettre en perspective le glissement possible vers une immanence. En effet, ce qui, dans le schéma de l'unien, faisait point de référence externe pour clore l'ensemble, pourrait être ce trait de l'unité, témoin d'une singularité, dans le schéma de l'uniaire, celui-là même responsable d'un point de référence dès lors interne. Et les formules de la sexuation proposées par J. Lacan, d'en souligner l'analogie⁴. Comme le présente G. Le Gaufey, il s'agit du trait essentiel, au premier sens

¹ *Idem.*

² G. Le Gaufey, *Le lasso spéculaire. Une étude traversière de l'unité imaginaire*, op.cit., p110.

³ *Ibid.*, p.113.

⁴ L'analogie a pu être faite et à ce titre, elle est illustrative. Reprenant la distinction soulignée par Freud dans *Psychologie des foules et analyse du moi*, entre foule sans meneur et foule avec meneur, J.P. Lebrun vient mettre en perspective les formules de la sexuation élaborées par J. Lacan pour procéder à la réduction du mythe Oedipien (*Un monde sans limites, essai pour un clinique psychanalytique du social*, (1997), Ramonville Saint Agne, Eres, p.92-s.) et au-delà, penser la différence des sexes en tant qu'ils relèvent de l'inconscient, du désir ; en tant qu'ils s'inscrivent dans la fonction phallique de manière spécifique, sans présupposer d'une détermination biologique. Dit autrement, ces formules ne font pas se correspondre de manière exacte les côtés gauche aux hommes et droit aux femmes, mais donnent plutôt l'écriture d'un tout phallique et d'un « pas tout » phallique, respectivement à gauche et à droite. A charge pour chaque sujet de s'inscrire dans l'un ou l'autre des côtés (Sur cette question, le travail de thèse réalisé par C. Le Bodic, *Deux paradigmes pour une rencontre manquée. Approches de la différences des sexes et leur mise en examen exploratoire en criminologie*, soutenu à l'Université Rennes II Haute-Bretagne, novembre 2006.). Cela exclut donc toute idée de complémentarité entre les sexes – il n'y a pas de rapport sexuel – mais nous permet d'envisager deux modalités distinctes du groupe, deux formations d'ensemble relatives à la logique ainsi dégagée de la castration. Le côté gauche représente alors le groupe tenant de l'exception, l'imaginaire d'une totalité qui permet à G. Le Gaufey de développer l'unien, et le

du terme, qui donne sa consistance à cette forme d'unité.

« Théologiquement cette tâche ne pouvait revenir qu'au Père invisible et indivisible. On ne s'étonnera pas trop que chez Lacan, elle revienne d'abord à quelque chose comme l'*einzigster zug* freudien, dont la traduction ultérieure de « *trait unaire* » ne fait que renforcer l'impossibilité d'en penser le moindre fractionnement, la moindre partition. Un il est, un il reste, ce que la lettre « I » souligne à sa façon »¹.

Dit autrement, par le trait unaire, l'unité tient *en elle-même* sa consistance et son inscription. Un retournement qui n'est d'ailleurs pas sans l'amener à se demander : pourquoi aller chercher au dehors ce qui peut se trouver au-dedans ? Il n'est dès lors plus question seulement d'être reconnu, mais aussi, de *se reconnaître*, l'autre du miroir n'étant « que » témoin². Et il ajoute « le point de regard qui se donnait auparavant dans l'au-delà monothéiste se tient à ses côtés »³.

Ce serait donc en pensant l'unaire que nous pourrions envisager une addition d'individus, de sujets uniques, participant tous avec leurs différences d'une même appartenance, trouvant leur *lasso* dans le territoire qu'ils occupent à un moment donné⁴. Voilà là un garde-fou contre la fusion qui fait qu'« il n'y a pas d'espèce des singularités »⁵. L'existence de la subjectivité est ce qui garantit la clinique quand bien même l'observateur aurait cette tendance « enfantine »⁶ à constituer des classes.

Pensant plus haut dans notre réflexion, l'autres au pluriel, pourquoi ne pas envisager l'uns ? Poursuivant notre lecture de l'auteur, l'idée prend forme : un Uns, seule condition pour cerner *a minima* l'ensemble tout en respectant la singularité de ses membres, pour introduire de la différence là où il y avait uniformité. Il ne serait plus nécessaire de penser le fondement dans un extérieur qui dépasse, mais dans la relation à l'autre de l'échange, *alter ego*, celui là même qui atteste de cette singularité⁷.

côté droit, le groupe où il n'y en a pas un qui fasse exception, le un qui se répète dans la différence de celui auquel il s'additionne, l'unaire. D'un côté donc, la foule avec leader, de l'autre, la foule sans leader.

¹ G. Le Gaufey, *Le lasso spéculaire. Une étude traversière de l'unité imaginaire*, op.cit., p.239.

² *Ibid.*, p.240.

³ *Idem.*

⁴ En effet, comme le présente G. Le Gaufey, l'unaire est ce qui ne dure pas, tenu par un lien, un *lasso* circonstanciel qui va rassembler les éléments, ou plutôt, les agréger. Et de préciser qu'à partir de 1972, J. Lacan va avancer qu'il n'est pas de figure sans porte, sans fuite, sans trou qui laisse échapper (ou entrer)... l'autre un, l'unaire. Et c'est toute la dimension temporelle dont se saisit l'auteur pour asseoir l'unaire dans sa dimension furtive, il écrit d'ailleurs « *l'un furtif* », ne possédant aucune figure avant que de s'en voir attribuer une et étant dès lors transformé, incarné autrement (*Ibid.*, p.259).

⁵ *Ibid.*, p.246.

⁶ *Ibid.*, p.242.

⁷ Il en va de même pour l'exception, par la faille qu'elle représente au regard du *tous*. Pour G. Le Gaufey, si l'on a pour habitude de dire qu'elle confirme la règle, elle vient aussi s'opposer à ce que tous peuvent être marqués du même

2.2.3. Nouvelle question d'origine.

L'intérêt de ces derniers développements : nous permettre d'envisager plus avant, que le pouvoir puisse s'exercer avec – et non « sur » – comme l'a montré M. Foucault. Aussi, si nous reprenons la question fraternelle qui émergeait, l'on peut se demander en quoi la fabrication du frère impliquerait nécessairement une indifférenciation et au-delà, un ancêtre commun. R. Girard est clair à ce propos : la perte des différences n'a rien d'une fraternisation¹. Plus avant, la violence fraternelle elle-même, fondatrice, infirme l'idée selon laquelle le père est la condition d'existence du frère. Derrière ces questions, c'est bien encore celle de l'origine qui se pose, et dont l'épistémologie de G. Le Gaufey nous laisse envisager la possible révocation.

Au départ donc, la conception freudienne, celle qui permet de penser la déformation de ce qui est figure, notamment dans la répétition, celle qui implique *a priori* et de fait, une origine, ou plutôt l'origine à perpétuer. C'est alors l'hypothèse de la trace qui émerge, trace d'une antériorité. Or, pour l'auteur, c'est dans une dimension d'articulation logique et non temporelle qu'il convient de la saisir. L'antériorité devient « un réquisit », un nécessaire qui laisse dans cette progression une place vide et autorise ce qu'il nomme la « procession des pères »². Le rapport ainsi introduit est important. G. Le Gaufey écrit « le chef de la horde n'est pas un père »³, ce n'est que dans la valeur qu'il prend, *via* la mise en lien, qu'il existe et tient en tant que tel. Et d'ajouter, « la paternité est le lien »⁴. Si *un* il y a, ce n'est que dans le rapport de *deux* différenciés. Le *un* est celui qui n'a de visibilité qu'à se lier à l'autre dont il n'est plus obligatoirement le fils. C'est ce que l'on pourrait nommer le complexe de la fourchette⁵. La figure de l'Un Père comme paradigme exclusif vacille.

Dès lors, ce n'est plus d'originaire, de point zéro, dont il serait question – nous n'y avons pas accès – mais de primaire. L'on glisse d'un commencement *princeps* inobservable à ce qui est premier d'un ensemble, à ce qui est placé au début d'une série, ce qui inaugure... *par rapport à...* et qui là, peut s'observer. Et c'est à l'issue de ces développements, la conclusion tirée par l'auteur,

trait : s'il en est *un* qui manque, pourquoi ne manquerais-je pas à mon tour ? La déduction « *si tous l'ont, je l'ai aussi de droit* » (*L'éviction de l'origine*, Paris, EPEL, 1994, p.166) n'est plus si certaine. L'unité, confortable comme il la qualifie, se voit contrariée de même que l'indifférenciation du « quelconque ».

¹ R. Girard, *La violence et le sacré*, *op.cit.*, p.166.

² Le Gaufey, G., (1994), *L'éviction de l'origine*, Paris, EPEL, p.101.

³ *Idem.*

⁴ *Ibid.*, p.102.

⁵ Démonstration faite de G. Le Gaufey (*Le lasso spéculaire*, *op.cit.*, p.257) corrélative de l'idée selon laquelle « *une relation n'est ni du un, ni du deux, c'est du un... incomplet, du un avec au moins un trou* » (*L'éviction de l'origine*, *op.cit.*, p.205).

selon laquelle le père serait non plus un *donné*, mais un *construit*¹ ; le résultat d'une élection de signifiants, matrices en quelque sorte, avec les dimensions de choix et d'assignations que cela suppose de la part d'un sujet ainsi fait sujet.

L'idée même du rapport fait preuve de son intérêt *via* la valeur et le sens que ce dernier accorde à son objet référentiel. La relativité prend ici son assise structurelle,

« Le sujet (...) ne procède pas de lui-même, ni d'un sujet encore plus sujet : un père. (...) Il est devenu l'index permanent du renvoi à ... »² et pouvons-nous le penser, réciproquement.

C'est le concept majeur de relation, comme scène de jeu autorisé qu'il convient alors d'investiguer pour saisir différemment le lien social ; la relation d'un sujet à son point de régulation, le rapport du désir à ce qui le balise singulièrement, soit, autrement que dans la norme. En effet, s'il y en a plusieurs, c'est qu'il n'y en a pas *Un* qui soit, seulement des fictions dessinant autant de *topos* possibles sur une géographie subjective. Nous retrouverions là l'affrontement des dialectiques permis-pas permis (social) / possible-pas possible (subjectif) auxquelles confronte le processus du pubertaire notamment³. Et n'est-ce pas cette géographie que nous pourrions deviner derrière le collectif des dits « émeutiers », sans unité préalable, si ce n'est sociologique, sans *leader* reconnu ou incarné ; mobilisés selon des motivations parfois singulières et pourtant tous dans une même action ? Le mythe chute et le tiers référentiel, traditionnel, avec, pour en permettre l'élaboration autre part, sur une autre mode... ces groupes, sans *leader*, tien-

¹ *Ibid.*, p.167.

² *Ibid.*, p.196.

³ Cette dialectique, S. Lesourd a pu l'expliciter dans plusieurs de ses textes (Notamment, Les désarrimés de la loi, in J.-J. Rassial, *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, *op.cit.*, pp.33-41 ; La violence du groupe est-elle évitable, in Gaillard, B. et coll., (2005). *Les violences en milieu scolaire et éducatif. Connaître, prévenir, intervenir*, Rennes, PUR, pp.85-94). Elle suppose l'appui des processus d'envie et de jalousie qu'il a pu repérer suite aux travaux de D. Lachaud. Et serait, selon l'auteur, à l'œuvre dans les conduites délinquantes, avec cette distinction faite entre une délinquance ayant pour objet la démonstration d'une certaine puissance face à laquelle le rappel à la loi resterait efficace, et une délinquance qui cette fois-ci y résisterait, celle qui s'attaque à l'autre, celui qui regarde et face auquel le sujet refuse de se soustraire. Une distinction donc pouvant correspondre à cette dialectique. Dans le premier cas, il ne serait question que de jalousie, celle-là même qui se fonde sur ce que J. Lacan a appelé le « sentiment de l'autre » dans le cadre du complexe d'intrusion, et que l'on retrouve également à l'âge adulte. Dans le second, d'une envie excluant le sujet de la scène, impliquant sa disparition subjective dans le rapport à l'autre semblable qui prend la place de son aîné, à l'image du passage à l'acte en quelque sorte. Nous voyons bien là la dissymétrie de la relation et les enjeux auxquels elle donne lieu sous couvert d'une part de dépossession, d'autre part, d'exclusion. Poursuivant ses travaux, et traitant du phénomène de violence en groupe, S. Lesourd a pu mettre en avant quelques années plus tard un système référentiel différencié qui n'est pas sans nous permettre d'articuler cette dialectique à la question de la mise en acte infractionnelle (). Passer de la jalousie à l'envie serait glisser d'un contrôle social fonctionnant sur le « permis-interdit », c'est-à-dire la transgression et le rapport à la loi du Père, à un contrôle social fondé sur le « possible-pas possible » au-delà de ce qui fait autorité. Dernier discours que promeut paradoxalement de plus en plus celui du social malgré les réponses sécuritaires qu'il apporte, et par lequel le sujet ne se sent plus confronté à de l'interdit mais à de l'impuissance, celle d'être celui qu'on n'est pas. Et aussi, confronté à la charge de s'inscrire dans la survivance subjective, au risque de disparaître psychiquement. Au fond, nous pouvons penser les formes de violences contemporaines, notamment à l'adolescence, non plus comme une transgression des interdits, mais comme une tentative de sortie active d'un sentiment d'impuissance face au discours du libre arbitre qui recherche l'attestation, la preuve, la trace, la démonstration.

dront des semaines durant, lors des évènements de 2005. Après la disparition du père, place au pacte fondateur, et la clinique de l'adolescence, d'en montrer, nous le verrons, toute la prégnance actuelle.

Voilà là une question qu'il nous fallait dans un premier temps soulever. Quoiqu'il en soit, et c'est là l'intérêt de la confrontation de nos lectures, si pour les auteurs de tradition freudienne, c'est au référent symbolique, paternel, qu'incombe cette place d'exception, fondatrice du registre signifiant, pour G. Le Gaufey, il n'existe pas un signifiant qui soit plus primordial qu'un autre... Le signifiant paternel est un signifiant parmi d'autres ; et le symbolique, d'être le registre qui permet de penser l'unité du groupe et celle de chacun de ses membres, contre l'imaginaire de la totalité. Le groupe peut ainsi se penser hors transcendance, autrement que par l'exception qui vient fonder la règle ou que par la négative qui le caractérisait jusqu'alors eu égard au premier groupe constitué. C'est en quelque sorte la femme en soi et non celle différente de l'homme, celle qui ne possède pas, celle qui est *moins que*. J. Lacan l'enseignait, L femme n'existe pas, il en est *une puis une puis une...* . Chacune constitue une exception à elle seule.

L'Un – paternel – ne serait donc plus le seul à pouvoir fonder puis sceller l'ensemble. La figure faisant référence pour le sujet en construction ne serait plus nécessairement celle qui, le précédant, le transcendant, l'aurait créé ou l'aurait fait advenir à l'origine.

Serions-nous des « non-dupes » errants à vouloir déplacer notre regard, à discuter l'exclusivité d'une inscription subjective dans la lignée verticale imposée par le Nom paternel ? Pour C. Mozzone, il ne s'agit que d' « artéfact », et l'auteur d'en suggérer la perte comme bon usage¹. Une fois de plus, ce n'est pas notre propos que de nier l'existence de cette verticalité, seulement d'avancer que l'on ne saurait la convoquer comme modèle explicatif systématique. Fonctionnelle chez certains adolescents, le processus métaphorique ne l'est pas chez tous ; et J. Lacan de souligner dans ses deniers séminaires, tout le rôle de nouage attribué aux Noms-du-père.

Selon A. Zenoni,

« Il ne s'agit plus d'une fondation du symbolique par le symbolique, qui s'avère impossible, mais d'une « fondation » pour ainsi dire sans fondement, puisqu'elle est plutôt de l'ordre de la déclaration, de l'inauguration, du choix, que de l'ordre de la démonstration. Le père se déplace de sa valeur d'universel, de sa confusion avec la loi, vers ce qui, dans la loi, n'est pas dicté par la loi ».

L'auteur poursuit,

¹ Mozzone, C., (2006), D'un bon usage du Nom-du-père : le perdre... in *L'en-je Lacanien*, 6, pp.79-88, Paris, Eres.

« Le lieu de l'Autre ne se présente plus alors comme étant simplement le siège du code, mais comme le lieu où du nouveau, du non-codifié, de l'original peuvent être admis en modifiant du même coup le code lui-même »¹.

Une place supplémentaire ainsi donnée à l'hypothèse d'un champ de l'immanence où se fonderait une loi du sujet au côté d'une autre, puis d'une autre, puis d'une autre... auxquelles il peut résister successivement. A chacun son nœud, pourrait-on dire.

S'intéresser à ce qui va venir faire référence pour un sujet ou un groupe de sujet, institué ou non, c'est repérer en partie ce qui se constituera comme dimension axiomatique, intrinsèque, des rapports entretenus entre eux et face aux autres. Il n'est dès lors plus question d'origine mais de légitimité : *au nom de quoi...* le registre change. Comme le précise P.L. Assoun,

« La mort de l'*Urvater* (le père originaire) ouvre la voie du passage de la « psychologie des masses » à la « psychologie de l'individu » »².

L'accent se déplace, depuis ce qui faisait tenir une âme collective jusqu'à ce qui se pose comme idéal pour chacun dans le rapport à l'autre, un idéal choisi comme symptôme d'un mythe individuel.

C'est là l'hypothèse que nous posons, nous permettant d'envisager qu'il peut y avoir du lien social autrement ; que le père, en tant qu'il donne la raison sociale, peut ne pas être nécessaire pour distinguer le sujet du groupe, pour créer du 1+1+1+1... dans une parité différenciée, ou dans ce que F. Noudelmann pourrait qualifier d'« imaginaire non analogique »³. La clinique en témoigne, il n'est plus le seul à produire de la différence. Celle-ci tient aussi, et surtout, d'une dynamique affective emprunte d'investissements propres.

2.3. De la vie affective comme organisatrice du lien dans la « meute ».

« Supposons des enfants que l'on mette dans un désert en les laissant se former tous seuls, sans instruction et sans guide, eh bien si nous revenions cinq ans, dix ans, quinze

¹ Zenoni, A., (2006), D'un père à l'autre, in *Quarto*, 87, Paris, ECF. Document téléchargeable en ligne sur <http://www.causefreudienne.net/publications/quarto/le-secret-des-noms-du-pere/d-un-pere-a-lautre/>.

² Assoun, P.L., (1993), *Freud et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, p.70.

³ *L'imaginaire non analogique* est l'expression employée par F. Noudelmann pour définir ce processus qui, en dehors de l'autorité d'une origine et d'une répétition du semblable, va permettre de rassembler au lieu de faire ressembler, déterminant de fait une place distincte à chaque élément de l'agrégat, au sein de l'échange. Comme il le précise, il s'agit là d'une réflexion proposée non pas à l'image d'une contre-généalogie, mais bien d'une division ou d'une finition du généalogique, reposant sur de nouveau mode d'identification aux figures de la parenté et à leur système de représentation, là où ces images ne sont plus nécessairement à penser comme des symboles (2004, pp.238-239, *op.cit.*)

ans après, à condition bien sûr qu'ils ne soient pas morts, qu'est-ce que nous verrions ?
« *Nous verrions les membres de cette petite société manger, dormir, aller en troupes, jouer ensemble, se faire un langage, se diviser, se quereller* », se lier d'amitié, oublier pour les autres leur propre conservation. Donc le lien social se forme spontanément »¹.

Voilà ce que proposait M. Foucault en Avril 1979, traitant de la naissance de la biopolitique et s'inspirant de l'*Essai sur l'histoire de la société civile* de A. Ferguson. Pour l'auteur, « il n'y a pas d'opération spécifique qui puisse l'établir ou le fonder (...). Le lien social est sans préhistoire »².

C'est toute la question de sa permanence contre l'idée d'une origine, la question de sa synthèse spontanée contre toute souveraineté ou autre sujétion... dit autrement, la question de son immanence. Le lien social se donne à voir dans la confrontation du sujet à l'autre. Reprenant donc A. Ferguson, M. Foucault avance ici le principe même de la société, celle qui rassemble les citoyens « ayant droit » de cité dans un Etat et acteurs d'une politique dans la *publi-cité* qui la caractérise. Une société civile qu'il envisage à travers le village, la famille, la corporation et, pouvons-nous le supposer, à travers le groupe de pairs, comme matrice du pouvoir – ce qui ne dépend pas de l'acceptation de la souveraineté d'un tiers transcendant. Nous y reviendrons.

Si le pouvoir émerge de la relation et si le lien social apparaît comme intrinsèque à la rencontre, comment le saisir lorsqu'il se joue entre des pairs qui se disent « *(comme des) frères* » ? La question ainsi posée implique que nous puissions revenir sur ce qui fait la dynamique affective³ de cet espace à au moins deux où la figure du tiers n'apparaît pas comme évidente.

Lors d'un séminaire présenté à Rennes⁴, A. Masson exposait la chose suivante : la logique de l'interdit, organisatrice du lien social, semble avoir perdu son rôle aujourd'hui. En témoignent le processus adolescent et l'usage de la sexualité auquel il donne lieu de plus en plus, mais également la volonté sociale et politique de faire réapparaître l'interdit alors supposé disparu. Les transgressions viennent prendre part à la scène en signifiant de nouvelles frontières à affronter et défier. Une articulation, un rapport de « pouvoir », différemment organisé, émerge face à ce qui se présente comme structuré par le paradigme oedipien.

¹ Foucault, M., *Naissance de la biopolitique*, op cit., p.303.

² *Idem*.

³ Il s'agit là d'une dimension désormais première dans l'observation. D. Martuccelli (Rapport groupal et lien social : les transformations contemporaine, in *Revue de psychothérapie psychanalytique du groupe*, 2, 45, 2005, pp.137-149), et F. De Singly (*Les uns avec les autres*, Paris, Armand Collin, 2000) avant lui, avançaient tout l'importance de considérer les éléments proprement affectifs du lien social dans la société actuelle, avant d'en envisager les ressorts politiques. Aussi, attachement, vécu, subjectivité doivent retrouver leur place dans l'étude du lien social.

⁴ Masson, A., *Rapport au corps entre transgression et exploitation*, Séminaire de recherche, Université de Rennes 2 Haute Bretagne, Décembre 2006.

Cette structure anthropologique qui nous livre à la tradition théorique ne serait plus infaillible en toutes circonstances. L'infraction commise par le mineur de justice, par ailleurs autre d'un pair, frère d'un autre en dehors de la famille, concrétise ce qui ne fonctionnerait plus systématiquement dans le symbolique. En effet, le rapport observé entre pairs nous interroge tout autant que le rapport à l'interdit, sur la possibilité d'une articulation nouvelle du sujet à celui auquel il se lie. Nous posons ici l'hypothèse selon laquelle l'acte, par la transgression qu'il signe, viendrait dans une perspective heuristique nous renseigner sur une réorganisation du rapport à l'interdit, et à travers lui, du rapport à la filiation.

2.3.1. La sphère groupale aux prises avec une triangulation autrement agencée.

Appréhender le groupe comme lieu d'une relation à un autre nous conduit à penser celui qui, au-delà du pair, devient le camarade, voire, l'ami ; et ce dernier, d'incarner le lien. Traduits du grec *philia*, se présentent alors dans le champ de l'amitié, *filiation* et *affiliation*. Toutes deux soulignent alors l'alliance, certes, mais une alliance différenciée. Les définitions de l'amitié s'accordent à préciser un lien d'attachement, d'affection, de tendresse et de bienveillance, ne reposant ni sur l'attrait sexuel ni sur la parenté. Elle est donc bien le produit d'un choix du sujet en dehors d'une considération généalogique qui impliquerait tantôt une descendance commune, tantôt une origine commune, conformément à la chaîne qui nous fait *fil de* et *père de*.

Un choix donc, *a priori* désintéressé, dont faisait déjà état Hegel dans son premier tome de *l'Esthétique*. Choix fait d'un autre, qui participe de la formation et de la composition d'un ensemble ; ensemble qui trouve ses limites dans la confrontation aux ennemis mais également, qui conserve sa richesse dans une multiplicité. Comme l'ajoute l'auteur en effet, « les amis [sont] des individus qui conservent leur caractère propre et particulier »¹. Mais de ce texte nous retiendrons la qualification même du lien qui unit : « si étroit que, pour deux amis, l'entreprise de l'un devient également celle de l'autre »². Et c'est bien là ce sur quoi va insister la philosophie. L'on retrouve chez Kant³ cette idée d'égalité et de réciprocité dans la relation d'amitié. Allant jusqu'à penser l'amour comme cette force d'attraction qui rapproche et le respect, comme ce qui maintient à distance – la réciprocité telle que nous en conviendrons dans l'échange.

La question groupale se pose alors dans la dynamique affective et relationnelle créée. Chacun

¹ Hegel, G., F.W., (1835), *Esthétique, Tome 1*, 2003, 181. Document téléchargeable en ligne sur <http://classiques.uqac.ca/classiques/hegel/hegel.html>.

² *Ibid.*, p.203.

³ Kant, E., (1797), *Métaphysique des mœurs, Tome II, Doctrine du Droit, doctrine de la vertu*, Paris, Flammarion, 2006.

des membres représente une existence singulière, quand bien même celle-ci peut se rattacher en certaines circonstances à celle de l'ensemble. S'agrègent des forces, des expériences et des personnalités différentes, complexes, qui, selon leur mouvement et à leur mesure, vont venir faire évoluer la forme groupale qui les rassemble. C'est du moins l'hypothèse que nous pouvons formuler compte tenu des observations faites auprès de la population adolescente : une « unité » qui se meut, aux contours relativement flous, tributaire des proximités et des distances qui, entre les membres, se font, se défont ou se font à nouveau. Mais le groupe reste, le lien tient, face à d'autres qui peuvent eux aussi imprégner son organisation et réciproquement. Des processus s'institutionnalisent en quelque sorte, donnant au groupe sa consistance, son assise, tout en garantissant à chacun sa place en tant que sujet.

Si donc au niveau inter-groupal des frontières se dessinent, au niveau intra-groupal, des profils s'inscrivent, sans toutefois préjuger d'une détermination rigide. C'est là, nous semble-t-il, l'assurance à un moment donné d'une parité qui ne prescrirait pas de l'indifférenciation et permettrait à chacun de poursuivre dans l'échange engagé sur le mode de l'aménagement et sur la base d'affects qui tiennent là leur place – le jeu possible dans la relation différenciée permettant la reconnaissance de cette singularité et son cheminement. Reprenant les propos de C. Papilloud, nous pouvons avancer que le sujet « se forme pour, contre, avec l'autre, c'est-à-dire en face d'autrui, dans la *Wechselwirkung* co-vécue »¹, se trouvant de fait marqué du sceau de la relation sans y être réduit.

Semble donc se percevoir au sein du groupe, une relation à l'autre qui, en opérationnalisant l'échange entre pairs, situerait ses enjeux sur l'axe d'une certaine horizontalité. En effet, pour C. Papilloud, le seul point transcendant de la relation serait la totalité du groupe en tant qu'elle résulte de la multiplicité et de la signification des échanges individuels pour tous, dans leurs rapports aux uns et aux autres. En tant qu'elle est plus simplement « relation humaine » et qu'elle détermine en son sein ceux qui la tissent et y évoluent, selon une dynamique « loin de se répéter à l'identique »². Dès lors, comment envisager le *leader* ?

Si dans la tradition freudienne, l'on assimile le *leader* de la foule, de la masse, et du groupe au représentant paternel, il est intéressant de remarquer que dans la théorie kleinienne, l'objet s'est déplacé. Pour J. Rivière,

« Le besoin de pouvoir prend sa source directement dans une incapacité de tolérer le sacrifice pour les autres ou la dépendance des autres [alors que l'] amour véritable suppose

¹ C. Papilloud, *Le don de relation*, op.cit., p.114. Traduction faite de l'auteur en « effet de réciprocité ».

² *Ibid.*, pp.142-144.

une aptitude à se sacrifier, à supporter la douleur, un degré de dépendance »¹.

C'est là l'exercice d'une forme de pouvoir qui déplace dans la théorie kleinienne les figures paternelle et maternelle eu égard aux positions qui leur étaient prêtées dans la théorie freudienne. Si le père, premier objet de haine du garçon, demeure dans la rivalité, la mère, à qui ce dernier voue un amour fusionnel, se situe au fondement du lien. Ce serait là, dans notre lecture, un point de bascule théorique, celui qui, suite à la perte induite, oedipienne, accorderait à la figure maternelle tout son rôle au sein du groupe.

En effet, pour J. Rivière, l'instinct grégaire vient traduire

« Le besoin de rassembler et d'accumuler de grandes quantités d'amour, de soutien et de sécurité qui constitueront une réserve toujours disponible sur laquelle on pourra tirer si nécessaire »².

Tout se passe comme si cet entourage paritaire affectif permettait au sujet de recréer pour lui un « substitut du sein maternel »³ perdu, dans une dynamique défensive, imaginaire⁴, à même de maintenir la chose bonne. Tout se passe comme si la formation du groupe était pour le sujet le moyen de conserver la mère, lui rendre hommage, pour soi, et compenser la distance nécessairement prise par rapport à elle pour s'engager auprès de nouveaux objets sociaux. M. Klein évoque « le processus de déplacement de l'amour »⁵, de l'amour de la mère à l'affection de l'autre « social ». Le groupe, mère-patrie à moindre échelle, devient alors l'objet conquis ou à conquérir, un nouveau territoire à explorer et investir, une nouvelle terre pour être la nouvelle mère, la « terre promise [où] coulent le lait et le miel »⁶.

C'est en quelque sorte l'objet transitionnel que D.W. Winnicott a pu développer, en lieu et place du premier objet, et engageant l'épreuve de la réalité. En s'affiliant aux pairs, le sujet fait l'expérience d'une réalité partagée et tient compte en retour de cet « autre-que-moi »⁷. Pour l'auteur, c'est au jeu que revient de poser le cadre initial du développement des relations affecti-

¹ Rivière, J., La haine, le désir de possession et l'agressivité, in Klein, M., Rivière, J., (1984), *L'amour et la haine*, Paris, Payot, p.56.

² *Ibid.*, p.36.

³ *Idem.*

⁴ Pour P. Gutton, la communauté d'amis reste suspendue à l'expérience maternelle, comme signe d'évitement à la soumission de la loi du père, menace patriarcale que seul l'amour d'une mère peut dépasser. Comme il l'écrit, « Ainsi, rester à la maison ou sortir voir des amis seraient des décisions soumises au même référentiel porté le premier par l'imaginaire paternel, le second maternel » (Culture d'amis, in *Adolescence*, 25, 3, 2007, pp.623-644).

⁵ Klein, M., L'amour, la culpabilité et le besoin de réparation, *op.cit.*, p.116.

⁶ *Ibid.*, p.132.

⁷ Winnicott, D.W., (1971), *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, *op.cit.*, p.131.

ves en dehors du contexte strict de la relation à la mère, qui demeurerait jusque là une forme de « relation au moi »¹. Là encore, la figure maternelle, omniprésente, prend toute son importance puisque c'est à partir de cette relation matrice que va se former l'amitié. L'autre, objet d'un investissement nouveau, vient « à la place du sein »², amenant le sujet à sortir de la toute-puissance. Un groupe de pairs donc, qui s'organise sur l'axe d'une génération mais qui reste suspendu à la figure de la mère. C'est elle qui protège et garantit au sujet sa sécurité, et qui se pose à l'origine de la formation du groupe, le faisant ainsi tenir – *the holding mother*³ ou *the mother who supplies covering*⁴ – intervenant pour certains en amont, à travers ce que D.W. Winnicott qualifie de processus d'intégration, pour d'autres, en cours même de formation groupale ; et leur apportant cette image – incarnée – protectrice d'une angoisse.

La formation groupale convoque donc les figures parentales : le groupe comme figure de la mère perdue, et le *leader* comme figure du père, tyrannique. Mais, bien qu'un déplacement se soit opéré, nous restons d'un côté comme de l'autre, dans une conception oedipienne marquant de sa trace l'appréhension possible du groupe *via* la filiation verticale, originaire, qui transcenderait la formation groupale et ferait de l'une ou l'autre de ces deux figures, celle qui fait tenir le lien. La prégnance de celle maternelle posée en contraste par rapport à celle paternelle dans la littérature anglosaxonne, n'est pas sans rappeler le temps du matriarcat faisant suite à l'éviction du père chez Freud, avant l'élection du totem⁵, et de fait, implique la même transcendance organisatrice bien que différemment incarnée. L. Gageiro Coutinho l'évoque, « la tentation de la horde sera toujours présente comme trace originaire du lien social »⁶.

Plus récemment, les écrits de J.B. Chapelier⁷ sur la groupalité à l'adolescence mettaient justement en relief l'oedipe comme principe organisateur des groupes – l'exemple étant pris des groupes thérapeutiques – avec pour loi, la figure paternelle, éventuellement celle du thérapeute, et pour contenant, l'institution dans laquelle il s'inscrit, figure maternelle. Le groupe devient le reflet d'une triangulation où chaque membre adopte la position de l'enfant, au sein d'une fratrie

¹ Winnicott, D.W., (1958), La capacité d'être seul, in Winnicott, D.W., (1969), *De la pédiatrie à la psychanalyse*, Paris, Payot, p.210.

² D.W. Winnicott, *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, op.cit., p.31.

³ Winnicott, D.W., (1994), *Déprivation et délinquance*, Paris, Payot, p.227.

⁴ *Ibid.*, p.228.

⁵ S. Freud, *Totem et Tabou*, op.cit., p.203; Freud, S., (1939), *L'homme Moïse et la religion monothéiste*, Paris, Gallimard, 1986, p.172.

⁶ Gageiro Coutinho, L., (2001), *Les tribus et les collectifs dans la psychanalyse : de la horde à la fratrie*, Conférence prononcée devant le GREMES, Groupe de Recherche et d'Etude sur la Musique et la Socialité, Mars 2001. Document téléchargeable en ligne sur <http://www.ceaq-sorbonne.org/node.php?id=1046&elementid=708>.

⁷ Notamment, Chapelier, J.B., *Emergence et transformation de la groupalité interne à l'adolescence. A partir des psychothérapies psychanalytiques de groupe*, in J.-B., Chapelier, *Le lien groupal à l'adolescence*, op.cit., pp.1-57.

issue de la scène primitive. Il est alors appréhendé comme pris, formé et organisé entre l'identification à la toute-puissance maternelle et l'identification à la toute-puissance paternelle, registres de l'illusion groupale conceptualisée par D. Anzieu, et repris par J.-B. Chapelier qui leur associe respectivement fusion et idéal tout-puissant.

Or, comme l'évoque l'auteur, et comme le remarquait H. Deutsch avant lui, la clinique donne à voir à un moment donné de cette formation, l'affranchissement d'une génération par rapport à la précédente que venait asseoir ces figures, témoins de filiation. Le « fantasme d'auto-engendrement »¹, de parthénogenèse, vient se substituer à la scène primitive ; celui qui nous rappelle justement à l'association des frères pour le meurtre du père, annulant en quelque sorte la filiation par le pacte, et accordant ainsi sa primauté à la génération – sur la généalogie. En effet, quand bien même la figure paternelle, totémique, est successivement pensée au niveau de la horde puis de la communauté, le père se voit dans l'entre-deux, dévoré, tué.

Pourtant, l'auteur de préciser dans un récent article² que ce passage du groupe familial au groupe social serait médiatisé par la transformation de la sexualité infantile à la sexualité mature, elle-même attenante au complexe oedipien. On le voit, bien que la thèse de J.-B. Chapelier présente le groupe « homogénérationnel » en dehors d'une référence stricte à la filiation généalogique, familiale, fraternelle, qu'il estime réductionniste, elle demeure liée aux conceptualisations freudiennes. Son point de saisissement étant l'espace préoedipien, archaïque, *via* un mécanisme de régression important. La « désoedipianisation » qu'il souligne à travers cette conception du lien social, convoquant l'argument supplémentaire de la culpabilité pour justifier de l'union, reste donc, et d'une certaine manière, en suspend. Œdipe apparaît comme un complexe à venir une fois le temps de l'illusion indifférenciatrice terminé. D'ailleurs, il le rappelle, Anzieu et Kaës, qui se sont particulièrement investis dans cette réflexion, précisaient qu'« Œdipe n'[était] pas le *premier* organisateur des groupes »³ [nous soulignons]. La clinique actuelle, comme la littérature relevée précédemment, conduit à penser que la différenciation au sein du groupe peut demeurer même lorsque ce dernier trouve dans son horizontalité, son propre fondement⁴.

Pourquoi donc toujours ramener au risque d'une position oedipienne incestueuse, ce qui relève-

¹ *Ibid.*, p.56.

² Chapelier, J.-B., (2008), « Liberté, égalité, fraternité », Liens fraternels et adolescence, in *Dialogue*, 1, 179, pp.59-74.

³ Nous retiendrons les propos suivants « Ainsi, la période initiale renvoie à une famille fusionnelle, l'illusion groupale à la famille égalitaire et la fin du groupe à une famille différenciée de type oedipien » (*Ibid.*, p.64-65), et d'ajouter que « chez les adolescents on passe d'un groupe familial dénié, à un groupe fraternel gémellaire puis à un groupe associatif » (*Ibid.*, p.69).

⁴ La seule condition pour penser le groupe hors référence paternelle, apparaît être pour J.-B. Chapelier, le recours à l'illusion groupale qui induit une fratrie indifférenciée. Or, on le voit avec la clinique, il peut exister du groupe horizontal, emprunt d'une structure rhizomatique autorisant toujours une certaine forme de différenciation.

rait d'une logique anti-cannibalique ? En 1967, H. Deutsch évoquait, relativement à la formation des groupes adolescents, la « carte d'identité : nous ». Caractérisant ce processus de « mascarade uniformisée », elle notait qu'il était question pour ces adolescents d'être « « *différents de...* » la génération plus âgée ! »¹. Faux semblant ou non, c'est bien l'existence d'une génération dans la négation de l'autre, ou de l'autre comme différente, dont il s'agit à un moment donné. Une négation vécue et affirmée comme telle, qui, à ce titre, prend son importance et légitime nos interrogations quant à l'émergence d'un lien social se soutenant de son horizontalité. S'auto-affirmer dans l'opposition à l'autre, ce serait là ce que nous donne à voir le pubertaire, quand bien même ce ne serait qu'un passage, pré-requis d'un système à venir.

Le « nous » sécurise que forme le groupe de pairs et dont fait partie le sujet, vient garantir une nouvelle assise. « De génération en génération, se répète le même effort en vue de renverser l'ordre social, de délier l'ordre établi (...) en protestant contre les prédécesseurs immédiats »² écrivait H. Deutsch. La « mascarade » se rejoue alors jusqu'à nous amener à questionner les possibles variations auxquelles nous assistons parfois aujourd'hui, et plus avant, à réinterroger un fondement anthropologique non sans enjeux quant aux répercussions qu'il suscite dans le social. La crise du pubertaire, oui, mais cela doit-il s'y résumer ? Cette crise n'est-elle pas le support de nouveaux aménagements de l'altérité dans le social ?

La rupture marquée d'avec l'enfance et tout ce qui en sous-tendrait l'existence passée, amènerait le sujet, fils d'antan, à s'affirmer par le groupe comme sujet en soi, sujet d'un groupe, autre parmi l'autres, voire même, comme sujet d'une hiérarchie à ceci près qu'elle ne serait pas d'ordre généalogique. Ceci pourrait expliquer en partie que certaines figures d'autorité, ou du moins perçues comme telles par le social, incarnant généralement la précédente génération, ne soient plus considérées comme elles pouvaient l'être il y a plusieurs années ; et que de nouvelles idéalités aient pris le relais pour étayer un rapport à l'autre autrement structuré – cet (a)utre ne siégeant *a priori* plus au-dessus.

Penser l'adolescence comme un entre-deux nous laisse envisager un passage, espace de changements, et critique sous plusieurs formes comme il nous a été donné de l'expliquer en amont de ce travail. Ainsi, elle s'apparente à un territoire problématique pour le sujet. Se manifestent notamment là les enjeux particuliers de la relation à l'autre, *alter ego*, matérialisant une part de l'échange : l'autre est celui vers qui le sujet s'avance tout en percevant la menace qu'il peut potentiellement représenter pour *son* territoire. La distance alors préservée témoigne d'une géo-

¹ Deutsch, H., (1967), *Problèmes de l'adolescence*, 2003, Paris, Payot, p.105.

² *Ibid.*, p.126.

graphie intersubjective que P. Jeammet¹ rattache en partie à l'importance du regard pour l'adolescent, le regard qui le persécute quand il l'a, ou qui le méprise quand il pense ne pas l'avoir. De quelque obédiences théoriques qu'ils soient, de quelque orientations disciplinaires ils se réclament, les auteurs s'accordent sur ce point : le regard est celui qui valorise, qui donne une certaine consistance au sein du groupe de pairs, qui reconnaît au sujet son existence ; mais aussi, celui que le sujet peut refuser pour ne pas être considéré comme un « moins que », sachant qu'au-delà, la valeur qui peut être attribuée au sujet n'est autre que le prolongement du regard porté par l'autre, pair ou « impair », sur lui.

L'offre ainsi proposée au sujet est-elle la même selon le lieu de cet autre, celui qui le soumet au regard ? N'est-il pas possible d'imaginer des défenses de territoires ou des résistances aux territoires alentours, qui puissent être différentielles ? Qu'en est-il par-là même des modèles que peut observer le sujet adolescent, en mesure de faire autorité ? Ce qui fait la situation actuelle de l'autorité, comme pensée dans son acception générale, nous laisse entrevoir deux hypothèses. Soit, elle existe en ce lieu commun, que ce soit dans un trop ou dans un pas assez, dans son efficacité ou dans sa défaillance. Soit, elle existe autrement, et surtout, ailleurs au point d'être un au-delà d'elle-même.

Comme l'avancait P. Jeammet, « maintenant, il n'y a plus de modèle, tout le monde est au même niveau »². Et la prégnance clinique d'une configuration paritaire, de faire écho à ce constat, sans pour autant confirmer l'hypothèse d'une disparition de l'idéal partagé. Penser la triangulation revient à penser à *trois*, sans que ne soit prescrit la place de ces éléments les uns par rapport aux autres. L'autorité, « vectorisée » par la relation, doit pouvoir être pensée sur le versant d'une horizontalité³. Le sujet, qui plus est adolescent, ne se réduit plus au *filis de*, il est aussi celui qui existe dans le face à face, autre d'un échange où émergent précisément autorité et pouvoir. C'est

¹ Jeammet, P., *Actes éducatifs et prises en charges thérapeutiques*, Séminaires « réussite éducative », Rennes, Septembre 2007.

² *Idem*.

³ Qu'est-ce que l'autorité si ce n'est l'accomplissement, la caractéristique de l'*auctor*, celui qui, en latin, produit, et se trouve être à l'initiative d'une chose. Au-delà de l'idée commune qu'il s'agit d'un exercice de puissance, d'un pouvoir, *auctoritas* en latin nous présente l'invention, l'exemple, la garantie, la responsabilité, l'opinion, la volonté. Autant de mises en perspectives possibles qui d'aucune manière que ce soit n'impliquent l'idée d'une verticalité sous-jacente. Ce n'est qu'adjoindre à l'idée du Père, du gouvernement, de l'administration ou de l'institution qu'elle en prend l'orientation. Si pour certains auteurs dont P. Legendre (*L'amour du censeur. Essai sur l'ordre dogmatique, op.cit.*, pp.80-81), la notion même d'autorité s'associe implicitement à l'idée d'une tradition reçue dont le texte est le représentant transcendantal, pour d'autres comme V. Moreau (La nature énigmatique de l'autorité, in *Revue la Petite Girafe*, l'Autorité, Juin 2006, pp.103-104) ou F. Rossetti-Herbelin (*Qu'est-ce que l'autorité ?* (2006), Document téléchargeable en ligne sur <http://perso.orange.fr/jacques.nimier/autorite.htm>), la primauté est à accorder au mouvement, au changement, à l'action à ce qui fait que l'on est auteur de ses actes. C'est en cela que la définition devient intéressante, polarisant autrement ce qui fait autorité, et rendant à l'individu ou au sujet toute sa place, toute sa légitimité au sein de cette autorité. Et l'écho fait à la conception du pouvoir, sur laquelle nous reviendrons (Cf. chapitre3), de nous conforter dans cette définition.

donc là ce qu'il nous faut interroger : l'espace d'une horizontalité, occupé par un « avatar », quoique réel, qui témoigne d'une histoire autre en marche, une histoire « en-train-de-se-faire », génératrice du lien.

Si nous reprenons l'idée du groupe, l'on peut observer que dès les premiers travaux réalisés à ce propos, notamment en psychanalyse, il est considéré comme le lieu possible d'un point d'identification, garantissant une pensée commune quand bien même il ne s'inscrirait dans aucun contexte institutionnel ou fonctionnel spécifique. Dans un premier temps, l'on voit donc apparaître ce point comme transcendantal, puis dès le milieu des années 1960, en s'intéressant notamment aux observations empiriques d'H. Deutsch ou aux analyses faites des *Annales Médico-Psychologiques*¹, comme possiblement immanent. La participation du sujet à la formation groupale, qui plus est investie, tient justement en ce point d'ancrage qu'elle lui offre, *via* la parité même et la semblance des expériences vécues, au moment où ses anciens repèrent vacillent. La multiplicité de ces autres, pairs « co-latéraux », prend sens, faisant écho au sujet à mesure de leur perte d'anonymat – perte centrale nous semble-t-il dans le processus en jeu. Le lien générationnel se crée, succédant à celui qui unissait presque exclusivement le sujet à la généalogie dont il était issu.

A lire A. Vulbeau², la succession des inscriptions sociales résulte essentiellement de l'évolution d'une société où finalement les places de chacun ne sont plus à tenir à vie, pas plus que les rôles qui leur sont attribués à un moment donné. Les changements sont continus. La redéfinition de ces places et de ces rôles sous-tend ces cheminements, forçant le sujet à une réinvention permanente au gré de ses interactions sociales. Pourquoi dès lors ne pas penser qu'il en serait de même pour les modèles observés qui ancrent justement ces adoptions successives, et pour les références élues comme point d'identification au cœur du lien social. Le groupe de pairs pourrait se soutenir de lui-même, et le sujet, de cet autre de la génération auquel il s'affilie. Pour l'auteur, il s'agit du marquage « par la multi-appartenance diachronique et synchronique dans des « sphères » qui ne sont pas toutes créées à l'heure actuelle »³ – et pourrions-nous l'envisager, qui ne sont pas encore admises au niveau théorique, nous confrontant usuellement à un même paradigme. Les points de références pourraient alors se construire à mesure des espaces traversés,

¹ Contribution au pronostic de la délinquance juvénile, par A. Gartmann, in *Annales Médico-Psychologiques*, Analyse, 1, 2, 1966, p313-314 ; La délinquance juvénile, par G. Heuyer, in *Annales Médico-Psychologiques*, Analyse, 2, 5, 1969, p716-718 ; Considérations sur quelques aspects cliniques et psychopédagogiques sur un groupe de mineurs antisociaux enfants d'alcooliques, par U. Fornari, M., Miano et M. L. Offidani, in *Annales Médico-Psychologiques*, Analyse, 2, 3, 1970, p.477 ;

² Vulbeau, A. (1992), Les masques de l'inscription sociale, in Lesourd, S., (dir.), (1992), *Adolescents dans la cité*, Toulouse, Eres, pp.33-42.

³ *Ibid.*, p.34.

occupés plus ou moins longtemps ; et des liaisons investies, quand bien même d'autres leur survivraient en parallèle.

Le travail lancé par l'établissement et le maintien d'un lien (à l'autre) social doit attirer notre attention au vu des idéaux dont il permet la constitution hors filiation et hors transcendance. Le pair ouvre à l'autre du face à face, non sans susciter quelques effets psychiques chez le sujet, notamment en terme d'identification. Dès lors que deux sujets entrent en relation, il devient difficile de penser distinctement dimension intra-psychique et dimension intersubjective. En témoigne l'appréhension possible de ce que nous pourrions nommer les répercussions subjectives du lien. Le lien, et au-delà, la dynamique affective dont il est le support, sont producteurs à leur niveau. Espace d'enjeux, tant personnels que réciproques, ils viennent attribuer du sens à la relation établie et répondre à certaines nécessités, tout en colorant l'échange entrepris de multiples qualifications. Aussi, si le tissage relationnel adopte une forme particulière – performative en quelque sorte – sur l'arbre d'une généalogie, avec les effets qui lui sont corrélatifs, pourquoi ne pas lui en envisager une autre, sur le rhizome d'une génération ? S'il est question, dans cette première filiation, d'introjection, d'appropriation ou d'idéalisation ascendante, pourquoi ne pas faire l'hypothèse de processus semblables, cette fois-ci hors ascendance, dans l'affiliation ?

F. Marty le souligne,

« Evoquer la figure du lien renvoie (...) à un triple registre, celui du social (avec les figures de l'attachement, de la séparation, de l'inclusion, de l'exclusion), celui du psychique (liens symboliques, liens entre représentations, etc.), celui de l'intersubjectif (lien intergénérationnel, intra-familiaux, fraternels) »¹ constitutifs d'une même réalité.

Or, c'est bien ce nouage qui nous intéresse, celui qui peut amener des auteurs à envisager le caractère pathologique d'une relation, mais qui, pour notre part, doit avant tout permettre l'observation d'un fonctionnement dynamique de ce lien (à l'autre) social. La configuration des tissages ainsi que les modes de nouages peuvent apparaître comme *significatifs de*. Et les territoires ainsi délimités, à leur tour, nous laisser appréhender au moins en partie, par leur agencement et leurs confrontations réciproques, ce qui les fait tenir ou non, chacun et ensemble.

Plus avant dans son ouvrage, F. Marty illustre son propos sur le travail du lien à l'adolescence en reprenant l'exemple du tag. Selon lui, il vient assurer une inscription symbolique du sujet, puisque témoignant d'une signature. Mais une inscription dans cette chaîne que représente pour lui

¹ Marty, F., Le travail du lien ou le chaos, in Marty, F. (dir.) (2002), *Le lien et quelques unes de ses figures*, Rouen, PUR, p.11.

la « généalogie de pairs »¹. Or, n'est-ce pas là le point d'impasse d'une construction théorique qui mène inévitablement à l'application du paradigme familial, et que cherchait à remettre en cause près de dix ans plus tôt D. Marcelli en considérant le lien fraternel comme une « tâche aveugle de la théorie », imprégné d'un rabattement constant de la problématique Oedipienne dont elle ne parvient pas à s'extraire² ? Considérer le groupe de pairs comme structure *généalogique* implique nécessairement de penser la filiation qui s'annonce sur l'axe de la verticalité, la « transposition adolescente du roman familial »³ et par là même, de penser que ce nouvel investissement d'objets sociaux répond à un besoin de continuité face aux ruptures engagées par le pubertaire au niveau identificatoire. Et ce, contre tout étayage possible à l'établissement d'une histoire qui soit en cours d'élaboration, ou d'une assise du lien qui puisse trouver son fondement dans la rencontre.

Eviter cette impasse théorique suppose d'en revenir à l'actualité d'un lien dont témoignent les adolescents, notamment les mineurs et jeunes majeurs pris en charge. Ceux là mêmes qui finalement ne chercheraient pas systématiquement à renverser le pouvoir en place, mais à nous donner, *via* leurs actes, leurs rassemblements, les clefs d'un nouvel entendement de ce qui constitue *leur* génération et en son sein, ses débordements. Dit autrement, nous posons l'hypothèse que les politiques de prévention et de répression en place tiennent leur échec du placage incessant d'un système d'autorité qui n'a plus cours actuellement auprès d'une partie de cette population, du fait justement de ses nouvelles références.

Conformément à ce que nous avons pu avancer autour de l'Un-ique, la généalogie filiative ne constituerait plus le seul tenant du lien social. Il n'est plus uniquement question, par leurs actes, de maintenir la génération d'avant à distance, mais bien de faire reconnaître la leur, face à l'autre « adulte » – *impair* comme nous le proposons plus haut ; marquer un territoire qui participe d'une identité qu'ils se forgent pour l'avenir. C'est par conséquent en soi et pour soi qu'il faut considérer la génération ainsi faite, partant de l'idée qu'elle serait une réponse aux besoins du sujet et non plus *seulement* le résultat d'un aménagement du pubertaire, source d'angoisse et de discontinuité. La génération existerait et produirait ailleurs que dans le rapport à la verticalité généalogique représentative de la sphère filiative familiale. Le fait même qu'elle permette au sujet la création d'un frère hors filiation en témoigne.

¹ *Ibid.*, p.133.

² D. Marcelli, *Cédipe fils unique. Ou le lien fraternel comme tâche aveugle de la théorie*, *Op.cit.*

³ F. Marty, *Le lien et quelques unes de ses figures*, *op.cit.*, p133.

2.3.2. Déclin du père ou d'une époque ?

Nous en revenons à notre dernière interrogation : la « crise » adolescente ne soutiendrait-elle pas un changement de configuration affective et économique, plutôt que la perte, voire le déclin, d'un référentiel particulier ? Auquel cas, la transposition de la foule à la horde, du social à l'Œdipe, n'aurait plus lieu d'être en l'état. Il s'agit là d'une hypothèse qu'il nous faut mettre au travail en prenant soin de revenir, au préalable, sur la dynamique que nous donne à voir le groupe adolescent.

Au moment du pubertaire, l'investissement de l'autre, pair, est tel que l'on ne peut chercher à en ignorer les tenants et les aboutissants, notamment en terme de mises en perspective cliniques, puisque non sans apports pour le sujet en crise. Pour H. Deutsch¹ de nouveau, la formation du groupe repose sur les besoins émotionnels des jeunes. Ne visant pour certains qu'au plaisir, comme évitement d'une solitude directement liée à la problématique qui anime ce passage, la sphère groupale serait ce point d'assise nécessaire à la réalisation d'une certaine liberté faisant rupture avec le statut d'enfant. Et c'est ce point de rupture qui, quelques soient les motivations de ces formations, nous amène à penser que le « groupe », peu à peu investi, permettrait au sujet adolescent d'être nouvellement présent au monde. Pourrions-nous le préciser, qui permettrait au sujet d'aménager un nouveau mode d'être-au-monde, selon une conflictualité décalée puisque observable sur un axe d'investissement qui fasse point d'extériorité par rapport au filiatif.

Comme l'évoque M. Pages dans son ouvrage, nombre de situations témoignent des phénomènes affectifs au sein du groupe, que ce soit les conflits, le culte, l'euphorie, la (pseudo) harmonie, le phénomène de bouc émissaire, ou encore, les écarts que l'on peut observer entre idéologie véhiculée et mises en actes posées. L'hypothèse ainsi formulée est alors que « toujours et d'emblée, la relation humaine est affective »². Et l'échange, à plusieurs reprises convoqué, de conduire à une considération singulière de l'autre, qu'il soit celui de la réciprocité, à qui l'on donne et dont on reçoit en retour ; ou celui de la mutualité, pour qui l'on cède une partie de soi, à destination d'un pot commun. Selon l'auteur, « toutes les modalités des affects sont des modalités de la relation »³.

L'« être-au-monde » serait par conséquent en lien avec l'« être-avec ». Cette position se dégage de la thèse que présente l'auteur, selon laquelle l'expérience affective constitue le fondement du

¹ H. Deutsch, *Problèmes de l'adolescence*, op.cit., pp.101-138.

² Pages, M., (2002), *La vie affective des groupes, esquisse d'une théorie de la relation humaine*, Paris, Dunod, p.101.

³ *Ibid.*, p.102.

lien groupal. Elle unit et gouverne la vie du groupe par la communauté d'expérience, par l'inconscient collectif présent, émergeant de la rencontre et s'alimentant de ce que les sujets peuvent y partager. Ainsi, ce qui importe ne relève pas tant de l'existence d'une affectivité au niveau groupal, *a fortiori* admise et reconnue, mais bien du lieu d'où elle surgit et de ce qu'il en advient.

Cette avancée continue d'alimenter les développements précédemment engagés, tout en présentant une entrée différente à la problématique du lien social : à l'histoire déchue qui s'imposait, vient se substituer une autre en cours d'élaboration et d'intériorisation, médiatrice de l'échange.

Reprenons plus avant ce que nous nous sommes contentés d'évoquer jusque là concernant la thèse d'un déclin de la référence paternelle, explicative *a priori* de la mise en acte infractionnelle à l'adolescence. Cette thèse prend assise manifeste et décisive dans les premiers écrits de J. Lacan, constatant l'évolution du système patriarcal dans le champ du droit depuis la Révolution Française. Celui-ci n'aurait cessé de limiter celui-là pour finalement l'absorber, pourquoi pas, le résorber, dans le tout que constitue l'autorité parentale, d'une part, et dans l'élargissement promulgué de la sphère familiale à ce qui ne serait plus uniquement une filiation biologique, d'autre part. Au-delà du sang donc, s'impose le symbolique, peu à peu invalidé par une loi relayée au niveau sociétal, non sans susciter quelques interrogations sur l'institutionnalisation de la filiation en question. Et au-delà de l'autorité, la responsabilité, « laissant ainsi entrevoir que désormais, les devoirs des parents l'emportent sur leurs pouvoirs »¹. Le Père d'antan, étranger radical selon l'auteur, se réduit progressivement au « papa », familial. C'est alors toute l'illusion du mythe totémique qui chute, celui qui était chargé d'inscrire dans le discours, une origine, une généalogie.

Pour J.P. Lebrun, les dimensions législatives et sociétales aidant, la question se pose bien en terme de perte, perte d'un référentiel symbolique dans la confusion avec l'Autre maternel ; perte à l'origine d'un monde sans limites. Or, c'est à nouveau là la manifestation d'un paradigme qui nous amènerait une fois de plus à penser par la négative, *via* un « moins que » que nous regrettions précédemment. Fatalement, nous sommes conduits à expliquer les dites dérives morbides par ces pertes que le sujet chercherait inlassablement à combler dans l'acte. Et la logique tautologique suivante, de prendre le dessus : perte de référence, monde sans limites, interpellation de celles-ci *via* l'acte, déclin des références, etc., etc. L'acte s'explique alors de cette absence, qui en retour, éclaire l'acte lui-même. C'est toute la création d'un objet ainsi réifié, pris dans une causalité que l'on ne pourrait qu'être tentés de déconstruire.

¹ J.-P. Lebrun, *Un monde sans limites, essai pour une clinique psychanalytique du social, op.cit.*, p.28.

La thèse du déclin de la fonction paternelle expliquant les dites souffrances modernes des fils se discute. M. Zafiroopoulos¹ lui a consacré un ouvrage, reprenant avec le lecteur son histoire depuis les élaborations lacaniennes engagées en 1938². La société serait en panne d'autorité, point. Voilà toute l'inaltérabilité d'une position qu'il dénonce et que J. Lacan lui-même, après l'avoir formalisée, mettrait aux bans quinze ans plus tard. Entre « nostalgie du père » et confortation interdisciplinaire, se donne à voir une thèse jusqu'alors « fétichisée », non sans influence sur le mode d'appréhension des règles sociales de Droit³. Le lien au père fait figure d'étalon pour expliquer tout phénomène collectif, depuis les manifestations groupales jusqu'aux dynamiques politiques. En mesure de rendre compte de... il est le reflet d'une évidence, régulièrement confortable, qui n'est plus à critiquer sinon à faire perdre de leur poids nombre dénoncés cliniques admis. Comme l'écrit M. Zafiroopoulos, « il n'est pas si facile de faire sans la nostalgie du père tout-puissant »⁴.

Dans un de ses articles, P. De Neuter⁵ reprend justement cette question, remettant en cause l'appel systématique fait par la littérature au déclin du père, une explication qui lui semble aujourd'hui bien trop simple pour considérer la genèse du sujet. Dans la lignée des quelques derniers auteurs que nous venons de convoquer, il défend l'idée selon laquelle il n'y aurait pas plus d'effets psychopathologiques dus à ce moindre investissement qu'à la toute-puissance dont la figure paternelle était affublée jusqu'alors, mais aussi, que nous assisterions à l'émergence de nouvelles sources d'autorité. Plus que de déclin, il s'agirait de mutations⁶, accompagnant de nou-

¹ Zafiroopoulos, M., (2001), *Lacan et les sciences sociales*, Paris, PUF.

² En 1938, sur la demande de Wallon, J. Lacan soumet à l'Encyclopédie Française une nouvelle réflexion autour des complexes familiaux. Reprenant successivement le complexe de sevrage, le complexe d'intrusion et le complexe d'oedipe, il développe une nouvelle position théorique autour de la dynamique oedipienne, inspiré par les travaux de Durkheim, dans un apport critique aux thèses freudiennes. Cette position trouve son point de départ dans l'histoire de la famille paternaliste. Face à l'idée du père comme prototype de la répression oedipienne, il vient saisir ce qui serait de l'ordre de prémisses biologiques par l'image d'un fantôme de plus en plus incertain. L'organisation ordonnée de la famille ne serait plus nécessairement le fait du mâle tout-puissant, chef de la horde. Ce que l'auteur nomme « *relativité sociologique* » y participe ; la figure du père tiendrait sa place d'une « détermination sociale, celle de la famille paternaliste ». En 1953, lorsqu'il développe *le mythe individuel du névrosé*, pris dans les lectures de Lévi-Strauss, la dimension patriarcale est écartée et la fonction paternelle prend place au titre d'une métaphore. Le père n'apparaît plus comme une simple histoire de famille. Il devient le Nom-du-père puis les Noms-du-père, soumettant à la mouvance le mode de structuration des liens tissés au sein de différents espaces. Il n'est plus celui qui abandonne mais qui s'incarne diversement, et toujours au-delà. Perdant son caractère uniquement relatif, le père en tant que symbole, devient universel, ne se limitant plus à l'existence de sociétés ou de groupes patriarcaux prédéterminants.

³ M. Zafiroopoulos, *Lacan et les sciences sociales, Op.cit.*, p.19.

⁴ *Ibid.*, p.239. L'auteur précisera d'ailleurs dans un de ses articles que cette persistance signe le névrosé pris dans le roman familial, qui sans cesse reconduit cette plainte et son symptôme pour le laisser en l'état (Le déclin du père, in *Topique*, 3, 84, 2003, pp.161-171). Oserons-nous reprendre l'adéquation proposée par S. Askofaré : « déclin du père = déclin de la névrose = déclin de la psychanalyse » (Le Génie du sinthome, in *En-je lacanien*, 2, 7, 2006, pp.143-152).

⁵ De Neuter, P., (2007), Du père oedipien aux tiers symboligènes, in *Cliniques Méditerranéennes*, 75, pp.109-124.

⁶ Il s'agit là d'une idée que partage S. Askofaré. Comme il nous en fait part, « nul besoin (...) d'invoquer la fin d'un dogme paternel là où il s'agit simplement de prendre acte d'un changement d'ordre socioculturel ». Ce serait là le point à même de faire consensus actuellement chez quelques auteurs, qui en revanche ne sauraient s'accorder sur la manière justement de considérer ce fait de changement (S. Askofaré, *Le Génie du sinthome, op.cit.* p.145).

velles figures, de nouvelles valeurs, de nouveaux idéaux... ce qu'il nomment des « tiers symboligènes », points de référence dépassant le père oedipien. Comme il l'écrit,

« Je ne vois pas pourquoi les générations d'aujourd'hui seraient moins créatives de solutions nouvelles aux problèmes posés que les générations qui nous ont précédés »¹.

Son propos est clair,

« Pour les enfants de demain comme pour ceux d'hier, du sujet adviendra là où du ça était, là où le réel et l'imaginaire se seraient déchaînés et là où de la jouissance sans limites et du pulsionnel débridé se seraient mortifiquement actualisés »².

Finalement, n'y aurait-il pas là un nouveau point de départ, voire, un nouveau point de fuite à envisager dans la continuité du précédent, et qui nous permettrait de penser « positivement » une réorganisation symbolique, tenant non plus d'une *perte d'en haut*, mais d'un *gain d'en bas*.

Pour J.-P. Lebrun, entretenir ce nouvel état de fait revient à penser la société comme déchu du pouvoir qu'elle avait de transmettre les interdits fondateurs, laissant à la seule charge du sujet sa propre limitation. Or, quand bien même nous concédons à ce que l'interdit ne soit plus posé du dehors, doit-on nécessairement craindre qu'il ne le soit plus du dedans ? C'est toute la différence que nous ferons au prochain chapitre entre la morale et l'éthique, prégnantes dans les justifications adolescentes. Qu'un interdit moral ne soit plus véhiculé par le social ne nous semble empêcher en rien qu'une prescription éthique puisse être à l'œuvre.

La référence ne serait pas perdue pour perdue, mais reconstruite, passant du règne des pères à celui des pairs. Par ailleurs, si J.-P. Lebrun pense que « gommer la différence des places, celle des sexes et celle des générations, n'a d'autre effet que de brouiller les références symboliques »³, nous pourrions nuancer ces propos comme suit : privilégier la sphère paritaire et l'« être-avec » sur un nouveau mode référentiel ne revient pas à nier qu'il existe un précédant généalogique, seulement à penser une co-existence dialectique du pair et de l'impair, dit autrement, un autre vecteur anthropologique. Il s'agit bel et bien du lien social tel qu'il est donné, qui est remis en cause dans les infractions mises en acte par ces adolescents.

De la même manière, pour J.-P. Chartier,

« La non-inscription dans la généalogie empêche alors ces sujets de se situer dans la « continuité » des générations et les entraîne dans la « contiguïté », dans la marginalité

¹ P. De Neuter, *Du père oedipien aux tiers symboligènes*, op.cit., p.122.

² *Ibid.*, p.124.

³ J.-P. Lebrun, *Un monde sans limites, essai pour une clinique psychanalytique du social*, op.cit., p.147.

qui devient la seule place où ils espèrent enfin se faire reconnaître par le biais de conduites ordaliques et d'Agirs violents... »¹.

Or, la non-inscription qui leur est reprochée vient parfois traduire l'inscription qui les concerne ailleurs, sur un territoire nouvellement investi. La marginalité au sein d'une institution particulière ne saurait être pareillement qualifiée dans un autre espace.

Nous pouvons penser que le cadre demeure mais qu'il n'est plus structuré sur les mêmes principes, sur les mêmes valeurs... le passage de la légalité à la légitimité – la première n'étant là que pour reconnaître socialement une définition au « mineur de justice », non au sujet du pubertaire qui tisse des liens spécifiques à l'autre. Le référentiel devient propre : à chacun de trouver ce qui fera autorité pour lui. Il n'apparaît plus si évident que la promotion de cet idéal propre doive dépendre de la seule castration. Le tiers, place vide, peut-être occupé diversement, sans n'être plus « virtuel » – si nous reprenons l'expression de J.-P. Lebrun. Une hypothèse qui viendrait relativiser celle émise par l'auteur, selon laquelle il persiste un idéal mais que celui-ci consiste justement à pouvoir s'en passer².

Tout ceci finalement pour nous permettre de sortir d'un discours posant la délinquance comme le résultat d'une perte, d'une configuration qui ôterait à l'objet toute l'ampleur de sa conflictualité. Nous l'évoquions au premier chapitre : pourquoi penser la désinhibition si l'on peut envisager l'inhibition d'inhibitions ? Dit autrement, pourquoi réduire la subjectivité lorsque l'on peut lui reconnaître une dynamique autre dans la mise en place d'une conflictualité différente, ou encore, se contenter d'une disparition de contraintes lorsque l'on peut en soumettre de nouvelles au sujet. Le fait que tout se vaut³ ne signifie pas que rien ne vaut, quand bien même il est question d'*equi-valences*. La différence tenant non plus dans la confrontation des générations, mais dans celle des espaces qu'occupent respectivement pairs et impairs. Et c'est là seulement que nous rejoignons J.-P. Lebrun,

« Faute d'encre disposer de la référence que la religion garantissait en la prescrivant à tous de l'extérieur, il s'agira de la reconstruire de l'intérieur »⁴.

De « l'échange symbolique comme ordonnateur du social »⁵, l'on pourrait envisager l'échange réciproque comme ordonnateur du groupe de pairs, qui s'institue de lui-même. L'autorité serait

¹ Chartier, J.P., (1999), *Approche psychanalytique de « l'incasable »*, in Bulletin de psychologie, tome 52 (3), 441, pp.317-320.

² J.-P. Lebrun, *Un monde sans limites, essai pour une clinique psychanalytique du social*, op.cit., p.152.

³ *Ibid.*, p.174.

⁴ *Idem.*

⁵ *Ibid.*, p.177.

désormais celle de la relation d'où émerge le pouvoir, le pouvoir de tous et non plus d'Un seul.

Est-ce donc bien de cela dont il s'agit : *dépoussiérer l'autorité* comme le propose Y. Guégan¹ ? Plutôt que de restaurer une autorité, encore nous faudrait-il appréhender ce qui fait autorité dans ces meutes adolescentes. L'autorité, dans la société actuelle, n'apparaît plus comme génératrice d'obéissance mais davantage de respect de la loi, avec ce que cela implique d'idéologie. Y. Guégan le constate traitant de l'institution scolaire, et les médias n'ont de cesse de le mettre en exergue. En témoignent les discours politiques, de quelque inspiration ils soient. Or, pourquoi ce raisonnement devrait-il ne concerner que les lois socialement admises, ou les règlements institutionnalisés ? Ce qui fait loi ne préjuge pas d'un champ d'application partagé par tous, et la loi, assurant un espace de sécurité en un lieu, peut être ce qui compromet cette même sécurité en un autre. En cela, elle est à considérer relativement au lieu d'où elle s'énonce, et relativement au fondement qui la légitime, sans être davantage fixée au rang de supériorité que nous lui assimilons couramment.

Le *leader* que la littérature nous amenait plus haut à convoquer ne s'observe plus dans le discours des mineurs que nous avons rencontrés. S'il animait la « vie de bande » à la belle époque, s'il incarnait la figure d'autorité au sein du groupe, tout un pan de la clinique tend à nous faire remarquer qu'il est aujourd'hui le lieu d'un interchangeable, tout au plus, celui d'une (pseudo)autorité qu'il ne convient plus de suivre nécessairement, si ce n'est occasionnellement par complaisance. Les professionnels ne sont d'ailleurs pas sans dire que les groupes adolescents ne fonctionnent plus ni ne s'organisent aujourd'hui comme ceux d'il y a trente ans. Cette relativité de l'ancrage apparaît être un élément de plus pour soumettre à discussion l'universalité de l'Œdipe, ou plus précisément, de ses effets.

2.3.3. L'adolescence au service d'une construction désirante et mythique.

Tout en se saisissant des élaborations freudiennes mettant en avant l'importance de la perte dans le passage de la horde à la communauté de frères, M. Pages fait de la vie de groupe une défense collective contre l'angoisse, justifiant la convergence de tous vers un objet unificateur². La

¹ Guégan, Y., *Dépoussiérer l'autorité*, in B. Gaillard, *Les violences en milieu scolaire et éducatif, connaître, prévenir, intervenir, op.cit.*, pp.133-142.

² C'est là le glissement inauguré par l'auteur, depuis une position théorique qui consistait à rendre la relation fraternelle paritaire tributaire de la relation d'autorité, jusqu'à cette autre thèse qui en envisage l'émergence différemment, ou plutôt, un mouvement inverse – quand bien même l'une et l'autre serait sous-tendue par cette même idée de perte. Prenant l'exemple des groupes de formation, l'auteur avance « ces groupes étaient dominés par l'expérience d'une angoisse très profonde de séparation et de solitude. Mais paradoxalement, l'angoisse de séparation conduisait à la découverte du lien avec les autres, et de solidarité » (*La vie affective des groupes, esquisse d'une théorie de la relation*

perte produit une solidarité, initiatrice de convergence. Se faisant, si la place des « égaux » demeure privilégiée au même titre que celle du chef, faisant en partie l'adhésion de l'auteur aux théories de S. Freud, c'est l'origine de la relation d'autorité elle-même qui en suscite le désaccord. Ce renversement, il l'introduit en proposant une genèse de l'autorité qui ne résulterait plus d'un mouvement descendant mais ascendant, ne se heurtant plus aux impasses rendues visibles par sa clinique. Il écrit, « ce n'est pas *le lien avec le chef qui crée le lien groupal en dernière analyse, mais au contraire le lien groupal qui suscite le lien avec le chef* »¹, nous amenant à considérer non plus le caractère « longitudinal » du transfert individuel mais « latéral » du transfert collectif vécu. La relation d'autorité devient une « réaction collective d'aliénation, qui prend sa source dans les sentiments éprouvés dans la rencontre présente »².

La dynamique de l'affect(if) devient prégnante, retrouvant la place que lui accordait Descartes, au-delà de la logique, à travers les passions et les sens ; ou encore Kant, au-delà de la raison, au lieu même de la morale. La philosophie l'a montré comme regretté, l'affect dirige le sujet. Mais il structure également ses mythes. Pour M. Boccara, « un vécu mythique est d'abord une perception affective du monde »³, sachant que le mythe serait selon lui au fondement des rapports sociaux. Dans ce cas, quel mythe à la parité ? Finalement, quel mythe pour l'adolescent ? Quelle forme construite de soi et de l'autre ? Le groupe nous donne à voir une utopie commune que véhiculent à la fois valeurs et idéaux, et qu'héberge un espace imaginaire propre. C'est nous semble-t-il, en envisageant ces idéaux, ces valeurs, comme producteurs d'un groupe et de son histoire, que nous pourrions appréhender le lien social qui le sous-tend. Dit autrement, en soumettant le tiers à la question, comme l'ont fait les auteurs que nous allons aborder.

Les idéaux, les valeurs, mais aussi, nous le verrons au dernier chapitre à travers la clinique, le désir. « Il n'y a pas de société qui n'aménage le manque en son désir, par des moyens variables qui lui sont propres »⁴, voilà comment G. Deleuze et F. Guattari concluaient leur ouvrage *L'Anti-Œdipe* pour introduire à sa suite la schizo-analyse⁵. C'est donc tout le poids du désir qui est ainsi

humaine, *op.cit.*, p.104).

¹ *Ibid.*, p.223.

² *Idem.*

³ Boccara, M., Le trou noir du social ou Les fondements mythiques de la société humaines, in Assoun, P.-L., Zafiroopoulos, M., (1994), *La règle sociale et son au-delà inconscient I, Psychanalyse et pratiques sociales*, Paris, Economica, pp.167-190.

⁴ G. Deleuze, F. Guattari, *Capitalisme et Schizophrénie, L'Anti-Œdipe*, *op.cit.*, p.409.

⁵ Comme ils l'écrivent, le schizophrène est celui qui échappe à toute référence oedipienne, familiale et psychanalytique. La schizo-analyse schizophrénise son objet au lieu de le névrotiser comme le fait la psychanalyse, *L'Anti-Œdipe*, p.434.

reconnu et lié aux références que peuvent produire les groupes¹. Les premières ne préexisteraient pas aux seconds : d'une multiplicité, moléculaire, naît le groupe, lequel se donne ordre et consistance. En cela, et nous l'évoquions précédemment, « la production sociale est production désirante elle-même *dans des conditions déterminées* »², non une production normalisante.

Selon les auteurs, le désir prend le pas sur la norme. Il serait ce qui motive les mouvements révolutionnaires alors que ceux qui s'en réclament disent habituellement agir par devoir. Il apparaît comme une usine qui crée sans cesse des agencements. En se connectant à d'autres au dehors, les machines... les sujets, produisent de nouveaux espaces, abandonnant un territoire avec ses règles, ses normes, ses lois... ses codes et ses contraintes, pour en investir un autre, neutre, où ils reproduiront ce qu'ils portent, et alimenteront ce qui les fonde comme élément de l'échange. Le parallèle est envisageable avec le groupe adolescent ou le groupe en crise qui, quittant le territoire familial au sein duquel il évoluait et par qui il était sans cesse rappelé, va former sa « meute » au fil des rencontres et créer une alternative au système établi, jusque là dominant ; meute où finalement, la reterritorialisation risquant de faire obstacle à la poursuite des lignes de fuite n'est que secondaire.

L'image pourra paraître caricaturale, mais elle n'est pas sans illustrer le mouvement dialectique de désinvestissement et de réinvestissement auquel nous confrontent les auteurs et qui nous intéresse ici. Si l'on reconnaît aux auteurs que seule la machine territoriale qui décline alliance et filiation, lignages sur le corps, est une machine territoriale au sens stricte³, alors le groupe adolescent tel qu'il se présente actuellement, tel qu'il crée de nouvelles filiations, est paradigmatique des machines désirantes à l'origine des processus de déterritorialisation et de reterritorialisation. Il s'agit là d'un mode d'appréhension que nous ne pourrions négliger en matière d'analyse clinique, pour traiter de la relation à l'autre pair certes, mais aussi de manière plus générale, à l'institution qui se voit renforcée, tantôt positivement, tantôt négativement, par la dualité certaine soulignée entre « molaire » et « moléculaire »⁴ – entre la morale et éthique, pourrions-nous

¹ En posant le concept de « machine désirante » dès le début de leur réflexion dans *l'Anti-Œdipe*, il s'agissait pour G. Deleuze et F. Guattari, d'accorder à nouveau à ce substrat psychique toute l'ampleur qui lui revenait. Loin de se restreindre à la triangulation, au phallus, voire, à la castration, l'inconscient leur apparaît producteur. En plus de dire, de signifier, il produit du désir.

² *Ibid.*, p.411.

³ *Ibid.*, p.171.

⁴ Le molaire correspond à « une forme de grégarité [opérant] une unification, une totalisation des forces moléculaires par accumulation statistique obéissant à des lois de grands nombres », il peut alors être question d'« unité biologique » ou d'« unité structurale d'un socius » (G. Deleuze, F. Guattari, *Mille plateaux*, *Op.Cit.*, p.409). Le moléculaire, comme l'indique la précédente citation, correspond aux éléments partiels, fragmentaires, constitutifs d'une multiplicité organisatrice – d'un manque (*Ibid.*, p.409).

ajouter. Au-delà d'une unique configuration sociale, ce sont donc bien ces espaces de rencontre¹, lieux du pouvoir, de nouveaux codes et vecteurs de nouveaux intérêts, voire, de nouveaux idéaux et de nouveaux mythes, qu'il convient d'observer plus attentivement, particulièrement à l'adolescence.

La psychopathologie clinique que met au travail O. Douville² à travers l'anthropologie contemporaine montre à quel point imaginaire et récit autour de l'origine peuvent être mis à mal au moment de l'adolescence. Ce sont notamment là les difficultés que connaissent (ré)élaboration du roman familial et mythe individuel, pris l'un et l'autre dans ce passage qu'inaugure peu à peu la littérature. Pour l'auteur, les constructions identitaires se décomposeraient pour se recomposer, tout en étant tributaires des nouages qui se tissent parfois péniblement entre les générations et qui reflètent les aléas de la transmission.

Ainsi, quand bien même la psychanalyse ne penserait pas l'émergence simultanée des processus qui incombent au sujet dans l'aménagement fait des ruptures de son histoire, comme cela pouvait être le cas avec l'épistémologie deleuzienne, elle produit du jeu, du décalage, et du conflit qu'elle vient confronter à la constitution du lien social. Pour O. Douville, l'adolescence contemporaine est à envisager sous le sceau d'une conversion du roman familial en mythe individuel, le rituel en étant l'opérateur. C'est à ce dernier qu'il revient d'« arracher l'enfant à la stricte obéissance au groupe et au folklore familial »³. Il définit un lien et fait céder la référence qui ne siégeait qu'au lieu du père. D'une histoire filiative ancienne, l'on prend la mesure de cette nouvelle fiction désormais individuelle mais possiblement solidaire de celle d'un autre ou d'un groupe nourrissant l'idée – imaginaire – d'une origine différente, défensive, voire palliative. Le lieu de la *philia* change, comme celui de l'interdit, et la légitimité convoquée, également.

Là encore, il ne s'agit pas de remplacer un système de pensée par un autre. D'ailleurs, O. Douville insiste sur la nécessité d'une mise en lien entre rapport aux instances symboliques et recours aux imaginaires partagés – l'adolescent produisant du signifiant pour se réapproprier des axes

¹ Si le social, ou « socius », marque de son code le sujet, l'inscrit sur un territoire qui est le sien, il n'en demeure pas moins que le sujet a lui aussi à donner son empreinte au social. Dans le premier cas, le social apporte une limite institutionnalisée, dans le second, le sujet signe de sa subjectivité, de son désir, les productions sociales dans lesquelles il est engagé. Désir et infrastructure sont liés comme l'écrivaient G. Deleuze et F. Guattari (*Ibid.*, p.413), c'est donc en observant les territoires de pouvoir que nous pourrions dégager ordres et ordonnancements de ce qui se présente comme problématiques relationnelles.

² Douville, O., (2000), Fragments, constructions et destins contemporains du « mythe » individuel à l'adolescence, in *Sortir : l'opération adolescente*, Ramonville-Saint-Agne, Eres.

³ Douville, O., Des constructions infantiles aux mythes pubertaires : champ social et modernité, in Benhaïm, M., Rassial, J.-J., (Dir.), (2006), *De l'infantile au juvénile*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.31-48 ; Douville, O., (1993), Corps et roman familial à l'adolescence, in *Cliniques Méditerranéennes*, 39/40, pp.165-182.

d'identification¹ sur un mode fictif, mythique à mêmes de réorganiser le roman. Il s'agit davantage d'envisager que le sujet puisse se donner une assignation en dehors de celle qui le régissait jusqu'alors, tout en demeurant dans un rapport de réciprocité à l'autre de sa génération. Assignation imaginaire en partie, donc, qui permet au sujet de dépasser une première collusion au symbolique qui n'est plus légitimé à ce moment. Le mythe raconte cette séparation, cette fracture entre générations.

« Quand nous allons dans les « quartiers », nous ne pouvons plus miser sur l'espoir de rencontrer ce genre d'identification qui faisaient tenir les générations »² – Antigone et Œdipe.

Au mythe individuel de prendre le relais, et pouvons-nous l'envisager, à une nouvelle tierce d'émerger. Mais est-ce à dire pour autant, comme le suppose l'auteur, qu'il s'agit là d'une attaque du lien « père-fils-altérité », ou de l'Un-père ? Ne pourrait-il pas être question d'une remise en cause de l'impair évoqué, qu'incarne le voisin ? Quoiqu'il en soit, et nous le rejoignons, l'attaque mise en œuvre à travers l'infraction interroge l'échange et les places qu'il distribue ; plus avant nous le verrons, elle permet à l'adolescent d'interroger ses valeurs.

Nous le constatons, le fondement du rapport à l'altérité n'est pas sans susciter débat. Pourtant, entre transmission, rectification, réinvention, tout nous ramène à la question du mythe, qu'il soit individuel ou groupal. A noter en revanche l'évolution qui le concerne : il se réinvente désormais d'une génération à l'autre³. L'héritage n'apparaît plus figé, au contraire, il se meut *via* des compromis imaginaires qui ne sont pas sans relativiser le primat accordé au roman familial. Cette fiction, comme l'évoquent G. Deleuze et F. Guattari, réintroduit toute l'importance du *socius* dans ces configurations désirantes, tout l'investissement accordé au non-familial – « non-mère, non-père, non-famille »⁴ – au travers même de ces figures oedipiennes devenues indéterminées par la filiation mais prises dans le jeu des différences sociales.

S'affirme grâce aux travaux d'O. Douville notamment, l'hypothèse d'une « construction « mytho-historique » »⁵ produite par l'adolescent à des fins d'orientation de son existence. Nous ne saurions la négliger, seulement nous reste-t-il à la confronter aux motifs qui l'animent. L'échec ou la mise en difficulté du processus de transmission – intergénérationnel – n'est pas évident, si ce

¹ *Ibid.*, p.178.

² O. Douville, *Fragments, constructions et destins contemporains du « mythe » individuel à l'adolescence*, *op.cit.*, p.58.

³ Douville, O., (2007), *De l'adolescence errante. Variations sur les non-lieux de nos modernités*, Nantes, Ed. Pleins feux, p.16.

⁴ G. Deleuze, F. Guattari, *L'Anti-Œdipe*, *op.cit.*, p.426.

⁵ O. Douville, O., *De l'adolescence errante*, *op.cit.*, p.14.

n'est à risquer de reconduire la thèse d'une défaillance des interdits fondamentaux qu'il est sensé véhiculer. De nouveaux usages, de nouvelles institutions, et de nouvelles configurations se mettent en place. Ils sont à penser dans l'actualité d'une clinique du lien social.

3. PAIRS ET IMPAIRS DU COUPLE, LES ALEAS DU FRERE AU VOISIN.

Sont-ce là ces mutations qui viennent sous-tendre cette dynamique relationnelle si particulière à l'œuvre chez les adolescents, celle qui leur permet de trouver en l'autre pair une figure fraternelle alors même qu'aucun père ne vient les lier ? On le voit, la question de la parité ne se pose pas sans difficultés, du fait même de ce qu'elle implique, tant dans sa nature que dans ses motivations, notamment subjectives ; tant dans le mode de présence que le mode d'utilisation fait de l'autre. Quelque chose se joue au-delà du groupe de pairs tel qu'il se donne à voir, dans le cadre des amitiés. Aussi, il convient de se pencher davantage sur le lien fraternel ; celui qui unit sujet et pair « fraternel » ; celui qui, en terme d'analogie défendable ou non, nous permettrait peut-être de dépasser l'entité réductrice de l'« autre paritaire », indéfinie, en lui donnant contenu et avant tout, forme. Il serait question d'un pair-frère non identique mais semblable, distinct du pair comme « coauteur » ou encore, du frère comme second « fils de », inscrit sur l'axe générationnel, horizontal, aux côtés du sujet.

C'est en quelque sorte l'hypothèse de la meute adolescente reproduisant l'adhésion familiale sur le mode de la construction fraternelle : substitution d'un frère à un autre dans le groupe, substitution imaginaire difficilement limitée au sein d'une sphère groupale, investie au point parfois de faire encourir à ses rejets le risque d'une confusion. La triangulation que nous supposons en amont, demeure existante mais mouvante, nous laissant percevoir autrement qu'à leur place supposée immuable, les trois éléments – au moins – qui la compose. Conçue sur le mode du *frater*, elle constituerait le point de départ, ou plus justement, la trame conductrice de ces constructions mythiques qu'élaborent certains adolescents à des fins narcissiques.

3.1. Violence et destruction en jeu : au risque d'une *frérocité*.

Le *frater*- se dit et se parle en dehors du cercle familial. C'est là le désir qui se manifeste au cœur de la cité... au cœur d'une politique¹. Deux dimensions que reprend J. Birman¹ avec insistance

¹ Ces nouvelles configurations, une fois encore, ne remettent pas en cause l'existence d'idéaux, de valeurs ou encore d'interdits. Les démonstrations et rappels faits par J. Butler vont dans ce sens. Rapidement dans le développement de

pour réfléchir à cette thématique. D'où émerge cette fraternité ? De la violence, de la destruction ou de la détresse ? Ces points d'ancrage ne sont-ils pas somme toute relatifs ou insuffisants ? L'auteur rappelle en effet comment la question de la fraternité a pu évoluer au cours de l'histoire de la psychanalyse, toujours marquée par celle de la destruction et, non sans lien, par ce que l'on a coutume de penser en termes de destin de la paternité : la fraternité suspendue à la mort du père et à la rivalité – tant celle qui la précède que celle qui menace à sa suite ; mais aussi et de fait, la fraternité qui ne tient qu'à la condition de l'absence d'un seul tout-puissant. Le mythe freudien se présente comme le reflet de l'évolution d'une société qui, pré-moderne, soumise au tyran, aurait accédé à la modernité en faisant siéger à la place du défunt la souveraineté du peuple. Le pouvoir, initialement réservé, devient celui d'une société tenue par le lien fraternel, à savoir, une société moderne où plane néanmoins toujours l'ombre du père. Et c'est là que la littérature marque la rupture de la post-modernité : la disparition même de cette ombre, oubliée ou déniée, menaçante dans la rivalité qu'elle laisse envisager et l'anarchie qu'elle laisse craindre. Le père souverain totalitaire devenu l'ombre garante finit comme la figure défaillante.

3.1.1. Un détour par les trois complexes.

Nos lectures nous permettent d'envisager un mode d'entrée possible par la dynamique du complexe convoqué autour du lien fraternel. Les inspirations freudiennes empruntées des problématiques oedipiennes le soulignent : complexe d'Oedipe et complexe fraternel ne sont pas sans entretenir un rapport d'actualisation réciproque. *D'où vient cet intrus qui, par ailleurs me fait concurrence ?* A la question de l'origine vient s'adjoindre celle de l'alliance possible et de la destruction dont elle menace. On ne se détruit jamais mieux qu'entre soi, c'est le risque du trop proche. Mais parallèlement, c'est bien dans cette destruction que peut s'engager la fabrication du frère et s'aborder à terme la disparition de celui qui n'était « qu'un » voisin. Les émeutes dans la ville semblent l'exprimer ainsi. Si donc c'est autour de l'échange et de ce qui le vectorise que cela se parle, il n'en demeure pas moins que s'observe là tout un processus dynamique et un enjeu subjectif. Le frère constitue la figure de rivalité par excellence, il est l'autre visage de la haine ;

sa thèse, elle reprend les conceptions philosophiques du 18^{ème} siècle et de la première moitié du 19^{ème} siècle pour poser le sujet comme acteur de son propre assujettissement, à l'origine de ses propres entraves, contre le désir qui l'anime (*La vie psychique du pouvoir* (2002), Paris, Léo Scheer, p.52.). Quand bien même nous évoquons le problème autrement que sous l'unique implication d'une référence paternelle, l'hypothèse d'un idéal régulateur, que mettait en avant M. Foucault s'impose à nouveau. Ce même idéal que nous supposons à travers les prémisses d'une clinique, et qui vient structurer au moins un temps une dynamique subjective, entre ce que le sujet se donne comme possible ou impossible, entre ce qu'il s'autorise ou s'interdit, tant au sein du groupe qu'en dehors. C'est là l'idéal comme producteur, au-delà ou aux côtés du désir, comme norme éthique qui subordonne, et qui organise le rapport du sujet à l'autre pair, tantôt camarade, tantôt ami, tantôt frère de cœur ou partenaires d'« affaires », que ce soit dans l'adhésion ou la résistance.

¹ Birman, J., Fraternité, Destins et impasses de la figure du père dans l'actualité, in Lévy, P., (Dir.), (2003), *Le lien fraternel*, Paris, L'harmattan, pp.45-71.

alors, quand ce rapport est déconnecté du lien social, quand le tiers disparaît, c'est la destruction. En ces conditions, comment faire de l'autre le frère qui ne se consomme pas ?

Comme l'écrit M. Zafirooulos, « les ressorts de la formation des familles sont nombreux »¹. Toute relation apparaît être le résultat de négociations engagées dans une réalité sociale, partagée au titre des représentations diverses et variées du contemporain. Pourquoi alors assimiler comme improbable l'indépendance de cet investissement, dans une certaine mesure au moins, par rapport à ce qui en serait le fondement au sein de la génération passée ? Pourquoi lui attribuer systématiquement le reflet d'un aménagement défensif face à la haine éprouvée en direction d'un premier objet d'amour² ? Comme le rappelle A. Aubert-Godard³, J. Lacan a pu proposer un complexe fraternel distinct du complexe d'oedipe auquel il ne saurait se résumer, puisque supposant en amont sevrage et intrusion. Tel que repris, le complexe d'oedipe nous apparaît être un point tout à fait particulier pour penser l'évolution retracée d'une dynamique intersubjective, *a priori* bio-familiale mais pas seulement.

En 1938, J. Lacan publie pour l'Encyclopédie Française *Les complexes familiaux dans la formation de l'individu. Essai d'analyse d'une fonction en psychologie*. Sous certains de ses aspects, ce texte nous semble 70 ans plus tard d'une portée heuristique des plus saillantes, notamment dans ce qu'il nous autorise à appréhender de la clinique d'aujourd'hui, à travers la notion de complexe. J. Lacan y définit le complexe comme l'un des objets primordiaux de la recherche psychologique sur la famille, une famille elle-même « objet et circonstance psychique »⁴. Emprunt de facteurs culturels, il joue le rôle d'organisateur dans le développement psychique, puisque, entre autre, porteur d'images confrontés à une réalité perçue, vécue, et crue. Plusieurs complexes vont se succéder dans le développement du sujet eu égard dans un premier temps, à la sphère familiale, mais qui auront leurs répercussions par la suite dans la sphère sociale : le complexe de sevrage, le complexe de l'intrusion et le complexe d'oedipe, les uns n'étant pas indépendants des autres

¹ M. Zafirooulos, *Lacan et les sciences sociales*, *op.cit.*, p.225. A noter également que si pour J. Lacan, les composants normaux observés dans la famille occidentale correspondent à ceux de la famille biologique, il ne s'agit là que d'une égalité numérique. Il introduisait alors la possibilité de concevoir la famille autrement que par le sang et sous d'autres formes, desquelles pourraient être dégagées des dynamiques ou des configurations différentes. La famille ne prescrirait plus d'un type unique de parenté. Et d'ajouter que « la parenté n'est reconnue que par le moyen de rites qui légitiment les liens du sang et au besoin en créent de fictifs : faits du totémisme, adoption, constitution artificielle d'un groupement agnatique » (*Les Complexes familiaux dans la formation de l'individu*, *op.cit.*, p.26). L'on comprend alors en quoi, par cet élargissement du champ qui instaure l'assise politique comme fondement de la notion de famille, les complexes qui s'y jouent seraient avant tout du ressort de la culture. La culture tiendrait une part non négligeable dans l'organisation du développement psychique, et à travers elle, les idéaux.

² Brusset, B., (1981), Le transfert fraternel dans les groupes thérapeutiques, in *Bulletin de psychologie*, 37, 363, 1983, pp.121-129. Pour l'auteur, une question se pose aux vues de la clinique des groupes, à savoir si frères et sœurs ne pourraient être, aux côtés des figures parentales, des objets d'investissements primaires à part entière.

³ Aubert-Godard, A., Mon frère, intrus, compagnon de toujours, autre moi ? Du lien fraternel génétique comme révélateur d'un lien fraternel fondamental, in F. Marty, *Le lien et quelques unes de ses figures*, *op.cit.*, pp.233-263.

⁴ J. Lacan, *Les Complexes familiaux dans la formation de l'individu*, *Op.cit.*, p.27.

dans le mode de relation à l'objet qu'ils sous-tendent et dans les processus d'identification qu'ils alimentent. C'est ce que nous allons reprendre brièvement.

Le premier complexe, *complexe du sevrage*, marque la première rupture biologique, celle qui sépare le nourrisson de sa mère, laissant le sein maternel au ressort d'une nostalgie. C'est là le parcours inauguré par l'identification cannibalique, constituant le premier rapport à la réalité et à la discordance à venir de l'autre : « ne pas se faire bouffer », dans le champ du social et de la réciprocité, comme peuvent le dire certains adolescents. Le second complexe, *complexe de l'intrusion*, est celui qui fait émerger l'autre à l'horizon. Il s'engage lorsque le sujet se reconnaît un frère. Il accompagne l'émergence du sentiment de jalousie qui, comme le rappelle J. Lacan, s'avère davantage représenter une identification mentale qu'une rivalité vitale. L'autre prend l'image d'un double spéculaire, objet d'investissement affectif, d'amour et d'agressivité à la fois. Mais il est aussi celui qui, une fois apparu, va donner consistance au sujet comme discordant bien que semblable. Ce mouvement suppose « l'introduction d'un tiers objet qui, à la confusion affective, comme à l'ambiguïté spectaculaire, substitue la concurrence d'une situation triangulaire (...) une alternative nouvelle »¹ ; une alternative nouvelle rendant possible contrat et régulation à venir.

Il s'agit là du troisième complexe, *complexe d'oedipe*, parachevant l'évolution initiée avec les deux précédents, et qui voit l'objet de l'identification ne plus être celui du désir mais celui qui s'y oppose², tenant de la triangulation. C'est le temps propice à l'identification mimétique.

Et voilà nous semble-t-il l'impasse qui amène les auteurs à convoquer systématiquement la verticalité dans le champ de l'identification, à faire dépendre la parité de l'autorité. Lorsque l'on s'intéresse à la littérature qui traite des relations fraternelles, l'on peut constater à quel point la dynamique oedipienne conditionne les élaborations faites autour de ce rapport. La pensée d'une identification qui ne serait que symbolique amène nécessairement à alimenter une dimension filiale. Nous le soulevons plus haut à travers les travaux de D. Marcelli, ou encore, en nous appuyant sur ceux de M.M. Chatel. Dans son article, et en référence à Freud, M.M. Chatel³ fait de la jalousie l'opérateur de l'émergence de l'autre : ce qui fait le frère est la proximité d'avec le père, le frère insupportable notamment puisque étant l'autre avec lequel le sujet se dispute l'objet parental. Or, c'est peut-être là qu'il nous faut suspendre l'interprétation en prenant acte d'une identification qui ne soit plus seulement symbolique mais, avant cela, imaginaire et donc, plus

¹ *Ibid.*, p.47.

² *Ibid.*, p.54.

³ M.M. Chatel, Pour introduire à la frénésie, in *Revue de psychanalyse Littoral*, op.cit.

propice pour penser la relation identificatoire hors de la stricte filiation.

Lorsque F. Marty pose le fratricide comme étant *le* meurtrier originaire, producteur de généalogie, nous devons regretter que les générations qui en sont issues tiennent leur importance de la succession descendante qui les caractérise, au point de n'être finalement que des repères filiatifs¹. La génération n'est pas l'ancêtre, sauf à être pensée dans un abus du mythe. Et cette génération, d'être plus encore que la filiation, aux prises avec l'interdit cannibalique. Alors justement que l'ascendance filiative s'impose, la coexistence générationnelle *a priori* se négocie, entre similitude et altérité. Caïn, *fil*s d'Adam, certes, mais avant tout, *frère* d'Abel ; et c'est de ce temps, de cet espace, dont il nous faut observer la dynamique pour envisager le lien social. Nous ne saurions que trop rejoindre l'auteur pour qui, au sein de la fratrie, il s'agira dès lors

« moins d'une rivalité déterminée par le désir de posséder l'objet (thème typiquement oedipien) que d'une problématique liée à un processus d'identification »².

Est-ce à dire pour autant que le procès narcissique, devançant ici le conflit objectal, est nécessairement préoedipien ? Plus avant, est-il nécessaire de faire appel à l'oedipe, à un moment donné, pour penser le groupe ?

3.1.2. Une configuration narcissique du face à face.

Et de poursuivre nos interrogations : est-ce là, dans le manque morbide, le seul reste possible pour la post-modernité décriée actuellement ? Le discours des adolescents ne laisse-t-il pas entrevoir autre chose que l'absence pure et simple de ce qui pourrait faire loi pour eux et qui les soumettrait désormais à la rivalité permanente ? Rien ne semble moins sûr. Qu'il soit question de défense contre la détresse, comme l'avance J. Birman, l'on ne peut le rejeter systématiquement, mais il conviendrait de situer celle-ci par rapport à un processus autre que celui d'une perte que l'on traînerait derrière soi, d'époque en époque... de génération en génération. Comme l'écrit l'auteur, « [ce ne serait pas] là la seule forme d'existence possible du lien fraternel, car celui-ci pourrait être suscité autrement par le sujet »³, un sujet non plus soumis ou assujéti au (seul) père, mais à l'autre de la relation, à l'autre de la réciprocité et de la mutualité, et qu'il convoque en ce contexte ; ce que nous enseignent L. Althusser, M. Foucault, et J. Butler, notamment.

¹ Marty, F., (2000), Le meurtrier du double. Fonction mythique du fratricide, in *Dialogue*, 3, 149, pp.11-18.

² *Ibid.*, p.17.

³ J. Birman, Fraternité, Destins et impasses de la figure du père dans l'actualité, *op.cit.*, p.66.

L'horizontalité, et c'est l'hypothèse que nous cherchons à asseoir, n'aurait pas besoin d'une autorité supérieure – postée en haut pourrions-nous dire – pour se maintenir, seulement d'une légitimité, qu'elle soit incarnée ou non. Pourquoi l'objet qui suscite l'envie serait-il donné dès le départ comme transcendant la relation ? Jalousie et envie ne trouveraient-elles pas au sein d'une co-présence et d'une seule génération, leur objet ? La manière avec laquelle M. Zafiropoulos pose la complexité du passage identificatoire du frère au père¹ met bien en évidence qu'il existe là deux processus distincts, même s'ils ne sont pas sans liens dans la continuité qu'ils supposent. Non qu'il convienne d'assimiler les adolescents aux prises avec leur groupe de pairs à des psychopathes, suivant les observations faites par J. Lacan en 1938 ; leur rapport à la loi le conteste. Mais c'est là la mise en relief de deux systèmes propres et la possibilité de faire fonctionner la dynamique fraternelle en dehors ou à côté d'une référence paternelle, théoriquement attendue comme gage d'une évolution « salutaire ». La dimension de l'Unien à l'image de celle que nous reprenions en lisant G. Le Gaufey, loin d'illustrer la psychopathie, soulignait avant tout les implications que cela pouvait avoir en terme de « mutualité ».

Si nous prenons le temps de suspendre notre analyse en nous arrêtant sur cette identification mimétique, mentionnée par J. Lacan et objet des élaborations les plus reconnues de R. Girard, nous nous verrons interpellés par les enjeux de relations fraternelles qui se veulent à la fois porteuses de semblance et de différence. L'identification mimétique apparaît comme une figure possible, objective ou du moins observable, du rapport engagé entre pairs. Au sein du groupe, C. Néri pense la *mimésis* dans la tradition platonicienne, à savoir, dans le rapport entretenu entre idées et choses sensibles². Il s'agit d'un rapport qu'il juge actif, où, plus que de représenter, il est question de rendre présent et d'actualiser *in situ*, sur la base d'une constellation émotionnelle fantasmatique *a priori* informe ; mais une constellation qui va trouver à se préciser au gré du tissage des relations. A mesure, quelque chose émerge de l'ordre d'une définition groupale, un point d'identification à partir duquel chaque membre va pouvoir se positionner, reflétant ce qu'il aura pu percevoir de l'autre.

Alors, si certains peuvent adopter, selon l'auteur, une position de recul³, jalousie et rivalité peuvent se manifester ; ce, sur un axe caractéristique d'horizontalité. Le désir engagé induit l'interchangeabilité des éléments qui se confrontent et les amène à être le double l'un de l'autre. Le désir mimétique, résultat de conjonctions et de convergences fait ainsi de la scène collective,

¹ M. Zafiropoulos, *Lacan et les sciences sociales, op.cit.*, p.137.

² Néri, C., (1997), *Le groupe, Manuel de psychanalyse du groupe*, Paris, Dunod, p.89.

³ *Ibid.*, p.93.

groupale, le lieu d'émergence d'une violence qui trouvera à s'exercer sur la *victime émissaire*¹ pour voir se rétablir l'ordre social mis à mal par l'approche de l'indifférenciation et le refus d'une réciprocité dans l'échange.

Lorsque R. Girard évoque cette réciprocité, c'est pour dire que d'elle naît de la rivalité, effet d'une violence interindividuelle, et ce, même lorsqu'elle trouve à se détourner sur du *tous contre un*. Par ce mouvement du désir, le rival apparaît comme le modèle du sujet au sein de la relation, un modèle et donc, une figure d'identification. C'est là, le phénomène de la *mimesis*, celle qui se risque à l'obstacle, au conflit, à la destruction du trop semblable, du même. Et là également, toute l'illustration faite par les frères ennemis qui tentent de résister à l'indifférence, au « double monstrueux »² que convoque l'auteur ; des frères dans la destruction.

Le lieu du fraternel est paradigmatique du conflit que la symétrie engage. A mesure que la différence s'efface, la violence se fait jour, ne laissant parfois qu'une alternative : moi ou l'autre. Et ce, d'autant plus lorsque rien ne satisfait plus au principe de régulation et qu'il n'y a aucun contrat. Nous le voyons avec Freud, à la mort du père : les fils deviennent frères en risque d'inimitié quand il ne reste plus de différence, jusqu'à la mise en place du totem où il s'agit pour eux de se donner un principe régulateur. Pour R. Girard,

« C'est la symétrie conflictuelle qui définit le rapport fraternel, et cette symétrie n'est même plus limitée ici à un petit nombre de héros tragiques ; elle perd tout caractère anecdotique ; c'est la communauté elle-même qui passe au premier plan »³.

Et l'auteur d'expliquer par effet de suite, le parricide comme

« L'instauration de la réciprocité violente entre le père et le fils, la réduction du rapport paternel à la « fraternité » conflictuelle »⁴.

Alors, en deçà d'une chute de la transcendance, l'on voit que la perte d'un point de régulation conduit à l'affront réciproque d'une horizontalité à peine différenciée.

Si en psychologie, la différence de génération se pose comme fondamentale au côté de celle du genre, il convient de prendre acte de cela dans l'observation des groupes de pairs que l'on rencontre actuellement, et de nous intéresser aux modes de gestion et de régulation des identifications en place, sachant que ceux-ci répondent au contenu que le sujet donne au pair, et que nous

¹ R. Girard, *La violence et le sacré*, op.cit.

² *Idem*.

³ *Ibid.*, p.102.

⁴ *Ibid.*, p.114.

cherchons à définir. Qu'en est-il lorsque les identifications se manifestent sur le versant d'un excès de réciprocité et d'une carence de mutualité ? Ou sur celui d'une carence de réciprocité et d'un excès de mutualité ? Qu'advient-il de la parité, *a fortiori*, de l'autre fraternel ?

Lorsque B. Viard¹ définit la fraternité comme une égalité de deux libertés, ce n'est là que la manifestation homéostatique de la relation engagée, en quelque sorte *a*-conflictuelle. Elle suppose la mise en place d'aménagements défensifs face à la différenciation radicale ou l'indifférenciation. L'imaginaire est le premier espace où se trament les rapports de réciprocité, mais il est aussi et avant cela, l'espace aux prises avec une mutualité excessive favorisant l'abolition de quelques remparts à l'individuation : être sur le même bateau au point de porter sur soi ce qui incombe à l'autre, au point de faire vaciller les frontières, au point de penser que l'autre n'est pas différent de soi, ou plutôt, qu'il n'est pas un autre que soi mais le reflet du miroir. Et c'est là, soutenue par une réciprocité pervertie, l'identification au risque de la fusion, qui appelle un point de régulation, tiers – non nécessairement exclus² – en mesure de garantir une semblance, entre différence radicale et identité menaçante : se donner du frère sans risquer de se perdre soi-même.

3.1.3. Une pratique du frère hors fratrie : la fraternalité.

Au-delà de ce que P. Caillé³ peut appeler « fratritude », et au-delà de ce qu'il est d'usage de nommer la fraternité, reconnue sous son acception morale, l'on peut penser le processus de la fraternalité, caractéristique en quelque sorte de la fabrication du frère. Conceptualiser de cette manière ce qui se joue dans le rapport à l'autre, nous permet de renverser la tendance qui consistait à passer du père au frère, pour n'interroger que ce second terme. L'on entend par fraternalité la manière de pratiquer subjectivement du frère et d'interroger l'espace intersubjectif qui fait tenir cette fabrication, ce passage du pair au *comme-un-frère*.

Au principe de celle-ci, l'émergence dans la destruction qui va se décliner, nous l'avons vu, sous deux possibles : soit, la destruction du frère, rival menaçant par son identité ; soit, le frère dans la destruction, le tous ensemble, indifférencié, contre le trop différent, le non-frère – les fils devenus frères après et par le meurtre du père. Il s'agit là de deux modalités qui ne sont pas sans

¹ Viard, B., Pierre Leroux et Paul Diel, découvreurs du « don », république et psychologie, in *La revue du M.A.U.S.S.*, l'Obligation de donner, la découverte sociologique capitale de M. Mauss, 8, pp.349-359.

² Chabal, MM., Quand la réciprocité semble non réciproque... ou la réciprocité cachée in *La revue du M.A.U.S.S.*, l'Obligation de donner, la découverte sociologique capitale de M. Mauss, 8, pp.132-143 ; B. Brusset, Le transfert fraternel dans les groupe thérapeutique, *op.cit.*, p.129.

³ Caillé, P., (2004), Fratries sans fraternité, in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 32, 1, pp.11-22. Pour l'auteur, la fratritude se définit d'être « un état de concurrence mimétique qui comporte de nombreux dangers ».

rappeler l'ambivalence à l'œuvre dans cette relation, entre identité partagée, consanguinité parfois, double spéculaire, identification projective, rivalité, alliances, ruptures, complicités, etc¹. Des éléments qui, à leur tour, et une fois de plus, nous laissent supposer que le complexe fraternel ne saurait se réduire au déplacement d'enjeux uniquement oedipiens.

Quelque chose semble ici faire paradigme², de l'ordre d'un « fratriarcat », supporté par les deux dimensions d'un axe que seraient le désir de ressemblance et le désir de différence, dans la structuration des relations intragénérationnelles. Alors, l'on peut se saisir des développements faits par Koltès sur les *liens du sang* et repris par S. Monzani³. Le sang ici n'est autre que ce qui, hors filiation généalogique, unit le sujet à l'autre, avec lequel il s'affronte ; le sang « qui sèche sur le trottoir »⁴ et qui les unit. S'inaugure la figure d'une relation fraternelle engagée dans l'amalgame des distances, où l'ordonnement ressemblance/différence, ou différence/ressemblance, constitue un indécidable : la férocité, toujours *au bord de...* un complexe à elle seule, qui reste soumise à des enjeux imaginaires de pouvoir – tour à tour à perdre ou à prendre⁵. La relation fraternelle ainsi posée incarne « un lien privilégié au semblable et en même temps, le lieu du meurtre »⁶, faisant d'une fraternité pacifiée une pseudo-fraternité, une fraternité à moitié... « il est *comme* un frère », diront certains adolescents.

Cela peut expliquer en partie que la fraternisation soit un processus régulièrement pensé au côté des révolutions, temps propices aux soulèvements unificateurs qui se sont tous donnés pour but de changer la face du monde, dans l'engagement et dans la confrontation à l'autre ; temps qui ont induit la fraternité dans la violence et se sont donnés pour légitimités des faits de responsabilité. La *philia* s'est avérée être ce qui motivait et permettait ces mises en mouvement, comme ce qui était attendu de ces dernières. La menace d'une disparition subjective, également, puisque étant

¹ Il s'agit là de différentes manifestations qu'a pu relever B. Brusset (Le transfert fraternel dans les groupes thérapeutiques, *op.cit.*), travaillant auprès de groupes thérapeutiques, et y observant l'actualisation du transfert fraternel. Bien que non sans lien avec le transfert oedipien, celui-ci apparaît à l'auteur comme le témoin d'un fonctionnement propre, soutenu par des enjeux narcissiques spécifiques, entre désir et identification. Et O. Bourguignon, de préciser que « l'intérêt pour la fratrie passe par l'abandon de la seule vision parentale, qui verticalise les rapports familiaux, perçoit les frères et sœurs avant tout comme des fils et filles, méconnaît souvent le sens de leurs comportements et l'autonomie même de ce groupe qui se développe au sein de la famille et presque à son insu » (Bourguignon, O., La problématique fraternelle, in Bourguignon, O., (Dir.), (1999), *Le fraternel*, Paris, Dunod, p.251).

² Forts de cette perspective, plusieurs auteurs ont cherché à étayer cette hypothèse, faisant suite à certains de ceux que nous pouvions citer plus haut, et notamment P. Chaltiel et E. Romano (l'espace fraternel dans la thérapie familiale (II), in *Cahiers critiques de thérapie familiale et pratiques de réseaux*, 32, 1, 2004, pp.49-65). Pour ces auteurs, « si le paradigme paternel, où s'origine la psychanalyse, est le garant de l'historicisation du sujet humain (...), le paradigme fraternel est, quant à lui, garant de l'avancée humaine sous la forme d'un groupe de pairs dynamisé par la tension entre rivalité et solidarité », pp.52-53.

³ Monzani, S., (2006), L'utopie du fratriarcat. Fraternel et fraternité dans l'œuvre de B-M. Koltès, in *Cahiers de psychologie clinique*, 27, pp.141-162.

⁴ *Ibid.*, p.153.

⁵ Lesourd, S., (1998), Mon frère, mon tendre ennemi, in *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 62, pp.33-40.

⁶ *Ibid.*, p.35

à la fois ce qui favorise l'union et la met en péril. L'impasse notable est toujours celle de la rupture à laquelle conduit l'excès de rapprochement, ce que J. Derrida désigne dans le double lien suivant : « la loi naturelle de l'attraction/répulsion se pervertit en principe de désordre absolu »¹. Elle se présente dès lors que le contrat ou le pacte ne tient plus, dès lors qu'aucun point de régulation n'est plus en mesure d'assurer, dans la relation, un jeu. C'est là toute la dimension narcissique observée par G. Le Gaufey² dans la frérocity, loin de se résumer finalement à la rivalité fraternelle. Dimension narcissique qui, comme il l'avance, peut être mise à mal au sein du pacte passé entre frères conjurés, une fois le père tué, une fois que l'on n'est plus que le semblant d'un semblable, une fois que la violence et la destructivité intrinsèques au groupe ne sont plus détournées.

Nous avons pu constater comme le processus du *frater-* pouvait être opaque, ambiguë, ne se laissant percevoir qu'au travers de la rivalité, de la jalousie, de l'union, de l'amour et de la haine. Mais il nous interroge sur ce à quoi il peut venir répondre à un moment donné, chez certains adolescents. S'il n'est toujours pas de notre idée de le penser comme une tentative imaginaire restauratrice d'une défaillance symbolique, le déplacement, le glissement qui semble le sous-tendre n'est pas sans nous interpeller : comment fabrique-t-on du frère ? Au nom de quoi ? En vue de quel aménagement ? Qu'est-ce qui se joue, se rejoue ou finalement, manque à se jouer ? Le passage que certains se plaisent à préciser de la frérocity à la fraternité ne va pas de soi et à ce titre mériterait que l'on pense son opérateur propre, hors fonction paternelle (identificatoire). L'on ne saurait indéfiniment penser que l'investissement massif du pair à l'adolescence soit seulement le symptôme d'une époque non dépassée ou, plus avant, d'une régression subjective.

La différence, la mise à distance, qu'elle passe par la semblance « raisonnable » ou la destruction, est ce qui va former le sujet³, assurer sa subjectivité, et la maintenir, dans la relation à l'autre, sur un mode qui lui est propre. Alors, l'on ne saurait percevoir en dehors d'une relativité quelle qu'elle soit, le lieu d'où l'on détruit, l'objet que l'on détruit et la finalité de cette destruction. Penser un nouvel axe nous permettrait de proposer une autre positivité de la fraternité, ou plutôt, de la fraternalité ; une fraternalité emprunte d'amitié, de *philia*, sous-tendue par la responsabilité réciproque, là où il n'y a plus nécessairement de tiers extérieur et transcendant à se disputer.

L'accent que nous avons souhaité mettre ici sur le processus d'identification ne vient pas étayer

¹ Derrida, J., (1994), *Politique de l'amitié*, Paris, Galilée, p.287.

² Le Gaufey, G. (1991), De la frérocity du pacte, in *Littoral*, 31-32, pp.177-186.

³ J. Butler, *La vie psychique du pouvoir*, op.cit., p.147.

la prédominance du ressort de l'Imaginaire ou du Symbolique, mais seulement nous permettre de discuter leurs manifestations et leurs ajustements. Si nombre d'adolescents se disent être *comme* leurs pairs, il n'en demeure pas moins qu'ils savent reconnaître les différences qui les caractérisent les uns les autres. Tout porte à croire que les démarches identificatoires à l'œuvre sont le reflet d'une hiérarchie des distances et des proximités sur laquelle nous reviendrons. La confusion imaginaire que l'on peut parfois observer n'ôte en rien la possibilité d'une émergence de la dimension symbolique à côté. Lorsque l'on interroge les adolescents sur leur groupe de pairs, l'on ne saurait ignorer qu'il y en a souvent un qui, parmi eux, fait la différence, « *celui là, c'est pas pareil* ». Une disparité singulière se met en place là où le lien affectif semble le plus investit. Alors, cette altérité, souvent duelle, prend la figure d'un Laurel et d'un Hardi. Se dessine l'évitement d'un trop semblant, menaçant, *je vais vers ceux avec qui je ne risque pas de m'effondrer*.

Il y aurait là à nouveau toute une dialectique à mettre au travail, celle-là même qui, dans un seul mouvement, va mettre en tension unien et unaire, imaginaire et symbolique, mutualité et réciprocité, finalement, celle qui va articuler le 1=1=1... au 1+1+1... du « groupe » de pairs à l'adolescence. Reste à voir si la destruction pourrait être l'opérateur de ce passage et si, comme le proposent J. Droeven, E. Grinschpun et I. Lewkowicz, l'on peut s'autoriser à penser, pour certains de ces adolescents, un « axe symbolique horizontal »¹. Là encore, la question du lien demeure et persiste à se présenter sous différentes formes, sous différentes déclinaisons, au point d'amener J.-J. Rassial à interroger l'existence de l'Œdipe comme univers toujours d'actualité face à l'importance d'une nouvelle autorité que serait désormais le « bien commun »². La question de la mutualité sera à reprendre, au sein du groupe ; en effet, les pairs adolescents se présentent comme sujets d'une alliance où l'autre n'est pas donné d'avance. L'idéologie de la fraternité républicaine gagne du terrain, participant à la dispersion des liens familiaux et plus précisément, à la « disjonction entre les liens paternel, maternel, conjugal et fraternel ». Pour l'auteur, ce serait le prix à payer de la post-modernité : « une égalité devant la castration, qui devient, sur les traces du lien fraternel, la même pour tous, homme ou femme, grand ou petit », celle-là même qui vient sous-tendre un nouveau mythe fondateur « anti-oedipien »³.

Si la thèse soulevée par J.-J. Rassial présente l'intérêt de ne plus envisager la mise à mal du roi ou de la référence paternelle, nous rappelant au bon souvenir de la révolte des fils contre le père,

¹ Droeven, J., Grinschpun, E., Lewkowicz, I., (2002), Choix fraternel dans la rue : les illisibles du discours institutionnel, in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 32, 2004, pp.151-171.

² Rassial, J.J. (2003), L'Œdipe est-il encore univers in P. Lévy, *Le lien fraternel, op.cit*, p.37.

³ *Ibid.*, p.40-s.

mais bien ce qui se joue « en deçà ou au-delà »¹, elle en appelle à l'état d'anarchie : « l'héritage de l'Œdipe » a manqué d'être, nous confrontant là encore à la tradition. Or, la clinique ne s'y réduit pas. Effectivement, nombre des parcours de vie qui nous ont été relatés par les adolescents témoignent d'une absence de référence paternelle ; mais nous ne saurions reconnaître qu'il n'y a rien à la place, que tout est débordement. A la résistance sur un registre, se trouve l'adhésion sur un autre, l'attachement autre part, dans de nouveaux espaces de signification, tantôt symboliques, tantôt imaginaires, toujours distributeurs d'identités différenciées.

3.2. Des processus de circulation « à plat ».

L'ouvrage de F. Noudelmann n'est pas en reste pour marquer une rupture théorique certaine. L'auteur le précise dès les premières pages, traiter du *frater* ne signifie pas pour lui, remettre en cause la mémoire des filiations, mais davantage susciter une réflexion autour de l'extension d'un paradigme appliqué dans des champs qui ne relèvent pas strictement de la parenté². Le constat suivant est posé : origine et filiation sont sollicitées au titre d'instruments de savoir dans des champs vastes impliquant l'homme dans sa dimension historique, anthropologique, politique et plus seulement psychique. La généalogie devient la pierre angulaire supportée par ce vecteur qu'est la transmission, comme s'il s'agissait du seul vrai opérateur de lien social.

3.2.1. Quel sens à la transmission ?

L'idée s'entend, certes, mais l'auteur nous met en garde sur la relativité de sa signification. Et l'étymologie, de nous garder de cette méprise. Du latin *transmissio*, la transmission évoque plus la traversée, le passage, et par là même le dépassement, que la trace d'une hérédité qui lui est couramment associée. Pour F. Noudelmann,

« Le « passage » n'est plus alors pensé en terme de transmission d'un modèle mais comme le changement d'une forme en une autre, selon des directions non linéaires et circustanciennes »³.

Le legs ne saurait se transmettre à l'identique. Il se modifie, s'agence, se transforme, ne serait-ce que par l'appropriation et la réappropriation dont il est l'objet. Voici là un mode de penser supplémentaire qui n'est pas sans attirer notre attention puisque permettant quelques nouvelles

¹ *Ibid.*, p.43.

² Noudelmann, F., (2004), *Pour en finir avec la généalogie*, Paris, Léo Scheer, p.8.

³ *Ibid.*, p.56.

mises en perspective. Comme l'écrivait R. Kaës, il pourrait bien davantage être question à travers le processus de transmission, d'un réaménagement, d'une reprise que d'une « linéarité tragique »¹. Reste néanmoins à en déterminer les sens possibles, avec l'idée que s'il n'y avait de transmission que verticale, alors il n'y aurait qu'un mythe des origines valable pour tous et l'on verrait disparaître de la même manière, le roman familial.

Quoiqu'il en soit, s'il n'est plus nécessairement question d'un objet inaltéré, figé d'une génération à l'autre, mais auquel celle qui le reçoit peut accéder sous une nouvelle forme, qu'advient-il du commun de l'ensemble groupal, garant du lien entretenu ? Résulte-t-il d'une provenance commune, auquel cas ce serait le retour à l'indispensable origine ? Ou bien d'une « fraternité auto-constituée [tenue par une] forme de fiction à la fois familiale et politique »² ? Pour F. Noudelmann, la définition du lien doit se faire à partir des intérêts et des affects qui ne sous-tendent plus tant la fraternité que la fraternisation. Par fraternisation, c'est l'advenue du sentiment de l'autre comme frère qui se présente, une production historique et sociale plus qu'une valeur socio-morale, précipité d'une instance tierce. De l'accord de principe, du contrat, l'on passe à l'acte, à l'action collective, qu'elle soit meurtre du père ou interpellation de l'Autre. Et c'est bien ce dans quoi sont pris les adolescents confrontés à leurs pairs, quand bien même cette action s'entérinerait par un serment à suivre, et alimenterait les processus psychiques à l'œuvre dans la continuité de l'échange. Le tiers demeure mais gagne un autre statut.

Poursuivant notre lecture, l'on remarque la thèse suivante : « on ne naît pas frères, on le devient » dans la mise en commun, dans l'immanence et non la transcendance. Le serment fondateur circule comme le legs qualifié plus haut, diffusé mais aménagé par chacun, ce qui explique que « le mot d'ordre ne donne pas d'ordre »³ et que chacun s'inscrive à sa manière dans l'action menée. En témoignent les différentes implications des adolescents lors des émeutes, participant tous d'une dynamique souple mais néanmoins organisée puisque tenue plusieurs semaines durant. Se donne à voir une certaine institutionnalisation, même ponctuelle, qui apporte au *frater* tout son sens, puisque d'un groupe informel, elle vient dégager une œuvre politique (fraternisation) sollicitant des droits en vue d'un projet commun à ratifier (fraternité). Il s'assemblent et se reconnaissent sans pour autant se ressembler. C'est là ce que F. Noudelmann appelle la « fraternité idéale », construite sans paternité, la « fraternité orpheline », constructrice d'un nouveau roman (familial) collectif, pourrions-nous dire, d'une invention commune, d'un mythe, d'un ima-

¹ Kaës, R., (1986), Objets et processus de la transmission, in Guyotat, J., Fédida, P., (Dir.), (1986), *Généalogie et transmission*, Ed. GREUPP, Echo-Centurion, Paris, pp.15-24.

² F. Noudelmann, *Pour en finir avec la généalogie*, op.cit., p.68.

³ *Ibid.*, p.80-s.

ginaire partagé à un moment donné, où l'origine, non d'être exclue, serait distinguée.

Nous le sous-entendons plus haut, filiation, généalogie et génération deviennent les modes d'entrée possible pour réintroduire du jeu dans une dynamique du lien qui se voudrait plus discriminante. Si la *généalogie* renvoie en effet à la question de l'origine et ce qui lui fait suite dans le temps, la *filiation* témoigne d'un enchaînement ; un enchaînement se limitant à prescrire du lien sans que celui-ci ne soit nécessairement descendant ou ascendant, une suite unilinéaire en quelque sorte où les choses s'engendrent les unes les autres. Et la *génération*, loin de se résumer à un âge, de signifier plus essentiellement, un degré, un niveau, une strate horizontale dans cette suite de productions, qu'elle soit filiative ou généalogique¹. La génération, empreinte d'un fantasme et d'un mythe qui lui est propre, est le lieu d'identifications narcissiques réciproques et mutuelles assurant sa continuité par le jeu de circulation équivoque qui la caractérise².

Aussi, lorsque ces adolescents se parlent dans le *frater*, ne relèveraient-ils pas plus d'une inscription générationnelle et filiative que d'une généalogie ? C'est bien là la revendication d'un lien collatéral, d'une évolution parallèle... « on a grandi ensemble, on a eu les mêmes expériences »... non celle d'un père, d'un grand-père ou d'un ancêtre en commun. Tout au plus peuvent-ils se donner dans l'après-coup un idéal partagé, diffusé puis érigé³. Cet entre-soi, nous pouvons en donner une première représentation à partir de l'illustration de la meute chez G. Deleuze et F. Guattari. Elle est une multiplicité a-formelle, mouvante, sans frontières rigides ou prédéterminées comme pourrait l'être la masse du *leader* organisée à partir d'Un seul point de régulation. La phrase de M. Buydens en est clairement illustrative : « dans la meute, chacun est en principe tour à tour le point à partir duquel s'orientent les autres »⁴, faisant finalement de l'horizon le lieu d'une potentielle régulation.

¹ M. Tort le résume à juste titre lorsqu'il écrit « ce qu'on désigne comme du «généalogique», de «l'intergénérationnel», c'est en fait l'existence de procès particuliers d'enchaînement, de transmission, dans le cadre général du procès de l'inconscient à travers les générations » ; et d'ajouter quelques pages plus loin que finalement, « la référence au généalogique et au «fantôme» sert à la fabrication d'une sorte d'inconscient artificiel des générations supposé antérieur à l'inconscient dit du sujet » (Tort, M., (1986), *L'argument généalogique*, in J. Guyotat, P. Fédida, *Généalogie et transmission*, op.cit., pp.89-105).

² Misenard, A., (1986), *Refoulement originaire et transmission psychique en petit groupe*, in J. Guyotat, P. Fédida, *Généalogie et transmission*, op.cit., pp.71-81.

³ Si comme le montre Freud dans *Psychologie des foules et analyse du moi* (*Psychologie des foules et analyse du moi*, (1921), in *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 2001, pp.129-242.), le lieu et la portée de l'identification diffèrent à l'Armée et à l'Eglise, nous pouvons supposer ailleurs encore que la différence est notable. Le groupe de pairs à l'adolescence, tel qu'il a pu se donner à voir au moment des émeutes, a su revendiqué son organisation et ses exigences propres, et les mettre en œuvre dans la diffusion des comportements qu'il voulait privilégier par une majorité. Le fait que le chef puisse voir sa fonction remplacée par celle d'une abstraction, d'une idée, ou d'un anonyme, laisse alors toute sa place à la proposition d'une immanence. En effet, quand bien même la Loi constituerait une autorité verticale, faire appel à elle pour réclamer « les mêmes droits que les autres » revient bien à convoquer une légitimité de l'ordre du paritaire : « nous voulons les mêmes droits que vous ! »... pour ne pas disparaître. C'est là la dimension immanente d'une référence légitimante au sein du lien social, non parce qu'incarnée par un chef irremplaçable en position d'alimenter une idéologie, mais parce que pourvoyeuse de sens et créditrice de pouvoir.

⁴ Buydens, M., (2005), *Sahara, l'esthétique de Gilles Deleuze*, Paris, Vrin, p.62.

Au-delà des strates, des plateaux, constitutifs de milieux, de substances, ce qui nous interpelle ici, dans les élaborations de ces auteurs, ce sont les agencements, ceux qui opèrent entre ces strates pour dessiner les territoires, les envelopper, mais également, qui les dépassent, les traversent, puisque les articulent. Alors, l'agencement qui prescrit du territoire vient en *sus* permettre des lignes de fuite. Et de la meute, se dégage comme figure du lien, celle du rhizome¹ évoquée plus haut succinctement.

La reterritorialisation successive reposera alors sur une conception particulière de l'ensemble, du (pseudo) groupe que semble nous désigner la clinique : un agrégat sans *leader* défini ou pré-défini, puisque tenu par un siège non attribué – diverses sont les figures régulatrices qui peuvent l'occuper tour à tour – et qui par conséquent, trouve ailleurs que dans l'exception ce qui vient le fonder. Des « machines abstraites » comme pourraient le préciser G. Deleuze et F. Guattari, immanentes – bien que pouvant servir de modèles – mais surtout politiques et affectives.

Comme le groupe, le rhizome dresse la carte d'un système qu'il construit, qu'il organise dans le temps, de manière variable, et réorganise sans cesse en fonction des objectifs qu'il se donne, des obstacles qui s'y opposent. La théorie qui viendrait dès lors rabattre sur lui un modèle pré-pensé, génétique, serait bien en difficulté. En cela, cette hypothèse d'une immanence est à mettre au travail, l'immanence possible d'une forme de lien social, ou pour le moins de lien à l'autre, dans l'échange qui se construit, qui émerge et se maintient. D'ailleurs, pour les auteurs, ce serait là l'axe à investiguer pour comprendre comment la communauté peut venir remplacer famille, ou conjugalité² : souplesse, mouvance et lignes de fuites comme productrices de rapports moléculaires face à la pression croissante d'un système molaire, dans une logique compensatoire où la re-territorialisation apparaît comme une échappée, une résistance.

D'un ensemble, d'une multiplicité, se dégagent donc différents agencements, différentes distributions, différentes organisations. Le lien serait variable, produit de ces différences qui le garantissent après lui avoir donné forme, nature et contenu. A l'image d'une configuration rhizomati-

¹ G. Deleuze, F. Guattari, *Mille plateaux, Op.Cit.*, pp.626-641. Reprenant les travaux d'E. Canetti, G. Deleuze et F. Guattari marquent ainsi la distinction entre masse et meute (*Ibid.*, p.46). La première se caractérise par sa divisibilité, l'égalité de ses membres, la concentration, l'unicité de la direction hiérarchique et l'organisation d'un territoire, alors que la seconde incarne la dispersion, les métamorphoses qualitatives, les inégalités, l'impossibilité d'une hiérarchisation fixe et les lignes de déterritorialisation. Ainsi, quand bien même masse et meute auraient en commun d'être animées par des émotions collectives, les tenants et aboutissants de celles-ci pourraient ne pas relever du même registre. Une dimension affective qui n'est donc pas sans lien avec le mode d'organisation de chacune de ces multiplicités, la première tenue par un chef de groupe ancré qui consolide et capitalise, et la seconde, par un chef indéfini qui n'a de cesse de remettre en jeu l'action en chaque occasions¹. Dans quelle mesure ne serait-il d'ailleurs pas cet élément interchangeable que nous évoquions plus haut, qui ne viendrait qu'en lieu et place d'une figure de régulateur plutôt que le chef lui-même, seul et unique. Une question qui se pose d'autant plus lorsque les auteurs poursuivent « la meute (...) se constitue sur une ligne de fuite ou de déterritorialisation qui fait partie d'elle-même » (*Ibid.*, p.47).

² *Ibid.*, p.278.

que, la meute devient l'espace d'un complexe de distances et de proximités qui amène au changement de nature des éléments qui le composent. Et c'est en cet espace, autrement moins évident que le laisserait croire la camaraderie, que l'on peut saisir le groupe adolescent dont témoignent les mineurs de justice. Filiation et affiliation ne semblent pas objets de fondements distincts chez certains pour qui la nature *a priori* sociale du rapport entretenu au pair va revêtir une dimension (bio)psychologique tout aussi « fondatrice » et « imprégnante », si ce n'est plus, qu'une origine généalogique commune.

Ainsi se constitue la meute, prise dans une vie affective qui n'est pas sans désigner et colorer les relations, et qui trouve en dehors de la généalogie, sa légitimation, à savoir, dans son histoire et non sa genèse¹. Ce sont ces considérations qui nous autorisent à penser la crise de la transmission sur un mode qui n'est pas celui de la pathologie mais de la psychopathologie, avec ce qu'elles impliquent en termes de relations intersubjectives et de lien social. La transmission dans l'acception qu'en propose F. Noudelmann, n'est plus celle qui inscrit le sujet dans un ordre de parenté précis, et dont il serait aisé d'assimiler les écarts à du symptôme ou de la déviance, mais bien celle qui ouvre les perspectives en rendant possible la représentation d'une configuration topologique entre déplacement, position, interposition et plurivocité². Autrement dit, une acception qui nous laisse envisager en lieu et place de la relation, à la fois du lien et de la rupture, mais aussi, de nouvelles dynamiques conflictuelles. Pour l'auteur, la transmission et la reconstruction qui en est faite par le sujet ne suppose pas tant un retour à l'origine qu'une négociation nouvelle avec des tiers, ceux que le sujet rencontre et avec qui il construit une identité imaginaire commune. L'altérité est alors qualifiée d'« active »³, permettant au sujet et ses pairs, dans la rencontre, d'appréhender d'une manière qui leur est propre, ce qui fait le même et le commun, garant du lien et de l'(af)filiation.

3.2.2. Le plus qu'ami.

Nombre d'auteurs, depuis la Grèce antique, avancent le lien inextricable de l'amitié à l'amour. La psychanalyse, s'inscrivant dans cette mouvance, donne d'ailleurs la seconde, manifestation d'*Eros*, comme soubassement de la première ; et D. Brun, de résumer ainsi les choses en écrivant « l'amitié (...) est un abri de choix pour l'éveil des émois »⁴. Ce serait alors l'entrée en jeu de la

¹ *Ibid.*, p.188.

² *Ibid.*, p.250.

³ Noudelmann, F., (2004), Pour une pensée archipélique, Edouard Glissant, in Harvey, R., Ann Kaplan E., Noudelmann, F. (2004), *Politique et filiation*, Paris, Kimé, p.200.

⁴ Brun, D., (2007), L'amitié à l'adolescence : pour quoi faire ?, in *Adolescence*, 3, 61, pp.514-548.

sublimation, aménageant la relation libidinale, et se donnant à voir socialement par la solidarité, la fidélité, l'aide, ou encore les valeurs¹. Mais là aussi, comment ne pas voir l'application du « tendre » complexe ? La revue *Adolescence* a consacré l'un de ses numéros à l'amitié. Chacun des articles parus vient souligner sous un angle qui lui est propre cette problématique, mais l'on peut y remarquer régulièrement ce rappel à l'Œdipe. Tantôt soumis aux excès, tantôt aux carences, les manifestations de ce processus viennent colorer l'entre-deux adolescent alors que des décalages émergent, les uns après les autres, nous conduisant autrement du pair à l'ami, puis au frère, au rythme d'une clinique.

C. Bonnet et S. Pechikoff² présentent l'ami comme celui qui symbolise l'adolescence par la place même qu'il y occupe. Il est le « trait d'union » qui fait tenir une nouvelle triangulation : *sujet-ami-objet d'amour*, et par là même, l'objet transitionnel qui conduit le sujet de la sphère infantile à la sphère adulte, sociale pourrions-nous dire. Non l'identique, l'ami est le semblable, le proche, pris dans une relation transitoire puisque critique. Or, les auteurs, bien qu'insistant sur ces distinctions fondamentales d'avec l'objet érotisé et l'objet d'investissement primaire, en viennent à requalifier l'ami sous l'angle Oedipien. Pour eux, que les adolescents évoquent l'ami selon les termes « c'est comme ma sœur/mon frère » n'est pas sans supposer « un lien organique sinon fraternel »³, caution d'une certaine généalogie. C'est là leur hypothèse du « roman amical oedipien » faisant suite au roman familial⁴. Une symétrie se donne à voir, où le double amical apparaît comme le modèle transposé de l'autre de la fratrie. Les auteurs, de préciser d'ailleurs que ces romans « équivalent dans [leur] structure »⁵ et qu'il s'agit là d'un « mode de construction du double appendu aux reflets de l'objet ou du troisième terme de cette structure »⁶.

Il nous semble intéressant de noter, au vu des distinctions que nous pouvons apporter entre « fraternel » (qualité), « fraternité » (principe) et « fraternalité » (processus subjectif) que la thèse défendue dans cet article repose moins sur la fabrique, la pratique du frère que sur son mode de reproduction. Dit autrement, se présente le même obstacle épistémologique conduisant dans une impasse : celui d'un complexe carcan, là où l'uniformisation du processus ne saurait tenir. Transposition d'une relation verticale, donc, ou investissement d'une relation horizontale ? Indécision, effet de paradigme ou souci de complétude, l'on en vient à lire la manifestation

¹ Le Fourn, J.Y., (2007), L' « Amoitié », de Jonathan à J.N.A. Rimbaud, in *Adolescence*, 3, 61, pp.497-504.

² Bonnet, C., Pechikoff, S., (2007), A l'Ami à l'Amour, in *Adolescence*, 3, 61, pp.561-571.

³ *Ibid.*, p.562.

⁴ *Ibid.*, p.566

⁵ *Ibid.*, p.568. et qu'il s'agit là d'un "mode de construction du double appendu aux reflets de l'objet ou du troisième terme de cette structure"

⁶ *Ibid.*, p.569.

sinusoïdale de la relation d'amitié à l'adolescence, confondant référentiel généalogique et référentiel générationnel.

Dans un article intitulé *l'Amoitié, de Jonathan à J.N.A. Rimbaud*, J.-Y. Le Fourn¹ souligne par l'étude de cas le télescopage entre *Amitié* et *Amour* là où nous pourrions voir l'amitié-moitié ou l'amitié. C'est nous semble-t-il tout le reflet d'une altérité adolescente oscillant entre l'identique et le semblable, entre la fusion et la séparation, versants de la *philia* – (*philia*)tion et a(*philia*)tion – du lien. Or, le pair n'est pas tout l'un ou tout l'autre. Les différentes figures qu'il prend dans le vécu des adolescents induisent l'emploi de qualificatifs variables, et pour chacun de ces qualificatifs, des modalités de rencontre et d'accompagnement différentes. L'on retiendra notamment *ceux du quartier* qui représentent un territoire – parmi d'autres ; devant eux, les *connaissances*, qui constituent un fond (précaire) de ressources ; devant eux encore, les *amis* avec qui l'on monte des coups, avec qui l'on calcule les risques du « business » et que l'on apprécie plus ou moins finalement ; et enfin, les *vrais potes*, ceux que l'on estime, ceux avec qui l'on « peut vraiment parler », voire même, les (pseudo) *frères*. Il est notable que ces désignations n'impliquent plus les mêmes significations qu'aux précédentes générations, et l'on voit bien se dessiner les différentes formes d'investissements affectifs qui les sous-tendent.

A chacune de ces figures correspondent des caractéristiques propres, des réponses aux attentes différentes, et contributions singulières à la construction même du sujet adolescent. Il l'évoque, le groupe de pairs, avec les membres qui le composent, le nourrit, lui apprend, l'écoute, le protège et le régule, y compris dans la délinquance². En deçà donc de la relation à l'autre, de la constitution de l'altérité, c'est la rencontre qui saisit, la rencontre en tant qu'elle est porteuse d'une relation à entretenir pour un temps donné au moins ; en tant qu'elle trace un espace de partage ; en tant qu'elle positionne l'autre, initialement pair investi plus ou moins positivement³, comme partenaire, complice, compère, confident ou autorité, mais quoiqu'il en soit, comme co-auteur d'un territoire à part entière. Nous entendons par là, un territoire qui ne soit pas uniquement suspendu à une référence primaire antérieure. Par ailleurs, il convient de se demander si penser l'ami *comme un frère* témoigne d'une nécessaire filiation, bien que pseudo-organique, ou s'il s'agit tout simplement du témoignage donné d'un adolescent à un adulte qui ne parlerait pas le même langage ? L'un n'est pas l'autre, et le point de distinction, de se manifester dans la référence clanique utilisée, statutaire, au-delà du modèle d'explicitation pris.

¹ J.Y. Le Fourn, L' « Amoitié », de Jonathan à J.N.A. Rimbaud, *Op.cit.*, p.499.

² L. Libeau Mousset, A. Winter, *Les mineurs dits « incasables ». Une analyse des facteurs de risques de vulnérabilité des adolescents, à travers leur parcours de vie et les prises en charges institutionnelles*, *op.cit.*

³ Nous retiendrons notamment chez certains adolescents les « copains [qu'ils] n'aiment pas ».

Pour P. Givre¹, la psychanalyse aurait négligé cette dimension relationnelle qui n'est pas donnée dès le départ, au profit d'un modèle préexistant. L'on peut penser, à l'image de l'auteur, l'amitié comme l'une des suites du don, manifestation d'une réciprocité entre-*tenue* avec un autre dont on est fondamentalement séparé mais avec qui, de fait, l'on peut créer du rapport. Au départ, une mutualité : « *on est tous dans le même bateau* », une communauté d'histoires, d'expériences, d'intérêts, qui devient communauté d'alliances. Il faut au sujet apprendre l'autre une fois qu'il a émergé, et s'y lier dans la permanence. En appréhendant l'amitié comme une entrée en politique, P. Givre et avant lui, J. Derrida², nous autorisent à saisir autrement cette relation privilégiée au moment du pubertaire : la problématique devient anti-cannibalique. L'amitié peut désormais apparaître comme une alliance toujours à renouveler, où les positions restent sensiblement interchangeables.

A lire P. Givre, voilà ce qui rendait « la psychanalyse totalement hétérogène à une politique de l'amitié »³, et qui selon nous attribue au principe de l'immanence tout son intérêt. Ce dernier nous permet de concevoir dans la circulation, l'alliance horizontale mise en relief dans la clinique ; celle qui à la fois n'exclut pas que demeure un Autre en amont. Il ressort des discours adolescents que ces systèmes existent, co-existent, sans être déniés, quand bien même un choix subjectif orienterait davantage le sujet vers l'un ou l'autre, perçu comme plus légitime. Ainsi, nous rejoignons P. Gutton lorsqu'il pose la différence entre communauté intergénérationnelle et communauté intragénérationnelle⁴. Reprenant les propos de M. Laufer pour alimenter sa position, il avance que « l'idéal oedipien peut ne pas être conforme à ce qu'attendent les congénères »⁵, ceux qui constituent la meute. Si cette *culture d'amis*, communautaire, est susceptible de s'opposer dialectiquement à la société et aux institutions qui la composent, l'on peut envisager les « ratages » d'une rencontre entre sujet adolescent et acteurs politico-judiciaires. Les seconds cherchant à appréhender les premiers là où finalement, ils ne peuvent tous les saisir puisque sur un *topos* qu'ils n'investissent pas ou plus.

En recourant ainsi à l'échange, l'on pare aux impasses vers lesquelles nous conduisait le désir de l'Autre, et l'on accède plus avant, à la possibilité de considérer une responsabilité qui ne soit plus seulement pénale, mais subjective. M. Gauchet le laisse entendre traitant du *désenchantement du Monde*. Ces topologies exposent un « pluriel législatif »⁶, tantôt sous forme explicite du contrat,

¹ Givre, P., (2007), *Philia* et adolescence, in *Adolescence*, 3, 61, pp.505-528.

² J. Derrida, *Politique de l'amitié*, *op.cit.*

³ P. Givre, *Philia* et adolescence, *op.cit.*, p.522.

⁴ Gutton, P., (2007), *Culture d'Amis*, in *Adolescence*, 3, 61, pp.623-644.

⁵ *Ibid.*, p.624.

⁶ M. Gauchet, *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, *op.cit.*, p.626.

tantôt, implicite du pacte, mais qui tous deux, obligent. Dans le premier cas, une construction référentielle est donnée, imposée ; dans le second, elle est re/co-construite à plusieurs dans un contexte particulier, avec un projet singulier, répondant à des enjeux *a*-familiaux, si tant est que nous puissions le résumer ainsi. Ce sont là des dimensions qui ne doivent être négligées, balisant les croisements, les réseaux, les liaisons tissés au sein du complexe, et sur lesquelles il nous faut nous arrêter. Non seulement, elles permettent de comprendre les écarts entre responsabilité attribuée, jugée, et responsabilité portée, vécue ; mais aussi, pour le sujet, de répondre tant de la place qu'il attribue à l'autre que du lien qui l'unit à lui, dans un rapport d'*autor*(ité).

3.2.3. La philia comme espace de responsabilité contractualisée.

En deçà donc des expressions sociologiques que sont *les frères* et *les pairs*, c'est la relation à l'autre qui se donne à voir diversement, tantôt par l'origine, tantôt par la place occupée. Mais ce constat ne nous dit rien pour l'heure de la manière dont l'adolescent fait puis maintient du groupe lorsque le fantasme originaire n'est plus – et non pas, pas encore – ou lorsque l'enveloppe ne se soutient plus d'un point d'exception unique et supérieur. C. Navelet insiste sur ce point, cherchant à définir cette relation entre l'intime et le politique, la famille et l'Etat, et mettant en garde le lecteur avec l'idée que l'alliance ne va pas de soi¹. Elle est spécifiquement structurée ; structurée, ajouterons-nous, par l'obligation, la responsabilité, et quelle qu'en soit sa forme, quelle qu'en soit son expression, familiale ou amicale. Le point d'émergence du groupe *frater* ne saurait prescrire autre chose.

Ce qui se constitue comme société fraternelle tient d'une histoire, d'un désir et perdure par l'organisation que lui confère le lieu de son pouvoir. La dimension éthique est prégnante², tantôt supportée par l'affectif, tantôt par l'utilitaire, voire, l'idéologique. A ce titre, l'espace de partage concerné ouvre au champ de la responsabilité. C'est d'ailleurs sur ce mode que J. Derrida introduit son exposé sur la fraternité puis l'argumente³. La responsabilité qui constitue le point de départ de l'échange se fait jour en tant qu'elle désigne un sujet en mesure de *répondre de...* (face) à cet autre qui nous assigne à une place depuis la sienne. C'est ainsi que l'on construit de l'altérité, et notamment du frère, par l'engagement que nous fait prendre cette réponse, par la légitimité que l'on fait nôtre et la réciprocité promise. A ceci près que dans la dynamique paritaire, une injonction supplémentaire se fait jour, consensuelle, celle du rapport d'égalité entre les

¹ Navelet, C., Frères, fratrie et lien fraternel : des mots au concept, in O. Bourguignon, *Le fraternel*, *op.cit.*, p.91.

² A. Aubert-Godard, Mon frère, intrus, compagnon de toujours, autre moi ?, *op.cit.* ; Birman, Fraternités, Destins et impasses de la figure du père dans l'actualité, in P. Lévy, *Le lien fraternel*, *op.cit.*, p.48.

³ *Ibid.*, pp.253-299.

valeurs de chacun des pôles. L'égalité – ou *equi-valence* – condition absolue de la parité, devient l'*obligation* faite à soi et à l'autre.

Cette responsabilité, J. Derrida en fait la garantie initiale, la « racine » écrit-il, de la démocratie, en ce qu'elle instaure justement « une altérité sans différence hiérarchique »¹. L'égalité ainsi posée se voit soustraite au canon familial, phallogocentrique, se donnant par là même toute une horizontalité, toute une génération, pour s'établir. Fraternité et parité trouvent à leur tour cette qualité, cette configuration qui les amènent à s'illustrer respectivement : un lieu que l'on ne peut réifier, occupé successivement par des figures mobiles, substituables les unes aux autres. Reprenant les propos de l'auteur, nous pouvons penser que le frère, pair avant tout, prend ainsi une place qui « ne trouve jamais son emplacement que *depuis* un horizon »² [nous soulignons] – « voici les frères pour en finir avec le fantôme »³.

Un espace de responsabilité contractualisée donc, certes, encore faut-il l'acter d'un consentement. P.L. Assoun⁴ le souligne, la relation à l'autre de la fratrie se présente comme le résultat d'un contrat stipulant la « clause de l'assentiment »⁵. Autrement dit, au sein même de la fratrie familiale, biologique pourrions-nous dire, l'investissement du frère ne va pas de soi. Et nous ne saurions penser qu'il en va différemment dans la sphère paritaire, sociale, où le sujet est aux prises avec des logiques semblables de reconnaissance de l'autre. Le pair ne saurait devenir frère parce qu'il partage une même horizontalité. Reprenant les étymologies grecques du terme, l'auteur nous rappelle que l'*adelphos* du sang n'est pas le *frater* de la figure ; et il revient au consentement, en ce qu'il concède et dans ce qu'il concède, d'assurer le passage de l'un à l'autre. Aussi, qu'il soit question de frère de sang ou de frère de cœur – si tant est que nous puissions en envisager ainsi la distinction – l'on en dégage un même processus, la différence tenant essentiellement du lieu d'où s'énonce la désignation fraternelle et la référence commune qui la fonde.

Comme l'écrit l'auteur,

« Point de consentement en effet sans cette fonction de « jugement » qui consiste à « attribuer ou à refuser une propriété à une chose » ou à accorder ou à contester à une représentation l'existence dans la réalité ». Et d'ajouter qu'il faut pour cela « admettre

¹ *Ibid.*, p.259.

² *Ibid.*, p.294.

³ *Ibid.*, p.298.

⁴ Assoun, P.L., (2001), L'épreuve du consentement : à propos du lien fraternel, in *La lettre du grape*, Ruptures et consentements, 44, Ramonville-Saint-Agne, Erès, pp.39-49.

⁵ *Ibid.*, p.39.

l' « étranger » dans son intimité – psychique autant que « géographique » »¹.

Nous retrouvons là ce que nous évoquions en terme de réciprocité : reconnaissance et proximité subjectives. Qu'il soit ou non question de généalogie filiative, le rapport à l'autre *frater* suppose-
ra toujours désignation, prononciation, acceptation, et perte simultanée, dans le champ du nar-
cissisme. Un frère est « un « autre » pris dans une relation spéculaire »² ; et le partage, une des
conditions au maintien de cette place privilégiée. La clinique en témoigne : l'autre est comme le
frère *jusqu'à ce que...*

En quoi finalement y aurait-il une dynamique non semblable dans la relation du sujet au frère de
sang et celle au frère de lait ou de cœur, si ce n'est en considérant le facteur génétique, et par lui,
le corps brut, seul reste explicatif ? Il ne tient *a priori* qu'aux aménagements et au vécu de ces
liens, de faire la différence, de créer de l'écart et donc, du jeu fraternel.

3.3. Le *frater* et quelques unes de ses figures.

Nous l'avons vu, le groupe apporte au sujet une sécurité et la possibilité d'un partage
d'expériences communes, tout aussi objectives que subjectives. Il crée un monde propre, avec
ses normes et ses règles, suivant une utopie qui lui est singulière et le distingue des autres. La
littérature traitant du groupe fraternel n'échappe pas à ces conceptualisations et à ce titre, nous
incite à cette confrontation illustrative.

3.3.1. Quelques modèles préfigurant l'illusion.

Un point de départ : la « *fratrie magique* » de R. Kaës³ qui pourrait illustrer d'une certaine ma-
nière ce à quoi nous sommes confrontés dans la clinique adolescente non adelphique. En concep-
tualisant la fratrie magique, l'auteur insiste sur l'idée d'une dynamique et d'une économie spéci-
fique à l'ensemble groupal de l'enfance, mise en perspective depuis « l'association des Frères-et-
Sœurs » – opposable au père si l'on se réfère au mythe de la horde – et « l'amour *du semblable* »
– non l'amour *pour* le semblable. Cette fratrie repose sur la recherche de ressemblances, la syn-
chronicité, supposant elle aussi une interchangeabilité des sujets qui y évoluent au point parfois

¹ *Ibid.*, p.42.

² *Ibid.*, p.47.

³ Kaës, R., (1993), Le complexe fraternel, aspects de sa spécificité, in *Topique, revue freudienne*, 51, pp.5-42 ; Kaës, R., (2008), Le complexe fraternel archaïque, in *Revue française de psychanalyse*, 2, pp.383-396.

de voir le caractère impersonnel des relations se substituer à l'intersubjectivité¹. Cette formation « merveilleuse » qui fait écho à ce que R. Kaës a pu nommer « l'effet *Geschwister* »², nous confronte donc bien à un processus de co-construction imaginaire fraternelle, initiant cette nouvelle sphère sociale. Celle-ci s'organise de la même manière, avec son langage, ses symboles, son pouvoir, ses ennemis, ses droits³, à ceci près qu'elle tient d'un fantasme d'auto-engendrement, d'une forme d'auto-assignation et de diverses confusions de genre. Pour son auteur, elle sera cette unité *une* et forte, toute-puissante, alimentée par un narcissisme primaire et constituée à des fins défensives face à l'imgo maternelle pré-oedipien, menaçant pour le sujet⁴.

Ainsi se précise la figure des Frères-et-Sœurs tels des « pairs sans père »⁵. Pourtant, loin d'une tradition théorique ancrée, nous sommes forcés de constater que quelque chose fonctionne, au moins pour un temps ; quelque chose qui trouverait ailleurs que dans le sang, son fondement primordial. Pour l'auteur, en effet, il ne suffit pas d'une même origine biologique pour se dire frère et sœur, plusieurs facteurs seraient à considérer ; et c'est là toute l'importance de ceux qu'il souligne, notamment, l'effet de même génération, l'effet de rang dans l'ensemble égalitaire et les repères identificatoires et symboliques, que la clinique nous permettra de repérer diversement. Il s'agit là d'un moment de l'histoire où le groupe est investi lui-même comme objet, en ce qu'il est à la fois sécurisant et protecteur. Ses ressources : le fantasme unificateur certes, mais aussi le déni *des désirs inconscients*, le rejet et la complaisance, qui vont asseoir ce marquage net entre générations. Selon O. Bourguignon⁶, ce sont de ces éléments que seraient garantis construction identitaire, gain d'autonomie et régulation des relations instaurées avec l'autre génération. Et l'on voit ici s'annoncer le processus de « *l'illusion groupale* » telle que développée par D. Anzieu dont R. Kaës était l'élève.

L'illusion groupale, émergeant du groupe en lieu et place d'un mythe familial qui aurait été hérité, n'est pas sans lien avec le fantasme d'être un tout, alimenté par un idéal d'égalité. C'est au cœur de ce tout, érigé en objet libidinal, que vont pouvoir s'accomplir, sur le registre de l'imaginaire, les désirs socialement interdits. Et nous, de retrouver toute la dimension utopique de la construction groupale que nous évoquons plus haut, celle qui va permettre la « restaura-

¹ R. Kaës, Le complexe fraternel, aspects de sa spécificité, *op.cit.*, p.37.

² *Ibid.*, p.23.

³ Bourguignon, O., (1999), Structures et dynamismes psychiques inconscients, in O. Bourguignon, *Le fraternel*, *op.cit.*, p.64.

⁴ R. Kaës, Le complexe fraternel archaïque, *op.cit.*, p.395.

⁵ R. Kaës, Le complexe fraternel, aspects de sa spécificité, *op.cit.*, p.37.

⁶ O. Bourguignon, Structures et dynamisme psychiques inconscients, *op.cit.*, p.63.

tion collective des narcissismes individuels menacés »¹, particulièrement au moment du pubertaire. L'illusion groupale est cet état psychique collectif qui donne au groupe le sentiment d'être bon et fort, confiant et euphorique, d'être, comme nous l'avons retrouvé dans le discours de certains adolescents, « le meilleur [de sa] génération »². Mais aussi, et nous le verrons, elle est ce qui donne au groupe les clés d'un roman l'amenant à penser qu'il ne tient que de lui-même, « *ce qui nous fait bouger, c'est nous, c'est tout* »³. Par ce processus illusoire et les étapes qu'il suppose, le groupe de frères serait à même de gagner unité et identité, et de faire face aux attaques internes qui le menacent, en l'occurrence, la réactualisation de la problématique Oedipienne et la dépression consécutive à la perte de l'objet primordial.

Il s'agit donc là du concept à partir duquel J.-B. Chapelier a pu élaborer ses réflexions sur le lien groupal à l'adolescence, tenté par le renversement d'une application théorique traditionnelle qui consistait jusqu'alors à observer le groupe social comme le groupe fratrie. Chaque phénomène ayant son envers, l'illusion groupale, ne saurait y échapper. L'illustration est faite par l'auteur, de son versant pathologique. Le cas des Dalton⁴, syndrome donné en exemple, témoigne du risque de fixité de ce processus illusoire qui manque à rendre l'organisation efficace comme pouvait l'être, à un moment donné, la fratrie magique. Cette « fratrie fantasmatique »⁵ serait selon lui l'organisation adoptée par les frères pour maintenir une cohésion familiale indemne, leur évitant les ruptures et pertes caractéristiques du pubertaire. L'illusion groupale persisterait au-delà des différenciations qu'impose généralement et de fait l'organisation familiale, entre distinction de génération et de genre ; organisation familiale qui échoue alors à dégager les membres de l'ensemble de ces fantasmes de fusion.

Assimilé à une organisation chronique ainsi illusoire, le syndrome des Daltons met en avant un « rapport complexe entre différenciation-indifférenciation »⁶ et fragile. J.-B. Chapelier y fait remarquer le caractère ordonné des différences, prescrivant une organisation immuable où chaque rôle est déterminé, assigné, tout autant que dépendant des autres. L'unité devient parfaite, indissociable, inscrite dans la continuité que représente la succession de ses membres. Alors que la proximité, créatrice d'intimité, se voit marquée par l'altérité à l'issue de la fratrie magique, le clan Daltons dont participe 'Ma' – la mère – progresse dans la duplication spéculaire intra et in-

¹ Anzieu, D., (1975), *Le groupe et l'inconscient, l'imaginaire groupal*, Paris, Dunod, 1999, p.186.

² Cf. Le Cas d'Inès.

³ Cf. Le cas de Jonathan.

⁴ Chapelier, J.-B., (1993), Groupe de frères et le syndrome des Daltons, in *Adolescence*, 11, 2, pp. 327-343.

⁵ *Ibid.*, p.328.

⁶ *Ibid.*, p.337.

tergroupe¹ et se fait de plus en plus auto-suffisant. Aux prises avec la toute-puissance maternelle, hors-la-loi, mais aussi hors champ social, la fratrie des Daltons nous confronte à l'imaginaire d'une relation symétrique proche du cadavre, sans jeu possible ; un idéal narcissique de complémentarité et de transparence ne renvoyant le groupe qu'à lui-même².

L'on voit donc bien ici que, tramés autour de l'illusion groupale, la fratrie magique et le syndrome des Daltons trouvent deux issues différentes, l'une *a priori* porteuse dans le développement, l'autre, chronique et morbide. L'une ponctue le cheminement du groupe, pour finalement le rendre accessible à la relation ; l'autre, le clôt, soustrayant le sujet aux possibles à venir. C'est là toute la coloration transgressive ou non que peut prendre l'illusion groupale. Transgression dans le temps, dans l'histoire et dans le rapport à l'autre qui ne trouve réellement ses limites intersubjectives. Aussi, cette dimension est à considérer dans la clinique, avec pour principe l'idée qu'il s'agit là de manifestations participant, dans une certaine mesure, au système conceptuel que nous adoptons dans ce travail.

Où situer les différences en jeu dans ces organisations, porteuses d'un destin plus ou moins efficient, eu égard à la promesse d'inscription de sujets dans le lien social ? Au niveau de la relation, de son caractère plus ou moins différencié, de son point d'attachement, et de ce qui vient ou non lui faire obstacle. En effet, dans le cas de la fratrie magique, bien qu'animée par la recherche de ressemblances, la relation à l'autre se veut, au cœur du groupe, différenciée *a minima* par l'établissement de places à investir et de rôles à jouer ; et au cœur de l'ensemble social ou familial qui le contextualise, différenciée par la génération. C'est là l'exemple emprunté à O. Bourguignon du groupe des « Babu »³. L'illusion groupale fonctionne ici *via* l'exclusion de la sphère adulte alors qu'elle se soutient de cette référence dans la pathologie des Daltons ; c'est toute l'importance de Ma Dalton qui enveloppe la fratrie des fils sur un mode fusionnel là où l'illusion groupale, magique, n'alimentait finalement que des proximités.

Le rapport différenciation-indifférenciation présenté n'est donc pas le même. D'une unité où la parité n'ôtait en rien les possibilités d'une distinction intragroupe, l'on glisse dans un rapport adelphique où finalement, la différenciation ne tient qu'à l'ordonnement d'une série de tailles

¹ Comme le rappelle l'auteur, les Daltons trouvent leur image dans la fratrie symétrique que constituent leurs cousins.

² *Ibid.*, p.340.

³ « Babu » est le nom d'un groupe fraternel dont O. Bourguignon relate le cas, un groupe constitué à l'arrivée de la petite dernière de la fratrie. Comme l'évoque l'auteur, « Une fois l'enfant née, la société s'organisa progressivement pour durer. Elle inventa un langage, (...) tint un carnet de comptes, (...) s'inventa un hymne, (...) prêta serment (...) et eut son code d'honneur » (Structures et dynamisme psychiques inconscients, *op.cit.*, p63).

et de composantes de l'action commune¹. L'une et l'autre fratrie se trouvent prises dans le sein maternel, la première, dans la reconstitution du phallus maternel magique, la seconde, dans l'emprise. Or, si la magie consiste justement à s'en défendre, la chronicité sert à la maintenir. Et R. Kaës, de préciser d'ailleurs que l'advenue de ce complexe fraternel, initialement archaïque, dans le registre symbolique, suppose que les Frères-et-Sœurs soient détachés du corps maternel, distinct de la fratrie², celui-là même que les Daltons investissent par les voies du déguisement notamment.

Alors, les figures investies sont différentes et ce sont de ces différences que vont venir s'organiser les relations à l'autre du dehors, tant dans l'identification positive que négative, et nous entendons par là, ce qui sous-tendra la relation à l'ami et à l'ennemi. A l'une correspondra davantage la victime émissaire, à l'autre, le bouc émissaire. *Lucky Luke*, obstacle majeur à la conquête des Daltons, est le mauvais objet extérieur, précipité d'un clivage, d'une illusion groupale salvatrice mais symptomatique, d'une configuration en mal d'espace... en mal de contrat. Et nous en revenons finalement à ce qui vient fonder en quelque sorte le groupe, ce qui le fait émerger et ce qui le maintient, au moins pour un temps. Si le groupe fraternel garde sa magie, cela ne signifie pas pour autant qu'il tient son enchantement d'un héritage improbable, mais bien d'un investissement de ses membres eux-mêmes et du destin qu'ils souhaitent lui réserver. Point de libre cours n'est laissé à la nature de ces relations fraternelles, mais une institution dans le pacte, non advenu du côté des Daltons puisque soumis à la toute-puissance maternelle. Implicite ou explicite, il demeure ce qui va lier, de manière opératoire, voire, technique, le groupe.

Là encore, la clinique n'est pas sans nous faire écho : la parité, l'indifférenciation relative, l'assignation des rôles aux figures, les limites de la contractualisation, et enfin, la construction d'un univers propre. Un univers propre, à ceci près que l'autre existant n'est pas systématiquement nié. Et c'est là que nous nuançons l'application du modèle de la fratrie magique et à travers elle, de l'illusion groupale, aux groupes de certains adolescents d'aujourd'hui. Nous le constaterons au dernier chapitre, au pacte vient s'adjoindre la conscience de ces coexistences topologiques créant des écarts entre définitions sociales et définitions personnelles, entre normes sociales et normes groupales, légalité et légitimité, morale et éthique... finalement, entre roman et mythe. Écarts qui à leur tour, justifient des comportements, des affirmations, des transgressions, des modes relationnels, et insistent sur l'échange tel que nous le définirons à suivre : l'espace d'une logique anti-cannibalique à entendre en tant que telle et non comme le détournement

¹ Comme nous le rappelle J.-B. Chapelier, les corps des Daltons s'inscrivent dans une parfaite continuité, « quand l'un boit, le second éructe, le troisième a le hoquet et le quatrième est ivre », *Ibid.*, p.339.

² R. Kaës, Le complexe fraternel archaïque, *op.cit.*, p.396.

d'une position oedipienne incestueuse à la manière de J.-B. Chapelier¹.

3.3.2. Une hiérarchisation autrement située.

Que les théoriciens s'essayent à définir le groupe selon le modèle adelphique, ou la fratrie selon le modèle du groupe, le *frater* apparaît comme un référent anthropologique majeur instituant du lien. Allant de la fraternité généalogique, verticale, à la fraternalité générationnelle, horizontale, il convoque le proche... son reste. Or, ce proche – ces proches – de n'être pas assigné à même distance sur l'axe différenciation-indifférenciation : la proximité variable des figures qui l'incarnent se joue d'une distribution différentielle des coordonnées auxquelles il est assigné dans la relation au sujet, même horizontale. C'est donc précisément là qu'il convient de réaffirmer la non-identité stricte à laquelle autorise la parité. La parité ne signifie pas l'identité mais la semblance, pas plus qu'elle ne signifie le recollement mais bien l'équivalence ; l'équivalence responsable d'une hiérarchisation (affective) des pairs, organisatrice des liens et manifeste dans la clinique.

Aussi, nous rejoignons O. Douville² lorsque, remettant en cause l'égalité telle qu'elle pourrait être intrinsèquement associée à la fratrie, il y invoque un ordre nécessairement hiérarchique. Pour l'auteur, quand bien même la fraternité implique une participation de tous sur un même plan, la valorisation des places qu'occupent les pairs les uns par rapports aux autres, dans l'ensemble, n'est pas à négliger. En effet, elles traduisent des investissements, des aménagements et des vécus différents nous amenant à penser les conditions d'une distribution au sein même d'une parité. D'une hiérarchie verticale, posant le plus ou moins haut, l'on glisse vers une hiérarchie horizontale, posant le plus ou moins loin. Et l'interchangeabilité évoquée précédemment, de ne caractériser, nous le constatons à travers la clinique, que certaines des positions occupées sur ce plan.

Si les adolescents que nous avons rencontrés se plaisent à se dire semblables, ils ne reconnaissent pas moins certaines différences au sein de leur « groupe », ou plus largement, de leur environnement paritaire. Ce sont d'ailleurs, nous y reviendrons, les seules différences qu'ils semblent tolérer, les différences qui se manifestent sur un même axe d'horizontalité, cherchant sans cesse à évacuer celles qui pourraient s'exercer depuis une position de supériorité affirmée ou

¹ J.B. Chapelier, « Liberté, égalité, fraternité », Liens fraternels et adolescence, *op.cit.*, p.68.

² Douville, O., (2003), La fratrie et le frater, approche d'anthropologie clinique, in P. Lévy, *Le lien fraternel*, *op.cit.*, pp.17-36.

perçue, quelle qu'elle soit. L'on voit là la tentative de ramener envers eux – pour neutraliser – ce qui tendrait à s'élever. La limite affective s'établira face à celui qui, dans le groupe ou en dehors, se présentera (illégitimement) comme supérieur, sous couvert d'une attitude, d'un rôle, voire, d'une fonction.

Dans cette configuration pseudo-filiative et autrement hiérarchisée, c'est bien toute une construction affective et imaginaire qui se dégage ; une construction à laquelle renvoie le mythe adolescent, lui-même opérationnalisé dans le pacte supplantant le totem. Ainsi, le primat de l'immanence sur la transcendance retrouverait de son assise actuelle. Plus avant, transcendance et immanence ne seraient plus les caractéristiques respectives des sphères filiative et affiliative. Quelque chose de l'ordre de la régulation des différences se jouerait dans l'entre-deux « frère-pair » quant au lieu d'assujettissement auquel l'un et l'autre sont soumis. Et c'est sur ce modèle-ci que nous envisageons le passage du fraternel à la fraternalité, du généalogique au générationnel, avec cette insistance toutefois à reconnaître que si les sujets s'affranchissent de la transmission qu'inaugure l'ancêtre pour advenir comme des frères, cela ne signifie pas qu'ils s'affranchissent de toute référence.

Considérer l'autre, pair, comme un frère n'est pas simplement l'apprécier. Les mots qu'utilisent les adolescents pour parler de ces relations singulières en témoignent. Nous ne sommes plus face à du « je l'aime bien » mais « on a grandi ensemble, on est comme des frères ». Il y a quelque chose ici de l'ordre d'une traversée commune, mobilisant des affects et des forces différentes, des attentes particulières qui guident et formalisent la relation, la colorent, et, pouvons-nous le supposer, qui orientent les subjectivités elles-mêmes, entre specularité et identification, différenciation et individuation.

L'« homomorphisme fraternel » tel qu'il peut apparaître dans la littérature, ne saurait recouvrir cette dynamique, au moins pour une partie d'entre eux ; et c'est bien là leur discours fait à l'adulte, dans un langage qu'ils espèrent entendable pour lui : *on n'est pas nés des mêmes parents et alors ? Il n'empêche que...* c'est le lieu de la référence qui est souligné comme différent, et non la qualité de l'investissement. L'empreinte biologique se fait inscription imaginaire, et le frère adelphe, un frère de l'intime ou du politique. L'origine apparaît de plus en plus relative au profit d'un référentiel actuel partagé. En deçà donc d'un clivage conceptuel, il importe désormais d'envisager un lien fondamental, résultat d'un processus, d'une opération subjective – et non d'une « alchimie miraculeuse »¹ – qui se déclinerait de différentes manières pour faire émerger différentes figures de l'autre paritaire, et notamment, celle toute singulière du comme-un-frère,

¹ P.L. Assoun, L'épreuve du consentement : à propos du lien fraternel, *op.cit.*, p.49.

que l'on ne consomme mais auquel on s'identifie.

3.3.3. Le pair et l'impair comme figures anthropologiques d'une altérité.

Pour finir alors, que reste-t-il de l'autre une fois dépossédé de ses empreintes, de ces appréhensions conceptuelles ? Les désaccords, voire, les clivages théoriques qui viennent trouver place là où le frère ne trouve pas l'unanimité conceptuelle, nous amènent à poursuivre le travail de déconstruction pour en saisir le précipité et envisager à partir de là une configuration qui ne prescrive pas de tiers uniquement biologique ou ancestral, nécessairement culminant, et qui puisse respecter la complexité clinique qui nous a été témoignée autour du « pair-frère » avec qui l'on crée du lien. Il s'agit là d'envisager des indicateurs témoins d'une clinique, soulignant ce qu'il pourrait en être de cette « nouvelle réalité » subjective à l'adolescence, celle du pair avec qui le sujet aura ou non fraternisé en l'absence d'un seul et unique *leader*.

A l'issue de ce que nous venons de développer, nous pouvons penser que frères ou pairs, l'axiome sous-jacent reste la fraternalité. Les frères sont les pairs d'une famille, d'une filiation quelle qu'elle soit – pas seulement d'une généalogie – leur expression sociologique en quelque sorte¹. Si tous sont systématiquement assujettis, ce ne sera pas toujours à un point d'autorité unique et extérieur. Le père est l'organisateur d'une configuration paritaire particulière : la parité génétique. Et de comprendre plus précisément ce que nous avançons plus haut, à savoir : la disparition du père devient la condition pour penser l'absolu d'une parité, avant même que celle-ci soit déclinée sous les modalités religieuses, politiques, affectives, ou biologiques. C'est par ce mode d'entrée que nous pouvons faire sauter les clivages autorité/parité, frère de sang/frères de cœur, disparaissant pour ne laisser subsister que la différence d'avec l'autre.

A la figure du *père* vient se substituer celle du *voisin*, déjà convoqué au titre d'*impair* – l'autre dissemblable, occupant une position dissymétrique, le non-frère en quelques sortes. Tenue à distance par l'usage et la bienséance, elle advient comme point de résistance en lieu et place de son prédécesseur, fait limite à l'étalement du sujet et vient finalement s'opposer au fait qu'il puisse tout posséder autour de lui. Tout autant que celle qui la précédait, elle exerce au titre de

¹ Il n'existe pas de définition juridique de la famille, si ce n'est au travers des notions d'alliance et de parenté, aussi la question de l'assimilation possible pair/frère se pose. Des réalités diverses auxquelles elle nous confronte, l'on ne saurait envisager la famille autrement que comme un ensemble de personnes vivant sous le même toit, unies ou non du même sang. L'histoire même du terme y fait référence, et l'étymologie latine de la confirmer : *familia* signifie « gens de la maison, esclaves, domestiques, ou domesticité ». Tout porte à croire que la famille tient son essence d'un assujettissement de ses membres, celui qui les inscrit dans une génération – tantôt issue du haut, tantôt du bas : au sein même d'une filiation, d'une profession ou d'une fonction – dit autrement, d'un assujettissement qui inscrit les sujets sur une horizontalité, en tant qu'elle représente un degré, un plateau.

sa co-existence et du territoire qu'elle occupe, la menace d'un envahissement pour le sujet ; une menace cette fois-ci suspendue à l'interdit cannibalique, et non plus à celui de l'inceste.

A la figure du *frère* (de sang) vient se substituer celle du *frater*, convoqué au titre de *pair* – l'autre semblable, occupant une position pseudo-symétrique¹. Tenue à distance par le contrat tacite, le pacte, il partage l'espace d'échange du sujet, le soutient, y étant inscrit singulièrement, mais là aussi, dans la limite d'un territoire subjectif auquel il n'a pas nécessairement accès. Nous y reviendrons au dernier chapitre, le pair n'échappe pas à la représentation d'une menace intrusive pour le sujet.

Deux restes conceptuels donc, anthropologiques pourrions-nous dire, soumis l'un comme l'autre à l'injonction paritaire : pour être entendu et reconnu comme légitime lorsque l'autre prend la figure du voisin, pour maintenir son statut de proche investi lorsque l'autre prend la figure du *frater*... tout un jeu de distance et proximité déterminant les places de chacun au sein de l'échange. Cette injonction dissout pour un temps la rivalité. La parité serait à la fratriété ce que l'autorité filiative est à la parentalité, plus précisément, elle est l'annulation de la généalogie, de la castration, de l'autorité. Opposable plus que contraire à l'idée d'autorité, elle pourrait telle que perçue, faire du pair au sens de *frater* et animer ainsi différemment les enjeux narcissiques et identificatoires mis au travail dans un rapport de specularité. Rapport de specularité où ladite autorité, reconnue comme illégitime dans le pouvoir qu'elle tente d'exercer, ne serait plus en mesure de trancher ; où le *leader* finalement, trouverait à disparaître face à un tiers régulateur nouvellement crédité.

Et de conclure sur ce point en envisageant dans l'attaque du lien social, non plus la révolte contre le père, la loi, l'autorité supérieure, mais bien celle contre l'impair, impersonnel – parfois anonyme – qu'il soit représentant des forces de l'ordre, riverain, politique ou référent familial ; et ce, sur l'axe investi, celui de l'horizontalité.

¹ Reprenant la définition de L.-M. Villerbu, la relation au pair suppose « des rapports d'égalité en vue d'une tâche ou d'une mission commune et acceptée », ce qui n'est pas sans traiter de « la valeur dont chacun (...) prend place dans un groupe : en tant que valeur absolue ». On le voit ici, l'accent est mis sur ce que l'autre vaut, non sur ce qu'il est ; et c'est alors que la forme de l'altérité, et par conséquent, le mode d'échange, se voient modifiés (L'injonction paritaire dans la société post-moderne ou l'adolescence abusée, in *Les Cahiers de l'Institut de Criminologie et Sciences Humaines*, hors série, 0, 2005, Rennes 2, pp.53-67)

**CHAPITRE III. POUR UNE MODELISATION DYNAMIQUE DE LA RELATION OU LE
LIEN SOCIAL A L'ADOLESCENCE : RESTES D'UN CHEMINEMENT**

Après avoir défini et contextualisé notre objet lors du premier chapitre, après avoir mis au travail la littérature qui nous permettait de le problématiser au second, il convient d'annoncer les schèmes de pensée qui alimenteront plus structurellement notre réflexion. C'est là l'utilisation que nous aurons du modèle, à même d'organiser le cadre des analyses à venir. Conscients des répétitions encourues, l'objectif reste néanmoins celui de circonscrire plus avant les concepts auxquels nous nous sommes référés jusqu'alors et de systématiser leurs articulations au moyen de quelques dialectiques de manière à répondre d'une finalité empirico-pratique.

Nous nous donnerons donc dans un premier temps une dialectique de l'interdit confrontant la morale à l'éthique ; une dialectique dont sera tributaire la modélisation que nous proposerons ensuite de l'échange, confrontant pour sa part réciprocité et mutualité. Nous faisons l'hypothèse que de ces quatre axes, pourront être tracées les coordonnées d'une situation particulière de l'autre et consécutivement, du pouvoir qui n'a de cesse de susciter l'amalgame dans le discours des uns et des autres, adultes, professionnels comme mineurs. Enfin, nous mobiliserons une dernière mise en tension au travers des concepts de transcendance et d'immanence à partir desquels tout le lien social semble tenir. Trois logiques pour un système à la fois relationnel et mythique.

1. DE LA MORALE A L'ETHIQUE, POUR UN DEPLACEMENT DE CE QUI VIENT FAIRE INTERDIT.

Nous l'avons vu, l'adolescence est présentée comme le moment d'une reconstruction des systèmes référentiels organisant le rapport du sujet au monde. La thèse développée dans les écrits de S. Lesourd¹ notamment, en est illustrative, insistant sur les modifications imposées par le réel pubertaire aux instances psychiques idéales. Or, s'organisant autour de l'expérience oedipienne qui resurgirait à l'adolescence, mise à mal par la crise subjective engagée, elle laisse supposer l'unique angle d'approche qu'est la morale. L'insistance surmoïque vient à occuper la première place devant l'éthique, voilée, et constituer le point pivot d'une construction théorique transmise. La délinquance apparaît alors comme une tentative, pour un sujet en perte de repères, d'appropriation d'une puissance jusque là incarnée par le phallus ; comme la quête résolutive d'une panne que l'on assimile régulièrement à la trajectoire critique, supposant une défaillance préalable ou un manque, en l'occurrence, celui de *la* référence symbolique, celui de la loi. Ce serait là l'explication des investissements groupaux, sociaux, élus idéaux contre un vide ;

¹ Lesourd, S., La déconstruction-reconstruction des systèmes référentiels, in Gutton, P., Bourcet, S., (Dir.), (2004), *La naissance pubertaire. L'archaïque génital et son devenir*, Paris Dunod, pp.99-126.

l'explication du changement des « coordonnées de référence »¹.

Le *pas assez* de lien généalogique, le manque de transmission... Pourquoi la (re)construction engagée par le sujet adolescent devrait-elle toujours prendre appui sur ce qui le dépasse et ne respecte finalement ses promesses – celles oedipiennes faite à l'enfant, devenu l'adolescent trompé ? Regretter les difficultés et le trouble causé à l'intégration d'un idéal du moi qui soit emprunt de valeurs morales revient à négliger la nature productrice – puisque désirante – de l'éthique d'un sujet, s'actualisant dans un échange qui n'est pas que soumission. Si « toute société a les adolescents qu'elle construit »²... alors justement, intéressons-nous à eux, pour eux, et dans ce qu'ils élaborent en retour, sans les convoquer d'emblée sur la scène du manque « habituel ». Peut-être celui-ci s'est-il aussi déplacé ? Le tout étant de ne pas, à l'extrême, réduire ce sujet au social qui l'entoure, en ne le considérant plus seulement comme la figure paradigmatique d'un libéralisme moral.

La réduction faite des violences collectives à une « maladie du symbolique » ne semble pas tenir. C'est là l'expression que propose R. Rechtman et qu'il soumet au débat critique. Comme il le fait observer, l'ordre symbolique du social n'est pas celui de l'inconscient³, aussi, pourrions-nous ajouter, l'affaiblissement supposé de l'un ne justifie pas qu'il en soit de même pour l'autre, voire, pour un autre. Et de préciser d'ailleurs que la clinique, encore maintenant, montre à celui qui l'observe et l'écoute, que les adolescents d'aujourd'hui restent inscrits dans un univers social où le marquage symbolique est particulièrement puissant, seulement s'agit-il de celui dont la société ne veut pas toujours pour eux⁴.

1.1. La morale en tant que premier vecteur.

La question de la morale insiste dans les discours dès lors qu'il s'agit de traiter des problématiques sociales actuelles, et l'on convoque les valeurs comme *leitmotiv* directeur. Les événements de 2005 l'on souligné. Il n'y a plus de respect, plus de considération... plus de valeurs, « *une génération qui (...) ne pense qu'au fric et à la consommation* » pouvons-nous entendre, une génération que les parents « *ne maîtrisent plus* »⁵. Ces émeutiers deviennent « *des trafiquants de drogue,*

¹ *Ibid.*, p.111.

² *Ibid.*, p.126. L'auteur précise alors l'effet du lien social prôné par la société.

³ Rechtman, R., (2004), Le miroir social des souffrances adolescentes : entre maladie du symbolique et aveu généralisé, in *L'évolution psychiatrique*, 69, pp.129-139.

⁴ *Ibid.*, pp.135-136.

⁵ Propos de riverains recueillis par L. Bronner, publié dans *Le monde*, Edition du 08 novembre 2005.

et autres grands bénéficiaires d'une économie souterraine »¹. La visibilité sociale qui leur est rendue alimente l'idée privilégiée d'une attaque faite à la loi et ses représentants, au système social en place, ou à l'interdit supposé refusé.

Dans ces conditions, comment entendre leurs revendications si ce n'est sous le sceau d'un déni exposé à tout va, sans consistance propre ? L'on retrouve là l'hypothèse que nous avançons plus haut. « Voyous » et « racailles » pourraient être ceux qui investissent d'autres territoires, parfois contradictoires avec le lieu social normé tel qu'il se donne à l'ensemble collectif, mais également, qui investissent d'autres ordres, tenant de ce lien à l'autre qu'ils créent. En deçà donc de considérations qui nous amèneraient nécessairement à convoquer une explication de type surmoïque, il nous faut envisager un autre lieu de la « norme » et de l'interdit qu'elle suppose.

1.1.1. De sa tradition philosophique...

Du latin *moralis*, la morale est relative aux mœurs, à savoir ces lois non écrites qui viennent baliser l'usage social de certaines activités ou pratiques relativement aux coutumes ou aux traditions, au « genre de vie » pourrions-nous ajouter, qui vont déterminer par leur histoire « le bien » et « le mal » de ces conduites. En cela, telle que définie par E. Littré, la morale relève d'un « ensemble de règles qui doivent diriger l'activité libre de l'homme » tant dans les devoirs et les obligations qui lui incombent, que dans la démonstration qu'il en fait. C'est ainsi que nous pourrions introduire ce qui marque sa différence de l'éthique, alors même qu'elle s'y confondait depuis plusieurs siècles : la première, assignant une valeur qui fonctionne comme norme dans une société donnée, la seconde, renvoyant davantage à ce qui fonctionne comme axiomatique dans la conduite de l'homme lui-même, en soi et pour soi. Nous y reviendrons.

La morale donc. Y ferait davantage écho la raison que le désir, celle qui, selon son orientation, encouragera au respect certaines valeurs, dans un objectif : une vie heureuse – heureuse puisque bonne selon la tradition philosophique. L'inscription dans l'ordre social se pose de fait comme condition, en ce qu'il édicte les règles collectives qui lui seront utiles. *A priori*, nous sommes bien dans ce registre lorsque nous entendons le discours du riverain confronté aux émeutes ou plus généralement, à la délinquance dont il peut s'estimer la victime. Est-ce à dire que la morale serait garante d'un bien pour tous, au principe d'une « sauvegarde de la société » ? Rien ne nous semble moins sûr, mais ce serait là à notre tour d'apporter un jugement de valeur. Quoiqu'il en soit, la morale reste imposée du dehors, à charge pour chacun d'y adhérer et de se

¹ Propos d'un journaliste recueillis dans Ouest France le 03.11.2005.

l'approprier, sous peine d'un contrôle social.

Depuis l'antiquité, la morale alimente la doctrine. A la question donc de cette direction de l'activité, c'est la définition *a priori*, de ce qui est bien, de ce qui est bon, qui va être posée. Pour les uns, tenants d'Epicure, est bonne la volonté qui vise plaisir et bonheur. Pour les autres, tenants d'Epictète, celle qui vise la vertu. Kant est l'un des premiers à engager une rupture, proposant une morale qui ne reposerait sur aucune définition préalable et dont la finalité ne considèrerait pas la « vie heureuse » puisque relative et intéressée, mais le devoir. La raison pure devient alors pratique, constitutive d'une métaphysique des mœurs antérieure à toute anthropologie pratique telle qu'il la situe, à savoir dans l'empirie.

Son évidence de départ :

« L'idée même que tout le monde se fait du devoir et de la loi morale. Tout le monde est contraint d'avouer qu'une loi, pour avoir une valeur morale et fonder une obligation, doit avoir le caractère d'une absolue nécessité »¹.

C'est donc le principe « suprême »² de la moralité que l'auteur cherche à dégager ici. Le devoir serait à lui seul signe d'une morale, contre l'intérêt qui animait la philosophie jusque là, contre l'attente de certains effets. Sa garantie : la conformité à une loi universelle, exigence de rationalité et fondement sûr d'une volonté qui ne serait pas secrètement motivée par le « cher Moi »³ ou l'expérience personnelle.

C'est là toute l'importance pour l'auteur de privilégier l'univers intelligible de la raison au détriment de l'univers sensible. Reste alors pour Kant le primat d'une obéissance en quelque sorte inconditionnelle à l'ordre, objectif et contraignant. N'est plus « bon » le beau ou l'agréable, mais cette obéissance au commandement d'un impératif catégorique, causalité transcendante, précisant qu'il est le seul en mesure de « nous représent(er) une action comme objectivement nécessaire en elle-même, indépendamment de toute autre fin »⁴. Mais comment persister à penser qu'il n'y a là aucun intérêt sous-jacent ? De l'intérêt individuel, l'on glisse vers l'intérêt social. Le devoir ne serait plus le garde-fou d'un désintéressement. L'auteur lui-même évoque par ce devoir le principe d'une législation – universelle – la seconde paraissant être l'idéal du premier, fondement d'une certaine politique au-delà d'une considération qui serait celle du pouvoir.

¹ Kant, E., (1785), *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Librairie Hachette, 1904, p.4.

² *Ibid*, p.9.

³ *Ibid*, p.33.

⁴ *Ibid*, p.43.

Le devoir reste la limite imposée à une nature, à l'homme d'instincts qui intéresse la philosophie, devenu l'homme d'une société, d'un ordre régit par des lois. C'est là la « tartufferie » que Nietzsche reproche à Kant. S'opposant à ceux qu'il qualifie de « vieux moralistes »¹, théoriciens du désintéressement, Nietzsche pose l'homme vertueux comme victime de sa propre vertu, instrument de société nuisible à celui qui la porte – quoiqu'il faille s'interroger sur l'intérêt de celui qui la porte au fait même de la porter – mais d'utilité publique. Et d'ajouter que

« Cet éloge ne provient pas en tout cas de l'esprit de désintéressement ! Le « prochain » fait l'éloge du désintéressement parce qu'il *en tire profit* ! Si le prochain pensait lui-même de manière « désintéressée », il rejetterait cette destruction de force, ce dommage subi à son profit *à lui*, il travaillerait à empêcher l'émergence de telles inclinations et surtout il témoignerait de son propre désintéressement en ne les qualifiant pas de bonnes ! »².

Une contradiction au cœur même de la morale, entre sa motivation et son principe, qu'il dénonce ; un argument qui finalement contient en lui sa propre réfutation.

Pour engager sa thèse, Nietzsche évoque l'histoire de ce qu'avait pu être la valeur morale³. Il était initialement posé que les conséquences faisaient de l'action une caution bonne ou mauvaise impliquant une lecture en quelque sorte rétroactive de ce qui amenait la réussite ou l'échec ; la période pré-morale. Puis s'est observé un glissement vers la considération d'une provenance de l'action, grand évènement ou non, mesurant la valeur de celle-ci, produit d'une intention, de fait plus ou moins vertueuse ; la période morale. Mais c'est un second mouvement qui interroge l'auteur et va l'amener à se positionner *par-delà bien et mal*. Pour cette époque qu'il qualifie d'extra-morale, l'immoraliste comme il se plaît à le rappeler, vient accorder son importance au non-intentionnel qui déterminerait la valeur d'une action, l'intention n'en étant que le symptôme.

Il s'agit là d'une résistance certaine qu'il met en œuvre contre les valeurs habituelles constitutives de paires d'opposés établies au regard d'une appréciation – philosophie contemporaine de son époque. Marquant alors à son tour une nouvelle rupture, et à la différence de Kant qui s'interrogeait sur ce qu'était la morale sans pour autant se dégager d'un certain formalisme, Nietzsche va non plus poser la question du quoi, mais du qui, du comment et du pourquoi, en retraçant ainsi sa *généalogie*. Ses interrogations initiales : « Dans quelle condition l'homme s'est inventé ces jugements de valeur de bien et de mal ? *Et quelle valeur ces jugements ont-ils eux-mêmes ?* »⁴. La morale se présente ainsi comme une construction d'idéal, le résultat d'une fabri-

¹ F. Nietzsche, *Par-delà bien et mal*, op.cit., p.51.

² Nietzsche, F., (1892), *Le gai savoir*, Paris, Flammarion, p.81.

³ F. Nietzsche, *Par-delà bien et mal*, op.cit., p.83.

⁴ F. Nietzsche, *Généalogie de la morale* op.cit., p.28.

cation en vue de quelque chose. L'on comprend dès lors ce qui lui permet d'avancer qu' « il n'y a pas de phénomènes moraux du tout, seulement une interprétation morale de phénomènes »¹. La morale n'existerait pas en soi, et ne serait qu'une donnée, aux deux sens du terme, irrationnelle, profitable au « troupeau » et à sa conservation, et intériorisée par celui qui en est l'une des bêtes. En cela, elle trouve son adresse, son destinataire, et son origine –communautaire².

1.1.2. ...à ses perspectives anthropologiques.

Elle n'existe que par rapport à la communauté, et donc, relativement à celle considérée ; seulement relativement, pourrions-nous l'ajouter, à l'autre d'un contrat qui apprivoise. C'est effectivement en ce lieu de la relation contractuelle que Nietzsche va situer son origine, reprenant la figure du couple créancier-débiteur, et l'image de la dette à cet autre, inductrice de « *faute* »³. Pour l'auteur, l'échange repose sur le rapport créancier-débiteur que sous-tendent obligation de remboursement et mise en gage, autorisant en cas de non-remboursement de la dette, la compensation par le plaisir de faire mal⁴. L'équivalence dommage-souffrance émerge, animée par un gain d'autorité à un moment donné, contre toute position sociale supérieure et préalable du créancier.

La responsabilité, par l'obligation envers l'autre qu'elle engage, devient le terrain de la morale, mettant face à face deux individus dans la reconnaissance. C'est à nouveau la trace de l'échange que nous évoquions préalablement, oscillant entre pacte et contrat, qui vient faire « se mesurer » les individus entre eux, leur adjoindre une valeur, laquelle fondera la morale d'une communauté, et au-delà, d'une société qui se veut protectrice et garante d'une mutualité.

Nous sommes alors forcés de considérer les implications politiques que cela peut avoir. L'Etat, comme le souligne Nietzsche, pourrait être pensé comme ayant à son origine le contrat, au même titre que la communauté de frères décrite par Freud. Or, qu'en était-il de la horde qui la précédait, si ce n'est le règne d'une certaine violence ? La confrontation à l'autre n'a pas été à son origine médiatisée par cette forme d'écrit. Se pose en amont l'assujettissement et la domination. L'histoire des castes en est illustrative, entre celles qui commandent, dirigent, et celles qui obéis-

¹ F. Nietzsche, *Par-delà bien et mal*, op.cit., p.125.

² F. Nietzsche, *Le gai savoir*, op.cit., p.170.

³ Comme le précise P. Choulet en note de fin de document de l'ouvrage, c'est là tout le jeu de la langue sur lequel s'appuie Nietzsche, usant du terme allemand *Schuld* signifiant à la fois la « dette » et la « faute » comme celui du *Schuldig*, « fautif » et « redevable » (*Généalogie de la morale*, op.cit. pp.220-221).

⁴ *Ibid.*, p.75

sent, se soumettent. Pour l'auteur, la morale est avant tout à comprendre comme une « doctrine des rapports de domination dont découle le phénomène « vie » »¹ ; et l'idée de hiérarchie, d'en devenir un élément majeur, qu'elle soit pulsionnelle ou sociale.

Le paragraphe 116 que Nietzsche fait figurer dans *Le gai savoir*² introduit cette dimension que l'on retrouvera dans ses écrits ultérieurs. Comme nous venons de le présenter, la question qui est ici posée est bien celle de l'origine de la morale et du caractère pluriel de celle-ci. La morale en tant qu'elle permet d'estimer les conduites humaines puis de les hiérarchiser pour répondre aux besoins de conservation et de permanence de la communauté. L'éloge faite alors par les philosophes du désintéressement procéderait d'une morale de l'utilité. Et l'on comprend qu'il n'y aurait de morale seulement collective, par rapport à laquelle l'individu pourrait estimer son comportement et celui de l'autre ; mais qui au-delà, veillerait à la pérennité d'un *tous*, eu égard à ses conditions singulières de reproduction. La lecture de ce paragraphe nous laisse envisager la morale comme l'histoire d'un territoire dont l'analyse apporterait des éléments de compréhension sur la communauté qui l'habite, et la dynamique qu'elle met à l'œuvre. Le retour au principe du symptôme, comme une autre vérité que celle qui était assimilée – à tort? – à la morale, cette fois-ci anthropologique voire, subjective.

La hiérarchie des valeurs selon leur utilité, certes, mais quelle autre encore dans ces perspectives anthropologiques ? Celle qu'inaugurerait le créancier sur le débiteur par l'autorité que lui prescrivait la faute de l'endettement insolvable ; et au-delà, la hiérarchie par l'échange engagé au niveau des castes sociales. Comme le remarque Nietzsche, la valeur du « *bon* » est placée plus haut que celle du « *méchant* », « *plus haut au sens de promotion, d'utilité, de croissance pour l'homme en général* »³, ce qui n'est pas sans rappeler le contraste qu'il établissait quelques années plus tôt entre le noble et le populaire, et qu'il étaye ici par recours à l'étymologie :

« J'ai alors trouvé qu'elles remontent toutes à la *même transformation de notion* : que partout « distingué », « noble » au sens social, est la notion fondamentale à partir de laquelle se développe, nécessairement, « bon » au sens de « distingué quant à l'âme », « noble » au sens de « doué d'une âme supérieure », « privilégié quant à l'âme » : développement parallèle à cet autre qui fait que finalement, « vulgaire », « populacier », « vil » donnent la notion de « mauvais » »⁴.

Une avancée que ne saurait contrarier le latin *nobilis* ou *nobilitas* signifiant respectivement, bien

¹ F. Nietzsche, *Par-delà bien et mal*, op.cit., p.67.

² F. Nietzsche, *Le gai savoir*, op.cit., p.170.

³ F. Nietzsche, *Généalogie de la morale*, op.cit., p.31.

⁴ *Ibid.*, p.39.

qu'à des degrés variables, « de bonne race » ou « mérite, excellence ».

En cela, pour Nietzsche, ce sont les positions sociales qui viennent introduire le « pathos de la distance »¹, distinguer l'individu du haut de l'échelle de celui du bas – si tant est que nous puissions le reprendre ainsi – et finalement, la valeur que l'on peut attribuer à leurs âmes respectives. Nous retrouvons là l'idée selon laquelle, avant d'être appliquée aux actions, la morale l'était aux individus qui représentaient ou non un danger pour l'autre, jusqu'à être intériorisée comme telle et être impliquée dans le renforcement de cette distance interindividuelle, sociale : l'homme prévisible que l'on va dresser et maintenir en l'état au moyen de la morale, carcan social ; et l'homme souverain, autonome, que son statut dégage de la sphère des mœurs puisque lui permettant d'être à lui-même son point de référence, et de ne mesurer l'autre que par rapport à ce point... le jeune délinquant, le riverain.

Maintenue, cette organisation hiérarchique va se voir relayée par la loi qui à la fois la sous-tend et en découle : elle va sanctionner la différence, l'écart fait à la moralité, aux mœurs, et donc favoriser cet ordonnancement des valeurs de chacun, assigner aux uns et aux autres leur caractère moral ou immoral, signifier le juste et l'injuste – étant « juste », du latin *justus*, ce qui est bon. Loi et morale ne sont pas sans lien, la littérature quelle qu'elle soit regorge de « lois morales ». Kant nous y conduisait en lui confondant une nécessaire universalité, et au-delà, en affirmant « la morale consiste donc dans le rapport de tous nos actes à la législation »², législation que l'on se donne *via* une morale que « l'aristocratie » a su prescrire par sa position – C'est le *socius* qui distribue les agents de productions après s'être attribué les forces productives, écrivaient G. Deleuze et F. Guattari³.

Et Nietzsche, de confirmer malgré lui que

« c'est dans cette sphère, celle du droit d'obligation, que le monde des notions morales comme « faute », « conscience », « devoir », « sainteté du devoir » trouve son foyer de naissance »⁴.

Qui est le criminel si ce n'est celui qui enfreint le contrat qu'engage la morale, et par là même, la loi ? Si ce n'est celui qui ne s'inscrit pas dans la communauté et qui s'en trouve de fait exclu ? L'institution de la loi ne vient qu'asseoir le primat d'une moralité préexistante, lui conférant une autorité sociale, face à ce qui se pose en réaction. Elle vient dire plus formellement le juste et

¹ F. Nietzsche, *Par-delà bien et mal*, *op.cit.*, p.245.

² E. Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, *op.cit.*, p.74.

³ G. Deleuze, F. Guattari, *l'Anti-Œdipe*, *op.cit.*, p.169.

⁴ F. Nietzsche, *Généalogie de la morale*, *op.cit.*, p.76.

l'injuste qui reflètent le bon et le mauvais d'autrefois ; et accorde aujourd'hui à la peine – afflictive et infamante¹ – le rôle de sanctionner la faute – la dette.

Pourtant, un point nous interpelle. Pour Nietzsche, la morale serait une contrainte qui vient barer le naturel, un garde-fou contre le danger de l'écart qui ne tient son existence que du risque de ce dernier – l'amenant à penser alors que « lorsque tous sont égaux, nul n'a plus besoin de « droits » »². La morale aurait son pendant dialectique, celui-là même auquel elle vient faire obstacle ; celui qui ne s'assimile plus au social mais au désir et qui, donc, menace la communauté – l'altérité.

1.2. L'éthique en tant que second.

Comme nous le mentionnions en début de chapitre, les termes de morale et d'éthique semblent parfois se confondre dans la littérature. La lecture même de Kant peut prêter à l'amalgame, considérant l'éthique comme la science de la liberté, celle-là même qui joint sous sa coupe l'anthropologie pratique naissant de l'empirie, et la morale naissant de la raison. Est-ce alors à penser que l'éthique serait le tenant lieu d'une morale ? L'idée même d'un lien à envisager est à maintenir, certes ; toutefois, des nuances nous semblent à penser notamment du fait de leurs implications possibles dans la dynamique psychique qui constitue notre objet, et plus particulièrement, vis-à-vis de cet autre(s) de la relation pour le sujet. Est-il question, à travers la morale et l'éthique, d'une même adresse ? Voire, d'une même origine ? C'est là nous semble-t-il tout l'intérêt de reprendre Kant et Nietzsche dont nous venons de présenter les thèses, et de voir, dans quelle mesure, nous pouvons proposer une nouvelle déconstruction qui déplacerait les lieux du devoir, des règles, mais aussi de l'interdit.

1.2.1. D'une non distinction conceptuelle...

Notre point de départ, l'affirmation kantienne selon laquelle

« Pour qu'une action soit moralement bonne, il ne suffit pas qu'elle soit conforme à la loi morale, il faut encore qu'elle soit accomplie en vue de cette loi »³.

¹ R. Merle, A. Vitu, *Traité de droit criminel. Problèmes généraux de la science criminelle. Droit pénal général*, op.cit.

² F. Nietzsche, *Par-delà bien et mal*, op.cit., p.161.

³ E. Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, op.cit., p.5.

L'on voit bien ici que l'auteur pose l'évidence d'un tout alors même qu'il mobilise en son sein deux registres différents : l'acte en tant qu'il répond à une certaine contrainte, mais aussi, l'acte en tant qu'il est généré par un sujet responsable qui va pouvoir le motiver, voire, le justifier, par rapport au devoir édicté.

Se saisissant de cette distinction, comment continuer à penser que les lois morales communes, les règles, qui ont pour objet la régulation des rapports des uns aux autres, l'altérité, sont les mêmes que celles que l'individu, au demeurant sujet, se donne à lui-même, et qui n'ont plus *a priori* pour objet l'autre ? C'est là la confusion faite par Kant¹ et qui nous semble importante de déplier, en dehors du lien exclusif dignité-moralité ou universalité-moralité². Une confusion qu'il semble faire, ou plutôt, une non-distinction, alors qu'il écrit plus loin que

« La *volonté* est une espèce de causalité qui appartient aux êtres vivants, mais seulement en tant qu'ils sont raisonnables et la *liberté* serait la propriété qu'aurait cette causalité d'agir sans y être *déterminée* par des causes étrangères »³.

Se pose à nouveau la question de savoir si l'autonomie dont use l'auteur pour évoquer la liberté de volonté, et penser la loi propre, doit rester sous le joug théorique de la morale. Jusqu'où penser la morale ? Qu'en est-il de cette liberté des règles subjectives qui vont prescrire de la conduite ? Dit autrement, la liberté suppose-t-elle la loi morale comme l'avance Kant ? Causalité transcendante et causalité immanente renverraient-elles au même principe ?

Nous venons de le voir, chez Kant, la morale renvoie de manière privilégiée à du « tous », le « je » n'étant à considérer qu'aux vues de l'intérêt égoïste qui pourrait en constituer le travers. Mais c'est justement en pensant la distinction entre la morale et la « volonté » qu'il devient possible d'envisager ce « je » autrement. En se disant finalement « Et quand cette volonté n'est plus conforme à la loi universelle... » que reste-t-il ? De quel idéal s'agit-il ? Pour Nietzsche, la morale ne serait pas individuelle, qu'est-ce qui pourrait alors l'être ? Ce qui est « donné comme réel (...) notre monde de désirs et de passions »⁴, au point d'envisager le bien commun comme contradictoire à lui-même⁵.

En cela, cette lecture nous amène à penser qu'à la morale, viendrait s'opposer quelque chose de l'ordre de la nature, et pourrions-nous l'ajouter, de l'ordre du sujet qu'elle contraint. Une morale

¹ *Ibid*, pp.74-75.

² Pour Kant, l'autonomie serait au principe de la dignité, de la raison, et donc, de la morale, *Ibid.*, p.78 et 84.

³ *Ibid.*, p.94.

⁴ F. Nietzsche, *Par-delà bien et mal*, *op.cit*, p.87.

⁵ *Ibid.*, p.93.

donc, qui n'existerait que parce que cela résiste en face. Si parallèlement nous suivons l'auteur dans la démonstration qu'il fait d'une pensée de la morale multiple, résidant dans les interprétations relatives que l'on peut formuler à l'égard des objets et des phénomènes comme nous l'évoquions plus haut, alors une seconde dimension est à envisager. Celle qui permettrait d'expliquer que « ce qui est juste pour l'un peut n'être absolument pas juste pour l'autre »¹, qu'il existerait finalement quelque chose d'individuel, de subjectif, qui n'est pas une morale mais qui puisse exister à côté de, tout en lui étant lié ; un idéal donné aux côtés d'un idéal vécu supposant un déplacement des valeurs.

1.2.2 ... au dégageant d'une problématique éthique à part entière.

C'est alors toute la question de l'éthique qu'il nous faut considérer et reprendre. Au-delà de la question du « comment se comporter ? », et nous l'avons vu en reprenant Kant puis Nietzsche, il importe de pouvoir introduire une nouvelle interrogation. Ne plus se demander uniquement ce qui est bon, mais ce que nous pouvons nous imposer, concevoir nous-même comme obligatoire – une « pratique réfléchie de la liberté » disait M. Foucault². L'éthique renverrait alors davantage à l'auto-interdit, au désir, au sujet, là où la morale renvoyait à un temps socio-historique donné³. L'on conçoit le lien qui unit l'une à l'autre, mais un lien qui ne se satisferait plus de poser la seconde aux fondements de ce qu'implique la première. L'éthique se situerait au-delà du jugement, transcendant la morale et venant qualifier un engagement traduit en acte, *par-delà bien et mal*, si nous nous permettons cette référence. L'adresse n'est plus la même, ni même celui qui interdit ou prescrit du comportement, de l'agir. Au demeurant sous tendu par l'axe de la culpabilité, le lieu de la transgression se déplace, tantôt du côté de la rupture, tantôt, du non respect du contrat.

En tant qu'elle désigne ce à quoi l'on s'autorise, l'éthique – à distinguer de la déontologie⁴ – implique le rapport de soi à soi, où l'autre de l'échange n'est plus nécessairement. En effet, son excès en vient à faire disparaître l'autre qui existait *via* la contractualisation morale, laissant le

¹ *Ibid.*, p.201.

² Foucault, M., (1984), L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté, in M. Foucault, Dits et écrits II, *op.cit.*, pp.1527-1548.

³ Villerbu, L.M., Remarques critiques sur les notions de dangerosité et vulnérabilité psychiatrique et criminologique en psychocriminologie, Villerbu, L.M., et coll. (2003), *Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie*, Paris, L'harmattan, pp. 13-60.

⁴ Par déontologie, il s'agit de penser la prescription professionnelle, les obligations, les compétences, le mode et les limites d'interventions, ceci, du côté de la responsabilité. Villerbu, L.M., Remarques critiques sur les notions de dangerosité et vulnérabilité psychiatrique et criminologique en psychocriminologie, in *Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie*, *op.cit* ; Samacher, R., (1990), De l'utilité de distinguer déontologie, morale, éthique, *Bulletin de psychologie*, Tome XLIII, n°394, pp295-298.

sujet aux prises avec ses inhibitions et ses concessions. L'inhibition lorsque l'on ne s'autorise pas et la concession lorsque l'on cède au désir et à la transgression, lorsque l'interdit ne tient pas ou plus et est consommé. Dans un cas comme dans l'autre, c'est cette position du sujet qui vient nous renseigner sur la place qu'il accorde à l'autre.

Ce qui est éthique pourrait dans l'absolu ne pas être moral. Ce serait là un nouveau *Souci de soi*¹ au principe d'une immanence peu considérée mais pourtant révélatrice d'une axiomatique déterminante chez le sujet, source de valeurs, d'idéal, de références, de prescription, d'attitude ou encore, de comportements. Selon R. Samacher, l'éthique est « l'art de diriger sa conduite ». A ce titre, elle « *transcende* la morale commune »², et pouvons-nous poursuivre avec F. Lerbet-Sereni,

« Là où la morale est pour moi auto-référencée, l'éthique renvoie à mon autoréférence. Là où la morale me dicte de ne pas agir ainsi pour ne pas apparaître tel ou tel aux yeux des autres, l'éthique me dicte de ne pas agir ainsi pour ne pas être tel ou tel à mes propres yeux »³.

Le lieu d'énonciation de l'interdit dévoile ainsi ce qui uni le sujet à l'autre et ce qui l'en différencie dans la semblance. Par ce qu'il propose comme le triptyque « lier-déliier-allier »⁴, F. Lerbet-Sereni va donc plus loin, et nous permet d'étayer la condition du passage du désir à l'altérité, dans le respect des thèses de P. Ricoeur⁵. Deux dimensions qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre mais qui au contraire, vont venir se croiser autour de notre objet, et nous donner à voir ce qui, d'une certaine manière, va pouvoir engager de la responsabilité chez ces adolescents, là où se manifestent des enjeux de pouvoir – scènes privée et publique.

1.3. Leur confrontation à l'adolescence.

Nous convoquons plus haut le discours public tenu sur le phénomène des émeutes d'automne 2005, reflet certain de celui auquel nous sommes confrontés au quotidien face à la délinquance

¹ En référence au sous-titre donné par M. Foucault à son *Histoire de la sexualité, Tome III*.

² Samacher R., Clinique psychologique et éthique, in Douville, O., et coll. (2006), *Les méthodes cliniques en psychologie*, Paris, Dunod, pp.191-209.

³ Lerbet-Sereni, F. (1998), *Relation et éthique de la responsabilité*. Document téléchargeable en ligne sur http://www.mcxapc.org/docs/ateliers/lerbet1_new.pdf

⁴ *Idem*.

⁵ Ricoeur, P., *De la morale à l'éthique et aux éthiques*, conférence prononcée à l'université de Montréal. Document téléchargeable en ligne sur http://www.philo.umontreal.ca/textes/Ricoeur_MORALE.pdf. Ricoeur, P. (1990), *Ethique et morale*. Document téléchargeable en ligne sur <http://pierre.coninx.free.fr/lectures/ethiquemorale.htm>. Pour P. Ricoeur, celle qu'il appelle « *petite éthique* » va s'articuler dans une triade de sphères, celle du soi, de l'autre proche et de l'autre voisin, l'anonyme, celui avec qui il est question de « *vivre bien* ». Et c'est justement dans cette articulation que la dimension de choix a toute son importance aux côtés de l'obligation et du devoir.

des mineurs. Et leur qualité heuristique, de persister à nouveau en ce qu'elle souligne ces enjeux de l'interdit. Nous voilà confrontés à la norme morale qui stigmatise le débordement et plus singulièrement ceux qui l'alimentent. De cette affinité naissent les cadavres, les rigidités, et le manque de jeu qu'il conviendrait de réintroduire.... Travaillant à partir d'une revue de presse, il est aisé de constater que d'une dimension d'insécurité, voire de dangerosité selon les commentateurs, se dégage pour d'autres le primat d'une dimension de citoyenneté « ratée ». Certes, il en va du risque des définitions socio-juridiques qui placent l'individu d'un côté ou de l'autre des normes socio-morales, et légales. Mais c'est avant tout la référence faite aux représentations et idéaux qui sous-tendent, face à ces définitions, des positions actées (actorées) équivoques, brouillant l'ordonnement du lien social, qu'il convient d'examiner, à des fins de régulations. Les valeurs se meuvent et se déplacent d'une sphère à l'autre, que ce soit celle de l'opinion publique, des manifestants, des politiques, rendant son caractère inadéquat à l'unique question de « qui sont les bons, les justes ? », et alimentant des jeux de pouvoirs entre ceux qui érigent et ceux qui détruisent, mais tentent de co-exister.

L'éthique ne serait-elle pas à la construction de l'autre chez le dit adolescent « déviant » ce que la morale est à la construction du social chez le « tout-venant » ? Deux idéaux ou principes directeurs pour deux sphères ; à chacun leur référence. Ce qui n'est pas sans nous laisser penser que la morale peut en venir à prendre le pas sur l'éthique – et réciproquement – au nom d'un monde autre. Où situer ce qui vient faire référence dans un groupe qui ne se sent inséré au sein de l'ensemble social que par la négative ? Quelle rencontre possible sur un territoire qui ne refléterait que des conditions de reproductions divergentes puisque autre en soi et par ce qui les garantit. C'est là nous semble-t-il la surface d'affrontement des protagonistes impliqués dans ces dynamiques infractionnelles ; par conséquent, là aussi qu'il nous faut explorer le mode de « génération » de l'attaque exercée.

La morale instruit la formation d'un groupe ou d'un ensemble relativement homogène, lisse : tout le monde « à la même enseigne » contre le danger d'une nature subjective toujours désirable, folle parfois – passionnée dirait le philosophe. Et les insistances prononcées des programmes présidentiels de 2007, d'en user comme garde-fou : réinstaurer, transmettre, sauvegarder les grandes valeurs morales... celles-là mêmes qui ont pu faire défaut à un moment donné de 2005 dans lesdits « quartiers défavorisés », là où finalement le sujet manifestait désir et affects à travers l'acte.

Nietzsche écrivait déjà que c'était dans son caractère non intentionnel, en deçà de la conscience, que résidait la valeur décisive d'une action, conformément à ce que nous enseignent aujourd'hui la

clinique du sujet¹. C'est l'éthique, axiomatique de l'agir, qu'il nous faut appréhender et que néglige le politique, légitimement plus soucieux du citoyen que du sujet. Le conflit d'intérêt se pose ici : deux demandes, deux plaintes, qui se heurtent nécessairement à des fins de non-recevoir. Les positions respectives de chacun se font face sans se retrouver sur un même *topos*, nous donnant à voir la pathologie de la distance que Nietzsche² remarquait entre la morale des maîtres et la morale – pourrions-nous supposer, l'éthique – des esclaves, qui se juxtaposent sans s'entendre. Tout semble se passer comme si le politique du haut venait dicter, à l'image de l'aristocrate d'autrefois, sa morale à l'individu social du bas, en partie animé par une autre référence.

Ainsi, pensant à la délinquance actuelle, pourrions-nous reprendre ses mots :

« Voilà atteint le point où la vie plus ample, plus multiple, plus vaste *vit en laissant loin derrière elle* la morale ancienne ; voilà l' « individu », contraint de se donner sa loi propre, ses arts et ses ruses propres pour l'autoconservation, l'auto-élévation, l'auto-rédemption »³.

Et de poursuivre alors sur le glissement de ces figures de l'autre :

« Le père de la morale, le grand danger, transposé cette fois dans l'individu, dans le prochain et l'ami, dans la rue »⁴

... l'impair et le pair que nous tentions de formaliser.

Dès lors, comment penser la loi et où la situer ? Du latin *lex*, la loi participe de l'ordre établi. Relevant du cadre juridique que pose le Droit, inflexible dans son adresse, la loi institue l'obligation, se donnant à voir par le mode de sanction qu'elle prévoit pour l'infraction – traitement qui la différencie de la règle. Elle s'applique à tous, résultant d'une autorité légitime du commun, abstraction faite des intérêts privés de chacun. Or, si le Droit ne doit reposer par principe sur le fait, il n'en demeure pas moins que les lois auxquelles il donne lieu tiennent compte de l'évolution de la morale, des mœurs qui sont venues qualifier certaines infractions, et des modes de vie – c'est la démonstration de la jurisprudence – ne sont pas en rien dans l'instauration des normes.

La loi vient donc poser du cadre par la ligne de conduite qu'elle trace au niveau social dans la

¹ F. Nietzsche, *Par-delà bien et mal*, *op.cit.*, p.83.

² *Ibid.*, p.248.

³ *Ibid.*, p.256.

⁴ *Ibid.*, p.257.

sphère de l'interindividuel, se refusant à l'arbitraire dans l'espace des droits et des devoirs qu'elle impose pareillement à tous, et se portant garante d'une protection du commun. Fondée sur un ensemble de principes de jugements, elle délimite les places de chacun contre la toute-puissance, et serions-nous tentés d'ajouter, à des fins d'échange possible. Mais comment dès lors envisager que la politique ne puisse se saisir de ces principes pour asseoir son autorité ? En mars dernier, l'un de ses représentants avançait eu égard à la crise sociale « c'est légal mais pas moral, alors il faut changer la loi »¹. C'est bien la démonstration faite par P. Legendre situant justement à cet endroit les racines de la politique, en deçà du Droit, dans le « bon ordre » que souligne la morale – chrétienne².

M. Foucault montrait, en relatant *l'Histoire de la sexualité*, comment le pouvoir juridico-discursif avait pu se saisir de la règle morale pour prescrire au sexe un ordre entre licite et illicite, *via* la parole du législateur, censeur. En quoi donc l'évolution de l'ordre moral ne pourrait-elle pas participer du contrôle social dans la dynamique qui sous-tend ces agirs « pubères » ? Pourrait être posée pareillement l'hypothèse d'un affrontement entre une morale axiomatique pour le politique, sous couvert de législation, et une éthique axiomatique pour les adolescents, sous couvert d'une loi symbolique, faisant apparaître une carte topologique distendue, voire, découpée.

Tout se passe comme si la rupture de la complémentarité relevée par J. Habermas³ à la suite des réflexions de F. Hegel sur la dialectique de la moralité, s'actualisait dans la démonstration faite d'une « nouvelle » domination socio-politique. Rupture de complémentarité elle-même sous-tendue par la mise en présence de deux discours qui ne peuvent s'entendre puisque ne relevant pas du même principe de départ, et conduisant aux impasses du lien : négation, échec d'imposition de la morale et des modalités de répression, répétitions, etc. L'éthique apparaît comme le reste de ce qui échappe à la mise en place des formes de rétorsions employées sur le sujet, et ce qui le fait sujet. Pour autant, la morale a le dernier mot, y compris lorsque le judiciaire en vient à prononcer des mesures de prise en charge. Notre mode d'entrée y est certes pour quelque chose, au même titre que la position occupée par certains acteurs de ces événements, mais il s'agit d'un retour qui interroge. A quel besoin cela vient-il répondre ?

J.-P. Catonné⁴ propose un début de réponse. Selon lui, ce regain d'intérêt a été inauguré par la

¹ Propos tenus par M. Xavier Bertrand lors d'une interview télévisée en date du 22 mars 2009.

² P. Legendre, *L'amour du censeur. Essai sur l'ordre dogmatique*, *op.cit.*, p.242.

³ Habermas, J. (1976), *Connaissance et intérêt*, Paris, Tel Gallimard, p.100. Comme l'écrit l'auteur, « le « criminel », qui supprime la complémentarité d'une communication sans contrainte et d'une satisfaction réciproques des intérêts en se mettant, comme individu, à la place de la totalité, déclenche le processus d'un destin qui retombe sur lui ».

⁴ Catonné, J.P. (1998), Le retour de la morale in *Psychologie clinique*, Clinique et éthique, n°5, pp.23-29.

préoccupation croissante que l'on pouvait avoir pour les conditions d'une vie bonne et pour le jugement d'une conformité entre actions et justice. Reprenant les propos de M. Canto-Sperber, il note la demande sociale de codification des pratiques. Preuve en est des craintes suscitées par l'explosion des pratiques médicales génétiques qui venait mettre à mal un certain nombre de représentations bien ancrées et les théories naïves, implicites, qui pouvaient alors les soutenir chez tout un chacun. Avant de se demander jusqu'où il était possible d'aller, et dans quelles conditions, le jugement de valeurs entrainait en action, accordant à la moralité sa priorité. Et l'on comprend que ce soit là le premier rempart à la menace. Il en aurait été de même au niveau politique face au risque d'une transformation sociale, attendue puis déçue, corrélative, pouvons-nous le supposer, de la peur de l'autre qui prend une place croissante lorsque se prononcent les partis – que les justifications soient d'ordre nationaliste ou plus récemment, pseudo-protectionniste.

Le retour à la morale traduirait-il alors une tendance au repli ? C'est ce que l'auteur semble avancer, constatant l'expansion du marché autour du livre de philosophie depuis les années 90, et qui rappelle à son lecteur l'amour charitable et la justice universelle ; un marché, ajoute-t-il, qui le rappelle à ses devoirs de respect et de justice envers ceux qu'il n'aime pas. N'a-t-on d'ailleurs pas déjà vu la sollicitation d'un gouvernement à destination de la philosophie et ceux qui la portent, alors que des mésententes passées avaient pu les opposer ? Pour J.-P. Catonné, ce serait l'échec de ces systèmes, manifeste à la fin du 20^{ème} siècle qui aurait laissé un vide moral et qui expliquerait ce retour d'intérêt, comme aurait pu déjà le laisser penser selon lui, l'orientation de plus en plus massive, à un moment donné, vers le bouddhisme.

Si ce début de réponse paraît schématique, il n'en demeure pas moins qu'il vient faire écho à ce que Nietzsche avançait un siècle plus tôt en expliquant pourquoi il lui semblait difficile de se passer de la morale. La morale en tant que déguisement, objet de travestissement à même de dissimuler les actes de l'homme en tant qu'il est, non pas doué de méchanceté, mais au contraire¹. La morale serait cette parure qui rend plus fort et donne de la valeur. Un retour actuel de la morale, qui se soutient de la culpabilité dans un discours politique de plus en plus répressif, pour voiler le sujet. Pourtant, ce que nous donnent à voir ces pratiques délinquantes, sont bien des sujets de l'échange, en deçà de règles à respecter, en deçà de l'infraction ; des sujets qui résistent à travers le mythe qu'ils se créent.

¹ Ainsi est-il décrit comme un « Anima[!] apprivoisé[é] (...) malade, souffreteux, infirme qui a de bonnes raisons d'être « apprivoisé » parce qu'il est presque un avorton, quelque chose d'amputé, de faible, de gauche... » (*Le gai Savoir, op.cit.*, p.300).

Ethique de la meute *versus* morale de la société, morale comme reste autorisé au niveau social d'une éthique... ce serait là pour nous l'opportunité de penser la résistance dans l'échange et face au pouvoir, telle que animée par les porteurs d'un nouveau projet « politique ». En cela, il importe de pouvoir appréhender la plainte et /ou la revendication du mineur de justice, qui dit *son* juste et *son* injuste, et peut venir justifier d'un regard sur la relation à soi et à l'autre. Nous conviendrons qu'il ne s'agit pas de dire que chez les adolescents, mineurs de justice, l'éthique vient nier la morale, ou s'y substituer, seulement qu'elle semble être l'objet d'une quête mobilisatrice à l'origine d'une position plus ou moins assurée, et qui à ce titre, vient déterminer tant la place qu'ils accordent à l'autre que les limites qu'ils se donnent dans le rapport d'altérité ainsi entretenu – des limites affectives qui viennent en quelque sorte prendre le pas sur celles symboliques dont on attend socialement l'observance. Parce que la manière de désirer n'est pas sans conséquence sur la manière de concevoir l'autre, l'éthique en tant qu' « auto-législation »¹ participe de la régulation de l'échange et de la responsabilité à laquelle il force².

2. DE LA RECIPROCITE A LA MUTUALITE, POUR LA CONSTITUTION DE L'ECHANGE.

Comme nous l'observerons dans la clinique, l'on assiste à une transformation du mode relationnel des adolescents à leurs groupes de pairs. Il s'agit d'ailleurs de l'hypothèse que formule D. Martuccelli insistant sur le manque à reconnaître aujourd'hui la dimension affective du lien social³. La problématique fondamentale a évolué mettant sur le devant de la scène la qualité éthique de l'attachement subjectif : rester soi-même tout en se reliant aux autres... ou quand « la perception subjective [et le rapport à soi] commande le rapport au groupe »⁴ bien plus que l'organisation hiérarchique qui lui était reconnue hier. Mais alors, comment envisager la relation à l'autre autrement que par le prisme de cette configuration pyramidale ? Au précédent chapitre, nous évoquions une hiérarchisation horizontale, les notions de réciprocité et de mutualité nous permettront de l'opérationnaliser.

¹ P. Ricœur, (1990), *Ethique et morale, op.cit.*

² Nous l'avons vu, la loi fait le citoyen, la règle fait l'obéissant. Si les premières sont légitimes à porter le cadre qu'elles donnent aux seconds, ces derniers sont légitimes à leur résister. C'est là la manifestation d'une éthique subjective, et c'est ce dont les adolescents se saisissent. Loin d'être dans un déni de la loi, c'est sa légitimité qu'ils interrogent. De la même manière, plus que d'interroger le cadre lui-même, c'est son sens, sa signification qu'ils soumettent à questions. Ce sont là les conditions mêmes d'une responsabilité partant de l'idée que l'on ne saurait *répondre de...* sans entendre en retour ce qui fonde les positions respectives de chacun. Il revient à la légitimité (celle qu'ils reconnaissent à l'autre et qu'ils se reconnaissent à eux-mêmes) d'intervenir pour introduire à la responsabilité.

³ Martuccelli, D., Rapport groupal et lien social : les transformations contemporaines, *op.cit.*, p.142 et 148, reprenant les travaux de De Singly, F., (2003), *Les uns avec les autres*, Paris Armand colin.

⁴ *Ibid*, p.144.

Réciprocité et Mutualité, deux termes ô combien objets d'appropriations diverses qui tendent à perdre leur signification, et qui méritent une attention toute particulière. Un travail de déconstruction s'impose afin de redonner à ces concepts toute la valeur heuristique qui devrait être la leur. Notre point de départ, en lieu et place d'une soumission¹ et d'une culpabilité : la Responsabilité. Celle qui n'a de cesse de se lire derrière les nombreuses lignes rédigées dans le cadre de l'anthropologie du Don, paradigmatique, pouvons-nous le penser, de l'échange, et au-delà, de la relation à l'autre qui alimente notre propos depuis ses débuts. La responsabilité alors, assumée ou transgressée, rejeton d'un interdit ou d'une figure nouvelle de la Dette, et qui désormais, dans la pratique éthico-morale sous-tendue par le judiciaire, se monnaie pour rappeler l'existence de l'autre, victime du préjudice². Un donné pour un rendu, légitimé bien que ne pouvant que rarement se substituer au perdu. C'est là toute la logique de l'amendement, espérée et attendue face à cette supposée responsabilité. Pour autant, au-delà de ces évidences socialement construites, à quoi fait-on référence *in princeps* lorsque nous faisons appel au concept ?

2.1. La responsabilité qui *oblige* dans l'alliance.

Au-delà du sens accordé par le Droit à ce terme qui fait de l'individu concerné l'auteur des faits imputés, « responsabilité », du latin *respondere*, signifie avant tout « répondre de ». Nous sommes donc en présence d'une notion qui pose d'emblée le problème de la nature du lien qu'entretient l'individu avec ses actes certes, mais aussi avec autrui, dans un contexte de liberté. Comme l'avance D. Temple,

« La liberté du Je n'est pas l'indépendance de soi vis-à-vis d'autres personnes, elle est une prise en charge d'autrui par chacun. L'autre est en Je : cela veut dire que le sujet est responsabilité. L'individuation de l'être fonde la liberté du Je comme responsabilité de tous les autres »³.

Et de poursuivre dans un article ultérieur,

« La responsabilité est l'injonction d'une structure invisible, injonction à être sujet de la parole pour le compte de tous »⁴.

¹ Martuccelli, D., (2004), Figures de la domination, in *Revue française de sociologie*, 45-3, pp.469-497.

² Villerbu, L., M., (2005), Une clinique de l'apostrophe, in *Crise et effets de crises*, Les cahiers de l'Institut de Criminologie et Sciences Humaines, numéro hors série n°0, pp.69-85.

³ Temple, D., (1996), El nacimiento de la responsabilidad, in *Teoría de la Reciprocidad, tomo II : la economía de reciprocidad*, pp. 195-202, PADEP-GTZ, La Paz, Bolivia. Document téléchargeable en ligne sur <http://dominique.temple.chez-alice.fr/naissance.html>.

⁴ Temple, D., (2000), Communauté et Réciprocité, in *RIDAA*, pp. 36-37, Madrid.

La responsabilité ne saurait alors se résumer à ce que le Droit lui attribue, se caractérisant également de la prise en compte d'obligations et de devoirs face à ce, ou ceux, qui entourent l'individu. Et le processus du Don tel que développé dans l'anthropologie maussienne, d'en souligner les enjeux. L'intérêt de M. Mauss pour la signification sociale du Don a mobilisé le plus grand nombre de ses réflexions. Publié pour la première fois en 1924, l'Essai qu'il lui consacre montre que l'échange, non mercantile, pratiqué au sein des sociétés primitives, constitue un principe fondamental de vie en société, quelle qu'en soit sa forme. En ce qu'il oblige, et par les caractéristiques agonistiques qu'il lui attribue, il apparaît créateur de lien social. Dépassant ainsi le stade du commerce, ce processus nous encourage à en saisir les implications en tant que « roc humain »¹.

Dès l'annonce du programme de son Essai, M. Mauss précise que « les échanges et les contrats se font sous la forme de cadeaux, en théorie volontaires, en réalité obligatoirement faits et rendus »², impliquant les deux dimensions que sont la morale et l'économie. Se crée ainsi, *via* les prestations et contre-prestations, l'alliance entre les fratries, tantôt teintée de collaboration, tantôt de rivalité et d'emprise, mais toujours diligentée par le principe de circulation obligatoire des richesses, tributs ou dons qui en sont l'objet. On comprendra alors la dynamique de cette institution du Don sous-tendue par les trois mouvements que sont le fait de donner, de recevoir et de rendre. Trois mouvements à l'œuvre pour chacune des parties engagées, et permettant à l'auteur d'évoquer le système des prestations totales. Si le refus de donner revient à négliger d'inviter l'autre, celui de recevoir revient à déclarer la guerre et rejeter l'alliance sollicitée en terme de « lien d'âme »³. L'échange ainsi conçu met en avant l'idée d'un va-et-vient permanent de matière spirituelle, subjective, et intéressé, mais devenu au sein des tribus archaïques, principe de justice – particulièrement visible dans le rapport des hommes à leurs divinités.

C'est toute la question de l'engagement envers l'autre et au-delà, de la liberté qui oblige cet autre, individu ou collectif, au travers d'un contrat relativement « implicite », dans le temps et l'usure. Mais c'est également toute la marque de la lutte et du défi pour la reconnaissance, faite tour à tour de dépendance, et au demeurant condition de l'alliance. Est-ce à dire que le don ne serait que le prétexte à la rencontre ? La question se pose si l'on retient dans cet ouvrage la nature symbolique de l'échange – ou du *pacte*, serions-nous tenté de dire – et donc du rapport social. Constat qui n'échappe d'ailleurs pas à A. Caillé, pour qui

¹ Mauss, M., (1924), Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, in Mauss, (1950), *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 2004, p.148.

² *Ibid.*, p.147.

³ *Ibid.*, p.160.

« Il n'est de don que de ce qui excède par sa dimension symbolique la dimension utilitaire et fonctionnelle des biens ou des services (...) donnés en créant l'alliance sous peine de guerre »¹.

Mais le don comme symbole de quoi ? Nous serons amenés à y revenir.

L'obligation donc. Juridiquement, elle se définit d'être le lien de droit entre deux personnes et en vertu duquel l'une peut exiger de l'autre. Elle est en quelque sorte la performance possible de l'engagement. Problématique qui n'a de fait pas été sans alimenter les propos d'un certain nombre d'auteurs ayant travaillé sur cette question du don, et dont nous ne pouvons, pour notre part, faire l'économie au vu de notre essai démonstratif. Si la responsabilité n'apparaît pas en tant que telle dans l'élaboration de M. Mauss, ce dernier en pose néanmoins les jalons. Sont évoqués la contrainte, l'obligation mutuelle, la sanction, la prise sur l'autre, le lien spirituel, le contrat, l'union, le gage, l'autorité, la transmission, la reconnaissance, l'engagement, la dépendance, la solidarité... autant de notions qui s'associent de près ou de loin à celle qui constitue ici notre point de départ.

Dans le processus à l'oeuvre, il en va de la responsabilité de chacun des points de l'échange, donateur comme donataire. Tout deux sont responsables de ce qui se joue et se transmet, de ce qui engage ou fait rupture. Pourtant, le don ne saurait relever seulement de la somme de ceux qui y prennent part. Bien davantage il relève du lien créé, de cet entre-deux, espace d'intersubjectivité. Et de refonder ainsi le lien : l'un existe par l'autre, et réciproquement, pouvant répondre tour à tour de ce qui leur fait face et leur revient. Chacun ayant des devoirs envers l'autre, la responsabilité émerge. Le don serait-il matrice de la responsabilité ? La réponse n'apparaît pas évidente si l'on considère les obstacles auxquels nous confrontent quelques unes de ses déclinaisons. Obstacles que souligne M. Chabal² lorsqu'elle interroge la bilatéralité de cette responsabilité en objectant le cas de celui « qui ne peut être partenaire d'un contrat : les nourrissons, les animaux, la nature, les générations futures » – et pris au jeu, serions-nous tentés d'ajouter toute personne morale de manière générale. Dit autrement, qu'en est-il de la responsabilité lorsque le sujet est seul en position d'incarner cette dynamique du don ? Nous y reviendrons.

Quoiqu'il en soit, cette co-extensivité du don et de la responsabilité n'est pas nouvelle. Comme le

¹ Caillé, A., (1996), Ni holisme ni individualisme méthodologiques, Marcel Mauss et le paradigme du don, in *La revue du M.A.U.S.S.*, n°8, pp. 12-58.

² Chabal, M., (1996), Quand la réciprocité semble non réciproque ou la réciprocité cachée, in *La revue du M.A.U.S.S.*, n°8, pp. 133-143, Paris, La découverte.

rappelle D. Temple¹, elle s'est inaugurée dans le rapport aux puissances surnaturelles ou autres divinités qui constituaient souvent l'autre de l'échange au sein des tribus archaïques, mais s'est poursuivie à mesure de l'histoire. M. Gauchet² a tenté d'en retracer l'évolution, posant justement la responsabilité comme instituante, tant entre les divinités surnaturelles et les hommes, qu'entre les hommes ou la nature par la suite, puis finalement, entre les hommes eux-mêmes. Une évolution certaine dont elle est l'objet mais aussi, une persistance dans l'échange malgré ses déplacements ; depuis l'apparition des premières formes sociales où l'individu était assujéti au monde d'en haut à celles plus modernes qui ont créé le citoyen. Autrement dit, lorsque de l'extérieur qui assujettissait, déterminisme et pouvoir ont été ramenés vers l'intérieur. Tout ce qui était de l'ordre de l'immuable, de l'indiscutable, par ce déplacement, a permis aux membres du social d'acquérir la responsabilité de ce qu'ils étaient, et de fait, d'introduire une dynamique subjective au sein même de celui-ci ; dynamique jusque là empêchée. La responsabilité apparaît dès lors, pour l'auteur, comme le prix à payer pour la subjectivité et la liberté³, mais ajouterons-nous, comme prix à payer également pour une nouvelle forme d'altérité, une nouvelle économie de la différence.

2.2. Une nécessaire réciprocité pour inaugurer l'échange.

Mais la question de la responsabilité ne peut se résumer à ces positions. Complexe, elle fait émerger de nouveaux axes de réflexion quant à l'échange qui lui fait support. Axes que nous allons tenter de mettre en évidence puis en perspective, compte tenu des traces anthropologiques et institutionnelles que nous pouvons leur reconnaître, au niveau de la relation à l'autre notamment.

Comme nous l'avons précédemment laissé entendre, la responsabilité émerge d'un lien de réciprocité. Qu'entendre alors ? S'agit-il du processus consécutif aux trois obligations que suppose le Don, comme semble le penser A. Caillé⁴ ? Plus avant, la réciprocité se résume-t-elle au jeu engagé par la dialectique don/contre-don ? La dynamique d'aller-retour, ce mouvement alternatif, de va-et-vient, entretenu entre chaque pôle de l'échange n'échappe à aucun des auteurs ayant succédé à M. Mauss et semble s'imposer peu à peu comme structure de sens pour les sociétés. Inaugurant la réciprocité, le don signe l'engagement de l'un vis-à-vis de l'autre, et par là même la res-

¹ Temple, D., (1996), Fraternité et réciprocité, in *La revue du M.A.U.S.S.*, n°8, pp. 277-283.

² M. Gauchet, *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, op.cit..

³ *Ibid.*, p.328-s.

⁴ A. Caillé, Ni holisme ni individualisme méthodologiques, Marcel Mauss et le paradigme du don, *Op.cit.*

ponsabilité ; une responsabilité elle-même caractéristique du lien ainsi établi et de l'altérité qu'il suppose. En acceptant l'autre, et en deçà, la réciprocité, l'individu se rend responsable de celui qui lui fait face, au sein de l'échange. Un raisonnement que l'on retrouve chez M. Chabal, conceptualisé en tant que « réciprocité ternaire »¹. Et l'auteur, d'aller plus loin encore, en qualifiant cette figure de la réciprocité, de responsabilité fondamentale. Elle écrit

« La responsabilité est la clé qui permet de résoudre le problème des structures cachées de réciprocités. L'individu responsable, la personne, incarne le tiers ; il ne peut que l'incarner si une structure spécifique de réciprocité ne l'en a investi »².

Partant de là, la notion de réciprocité semble nécessiter quelques précisions quant à la poursuite de notre propos ; précisions que nous apporterons en nous référant aux sociologues et anthropologues rencontrés au fil de nos lectures, et face auxquels nous nous positionnerons.

Dans le processus du don, l'accent est particulièrement mis par M. Mauss sur le mouvement de retour. La prise sur l'autre, et en deçà, sa considération, en apparaît consécutive. L'échange se constitue alors de deux pivots, bornant le lien, où chacun, présentant quelque chose à l'autre, présente finalement quelque chose de lui-même. C'est toute la figure des *Taonga* dans la théorie Maori, objet d'échange qui s'imprègne du *Mana* de son propriétaire initial, c'est-à-dire, de sa force, de sa puissance, et d'une part de son âme ; celle qui poursuivra le donataire. La reconnaissance de l'autre se fait alors dans la symétrie, par le mouvement qu'elle suppose, et instaure les pré-requis d'une réciprocité émergeant par cet échange permanent de matière spirituelle. Il précise d'ailleurs dans son Essai que

« Le but [du don] est avant tout moral, l'objet en est de produire un sentiment amical entre deux personnes en jeu, et si l'opération n'avait pas cet effet, tout en était manqué »³.

L'on voit bien ici le primat de la relation sur le caractère pécunier. Sous ses apparences de générosité, le don vient sceller la parenté, tout en signifiant la proximité et la distance de l'autre à « apprivoiser », l'autre, rival et partenaire qui, mis au défi⁴, entre dans le jeu de l'échange en acceptant réception du donateur.

Offrir, ou plus justement, donner, c'est montrer « à qui sera le plus riche et aussi le plus folle-

¹ M. Chabal, Quand la réciprocité semble non réciproque ou la réciprocité cachée, *op.cit.*, p.134.

² *Ibid.*, p.139

³ M. Mauss, *Essai sur le Don*, *op.cit.*, pp.172-173.

⁴ En effet, la réception du don n'est pas sans conséquence. Loin de là, elle est considérée comme risquée et dangereuse puisque engageant le donataire à rendre au donateur sous la menace du *Hau* qui veille à l'engagement et au retour du don dans l'usure. Pour M. Mauss, « tout le rituel à la forme du défi et de la défiance et exprime l'un et l'autre ». C'est toute l'ambivalence du *Gift*, don empoisonné, don funeste qui orne mythes et légendes, traditions et coutumes. Un thème joliment mis en valeur dans le film de T. Burton, « les noces funèbres ».

ment dépensier ». La pratique du *Potlatch*¹ en est paradigmatique. M. Mauss le résume à juste titre lorsqu'il écrit « on fraternise et cependant on reste étranger ; on communique et on s'oppose dans un gigantesque commerce et un constant tournoi »², un peu à l'image d'Eros et Thanatos. D'ailleurs, si la question du *frater* n'est pas à négliger ici, celle de la parité, telle que nous l'avons défini, ne l'est guère moins. L'échange s'opérationnalise ici par la dynamique don/contre-don devenue l'institution à même de faire naître l'alliance et de la maintenir, dans l'altérité... lorsque « les hommes prennent conscience sentimentale d'eux-mêmes et de leur situation vis-à-vis d'autrui »³.

Comme le souligne A. Caillé⁴, une telle démarche anthropologique vient rendre possible un nouvel éclairage de la relation et de l'échange qui s'y joue. Nouvel éclairage qui nous permet de nous approprier différemment le concept de réciprocité alors tout juste ressorti, en nous concentrant sur la règle symbolique, transcendant la relation purement utilitaire et d'intérêt matériel. Don et contre-don deviennent le symbole opératoire, « performateur » d'un pari fait sur l'horizontalité de cette parenté, de cette alliance, et sur son organisation générationnelle. Ils viennent représen-

« La relation sociale concrète et spécifique par excellence (...) qui ne prend son sens plein que dans la singularité du donateur et du réceptionneur ainsi justement affirmée »⁵.

Et la définition que nous retiendrons de la réciprocité, d'être finalement cet entre-deux qui à la fois réunit et sépare. Ce lieu qui met le sujet face à l'autre, dans un certain affrontement – à l'image du « un contre un » ou « un pour un » – qu'ils agiront et subiront tour à tour. Comme le rappelle D. Temple, s'interrogeant pareillement,

« La réciprocité n'est pas une solidarité d'intérêts. Elle n'est pas la sympathie des semblables, elle suppose au contraire que chacun affronte l'autre »⁶,

... l'autre reconnu comme différent du moi bien que semblable, l'autre comme un autre moi-même mais aussi un moi pour lui.

La réciprocité ferait la parité différenciée parant ainsi à la stricte bilatéralité couramment asso-

¹ Classiquement défini comme le don cérémoniel orienté vers la conquête ou le maintien du prestige.

² M. Mauss, *Essai sur le Don, Op.Cit.*, p.205.

³ *Ibid.*, p.275.

⁴ A. Caillé, Ni holisme ni individualisme méthodologiques, Marcel Mauss et le paradigme du don, *Op.cit.*

⁵ *Idem.*

⁶ Temple, D., (1996), Fraternité et réciprocité, in *La revue du M.A.U.S.S.*, n°8, pp. 277-283.

ciée à l'échange, et notamment dénoncée par B. Viard¹. La relation à l'objet de D.W. Winnicott² devient relation *d'objet* au profit d'une dialectique particulière. Le terme de « réciprocité » tel qu'il apparaît dans le langage usuel pour représenter l'échange équivalent n'est alors plus satisfaisant, engageant un nécessaire déplacement. C. Papilloud qui a beaucoup travaillé sur les écrits de G. Simmel, précédant eux-mêmes de peu ceux de M. Mauss, parle d'ailleurs de *Wechselwirkung*, traduit en « effets de réciprocité », pour souligner la distinction à faire avec l'interaction. La *Wechselwirkung* serait cette « force de gravité entre les hommes »³ qui échappe à l'interaction ; celle aux prises avec l'ambivalence des rapports sociaux ; celle qui témoigne d'une dynamique intersubjective – non plus interindividuelle – qu'il nous faut considérer.

C'est là, pour l'auteur, toute la puissance du « faire-relation », laquelle se caractérise désormais d'être immanente, émergente et différenciatrice, dans le « rapport unitaire à l'autre ». La question du désir surgit alors – le moi-même comme un autre – condition des limites du « je ». Ce désir que l'auteur convoque, et qui peut mettre à mal l'altérité, illustre les risques d'une fusion peu considérés jusque là, et qui pourtant, confortent l'idée d'un mouvement oscillant et dangereux... particulièrement lorsque les co-« trans-port[eurs] » se montrent trop intrusifs dans le rapport de réciprocité, alors perverti. Aussi, l'unité surgit là où l'on se représentait *a priori* la dualité, caractérisant un processus, parfois carencé, parfois excessif, mais ayant au demeurant toujours fondamentalement trait à l'homme dans le social. S'ouvre le champ d'une anthropologie de l'échange qui autorisera ces réflexions sur le rapport à l'autre, à la fois proche et distant, et qui menace de dévorer le sujet.

2.3. La mutualité comme garantie de cet échange.

Si la définition que nous pouvons proposer de la réciprocité tend à se préciser, il nous faut encore éclaircir un point, condition de la dialectique à établir. Reprenons la remarque de M. Chabal, citée plus haut, afin d'introduire ce nouveau développement. Concernant la responsabilité, cette dernière interroge la bilatéralité possible lorsque le sujet dit responsable, fait face à celui « qui ne peut être partenaire d'un contrat : les nourrissons, les animaux, la nature, les générations futures »⁴. Nous ajouterons : lorsque l'autre de la relation, dite de réciprocité, n'est que figure morale ou institutionnelle, qu'en est-il de la réciprocité en question ? Sommes-nous toujours

¹ Viard, B., (1996), Pierre Leroux et Paul Diel, découvreurs du don, République et psychologie, in *La revue du M.A.U.S.S.*, n°8, pp. 349-359.

² Winnicott, D. W., (1975), *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, Paris, Gallimard.

³ Papilloud, C., (2002), *Le don de relation, Georg Simmel – Marcel Mauss*, Paris, l'Harmattan.

⁴ M. Chabal, Quand la réciprocité semble non réciproque ou la réciprocité cachée, *op.cit.*p.135.

dans le même registre ? A la lecture des différents auteurs cités jusqu'à présent, l'ambiguïté demeure sans que ne soit réellement soulevée la confusion.

Et M. Mauss, de nous y confronter dès les premières pages de son Essai. Alors que sont relatées les « coutumes », ou plutôt dirons-nous, les rituels institutionnalisés ayant trait au don, effectués entre chefs de tribus ou membres de famille, l'auteur introduit ce qui pourrait être une nouvelle dimension de l'échange :

« D'abord, ce ne sont pas des individus, ce sont des collectivités qui s'obligent mutuellement, échangent et contractent ; les personnes présentes au contrat sont des personnes morales : clans, tribus, familles qui s'affrontent et s'opposent soit en groupe se faisant face sur le même terrain, soit par l'intermédiaire de leur chef, soit de ces deux façons à la fois »¹.

Non seulement nous ne sommes plus ici en présence de deux individus qui se font face, prenant compte de l'autre et d'eux-mêmes à la fois, mais l'auteur parle désormais d'obligation mutuelle. Est-ce à dire que réciprocité et mutualité se confondent, comme pourrait nous le laisser penser quelque ouvrage définitionnel que ce soit ?

Cela nous semble peu probable ; pour exemple, l'emploi au demeurant différencié de ce qui a trait à la mutualité au sein des administrations socio-sanitaires. Il nous faut donc poursuivre. Pour M. Mauss, les pratiques ayant trait au don correspondent à ce qu'il qualifie de « prestations totales », des prestations totales en ce sens que « c'est bien tout le clan qui contracte pour tous, pour tout ce qu'il possède et pour tout ce qu'il fait, par l'intermédiaire de son chef »². Le « un pour un », voire, le « un contre un » devient « tous pour un », opérant un certain décalage. La citation de Hunt en note de bas de page va dans ce sens :

« Car ce ne sera pas en mon nom. Ce sera en votre nom et vous deviendrez fameux parmi les tribus quand on dira que vous donnez votre propriété pour un potlatch »³.

C'est alors le clan dans son ensemble qui apporte ses contributions à l'autre, chef, et dont il pourra en retour, profiter – conformément au rapport entretenu avec les divinités.

C'est encore la mise en commun, caractéristique d'une mutualité naissante, mais pourtant d'apparence guère identifiée comme telle. L'objet du don constitutif de l'échange, propriété et possession, devient « un gage et une chose louée (...) et en même temps, déposée, mandatée »,

¹ M. Mauss, *Essai sur le Don*, *op.cit.*, p.150.

² *Ibid.*, p.152.

³ *Idem.*

cée avec cet objectif particulier : « en faire usage pour un autre »¹. Doit-on penser pareillement le Don lorsqu'il s'effectue « par intérêt, par grandeur et pour services, en défis et en gages »² ? Tout se passe comme si le don réciproque tombait en quelque sorte dans le domaine public où circulent dans leurs généralités les richesses déposées. Or, la reconnaissance duelle ne saurait être confondue avec l'assurance sociale. Celle-là même qui justifiait que nous renoncions au férié de juin pour participer à l'accompagnement des « personnes âgées » – le destinataire apparaît ici être une représentation anonyme de la population, un « tous ».

Il s'agit donc de deux versants distincts de l'échange, se soutenant pour l'un, du don, pour l'autre, de la dette ; induisant un rapport différentiel à l'autre et dépassant les raisons *a priori* politiques qui pourraient être convoquées, pour en confirmer le fondement anthropologique.

Dans le milieu des années 90, une distinction semble se dessiner. A lire D. Temple,

« Le bien commun ne se réduit pas à ce que les hommes mettent en partage. Le bien commun est *d'abord* la reconnaissance des hommes entre eux, une valeur qui résulte non pas de ce qu'ils partagent mais du fait de mettre en partage »³ [nous soulignons].

L'inscription de l'altérité se fait dans une continuité, aux prises avec l'antériorité d'une rencontre et les enjeux qu'elle implique. C'est sur ce point que nous pouvons préciser les choses, en discriminant à la fois du temps et de l'espace. Et de poursuivre l'hypothèse de l'auteur en avançant que mettre en partage pour le bien commun n'est pas seulement reconnaître l'autre.

Ainsi se systématiserait l'altérité, par les déclinaisons suivantes : « [la] reconnaissance (...) utilisée pour faire valoir l'intérêt de chacun vis-à-vis d'autrui dans un esprit de conservation de soi, d'autodéfense et de compétition », qualifiée par D. temple d'« égoïsme » et que nous assimilerions davantage à la réciprocité ; et pour la seconde, « [la] reconnaissance (...) réinvestie dans la réciprocité sous forme de bienveillance »⁴, que nous ferions préférentiellement correspondre à la mutualité. Un « nous » et un « tous » participant tous deux du lien social, singulier et pluriel, dans son émergence et sa permanence.

Un changement de nature s'opère tant en terme d'adresse que d'investissement. La dynamique gain/perte évolue jusqu'à l'évocation du sacrifice, prégnant dans les écrits sur le don, et qui n'est pas sans introduire dès lors la notion de dette – en partie issue de l'obligation de rendre. Comme

¹ *Ibid*, p.180.

² *Ibid*., p.188.

³ D. Temple, *Fraternité et réciprocité, op.cit.*, p.279.

⁴ *Idem*.

l'évoque C. Papilloud, « le sacrifice renvoi à un souci de la relation à l'autre, au groupe et à la société au détriment du seul objet reçu, qui n'est pas gardé mais (re)donné par le donataire »¹. La logique se poursuit par delà celui qui initialement, seul et déterminé, faisait face au donateur, pour concerner l'ensemble social, être collectif. L'échange devient circulation. Le don engendre la dette qui ne peut se rembourser, à laquelle le contre-don ne saurait totalement se substituer, et qui de fait correspond à une forme de renoncement au bénéfice du tous. Un renoncement où chacun pourrait trouver son compte, un renoncement qui participerait de la continuité du social institué, de la permanence des rapports sociaux établis dans la réciprocité. Celle-ci, débordée, amène à tracer les contours d'un nouvel espace, d'un nouveau processus. Du « faire-relation » évoqué plus haut, advient un « Faire-société »² suspendu à la référence d'un idéal.

M. Gauchet, dans la suite des réflexions que nous lui empruntons, a justement mis en avant cette « nouvelle » ramification. Et l'originalité de son apport, tenant du lieu où il l'inscrit. Pour l'auteur en effet, si la solidarité résulte d'une entreprise collective organisée en vue d'un salut³, elle n'en demeure pas moins l'effet d'une production subjective, ou intersubjective, à visée politique. Comme il l'écrit, le développement politique moderne tient du

« surgi[ssement d'] une catégorie nouvelle d'êtres sacrés, personnes abstraites, fantômes collectifs dont nous sommes membres et qui nous écrasent, déités de l'immanence que nul n'a vues et auxquelles pourtant nous ne cessons de nous dévouer, l'Etat invisible et la Nation éternelle »⁴.

Or, c'est en cet endroit que nous pouvons mettre au travail responsabilité et processus de responsabilisation, pour les raisons que nous évoquions précédemment : l'obligation structurante du lien social par la dette.

Ainsi, nous retiendrons de la Réciprocité, ce qu'engage le Don⁵. Il est celui qui fait émerger l'autre tout en le gardant à distance, l'autre en tant qu'il est semblable mais non identique, l'autre qui demeure à la frontière et qui de fait, risque toujours de nous envahir alors même que se crée cette proximité. Le Don vient « parer la proximité avec le trop semblable »⁶, faisant de la réciprocité la négation de la fusion. C'est le « Etre Un pour chacun ». La Mutualité qui en constitue le pendant dialectique, relève de la Dette – non contractualisable, non négociable. Elle est celle qui

¹ C. Papilloud, *Le don de relation, Georg Simmel – Marcel Mauss, op.cit.*, p.75.

² C. Papilloud, *La réciprocité, diagnostic et destins d'un possible dans l'œuvre de Georg Simmel, op.cit.*, p.103.

³ M. Gauchet, *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion, op.cit.*, p.170.

⁴ *Ibid.*, p.179.

⁵ Comme l'évoquait D. Temple, cité par M. Chabal, *op.cit.*, « La réciprocité ne se laisse pas réduire à l'échange qui annulerait le don comme don ».

⁶ L.M. Villerbu, *Une clinique de l'apostrophe, op.cit.*.

maintient l'autre dans la permanence *via* le « partage d'un bien rendu commun suite au renoncement de chacun à une partie de lui-même et de ses appartenances »¹. C'est le « Tous pour Un » que l'on clame au bénéfice d'une sauvegarde du tous ; pourrions-nous dire, le « bout de gras que tout le monde se partage », gagé au titre d'une croyance que l'on se donne.

Cette réflexion organisée autour de la problématique de l'échange présente l'intérêt de formaliser un appareillage conceptuel qui, sous le sceau de considérations anthropologiques, nous permet d'envisager l'échange comme une figure paradigmatique d'un rapport à l'autre que nous donne à voir aujourd'hui un pan de la clinique adolescente, impliquant une médiation horizontale. Et nous ne saurions que trop reprendre les termes d'A. Caillé selon lesquels

« Holisme et individualisme ont en effet en commun de penser la société selon un axe vertical. L'un pour affirmer le poids écrasant du sommet sur la base, du tout sur les parties et sur les individus. L'autre au contraire, pour dénier cette éminence (...). Raisonner en terme d'interactionnisme du don, de pensée politique, c'est au contraire adopter un point de vue radicalement immanent, horizontaliste, et montrer comment c'est du même mouvement que se produisent ou se reproduisent les termes opposés, la base et le sommet »².

L'hypothèse que nous formulons est alors la suivante : le lien social concerné à l'adolescence trouve à s'élaborer sur ces dimensions de l'échange, à ceci près qu'y jouant une dynamique différente, elles feront de l'autre, tantôt le frère, tantôt l'ami, tantôt le voisin. Aussi, la question du théâtre politique où se jouent ces valeurs, ces mythes et ces formations de l'altérité, doit être reprise. Support d'affrontement, de reconnaissance et de rivalité, il implique des enjeux de pouvoir qui à leur tour, illustreront les coordonnées de cette situation de l'autre.

3. POUR UNE APPROCHE DIFFERENTE DU POUVOIR, EMERGEANT ET CREATEUR DE TERRITOIRES.

A plusieurs reprises, nous nous sommes interrogés sur ce qui pouvait alimenter le lien social à l'adolescence et au-delà, le garantir, lorsque l'autorité faisant habituellement trace, n'apparaît plus d'une nécessité intrinsèque dans les observations que nous pouvons faire. Le modèle de la linéarité verticale, au travers des dialectiques proposées de l'interdit et de l'échange, se meut vers une horizontalité certaine où ce que l'on pouvait concevoir comme autorité ne suffit plus à définir le pouvoir.

¹ *Idem.*

² A. Caillé, Ni holisme ni individualisme méthodologiques, Marcel Mauss et le paradigme du don, *op.cit.*, p.34.

Dans son acception commune, l'autorité est ce qui vient témoigner de l'exercice d'une puissance, corrélatif d'une hiérarchie, où le sommet vient commander la base, subordonnée de fait. Par la hiérarchie, l'autorité participe de l'inscription d'un ordre au premier sens du terme. Est-ce à dire qu'il s'agit là du seul mode d'ordonnement possible ? L'étymologie latine du terme *auctoritas* nous renseigne davantage, définissant successivement à travers celui-ci l'accomplissement, l'exemple, la garantie et la crédibilité... tout ce qui participe entre autre de la responsabilité. Aussi, l'autorité que confère le pouvoir ne prescrirait finalement pas d'une position assignée à celui qui l'exerce ou en est le destinataire. Le Droit va jusqu'à définir l'aptitude à agir pour le compte de quelqu'un, ce qui n'est pas sans conforter cette conceptualisation : la substitution confirme l'inscription possible d'une équivalence aux côtés d'un rapport de domination. Au-delà donc de ces forces, de ces puissances, que nous assimilons régulièrement à l'autorité et au pouvoir qui lui est corrélatif, que pouvons-nous retenir ? Au-delà de cette influence dominante qui lui est attribuée, que reste-t-il si ce n'est l'espace d'une relation qui peut trouver en elle-même son propre agencement ?

3.1. L'hypothèse faite *Sur la reproduction horizontale.*

Exercer son pouvoir ou faire preuve de pouvoir *sur* implique l'existence de l'autre et *a fortiori*, d'une certaine forme de relation, dont on ne saurait faire sans. C'est dans la relation que se manifesterait alors le pouvoir, dans cette relation à l'autre que l'on reconnaît comme tel et qui nous fait exister en retour. Phénomène qui n'est pas sans rappeler celui de l'interpellation décrit par L. Althusser. Selon lui, c'est l'interpellation qui, *via* l'idéologie, fait advenir le sujet qu'elle nomme et qu'elle situe, face à l'autre, dans une « structure spéculaire »¹ – advenir étant ici à entendre au sens « performatif » du terme. Ce serait « une seule et même chose que l'existence de l'idéologie et l'interpellation des individus en sujets »². Ainsi, si l'individu est « toujours déjà » un sujet, c'est par l'entremise de cette double articulation, de ce double engendrement idéologie-sujet/sujet-idéologie, que la reconnaissance se donne à voir. Le sujet fait exister l'idéologie, qui lui donne, ou plutôt, lui révèle ce statut en retour. Ne pourrait-on donc pas voir là, dans cette relation, ce point de référence qui va acquérir son pouvoir sur un territoire donné³ ? Point de référence qui crée le

¹ Althusser, L. (1995), *Sur la reproduction*, Paris, PUF, p.310.

² *Ibid.*, p.227.

³ Du latin *idea*, et du grec *logos*, l'« idéologie » renvoie à l'image, l'idée, la notion. Pour E. Littré, elle se définit d'être une « science des idées considérées en elles-mêmes, c'est-à-dire comme phénomène de l'esprit humain », mais aussi « une science qui traite de la formation des idées », une science généalogique en quelque sorte où « la sensation [serait] la source unique de nos connaissances ». Le caractère dogmatique et transcendant qui lui est couramment associé serait un abus de langage. A reprendre donc E. Enriquez, pour qui l'idéologie est « créatrice d'un nouvel espace imaginaire qui va susciter certains projets et en décourager d'autres, qui va instituer des valeurs, des normes de com-

sujet familial, religieux, scolaire, culturel, mais aussi, ce qui n'est pas sans attirer notre attention, le sujet politique, parfois dans la contradiction des précédents.

A l'origine : « la reproduction des conditions de production »¹ passant à la fois par la qualification et la soumission aux règles de l'ordre établi, soit, l'idéologie. C'est alors toute la question de l'assujettissement qui se pose, et toute sa complexité. Complexité du processus de subjectivation certes, mais également des rapports de pouvoir dans les relations établies. En effet, reprenant dans son exposé le système sociétal pensé par K. Marx, L. Althusser propose la métaphore de la topique où, sur l'axe d'une hiérarchie, le sommet ne saurait exister sans la base qui le détermine. Comme il l'écrit, « on peut dire que les étages de la superstructure ne sont pas déterminants en dernière instance, mais qu'ils sont déterminés par l'efficace de la base »², inversant ainsi le poids des positions. Est-ce à dire que la référence transcendante ne saurait exister en dehors de ce lieu de la relation ? Voire, qu'elle ne serait plus efficace si la base trouvait ailleurs son référentiel ? S'il n'est pas question ici de savoir à qui reviendrait la possibilité d'une certaine autonomie, il n'en demeure pas moins que ce qui serait à déterminer est bien ce qui vient faire lien, ou au-delà, ce qui peut maintenir le lien dans quelque sphère que ce soit.

Le sujet, interpellé en tant que tel, particulièrement dans la sphère du politique, semble donc participer du pouvoir auquel finalement il se soumet en retour, et participer du sens de ce qui se constitue pour lui comme point d'identification, voire comme idéologie. Mais une idéologie à entendre ici telle que L. Althusser l'envisage, à savoir cette représentation sans histoire, « éternelle »³ ; une idéologie qui ne transcenderait l'histoire, pas plus qu'elle ne s'imposerait, qui serait au contraire, omniprésente, transhistorique, et pourquoi pas, transindividuelle. Dit autrement, elle émanerait de ceux qui lui donnent corps, qu'elle transporte, convoque et aliène sous sa coupe. D'ailleurs, G. Deleuze et F. Guattari, affirmaient que « le désir fait partie de l'infrastructure »⁴, des structures profondes d'une formation sociale, de celles du bas plus que du haut. L'idéologie ne saurait donc exister en dehors de l'appareil qui la fait émerger, des pratiques qui la donnent à voir, et des sujets qui s'y soumettent pour exister en tant que tels. C'est là son caractère immanent avant de devenir support de croyances, de représentations et d'attentes.

portements, des orientations renvoyant dans les limbes les lois les plus anciennes considérées comme celles d'un temps souillé et définitivement révolu » (*De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social, op.cit.,p.89*). Rien ne nous indique plus le caractère nécessairement extérieur de celle-ci. Venant du corps, l'idéologie apparaît avant tout autre chose l'expression d'un référentiel mobilisé par le sujet lui-même, sans que l'assujettissement dont il est l'objet ne vienne remettre en cause son inhérence.

¹ L. Althusser, *Sur la reproduction. op.cit.*, p.269.

² *Ibid.*, p.276.

³ *Ibid.*, p.295.

⁴ G. Deleuze, F. Guattari, *l'Anti-Œdipe, op.cit.*, p.413.

Le problème étant, comme l'écrivent ces deux auteurs, que le

« capitalisme instaure ou restaure toutes sortes de territorialités résiduelles et factices, imaginaires ou symboliques, sur lesquelles il tente tant bien que mal, de recoder, de tamponner les personnes dérivées des quantités abstraites »¹ se posant comme « l'Œdipe d'une autorité sociale »²

Il cherche ainsi à reprendre à son compte le capital des filiations et alliances en tant que forces et moyens de production, alors même que celles-ci, dans le contexte qui nous intéresse, semblent relever de territoires autres. Un point de vue qui n'est pas sans être conforté par celui de M. Foucault, voyant à travers le bio-pouvoir, l'assurance du capitalisme³.

Et de nous demander si ce ne serait pas là une des raisons pour laquelle la confrontation d'idéologies relevant de topologies différentes se solderait par l'incompréhension réciproque de ceux qui les clament et dont les référentiels diffèrent ? C'est en quelque sorte tout le jeu que nous retrouvons chez G. Deleuze et F. Guattari autour de la notion de territoire et qui vient mettre en évidence un champ de force particulier, ne coïncidant pas nécessairement avec celui du « plateau » voisin. Se pose donc la question du lieu de ce qui vient faire pouvoir sur un territoire donné, et par là même, de ce qui vient maintenir la relation en rendant à ce dernier l'immanence de son point de référence.

Pour L. Althusser, « l'Etat (...) n'est ni public ni privé »⁴, et, étant la condition même de cette distinction, ne saurait l'être. Il n'en demeure pas moins qu'il serait difficile de penser qu'il n'est en rien dans les manifestations revendicatrices d'une publicité au premier sens du terme, face à une loi dont on ne sait plus si, pour sa part, elle reste publique ou si elle tend à se privatiser. Ne serait-ce pas l'idéologie imposée, l'adresse des revendications ? Les comportements de révolte sociale que l'on observe viennent inscrire, dans l'acte, l'idée qu'un collectif aura fait émerger pour exister comme sujet contre une politique vécue comme insatisfaisante parce que assignant des positions qu'il remet en cause. Or, si cette idée émergée n'est pas « tombée du ciel », ne devrait-elle pas nous encourager à penser ce sujet, producteur d'idéologie, comme impliqué à part entière dans un pouvoir qui ne tiendrait plus exclusivement du haut, ne serait-ce que par l'assujettissement que la littérature lui prête. L'idéologie induit généralement l'idée d'une asymétrie du pouvoir. Qu'en est-il ?

¹ *Ibid.*, p. 42.

² *Ibid.*, p.96.

³ M. Foucault, *La volonté de savoir*, *op.cit.*. Pour l'auteur, le bio-pouvoir relève du contrôle des corps qu'il sait ajuster par nature au phénomène économique, assurant ainsi sa survivance.

⁴ L. Althusser, *Sur la reproduction op.cit.*, p. 282.

3.1.1. Le paradoxe de l'assujettissement : une circonscription possible du pouvoir.

Assujettir, assujettir des sujets en sujet comme aurait pu l'écrire L. Althusser, est un terme qui porte en lui-même un paradoxe ; celui qui convoque simultanément subjectivation et dépendance comme conditions d'une existence. L'assujettissement, tel que M. Foucault a pu l'aborder¹, vient signifier à la fois la formation/régulation du sujet et l'état de mise sous dépendance que cette formation suppose. Un postulat qui n'est pas sans se retrouver derrière les mots de J. Butler lorsqu'elle soumet à la question la problématique du pouvoir. Elle l'écrit, « le pouvoir est à la fois extérieur au sujet et le lieu même du sujet »², celui qui l'opprime et le crée à la fois.

Si la psychanalyse telle qu'enseignée par J. Lacan met elle aussi en avant la condition d'émergence du sujet dans son aliénation – le processus de perte structurant – cela n'est que par rapport au champ du symbolique, au discours de l'Autre, lieu d'inscription et référence transcendante. Et c'est nous semble-t-il ici l'intérêt d'une conception de l'assujettissement développée par ces auteurs, qui va envisager ailleurs ce lieu du pouvoir auquel le sujet se soumet pour exister. Se subordonner à ce qui fait figure de pouvoir n'impliquerait plus une entité extérieure placée au-dessus de tout.

Pour J. Butler, le pouvoir est « ce que nous abritons et conservons dans les êtres que nous sommes »³ assumant dès lors « une forme psychique qui constitue l'identité à soi du sujet »⁴ à l'image du retournement à l'œuvre dans l'interpellation. C'est donc au tour du sujet d'être considéré, au moins en partie, comme lieu du pouvoir, mais lieu du pouvoir en tant qu'il peut être articulé à l'autre ; cet autre, ou cet autres, dont il dépend ou accepte de dépendre. La part active du sujet à exister comme tel se pose puisque assumant le pouvoir dont il émerge et auquel il se subordonne – « désir d'assujettissement ». Le sujet est « sujet *du* pouvoir »⁵ dans toute l'ambivalence que cela implique : effet et condition de possibilité, agissant sur et agi par. Au côté d'une seule restriction originelle, se pense un *en soi et pour soi*.

Alors l'on retiendra la nécessité d'une co-existence pour opérationnaliser un pouvoir qui ne serait pas donné par nature mais qui émergerait de la rencontre, et trouverait en elle son espace de régulation et d'exercice. Ce que J. Lacan assimilait alors au langage trouve à se déplacer.

¹ Foucault, M. (1993). *Surveiller et punir*, Paris, Tel Gallimard.

² J. Butler, *La vie psychique du pouvoir*, *op.cit.*, p.40.

³ *Ibid.*, p.22.

⁴ *Ibid.*, p.24.

⁵ *Ibid.*, p.38.

« [Le] déplacement d'un discours sur la loi, entendue comme loi juridique et présupposant un sujet subordonné par le pouvoir, vers un discours sur le pouvoir, champ de rapports productifs, régulateurs et contestataires »¹.

La lecture de M. Foucault est illustrative de ces développements en ce qu'elle n'apparente plus le pouvoir à l'hypothèse répressive. Du « Qu'est-ce qu'est le pouvoir ? », elle pose la question du « Comment s'exerce-t-il ? ». Retraçant l'histoire du traitement socio-medico-juridique de la sexualité, M. Foucault remarque que le pouvoir n'a jamais eu pour fonction d'interdire mais d'examiner et de contrôler.

« Plus que les vieux interdits, cette forme de pouvoir demande pour s'exercer des présences constantes, attentives, curieuses aussi ; elle suppose des proximités »²,

Une pratique, voire une philosophie de l'aveu qui n'est pas sans renouveler les partis pris de la littérature toujours contemporaine.

Plus avant, l'aveu se voit structuré par le pouvoir, alors perçu sous ses qualités intrinsèques. L'auteur précise,

« Le discours de l'aveu ne saurait venir d'en haut comme dans l'ars erotica, et par la volonté souveraine du maître, mais d'en bas, comme une parole requise, obligée »³.

Au monde du haut, est alors seulement réservée une *volonté de savoir*. On comprend en cela que le pouvoir ne s'exerce pas dans le cadre juridique du droit, qui récupère ce dont il peut se saisir pour légiférer, mais dans la proximité, et à travers elle, dans la relation dont ce droit va s'extirper. Droit avec lequel le politique reste aux prises quand bien même son rôle eut été de rester en rapport avec les affaires publiques, soit l'être collectif.

Selon M. Foucault,

« C'est de cette image [du pouvoir-souveraineté] qu'il faut s'affranchir (...) si on veut faire une analyse du pouvoir dans le jeu concret et historique de ses procédés » ;

Et c'est cette éthique qu'il se donne pour le penser autrement : « le pouvoir sans le roi », lieu de

« La multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent et sont constitutifs de leur organisation »⁴.

¹ *Ibid.*, p.156.

² M. Foucault, *La volonté de savoir*, *op.cit.*, p.60.

³ *Ibid.*, p.83.

⁴ *Ibid.*, pp.118-122.

Le corps institutionnel amenant à la subordination du sujet social n'en est qu'une cristallisation « politique » *a posteriori*. L'interdit ne serait plus alors à concevoir comme le fait d'un énoncé suprême, légal, « lieu du grand refus »¹ comme il le qualifie, mais nous semble-t-il, l'*inter-dit* d'une relation, « locale », faisant émerger le pouvoir de chacun des pôles asymétriques en présence dans l'échange, quand bien même sur un tissu social maillé. L'intérêt de la conception foucauldienne est donc bien de poser le lieu du pouvoir dans l'enchaînement – toutes significations confondues – et *a fortiori* dans les dimensions de l'assujettissement tel que nous l'avons abordé. A l'extériorité vient se substituer l'inhérence, elle-même productrice de légitimités.

L'hypothèse que nous pouvons alors formuler tient du rôle de « censeur » – reprenant ici le terme de P. Legendre² – attribué au pouvoir dans un système de relations. L'acte d'influence que E. Enriquez attribuait au « grand homme »³, reposerait là encore sur la transversalité d'un « deux au moins », loin du monopole habituellement convoqué⁴. Le pouvoir est ce qui vient participer du *nouage* du Lien social dans la perspective d'une certaine sécularisation, plus que de sa prescription. Le phénomène des émeutes *dans* la ville encourage à le penser, nous donnant à voir dans les processus qui le sous-tendent une tentative d'inversion du pouvoir plus que son renversement, que ce soit face à l'autre social, politique, ou au sein même du groupe qui l'agit. Le souverain ordonnateur que décrit M. Gauchet n'y échappe pas⁵. Là sont mises en avant les *relations* de pouvoir, les *rappports* de pouvoir, contre l'ordre intangible, immuable qui s'impose ; ceux là même qui permettent l'équivocité de l'échange et instruisent une pluralité de positions singulières et discontinues.

Qu'advient-il alors de la question des origines telle que nous l'avons précédemment esquissée ? C'est en considérant l'origine sur l'axe de l'histoire, et non plus de la genèse, que nous pourrions envisager au moins dans un premier temps la « meute », sa formation, sa territorialisation, avant de pouvoir saisir ce qui fera tenir le lien. D'autant que, comme le rappelle F. Noudelmann, traitant de la question de la transmission et de l'héritage dans le cadre du colonialisme, « il ne s'agit pas [en pensant à côté] de nier définitivement toute genèse mais de priver l'origine de son pouvoir légitimant »⁶. C'est tout l'intérêt qu'il accorde au concept de « *digenèse* » développé par E. Glissant dont il s'inspire. En recourant à ce concept, nous pouvons selon lui, tout en traitant de

¹ *Ibid.*, p.126.

² P. Legendre, *L'amour du censeur. Essai sur l'ordre dogmatique*, *op.cit.*

³ E. Enriquez, *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, *Op.cit.*, p.188.

⁴ *Ibid.*, p.235 ; G. Deleuze, F. Guattari, *Mille plateaux*, *Op.Cit.*, p.37.

⁵ M. Gauchet, *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, *op.cit.*, p. 75. Comme l'expose l'auteur, le souverain ne peut exercer son action qu'au travers d'une forme de tension, voire, d'opposition, de négociation, qu'il entretient avec la société qu'il conduit.

⁶ *Ibid.*, p. 144.

l'histoire, accéder au mouvement et à la multiplicité tenant lieu d'origine. Dit autrement, situer à l'image de M. Foucault, l'origine dans la relation fondatrice du pouvoir, là où ladite digenèse « défie l'identité-racine en lui opposant l'identité-relation »¹.

3.1.2. La « métaphore » du territoire comme espace de contraintes réciproques.

Jusqu'à présent, il revenait à la verticalité et à la référence la représentant, de légitimer l'adoption d'un positionnement et délimiter un territoire, qu'il relève d'une topologie ou d'une géographie. L'exemple du prince souverain régnant sur une province donnée et limitée administrativement, en est illustratif. Son statut et l'affiliation à l'ordre divin qui lui était corrélative, allaient lui autoriser la prise de pouvoir sur une circonscription territoriale. Cette nouvelle appréhension du pouvoir va nous permettre le déplacement de cette source de légitimation au niveau de la réciprocité ainsi régulée.

L'espace dévoile alors les différentes déclinaisons qui peuvent le signifier, l'espace en tant qu'étendue plus ou moins superficielle, plus ou moins large, plus ou moins intime, cet espace en tant qu'il va venir désigner des lieux occupés ou siégés par des corps, établissant tantôt la proximité, tantôt la distance, mais au demeurant toujours support de circulations, de mouvements, de trajectoires et de relations... l'espace comme lieu de saisissement de pouvoir et instrument de celui-ci.

Si, pour M. Foucault, le pouvoir est diffus, non localisable en un point précis, il s'appréhende *via* les sphères dans lesquelles il se donne à voir, ou s'exerce. En cela, il n'existe pas un pouvoir unique mais ce qu'il nomme des « micro-pouvoirs »², activés lors de certaines rencontres, au sein de certaines institutions, voire, en jeu dans certains discours. Une polymorphie desdits pouvoirs qui vont « quadriller les corps, et les répartir dans l'espace »³, en étant omniprésents et productifs.

Le territoire apparaît en retour comme la surface qui lui permet d'être à l'œuvre. Du latin *territorium*, il se définit d'être le terrain appartenant à une ville ou à un Etat, cet espace géographique qualifié par une appartenance juridique, et sous la dépendance d'un pouvoir. Pour M. Foucault, « la souveraineté s'inscrit et fonctionne essentiellement dans un territoire »⁴, dans les limites de

¹ *Idem.*

² M Foucault, *Sécurité, territoire, population, op.cit.*, p.366.

³ Alpozzo, M. (2005), *Les stratégies du pouvoir selon Michel Foucault*. Document téléchargeable en ligne sur http://www.oulala.net/Portail/imprimer.php3?id_article=1608

⁴ M. Foucault, *Sécurité, territoire, population, op.cit.*, p.13.

celui-ci, ce qui lui donne son existence, sa reconnaissance. Nous pouvons remarquer dans ses élaborations à quel point l'espace va constituer le fil rouge, conducteur des développements engagés sur cette question et celle de l'organisation politique, dépliant l'évolution de sa conceptualisation dans la droite ligne du passage de la discipline à la sécurité.

F. Gros souligne à juste titre dans un de ses articles l'importance du champ lexical concerné, tant dans les textes de M. Foucault que ceux de G. Deleuze, déjà évoqués : « champs de force, territorialisation et déterritorialisation, réseaux, foyers, nœuds, configurations de pouvoir, etc. »¹. Vecteur de circulation entre les parties, les sujets, ou encore, les lignes de fuites, les plateaux, le pouvoir émerge d'une l'horizontalité des systèmes au sein desquels il se manifeste. C'est l'intérêt nous semble-t-il du « recours aux métaphores spatiales [que de] permet[tre] d'abandonner le modèle monarchique du pouvoir, pour le repenser comme multiplicité étoilée »², et accéder à une analyse du lien social différente.

L'on peut constater que les modalités performatives de la réciprocité n'ont eu de cesse de s'aménager en fonction des techniques de pouvoir qui se sont succédées dans l'histoire. Les cours dispensés par M. Foucault fin des années 70 au collège de France, intitulés *Sécurité, Territoire, Population* et *Naissance de la Biopolitique* l'exposent. A l'origine des développements de l'auteur, ce qu'il a qualifié de « bio-pouvoir » quelques années plus tôt. Il nous faut entendre par là

« L'ensemble des mécanismes par lesquels ce qui, dans l'espèce humaine, constitue ses traits biologiques fondamentaux va pouvoir entrer à l'intérieur d'une politique, d'une stratégie politique, d'une stratégie générale de pouvoir, autrement dit, comment la société, les sociétés occidentales modernes, à partir du XVIIIème siècle, ont repris en compte le fait biologique fondamental que l'être humain constitue une espèce humaine »³.

L'histoire telle qu'il la relate nous laisse percevoir des liens forts entre gouvernementalité, pouvoir et techniques de sécurité, *via* une considération de la population et des modes d'actions instaurés relativement à la gestion du territoire puis des milieux urbains. La question de l'espace apparaît indissociable du traitement de la discipline et ce qui lui fait suite.

Reprenant l'évolution de la politique depuis le 17^{ème} siècle, il montre à quel point les idées de « capitaliser » un territoire » et d' « architecturer un espace » pouvaient être prévalentes, jus-

¹ Gros, F., (2003). *Entre pouvoir et territoire : Deleuze, Foucault*. Document téléchargeable en ligne sur http://1libertaire.free.fr/pouvoir_terr.html

² *Idem*.

³ M. Foucault, *Sécurité, Territoire, Population*, *op.cit.*, p.3.

qu'à assimiler de fait et aisément la discipline à un bâtiment¹ ; une construction destinée à servir d'abri et à isoler, à l'image même des villes qui se caractérisaient d'être à l'époque des espaces emmurés, resserrés, enfermant les habitants dans un intérieur clos. Pour autant, nombre de phénomènes et d'évènements vont amener un réaménagement de ces surfaces de vie dans l'objectif cette fois-ci de maintenir une sécurité. Au principe de celui-ci, l'idée selon laquelle la cité va devenir le milieu d'une population se caractérisant d'être biologique et tributaire d'une matérialité bornant son existence. Comme l'écrit le philosophe, « on voit l'irruption du problème de la « naturalité » de l'espèce humaine à l'intérieur d'un milieu artificiel »², amenant dès lors la technique politique à réviser les modalités du pouvoir, et à s'adresser désormais audit « milieu ».

Ce serait tout le passage de la souveraineté à la discipline puis à la sécurité. La première, capitalisant un territoire, mettait en avant

« Le système du code avec le partage binaire entre le permis et le défendu et un couplage (...) entre un type d'action et un type de punition ».

La seconde, architecturant l'espace, faisait apparaître au sein de ce système binaire le personnage du coupable et autour de lui,

« Toute une série de techniques adjacentes, policières, médicales, psychologiques, qui relèvent de la surveillance, du diagnostic, de la transformation éventuelle des individus ».

La dernière, aménageant un milieu en fonction de ce qui s'y développait ou pouvait s'y développer, se donnait de

« Fixer d'une part une moyenne considérée comme optimale et puis fixer des limites de l'acceptable, au-delà desquelles il ne faudra plus que ça se passe »³,

Faisant désormais fonctionner conjointement ce qu'il en était de la loi et de la discipline, distinctes jusque là. D'une souveraineté qui s'exerçait sur un territoire, puis d'une discipline qui s'exerçait sur des corps, M. Foucault remarque ainsi qu'au 18^{ème} siècle, nous sommes passés à un dispositif de sécurité s'exerçant sur une population, « sujet collectif »⁴, vivant dans un milieu et faisant les frais des évènements.

Les villes vont ainsi s'ouvrir ; et la création de grands axes, permettre la circulation, tant dans un souci d'hygiène, de commerce (intérieur et extérieur) que de surveillance. A la « police », qui

¹ *Ibid.*, p.19.

² *Ibid.*, p.23.

³ *Ibid.*, pp.7-8.

⁴ *Ibid.*, p.44.

n'avait pas la même signification qu'aujourd'hui, d'assurer l'organisation de cette circulation¹. Au 17^{ème} et 18^{ème} siècles, elle est un ensemble technologique s'adressant au milieu. M. Foucault précise « l'ensemble des moyens par lesquels on peut faire croître les forces de l'Etat »² ayant pour objet la moralité, le travail ou encore l'éducation ; l'idée sous-jacente étant qu'avant d'être représentant d'une classe sociale, l'homme est un sujet capable d'activités, à sa mesure, et donc utile à l'Etat. En cela, la police a à l'époque pour fonction de s'occuper du nombre d'hommes, des nécessités de la vie, de la santé, des activités humaines et de la circulation des marchandises, se souciant de l'assurance du vivre, du « mieux que vivre »³ et du coexister, au profit de l'Etat.

Et c'est là la portée de ce point qui pourrait sembler n'être que détail. Si la ville prend son importance, c'est en tant que support d'une évolution des politiques mises en place. Au-delà de la circulation des marchandises qu'elle va permettre, c'est davantage la circulation d'entre les hommes, d'entre les sujets qui l'habitent, la vivent, la nourrissent, et qu'elle va supporter, qu'il nous faut considérer. La ville, *par* les modes de régulation qui la cadre, devient le lieu et le médiateur de l'échange ; ce même échange qui, opérationnalisé par les vecteurs que sont la réciprocité et la mutualité déjà dégagés de l'anthropologie maussienne et néo-maussienne, vient alimenter le lien social. C'est donc en revenant sur ces modes de régulations successifs que nous pouvons appréhender l'organisation sous-jacente de ce lien qui semble engager une certaine rupture dès lors que l'on pense la délinquance actuelle, notamment à l'adolescence, à l'image d'une histoire politique passée qui se rejouerait. Ou quand la géographie physique vient faire émerger une géographie humaine, institutionnelle puis subjective.

3.2. Inactualité de politiques « territoriales ».

Comme nous l'avons laissé entendre, l'évolution des dispositifs politiques, de la souveraineté à la sécurité en passant par la discipline n'a pas été sans permettre à M. Foucault de penser le pouvoir, et son « origine », en « cou[pant] court à l'invocation répétée du maître et aussi bien à l'affirmation monotone [de celui-là] »⁴. La question de la norme et son traitement est venue prendre place. D'abord codifiée par la loi du législateur et souverain, la norme s'est vue, au temps du dispositif disciplinaire, être l'instrument d'un quadrillage humain et contextuel à des fins de régulation, de contrôle et d'action... une territorialisation institutionnelle en quelque

¹ Du latin *politia*, qui signifiait « organisation politique ».

² M. Foucault, *Sécurité, Territoire, Population*, *op.cit.*, p.321.

³ *Ibid.*, p.334.

⁴ *Ibid.*, p.57.

sorte, correspondant au modèle prescripteur du normal – *versus* anormal¹. Ce n'est qu'une fois le principe de la sécurité instauré, qu'une re-territorialisation de l'espace sera engagée, offrant la norme comme résultante de la réalité existante et observée. L'émergence des notions de risque et de danger, corrélative de ce nouveau traitement, y participera ; rompant avec l'hypothèse d'une seule norme discriminante pour lui préférer celle du continuum. Au départ collectif de sujets, la population prend la figure du sujet collectif. Et la ville, d'être toujours le support de l'évolution des techniques de pouvoir, par les événements qui l'ont marquée, les modes d'échanges qu'elle a permis et les opérations préventives qu'elle a engagées.

Pour M. Foucault,

« Ce n'est donc pas sur l'axe souverain-sujet, ce n'est pas non plus dans la forme de l'interdit que les mécanismes de sécurité se mettent à jouer »,

mais à partir de la population elle-même qui devient « un personnage politique absolument nouveau »², doué de désirs ; et qui par conséquent, va conditionner une nouvelle forme de pouvoir à l'issue du règne pastoral.

Ce passage de l'imposition à la guidance, reflète une gouvernance qui lui est désormais intrinsèque et qui constitue tant son fondement que sa finalité. La figure donnée par l'auteur étant celle du « berger »³ qu'il oppose à l'homme de la *res publica*, le « tisserand »⁴. Tous deux incarnent l'économie d'un pouvoir distribué différemment, eu égard à la question de l'origine notamment, et au point de référence qui fait mot d'ordre. La naturalité émerge alors comme nouvelle dimension fondamentale, celle qui est au principe du dispositif de sécurité sous-tendant la biopolitique. Du haut, ce que l'on supposait être le lieu de « vérité », rejoint le bas. La population se donne comme marché à l'économiste, lui soumettant ses normes, ses règles – ses responsabilités – celles qui ne seront relayées que secondairement par les technologies du pouvoir en place et les dispositifs afférents, chargés de contractualiser l'idée de justice. C'est en quelque sorte là l'idée du libéralisme qui vient parer aux tentatives de reterritorialisation et de codage de flux que G. Deleuze et F. Guattari reprochaient au capitalisme.

Le dispositif sécuritaire de la biopolitique y répondrait selon M. Foucault, mais de manière para-

¹ *Ibid.*, p.59.

² *Ibid.*, pp.68-69.

³ *Ibid.*, p.141.

⁴ *Ibid.*, p.149. Alors que le berger est celui qui mène et oriente le troupeau, suivant une ligne directrice immuable, le tisserand procède par la mise en lien, seule capable d'organiser de manière cohérente, les actions à mettre en place au cœur de la cité.

doxale. Il explique que dans le régime libéral, c'est la liberté, en tant que produite et organisée, qui va réguler l'art de gouverner, sachant qu'elle n'est pas une donnée posée d'emblée mais au contraire, qu'elle se fabrique sans cesse. Et d'ajouter que la sécurité est au principe de calcul du coût de cette fabrication pour protéger à la fois l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. Le paradoxe étant que « à tous ces impératifs (...) doivent répondre des stratégies de sécurité qui sont, en quelque sorte l'envers et la condition même du libéralisme », les amenant finalement à arbitrer cette liberté par une « extension des procédures de contrôle, de contrainte, de coercition qui vont constituer comme la contre-partie et le contre-poids des libertés »¹, et engageant une certaine forme de dérives disciplinaires en retour, contre un danger désormais pensable. Il revient donc à la limitation des interventions de l'Etat, de faire la différence, pour que ce dernier demeure un représentant légitime des individus, citoyens libres et responsables, partenaires de l'échange – individus qui étaient anonymes, uniformes, et normés sous un capitalisme qui, selon lui, imposait plus qu'il ne régulait.

Par la biopolitique, il est question de

« Optimis[er] des systèmes de différences, [où] le champ serait laissé libre aux processus oscillatoires, [où] il y aurait une tolérance accordée aux individus et aux pratiques minoritaires, [où] il y aurait une action non pas sur les joueurs du jeu, mais sur les règles de jeu, et enfin [où] il y aurait une intervention qui ne serait pas du type de l'assujettissement interne des individus, mais une intervention de type environnementale »².

Une définition qui n'est pas sans nous interpeller quant à la politique judiciaire encouragée actuellement. En effet, si à travers cette bio gouvernance, la lecture de M. Foucault nous amène à penser le pouvoir comme inhérent aux pratiques et aux activités humaines, les mesures actuelles semblent nous dévoiler le contraire, ponctuant de fait une réalité sociale en rupture, *a priori* nostalgique d'une « gouvernementalité »³ apparue fin 17^{ème} /début 18^{ème} siècle.

Que nous donne à voir les faits de violences agis par les mineurs ou jeunes majeurs si ce n'est cet affrontement entre deux lieux : celui d'un système qui enferme des corps par la mise en place de frontières rigides et imperméables auxquelles l'on ne peut que difficilement échapper ; et face à lui, celui d'une volonté de circulation qui solliciterait le recours à la multiplicité, voire à la mixité,

¹ M. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, *op.cit.*, pp.66-68.

² *Ibid.*, p.265.

³ Comme définie par M. Foucault, la gouvernementalité est à entendre comme « l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité », (*Sécurité, territoire, population*, *op.cit.*, p.111).

pour intégrer cet « art de gouverner » ?

Se dévoile une topographie des forces en présence avec d'un côté l'idée d'un corps de lois définitives, permanentes et immuables, et de l'autre, celle de références sans cesse en mouvement puisque tributaires d'intérêts tant individuels que collectifs – relevant autant de l'éthique que de la morale. Topographie d'un pouvoir fait, donné comme tel – qu'il conviendrait peut être de qualifier d'autorité descendante – et d'un pouvoir en train de se faire, s'agencant à mesure de rencontres, de savoirs¹. Des zones de pouvoir qui se font de plus en plus visibles et qu'il nous semble important de considérer pour tenter d'appréhender les enjeux de ce qui a pu faire violence à un moment donné. Quelles relations ? Quels acteurs ? Quels auteurs ? Quels mécanismes ? Quelles dynamiques ? Au sein de ce qui apparaît être la même scène sociale et médiatique, vont s'inscrire des positionnements pseudo-symétriques, voire, dissymétriques, plus ou moins cristallisés, et rendre visibles des modalités d'agencements du lien social aux prises avec une géographie politique parfois disparate.

3.2.1. La confrontation d'hétérotopies.

Par topographie, nous entendons une certaine représentation du lieu. Du grec *topos* qui signifie « lieu » et *graphein*, « écrire », la topographie serait l'écriture d'un lieu au premier sens du terme, la représentation écrite, graphique d'un lieu à laquelle le latin *graphice* ajoute la dimension artistique. Au-delà de l'idée commune d'une description détaillée, cartographiée, ce peut être la trace d'une configuration plus ou moins abstraite, institutionnelle, sociétale ou sociale. Le dispositif disciplinaire ayant précédé le pouvoir sécuritaire en est illustratif, procédant au quadrillage des corps et investissant l'espace en conséquence. Nous observons d'un côté les poseurs de cadre avec ceux qui y entrent et de l'autre, ceux que nous pourrions qualifier d'« incasables » puisque investissant un ailleurs d'après des références propres. Différents lieux, différents territoires, se faisant face sur une topographie particulière, organisant le pouvoir à leur manière, au sein de leurs espaces respectifs, jusqu'à ce que l'intrusion menace de rupture, la proximité.

C'est justement là, à la limite, lorsque l'autre se fait trop intrusif, que l'on remarque les hétérotopies, ces *espaces autres* que M. Foucault a souligné ; autres dans leur rapport au temps, au savoir et aux stratégies du pouvoir, et qui hébergent l'imaginaire tout autant qu'ils peuvent mettre à l'écart. Si les utopies qui lui permettent d'introduire son propos se définissent d'être « des espa-

¹ M. Foucault, *La volonté de savoir*, *Op.Cit.*, pp.121-135.

ces fondamentalement essentiellement irréels »¹, les hétérotopies font partie de ces espaces autres mais concrets qui localisent cet imaginaire, cet irréel, et nous permettent finalement de le saisir. Elles sont la localisation physique de ce « nulle part », la localisation concrète bien que « hors de tous les lieux » de ce que l'on ne saurait percevoir que comme un reflet, comme une abstraction, s'exerçant dans tout groupe humain. Et c'est particulièrement du fait des caractéristiques, ou plutôt des principes caractéristiques de cette hétérotologie, que nous pouvons nous saisir de la conceptualisation proposée par M. Foucault².

Depuis 2005, le contexte politique nous confronte à cette thèse en mettant à vif les hétérotopies qu'il alimente et celles qu'il réprime. Et les événements adolescents, d'apparaître, en retour, à un moment donné, pour nous laisser à penser ces *Espaces autres*. L'évolution initiée parfois une à deux générations plus tôt, est dénoncée, un découpage du temps qu'avait avancé M. Foucault dans son discours. Finalement, nous nous retrouvons face à une configuration telle que l'on va pouvoir observer sur le même espace, des emplacements différents, correspondants aux diverses parties du contrat qui se sont ou qui ont été engagées dans ces attaques, les inaugurant ou y répondant. Différents « emplacements (...) incompatibles »³ mais dont la juxtaposition peut s'avérer menaçante parce que rendant ces territoires pénétrables face au trop proche. Différents lieux dont la confrontation peut nous montrer la mésentente des fonctionnements.

De quelque manière que ce soit, de quelque hétérotologie qu'il s'agisse, c'est toujours à la question de la relation en ce qu'elle « défini[t] des emplacements irréductibles les uns aux autres et absolument non superposables »⁴. Une topologie subjective se dessine⁵, subjective parce que nous donnant à voir, dans les rapports qu'entretiennent ces espaces avec ceux qui les entourent, des articulations, des nœuds, des aménagements, qui sont le fait des sujets qui les investissent. La définition proposée de la topologie par A. Moles et E. Rohmer, s'inspirant des élaborations de K. Lewin, met justement en avant cette qualité, insistant sur « un champ de force de pulsions, de

¹ M. Foucault, *Des espaces autres*, in *Dits et écrits* Tome 2 : 1976-1988, *op.cit.*, pp.1571-1582.

² L'exposé de M. Foucault insiste sur les six principes descriptifs de l'hétérotologie : il s'agit d'une constante de tout groupe humain ; elles peuvent fonctionner différemment, au sein d'une même société ; elles peuvent juxtaposer en un même lieu réel, plusieurs emplacements incompatibles ; elles sont liées aux découpages du temps ; elles supposent un système d'ouverture et de fermeture ; et enfin, elles ont une fonction, allant de l'illusion à la compensation.

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

⁵ Du latin *topos*, « lieu », et *logos*, « mot » ou « raisonnement », la topologie apparaît être au verbe ce que la topographie est à l'écriture. Elle est l'étude du lieu qu'elle s'essaye à définir, s'intéressant aux espaces, ce qui les lie, les nœuds, les dimensions qui leur sont propres, et les déformations dont ils peuvent être l'objet. Dans le champ des sciences mathématiques, la topologie concerne l'étude des propriétés géométriques se conservant par déformations continues, puis généralisées pour englober les notions de limites et de voisinage, s'étayant sur ce qui fait axiome. L'on comprend donc qu'elle permet également l'analyse d'espaces plus ou moins abstraits déterminés par une fonctionnalité autre que physique.

motivations, d'attractions et de répulsions dans un espace tantôt imaginaire, tantôt réel »¹ qui alimentera effets de voisinage et modes de circulation entre sphères. Et se sont ces positionnements subjectifs que nous dégagerons de la clinique pour mettre au jour une logique du territoire, au sens deleuzien du terme. Une logique, faisant du lien social ce qu'il est, suivant les référentiels qu'il mobilise.

Comme l'introduit C. Le Bodic, reprenant les travaux de M. de Certeau, une distinction est à faire entre lieu et espace,

« nous percevons alors le lieu comme ce qui présente un consensus autour de règles tandis que l'espace développera des règles, des normes parallèles et pas forcément admises par tous » et de préciser l'espace comme « venant introduire une dynamique (troublante) au sein du lieu »².

L'espace apparaît alors comme « porteur de sens (...) à la fois sous son aspect réel, imaginaire mais aussi symbolique ». C'est en nous saisissant de cette conceptualisation, impliquant le repérage d'aménagements défensifs à l'œuvre, que nous serons à même de tracer les contours de l'autre, sous ses différentes figures – tracer une « carte des frontières »³ – et d'observer les écarts en jeu sur la scène du pouvoir, délétères pour la prise en charge.

A chacun ses défenses, certes, mais les discours étant, nous sommes forcés de constater que chaque acteur social, privé ou politique, mobilise un registre différent, sous-tendu par un positionnement subjectif propre, allant parfois à l'encontre d'une certaine forme d'entente. Les parties ne parlent plus pour ainsi dire le même langage, ne construisent plus le même objet. Comme l'écrit E.H. Riard,

« la *géographie physique* révèle un espace découpé en de multitudes « circonscriptions » administratives qui se chevauchent, ce qui renforce le cloisonnement, accentue les risques d'exclusion et renvoie les jeunes à des appartenances et à des références multiples, parfois contradictoires, souvent utilisées comme points de départ des conflits externes »⁴.

Se pose alors le problème des limites, qu'elles soient spatiales, culturelles ou par ailleurs, inter-subjectives. La frontière ne peut plus davantage se résumer à l'espace physique, pas plus que les topologies subjectives ne peuvent se résumer aux topographies sociales. L'inscription dans la

¹ Moles, A., Rohmer, E., (1998), *Psychosociologie de l'espace*, Paris, l'Harmattan, p.48.

² Le Bodic, C. Pratiques sexuelles tarifées et villes, in Villerbu, L.M., Mousset, L., (Dir.). De la prostitution aux pratiques sexuelles tarifées, à paraître 2009, 22p.

³ C. Papilloud, *Le don de relation, Georg Simmel – Marcel Mauss*, Op.Cit., p.104.

⁴ Riard, E.H., L'insertion des jeunes issus des quartiers dits difficiles au risque des familles et des rues, in J.-J. Rassial, *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, op.cit., pp.59-75.

dynamique de l'échange doit alors en passer par cette entrée.

Pour ce faire, c'est autour et avec les discours qu'il nous faut travailler, ceux qui, par un accès au relationnel « concret », nous montrent la pluralité des espaces occupés et des mythes fabriqués, là où l'on supposait de l'origine et du lieu commun ; ceux qui finalement nous montrent des micro-pouvoirs producteurs là où l'on supposait une Loi universelle¹.

3.2.2. Du placement au déplacement.

Nous voilà alors confrontés à l'idée de lieux pseudo-géométriques, définis par des positionnements spécifiques, qui vont venir baliser en quelque sorte le conflit social et politique contextualisant la délinquance des mineurs ; conflit passant davantage par les modalités du rapport social et la situation du lien, que par ce que l'on pourrait appeler assez naïvement le statut des acteurs, bien que ces deux dimensions ne soient pas sans lien. C'est toute la question de l'organisation de ce champ collectif qu'il nous faut déconstruire. Si, comme l'avance M. Gauchet,

« Le conflit devient schème organisateur d'un espace publique fracturé en droit qui, sur quelque sujet que ce soit, vous promet à la confrontation avec l'autre »²,

La remise en cause du système politique et social ne saurait évacuer la dimension désirante, impliquée dans l'agir.

Après la case de l'incasable qui définit du moule normatif ; la place du *dé-linquant*, qui signifie l'autorité d'un ordre légal inducteur de filiation ; vient le territoire de l'émeutier, ou plus généralement de la bande adolescente, qui souligne *a priori* un code autonome.... où chaque éthique peut se retrouver³. Aussi, d'une lutte à des fins sociales, se dégage en deçà une lutte à des fins plus identitaires, opposant des idéaux et des intérêts, et impliquant de fait le réajustement des modes de régulation du fameux « être ensemble » – comme cela avait déjà été le cas au 17^{ème} et 18^{ème} siècle avec la mise en place de dispositifs politiques successifs.

Pour F. Noudelmann, l'horizontalité qui prévaut dans la figuration archipélique évoquée plus haut, vient « contrer la verticalité des transmissions de type patrilinéaire »⁴. L'analogie pourrait

¹ M. Alpozzo, M., Les stratégies du pouvoir selon Michel Foucault, *op.cit.*

² M. Gauchet, *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, *op.cit.*, p.377.

³ L. Libeau Mousset, A, Winter, *Les mineurs dits « incasables ». Une analyse des facteurs de risques de vulnérabilité des adolescents, à travers leur parcours de vie et les prises en charges institutionnelles*, *op.cit.*

⁴ F. Noudelmann, *Pour en finir avec la généalogie*, *op.cit.*, p.147. Pour l'auteur, la « pensée archipélique » se soutient de

être faite ici, nous amenant à considérer différemment, de part et d'autre, ce qu'il en est de la légalité et de la légitimité clamées ; et par là même, à repenser cette géographie des relations, où la signature paternelle, transcendante ne laisserait plus sa trace sur l'ensemble, où finalement, il ne serait plus uniquement question, sur cette surface, d'une « papatrie »¹ – terme de M. Michaux, repris par M. Valette-Fondo, dans le cadre d'un travail sur les filiations sans lignages. Il en résulterait une posture nouvelle du sujet dans le lien social, et par conséquent, un mode nouveau d'appréhension de celui-ci.

A lire F. Noudelmann, il apparaît que

« Ces déplacements, ces nouvelles cartes, signalent une importance accrue et indique un renversement à l'oeuvre dans la politique de filiation : le privilège du temps est remis en cause. En effet, la pensée de la relation déjoue le système de filiation en s'attaquant à son fil conducteur, la transmission de l'ascendant vers le descendant, la temporalité verticale et continue »².

C'est pour cela que l'espace, fil rouge de cette problématique, doit retenir notre attention. Il permet des mises en perspectives en termes d'enjeux politiques et identitaires là où l'hétérogénéité des positionnements subjectifs en présence alimente l'amalgame.

L'enseignement de J. Lacan a permis d'appréhender l'idéal comme une position du sujet ; en cela, il participe aussi bien à la création des frontières que des territoires. Et c'est à bon compte que lesdits grands pouvoirs n'auraient de cesse d'en user pour former, orienter et normaliser³ ceux qui échappent. Il n'en reste pas moins que la rencontre apparaît plus complexe, notamment lorsque l'on se rappelle l'assujettissement. L'assujettissement qui, s'il relève d'une assurance, d'un maintien et d'une mise en place du sujet, est avant tout une subjectivation⁴ en mesure de résister. Et c'est là nous semble-t-il tout l'intérêt que de pouvoir renouer avec cette approche originale du pouvoir né de la relation, qui allie dans une conception spatialisée et dynamique, l'idéal et le sujet. En effet, il en va de l'émergence et de la permanence de l'altérité que de garantir les conditions de cette rencontre, entre subordination et subjectivation.

l'hypothèse selon laquelle l'origine du lien serait nécessairement multiple et divisée. Comme il l'écrit, « la pensée archipelique travaille (...) à cet espacement qui vient de l'hétérogénéité originaire, alliant l'errance des lieux identitaires et la complexité des relations. Il y va d'un désengagement généalogique et d'une implication de la multiplicité commune »⁴.

¹ Valette-Fondo, M., (2004). Filiation sans lignage : Michaux et la question du Père, in Harvey, R., Kaplan, E. A., Noudelmann, F., *Politique et filiation*, Paris, Kimé, pp.123-147.

² Noudelmann, F., (2004), Pour une pensée archipelique, Edouard Glissant, in R. Harvey, E.A. Kaplan, F. Noudelmann, *Politique et filiation*, *Ibid.*, p.201.

³ J. Butler, *La vie psychique du pouvoir*, *op.cit.*, p. 145.

⁴ *Idem.*

Le problème étant que les politiques actuelles semblent refuser le trop de sujet, contradictoire et donc à infléchir, pour n'accepter que la collection, conforme et anonyme. Certes, elles répondent ainsi des affaires publiques mais manquent à représenter ceux qui les engagent. Comme le fait remarquer A. Caillé, « le politique trace la frontière entre les amis et les ennemis »¹. Aussi, les territoires occupés ne seront pas nécessairement reconnus comme tels, devenant parfois des non-lieux, ou des lieux de déviance, de subversion, à soustraire au régime commun ; ce, au prix d'une évolution des dispositifs de pouvoir en place qui ne peut que renforcer les mobilisations résistantes en face. Le renversement à l'œuvre témoigne de l'importance de considérer ces (co)existences ou ces modes d'existences nouveaux participant pareillement du pouvoir, et plus encore lorsqu'il est question de prise en charge. Ce serait là l'hétérotop(olog)ie évoquée plus haut, où des axes ancrés, remis en cause ou valorisés, distribuent et régulent les sphères voisines selon des normes différentes, et rendent finalement l'échange, problématique : les acteurs de ces prises en charge, ne situant pas leurs demandes et leurs réponses au même endroit.

Des subdivisions territoriales donc *a priori* sous-tendues par des liens intersubjectifs « locaux » dont on peut supposer que ce qui les tient, est différent... Observant la situation en jeu chez certains mineurs, et les formes de relations, qu'ils privilégient, l'on pourrait aisément reprendre les élaborations de G. Deleuze et F. Guattari opposant « machine abstraite de surcodage » et « machine abstraite de mutation »². La première est celle qui définit une segmentarité dure, une axiomatique régulatrice, codificatrice en quelque sorte. Pour les auteurs, ce serait l'appareil d'Etat, figure de l'agencement de reterritorialisations. La seconde est celle qui à l'inverse opère par décodage et déterritorialisation, sans pour autant être moins axiomatique pour les adolescents. Dit autrement, celle qui va aménager un nouvel ordre en traçant contre tout axiome *pré-déterminé*, des lignes de fuites, et en garantissant le mouvement de flux... deux machines, pour deux corps, l'un social et politique, l'autre, adolescent.

Les forces ainsi différemment *con-centrées* mettent en avant les micro-pouvoirs foucaaldiens, non plus au sein d'une dynamique molaire comme l'impliquerait la conception transcendantale de l'autorité, mais moléculaire, soulignant dans leur évolution, de part et d'autre, tantôt des segmentarités codificatrices – et quelque part, unificatrices – tantôt des flux fuyants, producteurs de mouvements originaux et de centres de pouvoir qui seront rattachés aux premiers sans être pour autant maîtrisés – ne pouvant qu'être pris en compte ou adaptés. L'évolution des dispositifs de pouvoir dans l'histoire vers une biopolitique, considérant pour la première fois une popu-

¹ Caillé, A., (1996), Ni holisme ni individualisme méthodologiques, Marcel Mauss et le paradigme du don, in *La revue du M.A.U.S.S.*, n°8, pp.12-58.

² G. Deleuze, F. Guattari, *Mille plateaux, op.cit.*, pp.272-273.

lation jusqu'alors négligée, en témoigne.

Le pouvoir contraint ; et tel qu'il semble perçu, contraint dans une action univoque. A ce titre, il appelle la réaction de micro-pouvoirs à même de le court-circuiter. Pour J. Butler, c'est là

« la possibilité d'un geste post-moral en direction d'une liberté moins consensuelle, liberté qui, procédant d'un ensemble de valeurs moins avouables, remet en question les normes de la morale traditionnelle »¹.

C'est là toute la distinction que nous tentions d'engager en distinguant la morale de l'éthique. Une éthique justement dégagée de morale, se jouant ailleurs qu'au niveau des codes, des règles, constitutive d'une « nouvelle » forme de communauté cherchant à dé-montrer son ex-sistance au lien social.

3.3. Quelles applications contemporaines ? Les émeutes *dans* la ville comme contexte illustratif.

M. Foucault écrit,

« Le gouvernement des hommes est une pratique qui n'est pas imposée par ceux qui gouvernent à ceux qui sont gouvernés, mais une pratique qui fixe la définition et la position respective des gouvernés et des gouvernants les uns en face des autres, et par rapport aux autres »².

Le pouvoir est donc, comme nous l'avons vu, domaine de relations, mais qu'en est-il des articulations qui le fondent ? A plusieurs reprises, nous avons mentionnés les évènements de 2005, mais l'exemplarité qui est la leur suppose que nous puissions y revenir plus avant au titre des rejeux de l'histoire politique qu'ils illustrent.

Fin du mois d'octobre 2005, commencent ce que les médias appelleront les « émeutes des banlieues françaises ». L'élément déclencheur : le décès de deux adolescents par électrocution dans l'enceinte d'un transformateur EDF où ils se seraient réfugiés, alors qu'ils étaient poursuivis par les forces de l'ordre. Les manifestations émeutières éclatent dès le lendemain à Clichy-sous-bois et se poursuivront dans plusieurs villes les semaines suivantes. L'état d'urgence est déclaré le 8 novembre 2005, publié au journal officiel le 9 novembre, et prolongé pendant trois mois. Une situation qui donne lieu à un contexte politique de plus en plus tranché. Les propos tenus par les

¹ J. Butler, *La vie psychique du pouvoir*, op.cit., p.133.

² M. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, op.cit, p. 14.

différents acteurs n'auront alors de cesse de se répondre par interface médiatique, mobilisant pour les uns le registre de l'insécurité, et pour les autres, celui de la justice sociale, appelant les revendications identitaires qui lui sont corrélatives. D'un côté, un gouvernement qui tente d'asseoir autorité et pouvoir sous couvert du bénéfice de l'être collectif ; de l'autre, un corps social qui tente d'assurer sa reconnaissance, lieu d'un nouveau pouvoir. Deux registres qui ne sont pas sans révéler l'émergence de multiples figures engageant des positions variées sur la scène de l'échange.

A l'évocation des politiques engagées par le ministère de l'intérieur de l'époque, se pose de façon récurrente le champ du « sécuritaire ». Est-ce pour autant bien de cela dont il s'agissait ?

Comme l'écrit J. Butler,

« Foucault a suggéré que l'objet de la politique moderne n'est plus de libérer un sujet, mais plutôt d'interroger les mécanismes régulateurs à travers lesquels des « sujets » sont produits et maintenus »¹.

Et c'est bien de cela dont il s'agit dans l'évolution historique des modalités d'exercice du pouvoir qu'il retrace et que nous venons à l'instant de reprendre. Les programmes stratégiques de l'action politique en sont exemplaires dans leur succession. La discipline promue à la suite du régime de souveraineté, se caractérise selon l'auteur d'être « centripète ». Déterminant un segment, isolant un espace, elle « concentre, elle centre, elle enferme » le lieu où elle assoit son pouvoir. La sécurité qui lui succèdera, « centrifuge » aura pour sa part tendance à ouvrir cet espace « intégr[ant] sans cesse de nouveaux éléments »². Que penser alors de ce qui s'est mis en place fin 2005 jusqu'à instaurer le principe d'un (r)accompagnement systématique à la frontière ? La sécurité serait-elle le voile d'une discipline ancrée ?

Cette distinction inaugurale entre discipline et sécurité n'est pas sans en produire d'autres. Conséquemment, se pose la question de la règle. Poursuivons notre lecture. M. Foucault ajoute

« La discipline, par définition, règlemente tout (...) ne laisse rien échapper (...) son principe, c'est que même les choses les plus petites ne doivent pas être abandonnées à elles-mêmes »³.

Une réglementation stricte vient alors s'opposer à la régulation privilégiée par le système sécuritaire, en accordant au détail une place de choix dans la manière d'exercer le pouvoir. Et cela,

¹ J. Butler, *La vie psychique du pouvoir*, op.cit., p.64.

² M. Foucault, *Sécurité, territoire, population*, op.cit., p.46.

³ *Ibid.*, p.47.

sans commune mesure avec les prescriptions légales, juridiques et judiciaires, issues de la politique gouvernementale inaugurée en 2005 ; celle qui requiert tant le dépistage précoce que la consignation des fréquentations ou l'automatisation des sanctions pénales. Le sujet impliqué dans le contrat social se voit écarté au profit d'un code binaire, d'une prescription stricte de l'obligatoire et du défendu, sans jeu possible. C'est toute la différence nous semble-t-il entre la normalisation ordonnancée et la régulation, s'appuyant respectivement sur une réalité réifiée et sur une réalité vécue.

Les révoltes ainsi manifestées ne pourraient-elles donc pas être considérées, dans un premier temps au moins, comme la revendication d'un système à même de prendre en compte la situation de ces 1+1+1... dans l'exercice du pouvoir ? Pour M. Foucault, c'est d'ailleurs bien cette volonté de passer d'une sûreté du prince et son royaume à une sécurité de la population, qui engageait de tels mouvements au 18^{ème} siècle. La population n'aurait plus à se soucier de la reconnaissance de son existence, protégée puisque mobilisée *de facto* dans cette nouvelle économie politique¹. Et le lien social pourrait être tenu de part et d'autre, puisque non assimilé au foyer hermétique conduit par une pastorale « privatisée ». C'était l'affaire de la politique de l'époque que de subvenir à ces nécessités, sans faire de la répression du désordre – voire du contrordre – son *leitmotiv*.

Or qu'en est-il de la police maintenant, si ce n'est celle que constituent les « forces de l'ordre » ? L'expression même est significative, situant l'enjeu de leur mission ailleurs que dans l'urbanité qu'elle devait garantir au 18^{ème} siècle. Existence et urbanité qui semblent justement poser problème dans le discours de nos acteurs-auteurs, particulièrement lorsque la police devient l'outil d'un pouvoir judiciaire et à travers lui, d'une règle immuable. Celle qui s'occupait de la population, s'occupe désormais du peuple en tant qu'il est

« Celui qui se comporte par rapport à cette gestion de la population, au niveau même de la population, comme s'il ne faisait pas partie de ce sujet-objet collectif qu'est la population, comme s'il se mettait hors d'elle, et par conséquent c'est eux qui, en tant que peuple refusant [ou pourrions nous l'ajouter, se voyant refuser] d'être population, vont dérégler le système »².

Elle s'occupe de cet ensemble hors contrat social, voire, perçu comme hors lien social, n'acceptant pas le sort que lui réserve les lois ou au contraire, qu'elles ne lui réservent pas. Le cas du délinquant en serait l'élément illustratif selon l'auteur, se soustrayant à la régulation à même de maintenir la population.

¹ *Ibid.*, p.361.

² *Ibid.*, p.45. M. Foucault reprend ici l'exposé de L.P. Abeille, économiste et ingénieur de l'urbain du 18^{ème} siècle.

La politique intérieure dirigée depuis quelques années maintenant, pourrait à ce titre être le rejeu d'une histoire passée. L'affirmation d'un Etat en quelque sorte transcendant, imposant la rigidité d'un cadre où la loi serait le seul référant sans laisser à la relation son pouvoir régulateur – en témoigne le discours des professionnels de l'éducatif. La loi prend le pas sur la norme issue du réel dans le champ de la politique ; le cadavre prend le pas sur le « biologique » – sauf à déterminer le gène supposé d'une délinquance – alors même que le « bio » est l'essence des revendications de ceux que l'on nomme « émeutiers » et dont on caractérise les agirs d'infractions gratuites.

Ces infractions n'en sont pas moins des contre-conduites modifiant les rapports de force, rendant possibles les relations de pouvoirs, que des actes de désobéissance ou d'inconduite, écrit M. Foucault¹ ; au contraire. C'est l'hypothèse que la clinique nous encourage à formuler pour certains faits, pour certains mineurs. La vie devient un enjeu certes populaire, mais aussi, un enjeu d'adolescents en mesure de dire

« C'est ma loi, c'est la loi de mes exigences à moi, c'est la loi de ma nature même de population, c'est la loi de mes besoins fondamentaux qui doit se substituer à ces règles de l'obéissance »².

Et cet enjeu adolescent, de ne pas être relayé par une politique qui en vient de plus en plus à substituer les réussites et les échecs aux légitimités et illégitimités. Réussir et échouer, maîtres-mots des discours aux présidentielles, constituent le principe même d'une philosophie utilitariste que vient discuter M. Foucault³ et qui selon nous conduit nécessairement à une réorientation des directives gouvernementales quant aux espaces du pouvoir. En effet, si d'utilité il est question, alors qu'en est-il de celle de l'application de la peine maximale pour un voyageur qui n'aurait pas payé son billet de train... l'utilité est-elle à situer du côté du respect de la loi au bénéfice d'un social clivé ou de la protection d'une économie de marché au bénéfice d'une entreprise de transport ? Vient-elle sanctionner un comportement de sujet ou une inconduite économique ? Quoiqu'il en soit, elle tend à être privilégiée au prix de l'échange et d'une sécurité.

La mise en place d'une politique légale – légale mais pour ne servir finalement que sa légitimité – visant la disparition pure et simple de l'infraction – sans admettre qu'elle persistera puisque inévitablement produite par le système qui la désigne – en lieu et place d'une régulation plus à même de contrôler ces transgressions, semble signer le retour d'une forme disciplinaire. Et ce

¹ *Ibid.*, pp.204-205.

² *Ibid.*, p.364.

³ M. Foucault, *Naissance de la biopolitique, op.cit.*, p.18.

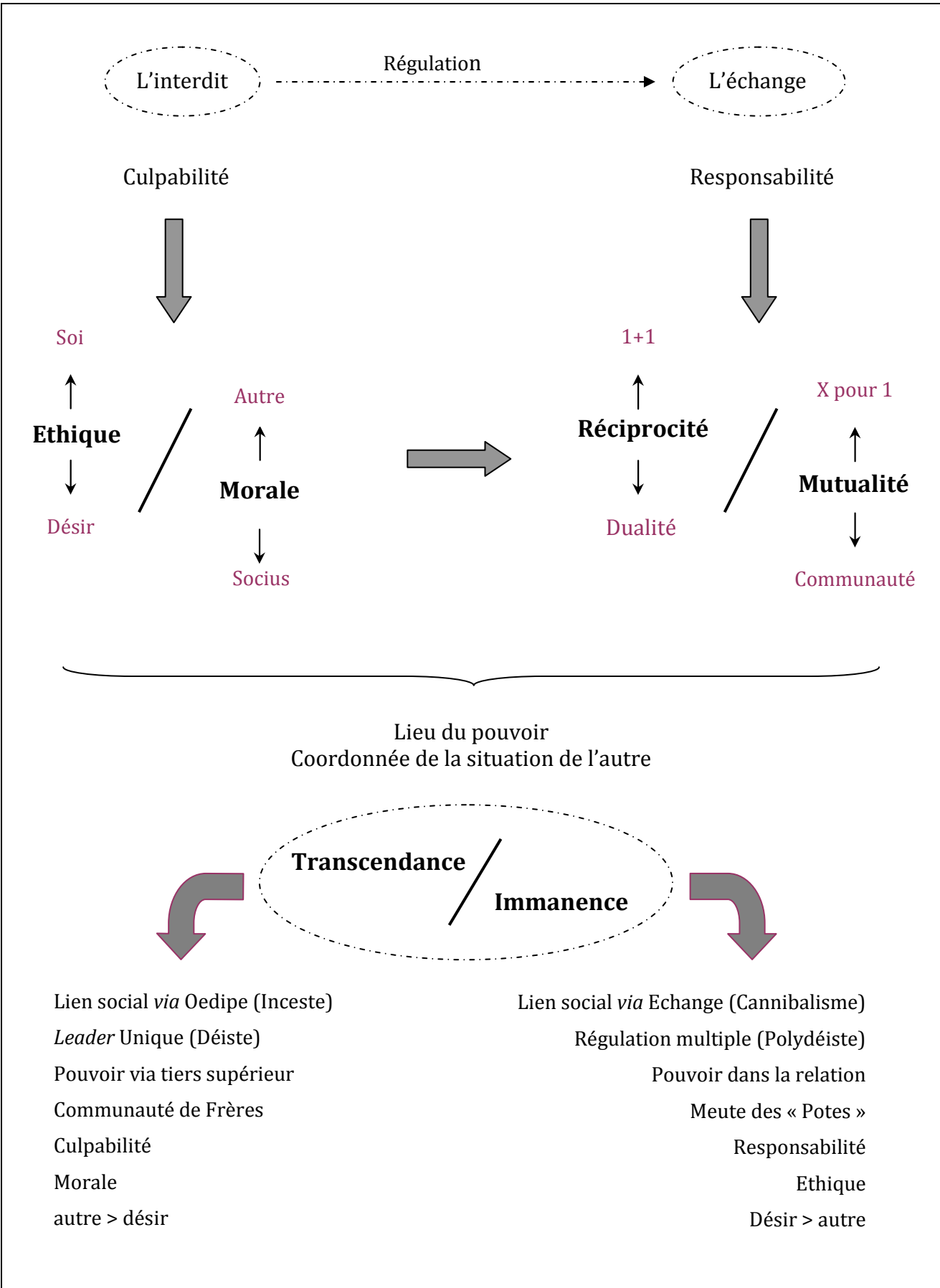
système de pouvoir, étiqueté « tolérance zéro », de conduire tantôt à l'exclusion du non-normalisable, tantôt à la dissuasion du dépôt de plainte, en rappelant à l'entrée des commissariats les sanctions encourues en cas de fausses déclarations. C'est là tout le déplacement opéré et risqué d'une action sur les joueurs plutôt que sur les règles du jeu¹, mais aussi, toute la perversion faite de l'échange.

Comment attendre d'un sujet qui n'est plus objet d'intérêt, qu'il s'inscrive dans un contrat social quel qu'il soit ? Et inversement, comment soutenir l'idée d'un pouvoir dans l'échange au profit de la « chose publique » si la relation ne peut s'engager ? L'excès de surcodage pourrait mettre à mal le sujet de Droit. Dans ces espaces qui se confrontent, distribution du pouvoir et résistances, sont en jeu. Nous avons là la démonstration de l'absence d'*Un* lieu du grand refus comme nous l'évoquions précédemment au profit d'un complexe relationnel dynamique, multicentré cette fois-ci, sans cesse en mouvement et soumis à l'autorité *contractuelle*² – cannibalique... émergence de territoires, accueillant les sujets de manière plus ou moins transitoire, mais toujours producteurs de lois pour les uns, de normes pour les autres, entre ce qu'ils cherchent à maîtriser ou à démontrer.

Des conditions de constitution, voire, de fabrication de l'autre, qu'il soit pair ou impair, ami, « frère », ou voisin, nous avons pu mettre en évidence l'importance de trois pôles que sont l'interdit, l'échange et le pouvoir. Trois angles d'approche explicatifs des hypothèses que nous avons pu formuler jusque là, relativement au schéma relationnel engagé par les mineurs de justice et sous-tendu par une construction mythique qui leur est propre. La dialectique que nous présentions en introduction de ce travail s'impose comme reste organisateur, tant des constructions socio-juridiques qui se sont observées dans l'histoire que de celles théoriques auxquelles nous confronte la littérature. Celle qui se fonde sur les deux axes anthropologiques de la transcendance et de l'immanence et qui, dans l'alternance, aura alimenté tant nos réflexions que notre propos.

¹ *Ibid.*, p.265.

² L'autorité n'apparaît plus dès lors comme nécessairement transcendantale. Et de compléter ce propos par ceux d'A. Arendt : « l'autorité exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition » (Qu'est-ce que l'autorité ? (1955), in Arendt, H., (1972), *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 2006, pp.121-185).



**CHAPITRE IV. DISCOURS SUR LA METHODE POUR UNE CLINIQUE HEURISTIQUE
DU LIEN SOCIAL CHEZ LE MINEUR DE JUSTICE**

Comment ne pas se référer au principe généalogique et au modèle Œdipien qui lui est associé sans pour autant retomber sur une position psychosociale formelle, en ce sens, descriptive ? Il s'agit là d'une question qui n'a eu de cesse de sous-tendre nos réflexions, notamment d'un point de vue méthodologique. En effet, si la clinique avait semé quelques gourmandises nous engageant vers cette hypothèse peu coutumière, venait le temps d'un retour nécessaire à celle-là pour venir l'étayer, voire, la contrarier ; et nous permettre alors des analyses empiriques. Par analyses empiriques, nous entendons la mise en évidence, depuis l'observation et les discours adolescents, de nouvelles coordonnées de l'autre, que ce dernier soit ponctué d'une majuscule ou non, qu'il soit supposé être le lieu d'une loi symbolique ou d'une reconnaissance *a minima* spéculaire.

Le rapport à l'autre paritaire, entretenu à l'adolescence, ne semble plus être uniquement l'effet d'une influence, mais cliniquement, l'espace d'un choix actif, d'une actualisation. Il vient mettre en jeu, au cœur de la rencontre et de l'échange qui lui fait suite, un sujet en mesure de se saisir de ce qui se présente à lui. C'est la question de l'opportunité déjà évoquée, à considérer ici ; l'opportunité conçue comme une *com-plaisance*¹. Ce rapport ne semble plus davantage être celui qui met en présence un *leader* face au sujet, pour le moins, un *leader* unique. Il vient tracer les contours d'une dynamique régulatrice, processuelle, dont les acteurs impliqués occupent des places interchangeables. Enfin, il n'apparaît plus être le témoin privilégié d'une relation sociale sans foi ni loi, où toute morale perdue ne serait qu'illustratrice d'un déni de l'ordre et/ou de ce qui le sanctionne. Il nous donne à voir un autre ordonnancement, de la relation certes – relation à l'autre et à soi – mais aussi, du lien social.

Ce sont là les dimensions évoquées au précédent chapitre, qu'il nous fallait mettre au travail après les avoir soumis à l'observation : éthique *versus* morale, génération *versus* généalogie, immanence *versus* transcendance. Des dimensions nous permettant d'envisager différemment la figure du lien, ce qui le représente et ce qui le garanti, au travers des manières dont il est pratiqué par les adolescents, désignés « mineurs de justice » ; ceux là mêmes que l'on qualifie tantôt de mineurs « incasables », tantôt de « désarrimés du social et de ses lois » voire, de « psychopathes »² ... Quoiqu'il en soit, ceux à qui l'on attribue la déviance ou toute autre défiance dénégatrice de ce qui fonde, pour lesdits « adultes », la société. Aussi, à la question théorique que nous posions en amont – qu'en est-il du tenant du lien social chez ces sujets et où le situer ? – nous venons lui faire correspondre celles méthodologiques et cliniques : quel mythe construisent-ils

¹ R. Gori, *La preuve par la parole, Essai sur la causalité en psychanalyse*, *op.cit.*

² Notamment, Selosse, J., (1991), « L'inquiétante étrangeté des incasables », in J. Pain, L.M. Villerbu., (Dir.), *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*, *op.cit.*, p. 429-435 ; S. Lesourd, « Les désarrimés de la loi », *op.cit.* ; J.-P. Chartier, *Approche psychanalytique de « l'incasable »*, *op.cit.*

pour faire émerger et entretenir cette relation d'altérité qu'ils engagent ? Et quel processus d'idéalisation mettent-ils à l'œuvre pour asseoir cette organisation mythique ?

Croyances, idéaux, valeurs et mythes, présentent du narcissisme. Ils se font les items opérationnalisables d'une construction singulière de soi dans le rapport à l'autre qui en devient la surface d'expression, visible. Quelque chose de l'ordre de l'élaboration du roman familial vient souligner parfois une résistance, s'effaçant au profit d'une référence plus individuelle de ce même (dé)voilement historique... un cheminement *par delà bien et mal*. Aussi, renoncer au primat d'un tout familial, originaire, ne suppose pas d'envisager un rien, un vide, là où la puissance paternelle (et/ou le *leader*) au demeurant persistante pour certains adolescents, suffisait à réguler toutes formes groupales ou manifestations grégaires ; mais d'envisager le siège d'un référent non obligé, que chacun peut occuper tour à tour. Les légitimités et les ordres, dans leur acception première, demeurent. Des limites se manifestent, des discriminations s'invoquent, et justement dans l'altérité, sa pratique et son investissement ; nous le verrons.

C'est donc là l'hypothèse que nous discuterons, selon laquelle les adolescents d'aujourd'hui, pourraient ne plus être homo-gènes mais hétérotopiques. Plus que l'histoire commune, ils investissent l'espace, des espaces autrement institués, autrement agencés, autrement organisés. Autant d'envers qui les situent dans un *hors lieu* – non dans un *non lieu* – du milieu.

1. CONTEXTUALISATION INSTITUTIONNELLE DE LA RECHERCHE.

1.1. Le Maillage des structures judiciaires de prises en charge.

L'adolescent, ou plus visiblement, le mineur de justice, se présente à l'heure actuelle comme échappant de plus en plus au cadre normatif qui lui est imposé, et par la suite, au cadre socio-éducatif qui lui est prescrit. C'est d'ailleurs de cette image que disent se justifier les politiques contemporaines engagées en matière préventive et judiciaire : augmentations des rappels à la loi, renforcement des procédures de judiciarisation ou encore, refondations législatives des mesures pénales. Les textes et dispositions se font plus grondants là où la délinquance est décrite comme plus importante et précoce. Et si de ce constat, l'on peut dégager l'idée d'un raté ou d'une inefficience, cette dernière interpelle particulièrement et en premier lieu, les professionnels de

la protection administrative et judiciaire de la jeunesse¹. Qu'ils soient animateurs, moniteurs, éducateurs ou directeurs de structures, tous sont confrontés à la nécessité permanente de revoir, de repenser les modes de prises en charge élaborés à l'adresse de ces « jeunes en difficultés ».

Aussi, lorsque nous avons proposé ce projet de recherche à la Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Ouest, il a été accueilli favorablement. Ce qui était au départ notre demande s'est vu relayée et soutenue auprès de différentes structures de prises en charge et d'accompagnement éducatif dans deux départements. Structures représentées par trois Unités Educatives en Milieu Ouvert (UEMO) et une Unité Educative d'Activités de Jour (UEAJ), qui allaient constituer notre terrain de recherche dans les côtes d'Armor et en Loire Atlantique. La Direction Générale motivait ce choix de localisation en raison de certaines difficultés institutionnelles rencontrées et d'une volonté affirmée de sa part de valoriser le travail qui y était effectué.

Le projet a été présenté tour à tour en réunions d'équipe, aux Directeurs départementaux et aux professionnels de ces institutions. Généralement bien reçu, sa mise en œuvre a pourtant rencontré quelques difficultés ; des difficultés dues aux contraintes que cela supposait en terme de moyens matériels certes, particulièrement temporels (aménagement du calendrier, organisation des rencontres sur place, mesures plus ou moins nombreuses, plus ou moins engagées, plus ou moins suspendues, etc.), mais aussi et surtout, pourrions-nous le souligner, en raisons des mobilisations représentatives induites par cette population.

Les Unités Educatives en Milieu Ouvert et Unités Educatives d'Activités de Jour sont parmi les structures publiques d'accompagnement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des mineurs délinquants, des mineurs en danger et des jeunes majeurs. Une structuration juridique récente, engagée notamment par les lois rénovant l'action sociale et médico-sociale du 02 janvier 2002, l'orientation et la programmation pour la justice du 09 septembre 2002 et l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité du 09 mars 2004, a contribué à l'évolution des prises en charge des mineurs délinquants ; renforcées par celles que nous évoquions au début de ce travail, relatives à la prévention de la délinquance et la protection de l'enfance du 05 mars 2007 et à la lutte contre la récidive des mineurs et des majeurs du 10 août 2007.

De ces textes, a émergé une modification du fonctionnement de l'administration de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de son organisation institutionnelle, mue par une volonté de favori-

¹ Nous entendons par « Protection Administrative et Judiciaire de la Jeunesse » les services que représentent non seulement la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) mais aussi, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

ser les conditions d'exercice de ses missions au niveau territorial. Sous l'autorité du Directeur régional, chaque directeur départemental est désormais chargé de veiller à la complémentarité des interventions du secteur public et associatif habilité ainsi qu'à la coordination et à la transversalité des dispositifs prévus, à savoir le milieu ouvert, l'hébergement, les activités de jour et l'insertion¹. Apparaissent alors de nouveaux services regroupant les anciens, notamment les Etablissements de Placement Judiciaire (EPJ), les Services Educatifs auprès du Tribunal (SEAT), les Services Territoriaux Educatifs et d'Insertion (STEI), les Services Educatifs des Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs (SE-EPM), et les Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert (STEMO). Cette réorganisation importante fait suite à la promulgation du décret du 06 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la Protection Judiciaire de la Jeunesse² et répond aux objectifs d'une habilitation devant le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS).

Les STEMO ont constitué le cadre de notre intervention pour cette recherche ; à ce titre, il convient d'y revenir. Leurs missions : l'exercice d'une permanence éducative auprès du tribunal pour enfant ; l'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire ; la mise en œuvre des mesures d'investigation, des mesures éducatives, des sanctions éducatives et des mesures de sûreté ; la préparation des peines, leurs aménagements ainsi que leur exécution ; les interventions éducatives dans les quartiers spéciaux pour mineurs des établissements pénitentiaires ; l'aide à l'insertion sociale et professionnelle ; et enfin, la coordination des interventions des professionnels dans les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la protection de l'enfance.

Ils sont constitués d'au moins une Unité Educative de Milieu Ouvert (UEMO) – qui persistent à se présenter comme des Centre d'Action Educative (CAE) dans le discours des professionnels – exerçant les missions dévolues plus largement au STEMO ; à laquelle peuvent venir s'adjoindre, selon les services existants sur le territoire, une Unité Educative Auprès du Tribunal (UEAT), chargée d'occuper une permanence sur site ; une Unité Educative d'Activités de Jour (UEAJ), chargée de mettre en œuvre des modules d'acquisitions autour des activités scolaires, professionnelles, culturelles ou sportives ; et à titre exceptionnel, lorsqu'il n'y a pas d'Etablissement de Placement Educatif (EPE), anciennement Foyers d'Action Educative (FAE), des Unités Educatives d'Hébergement Diversifiées (UEHD).

¹ Note du 22 décembre 2006 relative à l'organisation territoriale de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

² Circulaire de la DPJJ 2008 – K3 du 10 juin 2008 relative aux conditions d'application du décret n°2007-15763 du 06 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse, publié au Bulletin Officiel du ministère de la justice, 2008/3, 30 juin 2008.

L'on retrouve donc ainsi, dans cette nouvelle organisation, la tradition du milieu ouvert héritée des années 1970, celle de l'hébergement, quoique plus « novatrice » depuis l'apparition des structures fermées, et celle de l'insertion, particulièrement ravivée en raison du souci de prévention. Organisation qui donnera parfois sur un territoire, des combinaisons palliatives selon les possibilités départementales, comme les STEMOHI (Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert, d'Hébergement et d'Insertion), STEMOI (Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion), ou les EPEI (Etablissement de Placement Educatif et d'Insertion). Et de souligner justement l'omniprésence de cette dimension d'insertion se devant d'être relayée par tous les services existants si elle ne pouvait être directement portée par un STEI.

1.2. Un relais professionnel emprunt de Représentations.

Entre une volonté de mutualisation qui accentue les effets de brouillages au niveau des spécificités de chaque institution, voire, des gradations dans la réponse judiciaire d'une part, et un flou des postures professionnelles de plus en plus confrontées aux questions pénales, managériales et économiques (« être rentable »¹) d'autre part, nos interventions, nous le soulignons plus haut, ont pu rencontrer certaines remises en question à l'issue de l'acceptation du projet. Vers quelles structures nous orienter ? Dans quel contexte de prise en charge inscrire cette intervention « de plus » dans le parcours institutionnel de ces mineurs ? Et quels adolescents solliciter ? Trois niveaux que nous avons pu dégager des rencontres préparatoires à notre démarche de recherche, auprès des tenants hiérarchiques d'abord, puis des équipes éducatives en exercice sur le terrain, ensuite.

Au niveau des structures tout d'abord, se posait essentiellement la question de savoir si nous allions intervenir en milieu ouvert ou fermé. Les structures fermées semblaient impliquer un certain « confort » méthodologique par la présence nécessairement effective des mineurs, une présence effective parce que circonscrite dans les murs de l'institution. Au-delà, elles convoquaient également une dimension collective plus observable du fait même du type d'hébergement : un groupe d'adolescents, pris en charge au quotidien dans un espace éducatif donné. Pour autant, il s'agissait là d'un contexte singulier qui aurait pu induire une observation ne correspondant pas généralement à celle dite « naturelle » que nous pouvions attendre d'un environnement et d'une rencontre en milieu ouvert, supposant pour sa part une plus grande liberté : négociation d'un temps choisi de rendez-vous, selon des disponibilités communes, et

¹ Ce sont les termes repris par une éducatrice spécialisée que nous avons rencontré lors d'une précédente recherche, interrogée sur les exigences actuelles en matière de prise en charge.

possibilité pour l'adolescent, loin des murs, de ne pas tenir à terme, son engagement dans la recherche. Le milieu ouvert, où la disponibilité des mineurs n'est pas la même du fait de leurs activités extérieures, supposait la négociation d'un temps choisi. Enfin, immergé différemment dans la question groupale, l'adolescent pourrait nous faire part d'une reconstruction peut-être plus historique et moins aux prises avec la situation collective omniprésente en milieu fermé, compte tenu du type d'hébergement.

Au niveau du cadre des prises en charge dans lequel inscrire cette démarche, ensuite. Plusieurs mesures peuvent être mises en place dès lors qu'un mineur ou jeune majeur est placé sous main de justice, que le jugement ait lieu ou que l'instruction soit en cours. Les mesures d'investigations¹ (investigation d'orientation éducative, enquêtes sociales ou recueil de renseignements socioéducatifs) participent de l'information du magistrat sur la situation personnelle et familiale. Elles représentent une aide à la décision judiciaire. Les mesures de suivi en milieu ouvert² (assistance éducative, mesure de réparation, liberté surveillée préjudicielle ou non, contrôle judiciaire, sursis avec mise à l'épreuve ou encore travaux d'intérêt général) permettent respectivement d'apporter aide et conseil auprès des familles au plan civil, d'impliquer le mineur dans une action concrète en faveur de la victime ou de la société, de surveiller en état de liberté la situation d'un mineur et son évolution, ou de contraindre le mineur au respect d'obligations ou d'interdictions notifiées par le juge sous peine de placement en détention ; enfin, de veiller à la mise à l'épreuve du sursis et à l'application des travaux prononcés pour l'intérêt général. Quoiqu'il en soit, chacune de ces mesures, et particulièrement dans le cadre pénal, s'attache à l'observance de la réparation du dommage matériel et/ou moral causé, dans un espace de contraintes.

1.2.1. Des obstacles sous couvert de mobilisations.

Aussi, la question du volontariat sur laquelle nous insistions n'a pas été sans interroger les conditions de réalisation *ad hoc* qui étaient susceptibles d'engager le mineur pris en charge dans cette démarche de recherche, et particulièrement au vu du cadre judiciaire qui balisait l'exercice

¹ Mesures correspondants aux articles 8, 9, 10, 12 et 14-2 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et aux articles 150 et 1183-1185 du nouveau code de procédure Civile (NCPC).

² Mesures correspondants aux articles 375-s du code Civil ; articles 1181 à 1200-1 du NCPC ; articles 2, 8, 19, 10-2, 11, 12, 17, 20, 21, 25 à 28, 33, 46 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative l'enfance délinquante ; article L 311-1-s du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ; articles 37, 38, 141-3, 738 à 747, R16 et R 25 du Code de Procédure Pénale (CPP) ; articles 131 et 132 du code Pénal (CP) ; Circulaire du 07 novembre 2002 présentant les dispositions portant réforme du droit pénal des mineurs et de certaines dispositions du droit pénal spécial résultant de la loi du 9 septembre 2002 ; circulaire du 28 mars 2003 relative à la mise en oeuvre du programme des centres éducatifs fermés ; chapitre 8 de la loi du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ; article 207 de la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité.

éducatif des professionnels. De manière quasi-unanime et au moment des présentations, le débat s'est centré en équipe autour des mesures de réparation¹ qui les amenaient à intervenir dans le parcours de ceux qui allaient constituer notre population. Pour certains professionnels, la condition d'une démarche volontaire de l'adolescent venait d'emblée faire obstacle à toute demande de relais, justifiant leur position par les difficultés qu'ils rencontraient eux-mêmes pour suivre les mineurs dont ils avaient la charge alors même que les adresses leur étaient formulées au titre de convocations.

Nous y avons déjà été confrontés à l'occasion d'une précédente recherche² et à nouveau, nous nous voyions exposer des discours relatifs au caractère fuyant de ces mineurs, peu coopératifs, qui refuseraient de participer à l'étude sans plus précisions. Les représentations professionnelles venaient donc pour certains, faire obstacle à tout relais possible auprès des mineurs qu'ils étaient chargés de suivre. Il n'est pas là question d'alimenter quelque démarche d'analyse que ce soit, qui privilégierait l'hypothèse d'un sur-protectorat institutionnel, d'un refus d'investissement du fait de positions déontologiques, voire éthique, ou encore, d'une prise de position face à une demande politico-hiérarchique³. Seulement, de souligner le caractère mobilisateur, (contre)transférentiel en quelques sortes – auquel nous serons à notre tour sensibles par la suite – de ces adolescents qui amènent l'autre à les perdre et de fait, à convoquer de manière plus ou moins privilégiée, tel type d'aménagement défensif ou préventif, plutôt que tel autre. Des adolescents qu'ils définissent comme « difficiles », mettant en échec les circuits de prises en charge dont ils font partie. Des adolescents face auxquels il peut leur arriver de ressentir une certaine impuissance, d'autant plus renforcée qu'ils peuvent éprouver une mise à mal de leur idéal de mission, confrontés aux exigences actuelles d'une politique du chiffre.

Il n'aurait évidemment pas été inopportun de réfléchir aux enjeux plus implicites dont ces positions auraient pu être l'effet à un niveau institutionnel, professionnel ou éducatif plus large, mais le temps de notre présence ne nous le permettait pas. Supposons-nous ici que ces effets de mobilisation ne sont pas sans lien avec un système de légitimités et d'habilitations, d'éthique et de déontologie, particulièrement sollicités au moment de la recherche et encore actuellement, alors que la tradition d'une « éducation sociale » se voit de plus en plus vulnérabilisée. Et d'ajouter que le vécu d'une (in)sécurité professionnelle risque d'alimenter à son tour des défen-

¹ Mesure correspondant aux articles 8, 12 et 15 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ; article L 311 du CASF ; circulaire du 11 mars 1993 relative à la mise en oeuvre à l'égard des mineurs de la mesure de réparation pénale ; circulaire de politique pénale du 15 juillet 1998.

² L. Libeau Mousset, A, Winter, *Les mineurs dits « incasables ». Une analyse des facteurs de risques de vulnérabilité des adolescents, à travers leur parcours de vie et les prises en charges institutionnelles*, Op.Cit.

³ *Idem*.

ses, par effet de miroir dans la (pratique de la) relation éducative elle-même engagée avec « le jeune » bien avant notre arrivée, et soumise à nouveau au débat, bien qu'indirectement, dans ce travail de recherche.

1.2.2. Un défi éducatif porteur.

Pour d'autres professionnels, et compte tenu des motifs exposés en équipe, l'inscription de ce travail dans le cadre d'une mesure de réparation apparaissait être un médium intéressant, à la fois pour le mineur et pour eux-mêmes. Alors, le volontariat était à penser autrement. L'expérience serait présentée au mineur comme une modalité possible de la mesure de réparation dont il faisait l'objet¹, une modalité à lui soumettre. Nous avons convenu avec les professionnels, qui auraient à en rendre compte au magistrat, et dans le respect de la confidentialité que nous garantissions à l'adolescent, que ne leur serait restitué seulement des éléments portant sur la forme de l'échange (climat, participation et implication), non sur son contenu. Ensuite, l'expérience serait retravaillée dans le cadre de la relation éducative avec l'éducateur référent, en terme d'apports et de mises en perspective attenants à l'élaboration que cela aurait pu inaugurer chez l'adolescent.

De notre côté, le compromis présentait l'intérêt d'offrir un cadre balisé aux rencontres dont choisirait ou non de se saisir le sujet ; un espace de contrainte lui donnant la liberté de porter un discours, se posant ainsi comme responsable en quelque sorte de celui-ci. Nous pouvions ainsi instaurer à deux, par l'entremise d'un tiers, une rencontre où le sujet pourrait aménager, selon des modalités qu'il aurait choisies, la relation. L'hypothèse implicite étant que certains « profiteraient » de cette opportunité pour se raconter, se sentant contraints à le faire, contrairement à d'autres. Mais quoiqu'il en soit, ils seraient tous en mesure d'arranger une situation tolérable, voire confortable pour eux, pour nous donner à voir une figure choisie et à saisir un positionnement subjectif. Il s'agissait là d'un changement important de cadre que de faire intervenir cette mesure « médium », formalisant une forme de contrat « service contre service », monnayé outre Atlantique, et qui nous permettait par ailleurs de constater que les mineurs rencontrés à ce titre jouaient le jeu de cette contractualisation passée avec les professionnels, et finalement, l'institution. Un point qui n'est pas sans attirer notre attention d'un point de vue clinique, et sur lequel nous reviendrons.

¹ Telle que définie à l'article 12-1 de l'ordonnance du 02 février 1945, modifiée par la loi du 4 janvier 1993 portant réforme de la procédure pénale, la réparation est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.

Pour les derniers professionnels, l'expérience était l'occasion d'un pari reposant essentiellement sur l'idée d'une accroche positive réalisée au cours d'un suivi arrivant à terme, voire, clos. Un pari donc, fait sur l'expérience d'une relation engagée entre un éducateur et un mineur, mais aussi sur la reconnaissance d'une capacité d'élaboration certaine et d'une problématique particulièrement en lien, selon eux, avec l'objet de notre travail. Il s'agit là de la situation la plus illustrative du troisième niveau de remise en question évoqué plus haut, celui de notre orientation vers un mineur ou des mineurs en particulier. Mineurs qui, pour deux d'entre eux, ne reviendrons pas au second entretien prévu par le protocole alors qu'ils se présentaient comme les plus disposés à participer au projet. Il s'agit là d'éléments qui ne seront pas sans alimenter la discussion que nous engagerons, impliquant tant des remarques d'un point de vue (contre) transférentiel, que d'un point de vue objectal, mais qui pour l'heure, nous permettent d'envisager tout le poids des mesures de prise en charge sur la disposition de ces adolescents à s'engager au-delà de la tenue des rencontres.

En effet nous serons surpris de l'investissement qu'aura été celui des mineurs rencontrés dans le cadre de prises en charge finalement plus ou moins contraignantes, et donc, de voir comment ces derniers pouvaient se saisir de ces rencontres. Percevoir les rencontres dans ce cadre clinique de recherche ne laissait *a priori* pas penser que parmi ces acteurs, instituants et institués, ceux qui échapperaient davantage au cadre proposé et à la relation attendue, n'auraient pas été les mineurs en question. Pas plus que nous aurions penser que les mineurs libres de ne rien dire dans cet espace de contraintes, seraient les plus « participants », jouant d'une réponse aux attentes. Nous y reviendrons, l'impact des modalités contextuelles d'encadrement ou de prises en charge ainsi que la dynamique transférentielle et contre-transférentielle s'y établissant, loin de devoir être écartées de l'analyse, n'est pas sans témoigner de la relation à l'autre que nous cherchons à circonscrire dans ce travail.

2. CIRCONSTANCES OUTILLEES ET FIGUREES EN VUE D'UNE MYTHIFICATION ADOLESCENTE.

Nous l'avons écrit, il n'était pas question d'imposer par cette recherche, un nouveau paradigme généralisable aux « adolescents d'aujourd'hui », mais de penser que ce qui pouvait sous-tendre l'altérité, n'était plus nécessairement unanime. Aussi, si nous nous sommes intéressés aux mineurs de justice, cela était au titre des impasses sociales auxquelles ils nous confrontent, plus « visiblement ». Ces mineurs constituaient en quelque sorte un mode d'entrée. Et c'est sur ce point que nous avons insisté auprès des professionnels lors de notre présentation : le constat suivant lequel une partie de la population prise en charge échappait au rappel à la loi qui pouvait

leur être fait diversement, selon les mesures prononcées, et l'hypothèse que nous pouvions soulever, selon laquelle ces échappées ne venaient pas rien refléter de l'engagement du sujet adolescent dans la rencontre et l'échange avec l'autre, qu'il soit représentant de la loi, éducateur, pair de confiance ou anonyme.

Pour autant, les dimensions de récidives et/ou réitération et la commission d'infractions en réunion ne devaient pas constituer les critères inclusifs de notre population. En effet, nous partions du principe que l'infraction alors judiciairisée, à l'origine de la prise en charge, ne serait pas le seul témoin d'une transgression agie par ailleurs, mais également, que l'absence effective du groupe au moment de l'infraction ne signifiait pas celle de pairs investis en dehors d'elle. Une part non négligeable des mineurs à solliciter était ainsi laissée à l'appréciation des professionnels, nous donnant à voir les effets de mobilisation préalablement évoqués. De plus, la visée clinique de ces entretiens étant, il s'agissait davantage pour nous de rencontrer des adolescents, porteurs d'histoire – vécue et à relater – que des situations personnelles, familiales ou judiciaires données.

Trois consignes en revanche : tout d'abord, que soit présentée simplement notre démarche aux mineurs qu'ils comptaient contacter à cet effet ; ensuite, que les professionnels puissent être présents au moment de la première rencontre pour affirmer leur position de relais et de médium dans ce contexte précis plutôt que laisser implicitement penser celle du professionnel en charge de recueillir des éléments personnels, voire, intimes, pour le magistrat ; et enfin, que nous puissions faire ces entretiens sur le lieu de l'institution, là encore, dans un souci de cadre. Ceci nous permettait en quelque sorte d'en acter l'objet de la même manière que le formulaire de consentement que nous avons réalisé pour soutenir le début de chaque premier entretien¹.

Ce formulaire de consentement était au préalable un moyen pour nous de prévenir les craintes souvent manifestées par les adolescents de voir diffuser leurs propos aux professionnels les entourant. Faisant figurer le logo de l'université, les noms des responsables scientifiques ainsi que la thématique de recherche « mineurs de justice et groupe de pairs », sa lecture affirmait à nouveau au sujet la nécessité d'une démarche volontaire, ainsi que les garanties de respect, d'anonymat et de confidentialité des données recueillies. Mais au-delà, sa signature conjointe venait inscrire de la contractualisation entre le mineur et les acteurs de la recherche – après celle engagée avec les professionnels et l'institution. Un contrat sans valeur légale certes, mais liant « moralement » et faisant écho au pacte que l'on pouvait observer dans certaines de leurs relations. Il précisait l'engagement et les conditions de sa tenue sur les deux rencontres à suivre.

¹ Cf. Annexes.

A l'issue du premier entretien, une photocopie de l'original était remise au mineur qui en disposait alors librement.

Le protocole initial prévoyait une population de quinze mineurs. Compte tenu des résistances auxquelles nous avons été confrontés quelquefois, nous n'avons pu en rencontrer seulement dix. Neuf adolescents et une adolescente, tous âgés entre 15 et 19 ans, pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse pour différents faits, certains pour la première fois, d'autres, depuis plusieurs années et ce, tantôt dans le cadre de procédures de suivi, tantôt, d'insertion. Nous soulignerons que pour trois d'entre eux, ces rencontres s'inscrivaient dans le cadre de mesures de réparation, et que sur l'ensemble, deux n'étaient plus objets d'une mesure en cours. Nous présenterons chacun d'entre eux une fois développés nos outils.

2.1. Des axes de recherche pour une problématique axiomatique.

Du fait du champ d'investigation qui était le nôtre, le protocole prévoyait deux rencontres par mineurs. Nous l'évoquions, deux d'entre eux ne se présenteront qu'une fois. C'est donc sur la base de dix huit entretiens réalisés, oscillant chacun entre une durée de 1h30 et 2h, que nous mènerons nos analyses. Mais il convient de revenir auparavant sur les outils que nous avons élaborés pour soutenir ces échanges. Deux temps, deux rencontres, deux axes armés.

Le choix fait pour utiliser l'entretien semi-directif s'inscrit dans la continuité de ce que nous développons, répondant en premier lieu à notre volonté de voir le sujet se raconter en reconstruisant du temps et de l'espace, à l'image d'une certaine démarche projective. Du temps parce que de l'histoire, du parcours, de la trajectoire, finalement, du roman. De l'espace, parce que des *topos* successifs, investit parfois différemment mais au demeurant toujours ordonnancés suivant une logique subjective. Ce sont là deux dimensions fondamentales pour le sujet en ce sens qu'elles concernent toute expérience anthropologique et qu'elles participent de notre construction du monde. Du fait donc des champs que nous nous donnions à observer, l'entretien nous apparaissait être un mode de questionnement et d'exploration clinique intéressant, propice à la mise en œuvre des orientations que nous enseignent les méthodes projectives. Cette démarche particulière, nous la retrouvons implicitement dans la manière avec laquelle nous avons pu observer et écouter, et c'est en nous y référant que nous dégagerons des axes pour l'analyse : mettre en relief puis en tension des thèmes privilégiés pour le sujet, dans une approche à la fois développementale et psychopathologique. Enfin, l'entretien supposait la rencontre et l'échange que

nous mettons au travail dans cette recherche. A cet égard, il devait témoigner dans ses effets, de la relation engagée et ses aménagements.

La modélisation bioscopique telle qu'élaborée par L.M. Villerbu¹ nous a permis d'envisager de manière singulière la construction des guides thématiques d'entretiens. Sur le mode du récit focal, ce modèle d'investigation clinique prescrit de la narration événementielle en différents contextes, que nous pourrions nommer des sphères cliniques ; étant entendu ici que « n'est événement que ce qui a donné lieu à une apostrophe environnementale ou à une modification subjective des décisions »². Dit autrement, loin de se restreindre à la mise en œuvre de causalités linéaires dans le temps, cette approche nous donne à dégager en deçà des surfaces de visibilité institutionnelles (famille, école, travail, corps, etc.), de la trame subjective. Comme l'écrit l'auteur, « des formes existentielles (...) se déploient dans une logique dont la chronologie est seconde par rapport à l'analyse structurale »³, en tant qu'elle vient se heurter à différents cadres, différentes configurations, différentes organisations et différentes limites. Traduire de la position plus ou moins cristallisée sous couvert *a priori* de ce que d'autres assimileraient à de l'anamnèse ou de l'épidémiologie.

2.1.1. Premier axe de recherche : Situation subjective dans l'altérité.

Le premier guide thématique correspondant au premier entretien prévu par le protocole en est illustratif. Il présente un premier axe de recherche, celui de la situation subjective – au sens étymologique du terme – de l'adolescent dans un rapport d'altérité. Ce rapport constituait d'ailleurs l'objet de la consigne que nous énoncions à l'adolescent lors de la première rencontre⁴. Quatre temps pour l'opérationnaliser : le génogramme « affectif », la vie affective et ses points de rupture, les mises en perspectives personnelles et enfin, une thématique libre.

¹ Villerbu, L.M., (2008), *Une modélisation opératoire des trajectoires existentielles pour une approche psychocriminologique*. Document téléchargeable en ligne sur http://www.uhb.fr/sc_humaines/crimso/

² *Idem*.

³ *Idem*.

⁴ Au moment de la rencontre, nous prenions le temps de revenir avec l'adolescent sur la manière avec laquelle il avait compris la demande qui lui avait été faite par l'intermédiaire du professionnel qui le prenait en charge. Une demande donc, portant sur l'échange que nous souhaitions engager avec lui sur le thème des rapports qu'il pouvait entretenir avec les différentes personnes de son entourage, dans différents contextes institutionnels. L'intérêt qui lui était alors présenté, et pour lequel nous l'incitions à réagir, portait essentiellement sur l'incompréhension qui pouvait être exprimé tant du côté des adolescents que de celui des professionnels : « ils ne comprennent rien ! », « on ne les comprend plus ! »... un « on ne parle pas le même langage » en quelque sorte. Conformément au cadre déontologique fixé, nous lui rappelions ensuite que ces échanges ne seraient pas l'objet de transmissions singulières aux éducateurs responsables, que leur implication dans cette recherche serait rendue anonyme et lui propositions alors de lire ensemble puis de signer, s'il l'acceptait, le formulaire de consentement élaboré, reprenant ces différents éléments.

L'élaboration commune du génogramme permet une entrée active dans l'entretien, par la réalisation à deux d'un graphisme souvent perçu comme généalogique. D'une forme assez semblable à celle de l'arbre des origines, il représente suivant des liens d'ascendance et de descendance, de sang et d'alliance, les différents membres de la famille entourant de près ou de loin, le sujet. De près ou de loin en terme filial certes, mais aussi, en terme affectif, d'où l'adjectif qui nous lui adjoignons. A travers lui, l'adolescent pouvait recourir au tracé pour inscrire dans l'environnement, celles et ceux qui comptaient, et/ou celles et ceux dont il ne fallait, selon lui, s'occuper. Situer donc, **un entourage**, tisser **des relations** au cœur de celui-ci et créer les conditions d'un récit sur le rapport à l'autre. Là encore, il s'agissait de se donner du prétexte comme circonscription des observations à venir et comme point de départ aux échanges qui allaient suivre.

Par conséquent, il ne sera pas question pour nous de proposer au travers des analyses cliniques, une étude nosographique cherchant à expliquer, par l'histoire subjective et familiale, l'actualité d'une situation mais, comme nous l'évoquions, de mettre à profit une démarche expertale, exploratoire, de manière à extraire de ces situations, des dynamiques axiomatiques. Dit autrement, il ne s'agira pas tant de procéder à un examen de type généalogique, mais de nous intéresser aux productions normatives et praxéologiques initiées par le sujet adolescent, mineur de justice dans l'espace social, et objet d'une biopolitique. Et c'est là la visée recherchée par l'utilisation du génogramme, nous permettant de rejoindre O. Douville lorsqu'il insiste sur l'importance de

« Dépouiller ce genre d'approche de toutes les ritournelles convenues du « trans-générationnel » qui voient en l'inconscient une réserve inépuisable de fantômes, de cryptes, d'esprits ancestraux mal honorés, venant sidérer l'élaboration inconsciente. Cette perspective n'est pas fautive. Elle ne peut toutefois suffire à asseoir une réflexion concernant le symptôme adolescent »¹.

Le génogramme ne traite pas de généalogie, il vient mettre l'accent sur du plein ou du creux, de l'omniprésence, de l'absence, voire, de l'ajout ou du retrait. Nous faisons allusion ici aux adolescents qui ne manquaient pas de nous corriger lorsque nous nous faisons la main de leur tracé, voire, qui ne manquaient pas de cacher certaines parties de la représentation finale pour discriminer plus encore ceux dont il ne fallait pas tenir compte, voire, qu'il ne fallait pas regarder... une « guidance projective »² en quelque sorte.

¹ O. Douville, *De l'adolescence errante*, op.cit., p.14-15.

² Pignol, P., Villerbu, L.M., Bouchard, C., (1992), A propos du MAPS d'Edwin S. Shneidman : deux perspectives de recherches autonomes : clinique thérapeutique et clinique psychopathologique, in *Bulletin de psychologie*, 406, pp.520-530.

S'ouvrait alors le second temps de l'entretien, celui que nous pouvons intituler « vie affective et points de ruptures » dans la traversée des institutions familiale, scolaire, extra-scolaire et de santé, avec lesquelles l'adolescent est aux prises. Par la mise en série de ces espaces, supports d'enjeux personnels, relationnels et de pouvoir, il s'agissait pour nous de voir dans quelle mesure la position du sujet pouvait ou non se mouvoir. Et plus précisément, de quelle manière il pouvait faire émerger une orientation, dans sa pratique de l'autre, qu'il soit représentant d'une « autorité » ou d'une « parité ». L'hypothèse sous-jacente étant que l'orientation subjective en question cheminerait au gré des appropriations, des inhibitions, des excitations ou des détournements, toujours observés dans chacune de ces sphères puisque confrontant régulièrement le sujet à des impasses et des débouchés semblables. Le polymorphisme au principe de l'analyse sérielle séquentielle¹ marque justement le poids de ces récurrences, insistantes bien que peu conformes entre elles ; finalement, des limites que se donne le sujet et auxquelles il peut diversement être confronté, les limites qu'il s'autorise ou non à transgresser. Chaque transgression ne serait que la répétition d'une autre agie par ailleurs, peu importent les colorations judiciaires, sociales, morales ou éthiques qu'elle peut prendre².

Aussi, en entretien, en interrogeant successivement ces sphères dans lesquelles l'adolescent évolue, il nous fallait sortir du discours tout ce qui pouvait participer des processus d'identification et de valorisation pour le sujet. Les modèles, les normes, les valeurs, véhiculées autour de lui ou par lui en constituaient les items opératoires. Quels principes, quelles références, quelles idéalités apparaissaient comme directeurs d'une conduite, d'une trajectoire et d'un rapport à l'autre ? Ce sont là des éléments qui vont déterminer au moins pour partie la manière avec laquelle le sujet va raconter **la dynamique familiale**, nous faire part de la manière dont il en perçoit les protagonistes, et convoquer ce qui peut venir réguler cette organisation, en termes de règles domestiques ou éducatives notamment.

La **sphère scolaire** était interrogée sur le même mode, avec l'idée de repenser du parcours, de l'inscription, du cadre, voire, de l'autorité, en étant attentif aux discriminations qu'il pouvait soutenir dans le rapport à l'autre, enseignants et camarades. Nous souhaitions alors mettre davantage en perspective ces limites affectives qui vont rendre supportable ou non l'altérité pour le sujet : jusqu'où tolère-t-il l'autre lorsque ce dernier est en position de transmettre ? Jusqu'où

¹ Villerbu, L.M. (2003), *Le polymorphisme délinquantiel et l'analyse sérielle*, in Journal des psychologues, 205, pp.53-56.

² Comme l'écrit L.M. Villerbu, « Les équivalences polymorphiques (...) témoignent d'un changement d'objet social d'interpellation, l'apostrophe est structurellement la même, seul change l'objet apostrophé et par le biais de cet objet, les logistiques sociales qui lui sont propres ». (*Une modélisation opératoire des trajectoires existentielles pour une approche psychocriminologique, op.cit.*).

reconnaît-il l'autre lorsque ce dernier est là pour figurer une semblance, voire, instaurer une rivalité ? Et à quels aménagements recourt-il pour maintenir l'échange ?

Ces aménagements, ces modes d'agir, nous les sollicitons différemment par le biais de la **sphère extrascolaire**. Nous entendons par là celle qu'il va investir en dehors de tout cadre institutionnel prescrit ou assigné par un tiers. Finalement, qu'en est-il lorsque le sujet n'est plus sous le toit familial ou dans les murs de l'école, lorsqu'il est *a priori* hors d'un cadre précis, contraint d'être libre, ou pour le moins, d'aménager son temps libre... finalement, lorsque est laissé à sa charge le soin de se donner du référentiel et de s'inscrire sur un territoire encore neutre. Recréé-t-il de l'emploi du temps ? Détermine-t-il des points de repères similaires dans la relation d'altérité paritaire ? L'autre occupe-t-il de nouvelles coordonnées ? Ces relances étaient essentiellement pour nous l'occasion de nous donner une perspective pour le second entretien. S'inscrivant dans la suite des interrogations déjà soumises, la dimension extrascolaire, outre ce qu'elle peut impliquer d'activités – de mises en acte – devait inaugurer une réflexion sur le groupe de pairs, celle-là même sur laquelle nous nous arrêterions plus précisément à terme : quels autres ? Quel groupe ? Quelles activités coutumières ?

Autant de points que nous pouvions également attraper par l'entrée psychosomatique, prenant pour objet le corps en tant que surface de répercussions, médium ou échappatoire. La **sphère santé** nous donne à voir l'angoisse, la violence (auto agressive et/ou hétéro agressive), la prise de risque, le trop plein parfois, autrement dit, du vécu, de l'agit ou de la rupture. Le corps apparaît comme reflet de ce qui alimente le discours du sujet pour chacune des sphères précédemment citées.

Le troisième temps de l'entretien que nous pourrions entendre comme celui de la mise en perspective personnelle vient étayer sur un axe spatio-temporel une dimension à la fois chronologique *via* un avant, un pendant, un après ; et logique *via* une thématique existentielle déjà à l'œuvre dans chacune des focalisations précédentes justifiant d'un méta-discours possible pour le sujet. Ce qu'il projette de devenir ne tient que de la logique du parcours écoulé, de la même manière que le parcours en question ne tient que de l'actualité d'une reconstruction subjective, celle qui vient *a posteriori* lui donner sens. L'avant naît de l'après. Interroger l'adolescent sur ce qui, eu égard à sa vie, à son histoire, avait pu faire **évènement**, appelait à introduire de la rupture, positive comme négative, dans une analyse relativement holistique ; introduire du relief et à travers lui, de la séquence successive dans ce qui se présente généralement, et souvent à première vue, comme un cheminement chaotique. Evènement donc, pour ce qui va orienter, voire déterminer, à un moment donné ; mais aussi, **projet**, là où nombre de professionnels, et auteurs,

le pensent absent.

L'incongruité d'un projet ne remet aucunement en cause la capacité de celui qui le formule, à se projeter, et c'est pourtant souvent là, l'amalgame fait par ceux chargés de le suivre. Seulement nous donne-t-elle à voir des écarts d'idéalités entre ceux qui envisagent, qui imaginent, et ceux qui réalisent et accompagnent. Que le projet soit « traditionnel » (réussir, être riche) ou qu'il renvoie à la mise en exercice d'une réparation personnelle, il instruit de la direction, de l'orientation et vient à son tour donner du repère dans le temps, l'histoire non plus vécue cette fois-ci (événements, regrets) mais à vivre. Aussi, avec la question du **regret** qui vient lui faire écho dans l'antériorité, le projet va témoigner de ce à partir de quoi l'adolescent va s'adosser pour cheminer, dans l'affirmation ou la négation de... Qu'en est-il donc de ces marquages du temps ? Et comment le sujet s'en saisit-il pour recréer et imaginer de l'histoire ?

Enfin, nous consacrons le dernier temps d'entretien à l'imaginaire, celui que l'on attribue à l'enfant mis à mal du fait du sceau judiciaire. 'Si tu pouvais faire un **vœu**'... la dimension ludique, outre la « descente » d'entretien qu'elle pouvait favoriser, était l'opportunité détournée de réintroduire une différence générationnelle, différence d'autant plus soulignée par la proposition que nous lui faisons d'ajouter quelques mots ou d'apporter quelques commentaires sur ou autour de l'entretien. Lui permettre une **élaboration finale** nous donnait à voir de quelle manière il pouvait prendre position face au cadre soumis, et se saisir ou non d'une offre qu'un « adulte » pouvait lui faire.

Axe 1 : guide d'entretien thématique « Situation subjective dans l'altérité »

I.1. Génogramme « affectif »

1. Situation de l'entourage
2. Relations entretenues

I.2. Vie affective et points de rupture

3. Sphère familiale ?
4. Sphère scolaire ?
5. Sphère extra-scolaire ?
6. Sphère sanitaire ?

I.3. Mise en perspective personnelle :

7. Projet ?
8. Evènements ?
9. Regret ?

I.4. Thématique libre :

10. Vœux ?
11. Ajout et/ou commentaire ?

– Premier guide thématique d'entretien –

2.1.2. Second axe de recherche : La formation groupale comme effet d'une situation subjective et altéritaire.

Le second guide thématique élaboré, correspondant au deuxième entretien prévu par le protocole a pour objectif d'explorer plus avant la dimension paritaire soulevée lors de la première rencontre, par le biais notamment de la question extrascolaire. Il présente un second axe de recherche, dans la continuité du précédent, à ceci près qu'il induit une décentration (apparente) du sujet, pour favoriser une production sur la question groupale. L'idée étant ici d'appréhender le groupe comme entité, et comme territoire d'inscription pour le sujet, suivant trois temps d'opérationnalisation : la recherche du groupe ; la scène de l'infraction et la mise en perspective, non plus personnelle, mais de l'acte cette fois-ci. Trois temps, trois séquences ordonnées elles aussi suivant du parcours, de manière à nous donner là encore les moyens d'une référence axiomatique porteuse depuis le début du protocole.

De la vie affective du sujet, nous nous déplaçons vers une vie affective du « groupe ».

L'hypothèse alors mise au travail est celle d'une symétrie de structure. La recherche menée par ailleurs sur les mineurs dits « incasables », que nous citons à plusieurs reprises, nous avait justement permis de constater qu'une organisation institutionnelle donnée, discréditée ou illégitimée par l'adolescent, pouvait trouver sa correspondance structurale ailleurs, notamment au niveau du groupe de pairs, bien que supposant un contenu différent. Si c'est bien avec celui-ci que l'adolescent est aux prises, alors il convient de s'y arrêter pour comprendre ce qui sous-tend sa position, confronté au familial, au social, au scolaire, voire, au judiciaire. Le mode d'appréhension du pair n'est pas sans rien dire de celui de l'altérité en général. C'est ce que nous souhaitons aborder en entretien, en organisant quelques relances autour de la **formation du groupe** et sa dynamique. Quelle rencontre ? Quelle composition ? Quelles habitudes ? Mais aussi, quelles normes ? Quelles valeurs partagées ? Quelle forme de lien ?

Ce, pour ensuite poser du contraste en amenant le sujet à préciser sa **situation par rapport au groupe** et ce qu'il véhicule. De ce mode d'appréhension, se manifesteraient adhésions, écarts ou discriminations, et par là même, ce qui constitue les vecteurs de ces similitudes ou de ces différences dans le rapport à l'autre. La perception que le sujet a de l'autre est illustratrice des proximités et des distances qu'il peut créer ou maintenir, tout autant que des limites qui vont produire de la hiérarchie affective, que ce soit au niveau intersubjectif ou plus largement, groupal ; et ce, là où l'on serait tenté d'évoquer le « meilleur ami », le frère parfois, le rival ou le *leader*. Des figures possibles de l'autre, pair ou impair, toutes aussi visibles dans l'espace intergroupal.

Et le sujet dans tout cela... celui que nous mettons sur le devant de la scène au premier entretien et qui, pour l'heure, au second, est convoqué en tant que témoin ? Que peut-il dire de sa rencontre avec ce groupe, et de ce que celui-ci a pu ou non être en mesure de lui apporter à un moment donné ? S'il était amené jusque là à parler de lui à travers l'autre, il nous faut pouvoir le confronter à la « responsabilité » de son inscription : se poser non plus comme membre mais comme sujet face au groupe, ou en l'absence de ce dernier. Un sujet différent dans le temps à nouveau, avant et après la rencontre ; et différent dans l'espace, **dans le groupe et en dehors**. Ces deux derniers espaces de discrimination – membre du groupe/sujet de l'altérité, de venir réinterroger finalement une dynamique de la foule prescrivant traditionnellement de la spécularité indifférenciée au lieu où Un domine sur l'ensemble confondu. Dit autrement, qu'en est-il du Un, de l'Unique et du tous ?

Des questions auxquelles nous renvoie une réalité infractionnelle, surface de nouvelles visibilités abordées dans le second temps de l'entretien : la scène de l'infraction et le groupe dans l'agir.

L'idée étant de percevoir jusqu'où peuvent tenir ces idéalités subjectives. Quelles variations du mythe peuvent-elles nous permettre de dégager ? Nous l'évoquons, ce qui se présente comme axiomatique d'une position subjective, dans la relation à l'autre et à soi, détermine par voie de conséquence, les comportements et les modalités de l'agir. La **formation de l'action** doit donc être à considérer en ce qu'elle témoigne de l'émergence d'une idée et de ceux qui la portent. Elle est celle qui, par le déroulement qu'elle suppose, vient circonscrire un champ d'action. La question du choix s'impose alors, et avec lui, celle de la légitimation. Nous l'évoquons, l'opportunité, loin de pouvoir être interprété seulement comme une situation facilitante, apparaît pour un sujet comme la saisie d'une forme possible dans le lien social... le choix du symptôme. Aussi, pouvons-nous à travers elle, problématiser autrement ce lien. La position que l'adolescent occupe dans un groupe, ou face à l'agir, vient répondre à quelque chose de sa problématique, de ses résistances, de ses impasses et de son désir – un désir où finalement, l'autre n'est plus nécessairement ou seulement *au titre de*.

Pareillement, des écarts peuvent être observés notamment au niveau des représentations mobilisées par chacun face à l'infraction, au niveau du vécu des uns et des autres, et au-delà, de l'utilisation qui peut être faite des uns par les autres au moment dudit « passage à l'acte ». Revenir sur **l'attitude du sujet et du groupe devant l'infraction** nous donnerait accès aux aménagements ou remaniements possibles des valeurs ou référentiels dans un temps supposé critique, lorsque l'agir se pose comme transgression du social. Le social, judiciaire, qui a justement apostrophé le sujet que nous rencontrons. Qu'en est-il donc du rapport à ce qui fait infraction, parfois effraction, dans un territoire qui ne se trouve pas toujours être celui investi par l'adolescent ? Par ailleurs, où cette réponse faite au social trouve-t-elle son fondement, sa justification, pour le sujet, pour le groupe, ou pour le sujet du groupe ? Cette attitude devant l'infraction est d'autant plus à discuter que la présence ou non des pairs au moment de la commission délictueuse ne prescrit pas nécessairement d'un sentiment de solidarité ou de solitude. Là encore, la réalité judiciaire d'une qualification n'est pas la réalité subjective, pas plus que la réalité d'un groupe n'est celle d'un de ses membres, sujet au demeurant.

C'est avant tout de cette réalité subjective que se définit **la cible attaquée**, qu'elle soit chose, individu ou personne morale... un propriétaire, un représentant d'une autorité, ou un passant... L'acception juridique de ladite victime ne saurait rendre compte cliniquement de l'objet visé par l'agir qualifié d'infractionnel. Ce sont là des niveaux d'analyse, de langage et de perception différents parce que emprunts de références distinctes. Aussi, la victime existe-t-elle en tant que telle pour le sujet ? Quelle est-elle ? Et au motif de quoi peut-elle l'être ? C'est là toute la question de la vulnérabilité qu'il convient de confronter à l'idéalité adolescente, celle du sujet et de l'autre.

Nous l'avons vu, le processus adolescent est par essence critique, les auteurs s'accordent à le signifier. Pour autant, la casuistique nous enseigne que le caractère vulnérant d'une situation ou d'un comportement n'est pas universel. Interroger l'adolescent sur l'objet de sa transgression (qui attaque-t-il ?) et au-delà, sur l'adresse qui lui était faite (qu'attaque-t-il en cet objet ?) est un moyen pour nous de ne pas prescrire de la « blessure » dans une configuration bipartite prédéterminée socialement – agresseur/victime – et d'en entendre autrement le fondement.

Un moyen également de ne pas supposer cette blessure uniquement au lieu où s'exerce l'agression (le père, la loi, l'autorité, la fragilité). Cela nous apparaît d'autant plus important que ce sont de ces perceptions, de ces définitions, fondatrices, que va dépendre de surcroît l'attaque d'un autre – objet impliqué et convoqué dans la relation. Est vulnérant celui qui blesse ou qui se blesse ; et *vulnérable*, celui qui est blessé ou s'est blessé. Ceci pour souligner qu'agresseur et agressé n'auraient pas le monopole de l'un ou l'autre de ces mouvements. L'infraction implique une rencontre qui alimente une dynamique de vulnérabilité à recontextualiser dans une problématique subjective et intersubjective ; une dynamique qui ne tient que d'un lien, d'un vécu, d'une représentation de l'autre qui met à mal ; ainsi que d'un choix et d'une légitimité qui vient en retour désigner cette défaillance. En repérant des formes et des contenus de dangerosité, l'on peut dégager les vulnérabilités : qu'est-ce que l'autre lui renvoie que le sujet ne parvient à gérer autrement ?

Autant d'éléments qui ne sont pas sans être les vecteurs d'un **rapport à la loi** propre à certains adolescents et qui pourraient nous amener à penser que ce n'est plus elle qui est systématiquement attaquée, pas plus que ce ne serait la société. Là encore, ce qui se présente comme loi aux yeux du social peut ne pas faire loi pour le sujet et ainsi, être *discrédité* comme tel par ce dernier – nous insistons sur ce terme qui par définition, ne saurait supposer quelque déni que ce soit. D'un point de vue méthodologique et compte tenu de la logique des entretiens, nous ne pouvons faire l'économie d'un discours sur le thème de la loi en tant qu'elle (s')impose ou (s')expose ; en tant qu'elle émane d'une autorité sociale ou s'ordonne d'un sujet désirant ; une manière de systématiser sur chacun de ces versants, du référentiel. Quelle définition en donner alors ? Quelle représentation en avoir ? Au titre de quoi reconnaître ou méconnaître ceux qui la représentent ou l'incarnent ? Mais aussi, qui ou quoi écouter ? De qui accepter les contraintes ? La valeur attribuée aux règles et autres sanctions participe de leur observance ; et les écarts observés, de l'efficacité hypothétique des prises en charges engagées ensuite. En effet, qu'impliquent les prises en charges en premier lieu si ce ne sont le judiciaire et la relation (éducative) ?

La dimension **post-acte**, justement concernée par ces deux principes, vient insister sur les retentissements subjectifs en jeu et à nouveau, positionner l'adolescent face à ses pairs et à son agir. De quelle manière se le réapproprier ? De quelle manière le gérer, seul et en groupe, alors que la justice a *a priori* acté de la rupture ? Comment les relations paritaires se sont-elles (ré)ajustées ?

Enfin, quel **destin supposé pour la « victime »** ? C'est là toute l'importance d'appréhender les modes de rationalisation à l'œuvre quant aux conséquences qui pouvaient être envisagées pour l'autre attaqué. Devenait-il vulnérabilisable ou (à son tour) vulnérant, et à quel titre ?

Axe 2 : guide d'entretien thématique « La formation groupale comme effet d'une situation subjective et altérée »

II.1. La recherche du groupe :

1. Formation du groupe.
2. Situation du sujet par rapport au groupe.
3. Etat psychique/attitude du sujet seul et en groupe.

II.2. La scène de l'infraction et groupe dans l'Agir :

4. Formation de l'action (en général + anecdote investie).
5. Attitude du groupe et du sujet devant l'infraction.
6. Objet et rapport à l'objet (victime).

II.3. Mise en perspective de l'acte :

7. Rapport à la loi et à la société.
8. Post-acte.
9. Destin de la victime.

– Second guide thématique d'entretien –

2.2. Des « petits cons » pour jouer le jeu.

En appréhendant ainsi la rencontre et ce qui devait se jouer dans l'échange, nous donnons consistance à du parcours et de la trajectoire. Une logique subjective, présentant ces adolescents comme « fidèles à eux-mêmes », participe d'une assise investie dont ils témoignent à l'autre. C'est de cette forme de fixité que l'on observe à la fois de la mise en scène et de la mise en drame. Le sujet nous donne à voir un personnage, partie prenante d'une situation plus ou moins utopique ; l'élaboration *en direct* d'une construction mythique. A travers le regard de l'autre, notre

regard, le sujet pouvait s'exercer, jouer et incarner la figure adolescente qu'il faisait sienne, devant négocier systématiquement du renforcement positif et négatif, de la norme et du singulier. Nous y reviendrons avec l'illustration des cas.

Ce sont de ces négociations que chaque adolescent peut, dans le cadre des rencontres et sur la base des guides thématiques présentés, mobiliser les éléments nécessaires à la fabrication de d'un fondement individuel. Alimentant une construction et sous-tendant une mise en ordre, l'outil devient pour ainsi dire un *pousse-au-mythe*. Les relances étant, elles suscitaient un nécessaire agencement de manière à pallier aux défauts de rationalité que nous pouvions lui renvoyer, à effacer quelques incohérences, voiler parfois une dispersion ou encore, introduire du continuum là où nous pouvions soulever certaines discontinuités. Une méthode favorisant donc à mesure une forme de réordonnement, là où l'histoire réelle peut ne pas apparaître comme fabuleuse aux yeux du sujet, ou plus simplement, éclairante.

En tant que prescription ou autoprescription, le mythe qu'il se donne induit des principes de normes éthiques, d'apparence groupale parfois, mais toujours singuliers dans leurs configurations. Un monde logique surgit des discours ou des représentations de ces adolescents, qui ne repose pas nécessairement sur de l'histoire, si ce n'est de l'histoire vécue et narrée, mais sur de l'idéalité. Une idéalité à renvoyer à l'autre, celui qui l'observe, l'écoute et n'est finalement pas sans lui laisser l'opportunité d'être le héros d'une rencontre, d'une légende à conter que nous sollicitons – toute étude de populations contribue à les refonder, nous retrouvons là l'effet de nos outils. Or, ce n'est pas là le seul espace possible à la scénarisation, nous l'avons vu dans la succession des thématiques à l'œuvre dans les guides d'entretien ; et tous ne permettent pas d'alimenter cette construction. Parfois la réalité crée de la difficulté et met à mal la consistance du portrait réalisé. Ce sont de ces différents aspects qui tantôt favorisent, tantôt, inhibent, voire nuisent à la narration subjective, que nous tenterons de dégager les dimensions saillantes de ces problématiques adolescentes manifestées, communes pour la plupart, mais variablement agencées au sein de chaque système caractéristique de l'hétérotopie dont nous faisons l'hypothèse.

2.2.1. Quelques brèves présentations...

Avant de travailler à partir des cas cliniques, et de manière à représenter plus singulièrement notre corpus, quelques brèves présentations s'imposent¹. Nous l'évoquons plus haut, nous avons rencontré dix adolescents, mineurs de justice, que nous présenterons ici dans l'ordre

¹ Conformément aux règles d'anonymat et de confidentialité, les prénoms ont été modifiés.

chronologique des premières rencontres, en déclinant successivement leur âge, les lieux institutionnels des rencontres, les faits justificants de la prise en charge – dans la mesure du possible – leur présentation en entretien, leur situation familiale et les projets formulés.

Anthony est âgé de 18,5 ans. Nous le rencontrons en UEMO où il est actuellement pris en charge pour atteintes aux biens et aux personnes. Il nous précise qu'il s'agissait d' « *agressions morales ou physiques (...) j'avais volé des chaussures, les miennes étaient mortes et j'en avais besoin, ou bien pour avoir cassé une voiture... je savais plus ce que je faisais* ». L'éducateur qui le suit depuis plusieurs mois nous dira qu'il est sous traitement médicamenteux psychiatrique depuis plusieurs années pour troubles du comportement et problématique alcoolique. En entretien, il présente une certaine apathie, s'exprime sur un ton monocorde et articule peu. Il est le second d'une fratrie de quatre, mixte, et vit chez sa mère avec sa sœur aînée ; « *Ca se passe très bien, c'est cool* » et d'ajouter, « *ma mère me laisse tranquille, alors ça va, sinon, je me rebiffe* ». Sa sœur cadette serait à l'hôpital depuis un viol et son frère cadet, placé en famille d'accueil. Son père qu'il qualifie de « *salopard* » est mort en 1996 d'une cirrhose, « *son foie a éclaté* », alors qu'Anthony avait 6 ans. Il dit être revenu au domicile parental il y a 2 ou 3 ans, après avoir séjourné en hôpital psychiatrique pendant 4 mois, et vécu 3 mois dans la rue. Il nous explique avoir grandi en foyer de ses 8 ans à ses 13 ans « *parce qu'il y avait des problèmes à la maison et ma mère n'était pas capable de s'occuper de moi* ». C'est à ce terme qu'il quitte l'école, après avoir voyagé en Afrique puis en Espagne (séjours de ruptures). Il aurait alors été pris en charge à son retour dans un centre pour « *jeunes en difficultés où on fait des activités* » où il n'aurait pu rester « *je faisais trop de conneries pour y rester* ». Lorsque nous le rencontrons, il a pour projet de trouver un emploi, peu importe le domaine, un appartement et quitter sa ville « *pour visiter la France et l'Allemagne, en train* ».

Mathias est âgé de 18 ans. Nous le rencontrons en UEMO où il est pris en charge dans le cadre d'une mesure de réparation ordonnée suite à des faits de vols et de cambriolage en réunion, « *j'ai jamais fais de connerie tout seul* » précise-t-il. L'éducatrice qui le suit nous dira qu'il s'agit d'un adolescent réservé, parlant peu. En entretien, il paraît timide mais ne présente pas de résistance particulière. Il convient de préciser que cette démarche n'est pas sans intérêt dans le cadre de sa prise en charge, justifiant ainsi à quelques reprises, son investissement. Il est l'enfant unique du couple parental, sa mère ayant par ailleurs deux enfants d'une précédente union, une fille de 30 ans et un garçon de 28 ans. Il en est de même du côté paternel mais Mathias saura seulement préciser qu'il y a plusieurs enfants, plus âgés et qu'il ne connaît pas. Il ne connaît ni leur nombre, ni leur sexe. Son père est décédé quand il avait 7 ans, il dit ne pas avoir de souvenir de cette période mais précise que ses parents étaient déjà séparés. Actuellement, il vit seul avec sa mère, « *on se voit tous les jours, au quotidien c'est pas toujours facile, on se prend la tête* ».

pour des conneries (...) mais j'ai pas à me plaindre (...) elle est assez cool et si je fais pas de conneries, elle gueule pas ». Sa sœur et son frère aînés vivent dans un département limitrophe. La première *« travaille dans la vente »*, le second, nous dit Mathias, *« est Coto-rep »*. L'éducatrice nous évoquera le parcours délinquantiel de ce frère, à l'adolescence, dépendant à l'époque aux *« drogues dures »* et diagnostiqué schizophrène plus tard. Il serait, selon elle, *« peu fiable »* mais *« très important aux yeux de Mathias »*. Mathias n'a pas de passé institutionnel spécifique, il dit seulement avoir quitté l'enseignement général en 4^{ème}, quand il avait 15 ans, pour s'engager dans un pré-apprentissage ferronnerie. Lorsque nous le rencontrons, il attend les résultats de son CAP plomberie. Il envisage autre chose ensuite, *« pour comparer un peu »* et a déjà obtenu un essai en charpente l'été prochain. Il évoque avec insistance son projet de passer le permis de conduire, de travailler et ainsi, d'avoir une maison à la campagne, *« avec ma mère, on a toujours habité en ville »*.

Edouard est âgé de 16 ans. Nous le rencontrons en UEMO où il est pris en charge pour des *« conneries avec des potes (...) généralement, on cherche à faire des conneries et quand ça se présente, ben voilà »*. Malgré nos relances, il ne parlera jamais explicitement des faits qu'il a pu commettre et qui ont orienté ce parcours. Il évoque seulement les altercations fréquentes, *« je me bagarre souvent, je m'énerve vite »*. En entretien, Edouard se présente comme un adolescent plutôt sûr de lui, prenant soin de son apparence. Il ne montre pas vraiment de résistances, concluant d'ailleurs la seconde rencontre en disant que ce n'était pas vraiment difficile, bien que certaines questions l'aient mis en difficulté, *« c'est pas des questions que je me pose d'habitude, alors ça c'est pas évident »*. Edouard est le fils cadet d'une fratrie de trois. Son frère et sa sœur aînés, respectivement âgés de 34 et 33 ans vivent chacun en couple avec des enfants. Il voit régulièrement son frère, conseiller technique dans l'enseignement professionnel, contrairement à sa sœur qui réside à l'étranger. Il vit avec ses deux parents mais est revenu il y a peu au domicile parental, après un placement de 5 mois en Centre Educatif Renforcé (CER), suivant lui-même une incarcération de 3 mois. Avant cela, il était placé en Foyer d'Action Educative (FAE). *« Comme j'avais des problèmes avec mes parents, j'ai commencé avec des suivis éducatifs, et puis ça allait pas mieux alors j'ai été en foyer, en FAE. J'y restais pas, je fuguais, alors le juge m'a dit « si c'est le seul moyen de te contenir... » »*. Et d'ajouter, *« ça va mieux maintenant, mais ça a été chaud à un moment »*. Edouard dit avoir arrêté l'école à 14,5 ans. Il aurait voulu faire un apprentissage *« mais trouver un patron, c'est pas évident »*. Lorsque nous le rencontrons, il envisage de poursuivre ses recherches, d'intégrer un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et de se spécialiser dans la carrosserie-peinture pour, à terme, *« avoir une maison « à moi », ça sera déjà bien »*, une maison *« où y'aura mes potes tous les soirs »*.

Samuel est âgé de 19 ans. Nous le rencontrons en UEMO où il est pris en charge pour

des faits d'atteinte aux biens, « *Quand on était en groupe, on allait voler du matériel au stade de foot de G. Tout seul, moi, je cramais. Je brûlais des voitures... conneries de merde* ». Il ajoute « *mais je me souviens plus très bien, j'étais trop stone* ». Avant de rencontrer Samuel, l'éducateur nous dira qu'il travaille actuellement mais qu'il acceptera les entretiens sans difficulté dès lors qu'ils seront organisés en dehors de ces temps de travail. En entretien, Samuel se dit volontaire tout en se montrant un peu sur la réserve, réserve qui s'atténuera à mesure des échanges. Il nous prévient au moment du second entretien qu'il ne pourra se rendre au rendez-vous convenu pour des raisons professionnelles mais proposera spontanément que l'on convienne d'une troisième date. Samuel est le fils cadet d'une fratrie de trois garçons. Ses frères aînés, partis vivre en couple, sont âgés de 28 et 25 ans. Ses parents se sont séparés quand il avait 3 ans, il vit donc seul avec sa mère, « *elle est plutôt autoritaire, et elle a du caractère. Mais c'est aussi une maman poule* » ; et d'ajouter, « *On se prend la tête de temps en temps, pour la vaisselle, le ménage dans ma chambre mais c'est rien, et ça m'amuse plus qu'autre chose* ». Son père est remarié depuis 10 ans mais maintient un contact régulier. Selon Samuel, il s'est inquiété de sa situation, s'assurant des démarches que ce dernier devait engager d'un point de vue socio-professionnel. Il dit avoir quitté l'école à 16/17 ans à la suite d'un renvoi ordonné en conseil disciplinaire, « *j'ai pas compris (...) mais j'ai pas cherché à comprendre non plus* ». Lorsque nous le rencontrons, il projette d'intégrer l'armée. Il aurait déjà passé des tests jugés concluants mais aurait été encouragé par l'administration militaire, à attendre son dernier jugement avant de confirmer sa candidature.

Jonathan est âgé de 19 ans. Nous le rencontrons en UEMO alors qu'il n'est plus sous mesure de suivi, mais l'éducateur qui le prenait en charge pour des faits antérieurs et avait maintenu le contact, estimait qu'il accepterait de nous rencontrer en dehors de son temps de travail. En entretien, il se présente comme un jeune homme apprêté, soigneux, paraît soucieux de son image et de celle qu'il peut renvoyer à l'autre. Il s'exprime sur un ton calme, parfois à peine audible, prend le temps de réfléchir longuement avant de répondre, et corrigera à plusieurs reprises son vocabulaire. Il nous dira être clairement au fait de notre démarche, pour avoir vu la note méthodologique que nous avons transmises aux institutions à l'attention des équipes éducatives¹. Jonathan se montre très intéressé, manifestant explicitement son investissement dans la démarche. A la fin de la première rencontre, il se dit tout à fait disposé à revenir lors du second entretien, exprimant sa surprise quant au sentiment d'un temps de rencontre – de 1h45 – rapidement écoulé, « *ça passe vite quand on réfléchit* ». Pourtant, il ne reviendra pas au rendez-vous suivant, ne répondra pas davantage aux relances qui pourront lui être adressées, par l'institution ou nous-mêmes. Ceci explique notamment que nous ne pourrions recueillir d'information de sa part sur les faits judiciairisés venus ponctuer son parcours. Jonathan est le fils unique d'un couple parental qui se sépare alors qu'il est petit. La

¹ Nous n'avons pu savoir comment il avait eu accès à la note méthodologique en question.

mère aura deux nouveaux enfants d'une seconde union, un garçon âgé de 13 ans et une fille, de 9 ans. Jonathan vit chez sa mère, qui « *s'énerve rapidement [mais qui] est plutôt cool* » avec son demi-frère et sa demi-sœur, dont il dit être très proche. Son beau-père, qu'il considère comme son père – « *Je l'ai toujours connu, c'est mon père* » – vit par intermittence au domicile, au fil des disputes, des séparations et des retrouvailles avec la mère. Il ne voit que rarement son « *père biologique* », et « *quand je le vois, je lui dis bonjour, c'est tout* ». Jonathan n'a pas de parcours institutionnel particulier. Actuellement, il suit une formation de peinture en bâtiment et travaille en alternance. « *Si j'ai commencé la peinture, c'est parce que j'avais rien à faire, je pensais pas que ça serait si intéressant* », pour autant, il ne projette pas de faire un métier en particulier, « *généralement, je me lasse vite* », seulement souhaite-t-il avoir une famille, une femme et des enfants.

Ludovic est âgé de 17 ans. Nous le rencontrons en UEMO où il est pris en charge pour la première fois au titre d'une mesure de réparation ordonnée suite à des faits de dégradations et de vols en réunion ; des vols portant essentiellement sur des bouteilles d'alcool. Pour l'éducatrice qui le suit, la problématique alcoolique est prégnante, chaque fait ayant été commis sous son emprise. Elle le décrit comme réservé, timide, ne parlant pas ou peu lorsqu'elle le rencontre en suivi. Pour autant, il témoignera d'une implication certaine lors de nos échanges, bien que paraissant effectivement peu assuré. Prenant le temps de réfléchir après chacune de nos interventions, il s'applique néanmoins à y répondre, chaque silence étant ponctué d'une élaboration plus ou moins développée de sa part. A la fin du premier entretien, il nous dira avoir trouvé l'expérience intéressante, le poussant à réfléchir sur un certain nombre de points, et acceptera volontiers une seconde rencontre. Ludovic est l'aîné d'une fratrie mixte de quatre, il a deux frères, de 15 et 12 ans, et une sœur de 13 ans. Ils vivent tous au domicile parental avec leurs deux parents. Le climat qui y réside est jugé bon, avec une mère « *râleuse mais pas vraiment collante* » et un père « *plus cool* ». Il ne présente pas de parcours institutionnel particulier et est toujours scolarisé. Après avoir obtenu un BEP hôtellerie, il s'engage il y a 3 ans dans un CAP pâtisserie en lycée professionnel. Il dit n'avoir jamais redoublé, être « *un élève moyen... mais avec les profs ça va* ». Et d'ajouter, « *j'ai jamais eu de problème avec [le cadre scolaire], j'ai toujours respecté le règlement même s'il y a des choses absurdes* ». Il s'agit d'une voie professionnelle qu'il souhaite poursuivre mais ne sera pas en mesure de développer plus avant son projet, pas plus qu'il ne pourra formuler de vœu lorsque nous lui en laisserons la possibilité en fin d'entretien.

Justin est âgé de 15 ans. Nous le rencontrons en UEAJ où il est pris en charge au titre d'un suivi éducatif et d'un accompagnement à l'insertion. Il nous dira avoir « *tué le pape* ». Il est présenté par les éducateurs qui le suivent comme un adolescent perdu, « *qui porte beaucoup de souffrance en lui* », systématiquement présent à l'Unité, ne manquant jamais un rendez-vous, « *on est obligé de le pousser vers la porte le soir* ». La pre-

mière fois que nous le recevons, il nous paraît faire plus que son âge. Il se présente comme un adolescent – un jeune adulte – défiant et provocateur. Dès le début de l'entretien, lorsque nous évoquons avec lui la démarche volontaire attendue, il nous répond sur un ton acerbe qu'il n'aime pas parler et que ces entretiens ne « *serviront à rien* ». Ce qu'il réitère à plusieurs reprises lors de nos échanges. C'est au moment où nous lui proposons alors de mettre un terme au protocole, qu'il commence à parler de lui, de son histoire et de son rapport aux autres, de manière relativement confuse, vindicative, sans que nous puissions mener l'entretien à l'image des précédents. Nous entendons par là, suivant le guide thématique prévu par le protocole. Il sera le seul de la population à refuser de signer le formulaire de consentement, prétextant : « *c'est comme ça que je me suis fait avoir déjà, et que j'ai vu les flic débarquer chez moi* ». Pendant l'entretien, il se lèvera à plusieurs reprises, faisant mine d'aller voir les éducateurs, alors en réunion, ou de s'approcher brusquement de nous, pour finalement se rasseoir et reprendre l'échange. A la fin de la première rencontre, il nous dit qu'il ne reviendra pas, garantissant de son choix et de sa position. Pourtant, il se présentera à nouveau et nous le recevrons en adaptant le cadre de l'entretien à la dynamique qui s'était précédemment engagée. Justin est le cadet d'une fratrie de deux, sa sœur est âgée de 20 ans. Séparés depuis ses 14 ans, chaque parent a connu deux unions à suivre, et eu d'autres enfants : du côté maternel, une sœur de 13 ans et un frère de 7 ans d'un second ménage, et un enfant à naître, d'une troisième et actuelle union ; du côté paternel, deux sœurs de 6 et 1,5 ans, issues respectivement d'une seconde et d'une troisième et actuelle union. Lorsque nous le rencontrons, Justin vit chez sa mère qu'il qualifie de « *grosse-canapé* », avec sa sœur aînée, déjà dans la vie active et cherchant à quitter le domicile parental, sa sœur cadette, « *handicapée* », son petit frère qui « *se fait tabasser tous les soirs* », et enfin, son beau-père âgé de 29 ans, père de l'enfant à naître, qu'il nous décrit comme « *un bouffeur de pognon* ». Il dit voir son père régulièrement, allant l'aider dans sa profession le dimanche. Il est « *cool (...). Il sait comment faire lui [avec moi]* ». Il ne témoignera d'aucun passé institutionnel spécifique, seulement d'avoir été renvoyé de l'école « *pour violences. On me cherche, on me trouve* ». Quant à son projet : « *je veux pas le dire, personne ne le saura* ».

Dimitri est âgé de 16 ans. Nous le rencontrons en UEAJ où il est pris en charge pour des faits de vols et en raison de problèmes scolaires. Il nous est décrit par les éducateurs de l'unité comme quelqu'un de « *rural* ». En entretien, il se présente comme un adolescent timide, avec des problèmes d'élocution, pourtant, il n'aura de cesse de parler, de développer, sans que nous soyons amenés à le relancer, si ce n'est avec une volonté de recadrer l'échange, parfois diffus. Il semble ouvert, et rapidement en confiance. Il nous dira qu'il a l'habitude qu'on lui pose des questions en entretien « *avec les éducateurs* », et acceptera volontiers le second rendez-vous. Dimitri vit avec ses deux parents, ses frères et sœurs. Il est l'aîné d'une fratrie de six, quatre filles de 14 ans, 13 ans, 9 ans, et 5 mois, et

un garçon de 1 an. Il a également un demi-frère de 18 ans, issue d'une première union maternelle, avec le frère cadet du père de Dimitri. Un demi frère qui vit également au domicile parental, mais qui travaille. La famille prend une place importante dans le discours de Dimitri, « *ça va, ça se passe bien* ». La mère est décrite comme « *gentille* », le père, « *il nous dégage quand on est en train de lui dire des trucs* ». Il ne témoigne d'aucun parcours institutionnel particulier, retenant essentiellement ses difficultés scolaires. Il est actuellement scolarisé dans une section spécialisée, l'UEAJ assurant un suivi parallèle – un éducateur nous dira « *on ne peut pas vraiment dire que l'école s'occupe de son accueil* ». Dimitri projette de devenir carreleur, sans pouvoir « *imaginer [plus avant sa] vie plus tard* ».

Noam est âgé de 16 ans. Nous le rencontrons en UEMO mais il n'y est plus pris en charge. L'éducatrice avait envisagé cette rencontre en raison des infractions qu'il avait commises en réunion et avaient conduit à son suivi, et du caractère particulièrement volontaire qu'elle lui reconnaissait. Effectivement, en entretien, Noam se présente comme étant « *très* » disponible, « *si je peux aider...* » nous dira-t-il à plusieurs reprises. Son discours semble parfait, son vocabulaire, choisi, et son image, clairement travaillée. Pourtant, certaines attitudes et certains mots viendront parfois scander cette organisation ; et il ne se présentera pas au second entretien, prétextant une sortie avec ses parents qu'il ne voudra pas contrarier. Ayant eu au préalable plusieurs contacts téléphoniques avec sa mère, nous proposerons à Noam d'en discuter avec elle, étant déjà arrivés sur le lieu de l'institution, ce qu'il refusera catégoriquement, et sur un ton agressif. Il cherchera à convenir d'un troisième rendez-vous que nous refuserons à notre tour. Noam est l'aîné de deux garçons, son petit frère étant âgé de 9 ans. Ils vivent ensemble, avec leurs deux parents, « *ça se passe bien entre tout le monde, y'a pas de disputes (...)* Il y a une bonne ambiance, on rigole ». Il décrit sa mère comme « *speed (...)* gentille, on peut lui parler », et son père comme étant « *plus un copain* ». Il n'évoque aucune structure dans son parcours et dit avoir beaucoup investi l'école qu'il n'a jamais redoublée. Il passe actuellement un BEP électrotechnique et envisage ensuite un Bac professionnel pour travailler plus tard dans ce domaine, sur les chantiers comme son père.

Inès est âgée de 17,5 ans. Nous la rencontrons en UEMO dans le cadre d'une mesure de réparation ordonnée pour atteinte aux personnes, « *une bagarre qui a mal tournée avec une fille du quartier* » nous dit-elle, suivie d'une altercation avec un agent des forces de l'ordre lors de la garde à vue. Ces rencontres lui seront donc proposées par son éducatrice référente, dans le cadre de cette prise en charge, ce qu'elle acceptera. Selon l'éducatrice, il s'agit d'une adolescente impliquée dans un travail d'élaboration et de réflexion important depuis plusieurs mois. Elle présente une attitude très posée lors de l'entretien, calme et se montre de plus en plus confiante à mesure de l'échange, allant plus loin dans ses développements et ses explications. Le souci étant pour Inès, non de

participer à la recherche ou d'aider, comme d'autres pouvaient l'avancer, mais d'apporter des éléments à même d'être mis au travail. Il s'agit là d'un propos qu'elle tiendra à plusieurs reprises. Inès est la fille unique d'un couple parental qui se sépare avant sa naissance. La mère a déjà deux filles d'une précédente union, âgées de 20 et 19 ans, et aura un garçon d'une troisième union, âgé de 15 ans. Le père, de son côté, aura trois garçons d'une seconde union engagée simultanément, de 17,5, 15 et 5 ans, et une fille de 13 ans d'une union contemporaine de la seconde. Inès vit actuellement avec sa mère, son beau-père qu'elle qualifie de « *con* » et son petit frère. Le climat nous est décrit comme relativement tendu, la mère « *crie fort pour un rien (...) elle fait tout pour son mari (...) le fait passer avant nous sans s'en rendre compte* », mais d'ajouter d'un sourire gêné, « *elle est gentille* ». Ses sœurs aînées, du côté maternel, vivent respectivement en couple en attente d'un enfant et seule. Inès ne voit que rarement son père depuis que ses sœurs ont quitté le domicile familial. Il venait les voir régulièrement, les ayant vu grandir depuis toutes petites et élevées pendant plusieurs années. Si Inès a toujours su qu'il était son père, ce dernier ne saurait qu'elle est sa fille que depuis l'âge de ses 11 ans. Elle n'évoque aucun passé institutionnel particulier. Elle est toujours scolarisée, en 1^{ère} année de Bac Professionnel « Mode » mais évoque les difficultés qu'elle y rencontre, ainsi qu'une certaine démotivation, « *l'école, ça sert à rien* », elle espère simplement pouvoir fonder plus tard une famille, où elle puisse « *aimer son mari et que son mari [l']aime aussi* », et avoir des enfants. La nature du travail importe peu selon Inès, seulement sa rémunération, pour vivre convenablement, « *pour que mes enfants manquent de rien plus tard* ».

2.2.2. Cartographie sociodémographique et environnement psychoaffectif.

Bien que témoignant tous d'histoires singulières, les adolescents que nous avons rencontrés présentent un certain nombre de caractéristiques communes, tant dans leurs situations familiales, scolaires, que socio-affectives. Caractéristiques que nous soulignons non pour dresser le portrait de délinquants d'aujourd'hui ; mais pour contextualiser les analyses à suivre, et dresser une forme de cartographie de ces dimensions. Des dimensions se croisent, se perdent, se retrouvent et s'agencent d'un cas à l'autre, qu'il nous faut mettre en perspective.

Au départ, des **situations familiales** diverses mais relativement similaires dans les configurations qu'elles présentent. Sur l'ensemble de notre « échantillon », 4 adolescents vivent avec leurs deux parents, et 6 adolescents avec leur mère, installée pour la moitié en concubinage. L'on peut noter par ailleurs, que toutes situations confondues, 6 familles ont connue une recombinaison, précédant ou succédant la naissance des adolescents rencontrés, que ce soit du côté maternel ou paternel. Aussi, les fratries sont régulièrement nombreuses et issues de lits diffé-

rents, vivant pour tout ou partie d'entre elles, au domicile parental actuel. Sur les 10 adolescents, 2 d'entre eux ont perdu leur père, et avant l'âge de 8 ans. Les autres nous décriront une figure tantôt relativement absente mais attentive, voire soucieuse de leur enfant et leur devenir, tantôt présente mais relativement peu impliquée dans l'éducation au quotidien.

Nous ne pourrions donc tirer quelques conclusions de ces seuls éléments mais y seront attentifs. Plus avant, l'évocation d'un référent adulte, masculin ou féminin, reste délicate. Si tous sont en mesure de représenter graphiquement celles et ceux qui constituent leur entourage, direct et indirect, certains d'entre eux parviennent à isoler une partie de cet ensemble au titre d'un investissement affectif plus important. Mais la désignation d'un référentiel incarné reste souvent peu effective. L'attention accordée à la sphère familiale et ceux qui l'occupent, est régulièrement floue ; ce, malgré nos relances. Seulement 2 d'entre eux feront état d'une présence adulte importante, étayante pour eux, dans leur choix et leur évolution (Samuel, avec son grand-père et Dimitri avec sa grand-mère).

La vie en famille, éprouvée au quotidien, apparaît généralement minimisée, voire banalisée dans le récit qu'ils en proposent. A l'exception de 2 adolescents qui évoqueront des violences intrafamiliales, la majorité d'entre eux ne fait pas état de rapports conflictuels particuliers. L'on note régulièrement « l'ambiance est bonne, ça va ». Comme si les disputes, les éclats, étaient l'apanage des relations conjugales, l'échange engagé entre parents et enfants n'apparaît pas tant désaffectivé que « neutralisé ». Des tensions, des désaccords... « *c'est comme tout le monde* » qui ne se justifient que du non respect de quelques unes des règles domestiques. Et ce climat, dénuancé, aplani, d'être tantôt l'effet d'une évolution comportementale de l'adolescent, tantôt, d'un aménagement intergénérationnelle – si tant est que nous puissions dire les choses ainsi : le respect des limites personnelles, « *ma mère me laisse tranquille, alors ça va, sinon je me rebiffe* » (Anthony) et /ou éducatives, « *si je fais pas de connerie, [ma mère] gueule pas* » (Mathias). L'adhésion ou non aux règles vient déterminer les modalités d'aménagement et d'apaisement dans la relation, sous couvert d'un « contrat » établi qui inscrit implicitement l'espace de négociation rendu possible.

De manière générale, l'on remarque une **situation scolaire** problématique. Si 2 des adolescents rencontrés disent apprécier l'école, l'on note pour les autres des difficultés dans les rapports qu'ils entretiennent avec les enseignants, les équipes éducatives et plus largement, le cadre institutionnel. Les règles « implicites » qui sont les leurs fondent le crédit d'une légitimité qu'ils accordent ou non au mode de régulation en place dans l'établissement. Elles viennent faire points de résistances aux injonctions institutionnelles et obstacles aux apprentissages. La majorité d'entre eux souligne son désintérêt et sa démotivation au lieu où la demande scolaire de

performance et de bonne conduite est formulée. Au motif de ces écarts notamment, et du côté des adolescents : le refus d'un règlement non congruent, d'une sanction qui n'a de valeur que la sanction, l'inintérêt d'apports qui ne leur semblent pas profitables pour l'avenir qu'ils envisagent, ou encore, un rapport enseignants/élèves qui ne correspond pas à la relation attendue d'eux.

Tous ces récits font figures de réponses apportées au système scolaire et plus particulièrement au mode de transmission du savoir qui s'apparente davantage dans leur discours à un mode de dispensation des enseignements et des apprentissages. Un rapport regretté alors que ce qu'ils semblent investir est la réciprocité dans l'échange engagé à celui qui transmet, celle qui semble venir à manquer. La question du système référentiel se pose à nouveau, justifiant chez certains d'entre eux un sentiment d'incohérence, de non-fiabilité et d'injustice parfois, alors qu'ils en appellent au face à face, à l'attention, à l'écoute... au respect des adolescents qu'ils sont et pas seulement des élèves qu'ils peinent à être. Plus qu'une carence ou qu'un excès de réciprocité, c'est bien de réciprocité pervertie dont il s'agit, chacune des parties reconnaissant l'autre sur la base de critères qu'elle ne partage pas. Une réciprocité pervertie ouvrant des espaces possibles de transgression : une attaque du lieu assigné et prescrit – et des valeurs qui lui sont attenantes – audit « élève » qui ne s'y sent pas exister ou intégré.

Poursuivant sur la **situation socio-judiciaire**, seulement 2 des adolescents rencontrés évoquent un parcours institutionnel faisant se succéder les structures : foyers, séjours de rupture, centres éducatifs renforcés, établissement pénitentiaire, auxquels s'ajoute pour l'un d'eux une hospitalisation en milieu psychiatrique. La question de l'exil, de la fuite, ne semble pas celle qui caractérise les dits « incasables », empreints d'une généalogie pluri-institutionnelle¹, pris en charge dans des dispositifs interminables. Nous y reviendrons, c'est autrement qu'ils échappent à ce qui se présente à eux – non *pour* eux – comme cadre. Pour le moins, cette histoire peu commune au sein de notre échantillon, de participer chez ceux qui la content, d'un récit de soi, d'un mythe, présenté au départ comme s'ils annonçaient le ton à suivre.

Une institution demeure, dans laquelle tous s'échappent : celle des pairs. La sphère paritaire est décrite par 5 d'entre eux comme celle dont ils se sont saisis pour se « soustraire » aux exigences scolaires, parfois, familiales. Généralement plus âgés que les adolescents que nous avons rencontrés, les pairs qui constituent diversement le « groupe de potes », interviennent à un moment

¹ Villerbu, L.M., (2008), *Délinquance des mineurs. Enjeux et perspectives pénales, socio-éducatives et thérapeutiques*. Communication présentée lors de la journée scientifique *La délinquance des mineurs*, Albi, Avril 2008. Document téléchargeable en ligne sur : http://www.juvenilejusticepanel.org/resource/items/d/e/delinquance_des_mineurs,%20albi.pdf

de leur parcours, au titre d'une échappatoire. Plus que producteurs de sens, ce groupe apparaît dans le discours comme support d'étayage et espace de mise à l'épreuve de l'échange. Bien qu'investi de différentes manières, il accompagne l'adolescent dans le temps, dans la réflexion – au double sens du terme – et dans la constitution d'une assise narcissique. Le groupe de pairs amène le sujet sur un terrain qui n'est plus seulement celui de l'amusement ou de la provocation, mais celui plus large de l'écoute, de la complicité, du « business » ou de la trahison – des thématiques qui animent régulièrement les motifs délictueux (la nécessité, le jeu, la défense, l'engrenage, l'occupation, etc.). Et le pair, de ne plus se résumer à celui à qui l'on a recourt pour justifier ses actes, ses attitudes, ou pour se sentir exister nécessairement ; mais celui avec qui l'on peut co-construire un système de valeurs propres et partagées, face à celui d'institutions souvent mises en échec en amont (famille, école, structures socio-judiciaires).

Tantôt miroir de l'adolescent – « *il faut qu'il soit dans les mêmes délires* » – tantôt complice – il est celui qui ne « lâche » pas et ne doit pas « lâcher » – le « (vrai) *pote* » doit rester par-dessus tout à proximité, sans toucher, que ce soit par le geste ou le verbe, sans s'appropriier et sans dominer¹.

Concernant la **situation délictuelle**, l'adresse de l'atteinte concerne essentiellement les biens, l'autre « attaqué » n'intervenant qu'au titre de propriétaire ; mais un propriétaire qui n'est finalement que peu considéré au moment de l'infraction. Se présente ici une nouvelle limite, celle qui consiste à penser que, à partir du moment où ladite victime n'est pas lésée directement, physiquement pourrions-nous dire, elle n'existe pas. Une limite du face à face direct en quelque sorte, celle qui fait que l'on va s'autoriser ou non à « toucher » l'autre justement. Les discours des adolescents nous confrontent à deux options. *Soit*, la victime ne compte pas, seulement l'objet en tant que désaffilié, dé-possédé (comme dans le cas de Ludovic, Samuel, Mathias), jusqu'à ce que ce statut de l'autre, propriétaire, leur soit signifié. L'objet ici n'est pas *la-chose-et-son-propre* mais la chose seulement. *Soit*, c'est parce qu'elle existe, selon une définition « détournée », que la victime est attaquée. Pour Edouard et Justin, les victimes sont « *ceux qui ferment tout le temps leur gueule, qui se laissent faire* », ceux qui ne se font pas respecter, « *des losers (...) qui baissent les yeux* ». Nous y reviendrons plus précisément. Comme en matière légale, la victime se définit d'une vulnérabilité à ceci près qu'il s'agit pour ces adolescents d'une justification de la sanction en amont, et non en aval, supposant réparation. Détruire la vulnérabilité

¹ A titre d'exemple, nous pouvons citer les propos d'Edouard, « *faut pas toucher aux potes, aux meufs des potes, à mon verre, faut pas trop me taquiner, me bousculer pour rigoler, ça m'énerve, et puis faut pas m'insulter (...) balancer aussi* ». Pour Justin, les limites à l'amitié seraient « *les coups de crasse. Faut pas me faire de sale coup, sur mon scooter ou quoi. Faut rien toucher de ce qui est à moi* ». Pour Dimitri, « *y'a pas de petit chef, et puis on l'accepterai pas* ». Inès qui cherche à travers l'amie, quelqu'un « *qui me comprendra, qui me jugera pas (...). Faut pas me voler mon mec ou manquer de respect à ma famille* ». Autant de propos qui résument bien ceux que formule la majorité des adolescents que nous avons rencontrés.

d'un côté, la reconnaître de l'autre. Qu'il s'agisse donc d'une option ou de l'autre, la mise en jeu de la victime sur la scène de l'attaque ne dépend que de différentes formes de négativité : des victimes qui ne le sont pas puisque non atteintes physiquement, des victimes aux hasard, sans considération propre, ou des victimes parce que victimes au préalable.

Le flou de ce statut et de la reconnaissance qu'ils lui témoignent, fait écho au flou plus général portant sur les infractions elles-mêmes, et ce qu'ils peuvent en dire. Il semble difficile pour ces adolescents d'élaborer sur ce point. Les faits de délinquance se présentent comme des « *conneries* », sans définition précise de ce qu'en seraient l'énigme ou l'intrigue¹ – la chose et son déroulement. La situation des délits, dans le temps et dans l'espace, témoigne d'un effet de résistance sur ce point qui, lorsqu'il nous est présenté par le mineur, l'est « en bloc ». Le registre est celui des « coups qu'on peut faire », non pas dissimulés, mais bien indiscriminés. Et l'effet d'amalgame ici constaté, de ne pas être observé, par ailleurs, dès lors qu'il s'agit d'inscrire et de différencier ceux et celles qui occupent leurs univers familiaux et paritaires. L'autre, quel qu'il soit, se distingue, contrairement au geste qui lui est porté. Dans quelle mesure n'est-ce pas là le reflet de limites personnelles incertaines et de valeurs, en recherche ? Voilà ce que nous allons mettre au travail à présent, nous intéressant à la *praxis* de l'autre.

3. UNE PRAXIS DE L'AUTRE ET DE SOI A L'ADOLESCENCE.

L'étiologie contemporaine de la délinquance adolescente accorde une place majeure à ce qu'il convient d'appeler plus ou moins justement la *démission parentale*, voire, dans certains cas, *professionnelle* ; l'occasion d'élever au rang de référence primordiale la famille nucléaire au moment même où elle voit se substituer de nouvelles formes, la fragilisant selon certains représentants². Pourtant, tous ne s'accordent pas à la considérer comme telle, et L. Mucchielli, de nous rappeler que le noyau tant convoité aujourd'hui n'est pas, au vu de l'histoire, si traditionnel que cela³. Prénant statistiquement dans les années 1950, la sociologie le présente comme un modèle parmi d'autres. Force est de constater qu'il n'en demeure pas moins convoqué dans les discours professionnels, scientifiques parfois, relayant la taxinomie politique « parents dépass-

¹ Villerbu, L.M., (1994), *Psychopathologie projective*, Rennes, ARCP.

² Nous pensons notamment ici à l'allocation de clôture prononcée par Mme. C. Boutin, Ministre du logement et de la ville, lors du colloque tenu le 21 janvier 2008 à Paris, intitulé *La responsabilisation des parents, une réponse à la délinquance des mineurs ? Perspectives internationales*. Actes du Colloque.

³ Mucchielli, L., (2001), La place de la famille dans la genèse de la délinquance, in *Regards sur l'actualité*, n°268, pp. 31-42. Document téléchargeable en ligne sur <http://laurent.mucchielli.free.fr/Docs/Famille%20et%20delinquance.doc>.

sés »/« parents maltraitants »¹.

Mais n'est-ce pas là finalement le signe que du roman familial continue de s'élaborer en dehors du foyer classiquement représenté ? La famille reste une institution sous quelque forme que ce soit, seulement se structure-t-elle variablement, notamment du fait des liens qu'elle se donne pour fondement et qu'elle en vient à privilégier au détriment d'autres plus traditionnels². Et c'est, à notre sens, tout l'intérêt d'en faire un objet de la psychopathologie en tant qu'elle relève de l'étude du fonctionnement normal tout autant que pathologique des processus inter et intra-subjectifs.

Envisager l'oedipe comme un universel revient à déterminer l'étalon à partir duquel il convient d'examiner les choses. Or, le risque est de retirer à la théorie, sa fiction, et d'en réifier le caractère cautionnaire. Alors, la dimension hypothétique qui est la sienne ne saurait être négligée. Nous l'évoquions, réduire la problématique de l'adolescent à la seule thèse d'un déclin des images parentales, voire, de celle paternelle, peut nous conduire à l'impasse face à certains adolescents aux prises avec les conflictualités que suscite la fraternalité. Une étude de J. Droeven, E. Grinschpun et I. Lewkowicz³ sur la prise en charge des enfants des rues témoigne avec soin des dispositifs imaginaires à l'œuvre dans les institutions chargées d'accueillir cette population, et de leurs impossibles à prendre acte des constructions (inter)subjectives engagées dans la rue, sauf à menacer leur idéal professionnel.

Invités à délaissier pour un temps, au moins face à certains adolescents, notre béquille – « chronique » comme la qualifierait M. Zafiropoulos⁴ – nous pouvons engager avec la clinique une parenthèse et tenter d'appréhender la dynamique à l'œuvre en deçà des placages factuels. C'est là le regard que porte G. Mauger sur *l'Émeute de novembre 2005*⁵ et qu'il nous semble intéressant de reconduire bien que dans un registre différent, sur un objet différent, en posant l'hypothèse déjà annoncée dans ce travail, qu'il s'agit d'une question d'échange avant tout. Une question d'échange où la relation peut répondre à une logique *philia*-tive autre, témoignant d'un enchaînement dont le sens ne saurait être prescrit d'avance ; un enchaînement hétérotopique en quelque sorte, « archipelique », pourrions-nous dire en reprenant F. Noudelmann, où il en va « d'un

¹ D. De Fraene, *Actes du colloque La responsabilisation des parents, une réponse à la délinquance des mineurs ? Perspectives internationales*, op.cit., p.58.

² M. Zafiropoulos, *Lacan et les sciences sociales*, op.cit., p.224.

³ Droeven, J., Grinschpun, E., Lewkowicz, I., (2002), Choix fraternel dans la rue : les illisibles du discours institutionnel, in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n°32, 2004/1, pp.151-171.

⁴ M. Zafiropoulos, *Lacan et les sciences sociales*, Ibid..

⁵ Mauger, G., (2006), *L'Émeute de novembre 2005, une révolte protopolitique*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du croquant.

dégagement généalogique et d'une implication de la multiplicité commune »¹. Une question d'échange qui pourrait sous-tendre différemment les observations faites par différents auteurs que nous convoquerons.

3.1. Modélisation clinique de l'échange

L'échange apparaît donc étroitement lié aux problématiques adolescentes contemporaines, et d'autant plus marqué, comme le souligne O. Douville, par le brouillage des lieux, des espaces et des générations². Pour autant, si certains y voient là le résultat d'un malaise social précurseur ou d'une mise en échec préalable des dispositifs d'échanges prévus, nous envisageons davantage qu'il s'agit des signes d'un réaménagement, d'une réappropriation, par certains adolescents, d'une forme de lien social tissé à leur convenance, celle où l'échange devient, outre possible, tenable pour un temps ; et ce, par l'entremise d'une fonction de tiers située là où nous ne l'attendions pas nécessairement, dans la droite ligne d'une « construction mytho-historique »³ qui leur est propre – une construction jouant, selon M. Valette-Fondo, du pouvoir de l'imagination et de « l'usage du monde »⁴. Ce n'est que de cet examen que nous pourrions à notre tour, dans le cadre de pratiques professionnelles, créer un espace de rencontre profitable.

Quelle place le sujet adolescent, délinquant, fait-il à l'autre ? Quel contenu lui donne-t-il ? Et quelle dynamique vient sous-tendre le rapport engagé ? Ce sont là des questions que nous avançons précédemment et face auxquelles il convient de saisir la clinique, témoin d'une économie générale à l'œuvre. Ce, en ne négligeant pas le fait que cette économie, à laquelle obéissent variablement les adolescents rencontrés, répond à des finalités subjectives et engage à ce titre des stratégies, en deçà des règles qu'elle pourrait tenter de formaliser. L'analyse que proposait M. Foucault pour appréhender la sexualité, prétexte de son étude sur *La volonté de savoir*, tenait en ceci :

« Il faut partir de ces mécanismes positifs, producteurs de savoir, multiplicateurs de discours, inducteurs de plaisir, et générateurs de pouvoir, les suivre dans leurs conditions d'apparition et de fonctionnement, et chercher comment se distribuent par rapport à eux, les faits d'interdiction ou d'occultation qui leur sont liés »⁵.

¹ F. Noudelmann, *Pour une pensée archipélique*, Edouard Glissant, *op.cit.*, p.204.

² O. Douville, *De l'adolescence errante*, *op.cit.*, p.11.

³ *Ibid.*, p.14.

⁴ M. Valette-Fondo, *Filiations sans lignages : Michaux et la question du père*, *op.cit.*, p.142.

⁵ M. Foucault, *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, *op.cit.*, p.98.

Répondre aux questions ainsi posées en recourant au regard méthodologique défini, pose les jalons d'une « psychopathologie de l'échange » que nous souhaitons privilégier pour l'intérêt qu'elle présente, et qu'illustre il y a quelques années déjà un collectif d'auteurs sous la direction de F. Marty¹. Comme l'évoque ce dernier, tenant un rôle fondamental dans la constitution de la vie psychique, le lien à l'autre annonce les coordonnées des positions respectives de ceux qui participent à l'échange. Et de partager l'hypothèse qu'il défend, selon laquelle les dimensions du psychique, de l'intersubjectif et du social, participent d'une même réalité² : la *praxis* de soi et de l'autre, dans un même processus. L'articulation en jeu devient alors objet d'observation, suivant les principes applicables de la psychopathologie³. Les hétérotopies se dessinent, nous donnant à voir la préférence de « nouveaux » espaces, et attribuant à ces territoires différemment investis, de nouvelles frontières... de nouvelles limites.

La délinquance interroge sur ces territoires, ces limites, circonscrivant des points de transgression et de vulnérabilité plus ou moins discernables. Parmi ceux qui le sont davantage, les lieux communs de dénonciations tantôt pro sociaux, tantôt « pro délinquants » : les citoyens d'un côté, seuls victimes des incivilités, vols ou autres agressions ; les adolescents de l'autre, seules victimes du système et des politiques répressives. Or, n'est-ce pas là le point d'achoppement des arguments censés faire consensus au sein de chacune des parties ? Le point au-delà duquel il devient difficile de poursuivre sans tomber dans une forme de militantisme ? Il s'agit d'autant d'espaces de victimité désignés, pour les uns ou pour les autres, et qui ne disent pourtant rien de ce qui peut se faire vulnérant dans la rencontre, et dans l'échange. Nous nous intéressons ici au versant dit « délinquant » plus que « victime », eu égard à la classification politique actuelle, l'idée étant de la remettre en cause, se rappelant au bon souvenir du principe premier de l'ordonnance de 1945.

Plus avant, en quoi l'autre peut-il créer une vulnérabilité chez l'adolescent en position délinquante ? Comment l'adolescent se saisit-il des espaces de vulnérabilité qui lui sont « offerts » socialement ? La manière dont ils perçoivent l'autre en certaines situations doit nous apporter des éléments de réponses, et notamment, nous permettre de préciser ce qui, de l'autre, peut venir faire transgression pour le sujet, occupant lui-même une position délinquante. En cela, notre propos se distingue de celui que pourraient défendre les auteurs partisans d'une théorie rationnelle de la délinquance à l'image de M. Cusson, non qu'il s'agisse de lui nier sa pertinence, mais

¹ F. Marty (Dir.), *Le lien et quelques unes de ses figures*, op.cit.

² F. Marty, *Le travail du lien ou le chaos*, *Ibid.*, p.10-11.

³ Comme l'écrit F. Marty, « Ce n'est pas le lien en lui-même qui est pathologique ; c'est parfois, la forme du nouage, résultat du travail du lien », *Ibid.*, p.14.

de proposer un abord plus anthropologique en passant d'une considération de la victimité à celle d'une vulnérabilité. Aussi, ces considérations ne seront pas sans nous amener à reprendre la question de la sanction, de la loi qui la prononce et de leurs caractères efficients. Il s'agit d'évaluer, à terme, dans quelle mesure les adolescents qui leur résistent, peuvent aménager, avec les professionnels qui les prennent en charge, des lieux de changements possibles.

Du latin *vulnus*, la vulnérabilité témoigne de la blessure et corrélativement, de ce qui blesse. Les fragilités internes, subjectives, n'y échappent pas. C'est d'ailleurs en partie d'elles qu'émerge ce que l'on nomme *dangerosité*¹, et qui nous semble être plus régulièrement un concept boulevardier servant des fins moins sanitaires que politico-sociales. Les vulnérances psychiques et sociétales, précisent L.M. Villerbu et V. Moulin, « peuvent avantageusement venir se substituer aux concepts archaïques de dangerosités psychiatrique ou criminologique »². La dite dangerosité tient non seulement d'un sujet, d'une histoire, d'un parcours, mais aussi d'opportunités, autant d'espaces de vulnérabilité. Derrière le terme et l'idée qui en est véhiculée, se meut un *système dynamique* que la qualification d'*état* ne saurait voiler. Il en va de même de la conception du « délinquant » qui, contre toute hypothèse de nature déviante, suppose en deçà, la rencontre d'une position subjective avec une opportunité « à saisir » ; rencontre qui crée l'écart et (re)distribue variablement, en fonction des résistances, la place du vulnérant et du vulnérable. Nous faisons à l'issue de la recherche précédemment citée sur les mineurs dits « incasables », le constat suivant : si ces trajectoire délictueuses semblent être des agressions faites au corps social, elles sont avant tout les témoins privilégiés de constructions vulnérantes réparables de part et d'autre de la rencontre.

Comme nous encourage à le penser J.M. Labadie, la vulnérabilité tient aussi des codes que l'on ne partage pas³, et pouvons-nous l'ajouter, des espaces que l'on manque à définir. Il convient d'attraper la clinique par ce biais pour appréhender de quelle manière les sujets, adolescents, cherchent à défendre une position dès lors qu'ils sont confrontés à l'altérité possiblement vulnérante – la dimension délinquante ici, tenant surtout d'une trajectoire *au bord* qui alimente cette position tout autant qu'elle en résulte. Peut-être est-ce là une illustration de l'*invulnérabilité* telle que la définit B. Gaillard,

« Cette position dans laquelle le sujet ne peut se résoudre à subir, ni à partager de

¹ L.M. Villerbu, Remarques critiques sur les notions de dangerosité et vulnérabilité psychiatrique et criminologique en psychocriminologie, *op.cit.*

² Villerbu, L.M., Moulin, V., (2007), Responsabilisation : changement de paradigmes, effets sur les représentations professionnelles et la prise en compte de l'infacteur, in *Actes du colloque. Le pénal Aujourd'hui*, CICC, Montréal.

³ Labadie, J.-M., La banlieue comme rupture, in J.-J. Rassial, *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, *op.cit.*, pp.25-31.

l'insécurité, ni à avouer de honte, ni à se dire à travers un quelconque évènement »¹

Elle n'annule aucun conflit, seulement les déplace-t-elle, comme elle déplace « l'autorité » que l'on croirait défaillante.

Chacune des dimensions de l'échange que nous développerons ci-dessous, désignera des moments de fragilisation du mythe individuel qu'il élabore à travers elles, comme de renforcements. Et de remarquer que ces moments correspondent pour l'ensemble à des enjeux de déplacement – objets d'attentes, d'appuis ou d'insoumissions – qui vont définir une conduite, une posture, un dés-ordre en quelque sorte, et redistribuer l'échange. Rejet, tolérance ou acceptation de l'autre en dépendront, quelque soit la place qu'il occupe : pair ou impair.

La fabrication de la différence que nous pourrions mettre en avant, naît ici, suspendue à la question narcissique, elle-même première chez les sujets adolescents que nous avons rencontrés. En effet, d'elle et des projets qui l'animent, s'ordonnent des obligations qui participent de la régulation du rapport à soi et du rapport à l'autre. Par les limites qu'elle implique, elle trace en amont les territoires respectifs auxquels les acteurs de l'échange, auteurs définis et distingués, sont assignés ou s'assignent eux-mêmes, et désigne en aval les conditions d'accessibilité du sujet aux processus de responsabilité et de culpabilité : être responsable de ce qui fait son territoire et le circonscrit – contre tout débordement ; et ne reconnaître sa culpabilité que de ce qui déroge aux conditions de sa sécurité et/ou sécurisation. Emerge là le pacte générationnel instituant à quelque niveau que ce soit, les clauses d'une altérité reconnaissable et tolérable. Systématiquement, la situation se trouve évaluée d'un point de vue économique, ce qui rapporte, ce qui coûte, l'intérêt étant, à partir de là, de convenir des proximités à favoriser, des distances à respecter ou des voiles à interposer. C'est là la définition « géographique » de l'entre-deux dans lequel le sujet se permet de jouer de l'autre.

Pourtant, l'on ne manquera pas de remarquer, malgré les mouvements que cette latitude suppose, la logique relativement stable qui se répétera sur chacune de ces dimensions, une fois la juste mesure trouvée. Bien qu'en différents contextes, suivant différentes opérationnalisations, les impasses demeurent les mêmes pour chacun des sujets, des points à partir desquels ils investissent l'autre, acceptent de répondre de lui et d'eux-mêmes face à lui. L'axiome commun apparaît être « je ne me ferais pas dévorer, je résisterai ». Tout ce qui pourrait venir contrarier cet impératif, sera rejeté, tout ce qui pourrait le garantir, sera consommé. Et de glisser alors sur le

¹ Gaillard, B., Questions de vulnérabilité. Vulnérabilité et jeunes en institution, in L.M. Villerbu, (Dir.), *Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie, op.cit.*, pp.191-198.

complémentaire « je résisterai en consommant l'autre avant qu'il ne me dévore ». Ce sont là les deux positions existentielles qui se donnent à voir comme ordonnatrices du rapport à l'autre, nous y reviendrons, de la rivalité qui s'y exerce régulièrement, avec les abus que cela peut impliquer. Alimenter, par l'entremise des limites évoquées, une rivalité plus ou moins affranchie en « surinvestissant » le rapport, manquer de s'y confronter en préférant se fondre avec l'ensemble... à chacun son aménagement et ses modalités de contrôle de l'autre. Une constante toutefois : ne pouvoir régulièrement investir les deux à la fois – le duo ou la sphère groupale et le rapport ou l'enveloppe – et ainsi, tendre à priver l'autre de sa singularité là où l'interchangeable est bien plus confortable.

L'espace de négociation se restreint, suivant une horizontalité qui n'a de cesse d'en baliser les coordonnées : distribution, cloisonnement et/ou clivage, interchangeabilité, autant de dispositions prises, vulnérantes pour les uns, défensives pour les autres, mais qui mettent au jour chez chacun, et dans le face à face, tant les points opportuns de transgressions que les lieux d'échanges et de discussion envisageables. Les premiers se déclinent dans l'écart que lui permet son éthique, ce qu'il désire pour lui, ce qu'il désire de l'autre, et en conséquence, ce à quoi il s'autorise pour ; les seconds, dans ce qui situe l'échange à bonne distance, le *ni trop près, ni trop loin*, finalement, dans ce qui reste de non interchangeable au sein d'une parité générationnelle – une horizontalité différenciée. Respectivement, dans ce qui répond à la vulnérabilité du mythe individuel que le sujet élabore, ou dans ce qui la saisit.

3.2. Des espaces fondamentaux de vulnérabilité.

Quatre dimensions donc, constitutives d'espaces fondamentaux de vulnérabilité, s'articulent pour définir cliniquement ce qui se joue dans le lien social à l'adolescence et en situer les enjeux, tant du point de vue narcissique que altéritaire : la *relation à l'autre*, les *figures* de cet autre, l'*échange* qu'il engage avec lui et les *obligations* qui le lient.

3.2.1. Une première dimension : la relation à l'autre, entre consommation et consommation.

Interroger et analyser la dynamique de l'échange implique d'en passer par ce qui la fonde au départ : la relation à l'autre. Qu'en est-il de cette relation chez les sujets de notre population ? Confondant chaque cas entre eux, et prenant acte des variations possibles qu'ils présentent, singulières, elle se donne à voir de manière relativement générale suivant une certaine dialectique.

En effet, nous notons que ce rapport unissant le sujet à l'autre, relevant d'investissements objectifs et narcissiques, s'opérationnalise sur deux axes principaux dont découleront les modalités d'agencements de la relation, dans sa dimension identitaire et, nous le verrons, affective.

Ces deux axes ne sont pas éloignés de ceux que développent C. Bonfils-Marchand et L.M. Villerbu, traitant de la dynamique objectale à l'œuvre dans les relations d'intimidation, et plus précisément, des problématiques consommatoire et identitaire¹, si ce n'est qu'ici, la problématique identitaire va venir sous-tendre de manière transversale les deux modalités relationnelles engagées : réduire l'autre ou jouir de lui, à des fins identitaires. L'identité subjective apparaît sans cesse au travail, et sur les devants de la scène, dans l'échange qu'initient ces adolescents.

3.2.1.1. Consumer, détruire et dénier.

Le premier mode que nous pouvons relever est celui de la *consumation de l'autre*. Par « consumer », nous entendons user, altérer, anéantir l'objet. L'étymologie latine du terme évoque d'ailleurs l'absorption jusqu'à destruction. L'altérité est ainsi déniée, et celui qui pourrait s'en montrer garant, désubjectivé. Il s'agit de prendre pour soi, au prix de l'objet, de l'autre... absorber l'autre pour devenir soi et/ou continuer de l'être. Et la clinique, de souligner ici une modalité se jouant tantôt par la *rupture*, tantôt par le *miroir* ; la rupture qui entraîne le clivage – du temps, de l'espace, du monde environnant – et le miroir qui implique la (con)fusion. C'est en quelque sorte la dynamique du « tout ou rien » qui se dessine, à ceci près que ces deux pendants n'apparaissent pas exclusifs l'un de l'autre.

Le cas de Anthony en témoigne. La dynamique relationnelle qui le caractérise souligne un investissement de l'autre dépendant tantôt du refus, de l'exclusion absolue, tantôt, du rabattement narcissique : « tu es moi ou tu es rien ». Le refus est celui du temps, de l'autorité sacrée socialement, des limites et des différences ; le rabattement narcissique, celui de l'autre pair qu'il reconnaît à la seule condition qu'il se confonde avec lui. La rupture apparaît privilégiée pour sauver cette position, distinguer ceux et celles qui gravitent dans son environnement, tant familial que social, et pour élaborer son mythe, son histoire. L'on peut entendre « *du côté de mon père, c'est des pourris, du côté de ma mère, c'est des bons* » évoquant sa famille ; « *j'étais gosse, ça ne m'atteint pas (...)* ce que j'ai vécu petit, ça, c'est sorti de ma mémoire », se rappelant son père ; « *ils sont pas du même monde* », désignant ses victimes ; ou encore, « *y'a un avant et un après (...)* c'est l'ancienne vie (...) maintenant, j'ai une nouvelle vie », retraçant son parcours.

¹ Bonfils-Marchand, C., Villerbu, L.M., (1997), Clinique éducative et relations d'intimidation, harcèlement, psychopathologie et perspectives d'accompagnement, in *Les cahiers de cliniques psychologiques*, n°20, pp.123-173.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est là le seul partage « négociable » par l'adolescent, un partage perverti, puisque s'effectuant sur le mode du clivage et/ou de la (con)fusion, ne pouvant qualifier ici l'échange et la réciprocité qu'il suppose – échange pourtant à vif chez d'autres adolescents. Le désir de toute-puissance que paraît éprouver Anthony, qui participe d'une forme de régulateur de la relation à l'autre, soumet ce dernier à qui il ne reste d'espace d'existence que l'adversité ou l'anonymat : l'adversaire qui résiste à l'absorption, qui est à détruire, ou l'anonyme qui ne tient que de sa qualité d'interchangeable, à dévorer. Une seule chose vaut : le tout, le trop. Comme il l'exprime, « avoir tout ce que je veux c'est le seul vœu que je ferai », ou encore, « consommer de l'alcool... tout et rien, juste pour se bourrer, c'était l'effet recherché » [nous soulignons]. D'une manière ou de l'autre, ces aménagements se présentent comme les moyens plus ou moins opportuns de garantir une position de supériorité, tolérée uniquement si elle est celle du sujet, et d'échapper, pouvons-nous le supposer au vu des développements effectués, à la domination d'un transcendant potentiellement dommageable parce que résistant.

Est-ce à dire pour autant qu'il s'agit d'exister en détruisant l'autre, à l'image de ce que peuvent rencontrer dans leur pratique, les auteurs, ou plus généralement, de ce que J. Bergeret a conceptualisé en terme de violence fondamentale¹ ? Ce mode relationnel nous semble davantage répondre à un projet de soi. Comme l'écrit J. Butler, l'économie du désir n'implique pas une logique de répudiation nécessaire à la survie psychique². L'attachement fait émerger l'autre comme il fait émerger le sujet, dans un rapport différencié suivant le désir engagé. La clinique nous permet de préciser cela : le désir de toute-puissance évoqué à l'instant en est une variation, faisant de l'abus de pouvoir un mode d'existence possible, et le désir de jouir de l'autre, en est une autre, faisant de la subordination (assumée) du sujet le prix d'une subjectivation, d'une existence, pour certains. C'est là le second mode relationnel que nous pouvons dégager.

3.2.1.2. Consommer, user et défier.

Il est celui de la *consommation de l'autre*, correspondant à la majorité des adolescents rencontrés. Avec la « consommation », nous nous confrontons plus directement à la problématique de l'usage, caractéristique distinctive du terme dans l'histoire de la langue qui l'a longtemps confondu avec celui de « consommation ». En effet, la relation tient ici de la finalité qui la motive au départ puis l'entretien, là où consumer l'autre se résumait à sa destruction simple. Comme précédemment, l'analyse des cas nous permet de mettre au jour deux procédés : une consommation alimentée par le *recevoir*, une autre, par le *percevoir*, chacun de ces versants renvoyant à

¹ Bergeret, J., (1984), *La violence fondamentale, l'inépuisable Œdipe*, Paris, Dunod.

² J. Butler, *La vie psychique du pouvoir*, op.cit., p.240-241.

une position différente du sujet.

Le *Recevoir*, du latin *re*, qui signifie « en arrière », et *capere*, « prendre », implique dans la saisie une certaine passivité, une mise en retrait, voire, un évitement, c'est l'apparence parfois désengagée, désaffectée du sujet qui néanmoins s'accroche à l'autre.

C'est notamment la position de Mathias pour qui la consommation du groupe de pairs apparaît être le seul moyen de ne pas céder à une passivité sous-jacente. Dans son discours, le groupe ne se définit pas d'apports si ce n'est par la négative : ne pas s'ennuyer seul, ne pas rester chez lui, ne pas être confronté à une présence maternelle systématique, ne pas être faillible. Cette position de recevoir manifeste se traduit par l'attente d'appels, de visites, autrement dit, l'attente d'une présence, d'une désignation, d'une reconnaissance. « Sacralisé » chez Anthony – il n'y a que le mien qui vaille – le désir semble dans le cas de Mathias, suspendu à l'autre, sans pour autant opérer de régulation particulière ; suspendu à l'autre dans le temps comme dans l'espace. L'on n'observe pas de vacillement : je ne demande rien pas plus que je ne donne en retour. Et le miroir, de trouver là son point d'achoppement... celui là même que la figure du vampire voit se dresser devant elle – sans reflet. L'on pourrait dire les chose ainsi : « Ils viennent vers moi, mais je n'ai rien à leur dire ; ils viennent vers moi mais qu'ils soient là ou non, je suis semblable à moi-même, je fais les mêmes choses, je réagis de la même manière ».

La question de l'engagement dans la relation à l'autre pair se trouve ainsi déclinée : l'autre inaugure, il alimente, et finalement, soumet ; le sujet, pour sa part, ne s'autorisera pas à manquer quelque occasion qui risquerait de lui ôter ses appuis. C'est là un impératif d'existence, l'autre doit vouloir pour lui au risque de disparaître. Et l'usage, finalement, de se décliner ici sur l'unique mode du profit – avantage et désavantage – le *pour-faire* qui ne suppose pas la nécessaire mise au travail. Concernant les entretiens et l'implication qui pouvait être la sienne à l'occasion de ceux-ci, il saura nous dire que s'il y participe, bien qu'il soit volontaire, il n'en n'oublie pas l'intérêt dans le cadre de sa mesure éducative, et plus précisément, de l'appréciation qui pourra en résulter. Ainsi, engager un travail sur soi, éventuellement, mais surtout, tirer un « avantage » à la faveur de l'éducatrice et du juge.

La position du *percevoir*, pour sa part, implique cette mise en avant, cette prise active que l'étymologie souligne, associant au *capere*, le *per*, qui signifie « devant », « par-dessus ». Le rapport consommatoire se donne alors à voir sous le sceau d'une relation opportune. Du profit, l'on glisse dans le champ de l'utilité, qui suppose de faire usage de l'avantage ou du désavantage, de *tirer* profit, de mettre en perspective.

Le cas d'Inès en est illustratif. L'autre se voit sans cesse mis en perspective dans ce qu'il peut avoir de bénéfique ou coûteux pour le sujet, et réciproquement. Faire *usage de...* C'est d'ailleurs en ces termes qu'elle nous expliquera son engagement dans la démarche de recherche proposée, s'agissant non pour elle, de nous aider – c'est là l'argument présenté par quelques adolescents – mais de nous apporter des éléments dont nous pourrions faire quelque chose. Alors, ce qui peut venir ou non satisfaire l'intérêt sera au service de l'altérité, trouvant à s'opérationnaliser diversement.

Se dessine dans cette forme de relation consommatoire, un espace de ressources, une situation relationnelle où le déni cède sa place au défi. L'autre y est nécessaire, dans sa semblance et/ou sa permanence, parfois même reconnu par la négative. Un autre qui peut aussi à son tour occuper la place de l'adversaire à ceci près que si, dans la consommation, il est celui qui fait encourir le risque d'une domination (dommage, *domina*) – supposant que le sujet attaque en premier – dans la relation consommatoire, il est davantage celui qui peut prendre sans apporter et donc, faire encourir au sujet une possible perte d'objet (dommage, *damnum*). Ce risque trouvera alors à s'aménager par une subordination accommodante pour les uns, ou par une responsabilité affirmée pour les autres, nous y reviendrons.

Quoiqu'il en soit, le contrôle ne s'exerce plus sur le registre de la toute-puissance mais de la rivalité, où l'enfermement de l'autre dans son statut de pair équivalent constitue le moyen d'échapper à une transcendance – quiconque s'imposerait du dessus – qui ne parle pas au sujet, au prise avec une problématique plus sensiblement narcissique qu'œdipienne. Et cette rivalité, de venir justifier variablement chez les uns ou les autres, au titre d'aménagements relationnels, le recours à la complaisance comme chez Mathias, à la conquête comme chez Edouard, à la bien-séance, comme chez Noam ou à la provocation, comme chez Justin ; ce, systématiquement dans la surenchère, et en lieu et place du partage que suppose la réciprocité. Chacune de ces variations étant tributaire des mythes et pro-jets qui sont les leurs, ainsi que des affects qui les soutiennent.

Ces différentes dimensions qui vectorisent tantôt le consumatoire, tantôt le consommatoire, n'apparaissent pas exclusives les unes des autres. La relation engagée peut parfois glisser d'un pôle à l'autre, le point de passage en quelque sorte étant celui de l'intrusion risquée, appréhendée ou vécue par l'adolescent. Celui que B. Duez pose comme l'autre de l'altération¹, l'intrus, apparaît dès lors que le territoire investi par le sujet voit ses limites effractées ou en risque de l'être, le territoire en tant qu'il définit un espace d'intimité en soi et dans la confrontation aux

¹ Duez, B., (2006), Destins du transfert : scénalité et obscénalité, les scènes de l'autre, in *Adolescence*, 4/24, pp.893-904

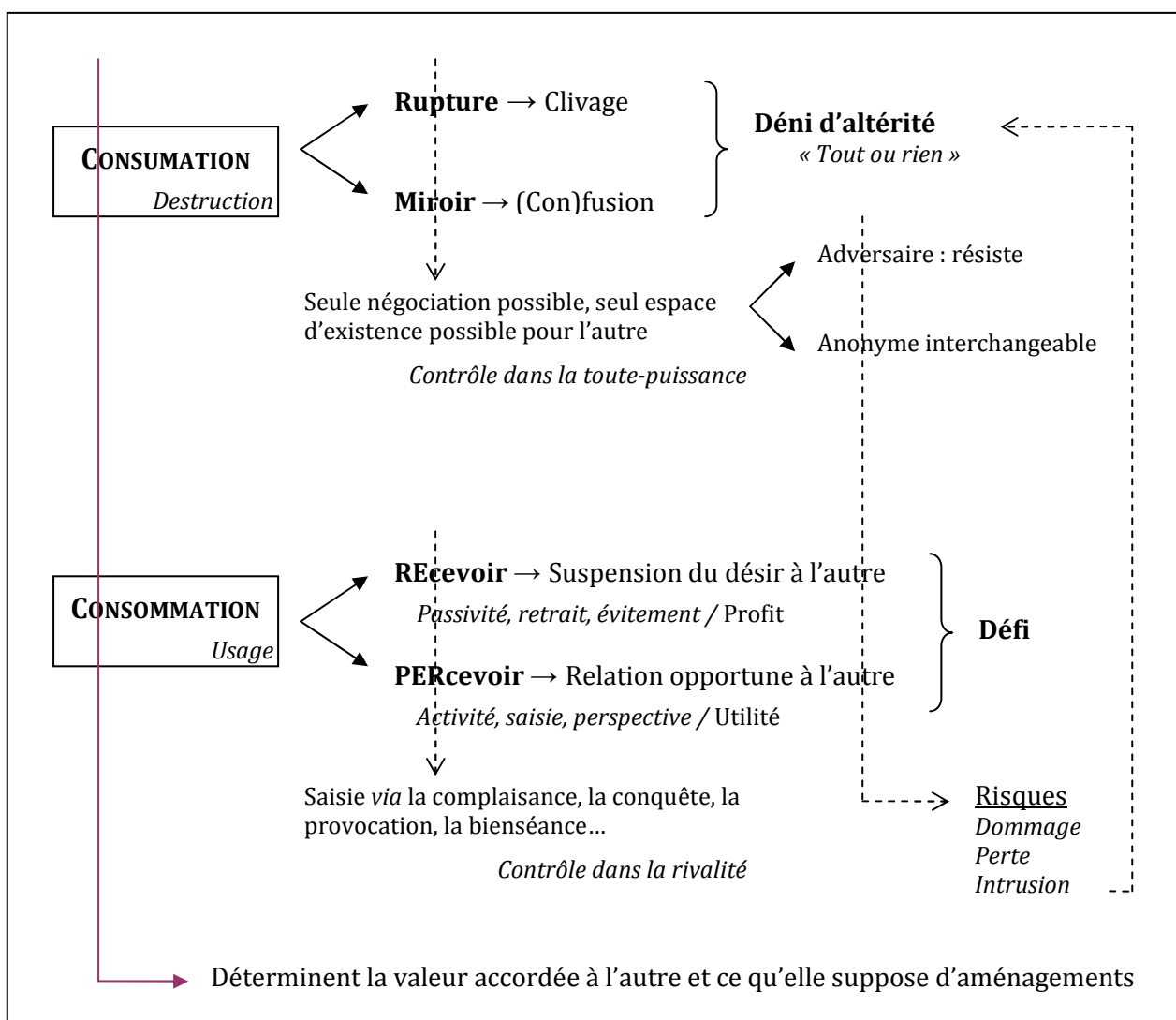
autres qui l'entourent. Le moment de la rencontre, celle qui se joue dans le face à face, peut à ce titre être critique chez certains adolescents, et les amener à renforcer ce qui fait enveloppe, injonction paritaire et lien à l'objet premièrement investi. Renforcer l'enveloppe, le contenant, en recourant à la mise en retrait, comme nous avons pu le voir avec Mathias face à ce qui menace cette stabilité négociée, trouvée avec le groupe de pairs, ou à la destruction, comme cela a pu être le cas pour Samuel ou Inès.

Chez Samuel, le mode-d'être-ensemble témoigne d'une sensibilité au persécutif, lequel risque sans cesse de mettre à mal ses assises. Ce point d'achoppement trouve à se dévoiler lorsque sa position n'est pas sauve face à un adversaire qui résiste et cherche à le rabaisser. Ce n'est qu'au moment où le rapport de force s'intensifie, que l'autre menace d'être plus intrusif encore – lorsque la victime, parce qu'elle est anonyme et indéterminée, risque de resurgir en le rappelant au souvenir de son acte *via* la justice, ou lorsque l'autre, en miroir, se met à transgresser sur un mode identique à celui qu'il privilégiait – que le rejet s'installe, à des fins protectrices et défensives : « *y'a pas de victime au moment où tu fais ta connerie (...) le lendemain, tu t'en souviens même plus* », ou encore, « *Ceux que j'aime pas [qui font des conneries comme moi je faisais], c'est rien pour moi, j'en ai tellement rien à foutre que c'est rien du tout* ». Là où demeurerait possibles solidarité et complicité, le risque d'assujettissement, de disparition (dans la soumission ou la perte), suscite une position irrévocable de Samuel – « *c'est radical et définitif* » – au lieu même où la mise au défi permettait un temps avant la revanche (le combat de boxe), l'espoir (le report d'une candidature pour l'armée refusée pour cause de dossier judiciaire) ou la négociation (règlement duel des litiges matériels).

La négation de l'autre s'est manifestée plus encore chez Inès qui a agité la destruction. La concernant, l'environnement et ceux qui en font partie sont investis en tant qu'ils peuvent lui permettre de réaliser son projet. Priment, dans le mythe qui est le sien, le monde qu'elle se crée et l'enveloppe quelle lui donne. L'importance qu'elle accorde au respect des choix, apparaît en être un principe conducteur et non discutabile. Aussi, si l'espace externe alimente en partie l'espace interne, celui-ci ne doit en aucun cas se voir rediffuser au sein de celui-là. Et une seconde logique de se mettre en place, non sans liens avec la première évoquée : je prends pour user de, mais je ne redistribue pas, et gare à celui qui s'en chargerait pour moi. L'agression physique au couteau, qui a motivé le jugement prononcé et la prise en charge consécutive, illustre ce mouvement de rétention et d'attaque. Ce qui relevait de l'intime devait être tu et l'intrus qui l'a dévoilé, tué.

Quelles que soient les configurations, il apparaît à travers les différents cas que nous avons pu étudier, que consommation et consommation participent de la valeur accordée par le sujet adoles-

cent à l'autre, une valeur elle-même mise en relief par le mode d'organisation de l'échange que nous allons développer ci-après. La valeur accordée à l'autre, mais également, les aménagements auxquels ils vont singulièrement avoir recours pour lui faire face, que ce soit le rejet, nous l'avons vu, mais aussi, la dénégation, ou encore la projection, dans d'autres cas. Si le groupe fait figure d'entité défensive et protectrice, la mise en commun qu'il favorise ne semble pas s'effectuer en vue d'un partage. L'échange à l'œuvre, notamment par le processus de la dette, nous donne à voir une mise en commun précisément orientée, ajoutant au « on est tous unis par un même sort », les termes suivants : « le sort, c'est moi ; toi, tu sers ma reconnaissance »... Ce pourrait être là le mythe (anti)cannibalique d'une l'adolescence contemporaine.



- Modélisation de la relation à l'autre -

3.2.2. Une seconde dimension : la construction de l'autre comme pluriel.

Au-delà de l'organisation de l'échange en elle-même, la clinique nous confronte directement et en premier lieu, à la fabrication de la différence qui s'y jouera. Une fabrication particulièrement visible par la hiérarchisation de ces autres que le sujet adolescent met sur la scène. Comme l'évoque P. Duret, « on ne « tombe pas » ami comme on peut tomber amoureux », il y a une « diversité de paliers qui conduisent à l'amitié »¹. Au-delà de la dynamique narcissique de l'adolescent, nous relèverons dans la clinique trois éléments déterminants dans cette construction : *l'investissement de l'autre* – positif, comme négatif, si tant est que nous puissions envisager les choses ainsi – *le projet* motivant l'échange et *la fraternité*, axiomatique du lien à l'œuvre.

3.2.2.1. Au principe de l'investissement de l'autre.

Est-ce pour autant à penser, comme l'évoque M. Pages, que de cette hiérarchisation dépendent les relations d'autorité ? La clinique tend à nous montrer que l'opération n'est pas si évidente, et bel et bien singulière. Ceci étant, il n'en demeure pas moins que la distribution des places dans l'échange, y participe, et c'est là que s'exerce le contrôle. Lorsque nous confrontons les cas entre eux, nous pouvons mettre en avant quatre dimensions principales, venant conditionner et circonscrire la valeur estimée de l'autre, inscrit dans cette distribution. Ce sont là les suites d'une rencontre où l'au-moins-deux émerge, où l'autre va plus ou moins se différencier de l'ensemble, se fixer dans l'anonymat ou en sortir.

La première de ces dimensions, récurrente dans le discours des adolescents que nous avons rencontrés, est celle du *temps historique*, celui que l'on partage depuis l'enfance ou le début de l'adolescence, et qui est venu sous-tendre la construction d'une histoire personnelle ou commune, vécue seul ou à deux. C'est là le temps passé ensemble, à l'école ou en dehors, depuis plusieurs années souvent et qui s'impose régulièrement comme évidence au titre des expériences partagées. La communauté qui prend consistance à un moment T prime alors sur l'origine donnée d'avance, point zéro d'une chronologie...charge à chacun de « prendre le train en marche » et d'en faire quelque chose.

La seconde dimension est celle de *l'espace*, celui où se jouent distances et proximités, que ce soit sur un plan géographique, social ou psychique². Et parce que l'espace peut ainsi se décliner, il occupera plus de poids que le sentiment d'appartenance au groupe. La présence physique

¹ Duret, P., (1996), *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, Paris, PUF, p.89.

² A ce sujet notamment, dans une approche sociologique du fraternel à travers les dimensions de l'espace et du temps, les travaux de Aude Poittevin.

de l'autre, bien qu'importante pour certains, ne semble pas être le critère exclusif de l'investissement positif engagé. Alors que Mathias accorde une certaine importance à la proximité géographique du pair pour le distinguer de l'ensemble, Anthony convoquera davantage le « *même monde* » pour distinguer le pair de l'impair, la victime notamment, et Edouard, l'omniprésence de celui qui n'est pas là au quotidien mais demeure, celui face auquel le mythe ne tient plus, le *plus qu'ami*.

Vient aussi la dimension des *valeurs*, ces idées, ces principes, voire, ces impératifs que l'on partage, qui se relayent et trouvent généralement à s'opérationnaliser dans le pacte, condition à sa mesure, du maintien de l'échange. C'est une des dimensions les plus importantes dans les discours que nous avons recueillis, notamment dans ce qui va assurer le maintien des relations de proximité : partager les mêmes points de vue, « *les mêmes délires* » pour ne pas y mettre un terme. Elle est finalement celle qui nous rappelle que les relations tissées dans le temps et dans l'espace ne sont jamais acquises, pas plus qu'elles ne sont nécessairement déterminées par un seul tiers extérieur. Les valeurs émergent et/ou se renforcent dans l'immanence de la relation. C'est en quelque sorte l'image donnée par F. Lerbet-Sereni, d'une « co-détermination du sens commun et du sens propre, du monde et de ses acteurs »¹, source de consistance de la relation d'échange qui y est assujettie.

Enfin, la dernière dimension, qui ne l'est pas dans sa chronologie, est celle des *affects* sous-jacents, renvoyant plus directement au sujet et au culte des émotions qu'il peut laisser transparaître, dans la positivité comme dans la négativité. Ces affects, qui vont sous-tendre la quête, l'exploration, et *a fortiori*, la position subjective, déterminent le projet de cet échange, ou plutôt, le projet auquel le sujet destine l'échange, et qui justifie en retour de la circonscription ainsi déclinée de l'investissement de l'autre. C'est là ce sur quoi il nous faut revenir plus avant, seulement retiendrons-nous ici que les affects constituent le point clinique à partir duquel s'ordonnent les aménagements de la relation, et se renforce la fabrication de la différence, au-delà de ce qui vient structurer le rapport, anthropologiquement.

3.2.2.2. Le projet comme motivation de l'échange.

La clinique n'est pas en reste pour nous laisser envisager que l'échange, et son mode d'organisation, ne sont pas le résultat de la suite logique et linéaire que constituent les dimensions dégagées à l'instant. Le mythe qu'élabore l'adolescent, dénominateur du complexe et sur-

¹ Lerbet-Sereni, F., *La relation pédagogique : éclairage systémique et travail des paradoxes*, p.18. Document téléchargeable en ligne sur [http:// www.mcxapc.org/docs/ateliers/6_doc1.pdf](http://www.mcxapc.org/docs/ateliers/6_doc1.pdf)

tout, conducteur de projet, y participe autant si ce n'est plus. Si l'on retrouve systématiquement dans son discours les questions de temps, d'espace, de valeurs et d'affects, celles-ci ne s'avèrent significatives et productrices qu'à partir du moment où elles s'inscrivent dans un projet conduit par le sujet. Un projet qui orientera diversement la vectorisation de l'échange et situera différemment l'objet à investir ainsi que les figures privilégiées qui viendront l'incarner. De manière générale, l'on peut repérer deux types de projets auxquels correspondent des problématiques narcissiques et des configurations d'altérité démultipliées, nous confrontant plus encore à la hiérarchisation évoquée, elle-même constructrice du pair et de l'impair et révélatrice de principes référentiels distincts.

Tout d'abord, celui que nous pourrions appeler *projet de soi*, qui pose le sujet même sur les devants de la scène, dans un « face à face » avec l'autre, et convoque plus directement la question narcissique. Nous pourrions l'opposer à celui que J. Butler nomme « le projet de sacrifice », lié à la dévotion¹, n'impliquant ni les mêmes normes, ni les mêmes valeurs, puisque relevant d'un idéal de soi différent. Dans la perspective de l'échange, ce projet de soi laisse envisager le primat de la réciprocité sur la mutualité, au prix parfois d'une certaine perversion. Et de nous donner à voir, dans la clinique, des adolescents qui, inscrits dans cette intentionnalité, investiront dans l'échange, *le duo* pour les uns, ou *le rapport* qui l'étaye pour les autres – le rapport en tant qu'il se fait conducteur de l'entre-deux.

Dans le premier cas, l'investissement du *duo*, le pair sera perçu par le sujet comme celui qui aide et/ou peut se porter complice là où l'impair renverra davantage à celui qui juge, au point parfois de persécuter, et/ou celui qui « lâche » – son rang, sa position, ou son engagement. C'est alors toute la question de l'étayage qui se pose, celui dont le sujet choisi de se saisir pour mettre à l'œuvre le mythe qui est le sien et accomplir son projet.

Le cas d'Inès souligne cette dimension de l'autre, pair ou impair, comme objet à saisir, aide au projet ; nous l'évoquons plus haut eu égard à la problématique consummatrice que l'on pouvait dégager du mode relationnel la caractérisant. Il apparaît que cette adolescente évalue et estime ce qui, parmi ses comportements, ses attitudes, ou ceux qui l'entourent, pourra participer ou non à la réalisation de son « projet de petite fille » et à sa permanence – « avoir un bon métier, des enfants, être mariée, aimer mon mari et que mon mari nous aime aussi... pour moi, c'est la vie ». L'on note alors dans son discours cette position récurrente consistant à avancer « y'en a, j'aime pas leur tête ou leur façon d'être, mais je dis rien tant qu'ils m'embêtent pas, c'est pas eux qui vont me payer la nourriture plus tard », « ils sont tranquilles dans leur petite vie, c'est pas eux qui

¹ J. Butler, *La vie psychique du pouvoir*, op.cit., p.86.

vont faire la mienne », ou encore « *c'est pas avec ses copine qu'on fera sa vie* ». L'image pourrait être la suivante : tu me sers donc tu restes, tu ne me sers pas donc tu pars. L'espace externe se présente pour elle comme celui qui offre les outils plus ou moins nécessaires à l'étayage de l'espace interne, par l'entremise d'une saisie responsable de ce qu'elle considère comme apports. Autant d'éléments auxquels apparaît suspendue la fabrication de la différence respectueuse au départ du clivage « *nous et rien d'autre* », jusqu'à devenir plus nuancée en posant l'utilité comme première et la proximité, comme secondaire.

Le cas de Justin se distingue encore différemment en ce qu'il illustre plus directement la figure de l'autre comme persécuteur, qu'il soit social, institutionnel ou familial. Il est donc celui face auquel il faut résister, « *on ne sait jamais* », « *je vois bien ce qui se passe* ». Le processus de défense est systématiquement en veille, tant face à ce qui peut se présenter à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'exemple de la sphère familiale en témoigne. Il dit n'y estimer personne si ce n'est son frère et sa sœur cadets dont il dépeint la situation de vulnérabilité (respectivement décrit comme maltraité et handicapée). Il ne peut se défaire de ce vécu de persécution, appelant la nécessité d'un dénigrement, d'une dénonciation de ceux qui, *mère, flics* ou *vantards*, ne voient rien, n'assurent ni n'assument rien à terme, et ne vont pas au bout des choses. Le point limite du rapport à l'autre s'enkyste précisément ici. Justin nous donne à voir une configuration de l'échange où tous ceux qui se pensent « *grands* » ou « *supérieurs* » doivent « *baisser les yeux* » alors même qu'ils donnent justification à ses « *outils d'existence* » – chien, fusil, « *flingue* », casquette.

L'autre, pair ou impair, doit être maintenu de face mais à l'écart. Lorsque Justin précise, « *faut rien toucher de ce qui est à moi* », il met en avant le risque de fusion, la menace d'envahissement persécutif qui le ferait disparaître, et insiste alors sur le jeu de proximité engagé. Le pari est celui de la résistance à laquelle il s'oblige lui aussi, et la dynamique (contre)transférentielle, de le mettre au jour : instituer de l'anxiété *via* provocations, contestations et menaces, contre tout sentiment d'intrusion. C'est là ce qui se joue notamment lorsqu'il nous renvoi que ces rencontres ne servent à rien et qu'il nous interdit de chercher à le comprendre. Mais le système tend à vaciller dès lors que nos sollicitations touchent à leur fin. Au moment de conclure le second entretien, nous voyant rassembler nos effets, et apparemment pris au dépourvu, il nous dira « *Bah, vous vous en allez déjà ? C'est pas fini, il reste 20 minutes !* ». Ainsi, il nous laisse voir que si le déni venait à s'interposer, si la chose regardée ne voyait plus et s'il ne pouvait alors plus être vu en retour par celle-ci, ce pourrait être l'effondrement ; point limite à la relation défiante, cette fois-ci, maintenue dans la démonstration.

Dans cette configuration, aucun espace de négociation n'est réellement possible, pas

même celui que peuvent représenter les « *potes d'enfance* ». Justin dit « *faut rien toucher de ce qui est à moi. Bon, si c'est des potes d'enfance, c'est différent, on peut s'arranger* » ; or, il ne cède (sur) rien. L'espace qui est *a priori* le sien ici n'est autre qu'un espace déjà partagé, constitutif du duo investit. Un état de fait qui exclu toute décision à prendre, toute discussion à avoir... finalement, tout échange de vues. Les pairs ainsi désignés préexistent et par leur antériorité justement, imposent un rapport non négociable où, en l'absence de jeu, ne reste au sujet que la possibilité de prévenir menace, intrusion, persécution.

Dans le second cas, l'investissement du *rapport*, le pair sera assimilé à celui qui se conforme, voire, qui se laisse absorber, et l'impair, celui qui résiste, jusqu'à exercer parfois une pression intolérable pour le sujet. Se donne à voir ici, plus que l'étayage, les risques du miroir, dans les manques ou les abus de l'autre à être.

Le cas de Anthony, témoin d'une position consumatoire, n'est pas sans illustrer ces figures de l'autre. De la même manière, celui de Jonathan, qui n' « *aime pas ceux qui se foutent de tout* » mais qui cherchera paradoxalement à pousser l'autre jusqu'à l'usure, pour provoquer ce moment où il y aura absence d'effet – « *à la fin, elle [sa mère] voyait bien que ça n'avait plus d'effet, alors elle ne disait plus rien* ». Parce que ces adolescents investissent davantage le rapport à l'autre que le duo qu'ils peuvent former avec lui, ils jouent de sa manipulation et ainsi s'assurent la maîtrise d'une certaine distance dans le face à face. La capacité de résistance est à nouveau à l'œuvre. L'autre, précédemment partenaire, tant dans son versant positif que négatif, vient ici clairement se poser comme autre de la relation, second de la relation, à posséder, à dominer ou à exclure ; et la séduction, le « *bien comme il faut* » dirait Jonathan, d'en être un moyen.

En effet, si nous reprenons l'exemple de Noam, l'on ne saurait manquer de souligner la fonction de la bienséance. Celle-ci fait figure de perfection à des fins de contrôle : contrôle de l'image, contrôle de la présentation, contrôle de l'histoire et du parcours qu'il nous relate, contrôle de la fratrie, mais aussi, de la dynamique (contre) transférentielle. Elle apparaît également comme ce qui lui permet de se différencier des autres, non seulement dans la population qui est celle de la thèse, mais aussi, par rapport à ses pairs ou « *ceux d'ici* », plus ou moins anonymes, toujours portés en lieu et place de point de comparaison. Faire référence aux pairs est un moyen pour lui de se situer dans la différence, dans le *plus que* : être plus intelligent, plus rusé, plus volontaire, plus chanceux, plus intégré... Alors s'opère un détournement de l'usage de l'autre qui à la fois, acquiert une forme de (pseudo)reconnaissance, et à la fois, n'existe que de la place que Noam concède de lui accorder. C'est en quelque sorte jouer le jeu de l'autre qui devient « *arroseeur arrosé* ». L'image des enseignants qu'il nous expose, ayant raison de se « *méfier* » de l'élève qui cherchera à prendre à leur place, en est illustrative.

La démonstration de supériorité exercée dans la rivalité comme le risque d'un trop de proximité, et donc de fusion, font naître l'ennemi et alimentent la relation d'intimidation ainsi inaugurée – « *on verra bien qui est le plus intelligent* ». Emergent là les limites relationnelles déterminant pair et impair – « *je suis poli avec ceux qui sont polis, je respecte ceux qui me respectent* » – mais aussi, les limites affectives – l'enseignant apprécié étant « *celui qui ne montre pas qu'il est plus fort ou qu'il a plus de pouvoir que l'élève* » ; plus généralement, l'autre apprécié est celui qui l'apprécie également – ou encore, les limites de l'engagement – Noam dit avoir arrêté le foot « *parce que ça devenait trop compétition* ». Le champ d'une entente possible est ainsi délimité, cessant d'exister dès lors que la chose « *est là pour nous casser les pieds* », dès lors qu'elle vient contrarier la position qu'il se donne et cherche à maintenir.

Nous retiendrons alors du projet de soi, les deux principes directeurs, les deux référentiels de la relation en quelque sorte, que sont *l'opportunité*, dans la configuration première du duo, et *la rivalité*, dans la dynamique qu'engage le rapport.

Mais qu'en est-il dès lors que ce projet de soi se voit remplacé par le *projet commun* ? Plus que le précédent, ce dernier insiste sur le « tous » et privilégie comme vecteur d'échange la mutualité sur la réciprocité. A l'image du projet de soi, il n'échappe pas à de possibles détournements. L'on peut dès lors s'attendre à constater les effets d'un excès de mutualité, privilégiant l'appartenance indifférenciée, le « Tous les mêmes » au détriment d'une individuation subjective primordiale. Pour autant, là encore, des variations s'observent, notamment lorsque l'objet d'investissement trouve à s'incarner chez certains adolescents sur *l'ensemble groupal* en lieu et place du duo, et chez d'autres, sur *l'enveloppe* qui le circonscrit, là où il s'agissait plus haut de rapport.

Dans le premier cas, le pair sera envisagé comme celui avec qui l'on peut se confondre et qui se confond lui-même aux autres, jusqu'à fusionner avec *l'ensemble groupal*, là où l'impair se risquera à effracter l'unité, tranchant l'ensemble en quelque sorte. C'est effectivement là toute la question de l'indifférenciation en tant qu'elle se veut rassurante pour certains adolescents, ou plus largement pour certains systèmes, sociaux, voire familiaux, auxquels ils participent.

La problématique que présente Ludovic soulève ce mode de hiérarchisation de l'autre, insistant de diverses manières sur l'importance de l'ensemble, du contenu groupal. Le passé commun, la connaissance mutuelle et la compréhension qui ne supposent plus le langage, instituent chez lui le pair. Aussi convoque-t-il les « *petites habitudes* », celles que « *rien [ne] vient changer* », et qui fondent dans son discours, l'unité acquise qu'il investit. Comme il le dit, « *il n'y a pas de rivalité, on est sur la même longueur*

d'onde (...) on écoute la même musique aussi » et cet état de fait, d'être assuré spécifiquement ... « Quand on fait quelque chose, on prévient tout le monde [pour] qu'il n'y ait pas de rivalité justement ». Si régulièrement les adolescents rencontrés mettent en avant les différences qui distinguent leurs pairs entre eux, au sein du même groupe, Ludovic précise concernant les siens, « on n'est pas trop différents », et finalement, de nous présenter la figure d'un impair qui créerait une rupture, une dissociation au sein de l'ensemble, en convoitant par exemple l'amie de l'un d'entre eux, membre elle aussi du « groupe ». Tout se passe comme si l'estimation, la valorisation de l'autre, dépendait de sa soumission au régime commun, sa soumission dans l'indistinction. D'une certaine manière, lorsqu'il évoque sa tolérance à la règle, valable pour tous, et le rejet de celui qui s'en trouverait le contradicteur (et/ou l'auteur), c'est de cette dynamique sous-jacente dont il s'agit – « les règles, ça va, mais c'est quand c'est quelqu'un... non. Ceux qui se croient tout permis, qui respectent pas les règles ».

Au prise avec une dynamique familiale incestuelle, la problématique de Dimitri présente la question de la différence sur un versant plus pathologique. Outre un investissement massif, primordial, de la famille, Dimitri dépeint une sphère paritaire affective particulièrement réduite à l'extérieur, se résumant à quelques camarades d'école, loin derrière sa fratrie et ses cousins qui constituent l'essentiel de ses relations « amicales ». La sphère paritaire est donc aux prises avec celle familiale, au point que ce qui concerne la première, se trouve recouvert par la seconde, à l'image d'un collage quasi-sectaire. Ce dernier amène une rupture par rapport au monde environnant mais aussi, alimente le détournement de certains agencements du lien social. L'horizontalité perceptible apparaît seulement être suspendue à la généalogie et à la filiation, non investies comme telle. C'est là la visibilité d'une forme de pacte dénégatif sans cesse renforcé pour maintenir l'équilibre dans cet univers clos – l'absence de hiérarchisation des rôles, des statuts et des tâches au sein de l'ensemble, montre que la dynamique produit de la sphère groupale et non de la société. Alors le pacte, le non-dit, le convenu consensuel, s'imposent devant le contrat.

Dans cette configuration, l'on note l'émergence d'une injonction paritaire qui vectorise toute relation d'échange, tout rapport affectif. La dynamique à l'œuvre engage un aplanissement des différences intrafraternelles (« *il faut pareil pour mes frères et sœurs* » ou encore, « *c'est tout le monde dans sa chambre à 21h, (...) les petits (...) nous* ») et plus généralement, intrafamiliales (« *On est nés dans le même hôpital [avec ma cousine] c'est peut-être pour ça qu'on s'entend le mieux* » ou encore « *on l'appelle pas mamie mais Mimo* »). Les générations sont rabattues les unes sur les autres, le père renvoyant à son fils « *t'es comme ta mère* » ou Dimitri, évoquant ceux qu'il reconnaît avoir autorité sur lui, « *mes parents, ou mes grands cousins qui sont déjà parents* ». Et le couple parental, de ne faire également que peu de distinctions, « *Mon père lui, il*

nous dégage quand on est en train de lui dire des trucs (...). Pour maman, c'est pareil, il l'écoute quand il a le temps et si c'est pour quelque chose d'important ».

En ce contexte, tout ce qui renvoie à l'extériorité ne « *compte pas* », n'importent que les valeurs, les règles ou les habitudes *familiales*, celle de la *maison*. Celui qui cherche à convoquer cet au-dehors pour se dégager de celles-ci, se voit « *remet[tre] les pendules à l'heure* ». Le moyen restant à disposition pour limiter la dispersion tout en alimentant le cercle est de faire pairs, camarades, amis, les cousins et les cousines, et inversement, de faire cousins ceux que l'on pourrait nommer les « rapportés ». Evoquant cette différence qu'il fait entre famille et amis, Dimitri explique « *les petites-amies, je les mets dans la famille moi, c'est pas avec les amis, celle de mon frère, c'est pareil, c'est la famille et le copain de ma cousine aussi* ». Dit autrement, l'extérieur ne peut exister qu'en se confondant avec l'intérieur, une forme de mutualité pervertie pour conforter l'Un indifférencié à partir duquel se dessinent, chez lui, les figures du pair et de l'impair.

La filiation généalogique ne renvoie pas ici à la différence des générations s'enchaînant, s'engendrant les unes les autres dans une suite plus ou moins discontinue, mais en deçà, à ce qui les rend semblables. D'une différenciation intergénérationnelle, l'on glisse vers une union par et dans le sang. Et c'est là l'une des conditions à la tolérance d'un regard critique, rejeté dès lors que l'injonction paritaire n'est plus possible, dès lors qu'il risque de perturber l'équilibre en place ; depuis ce qui, de l'extérieur, le remet en cause ou l'injurie (les « *abrutis* », ces « *gros gamins (...)* qui font des conneries de bébés ») jusqu'à se porter sur celui qui, au sein de la famille, dénonce (l'oncle, la sœur). Dimitri écarte ainsi tout ce qui le gêne, la distance interpersonnelle et la différence de l'autre qui trouvent à s'établir dans le social, dans l'espace mais aussi dans la classe, ou dans le sexe.

Dans le second cas, les sujets se montrant plus sensibles à l'*enveloppe*, évoqueront quant à eux le pair en tant qu'il est celui qui couvre, voire, qui cache, alors que l'impair sera assimilé à celui qui décale, voire, déloge. Et de nous confronter plus directement à la problématique de la contenance là où dominait précédemment l'indifférenciation ; la contenance qui voile mais qui peut aussi bien dévoiler au dehors, en extrayant tout ou partie de ce qu'elle contient.

Nous l'évoquions plus haut, la manière avec laquelle Mathias raconte son groupe de pairs et évoque les relations qu'il entretient avec lui met bien en évidence l'investissement de l'enveloppe, du cadre et de la contenance qu'il constitue, plus que de ceux qui le composent, « *ça rend plus fort d'être à plusieurs* ». La hantise qu'il manifeste serait d'être défusionné, non au sens de ne plus être confondu, mais de ne plus

appartenir, d'être délogé, laissé à côté en quelque sorte. La suspension du désir que nous relevions en témoigne, « *comme on prévoit jamais si on se voit ou pas [traitant de ses amis], alors je vais pas au code, comme ça, il suffit qu'ils me disent on va là, et j'y vais. Mon copain, il a un scooter, et s'il bouge sans moi, je suis bloqué* », insistant ainsi sur le caractère étayant de cette surface qui le couvre.

Tout ce qui advient en dehors, comme impair, de menacer cette stabilité négociée en introduisant un mouvement délétère. C'est le cas du travail, de la vie active qui reste tolérée sur le temps de la semaine seulement – « *la semaine on travaille alors si le week-end on peut pas s'amuser... qu'il faut aller au code* » – des règles domestiques à respecter dans un lieu et pour un temps donné – « *maintenant, j'ai 18 ans, j'ai plus de liberté... par contre, tant que je suis sous son toit [évoquant sa mère], il y a des règles, et c'est normal aussi tant que je suis chez elle, faut que je les respecte* » – ou encore, des autres adolescents qui croisent son chemin ou celui de son groupe de pairs – « *y'a pas d'autres groupes, on est juste entre nous, on voit pas d'autres gens en dehors, dehors je connais pas trop alors... et puis on est souvent chez [une amie], et si on sort, c'est plus ses copines à elle qui nous rejoignent. Mais je ne leur parle pas, je vais pas aller les voir comme ça... je dis bonjour, c'est tout. Avec d'autres gens (...) ça serait pas pareil* ». Ce qui existe au dehors bouscule le cadre de la sphère groupale, sécurisante pour Mathias, qui clôture de manière défensive et inhibitrice, sa propre bulle, son propre territoire. Et de noter que s'il s'autorise, dans la transgression, à « *regarder dedans* » (dans une voiture, dans une maison, etc.), c'est justement ce qu'il refuse à l'autre : ne pas entrer dans son cercle.

Chez Samuel, cette dynamique est encore plus clairement établie. De ce mode de fabrication de la différence, s'agencent les modalités de reconnaissance de l'autre et son rapport au monde qui l'entoure. Emerge ainsi, suivant une rigidité manifeste, une axiomatique certaine, productrice de valeurs personnelles et interpersonnelles. L'élaboration de cases distinctives, ordonnatrices d'investissements, conduit à l'inconsidération absolue de tout ce qui en serait exclu. A noter alors tout un jeu autour de la hiérarchisation affective de l'autre : le rien qui se voit dépassé par les connaissances, elles-mêmes dépassées par les « *potes* », à nouveau dépassés par la famille, moins proche et directe, sans qu'aucun autre espace ne soit accordé. Et la sphère paritaire, d'être investie positivement en ce qu'elle trace les contours d'une proximité solidaire. Pour lui, « *On est proche, on est solidaires (...) ça veut dire qu'on s'apprécie tous quoi* ».

Tout est balisé, circonscrit, pourrions-nous dire, ficelé voire parfois, clivé, de telle manière que l'intégrité de son territoire est maintenue et assurée face à l'autre. Les places et les valeurs apparaissent comme les dimensions fondamentales pour agir une

discrimination, c'est toute la hantise de la fusion qui trouve à se dévoiler ici, alors même qu'elle est recherchée par d'autres adolescents ; la peur de ne plus être identifié. La localisation de soi ou de l'autre, dans ce qui fait espace, interne et/ou externe, participe de la coloration affective qui lui est attribuée et de la reconnaissance engagée, autant que de l'engagement, de l'aménagement, de l'attribution et de la réglementation à l'œuvre dans la relation à l'autre. Et cette dynamique, nous l'évoquons plus haut, de trouver à se renforcer dès lors que les rapports de force tissés s'inversent sous une pression extérieure. Dès que l'autre se pose comme impair, cherchant à dominer, et ainsi, déloger ou décaler le sujet de sa place ; Samuel ne peut lâcher prise. Ce qui importe étant de maintenir ou sauver sa position sans risquer de devoir s'assujettir ou, disparaître. Le face à face prime, gagner sur l'autre, et persister jusqu'à l'emporter, au risque parfois de devoir y revenir : « *C'est tout qu'est bien dans la boîte, le combat... mais j'aime juste gagner (...) j'aime pas perdre. J'aime gagner et être plus fort que l'autre* ». — « *Et si tu perds ?* ». — « *Ben alors c'est la revanche, je lâche pas* ». Il lui faut pour le moins ne rien perdre, être *ex aequo*.

Et aux premiers principes référentiels évoqués, en jeu dans la relation – l'opportunité et la rivalité – de se substituer désormais et respectivement la *confusion*, celle qui caractérise la sphère groupale, l'unité de pairs et le *cloisonnement* qui vient distinguer cette dernière d'une extériorité menaçante pour elle.

Projet	Objet narcissique	Figures du Pair	Figure de l'Impair	Référentiel
Projet de soi	Duel	Celui qui aide	Celui qui juge (persécute)	Opportunité
		Le complice	Le lâcheur	
	Rapport	Celui qui se conforme	Celui qui fait pression	Rivalité
		L'absorbable	Le résistant	
Projet commun	Groupal	Celui qui (se) confond	Celui qui « tranche »	Confusion
		Le fusionné	L'effracteur	
	Enveloppe	Celui qui cache	Celui qui (se) déloge	Cloisonnement
		Le couvreur	Le décalé	

– Tableau récapitulatif des figures de l'autre –

C. Papilloud évoque dans son ouvrage la fonction différenciatrice de la *Wechselwirkungen*¹, et l'on conviendra qu'il en est de même de la mutualité. La dynamique qu'engagent ces deux vecteurs de l'échange, immanents, distingue les figures de l'autre de la relation. Elle participe de

¹ C. Papilloud, *Le don de relation, Georg Simmel – Marcel Mauss, op.cit.*, p.44.

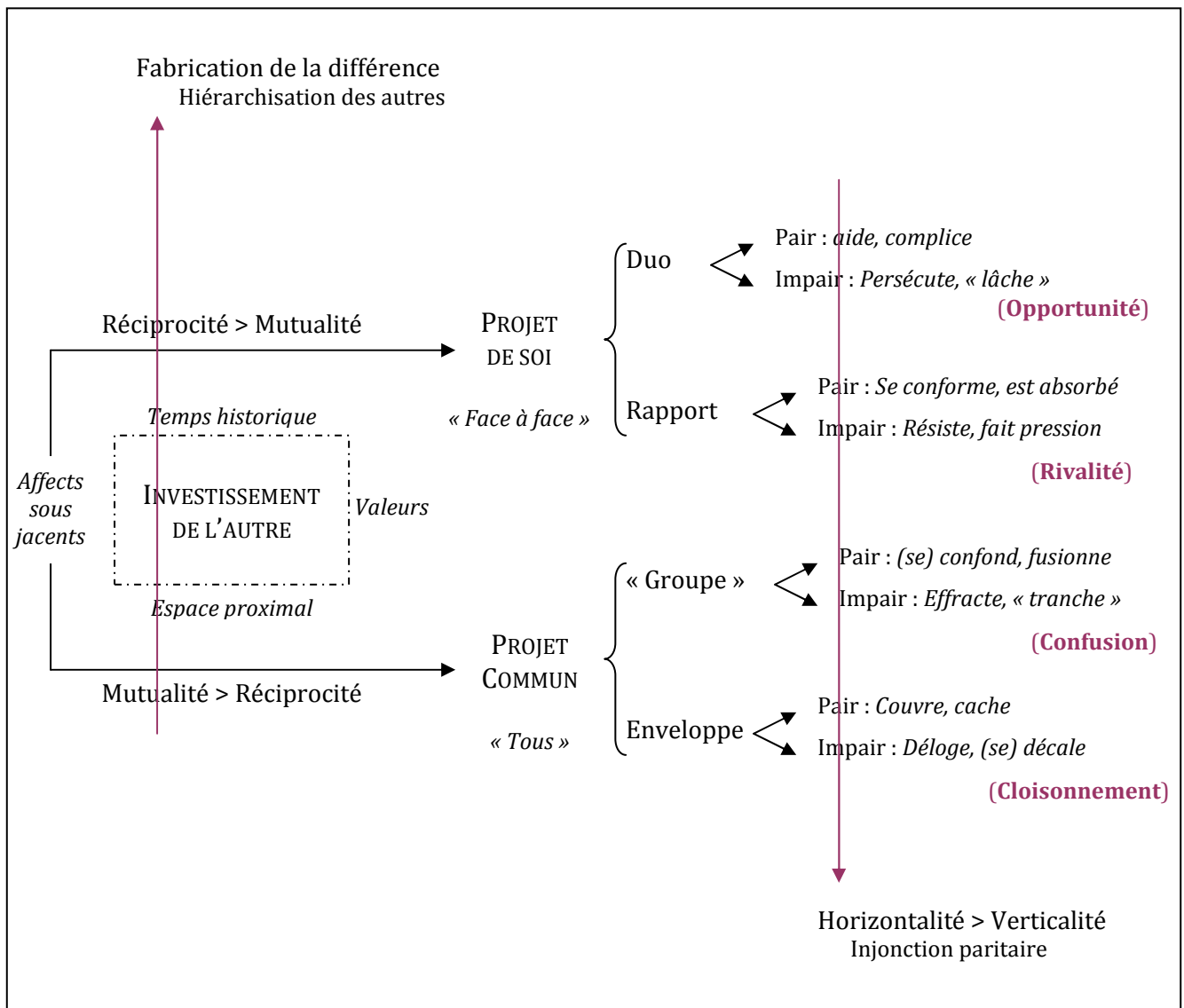
l'unité, de la dualité, de l'individualité comme de la groupalité, instituant des rapports singuliers, circonscrivant des territoires et impliquant dans le lien, l'aménagement de positions, dans la proximité et/ou la distance, dans le respect de valeurs défendues et de pactes passés. Mais comme pour chaque système, et nous le pointions à plusieurs reprises dans ce texte, cette dynamique n'est pas sans observer de possibles ratages dans la relation qu'elle supporte, des carences et/ou des excès avec des effets notables d'un point de vue clinique. Ces extrémités déterminent à leur tour, et à terme, pairs et impairs, hiérarchisations, valorisations ; elles jouent également, en amont, sur l'investissement lui-même.

Si donc les travaux de C. Papilloud inspirés de ceux de G. Simmel, présentent un intérêt manifeste dans l'analyse des groupes à transaction non pathologique, déterminant les caractéristiques mêmes de ces unités groupales¹, nous avons pu constater au travers des cas convoqués, un processus discriminatoire plus engagé encore au sein même de ces ensembles. S'établit non seulement une première distinction parmi ceux qui allaient préférentiellement investir l'échange au titre d'un projet de soi, ou d'un projet commun, mais aussi, pour chacune de ces entrées, ceux qui allaient plus avant considérer l'ensemble ou la liaison, le duo/la sphère groupale ou le rapport/l'enveloppe. Tout se passe comme si les adolescents rencontrés ne pouvaient investir simultanément et dans des intensités relativement semblables, contenu et contenant, ou pôles et liens. Tout se passe comme s'ils ne pouvaient concevoir de faire fonctionner en même temps ce qui relève d'eux-mêmes, de leur subjectivité, et ce qui se dégage de l'ensemble formé, de l'inter(trans)subjectivité, nous donnant à voir tantôt des carences de couple ou d'individualité, tantôt des excès.

Dans les deux cas, l'échange qui se dessine se voue à dysfonctionner, notamment sur le mode du clivage ou de la fusion ; et de nous confronter alors plus vivement à ce qui pourrait maintenir de

¹ Dans son ouvrage *La réciprocité, Diagnostic et destins d'un possible dans l'œuvre de Georg Simmel* (op.cit., p.147-150), C. Papilloud insiste sur plusieurs des caractéristiques conjointes du groupe : la première tient du principe de l'unité groupale : « Un groupe est une unité (...) de forces, d'expériences, qui déborde les existences individuelles, et qui prend forme à partir d'un processus spécifique que nous avons caractérisé par le terme de groupalité ». La seconde, du rôle des individus dans la formation de l'unité groupale : « Les individus qui font groupe sont séparés par des espaces où se produisent les mouvements relationnels ; aussi longtemps que le groupe n'est pas organisé de façon stable, les individus prennent en charge le « faire-groupe », tout en conservant la possibilité d'exprimer leur propre personnalité d'avoir leur propres buts, etc ». La troisième, des propriétés qualitatives de l'unité groupale : « Dès que le groupe est mieux organisé, ses principales caractéristiques apparaissent, matérialisées dans la pratique par des statuts, des rôles distincts pris en charge par les membres, etc. Les qualités principales sont sa force d'action, sa durée et sa centralité ». La quatrième, des propriétés quantitatives de l'unité groupale : « Le nombre et la variation du nombre des membres du groupe, critères proprement quantitatifs, lui donnent une forme objective ; Simmel la nomme cercle (*Kreis*). Un groupe se voit contraint, à travers la quantité de ses membres, donc à travers son cercle, à changer ou non de mode de fonctionnement, à se manifester dans une forme différente ou à rester identique ». La dernière, du caractère homogène de l'unité groupale : « Le groupe tire sa cohérence et sa consistance de la coordination de ses membres. C'est en particulier pour cela que les cercles sociaux sont « concentriques », à savoir que : a) chaque cercle produit en lui-même immédiatement ou après un certain temps, une hiérarchie ; b) les rapports vis-à-vis d'autrui sont formés d'un côté par la concurrence et l'opposition, et de l'autre, par l'association et l'imitation ».

manière optimale l'équilibre entre ce qui fait le $1+1+1+...$ et le $1=1=1=...$ là où finalement ces sujets paraissent particulièrement auto/égocentrés : un rapport à l'autre *pour soi*, une organisation de l'échange *pour soi*, et nous le verrons, la circonscription d'un espace d'échange *pour soi* et la justification d'une obligation *pour soi*. Alors, à la citation originale de J. Maisondieu, « les hommes sont des individualistes qui s'aiment assez pour vouloir se rassembler mais pas assez pour supporter d'être ensemble et de devoir partager leurs biens »¹, nous pourrions lui préférer cette inversion « les hommes sont des individualistes qui s'aiment assez pour vouloir se rassembler mais *trop* pour supporter d'être ensemble et de devoir partager leurs biens ».



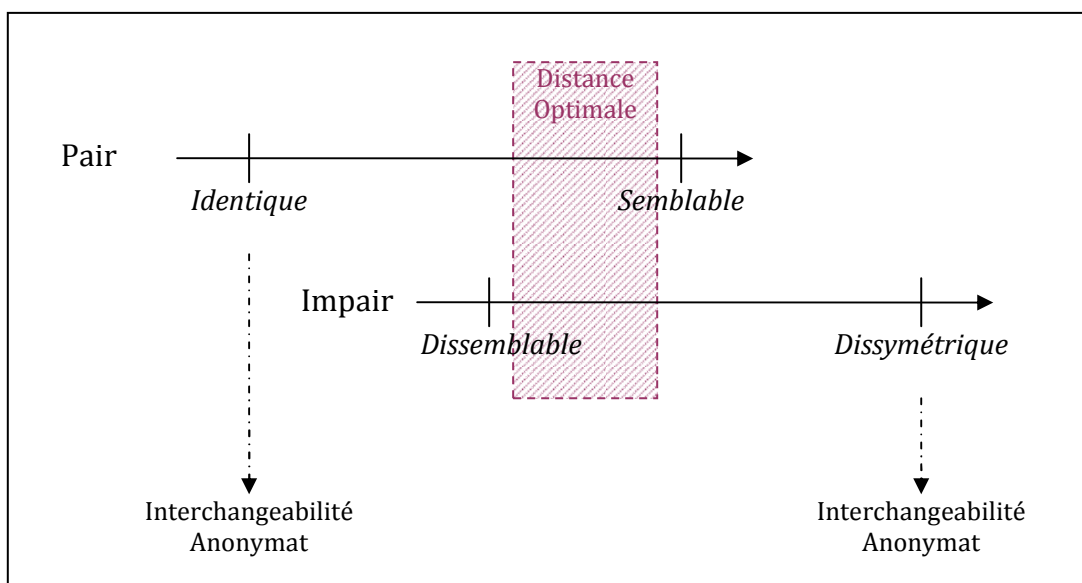
– Modélisation d'une construction de l'autre –

¹ Maisondieu, J., (1997), *La fabrique des exclus*, Paris, Bayard, p.127.

3.2.2.3. La fraternité au principe du lien social : dénominateur commun de l'agencement des figures plurielles de l'autre.

Si la théorie nous permettait de formuler des hypothèses quant aux contenus différenciés du pair et de l'impair, la clinique les présente. En tant que celui qui aide, qui se porte complice, celui qui se conforme, qui se laisse absorber, celui qui (se) confond, qui fusionne, ou encore, celui qui cache, qui couvre, le pair fait face au sujet dans une position oscillant entre l'identique et le semblable, sur l'axe de l'alliance. L'injonction paritaire fait alors de l'autre, un autre moi, suivant une autorité qu'ils élaborent à deux, dans la relation, le pacte, là où celle d'un « chef » ne tient plus.

En tant que celui qui juge, voire persécute, « lâche », celui qui fait pression, qui résiste, celui qui « tranche », qui effracte, celui qui (se) déloge, qui (se) décale, l'impair tient pour sa part une position oscillant entre le dissemblable et le dissymétrique – voire, le radicalement étranger – sur l'axe de l'opposition. L'injonction non paritaire fait alors de cet autre un non frère, occupant le voisinage, co-existant aux alentours, mais nécessairement à distance et avec qui l'on n'a pas (ou plus) de contrat, ni pacte, seulement des usages. Du latin *vicinus*, le voisin est le prochain, celui qui se rapproche tout en s'opposant au fait que le sujet puisse tout posséder, celui qui, nous évoquons au second chapitre, limite son étalement. Cette position ne lui est pour autant pas réservée, et le pair, de pouvoir y être assigné par le sujet une fois le pacte rompu – pourrions-nous ajouter non sans jeu de mots, une fois l'impair commis ; et l'intrusion, de constituer à nouveau un point de glissement possible.



- Continuum du pair à l'impair -

Les positions ainsi tracées de l'autre mettent en avant l'idée d'un *continuum* ; un *continuum* à l'image de celui que peuvent soulever les adolescents dès lors qu'il s'agit pour eux, en entretien, d'ordonner, de hiérarchiser d'un point de vue affectif, celles et ceux qui les entourent au quotidien. Et la qualité de l'autre, de se définir suivant le point d'arrêt du curseur, si ce n'est lorsqu'il vient se confronter à l'une ou l'autre des extrémités. Parité et imparité n'engendrent pas nécessairement (con)fusion et disparition subjective sauf à être objet d'un trop. En effet, chaque extrémité pose la symétrie du pair et de l'impair, celle qui résulte de l'identique et du radicalement étranger et rend alors anonyme et/ou interchangeable celui qui s'y trouve.

D'un côté, le pair qui ne se distingue ni du sujet ni de ceux qui forment la série groupale, celui avec qui se joue l'identification cannibalique, participant à ce que F. Richard nomme le « tas fraternel »¹, interchangeable donc et sans nom propre – nous l'avons vu avec Mathias. De l'autre, l'impair fondu dans la masse du voisinage, passant, inconsistant ou plutôt, indéterminé et équivalent, interchangeable à son tour et sans nom reconnu, des « *gens au pif* » si nous reprenons les termes de Anthony – évoquant ceux qu'il a fait victime. Le $1+1+1+...$ et le $1=1=1=...$ ne sauraient être réservés à l'une ou l'autre de ces figures, pair et impair sont concernés suivant la position qu'ils occupent sur le *continuum*.

De la même manière, l'espace de proximité caractérisant la zone médiane de ce *continuum*, d'être tout aussi ambivalente en favorisant l'alliance avec le pair autant que les risques d'intrusion envisagés plus spontanément du côté de l'impair. Parce que le pair est semblable, il peut être l'autre de l'union ; parce que l'impair peut être proche et à portée de main, il peut être attaqué ; et c'est là toute son ampleur². Pour autant, c'est bien dans cette entre-deux ambivalent, que l'on pourra situer un espace de négociation possible, conflictuel mais porteur de lien, là où les extrémités sont désobjectivantes et donc, potentiellement destructrices.

Autant de figures de l'autre qui situent autant de positions dans l'échange ; mais en deçà de ces dynamiques, une constante qui les traverse toutes : l'axe générationnel qui distribue les places dans l'échange, balise le pacte « fondateur », conditionne la permanence de l'autre pair et cherche le cas échéant, à ramener vers le sujet l'impair qui lui échappe. A l'unanimité, discours et mythes témoignent du primat de l'horizontalité sur la verticalité – de l'anti-cannibalique sur l'œdipe

¹ Richard, F., (2000), Subjectivation et situation groupale à l'adolescence, in J.-B. Chapelier, *Le lien groupal à l'adolescence, op.cit.*, pp.113-168.

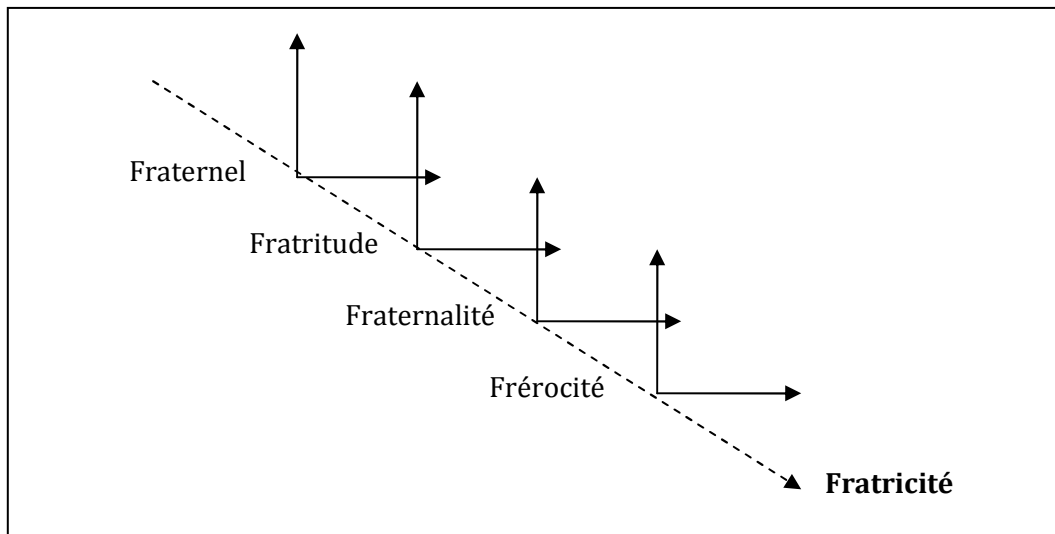
² Nous ne saurions d'ailleurs manquer de faire le rapprochement avec la thèse défendue par G. Mauger concernant les émeutes de 2005, insistant sur cette proximité, sur ce face à face qui n'est plus affrontement de statuts sociaux mais manifestation de soi et de l'autre sur la base de repères auto-fondés parce que dans un lieu d'errance, la rue. Les revendications ne sont pas celles de la diversité mais de l'égalité, relevant de la citoyenneté et non de l'ethnicité. (G. Mauger, *L'émeute de novembre 2005, une révolte protopolitique, op.cit.*, pp.97-129.)

– et à travers elle, de l'injonction *ad hoc* qui, pour eux, vient fonder et organiser le lien social. Rien n'apparaît pour trancher qui ne soit pas dans l'immanence du face à face. Cela ne signifie pas qu'œdipe n'existe plus, seulement qu'une mutation s'est opérée, brouillant l'ordre de la génération, son ordonnancement, en convoquant préférentiellement des référentiels qui n'étaient que secondaires jusque là. L'âge, le statut, ladite position d'autorité, symbolique ou non, nous le voyons avec Edouard et d'autres encore, se voient peu à peu discrédités.

Pareillement, le groupe ne s'avère plus systématiquement structuré comme microsociété. Si l'extérieur en trace pour partie les contours, par la périphérie qui est la sienne, il n'est plus nécessairement ce qui le fonde. Et la clinique, de confirmer que ce qui importe pour l'instituer reste l'alliance, en constant renouvellement. Autrement dit, c'est plus la question du lien qui se pose, que celle du groupe en soi ; un groupe qui en est un de manière relative seulement. Prenant différentes formes, en fonction des adolescents qui le parlent, des situations qui le présentent, des activités ou des événements qui le rassemblent, ce « groupe » – dans le discours conventionnel des adolescents – tient moins de son organisation que de l'adversaire, parfois constitutif, parfois éphémère, qui le fait advenir comme territoire commun, ou sphère groupale, et qui instaure ce lien, en dedans comme en dehors. L'illusion groupale tant convoquée dans la littérature, n'y est que prétexte au mythe individuel ; la fabrication de la différence, le résultat d'une dynamique paritaire plus qu'identitaire ; et l'autosuffisance, le gain d'un passage préalable, plus ou moins détourné, par le miroir (de l'autre) – passage qui peut à l'occasion créer ces quelques ratés évoqués dans l'échange.

Mais quel lien alors ? Celui qui balise la *fratricité*¹ en tant qu'espace du « frater- » – et ses déclinaisons – en tant que principe du lien social chez ces adolescents ; où la gouvernance tient de ceux-là mêmes qui l'occupent. En effet, parce que le « groupe » adolescent se caractérise d'être pour le moins un support d'étayage – élément commun dans chacun des discours entendus – dont chacun va se saisir à des fins propres, il rend possible l'émergence de figures du pair différentes : la connaissance, le « pote », l'ami, le comme-un-frère, mais aussi, l'ennemi. Et ces déclinaisons, d'être la fraternité, que l'on retrouve par exemple chez Samuel ; le fraternel chez Dimitri ; la fratritude chez Ludovic ; la frérocity chez Inès ; ou encore, la fraternalité, investie par Edouard ; des déclinaisons elles aussi prises avec des enjeux de carences et d'excès qui déterminent leur émergence, leur investissement.

¹ Telle que définie par E. Littré, nous entendons ici la cité comme ce qui, autrefois, constituait un territoire dont les habitants se gouvernaient par leurs propres lois.



- Déclinaisons d'une fratricité -

Toutes à leur manière témoignent d'un investissement du *frater* hors famille, à l'image de ce que pouvaient soulever G. Deleuze et F. Guattari pour introduire à la schizo-analyse. Comme ils l'écrivent, « Tout passe dans la machine qui fait éclater les déterminations proprement familiales »¹, et de nous rappeler la métaphore du rhizome, organisant un système indépendamment de toute instance centrale – pourrions-nous ajouter – déjà incarnée. Ne serait-ce pas ce discrédit de l'Unique, qui permettrait justement d'envisager le pair au lieu du frère ? Un changement qui n'est pas sans rappeler celui que retrace P. Legendre, reprenant l'histoire du passage à l'ordre laïque², et laissant penser à terme que la figure du pontife n'était pas si intouchable que cela. Certes, après ce passage, l'instance centrale a été conservée, seulement a-t-elle trouvé un autre symbole : l'Etat et le père de famille. Mais si l'on peut passer d'un représentant à l'autre, pourquoi ne pas envisager que l'on puisse passer, au-delà, d'une représentation à une place à représenter alternativement ?

Dans la subversion des tenants classiques, la fraternalité pourrait elle aussi être paradigmatique de ce qui se joue dans le lien social chez certains adolescents d'aujourd'hui ; l'illustration en est le comme-un-frère, le pseudo-frère, figure du pair qui interpelle par sa singularité dans le discours de quelques uns que nous avons rencontrés, et plus encore, par ce qui vient fonder sa place dans la relation alors qu'il n'y a pas d'origine utérine, généalogique, alors que rien n'est donné d'avance. La fabrique du frère nous introduit à une forme de *philia* toujours à renouveler, à entretenir dans l'entre-deux de l'échange. En effet, dans le discours des adolescents et pour

¹ G. Deleuze, F. Guattari, *Capitalisme et Schizophrénie, L'Anti-Œdipe*, op.cit., p.426

² P. Legendre, *L'amour du censeur, Essai sur l'ordre dogmatique*, op.cit., pp.191-231.

ceux qui l'investissent, le comme-un-frère apparaît comme celui qui n'est plus interchangeable alors même qu'il est soumis à l'injonction paritaire. Pourrions-nous préciser, il est le lieu où la perversion des vecteurs de l'échange, rate. Sa figure se détache des autres, son existence s'inscrit au plus près de la réciprocité et de la mutualité, il est le différent, à qui l'on donne, à qui l'on confie l'intime et qui nous confie le sien en retour, celui qui est là pour nous et pour qui l'on est prêt à être ; enfin, celui avec qui l'on se projette. Pour Inès, les « *sœurs de cœurs* » sont les mêmes que les « *sœurs de sang* », liées entre elles dans l'idée de « *faire [leur] vie ensemble* », « *on aurait fait pareil pour l'une ou l'autre* » ... le « *meilleur groupe de notre génération* ».

A priori, cet espace relationnel différencié n'est pas distinctif puisque propre à chacun de nous ; or, l'élément qui en est extrait vient témoigner plus avant d'une particularité du mythe en construction. Comme l'évoque Edouard, « *avec lui, on faisait un peu tout, mais c'est surtout qu'il a toujours été là, tout le temps, c'est le seul à m'avoir écrit tout le temps où j'étais en prison ou en centre* » ; et de préciser suite à l'une de nos relances, que la différence avec le « vrai » frère n'est qu' « *une histoire de sang, c'est tout, c'est pareil sinon* ». Apparaît toute l'importance de la trace, de l'empreinte¹ que laisse celui qui « *ne lâche pas* » et, de fait, confronte le sujet à la mise à mal du mythe qu'il se donne, en faisant s'immiscer dans cet imaginaire, une certaine réalité. Tout se passe comme si la réalité que le sujet s'imaginait, venait se confronter plus durement à celle co-construite par l'autres social, lui rappelant le caractère mythique de son personnage, celui qui ne tient plus en toutes circonstances et face à tous.

Cela ne signifie pas qu'il en va de même pour tous les adolescents. Pour certains, dire de l'autre, pair, ami, qu'il est un frère, est seulement qualifier d'un terme un ami très proche, avec qui ils passent tout leur temps et partagent leurs idées, leurs points de vue. Mais ils précisent ne pas éprouver les mêmes sentiments que face au frère utérin, ou reconnaissent qu'ils ne feraient pas autant pour l'un que pour l'autre. Selon Anthony, « *le vrai frère [reste] différent* ». Samuel ajoute pour sa part « *On est proche, on est solidaires. On se laisse jamais tomber, c'est important, et ça veut dire qu'on s'apprécie tous quoi. Mais c'est amical, voilà. C'est des amis, et ça reste que des potes (...). Les relations fraternelles c'est la famille c'est tout, c'est le même sang, c'est pas du tout la même chose, c'est différent pour moi. Et puis c'est des règles différentes. Entre potes par exemple, on se fait pas la bise, c'est juste à la famille, le matin, pour dire bonjour. C'est pas la même amour non plus, c'est pas la même importance. La famille c'est plus important* ».

La différence entre frère biologique et frère d'élection n'est donc pas valable pour tous. La fabri-

¹ Nous nous rappelons à ce propos un adolescent rencontré à l'occasion d'un précédent travail de recherche qui évoquait un ami, comme-un-frère, décédé quelques mois avant notre rencontre et dont il s'était scarifié le surnom, « Yoyo », sur l'épaule. Il nous disait « C'est mon pote que j'ai tatoué sur mon épaule ».

cation du mythe à l'œuvre chez certains adolescents implique une autre réalité et d'autres limites, circonscrivant sur la scène, un espace de rencontre sans référent obligé. La sphère familiale originelle n'est plus ici positivée en tant que telle, et le clan familial, sous-tendant la désignation de l'autre pair comme frère, de n'être utilisée qu'au titre d'une référence spontanée à même de soutenir l'analogie. Le modèle est là, mais sa nature, différente. La fraternalité, la fabrication du frère, tient de la chute du tout-puissant, originaire¹, elle-même productrice de l'instance paritaire – de la destruction de l'impair, du voisin, pourrions-nous dire ; et le tiers, d'être alors celui-là même qui fonde l'échange, l'engage et le motive, que ce soit face à l'autre affilié ou l'autre attaqué : le mythe, auquel participent sujets, pairs et impairs, tant pour l'alimenter que le limiter.

Comme l'écrit F. Noudelmann,

« La transmission ne repose jamais sur le passage univoque d'une culture constituée, mais [elle] suppose au contraire une permanente réinvention du patrimoine, une redéfinition de la mémoire, et (...) cette réévaluation est investie par des enjeux politiques qui déplacent des pouvoirs et des positions acquis »² ;

Et d'ajouter,

« La transmission et sa reconstruction impliquent moins un retour vers l'origine qu'une négociation avec des tiers, et ce travail met à jour une multiplicité d'appartenances et d'identifications que les collectivités enracinées ont tendance à occulter »³.

N'étant pas imposée de fait par la généalogie, la fraternalité au sein du paritaire se construit entre réciprocité et mutualité, après le choix qui est fait de l'autre. Sur une base pseudo-symétrique, l'autre serait un possible pour le sujet, particulièrement au moment du pubertaire où il devient primordial, du fait de certaines reviviscences angoissantes, de poser une distance par rapport aux figures parentales. Un possible, parfois inquiétant, à même d'être progressivement intériorisé, faisant passer le sujet du « Je » au « Je est un autre », rappel de nos classiques, et inversement – les processus à l'œuvre n'étant ni univoques, ni imperméables. L'autre, pair, semblable, double subjectif, permet au sujet de se représenter ce qu'il est comme ce qu'il n'est pas, ce qu'il peut devenir, mais aussi, ce qui vient poser de la frontière, de la limite, tant dans le rapport à l'autre potentiellement menaçant, intrusif, que dans le rapport à soi. Une dynamique importante au moment où, plus qu'interroger son existence face à l'autre, dans la délinquance, il interroge ses valeurs – pas tant celles, sociales.

¹ F. Noudelmann, *Pour en finir avec la généalogie*, op.cit., p. 73.

² F. Noudelmann, Introduction, in R. Harvey, E.A. Kaplan, F. Noudelmann, *Politique et filiation*, op.cit., p.11

³ *Idem*.

3.2.3. Une troisième dimension : l'échange, ou l'inter-dit parfois raté

La question du rapport à l'autre, en tant qu'il implique une organisation, un projet et des figures, doit nous amener à considérer de la même manière l'émergence de limites ; celles que l'on se donne et que l'on prescrit à l'autre, pour continuer d'exister dans l'espace d'échange. En effet, si la littérature nous fait remarquer que l'interdit se perd, la clinique nous présente quant à elle toute l'importance des inter-dits où se jouent transgressions, attaques et défenses – « Inter-dits » parce que véhiculés dans le face à face et alimentés par la distribution des places. Alors, l'entre-deux, horizontal, n'est pas seulement le lieu de promotion des pratiques délinquantes, il est aussi celui qui rend visibles les frontières au-delà desquelles il ne convient pas de s'aventurer si l'on ne souhaite pas risquer.

O. Douville nous le rappelle, « l'adolescent éprouve l'espace. Il l'invente, cherche à y repérer les indices qui lui renverraient une saisie de sa propre mesure »¹. Aussi, nous considérerons en cet espace, deux lieux, en tant qu'ils situent deux positions coexistantes : *le lieu propre* et *le lieu de l'autre*, correspondant respectivement aux territoires proximaux et distaux que vont circonscrire, occuper et défendre, le sujet et son autre². Le cas de Anthony montre combien l'enjeu du territoire peut importer chez certains adolescents. Il est celui qui, non seulement, définit les places de chacun et en l'occurrence, de l'adversaire, mais aussi, celui qui opère parfois la seule fonction différenciatrice. Relancé sur les groupes rivaux qu'il pouvait rencontrer dans la rue, Anthony les présente comme étant « *pareils [qu'eux], c'est juste qu'on vient pas du même endroit* ».

D'un côté donc, nous posons le sujet, dans ce qu'il met en avant par le discours et la construction mythique qui est la sienne. De l'autre, nous posons l'impair qui, résistant à l'étalement du sujet par sa posture de voisinage, représente dans le champ social commun, l'autorité ; mais l'impair, également, tel qu'il est perçu et décrit par le sujet adolescent. Resituant ce travail, l'idée est bien de rester au plus près de ce dernier, se mouvant dans un échange parfois problématique, et dans un espace plus ou moins figé. Nous observons en effet chez certains adolescents, comme Edouard, une réduction non négligeable de l'autre, s'accompagnant d'une réduction de la scène elle-même – « *à la maison* » ou « *en boîte* » – peu disposée à évoluer et où pourront être maintenus les jeux de la dramatisation, de la représentation et de l'action. Comme l'évoque l'adolescent, concluant ainsi le récit de ses altercations en discothèque, « *il va falloir qu'on change de boîte parce que là, on a été mis à la porte* », rechercher une autre scène donc, plutôt que changer de personnage.

¹ O. Douville, *De l'adolescence errante*, op.cit., p.32.

² Le Bodic, C., *Pratiques sexuelles tarifées et villes*, op.cit.

Quoiqu'il en soit, c'est bien là l'entre-deux (positions) – nécessairement affecté(es) – qui vient faire support aux mouvements autorisés et/ou refusés de part et d'autre, aux possibles et aux impossibles, qui vient accueillir les différences, les inter(trans)-actions, qui vient élaborer les inter(trans)-références qui l'organisent, et alimenter ainsi tant ce qui fait tiers¹ que ce qui vient faire échec à la rencontre. Finalement, se circonscrit l'espace de l'échange avec ses frontières, et plus avant, le lieu du pouvoir tel que nous l'avons défini – dans son immanence et son horizontalité, par la proximité qu'il suppose et son impossible réduction au Droit – en nous référant aux élaborations Foucaaldiennes² et auquel le discours adolescent rend toute sa légitimité.

3.2.3.1. Le sujet comme territoire dans l'espace de l'échange : trois vecteurs.

En reprenant la clinique issue des cas, l'on peut retenir essentiellement trois éléments liés entre eux, à mêmes de définir chacun des territoires en présence, et engagés chacun à leur manière dans l'échange. Face à l'autre, le territoire du sujet adolescent, celui que l'on assimilait plus haut au lieu propre. Il apparaît ponctué par le désir auquel il peut se subordonner, l'enveloppe qui lui permet une certaine autonomie et les valeurs qui viennent garantir sa position et son orientation dans la relation à l'autre³. Ce sont là trois vecteurs de consistance mis au jour.

Le *désir*, qui peut se rendre visible par les choix opérés ou les projets formulés, implique pour le sujet la réticence, l'inhibition, et son pendant, la concession. L'éthique n'est alors pas éloignée, et son impact sur l'altérité, encore moins à nier. Reprenant les travaux de G. Simmel, C. Papilloud montre à ce propos comment il participe, de manière évolutive, au jeu de proximité et de distance impliqué dans l'échange. C'est là ce qu'il nomme la « théorie systématique du sujet désirant »⁴, inaugurée par l'indifférence originaire du sujet aux objets, puis relayée par le besoin d'une satisfaction des désirs supposant pour le sujet de surmonter ce qui l'en éloigne, vient ensuite l'expression progressive du désir et la sélection des objets qui y répondent, et enfin, le choix des objets vers lesquels il va pouvoir s'orienter, porteurs de signification. Et de retrouver alors dans ces élaborations, toute l'importance de la *Wechselwirkung*, du rapport entre le Je et le Tu, tout autant que de souligner le parallèle entre évolution du sujet désirant et investissement de l'autre.

¹ F. Lerbet-Sereni, *La relation pédagogique : éclairage systémique et travail des paradoxes*, op.cit.

² M. Foucault, *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, op.cit.

³ Les travaux de P. Duret ne sont pas éloignés de cette réflexion. A l'occasion de son ouvrage *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, l'auteur a pu souligner la part active des principes significatifs de subordination domestique, d'autonomie et de devenir à l'œuvre dans le processus de jugements mobilisé par les projets éducatifs des « grands frères » (P. Duret, *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, op.cit., p.80-86.)

⁴ C. Papilloud, *La réciprocité. Diagnostic et destins d'un possible dans l'œuvre de Georg Simmel*, op.cit., p.134-125.

Charge à l'autre de ne rien dire de ce désir ; c'est là la première limite que nous pouvons envisager dans le mouvement de l'échange, renforcée par le point d'aveuglement qu'il inscrit parfois dans la dynamique subjective.

Le cas d'Inès en est illustratif. Nous l'évoquions, le projet qu'elle formule est le suivant : « *avoir un bon métier, des enfants, être mariée, aimer mon mari et que mon mari nous aime aussi... pour moi, c'est la vie* », tout en précisant par ailleurs que « *L'amour rend aveugle* ». C'est là, nous semble-t-il, le lieu d'une bascule dans le thème structuraliste sous-tendant ce cas, depuis l'utilité jusqu'à la responsabilité. A ce moment, le caractère premier de l'utilité paraît céder sa place au profit d'un idéal, voire, du mythe qu'elle élabore.

Un espace interne à constituer et protéger donc, où le seul reste autorisé d'utilité est celui qui va se trouver justifié par une contenance nécessaire, actuelle et surtout, à venir. Une contenance sécurisée en ce sens, pour Inès, qu'elle est fiable. Il s'agit là d'un impératif qui sous-tend régulièrement sa trajectoire, jusqu'à fonder ce sur quoi repose son respect : le respect de soi, de l'autre et des choix propres. Comme elle l'expose, évoquant sa mère, « *se mêler de mes histoires [oui], mais pas de mes choix* ». Dès lors qu'un choix est fait, rien n'est plus discutable, d'un côté comme de l'autre, « *ils choisissent leur vie, alors on n'a pas à se mêler des leurs et eux, des nôtres* ». Le cadre qu'elle recherche ainsi va déterminer ses valeurs, ses obligations, ses limites, ses relations affectives et ceux avec qui elle les partage. Et là encore, si l'espace externe alimente en partie l'espace interne, celui-ci ne doit en aucun cas se voir rediffuser au sein de celui-là. Autant de dimensions constitutives du monde qu'elle se crée et de l'enveloppe qu'elle lui donne.

On le voit, il y a des limites dans l'échange, celles qui entretiennent l'altérité, qui tendent parfois à se perdre et supposent d'être recherchées dans le désir. L'éthique trouve là une de ses justifications. Posée au départ comme faisant front à la morale socio-judiciaire, elle demeure avant tout un objet en mouvement, un objet enquêté. Nous l'évoquions plus haut dans ce travail, l'idée n'est plus tant celle de l'interpellation de l'(A)utre, mais de la mise en valeur de ce qui lui importe. L'éthique est là, effective, régulant l'échange, se cherchant au sein de celui-ci avant de se chercher au dehors, dans le rapport à soi. C'est en quelque sorte le moment où elle conquiert son assise « altéritaire » avant d'être narcissique.

Le second élément est *l'enveloppe*, celle proximale que le sujet cherche à garantir dans le face à face, parce que protectrice. Comme le désir, elle participe de la circonscription du territoire, et trouve à se présentifier tant par la psyché, le corps, que la propriété. Elle fait figure

d'opérateur du lien à l'autre, procédant en quelque sorte à la corporéification de l'altérité, si nous reprenons les termes de O. Douville¹. Sans elle, il ne saurait y avoir d'échange, pas plus que de corps sans pouvoir². C'est à ce prix qu'apparaissent le sujet et l'autre ainsi que les frontières qui à la fois les séparent et les mettent en relation. L'enveloppe, résistante, trace les contours et régule l'échange en place, l'autorisant et/ou le refusant en certains lieux.

Comme nous l'avons vu précédemment, charge à l'autre, plus encore à l'impair, de ne pas l'effracter, que ce soit du regard ou du toucher, au risque d'être adresse d'attaque ou d'empiètement en retour. Le langage du corps occupe effectivement une place importante, étant significatif de ce que l'on prête à l'autre – le port de la casquette, dont Justin nous expose les tenants, en témoigne. Si certains adolescents sont plus que d'autres au vif avec cette problématique de l'enveloppe, l'on ne saurait manquer de soulever qu'il s'agit d'une limite, d'un interdit commun qu'ils apposent tant à l'autre qu'à eux-mêmes, et entre eux, alimentant tout un jeu d'opacité et de transparence dans les cas les plus problématiques. Et la question narcissique d'être plus encore concernée dès lors qu'il convient de « sauver la face » – le mythe finalement. La valorisation de l'équivalent y renvoie justement chez Samuel, instituant ainsi le code d'honneur qu'il se donne, la face et le dos, favorisant la première pour mieux dénigrer le second. Le discours qu'il tient autour de la honte, de la trahison ou encore, de l'affrontement, en témoigne.

Et le jeu récurrent que l'on peut observer, celui-là même qui se trame dans l'articulation montrer/cacher, rendre opaque/transparence, d'alimenter cette dynamique en rendant d'autant plus saillante cette fonction contenante. De manière générale, alors que l'autre doit être transparent, le sujet ne présente à ce dernier qu'une opacité. Tantôt détournée, masquée, cette position peut resurgir dans la rencontre sous couvert d'une participation plus ou moins passive ; c'est notamment ce que nous pouvons envisager au regard des rencontres que nous avons eu avec Jonathan et Noam.

L'on remarque en effet chez le premier toute une mise en jeu autour de la passivité dès lors qu'intervient de l'autre ou du tiers, voire, de l'autre pour l'autre : « [je/on/ il [est]] réservé[s], ça doit être ça, je vois pas quoi d'autre ». Il « cache son jeu » en insistant sur l'apparence lisse et polie qu'il cherche à donner face à l'autre, et qui justifie certainement, de son point de vue, une reconnaissance positive – le « *prof bien* » est celui « *qui fait son cours bien comme il faut* ». C'est en jouant la carte de la transparence comme faux-semblant, celle-là même qu'il pouvait manifester en réponse à notre de-

¹ O. Douville, *De l'adolescence errante*, op.cit., p.23

² J. Butler, *La vie psychique du pouvoir*, op.cit., p.145.

mande d'entretien, en ne contredisant pas, en se conformant, en répondant au désir de l'autre en quelque sorte, qu'il peut, de manière voilée, mettre en place ce qui répondra au sien. Dire, se dévoiler, pour finalement en signifier le moins possible ou ne pas trop en dire pour ne pas être pris en flagrant délit – en donnant l'illusion d'être disposé et disponible – apparaît être sa résistance à lui. Autrement dit, déployer une surface, aux deux sens du terme, une surface d'investigation mythique, et la baliser ; anticiper sur le désir de l'autre pour qu'il ne cherche pas en deçà, et ne pas y aller soi-même ; rester en dehors de tout, ne pas s'en mêler... ne pas formuler de vœu si ce n'est « *trois de plus* », avoir plusieurs vies pour éviter de désigner celle investie... être partout et en dehors à la fois.

Il en va de même de la démarche de Noam. Bien qu'un peu différemment, ce qu'il engage dans la relation à l'autre semble tenir d'une même finalité. Plus que de chercher à masquer une maîtrise de l'environnement, par un usage outrancier des convenances, il s'agirait davantage pour lui de « maîtriser du masque », plus précisément, du personnage. L'on peut remarquer en plusieurs lieux de son discours que les différentes formes de contrôle évoquées ont pour finalité de voiler. Contrôler donc, pour voiler, mais aussi, par exemple, compter sur le soutien de l'autre maternel pour dissimuler – « *elle pourra toujours tout cacher* » – là où le père dévoile – « [avec lui] *il n'y a pas de tabou* » – se fondre dans ou avec pour jouer son jeu sur l'autre ; et enfin, aplanir, minimiser, normaliser, pour ôter à la chose sa qualité remarquable. Transgressions ou infractions relèvent de « *petits écarts* » ; sanctions parentales, de « *reproches [plus que d'] engueulades* » – et les formulations dénégatives, d'insister ailleurs. La morale paraît ici servir de couverture à une éthique propre, seule à valoir.

Affirmée, contenante, cette même tentative de maintenir son opacité pourra également se réaliser dans un affrontement plus visiblement actif. Lorsqu'il dit « *faut rien toucher de ce qui est à moi* », Justin met en avant le risque de fusion, la menace d'invasion persécutif qui le ferait disparaître, et insiste alors sur le jeu de proximité engagé. La question narcissique est manifeste et se trouve étayée, à la différence des deux cas précédents, sur le mode d'une surface réifiée. Nous le voyons avec la sphère familiale en position d'être masquée, en retrait par rapport à son histoire, ou encore, avec son refus de témoigner de son projet ou du discours que pourraient porter sur lui ses pairs. L'autre ne doit pas se dissimuler au risque de mettre à mal la position de toute-puissance engagée par le sujet dans le défi, pas plus qu'il ne doit lui même imposer son regard. Ce regard qui cherche à percer, à dévoiler Justin : « *'qu'est-ce que t'as à me regarder' (...) essaye pas de me comprendre* » ; mais aussi, ce regard auquel Justin se refuse lui-même au risque de se perdre dans l'autre : « *je ne regarde jamais dedans moi* », évoquant les jeunes filles qu'il peut rencontrer. « *Le dernier qui m'a regardé a finit dans le fossé, il est mort* », c'est là toute l'équivocité soulignée.

Le point limite du rapport : la crainte d'être attaqué par ce qui se cache derrière ou ce qui brille... la famille ou la femme, celles qu'il faut maintenir au second plan ou qu'il ne faut pas chercher à observer de l'intérieur – sous couvert d'un argument social contestataire : « *les meufs qui mettent leur voile là, elle sont pas au Maroc ici, elles sont en France* », lui donnant un étais supplémentaire. Pour lui, on ne peut compter sur rien si ce n'est sur la masse, le flou, et sur soi-même : « *j'ai tout appris tout seul* », on ne m'a rien donné. Un vécu de maltraitance émerge ici, qui n'est pas sans faire écho à la situation de son frère, de sa sœur, dont il se sent le plus proche. Face à ce vécu, lui reste l'attaque, pour être reconnu et respecté, et donner consistance à des limites défaillantes... une attaque de celui qu'il qualifie de « *victime* » – celui ou celle qui ne se fait pas respecter – et une attaque de son histoire passée : « *ça leur ferait du bien de venir dans la boue par chez moi* », là où ce qui pourrait venir boucher le trou (les « *Rémy* », les filles) ne tient pas.

Enfin, les *valeurs*. Elles animent pour chacun des adolescents, des trajectoires et des modes relationnels privilégiés, constituant plus directement que la première dimension, désirante, le pôle visible d'une configuration éthique propre. Comme nous le développons, elles apparaissent centrales dans la problématique adolescente d'aujourd'hui, animant en partie le rapport à l'autre et l'échange, motivant finalement la quête d'une nouvelle reconnaissance : en lieu et place d'un « *qui suis-je ?* », un *quelles sont mes valeurs ?* – une quête donc, et non une « *maladie d'idéalité* »¹. Les aménagements observés jusqu'ici sont le prix de cette recherche, voire de cette fabrication, l'impératif d'une problématique existentielle qui les caractérise dans l'altérité.

Sans pour autant consentir à les changer, ces valeurs peuvent être l'objet d'évolution et à ce titre, face à l'autre, être partagées et discutées. Nous nous rappellerons qu'elles constituaient une dimension non négligeable de l'investissement (affectif) de l'autre pair. Vraisemblablement, elles tracent au sein de l'échange, un espace possiblement commun là où désir et enveloppe ne se partagent pas ; là où finalement, désir et enveloppe fixent un point d'achoppement à la rencontre, éducative notamment. Déterminées chez certains adolescents par ce qui relève d'une appartenance, chez d'autres, d'une préexistence, d'une utilité ou d'un projet, nous l'avons vu, les valeurs restent suspendues au mythe individuel élaboré que le sujet soumet au risque dès lors qu'il les confrontent au regard de l'autre.

Et la démonstration, de s'effectuer au quotidien. Parmi les valeurs qu'ils véhiculent, les adolescents pourront aisément reconnaître celle du respect des personnes âgées. Sa-

¹ C'est là l'hypothèse formulée par J. Kristeva, mais également, par de nombreux auteurs cités convoquant l'argument d'un déclin du père, et qui constitue le point de départ d'une réflexion de G. Bonnet sur les rôles et fonctions des idéaux à l'adolescence : Bonnet, G., (2007), La promesse, Rôles et fonctions des idéaux à l'adolescence, in *Adolescence*, 25, 1, pp.189-205.

muel évoquait lors d'un entretien, « *On en a certain dans le collimateur, comme ceux par exemple qui tapent les plus petits, qui se foutent de la gueule des vieilles sur le trottoirs* », dans une recherche précédente, Armand nous précisait qu'il ne supportait pas « *les mecs qui tapent sur des meufs... et puis c'est pareil, on vole pas une vieille dame ou quelqu'un qui peut pas se défendre, faut piquer le sac d'une jeune de 30 ans qui puisse courir derrière nous* ». Outre l'injonction paritaire de nouveau manifestée, l'on conviendra ici du respect revendiqué d'un statut. Pourtant, malgré ce discours, l'on observera régulièrement des insultes à celui qui, même âgé, fera remarquer à l'adolescent son impolitesse, dans un bus ou ailleurs, dès lors qu'il ne cèdera pas sa place (assise).

C'est là toute la distinction qui se dessine entre les valeurs et l'identitaire : les valeurs, comme ce qui atteint directement le narcissisme des adolescents, celui-là même qui peut pousser le sujet en dehors de ces normes – dire de l'homme âgé du bus qu'il est un « sale con » ; et l'identitaire comme système de référence conventionnel – respecter les anciens. Le discours produit une identité dans le respect des usages socio-moraux, régulateurs *a priori*, mais celle-ci ne saurait se réduire à celui-là, pas plus qu'à un symbole comme l'avance J. Butler¹, et l'imaginaire, le mythe, de venir la détourner parfois. La valeur prime alors sur l'identité, et ce que certains assimileraient à un refus d'autorité, ou d'autres que nous rejoignons, à la marque d'une injonction paritaire, demeure l'expression d'une valeur organisatrice avant tout. La supposition faite par O. Douville étant que :

« L'adolescent découvre et éprouve une difficulté de conciliation entre son implication dans son monde fantasmatique, d'une part, et les idéaux de relation à autrui et aux objets véhiculant des fictions sociales d'échange et de liens, de l'autre »².

Chacun des ces trois éléments, en soi et articulés entre eux, correspondent à la fois à ce qui anime, délimite et oriente le territoire du sujet face à l'autre. A ce titre, ils émergent tour à tour et diversement dans les positions subjectives et les processus dynamiques déjà développés, nous permettant de relier les observations faites relativement au rapport à l'autre et au mode d'organisation de l'échange. L'articulation se poursuit dès lors que l'on se donne comme objet la représentation faite par l'adolescent du territoire de l'autre, impair, qui lui fait face.

3.2.3.2. L'autre, impair, comme territoire : trois contraintes.

Nous l'évoquions, là où le pair aide, se fait complice, contemple, reflète ou couvre, l'impair paraît

¹ J. Butler, *La vie psychique du pouvoir*, op.cit. p.153.

² O. Douville, *De l'adolescence errante*, op.cit., p.14.

être celui qui résiste, dans la représentation que nous apportent les adolescents, s'opposant au fait que le sujet puisse posséder tout ce qu'il y a autour de lui, qui se montre supérieur et qui, sous prétexte de régulation, exerce une contention ou une (tentative de) délocation, intolérables pour le sujet. A noter que résistance, supériorité et régulation figurent comme les interdits majeurs et communs portés à destination des pairs investis, et face auxquels les sujets aménagent des dynamiques actuellement différentes de celles que l'on pouvait observer il y a quelques années. Plus avant, et comme le faisaient désir, enveloppe et valeurs, ils circonscrivent le territoire de cet autre, participant tous d'un certain clivage de l'espace d'échange.

La *résistance* constitue donc la première dimension caractéristique de l'impair qui vient restreindre l'étalement du sujet, qui proteste contre la confusion et la perte de limites. Elle se donne à voir variablement dans leur discours, conduisant celui-là à tenter l'appropriation de ce que l'autre possède, une confusion parfois, au prix d'une certaine transgression. C'est là tout le jeu que soulignent certains, nous l'avons vu, en attendant notamment de l'autre sa transparence alors même qu'ils cherchent de leur côté à conserver une opacité. Ce qui résiste doit être dévoilé pour satisfaire chez quelques adolescents, besoin de manipulation et de contrôle. C'est la première limite que cherche à faire « sauter » le sujet chez son voisin. Si l'autre se voile, se masque, alors il sera dévoilé. Le cas de Justin que nous venons de reprendre semble tenir de cette démarche, comme celui de Anthony développé plus haut.

La seconde dimension qui émerge, tous discours confondus, tient d'une *position hiérarchique supérieure*, généalogique parfois, dévaluée eu égard au système référentiel qu'ils entretiennent ; ceci étant valable pour l'autre quel qu'il soit. Cette dimension résume à elle-même l'essentiel de ce que l'on envisage dès lors que l'autorité est évoquée ; pour autant, elle ne semble pas être celle que reconnaissent les adolescents que nous avons rencontrés. Et d'observer qu'elle sera systématiquement prise dans un mouvement de rabattement – reflet non éloigné de la tentative d'appropriation soulignée ci-dessus. En effet, il apparaît que le champ d'entente le plus pertinent pour la majorité d'entre eux, relève de la génération plus que de la généalogie – à l'extrême, nous retrouvons le cas de Dimitri aux prises avec une dynamique incestuelle – et d'être confirmé par ce qu'appellent généralement les modes de régulation initiés d'« en haut ».

Comme le développe A. Carel¹, et dans la continuité de ce que nous formalisons à travers la littérature, l'on ne saurait définir l'autorité autrement que comme un processus. A ce titre, elle n'est pas donnée d'avance, au contraire, elle est le produit d'une dynamique intersubjective et donc d'une rencontre où chacune des parties ne saurait être l'identique de l'autre. Est-ce pour autant

¹ Carel, A., (2002), Le processus d'autorité, in *Revue Française de psychanalyse*, 1/66, pp.21-40.

dire qu'elle se caractérise d'être transcendante ? Nous répondions à plusieurs reprises par la négative et la clinique d'insister sur ce point en désignant le lieu des valeurs, des figures des relations, et des pactes qui font autorité dans le face à face et sont toujours à renouveler. Quelque chose vient donc trancher à un moment donné, leur permettant de maintenir limites et projets, seulement, ce quelque chose vient-il faire autorité ailleurs que dans la hiérarchisation des statuts et de ceux qui les occupent.

Nous ne pourrions avancer sans un certain relativisme, que la confusion vient se substituer aux rapports d'autorité – comme en fait l'hypothèse J. Bordet¹. Plus que de confusion dans la relation, il s'agirait d'un nivellement des statuts, des générations, amenant l'autorité à se déplacer ailleurs que dans l'ordonnement vertical des places de chacun. « Etre du même monde » ne signifie pas nécessairement manquer de poids face à l'autre, et la structure d'autorité de se maintenir, bien que par un contenu différent. Nombre des adolescents reconnaîtront une résonance toute singulière au discours porté par celui qui se situe au même « niveau » qu'eux, à celui qui partage ce même monde, *leurs mondes* ; résonance qui définira la marge de liberté autorisée à cet autre pour accompagner le sujet dans son projet.

Il arrive que cette démarche de nivellement passe chez certains par une tentative de renversement des positions, par l'exercice d'une domination propre sur l'autre, c'est notamment ce que nous donne à voir le cas de Noam. Il apparaît dans son discours que le champ d'une entente possible cesse dès lors que la chose vient contrarier la position qu'il se donne et cherche à maintenir. La démonstration faite par l'autre de sa supériorité comme le risque d'un trop de proximité font naître l'ennemi et alimentent la relation d'intimidation. Et le retournement, de se mettre alors en place : « *on verra bien qui est le plus intelligent* ». L'argument de légitimité qu'il attribue conventionnellement à l'autre qualifié dans ses fonctions professionnelles, pouvant justifier de cette supériorité, ne tient pas et apparaît être un moyen supplémentaire d'initier au contraire une stratégie de disqualification.

Néanmoins, comme nous l'évoquions en revenant sur les figures de l'autre, cette démarche de nivellement reste pour la majorité des adolescents, le résultat d'un rabattement. Le cas d'Inès le résume à juste titre posant l'axe horizontal et paritaire comme n'étant pas davantage à discuter. Comme l'évoque l'adolescente, « *n'importe qui a le droit au respect, qu'on soit homme, femmes, juge, flic, noir ou blanc* ». Ne « *pas se croire plus important que quelqu'un d'autre* » constitue une valeur essentielle pour elle, « *tout le monde est pareil, y'a pas un qui est mieux ou moins bien* ». Et d'ajouter, « *faudrait un monde où y'a pas de différence* ». Cette injonction prime dans la majorité des discours

¹ J. Bordet, *Les « jeunes de la cité »*, op.cit., p.48.

que nous avons recueillis, au point chez certains qu'aucune légitimation familiale, sociale ou professionnelle ne peut faire la différence.

Parmi les illustrations les plus évocatrices, l'on retiendra l'exemple du juge qui n'est pas en position de juger, qui n'« *est rien* » ; celui des forces de l'ordre, qui ne sauraient « *se donner des droits qu'ils interdisent. Ils sont pas là pour créer des lois mais pour les faire respecter, alors faut qu'ils les respectent eux aussi !* » ; ou encore, des parents qui, parce qu'ils « *choisissent leur vie* » n'ont pas à remettre en cause celle de leur enfants. Chacun, quelque soit sa place, son « autorité », émerge à niveau, et gare à celui qui s'essaierait à la dépasser : il se verrait « redescendre sur terre ». Comme le précise Justin, « *Ceux qui font les chefs ils se prennent deux claques avec moi, y'a pas de chef. On me dit rien de faire à moi, c'est ma vie, je fais ce que je veux...* » ; ou plus simplement Dimitri, « *Y'en a pas un plus haut que les autres, y'a pas de petit chef et puis on l'accepterait pas* ». Reste alors à penser le lieu de la légitimité, celle qui peut faire autorité pour eux, sur l'axe même où ils se situent, et qui déterminerait tant le caractère partageable d'une valeur que le crédit porté à l'autre et son discours.

La littérature rassemble les auteurs autour de l'idée qu'il n'y a plus aujourd'hui de rite de passage pour les adolescents, si ce n'est à apparaître, selon les hypothèses de certains, sous de nouvelles formes, notamment, les conduites à risques. Est-ce à dire qu'il s'agit là d'une raison expliquant ce (sur)investissement de la génération dans laquelle ils se trouvent et ce nivellement auquel ils procèdent ? Le fait que les adolescents posent le pair en dehors des âges, et qu'ils rabattent systématiquement celui qui se montrerait supérieur, quelles que soient ses caractéristiques, nous laisse envisager qu'il ne s'agit pas là d'une raison suffisante. La fonction anthropologique de régulation alors attribuée à ces rites trouve à se jouer autrement.

L'exercice d'une *régulation* constitue justement la troisième dimension caractéristique, selon les adolescents, de l'impair, s'inscrivant dans la continuité de la configuration de l'échange ainsi établi. Si les usages et coutumes peuvent être concernés, cela est d'autant plus le cas des lois et règles qui forment, pour ces derniers, des limites à discréditer plus qu'à dénier ; des limites à discréditer en tant qu'elles obligent et projettent, comme nous avons pu l'aborder plus haut dans ce travail. Pour L.M. Villerbu, l'exercice de l'autorité qui se joue au travers de ces quatre modes de régulation n'a

« de sens que de rappeler l'altérité et ses modes d'écritures ou de ritualités, sinon elle se transforme en un exercice totalement discrétionnaire. Et cela se produit chaque fois que celui qui en appelle à l'un de ces codes n'est pas dans une référence identifiable, n'identifie pas la personne propre à qui il s'adresse, ne tient pas compte de son niveau d'expérience, rend confus son niveau d'interpellation. Dans chacun de ces cas, toute cré-

dibilité et légitimité disparaissent »¹

Et la clinique, de nous faire observer ces discréditations aussi bien dans l'espace – le rang – occupé ; que dans le temps, lorsque Dimitri en vient à remettre à plus tard ce à quoi il peut être contraint, ne s'y conformant éventuellement qu'en « *pren[ant] [son] temps* » ; dans l'énonciation, lorsque Samuel se refuse à écouter celui qui le contraindra en recourant à un « *ton bizarre* », ne se soumettant à la demande que si elle est adressée « *poliment* » et « *gentiment* » ; et dans l'observance, lorsque Edouard reconnaît l'effet à court terme de la sanction à laquelle il peut être soumis, en ajoutant cependant « *ça m'a calmé sur le coup, mais j'ai recommencé après alors... Ça a pas de valeur* ».

Une exception toutefois est à noter chez certains adolescents dès lors que la limite posée n'est plus discutable ou négociable, parce que préexistante. Ce peut être le cas de l'autorité parentale, familiale, paritaire ou religieuse, qui constituera chez certains adolescents le point de butée du processus d'insoumission et/ou de discréditation. Quelques uns parmi eux accorderont une place toute singulière, autoritaire pourrions-nous dire, à ce qui est donné d'avance, en tant qu'alimentant une origine, non pas génétique mais situationnelle.

Chez Samuel, tout se passe comme s'il ne restait de garantie d'un cadre sécure, que ce qui préexiste à l'élection, ce qui se donne d'emblée et assoit son poids par l'antériorité qui le caractérise : la sphère paritaire qui détourne de l'adhésion aux enseignants ; la trahison d'un « pote » qui ne saurait engager les mêmes conséquences que celle de l'inconnu ; la sphère familiale qui véhicule places et valeurs en dehors de toute autodétermination ; le soutien familial qui ne sera jamais moins assuré que celui des pairs ; le discours familial qui saura toujours être, pour Samuel, porteur d'une morale plus entendable que celui social ou anonyme ; enfin, celui qui reconnu comme légitime en position d'autorité, pourra prendre le pas, en certaines conditions, sur l'éthique personnelle mouvante. Autant d'éléments qui là encore, parce que ancrés dans une autre réalité, témoignent d'une mise en difficulté possible du mythe par ce qui lui pré-existe.

Pour Ludovic, il en va quelque peu de même, à ceci près qu'il ne s'agira pas tant de créditer l'autre en position d'autorité que de s'y soumettre. Ce qui se présente à lui comme tel, *de fait*, paraît justifier d'une posture d'impuissance, entre passivité et soumission, à l'image d'une figure particulière du tiers – nous y reviendrons en abordant la question de la responsabilité – mais également, justifier des jugements qu'il peut

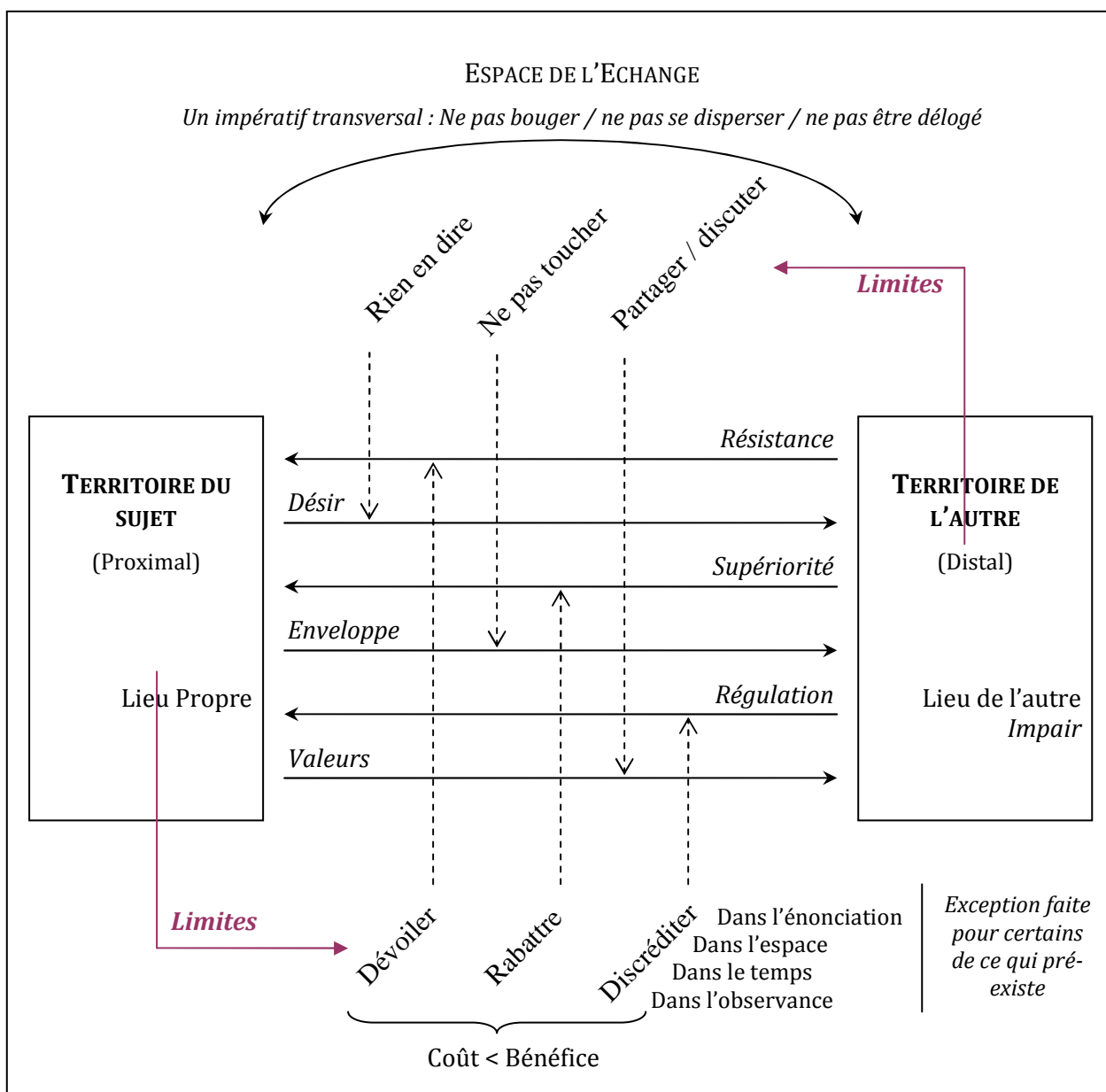
¹ Villerbu, L.M., *Le temps des sanctions et l'espace des peines*, conférence prononcée à l'ISPA, Institut Supérieur de Psychologie Appliquée, Janvier 2006, Lisbonne, Portugal.

porter sur celui qui remettra en cause cette situation donnée d'avance. La posture active, nous y reviendrons, n'étant animée que lorsque la situation implique une mise en perspective, ouvrant au sujet un espace de liberté. Alors, l'on entend dans son discours « *Moi je trouve que ça sert pas à grand-chose... enfin avec les parents, ça sert à rien de leur répondre, c'est comme ça* ». L'argument même de ce qui préexiste vient réifier un investissement ambivalent dont on ne saurait dire s'il répond à une démarche de qualification ou de disqualification des figures parentales. Comme nous l'évoquions plus haut, la dimension du profit vient baliser chez Ludovic, son rapport à l'autorité, celle-ci n'ayant finalement de valeur que des sanctions qu'elle peut lui faire encourir. Si enfreindre la loi a de la valeur, c'est parce que « *ça veut dire qu'on va avoir des problèmes après* » ; la loi elle-même ne servant qu'« *à mettre des limites, c'est tout, rien d'autre* ».

L'on voit bien comme ce qui est donné d'avance, imposé, est à respecter sans discuter alors même que ce n'est pas davantage crédité, ce que l'on ne retrouve pas chez les autres adolescents rencontrés, pour qui la condition même du respect repose justement sur le crédit accordé à l'énoncé (ou l'énonciateur). Et parce que rien de cela n'est discutable à terme, toute utilité est annulée, on ne peut rien en faire, « *ça sert (à) rien* ». En deçà donc de l'utilité de la prescription, reste pour Ludovic la question du profit. Il coûterait trop de ne pas suivre ce qui s'impose, sachant que cela risquerait par ailleurs de raviver ce sentiment d'impuissance à modifier les choses. Tout se passe donc comme s'il était question d'une autorité *suivie*, passivement en quelque sorte, loin de se confondre avec ce qui pourrait être par ailleurs, une autorité *investie*, conditionnée par un passé commun – que nous retrouvons impliqué dans la hiérarchisation des pairs – une connaissance et une compréhension mutuelles. Deux formes d'autorité donc, pour deux figures du tiers, le premier reconnu comme efficace, le second, comme efficient, et avec qui l'on peut discuter.

Pour une part non négligeable de ces adolescents, dévoiler, rabattre et discréditer ne tiennent que si le bénéfice à plus ou moins long terme, reste supérieur au coût. Il en va de même pour Anthony qui avant d'être pris en charge, radicalisait sa position en objectant et en détruisant d'emblée les limites, discriminations ou contentions dont il pouvait être l'objet. A ceci près que dans cette économie que soulèvent les cas présentés, là encore, il n'y a pas de référentiel obligé qui soit unique et valable pour tous. Un référentiel propre à chacun participera de l'ordonnement plus général de l'échange, avec les aménagements que supposent la confrontation des deux territoires et les limites qu'ils se posent ou se donnent, l'un l'autre ; et celui, plus singulier, des relations intersubjectives. Seul demeure un impératif, ici et dans ce qui s'ensuit, sous-tendant de manière transversale le jeu risqué de ces limites respectives : ne pas s'éparpiller, ne pas être ou se déloger ; ne laissant à celui qui ne voudrait s'y risquer, de peur de

se perdre dans l'échange, que le choix de ne pas s'y engager « vraiment ». C'est d'une certaine manière celui fait par Mathias : attendre de bouger et s'interdire d'avancer, de rencontrer ailleurs ; ou, dans une autre mesure, celui de Jonathan, pour qui il faut du mouvement, mais pas d'éparpillement, tout l'enjeu d'un « Il faut que ça bouge / Il ne faut pas que ça remue ». Se manifeste un mythe de parité inconditionnelle, garanti par des limites et un impératif transversal, alors même que les lois exilent¹ et décalent. Un mouvement donc, peu supportable pour les adolescents que nous avons rencontrés, et qui nous renvoie, en deçà, au problème du glissement, du déplacement qui a ponctué la démarche de construction de notre problématique.



- Modélisation de l'espace d'échange -

¹ M. Foucault, *Sécurité, Territoire, Population, Cours au collège de France, 1977-1978, op.cit., p.45.*

3.2.4. Une quatrième dimension : l'obligation entre responsabilité et culpabilité.

Si pour M. Foucault, le problème de ceux qui gouvernent devrait être de savoir comment dire *oui* au désir, nous sommes forcés de constater que la donne est inverse. Et c'est là les positions contradictoires que l'on observe entre politiques et adolescents actuellement. Là où les uns interdisent, les autres s'autorisent. Le jeu des prescriptions énoncées pour soi et pour l'autre se fait plus vivement conflictuel. Entre le « désir de règlement » des premiers et la « provocation à jouer » des seconds¹, la régulation se fait difficile et mérite que l'on s'y attarde. Aussi, parce que l'échange suppose le lien, mettre au jour sa dynamique implique que nous confrontions la clinique adolescente, délinquante, à la question de *l'obligation*, et ce, dans l'équivocité qui est la sienne : être obligé *envers* quelque chose ou quelqu'un mais aussi, être obligé *par* quelque chose ou quelqu'un. Ceci, dans le complexe formé par l'alliance désir/éthique et altérité/échange, conduit alors à situer le sujet sur l'axe responsabilité-culpabilité : l'obligation envers... la responsabilité ou le fait de *répondre de* ; et l'obligation par... la culpabilité ou le fait d'être le blâmé, l'entravé².

3.2.4.1. Etre responsable et/ou coupable

Alors, *répondre de*, oui, mais encore ? L'on ne saurait négliger de nous arrêter sur ce point, au risque de contrarier certaines des politiques actuelles et anciennes qui donnent à l'adolescent la figure de celui qui, tantôt manque de discernement du fait de son âge soi-disant, tantôt, paraît plus que responsable à quelque niveau que ce soit, pour le même argument. « Le jeune est responsable. Il doit répondre de son acte et en réparer les conséquences, au besoin par la sanction », ce sont là les propos qui ouvraient une journée d'étude sur *La responsabilisation des parents, une réponse à la délinquance des mineurs ? Perspectives internationales*, organisée en janvier 2008 à Paris. Or, dans un contexte socio-judiciaire où l'on postule d'emblée la responsabilité du mineur³, il importe de pouvoir appréhender les conditions mêmes de la responsabilisation chez les premiers concernés ; sinon, à quoi et à qui cette reconnaissance servirait-elle, si ce n'est à garantir la dignité d'une société et de ses victimes désignées, en négligeant la prise en charge des auteurs et la prévention ?

Et cet arrêt, d'être d'autant plus mérité lorsqu'il souligne quelques impasses encourues. Comment « faire entendre » sa responsabilité au sujet dès lors qu'il est lui-même pensé, par ceux qui

¹ P.L. Assoun, *Freud et les sciences sociales, op.cit.*, p.157.

² Du latin *obligo, obligare* : lier, entraver, engager ou rendre coupable.

³ Etant entendu ici que l'adjectif « pénale » qualifiant implicitement cette responsabilité n'est que rarement précisé dans les textes concernés, comme si l'une se réduisait inévitablement à l'autre.

le convoquent, comme interchangeable à son tour¹ ? Un délinquant parmi d'autres qui forment l'adresse indéfinie « *La racaille* » mais qui simultanément se voit interdire le port de la cagoule pour être identifiable... la théorie du complot soulevée par G. Mauger se forge, posant qu'« il existe un *corpus* de convictions fortes, apparemment inaltérables : si partout la violence se déchaîne, c'est que des forces malignes, agissant dans l'ombre, sont à l'œuvre »². C'est bien là la morale qui joue sa carte contre la « *voyoucratie* »³, plus que « l'âge de raison » ou que les intérêts directement portés à la responsabilisation. Or, répondre de et se sentir responsable, nous l'évoquions en début de ce travail, suppose de pouvoir témoigner en son nom propre.

Plus avant, *responsable*, oui, mais de qui et de quoi ? Là où la responsabilité pénale, telle que définie juridiquement, suppose pour être engagée, un élément moral (une intention), un élément matériel (une réalisation) et un élément légal (une qualification), la clinique fait correspondre les champs d'une responsabilité où il est question de répondre de soi (de son désir), répondre de ses actes mais aussi, répondre de ou pour l'autre, devant l'autre. Ce sont sur ces trois points que les adolescents nous donnent à voir de leurs positions tout aussi différenciées que communes.

Lorsque nous nous attachons aux discours recueillis, nous remarquons que *répondre de soi* et/ou en quelque sorte, de son désir, ne constitue pas une difficulté majeure pour eux. C'est d'ailleurs là le registre qui nous donne en partie accès au mythe individuel que les adolescents créent, et qui exclue régulièrement l'autre de cette élaboration. A partir du moment où le sujet envisage qu'il est à lui-même sa propre origine, il peut se porter responsable de ce qu'il est plus que de l'autre. Et répondre de soi, de devenir synonyme d'« être fidèle à soi-même » et « ne compter que sur soi »... des impératifs que tous partagent à des degrés plus ou moins variables, notamment Justin, et qui nous laisse envisager que derrière quelques apparences de souci de l'autre, se trame souvent un souci de soi – se soucier de l'autre au vu de ce qu'il peut m'apporter, à l'image de l'autocentrisme soulevée plus haut.

Répondre de leurs actes obéit à la même logique, portant ces derniers devant nous alors qu'aucune finalité de jugement n'est engagée. Mais là encore, dans un discours se refusant généralement de considérer l'autre, reconnu socialement comme victime. Les écoutant, nous remarquons qu'il n'y a jamais de propriétaire au bien dégradé ou dérobé. Pas de victime donc, pas d'agresseur. Le rapport que nous pourrions qualifier en les termes victimant-victimé, ne s'établit pas ; et la question de l'intersubjectivité se voit alors soumise à conditions.

¹ Cf. Chapitre I concernant les risques discutés autour des peines-plancher.

² G. Mauger, *L'émeute de novembre 2005, une révolte protopolitique*, op.cit., p.41

³ Terme utilisé par N. Sarkozy pour qualifier les émeutes de Villiers-le-Bel lors d'une conférence adressée en date du 29 novembre 2009.

En effet, *répondre de l'autre*, éventuellement, mais lorsque ce dernier est inconsistant pour le sujet ? Lorsqu'il est interchangeable ? L'autre de l'acte n'existe pas en soi, sauf à *être* posé comme adversaire par le groupe ou la société, c'est là la première condition de prise en charge que l'on peut observer, la reconnaissance d'une imputabilité ; ou à *se* poser comme adversaire. Cette seconde condition, nous pourrions l'inscrire dans le cadre d'une opportunité conjointe : j'assume ma part et tu assumes la tienne. L'autre peut alors advenir comme celui qui doit au sujet. Samuel en témoigne lorsqu'il avance « A l'école, ça se passait mal, je faisais que des conneries, jusqu'au lycée où j'ai été renvoyé (...) ils m'énervaient tous (...) j'étais bien intégré moi, c'est eux qui se sont pas intégrés à moi ». Mais aussi et surtout, nous y revenons, l'autre advient comme victime au titre de sa non résistance... l'autre, responsable de lui-même et de la position qu'il occupe en cette situation parce que victime auto-désignée.

Le cas d'Edouard montre justement comment l'obligation manque à être tenue en ces circonstances. Comme il l'évoque, les « victimes pour nous, [c'est] ceux qui ferment tout le temps leur gueule, qui se laissent faire (...) on pense pas trop aux conséquences que ça peut avoir pour eux... pour nous, mais pas pour eux ». Aucune cause commune ne saurait être affirmée, seulement une opportunité dont il se saisit, qu'il assume pour sa part, et que l'autre, qui a failli, se doit d'assumer pour la sienne. Toutefois, la situation semble différente dès lors que l'autre n'est plus anonyme, qu'il est reconnu singulièrement, incarnant une figure de proximité sur la scène explorée, *a priori* plus efficiente dans ses retours. Edouard ajoute « le seul truc que j'écoute, c'est mes potes », « j'accepte plus [les contraintes] de mes potes que des autres, ils sont comme moi. Les autres, ils sont différents (...) tous ceux de la justice, les éduc... les adultes, tout ceux qui se prennent pour des grands ». La rupture mythe / réalité joue à nouveau de son effet, faisant du territoire proximal et de l'horizontalité qui le sous-tend, le seul lieu possible de responsabilité envers l'autre, tant dans ce que le sujet peut assumer face à lui, que dans ce qu'il peut lui témoigner – répondre de ou pour l'autre, devant l'autre. Et tout porte à croire que c'est justement parce qu'elle n'est pas *seulement* fondée sur le mythe mais ailleurs, que le sujet s'autorise à *répondre de* dans cette relation¹.

Qu'il n'y ait pas de référent obligé balisant celle-ci ne signifie pas qu'il n'y ait aucun référent à même d'impliquer une certaine obligation, au sens où nous l'avons défini plus haut. Comme nous permet de l'avancer F. Lerbet-Sereni, le fait pour un sujet de devenir référent pour un autre, oblige réciproquement, bien qu'à différents titres compte tenu des positions respectives de chacun dans l'échange². C'est ce qui semble se jouer dans les relations privilégiées à certains pairs,

¹ Nous précisons ici *seulement* parce que l'implication de la dimension mythique apparaît variable selon que l'autre relève du pair ou du comme-un-frère.

² F. Lerbet-Sereni, *Relation et éthique de la responsabilité*, op.cit., p.1.

et que nous relatent les adolescents. Et de noter plus avant que là où le mythe projette, le référent porte en arrière, ramène vers (chez) soi¹. Le pair, et plus encore, celui qui prend figure du comme-un-frère, trace avec le sujet les conditions d'un lien représentant le seul lieu de responsabilité reconnu et attendu de/pour l'autre et le sujet lui-même, le lieu où la projection imaginaire n'a plus à être... celui où aucune des deux parties ne saurait être interchangeable, celui finalement où la rencontre constitue le point de butée d'une idéalisation imaginaire, plus ou moins aliénante et sans limites.

Dans cette configuration ayant trait à la question de la responsabilité, excluant l'autre à mesure sauf à être un autre distingué, ne reste à l'adolescent qu'à répondre de lui-même et de ses actes, au point de n'avoir à porter en réparation que son désir, non l'autre.

L'on observe cette dynamique chez Anthony qui écarte toute légalité – le pouvoir de l'autre – au profit d'une légitimité qui lui est propre – le pouvoir sur soi – elle-même rattachée à l'émotion, l'affect, au plaisir... « sacralisés ». Mais aussi, chez Ludovic, qui ne s'interroge pas sur la nécessité de la règle, seulement sur ce qu'elle est susceptible ou non de lui apporter, à lui plus qu'à l'autre. L'exemple du règlement scolaire garant d'une sécurité collective en est illustratif. Ou encore, chez Noam qui, dans le « plus que », ne fait « pas de cadeau » et ne vise que son bien propre. La morale intervient dans son discours comme le moyen de voiler une éthique à laquelle il ne saurait renoncer, une éthique seule à valoir, et seule à devoir être réparée si besoin, notamment par la figure maternelle – « *elle pourra toujours tout cacher* ».

Un pré-requis toutefois au processus de responsabilisation, qu'ils mettent au jour : être actifs dans ce dont ils se portent responsables, et libres dans le fait d'y prendre part, ce dont témoignent Inès relativement à l'importance qu'elle accorde aux choix et qui conditionne la possibilité d'en répondre ; Dimitri, sur l'acceptation de règles qui ne soient pas contraignantes pour lui ; ou encore Ludovic, dans l'aménagement qu'il s'autorise face aux formes de prescriptions que dévoile son discours : l'interdit qui s'impose, le confrontant directement au « Lieu du grand refus », minimisant le rôle du tiers ; et l'inter-dit qui se discute – plus qu'il ne se négocie – le confrontant à un interlocuteur qu'il peut investir et créditer (ses pairs, les gens qu'il apprécie ou non, etc.), garant d'un espace d'échange ; autrement dit, celui qui se pose comme Autre privatif et celui qui se propose comme autre productif.

La question de la *culpabilité*, non dans son acception juridique mais psychique, celle qui

¹ Du latin *refero* qui signifie en premier lieu « rapporter », « ramener », « porter en arrière », et en second, « tourner en arrière ».

implique la valeur¹ et non le prix, celle qui se donne au sujet à ressentir, à éprouver et trouve à créer chez lui un espace de vulnérabilité, reste objet d'une mise entre parenthèse pour les adolescents que nous avons rencontrés. Au vu de ce que nous avons déjà pu mettre au jour, nous pouvons commencer à en percevoir les raisons. Rattachée à la notion d'obligation, cette culpabilité implique le dommage ; le dommage causé par soi, par l'acte ou par l'autre – en miroir des déclinaisons précédemment avancées pour la responsabilité – et qui, d'une manière ou d'une autre, présentifie tant l'endommageable que l'endommagé. A travers elle, c'est tout le poids accordé à la dimension subjective que nous souhaitons dégager de la clinique, celle qui fait dire au sujet *je me sens coupable... au titre de ce que, moi, je perçois comme transgression*.

Partant du reste autorisé de responsabilité, dégagé à l'instant, l'on conviendra que la culpabilité éprouvée tient plus du registre de la légitimité – fondée pour soi, en raison – que de la légalité, qui impute au sujet un fait dont il ne s'estime pas nécessairement responsable. Ce sont là les deux points qui paraissent sous-tendre dans la clinique le fait que certains adolescents reconnaissent parfois avoir occupé une position délétère pour eux-mêmes, notamment dans leur parcours scolaire ; ou encore, que d'autres, désignés coupables, témoignent du caractère inefficace des sanctions légales auxquelles ils ont été confrontés. Et le caractère relatif de la culpabilité, afférant au vécu du sujet lui-même, de s'y référer. Edouard confirme en effet que pour lui, la loi ne tient pas ou du moins, un temps seulement, et que la sanction n'a pas de valeur. Ceci semble valoir pour la majorité des adolescents rencontrés, pour qui, au-delà des espaces convenus de responsabilité, il n'apparaît pas de justifications à donner ni de discussions à engager. Pourrions-nous reprendre les termes de Edouard : « *je m'en fous, j'assume* »... valant un « j'assume, c'est tout », sans avoir quelque profit à retirer pour investir ailleurs... une façon finalement de n'être responsable de rien psychologiquement, et de ne rien dire d'une culpabilité éventuellement engagée.

3.2.4.2. Mais à quel prix ?

Les mesures ou les peines prononcées, celles qui se présentent dans leur discours comme des sanctions et actent la loi judiciaire à laquelle ils ont été ou sont confrontés, ont de leur point de vue, plus un effet restrictif ou privatif que producteur. Elles sont plus régulièrement perçues comme génératrices d'inconfort que comme réponses « punitives » en mesure d'acter une réprobation sociale. Comme ils le disent, « *c'est chiant* », « *on peut rien faire* », « *ça veut dire aussi qu'on va être suivis... enfin, surveillés un peu plus* »... Et de retrouver là tout le jeu de la responsabilité telle qu'elle peut être vécue, dans l'écart de ce qui la définit du point de vue du Droit. En

¹ Villerbu, L.M., *Vers une psycho-criminologie intégrative*, conférence de clôture prononcée lors du colloque Les 10 ans de la Loi de 1998, 12 décembre 2008, Nantes.

matière pénale, la responsabilité pose la volonté libre et impose que l'actant réponde de l'infraction personnelle commise à la loi, dans l'observance d'une sanction, notamment. En matière civile, elle l'oblige à répondre des dommages causés à autrui. Or, c'est bien de ce dernier registre que parlent les adolescents, mineurs de justice. La mise en place de l'acte constituant la dimension pénale de ce dernier ne relève chez eux que de l'opportunité, dont il ont choisi, certes, de se saisir, mais qui avant tout, s'est présentée dans la rencontre avec l'autre, impair notamment – ce que nous évoquions plus haut en soulignant que l'autre était systématiquement exclus de cette prise en charge. D'une manière ou d'une autre, nous ne pouvons que constater que la place accordée depuis plusieurs années maintenant à la responsabilité, ne saurait être celle qui résonne pour ces derniers.

Cet inconfort, nous le percevions déjà dans le rapport à l'autre. Il ne saurait être confondu avec quelques finalités vulnérabilisantes, remettant alors en cause le caractère afflictif et infamant reconnus à la peine, tout autant que les fonctions de rétribution, d'élimination, d'exemplarité et de réadaptation sociale qui lui sont réservées¹. La sanction sensée faire exister l'autre n'est pas reconnue en tant que telle, et la peine, de n'être admise par les adolescents que dans sa dimension afflictive – non infamante.

De manière générale, l'on remarque qu'ils refusent tous de se présenter comme victimes des sanctions prononcées. Ce serait « ne pas résister » que de se faire objets passifs de la sanction, ce qu'ils dénoncent justement chez l'impair. Pour cela, ils « assume[nt] », quelque soit l'argument mis en valeur : « *il fallait que j'arrête direct sinon... ça pouvait aller plus loin* » ou « *La loi, c'est quelque chose de chiant. Dès qu'on fait une connerie, on est sanctionné. C'est surtout pour ça que c'est chiant. Ça sert juste à arrêter les gens comme moi, qui font des conneries, mais ça marche pas* », une seule et même position active, celle à laquelle ils ne renoncent pas malgré ce qui leur est acté. La sanction demeure sans valeur significative sauf à être dérangeante. Et la dimension anti-cannibalique d'être prégnante, persistante : ne pas être « l'enfant » qui peut se faire incorporer, assimiler, *bouffer* par l'Ogre².

Ne pas être dévoré, ni même, (trop) endommagé... l'évaluation des coûts et bénéfices persiste. Cette dynamique économique apparaît comme le seul mode d'entrée à même de dévoiler quel-

¹ Comme nous le rappelle A. S. Soudoplatoff, ce sont là les quatre fonctions classiquement reconnues de la peine (De la peine à la sanction, in *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2004/3, n°57, pp.16-22). Or, la clinique remet en cause chacune d'entre elles : la fonction rétributive qui, plus que susciter une souffrance, se trouve « minimisée » dans l'inconfort ; la fonction d'élimination qui n'est plus applicable et donc fait l'objet chez ces derniers, d'une défiance ; la fonction d'exemplarité qui se confronte à l'idée même qu'aucune leçon n'est à tirer ; et enfin, la fonction de réadaptation sociale qui trouve à échouer dans la récidive.

² Folscheid, D., *Au fond de la violence meurtrière... ou « L'Ogre aussi est dans la cuisine »*, Conférence prononcée lors du Colloque International Meurtre d'enfant, Enfant meurtrier, Approche pluridisciplinaire, 29 novembre 2008, Rennes.

que culpabilité pour une partie d'entre eux : une culpabilité en ce qu'ils reconnaissent en l'autre un propriétaire et/ou une victime, mais aussi, en ce qu'ils acceptent de reconnaître les faits qui leur sont imputés, et donc, la sanction. En contraste, il n'y a, dans leur représentation, de victime que des pertes causées.

Le renvoyant à ses victimes en entretien, Edouard nous dira « *c'est bon, ils sont pas morts non plus* ». Ludovic pour sa part, concernant le responsable d'un magasin qu'il avait cambriolé, précisera « *ça lui a pas vraiment causé de dommage parce qu'on n'a pas pris grand-chose non plus* », il est victime « *en quelque sorte, mais pour moi, non, ça n'appartenait pas nécessairement à lui non plus ce qu'on lui a pris* ». Est victime celui qui paraît en désavantage, pour qui aucun profit positif n'est à mettre à perspective, voire, celui qui finalement, parmi ses pairs complices, a eu pour peine des Travaux d'Intérêt Général – et non personnel.

Si nous reprenons ce que nous avançons plus haut, concernant Ludovic notamment, la reconnaissance et l'acceptation d'une culpabilité appelant une sanction, peut s'inaugurer lorsque l'inter-dit devient interdit – faisant persister le *dit* sans l'*inter* – ou lorsque, par exemple chez Inès, la réalisation désirante se voit transcendée par Dieu. Le moment finalement où l'(A)utre s'impose de fait, ne laissant là encore aucune discussion possible, aucun jeu, et faisant ainsi risquer au sujet un trop grand coût pour lui-même. Comme elle le dit, « *y'a personne qui est plus haut qu'un autre, sauf Dieu* ». C'est là la seule autorité qu'elle reconnaît et à laquelle elle s'en remet ; le seul « *juge* » à être légitime et à pouvoir offrir une échappatoire – il ne punit pas, « *celui qui punit, c'est le diable* ». Il est, avec elle-même et le mythe qu'elle s'est créée, la seule limite qu'elle se donne. Nous rejoignons là la question de la responsabilité : ce n'est que devant elle-même et ce qui la transcende, qu'elle estime devoir *répondre de ses actes*, non devant l'autre. Inès apparaît n'avoir d'obligations et de devoirs qu'en ces lieux là ; et désignerait ici un ultime point d'aveuglement, point en deçà duquel l'autre, interchangeable, n'aurait rien à attendre d'elle en terme de responsabilité.

Contester ou admettre la responsabilisation, l'imputation, la sanction, mais à quel prix ? La question du sacrifice n'apparaît pas si éloignée des enjeux à l'œuvre, celui qu'ils acceptent ou non pour l'autre et pour eux-mêmes, dans la relation ; celui qui provoque finalement, perte et dette, et auquel ils se refusent majoritairement. Ne pas (se) sacrifier, c'est ne pas (se) donner, ne pas (se) perdre, ne pas (s')endommager ; et refuser à l'autre ce même sacrifice, revient à ne pas devoir – le mythe répond aux mêmes objectifs. Est-ce à dire pour autant que cela leur évite d'être plus incomplets encore ? Au vu de ce que nous avons pu avancer relativement au glissement de paradigme ou à l'hypothèse discutée d'une défaillance quelconque, une réponse positive ne saurait être évidente. En revanche, s'agit-il davantage pour eux d'éviter une plus grande vulnérabili-

té... de l'enveloppe ? « *On touche rien de ce qui est à moi* », nous l'avons vu, ou encore, « *ça rend plus fort d'être à plusieurs* ». Ces adolescents jouent différemment des autres le jeu de l'échange, principalement axé sur le *rien perdre*, de soi, et de l'autre ; un échange où ils sont généralement les seuls à trouver leur compte, pour un temps au moins, mais auquel ils ne sauraient être réduits.

Partant de ce que M. Mauss soulignait, l'on remarquera qu'il ne reste essentiellement du don, que le « recevoir ». Plusieurs d'entre eux nous donnent à voir le primat d'une complaisance sur le partage attendu ou plus précisément, sur le mouvement d'aller-retour que suppose le partage. Le don ne tient plus lieu d'élément fondamental, si ce n'est à être le rejeton d'une réciprocité détournée où « l'autre me doit sans que je ne lui doive rien ». Et la dette, qu'ils critiquent¹ pour les uns, liquident pour les autres², lorsqu'elle n'est pas décalée, d'en passer par la même réduction : une mutualité inversée où le « tous pour un » devient dans certains cas « tous pour moi » – pour ma consommation, pour mon profit, pour mon projet, pour mon histoire, pour mon désir...

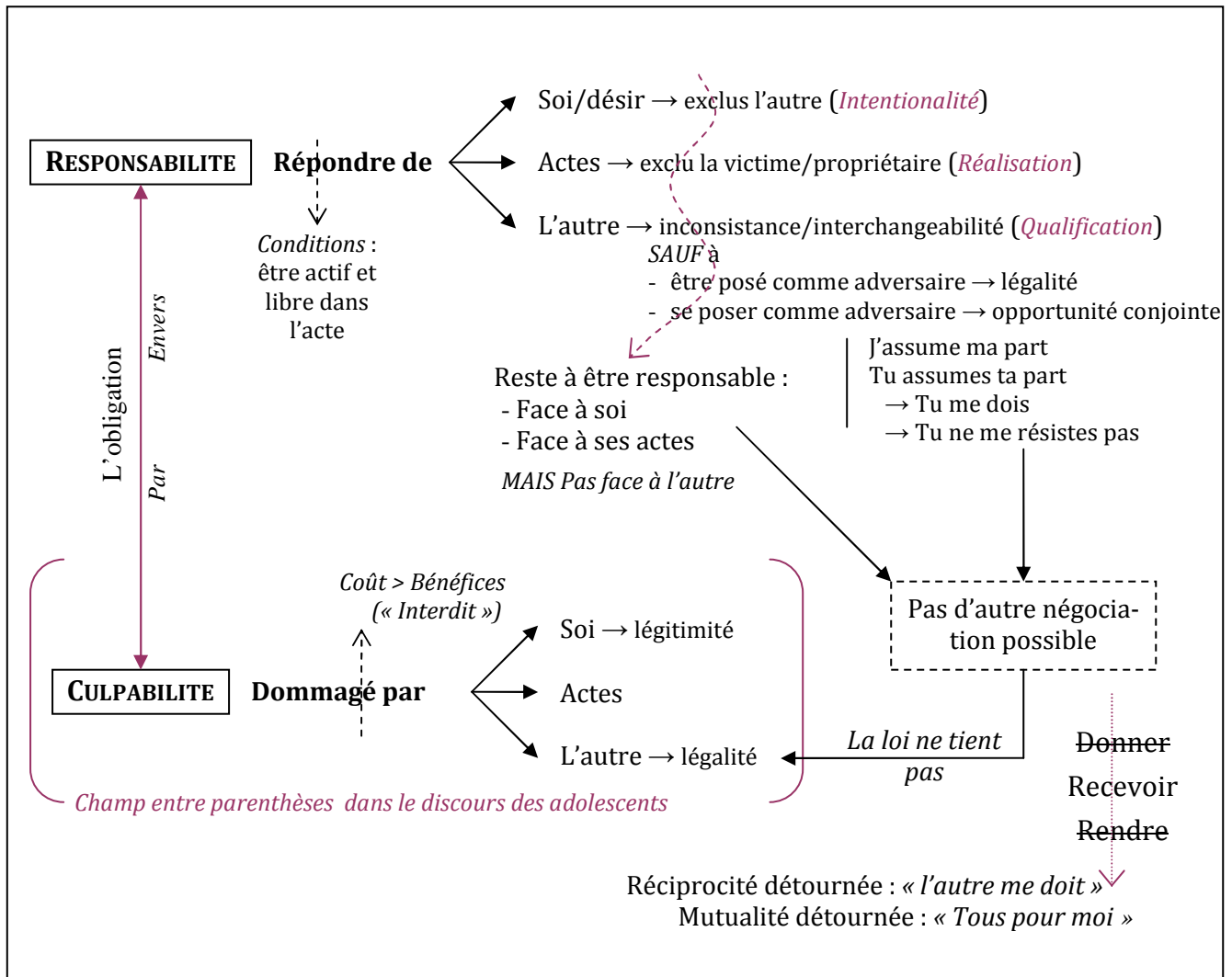
Si nous reprenons le cas de Noam, tout se passe comme s'il n'avait rien à payer et que l'autre était en position de lui devoir ou de devoir à sa place. Evoquant ses valeurs et ses pairs, Noam précise « *les amis c'est les amis, la famille, c'est la famille. Et mes principes en famille n'ont pas à affecter mes relations avec mes amis* » ; évoquant son frère cadet, « *Il est très obéissant, il ne contredit jamais, même avec moi, quand je lui dis quelque chose, il ne contredit pas, il fait tout de suite (...)* Il aime bien les gens, discuter avec eux... mais pas beaucoup avec moi... (...) quand je rentre il est sur sa console (...) c'est sûrement pour ça » ; évoquant son père, formateur, « *et puis pour réviser, c'est super, j'ai la chance d'avoir quelqu'un pour m'aider, c'est pas comme tout le monde...* » ou encore, sa mère, « *j'ai la chance de pouvoir la voir pas mal de temps. Et puis elle nous dit pas grand-chose à part de ranger notre chambre de temps en temps* »... la « chance » m'accorde alors je prends et ne dois rien... en revanche, les choses me sont dues !

La parité adolescente observée dans le groupe ne reflèterait-elle pas une « *réciprocité pervertie* » sous couvert d'une « *pseudo-mutualisation* » ? Et ce, conformément à l'idée d'un processus adolescent où la problématique narcissique serait mise en sourdine derrière l'apparat socialement acceptable d'un « *tous pour un* » revendiqué par certains adolescents... l'image d'un « chacun pour soi » sous le faux-semblant d'un soutien unanime du corps groupal. Officiellement, le groupe de pairs auquel j'appartiens est là, entier, uni autour d'un gage laissé par tous, pour aider celui qui en fait partie, pour former un tout protecteur face à l'autre, étranger. Officieusement,

¹ O. Douville, *De l'adolescence errante*, op.cit., p.18.

² P. Duret, *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, op.cit., p.66.

j'attends qu'il m'apporte, qu'il me donne de quoi enrichir ma construction, mon mythe alors je l'utilise mais sans nécessairement lui donner en retour. C'est le « groupe » pour ce qu'il est plus qu'en ce qu'il est, qui importe, à savoir, un contenant essentiellement, plus qu'une entité. Et de rejoindre alors L.M. Villerbu lorsqu'il écrit « l'excès de parité fonde une pseudo-mutualité par détournement de la réciprocité »¹, un espace où l'attente du don prime sur le contre-don certes, mais aussi, sur le « remboursement » d'une dette qu'ils ne se sentent pas tous devoir.



- Modélisation de l'obligo dans l'échange -

¹ L.M. Villerbu, *Une clinique de l'apostrophe ou, La Radicalisation du paradigme pénal de la responsabilité et la création d'un pseudo-autre, une double réification à la démesure du sujet. Aventures d'une dramatique subjectificatrice et restauration du tiers au travers d'un paradigme pénal, op.cit, p.81.*

3.3. Quelques perspectives en résumé...

Si les adolescents que nous avons rencontrés savent dire jusqu'où ils s'autorisent avec l'autre et jusqu'où ils autorisent l'autre à leur égard, il leur est plus difficile de mettre des mots sur ce qui peut, selon eux, participer de leur évolution délinquante, ce qui l'a favorisée ou freinée à un moment donné. La question des limites qu'ils se donnent pour tracer leur trajectoire apparaît plus confuse. Toute transgression ne saurait être pareillement cadrée et justifiée. Pourtant, l'on remarque une récurrente : une sacralisation des émotions, essentiellement au prise avec l'usage, parfois la coutume, loin devant la Loi ou la règle qui tracent davantage les contours d'un territoire politique et institutionnel. Alors, les points de butée soulevés seront à prendre en compte en terme de prise en charge, ceux qui nous laissent formuler l'hypothèse selon laquelle cette population nous confronte à des axiomatiques originales, non moins éthiques que conventionnellement déviantes ou institutionnellement « amoraux ». Et d'en retrouver les échos dans la définition même de Loi qu'ils nous donnent, celle que le social véhicule, en retenant plus les versants des « interdits » et des devoirs, que des Droits. Les Droits, qu'ils convoquent régulièrement à leur compte, ne s'avèrent pas référés à la Loi. Le constat est encore plus manifeste lorsque l'on s'intéresse au discours de ceux que l'on nomme « émeutiers ».

La mise en tension de ces dimensions n'est pour autant pas aisée. Pour J.L. Genard¹, il s'agit avant tout de penser une grammaire, *La grammaire de la responsabilité*. L'auteur observe l'effet d'une histoire de la pensée qui a évolué, l'effet de deux modernités différentes qui sont venues ponctuer l'expérience même de la responsabilité : la première, thématique comme « faculté de commencer » puis relayée par la « l'obligation/disposition à répondre » s'ouvrant ainsi au souci de l'autre ; la seconde, inaugurée par le développement des sciences humaines, introduisant la considération de mécanismes cognitifs à même de dire l'irresponsabilité – une intervention depuis lors constatée en Droit pénal. Comme le souligne l'auteur, « un des problèmes essentiels étant alors d'articuler *faculté de commencer* et *obligation de répondre, vouloir et devoir*, ou encore, *droits et devoirs* »².

C'est là l'écart que nous observons chez les adolescents, qui se portent plus volontiers responsables des droits qu'ils se donnent et/ou qui leur reviennent, que des devoirs convenus légalement et qui leur incombent... deux territoires différents, deux registres différents qui ne mobilisent pas les mêmes acteurs. *Vouloir* et *pouvoir* priment sur *devoir* et *savoir*, là où ces quatre modalités

¹ Genard, J.-L., (1999), *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Editions du CERF, p.15-19.

² *Ibid.*, p.33.

doivent former un système optimal entre subjectivation et objectivation¹. Et de retrouver autrement le glissement que S. Lesourd constatait, traitant du phénomène de violence en groupe : du « permis - interdit » au « possible - pas possible »², au-delà de ce qui fait autorité. Autrement dit, ce qui vient faire autorité ne se situe pas au même endroit et ne se trouve pas réifié de la même manière. Mais comment alors ? Nous avons évoqué le désir, le face à face, l'autre (in)différencié, les choix autonomes, le projet, autant de dimensions plus ou moins voilées par le mythe, axiomatique, mais qui demeurent fondées par cette même injonction paritaire, par cette même génération, quelle qu'elle soit, celle qui situe l'autre *important* et le discours entendable, pour le sujet.

Nous rejoignons J.-F. Mahy lorsqu'il écrit,

« Je ne pense pas qu'il nous soit possible d'aborder la question de la Loi sans nous arrêter quelque peu là où elle est opérante : l'institution humaine, ou, autrement dit, l'homme dans ses rapports institués aux autres »³.

L'espace en question n'est autre que celui du lien, vertical ou horizontal, que la Loi fonde par l'entremise d'un référent, et qu'elle organise. Mais là où certains la disent symbolique, toujours et d'emblée, au besoin parfois de la qualifier de défaillante, manquante, en faillite ou pervertie – et palier ainsi aux contestations cliniques – peut-être conviendrait-il d'envisager qu'elle puisse être, à ses heures, historico-mythique. Et de « vérifier » ainsi l'hypothèse que nous formulions précédemment, posant les adolescents comme des sujets du lien social, pour certains, plus hétérotopiques qu'homo-gènes.

Le développement même de la subjectivité adolescente n'est pas homogène, comment donc envisager qu'elle puisse s'inscrire dans un seul modèle, que ce soit en positif ou négatif ? Le paradigme connaît ses écarts comme la norme, ses transgressions, plus encore lorsque le pubertaire se présente comme contexte. La conflictualité demeure tout en se mettant en jeu ailleurs et autrement, là où l'éthique prend part toute aussi importante, si ce n'est plus chez certains, que la morale avec laquelle ils sont « as-sommés ». Pour L.M. Villerbu, « si la vie psychique est constituée de transgressions et de conflits psychiques, dans le même temps le lien social est fait de transgressions et d'infractions »⁴, serions-nous tentés d'ajouter, que ce soit dans les faits ou dans

¹ *Ibid.*, p.39.

² Lesourd, S., La violence du groupe est-elle évitable, *op.cit.*

³ Mahy, J.-F., La transgression juvénile nécessaire au respect de la Loi ?, in S. Lesourd, *Adolescents dans la cité*, *op.cit.*, pp.25-31.

⁴ Villerbu, L.-M., *Enfance et adolescences irrégulières. Le temps des sanctions. Regards critiques et interventions à propos des conduites déviantes et délinquantes*, conférence prononcée à l'ISPA, Institut Supérieur de Psychologie Appliquée, Janvier 2006, Lisbonne, Portugal

la manière de l'envisager.

La clinique nous force à reconnaître à l'adolescence un « vacillement des héritages », celui là même qui sous-tend les trois formes d'exilition soumises à question par l'auteur¹ : l'espace (*dé-location*), le temps (*dé-temporalisation*) et le corps (*dé-corporéisation*). Mais aussi, et conséquemment, celui qui impose au sujet des aménagements, dans la relation à l'autre et/ou le lien social, dans la détermination de nouvelles proxémiques, de nouvelles filiations et de nouvelles contenance en mesure de donner sens à ce qu'il est, dit être ou pense être, et à ce qu'il reconnaît comme étant ses valeurs. Pourquoi le contrat vaudrait-il moins que l'alliance originelle, et l'interdit cannibalique, moins que l'oedipien ?² Ces sujets adolescents, en dehors du schéma général et théoriquement balisé, n'en sont pas davantage des « enfants du rien »³. Ils ne sont pas abandonnés, seulement abandonnent-ils le paradigme auquel nous les soumettons.

D'autres mythes donc, de « nouvelles » modalités du rapport à l'autre, un lien qui présente sa préférence à des coordonnées que l'on pensait secondaires jusque là, un pouvoir situé ailleurs, autant d'éléments qui témoignent d'une fabrique différente de l'altérité et que l'on ne saurait négliger pour penser des modes d'accompagnements et de prise en charge plus à même de répondre aux problématiques de ceux qui, parmi ces adolescents, réitérent en mettant en difficultés ceux qui les suivent.

L'autre apparaîtra moins comme un héritier que comme un partenaire possible. Les transmissions, plus créditées au niveau générationnel qu'intergénérationnel, doivent alors encourager à trouver un espace de langage commun⁴, ou plus précisément, un langage générateur d'espace commun, particulièrement lorsque l'on prête attention aux défenses que peut susciter la tentative de délogement pour un territoire socio-moral qu'ils ne partagent pas. Il s'agit de penser accompagnements et prises en charge partant de ce qui fait loi pour eux, pour le moins autorité, et d'interroger en amont les conditions de recevabilité de la demande sans présupposer l'indécision de cette dernière⁵. L'on ne saurait que trop remarquer dans les discours entendus, les espaces d'échange « ratés », créateurs à leur tour d'écarts entre une demande subjective for-

¹ L.M. Villerbu, *L'injonction paritaire dans la société post-moderne ou l'adolescence abusée*, op.cit., p.56-s.

² L.M. Villerbu, A. Winter, *Sciences Humaines Cliniques et approche de la justice des mineurs : contributions critiques contemporaines aux approches évaluatives et de suivi de la délinquance juvénile à partir de l'approche psychocriminologique*, op.cit., p.174.

³ Villerbu, L.M., *Passage à l'acte criminel de l'enfant. Réversibilité des positions*, Conférence prononcée lors du colloque Internationale Francophone « Meurtre d'enfant, Enfant meurtrier. Approches pluridisciplinaires », novembre 2008, Rennes.

⁴ L. Libeau Mousset, A. Winter, *Les mineurs dits « incasables ». Une analyse des facteurs de risques de vulnérabilité des adolescents, à travers leur parcours de vie et les prises en charges institutionnelles*, Op.Cit.

⁵ Maurice, C., (2007), *L'adolescence en banlieue : un nouveau « malaise » ?* in *Adolescence*, 25, 1, pp.165-176.

mulée là où on ne l'attend ou ne l'entend pas nécessairement, et une offre institutionnelle pré-pensée.

La question du mouvement transférentiel se pose ici, celui qui d'un côté, acte le rejeu d'une histoire personnelle dans la décision professionnelle, et de l'autre, supposerait le recours à de nouvelles formes, de nouveaux renvois, de nouvelles positions éventuellement, sans pour autant déroger à sa posture professionnelle. Les dimensions de morale, d'éducation ou d'insertion qui ponctuent les échanges engagés sous couvert d'institution judiciaire constituent régulièrement des impasses vulnérantes dès lors qu'elles négligent la relation qui en deçà, les fonde toutes. Comme l'écrit R. Rechtman, relativement à l'exercice de l'aveu de l'intime attendu par l'espace social contemporain,

« Ce n'est pas plus l'écoute que le contenu de ce qui s'écoute qui compte, mais la procédure de l'aveu de l'intime que ces différents dispositifs façonnent et ordonnent »¹.

Le rapport qu'entretiennent les mineurs dits « incasables » aux institutions qui les accompagnent en est l'exemple. Tout l'objet des demandes qu'ils formulent à leur intention relève justement de cette relation, de cette rencontre à même d'expliquer le sens à donner au cadre plutôt que le cadre lui-même ; et ce, que ce soit dans la relation d'apprentissage comme dans celle qui supporte l'actualité d'un projet professionnel en cours d'élaboration, voire, de construction. La relation paritaire attendue ne saurait ici se confondre avec celle filiative, injonctive, qui cherche à les soumettre « légitimement » – eu égard aux attentes socio-judiciaires – et qui en retour, se voit systématiquement rabattue. De manière générale, les adolescents que nous avons rencontrés apparaissent plus en quête d'une reconnaissance qui soit contenante et productrice de valeur propre, que d'une autorité structurante qui soit en mesure de leur attribuer un rang et un usage social dans la hiérarchie.

Or, c'est souvent là le lieu d'un rendez-vous manqué. Manqué en ce qu'il ne saurait accorder demande et offre, ni mêmes, idéalités ; mais aussi, en ce qu'il ne serait être porteur des mêmes enjeux. Le lieu de la rencontre, nous l'avons vu, émerge précisément là où chacune des parties engagées risque de perdre.

L'on a pour habitude en psychologie de penser la vérité du sujet au lieu du sujet lui-même, pourquoi dès lors envisager qu'elle doive être celle partagée par l'ensemble, soumis aux règles *a priori* communes, et surtout, conventionnelles ? Pourquoi imposer une transcendance là où

¹ R. Rechtman, *Le miroir social des souffrances adolescentes : entre maladie du symbolique et aveu généralisé*, *op.cit.*, p.137.

l'immanence insiste ? A reprendre les enseignements de M. Foucault¹, il ne s'agirait pas là d'une nouvelle donne, l'histoire se rejoue. Si le lien social se tisse chez les adolescents sur des valeurs, des rapports de pouvoirs, et des autorités qui leurs sont propres, il convient de travailler partant de ceux-ci plutôt que des valeurs, des rapports de pouvoirs, et des autorités que le modèle commun souhaite pour eux ; et trouver ainsi le trait commun qui, au-delà de ses colorations, permettra un échange si ce n'est efficace, pour le moins efficient – entre don, contre-don, et dette.

¹ M. Foucault, *Sécurité, Territoire, Population, Cours au Collège de France. 1977-1978, op.cit.*

CONCLUSION

Ce travail de recherche a été tout à la fois temps et espace de rencontres théoriques et cliniques. Inaugurales, fortuites, circonstanciées ou suscitées, celles-ci nous ont progressivement amenés à adopter une conception dynamique du rapport à l'autre, là où le lien social se pose comme opportunité de transgression. Son objectif au départ : saisir quand et comment, dans son cheminement délinquantiel et dans son récit, le sujet adolescent désigné socialement « mineur de justice », va convoquer l'autre ou au contraire, s'en émanciper. D'histoires ainsi recréées ont découlé de nouvelles interrogations, venant préciser celle qui se présentait comme première, de nouveaux manques, parfois, de nouvelles incohérences, pour finalement encourager à des glissements que nous ressentions alors comme tout aussi périlleux qu'excitants. Témoignant d'un sujet hétérogène en terme de temps, l'économie observée forçait à penser autrement.

Comment fabriquent-ils de l'autre ? Du pair ? Du frère ? De l'ennemi ? Quelle figure fait fonctionner la relation ? Et au-delà, où vont-ils chercher ce qui fait autorité pour eux ? Ce sont là autant de questions qui nous conduisaient au fur et à mesure de leur formulation et de leur mise au travail, à appréhender pour partie ce qui peut alimenter, ou plutôt accompagner la réitération délinquantielle, en terme de résistance subjective, et dans son envers, la limiter, en terme d'accroche éducative.

Soumettant à l'épreuve de la clinique les réflexions conduites au fil des trois premiers chapitres, le dernier présenté était pour nous l'occasion d'illustrer le déplacement contemporain d'une logique pubertaire, subjective, économique et altéritaire, au demeurant transgressive, auquel nous assistons. Un déplacement entraînant le sujet d'une problématique oedipienne fondatrice de la relation à l'autre, vers une problématique anti-cannibalique essentiellement régulatrice. Alors, le paradigme de l'échange se montre porteur d'une réflexion qui autorise un *à côté*. La dynamique à l'œuvre chez les adolescents que nous avons rencontrés institue un territoire qui est le leur et qu'ils investissent sur un mode peu commun eu égard à la clinique adulte, ce qui rend l'entente difficile et fait régulièrement échouer la rencontre éducative.

Les convocations, qu'elles soient médiatisées par des mesures disciplinaires, judiciaires ou de prises en charge, n'interpellent plus les sujets adolescents de la même manière, pas plus que les sanctions. Elles ne suffisent plus à l'inscription de chacun dans l'ordre « traditionnel » du lien social. Un constat récurrent : la mise à mal de ce qui s'impose communément comme autorité indiscutable, transcendante, que ce soit dans la sphère familiale, paritaire, sociale ou plus largement institutionnelle, pour trouver à se définir ailleurs et autrement. La chose imposée, présente dans le discours de ces adolescents, ne se voit plus attribuer de réelle valeur, tout au plus, une valeur circonstanciée.

En revanche, ce qui fait valeur apparaît comme un point pivot, un axe organisateur en quelque sorte, constitutif d'une interrogation « existentielle » que soulève la population adolescente. Nous l'évoquons, si celle-ci sait dire qui elle est et où elle se situe, elle est plus en peine de s'assurer des idéaux qui lui permettent de se reconnaître et forment son assise ; dit autrement, des normes de conduite qui sont les siennes, référentielles, éthiques, et qui déterminent ce qu'elle se représente être face à elle-même et face à l'autre, en deçà de la dimension identificatoire sur laquelle insiste la littérature – notamment à travers le processus d'interpellation.

Nous l'avons vu, cette dynamique horizontale, à l'œuvre à l'adolescence, n'implique pas que le processus engagé soit le strict contre-pied des implications œdipiennes, ou le moyen trouvé de s'en dégager un jour d'adolescence où la menace de la castration fait son retour¹. La clinique en témoigne, il ne s'agit pas nécessairement pour ces adolescents de « dé-métaphoriser le fonctionnement familial » ou de faire barrage « la scène primitive tant redoutée »², pas plus qu'il ne s'agit fondamentalement de « partir en guerre contre la société »³ ou de trouver la parade au « travail de deuil nécessaire à l'adolescence »⁴. Le pacte narcissique qui se donne à voir de la même manière semble répondre à autre chose, à un autre agencement du lien social où l'alliance ne va pas de soi, structurée par l'obligation, la responsabilité et où l'autorité advient comme contractuelle.

Aussi, s'il arrive à cet espace « à plat » de favoriser dans ses extrêmes l'interchangeabilité de ces autres, il ne s'y résume pas. L'autre, pair plus ou moins investi, n'occupe pas systématiquement la place indifférenciée du frère jumeau⁵. La différence persiste, s'actualisant dans les modes de représentations et de hiérarchisations qu'ils établissent vis-à-vis des figures qui sont les siennes. La question originelle, généalogique, ne se voit nullement déniée, seulement se trouve-t-elle devancée par la question mythique qui autorise d'autres fondements aux liens et aux investissements qui les sous-tendent. Nous l'évoquons, à l'identitaire que vient conforter l'illusion groupale, se voit substituer valeurs et mythes, ceux que l'on défend ou que l'on risque dans l'espace même de la rencontre.

Qu'envisager alors lorsque les propositions d'experts se bornent à considérer et affirmer le caractère dissuasif de la sanction pénale, persuadés qu'elle est *la* solution au processus de respon-

¹ J.B. Chapelier (Dir.), *Le lien groupal à l'adolescence*, op.cit., p.33-36.

² *Idem.*

³ *Ibid.*, p.55.

⁴ *Idem.*

⁵ J.B. Chapelier, « Liberté, égalité, fraternité », *Liens fraternels et adolescence*, op.cit., p.64

sabilisation ? Par ailleurs, peut-on tout à la fois réagir vite, fort et de manière efficace¹ ? Auquel cas, nous pourrions nous interroger sur l'adresse de cette réaction : l'acte, celui qui le commet ou encore, ceux en charge du suivi des mesures ? Si les dispositions politiques prises ou encouragées se présentent comme étant de l'ordre du contrôle social formel de la délinquance, elles sont tout autant destinées à une gestion plus performative des activités des professionnels de l'éducatif... il faut viser le rendement. Engager une réponse systématique pour toute infraction, présumer automatiquement du discernement d'un mineur âgé de plus de 12 ans, cumuler dans toutes les hypothèses les peines et les sanctions éducatives... sous couvert d'un principe de cohérence de la réponse pénale², des propositions non moins économiques que stratégiques.

Mais qu'en est-il de la cohérence pour l'adolescent lui-même ? Nous ne saurions manquer d'émettre des réserves quant au degré de « réussite » d'interventions inscrites en pareil contexte, que ce soit au titre d'une prise en charge ou d'une prévention. Là où les propositions faites par ladite commission ministérielle insistent sur la dimension temporelle, promouvant un renouvellement des délais et durées³ d'actions – de réactions – la clinique n'a de cesse de nous ramener au primat d'une dimension spatiale pour les premiers concernés. Nous avons pu le constater, les agencements à l'œuvre dans la relation, celle-là même qui pose les jalons d'une responsabilisation, sont plus spatialisés que temporalisés. Les phénomènes de désarticulation du (et dans le) temps, renvoient au processus pubertaire lui-même, et de vaciller plus sensiblement encore lorsque l'adolescent occupe une position délinquantielle. C'est là nous semble-t-il, ce dont nous devons nous saisir pour accompagner les « mineurs de justice ».

Reprenons pour exemple le discours qu'ils peuvent porter sur leur évolution, ou celle de leur parcours : si les adolescents que nous avons rencontrés peuvent pour certains d'entre eux, désigner un avant et un après pour témoigner d'un changement dans leurs relations aux figures d'autorité convenues (parents, forces de l'ordre, magistrats, etc.), pointer l'évènement qui a permis ce mouvement semble plus difficile, si ce n'est nous donner à voir une rencontre contenante à un moment donné de leur trajectoire, un autre porteur pourrions-nous dire, occupant une position spécifique, différente de la masse des autres. Chacune de ces rencontres n'a pas eu un effet positif systématique et immédiat certes, seulement cela nous amène-t-il à penser là un levier possible. Les relations engagées apparaissent davantage spatialisées que temporalisées. Dit plus simplement, la dimension spatiale concourt plus que celle temporelle à l'établissement de rela-

¹ Varinard, A., (Dir.), *Entre modifications raisonnables et innovations fondamentales, 70 propositions pour adapter la justice pénale des mineurs*, Rapport de la commission de propositions de réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 relative aux mineurs délinquants, Paris, Décembre 2008.

² *Idem.*

³ *Idem.*

tions « salutaires », en ce sens que investies et créditées. On le voit plus concrètement à travers l'usage qu'ils font de l'outil que nous pouvions leur proposer, notamment le génogramme que nous abordions en amont de ce chapitre. Le génogramme s'avère prétexte au contage d'un système relationnel, pas tant d'une histoire familiale.

Tout porte à croire qu'un dispositif centré sur le temps n'aurait que peu d'effet chez ces adolescents comparativement à un dispositif centré sur l'espace relationnel, celui-là même susceptible de faire se mouvoir la situation de l'adolescent – l'hétérotopie critique de l'adolescence. Aussi, conviendrait-il d'engager une forme d'investigation qui, plus que d'une *bioscopie*, relèverait d'une *stratoscopie* relationnelle, moins tributaire des dimensions institutionnelles et évènementielles – généalogiques chacune à leur manière – que d'une géographie relationnelle. Plus que le temps, l'espace créé ici la relation. Il délimite un territoire, détermine des modalités d'échange, et situe chacune des parties dans l'altérité. Il est ce sur quoi il convient de jouer pour « déplier » la dynamique du sujet adolescent et l'« accrocher » dans la rencontre.

Il s'agit d'une des mises en perspective que nous pourrions proposer : celle d'une mutation de la position clinique dès lors que nous sommes confrontés à ces sujets du pubertaires que le judiciaire convoque sans parvenir à les « contenir ». Une position qui viendrait substituer à la prescription *Raconte-moi ton histoire*, les suivantes : *Conte-moi de quels territoires es-tu et de quels écarts te saisis-tu ? Plus avant, de quelle place te valorises-tu ?* La systématiser précisément n'est pas chose aisée compte tenu de la singularité clinique. Toutefois le mode de production des résultats étant tout aussi important que la quête des résultats elle-même, si ce n'est plus en matière de recherche ou d'expertise, il nous semble intéressant de proposer ici les jalons « méthodologiques », en quelques sortes les principes d'un mode de présence un peu différent de celui véhiculé dans la pratique contemporaine pourtant non sans histoire.

Comme l'écrit L.M. Villerbu, « la position prise en séance par le clinicien est primordiale »¹. Par l'entremise de consignes, elle va participer à l'émergence progressive d'une dynamique subjective, logique, ainsi soumise à l'épreuve ; et faire se manifester des normes, toutes relatives, autant que des écarts, dans des tentatives plus ou moins aménagées. Nous retrouvons là l'enjeu clinique – et transférentiel – d'une démarche « transgressive » en tant qu'elle cherche à traverser, passer outre : *l'enquête aux limites*, notamment utilisée au Rorschach. A la manière d'un forçage, il s'agit de

« Confronter le sujet à une problématique ou à une situation que le testeur a perçue

¹ Villerbu, L.M., (1963), *Psychopathologie projective*, Rennes, ARCP, 1994, p.47.

comme ayant été l'objet d'un évitement systématique »¹.

Tout cela n'est évidemment pas sans modifier, comme nous le rappelle C. Bouchard, « les conditions mises en place pour la sollicitation et le recueil des réponses dites « spontanées » »² plus régulièrement réservées à une démarche expérimentale de validation des hypothèses interprétatives que peut formuler le praticien à mesure de son investigation. Clarifier, préciser, déplacer, décontextualiser, contrarier, sont autant de modalités d'interventions prescriptives de transgression dans un discours en construction, nécessairement ponctué d'incohérences, de manques, de trous. Ne s'agissant pas là du produit d'une recette, cette position est à inventer à chaque fois, « sur le tas », supposant des ajustements en fonction de chaque cas, de chaque impossible, finalement, de chaque construction en-train-de-se-faire ; avec une direction générale néanmoins : creuser plus avant, décaler et faire varier. C'est là ce que préconisait déjà J. Piaget abordant ce qu'il désignait comme « méthode clinique » en matière de psychologie de l'enfant ; souhaitant se garder de toute tendance suggestive. Dès 1926 il écrit :

« Le seul moyen d'éviter ces difficultés est de faire varier les questions, de faire des contre-suggestions, en bref, de renoncer à tout questionnement fixe »³,

Et d'ajouter,

« L'art du clinicien consiste, non à faire répondre, mais à faire parler librement et à découvrir les tendances spontanées au lieu de les canaliser et de les endiguer »⁴.

Ce mode d'examen suppose donc un retour sur le discours, celui par quoi on se laisse surprendre et qui nous donne à voir, plus ou moins naïvement, l'équivocité de certaines propositions faites par le sujet ou, en retour, par nous-même. C'est là se laisser diriger tout en dirigeant. Il nous semble important de nous saisir de ces écarts – de représentations, de définitions, et de positions⁵ – et d'y convoquer l'autre, sous couvert du mythe qu'il nous conte, dès lors que l'on se dirige à deux vers des terrains critiques.

Travailler à partir des limites ainsi émergentes conduit le sujet à modifier la forme de saisiss-

¹ L.M. Villerbu, *Psychopathologie projective, op.cit.*, p.51.

² Bouchard, C., *Optimisation de l'utilisation des tests projectifs en clinique psychologique. Méthodes d'enquête et de guidance projective*, Conférence prononcée à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, Nantes, Mai 2002.

³ Piaget, J., (1926), Introduction. Les problèmes et les méthodes, in *La représentation du monde chez l'enfant*, Alcan, PUF, 1947, pp.5-30. Document téléchargeable en ligne sur <http://www.fondationjeanpiaget.ch>

⁴ *Ibid.*, p.7.

⁵ Nous nous rappellerons par exemple les écarts constatés entre la définition que les adolescents nous donnent de la victime et celle posée légalement, qu'ils connaissent tout autant ; la définition de la Loi elle-même, telle qu'ils peuvent la restituer conventionnellement et la valeur qu'il lui accorde ; ou encore, les écarts nombreux que nous avons pu souligner en terme de place désignée pour l'autre.

ment du matériel qui lui est proposé¹, et dans notre cas, du guide d'entretien proposé ou des interventions réalisées, à l'image d'un support projectif détourné. Nous observons là le passage réalisé de l'enquête aux limites à la guidance projective et qui fonde en partie la position que nous proposons. La guidance projective conceptualisée par P. Pignol, L.M. Villerbu et C. Bouchard² consiste en une utilisation originale du « forçage des limites », écho méthodologique de l'enquête aux limites appliquée au MAPS – *Make a Picture Story* – de Shneidman³. Plus précisément, elle vient en opérationnaliser la dimension thérapeutique, en proposant au sujet de reconsidérer ses impasses, et ainsi d'introduire des espaces de changements, de variations, là où dominaient des impossibles... ce que les auteurs nomment « le négatif de la production du sujet »⁴, un au-delà du discours construit, plus ou moins « appris », mais régulièrement « écran » pourrions-nous dire, puisque empreint d'aménagements défensifs.

Déplier plus avant donc, en soumettant le sujet aux interrogations du clinicien, à ses représentations, ses incompréhensions éventuellement ; clinicien qui, à l'écoute, se doit et doit à l'autre de ne pas être dupe du conte qu'il reçoit en l'état. En cela, comme le défendent les auteurs, la proposition contre-transférentielle est mise en débat ; et d'ajouter que

« C'est de la mise en scène transférentielle [que le psychologue] attend que le sujet se donne des perspectives renouvelées et qu'il en prenne acte en tant que retentissement »⁵.

Concluant sur les données cliniques, nous évoquons plus haut l'intérêt de penser de nouvelles modalités de transfert. Ce pourrait en être une que de systématiser de cette manière, une position clinique. Cette dynamique à l'œuvre dans la rencontre avec l'adolescent, nous semble représenter un instrument non négligeable, à mettre à profit dans l'actualité de l'échange – son cadre

¹ C. Bouchard, *Optimisation de l'utilisation des tests projectifs en clinique psychologique. Méthodes d'enquête et de guidance projective, op.cit.*

² Pignol, P., Villerbu, L.M., Bouchard, C., (1992), A propos du MAPS d'Edwin S. Shneidman : deux perspectives de recherches autonomes : clinique thérapeutique et clinique psychopathologique, in *Bulletin de psychologie*, 406, pp.520-530.

³ Pour P. Pignol, qui a consacré nombre de ses écrits au MAPS, cette méthode projective inaugurée par Shneidman, offre les conditions nécessaires à l'investigation des aménagements et réaménagements défensifs du sujet face à certaines problématiques, objet d'évitements systématiques. A ce titre, il en propose une certaine systématisation... contraindre le sujet à une confrontation dès lors que celle-ci pourrait venir répondre à une hypothèse clinique préalablement formulée, relative à certains modes de saisie observés. La procédure du *forcing-the-limits* qui suppose pour le clinicien de mettre en scène à son tour, des éléments du décor et/ou des personnages estimés conflictuels pour le sujet, apparaît ainsi comme favorisant la recherche expérimentales d'effets limites de normes, autrement dit, le rejeu de ce qui fait impasse (Pignol, P., Villerbu, L.M., Bouchard, C., (1992), A propos du MAPS d'Edwin S. Shneidman : deux perspectives de recherches autonomes : clinique thérapeutique et clinique psychopathologique, in *Bulletin de psychologie*, 406, pp.520-530 ; Villerbu, L.M., Pignol, P., La médiation projective : des techniques projectives à la guidance projective, in Douville, O., (Dir.), (2006), *Les méthodes cliniques en psychologie*, Paris, Dunod, pp.147-167).

⁴ P. Pignol, L.M. Villerbu, C. Bouchard, A propos du MAPS d'Edwin S. Shneidman : deux perspectives de recherches autonomes : clinique thérapeutique et clinique psychopathologique, *ibid.*, pp.527.

⁵ L.M. Villerbu, P. Pignol, La médiation projective : des techniques projectives à la guidance projective, *op.cit.*, p.157.

et son déroulement – puis dans le dispositif d’accompagnement et de prise en charge clinique – qu’il s’agisse d’une clinique éducative, thérapeutique ou judiciaire¹.

Contraignante, cette offre demeure offre de situations, chaque protagoniste étant tout à la fois acteur et (co)auteur de sa place, de ses mouvements, plus largement de son espace, face aux résistances de l’autre, co-constructeur d’un ensemble – projectif – qui n’est pas et ne pourrait être donné d’avance. Prescrire, ne pas (trop) se laisser conter, occuper une position active, conduire vers l’impasse, le retranchement, sont là autant de modes de circonscription d’un dispositif favorisant l’écart, le jeu et le décollement dans lequel nous pouvons soumettre à l’expérimentation, quelques logiques : poser de la contradiction et voir comment le sujet l’aménage.

Le mode de présence ainsi décrit dans ses principes n’est plus celui attendant à la pratique de l’association libre où s’enchaînent dans le discours, idées, représentations, images, émotions, sans censure ni résistances pour leur faire face. Il n’est pas davantage celui qui opte pour l’émergence libre d’une demande. Là encore, le problème posé est avant tout celui du clinicien – en quête – et le sujet, de répondre à celui-là plus qu’à la consigne elle-même.

Mais alors, jusqu’où « soumettre » ? Jusqu’où pousser le sujet pour l’amener à se mouvoir et dévoiler plus avant ses rationalités ? C’est au tour de l’éthique de jouer de ses effets et de ses limites, celle qui détermine ce que l’on pense pouvoir entendre, mais aussi le seuil de tolérance de l’autre, dont il témoigne notamment lorsqu’il se détourne de l’échange avec plus de violence... lorsque le mythe ne peut plus se satisfaire des béquilles auxquelles il recourait jusque là et que le risque devient trop grand pour le sujet.

Nous l’avons vu, pour que la relation perdure dès lors qu’elle ne permet plus au mythe de se maintenir, elle suppose de mettre le sujet en présence d’un autre singulièrement investi et crédité, irremplaçable, distinct de la masse des autres. Alors, la parité est partie prenante de cette permanence : être *ex æquo* bien que différents, devient un impératif, un reste nécessaire, un dernier rempart en quelque sorte... face à ce risque devenu trop grand : la perte que nous mettions en exergue au dernier chapitre. Si celle-ci ne peut plus être compensée, il lui faut pouvoir se montrer comme un risque partagé, relativement *équitable*, dans l’espace d’échange : là où chacun risque de perdre quelque chose, se dessine le lieu d’une rencontre et d’une entente possible. La position clinique, éducative particulièrement, consistera dès lors à signifier au sujet non plus un *Tu n’as rien à perdre* mais un *J’ai à perdre autant que toi*.

¹ Villerbu, L.M., *Vers une psycho-criminologie intégrative*, Allocution de clôture prononcée lors du colloque *Les 10 ans de la loi de 1998*, Nantes, Décembre 2008.

La problématique contemporaine des adolescents et plus encore, des mineurs de justice, nous confronte aux écarts, aux décalages, aux digressions. Or, ce sont ces mouvements qu'il convient d'appréhender, de déconstruire puis d'accompagner, méthodologiquement et cliniquement, pour parer à la menace d'une histoire sans fin, plus génératrice encore de difficultés à dire et de manques à entendre. L'institution subjective que ces sujets mettent au jour n'est pas celle judiciaire, « toute prête », immuable, moralement référencée et a-conflictuelle *a priori*. Son examen doit alors forcer le professionnel qui y prend part à perdre de vue le cadavre qui vient la masquer et que la justice n'a de cesse chercher à réifier, dans l'histoire ou ailleurs – nous l'évoquions en début de ce travail, discutant notamment des implications envisageables de la loi créatrices des peines plancher.

Charge alors à ce dernier de faire en sorte que la démarche expertale, eu égard aux missions qui lui sont données par le magistrat, puisse apprécier ces nouveaux espaces et n'astreigne pas ces adolescents à demeurer un pied dans le cercueil. A moins qu'il ne s'agisse là encore « que » d'un mythe.

BIBLIOGRAPHIE

Abelhauser, A., (1999), Pourquoi ai-je mangé papa ? in Villerbu, L.M., Viaux, J.-L., (Dir.), (1999), *Expertise psychologique, psychopathologie et méthodologie*, Paris, l'harmattan, pp.159-167.

Alpozzo, M. (2005), *Les stratégies du pouvoir selon Michel Foucault*. Disponible sur http://www.oulala.net/Portail/imprimer.php3?id_article=1608.

Althusser, L., (1995), *Sur la reproduction*, Paris, PUF.

Anzieu, D., (1975), *Le groupe et l'inconscient, l'imaginaire groupal*, Paris, Dunod, 1999.

Arendt, H., (1955), Qu'est-ce que l'autorité ?, in Arendt, H., (1972), *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 2006, pp.121-185

Askofaré, S., (2006), Le Génie du sinthome, in *l'En-je lacanien*, 2, 7, pp.143-152.

Assoun, P.-L., (2006), L'Un inconscient, Monothéisme et psychanalyse, in *Cliniques Méditerranéennes*, 73, pp.25-37.

Assoun, P.-L., (2001), L'épreuve du consentement : à propos du lien fraternel, in *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 44, 2, pp.39-49.

Assoun, P.-L., (1997), *Psychanalyse*, Paris, PUF.

Assoun, P.-L., (1993), *Freud et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin.

Assoun, P.-L., Zafiropoulos, M., (1994), *La règle sociale et son au-delà inconscient I, Psychanalyse et pratiques sociales*, Paris, Economica.

Aubert-Godard, A., Mon frère, intrus, compagnon de toujours, autre moi ? Du lien fraternel génétique comme révélateur d'un lien fraternel fondamental, in Marty, F., (Dir.), (2002), *Le lien et quelques unes de ses figures*, Rouen, PUR, pp.233-263.

Aubusson de Cavarlay, B., (1999), « France 1998 : la justice des mineurs bousculée », in *Criminologie*, 32, 2, pp.83-99.

Bailleau, F., Cartuyvels, Y., (2002), Introduction, in *Déviance et société*, 3, 26, pp.279-282.

Barus-Michel, J., Giust-Desprairies, F., Ridet, L., (1996), *Crises. Approche psychosociale clinique*, Paris, Desclée de Brouwer.

Beauvois, J.-L., Le statut du concept de groupe et l'articulation psychosociale, in Mugny, G., Oberlé, D., Beauvois, J.-L., (1995), *Relations humaines, groupes et influence sociale*, Grenoble, PUG, pp.151-159.

Beccaria, C., (1764), *Des délits et des peines*, Paris, Flammarion, 1991.

Benghozi, P., (2007), La trace et l'empreinte : l'adolescent, héritier porte l'empreinte de la transmission généalogique, in *Adolescence*, 25, 4, pp.755-777.

Benhaïm, M., Rassial, J.-J., (Dir.), (2006), *De l'infantile au juvénile*, Ramonville Saint-Agne, Erès.

- Bergeret, J., (1984), *La violence fondamentale, l'inépuisable Œdipe*, Paris, Dunod.
- Birman, J., Fraternité, Destins et impasses de la figure du père dans l'actualité, in Lévy, P., (Dir.), (2003), *Le lien fraternel*, Paris, L'harmattan, pp.45-71
- Birraux, A., Violence à l'adolescence et clivage du moi, in Marty, F., (Dir.), (1997), *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.131-144.
- Blatier, C., (1999), *La délinquance des mineurs, l'enfant, le psychologue, le droit*, Grenoble, PUG.
- Blos, P., (1963), Le concept d'Acting-out, in Marty, F., (Dir.), (2002), *Le jeune délinquant*, Paris, Payot, pp. 295-322.
- Blos, P., (1962), *Les adolescents, essai de psychanalyse*, Paris, Stock, 1967.
- Boccaro, M., Le trou noir du social ou Les fondements mythiques de la société humaines, in Assoun, P.-L., Zafiroopoulos, M., (1994), *La règle sociale et son au-delà inconscient I, Psychanalyse et pratiques sociales*, Paris, Economica, pp167-190.
- Bonfils-Marchand, C., Villerbu, L.M., (1997), Clinique éducative et relations d'intimidation, harcèlement, psychopathologie et perspectives d'accompagnement, in *Les cahiers de cliniques psychologiques*, 20, pp.123-173.
- Bonnet, C., Pechikoff, S., (2007), A l'Ami à l'Amour, in *Adolescence*, 3, 61, pp.561-571.
- Bonnet, G., (2007), La promesse, Rôles et fonctions des idéaux à l'adolescence, in *Adolescence*, 25, 1, pp.189-205.
- Bordet, J., (1998), *Les « jeunes de la cité »*, Paris, PUF.
- Born, M., (2003), *Psychologie de la délinquance*, Bruxelles, De Boeck.
- Born., M., (1983), *Jeunes déviants ou délinquants juvéniles*, Lièges, Mardaga.
- Bouchard, C., (2002), *Les conduites déviantes et délinquantes à l'adolescence, analyse psychologique et psychopathologique*, document non publié.
- Bourguignon, O., La problématique fraternelle, in Bourguignon, O., (Dir.), (1999), *Le fraternel*, Paris, Dunod.
- Bourguignon, O., Structures et dynamismes psychiques inconscients, in Bourguignon, O., (Dir.), (1999), *Le fraternel*, Paris, Dunod.
- Bourguignon, O., (Dir.), (1999), *Le fraternel*, Paris, Dunod.
- Bourquin, J., De l'éducation corrective à l'éducation surveillée. L'éducation corrective : 1830-1945, in Bonin, Y., (1990), *Enfants et prison*, Paris, Eshel, pp.80-92.
- Broussole, P., (2001), L'appareil psychique groupal : Kaës R. Paris : Dunod, coll. « Psychismes » ; 2000. 270 p., 2^e éd., in *l'Evolution psychiatrique*, 66, 3, p.538.

- Brun, D., (2007), L'amitié à l'adolescence : pour quoi faire ?, in *Adolescence*, 3, 61, pp.514-548.
- Brunet, L., (2000), Introduction à "Censure, peine de mort et enfer" d'André Lussier, in *Filigrane*, 9, 2, p.112-135.
- Brusset, B., (1981), Le transfert fraternel dans les groupes thérapeutiques, in *Bulletin de psychologie*, 37, 363, pp.121-129, 1983.
- Butler, J. (1997), *La Vie psychique du pouvoir*, Paris, Léo Scheer, 2002.
- Buydens, M., (2005), *Sahara, l'esthétique de Gilles Deleuze*, Paris, Vrin.
- Cadoret, M., (2003), *Le paradigme adolescent*, Paris Dunod.
- Caillé, A., (1996), Ni holisme ni individualisme méthodologiques, Marcel Mauss et le paradigme du don, in *Revue du M.a.u.s.s.*, 8, pp. 12-58.
- Carel, A., (2002), Le processus d'autorité, in *Revue Française de psychanalyse*, 1,66, pp.21-40.
- Casoni, D., (2002), Never twice without trice. An attempt at Understanding traumatic Neurosis, in *International Journal of psychoanalysis*, 83, L., pp.137-159.
- Casoni, D., Brunet, L., (2003), *La psychocriminologie. Apports psychanalytique et applications cliniques*, Montréal, PUF.
- Catonné, J.-P., (1998), Le retour de la morale in *Psychologie clinique*, 5, pp.23-29.
- Chabal, M., (1996), Quand la réciprocité semble non réciproque ou la réciprocité cachée, in *Revue du M.a.u.s.s.*, 8, pp. 133-143.
- Chaltiel, P., Romano, E., (2004), L'espace fraternel dans la thérapie familiale (II), in *Cahiers critiques de thérapie familiale et pratiques de réseaux*, 32, 1, pp.49-65.
- Chapelier, J.-B., (2008), « Liberté, égalité, fraternité », Liens fraternels et adolescence, in *Dialogue*, 1, 179, pp.59-74.
- Chapelier, J.-B., (2000), Emergence et transformation de la groupalité interne à l'adolescence à partir des psychothérapies psychanalytiques de groupe, in Chapelier, J.-B. (Dir.), (2000), *Le lien groupal à l'adolescence*, Paris, Dunod, pp.1-57.
- Chapelier, J.-B., (1993), Groupe de frères et le syndrome des Daltons, in *Adolescence*, 11, 2, pp. 327-343.
- Charbonnier, G., (1961), *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*, Paris, René Julliard et Librairie Plon.
- Chartier, J.-P., (1999), Approche psychanalytique de « l'incassable », in *Bulletin de psychologie*, 52 (3), 441, pp.317-320.
- Chatel, M.M., (1990), Pour introduire à la frénésie, in *Revue de psychanalyse Littoral*, 30, pp.7-10.
- Coslin, P.G., (1999), *Les adolescents devant les déviances*, Paris, PUF.

- Cusson, M. (1983), *Le contrôle social du crime*, Paris, PUF.
- Cusson, M., (1981), *Délinquants, pourquoi ?* Paris, Armand Colin.
- Danet, J., Cinq ans de frénésie pénale, in Mucchielli, L., (Dir.), (2008), *Frénésie sécuritaire, retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, La Découverte, p.19-29.
- De Fraene, D., *Actes du colloque La responsabilisation des parents, une réponse à la délinquance des mineurs ? Perspectives internationales*, Janvier 2008, p.56-63.
- De Neuter, P., (2007), Du père oedipien aux tiers symboligènes, in *Cliniques Méditerranéennes*, 75, pp.109-124.
- De Singly, F., (2000), *Les uns avec les autres*, Paris, Armand Collin.
- Debray, Q., Max Scheler et la crise des valeurs, in Assoun, P.L., Zafiroopoulos, M., (Dir.), (1995), *La haine, la jouissance et la loi, II Psychanalyse et Pratiques sociales*, Paris, Anthropos, pp.113-119.
- Delaroche, P., Conclusion, in Rassial, J.-J., (Dir.), (1998), *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.113-114.
- Deleuze, G., Guattari, F., (1980), *Capitalisme et schizophrénie 2, Mille plateaux*, Paris, Editions de Minuit, 1997.
- Deleuze, G., Guattari, F., (1972), *Capitalisme et Schizophrénie, L'anti-Oedipe*, Paris, Editions de Minuit, 1995.
- Delrieu, A., L'interdit de l'inceste « freudien », l'interdit de l'inceste « social » : deux logiques, in Assoun, P.L., Zafiroopoulos, M., (Dir.), (1994), *La règle sociale et son au-delà inconscient, I Psychanalyse et Pratiques sociales*, Paris, Anthropos, pp.151-165.
- Derrida, J., (1994), *Politique de l'amitié*, Paris, Galilée.
- Deutsch, H., (1967), *Problèmes de l'adolescence*, 2003, Paris, Payot.
- Douville, O., (2007), *De l'adolescence errante. Variations sur les non-lieux de nos modernités*, Nantes, Ed. Pleins feux
- Douville, O., Des constructions infantiles aux mythes pubertaires : champ social et modernité, in Benhaïm, M., Rassial, J.-J., (Dir.), (2006), *De l'infantile au juvénile*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.31-48
- Douville, O., La fratrie et le frater, approche d'anthropologie clinique, in Lévy, P., (Dir.), (2003), *Le lien Fraternel*, Paris, L'Harmattan, pp.17-36.
- Douville, O., (2000), Agirs adolescents et modernité, in Hoffmann, C., (Dir.), (2000), *L'agir adolescent*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.81-94.
- Douville, O., (2000), Fragments, constructions et destins contemporains du « mythe » individuel à l'adolescence, in Rassial, J.-J., (Dir.), (2000), *Sortir : l'opération adolescente*, Ramonville Saint-

Agne, Eres, pp.33-76.

Douville, O., (1993), Corps et roman familial à l'adolescence, in *Cliniques Méditerranéennes*, 39,40, pp.165-182.

Droeven, J., Grinschpun, E., Lewkowicz, I., (2002), Choix fraternel dans la rue : les illisibles du discours institutionnel, in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 32, pp.151-171, 2004.

Dubet, F., (1987), *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1995.

Dubet, F., (1988), Les transformations de l'identité, in Villerbu, L.M., (Dir.), (1992), *Violence, délinquance, psychopathie*, Rennes, PUR, pp.138-143.

Duez, B., (2006), Destins du transfert : scénalité et obscénalité, les scènes de l'autre, in *Adolescence*, 4,24, pp.893-904.

Duret, P., (1996), *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, Paris, PUF.

Durkheim, E., (1897), *Le suicide, Etude de sociologie*, Paris, PUF, 1967.

Enriquez, E., (1983), *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Gallimard, 2003.

Erikson, E.H., (1968), *Adolescence et crise, la quête de l'identité*, Paris, Flammarion, 1988.

Folscheid, D., *Au fond de la violence meurtrière... ou « L'Ogre aussi est dans la cuisine »*, Acte du Colloque International « Meurtre d'enfant, Enfant meurtrier, Approche pluridisciplinaire », Novembre 2008, Rennes, à paraître en 2010.

Foucault, M., (1976-1988), *Dits et écrits Tome 2, 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001.

Foucault, M., (1984), L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté, in Foucault, M., (1976-1988), *Dits et écrits Tome 2, 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, pp.1527-1548

Foucault, M., (1978-1979), *Naissance de la biopolitique, Cours au collège de France*, Paris, Gallimard, 2004.

Foucault, M., (1977-1978), *Sécurité, territoire, population, Cours au collège de France*, Paris, Gallimard, 2004

Foucault, M., (1975-1976), « *Il faut défendre la société* », *Cours au Collège de France*, Paris, Gallimard, 1997.

Foucault, M., (1976), *Histoire de la sexualité I, la volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1994.

Foucault, M., (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Tel Gallimard, 1993.

Foucault, M., (1972), *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Tel Gallimard, pp.67-109, 2007.

Foucault, M. (1967), Des espaces autres, in *Dits et écrits Tome 2 : 1976-1988*, Paris, Gallimard,

pp.1571-1582, 2001.

Fréchette, M, Leblanc, M., (1987), *Délinquances et délinquants*, Boucherville, Québec, Gaëtan Morin.

Freud, S., (1939), *L'homme Moïse et la religion monothéiste*, Paris, Gallimard, 1986,

Freud, S., (1923), *Totem et Tabou*, Paris, Payot, 2001

Freud, S., (1921), Psychologie des foules et analyse du moi, in Freud, S., *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot & Rivages, pp.129-242, 2001.

Fromm, E., (1930), L'Etat éducateur, in Marty, F., (Dir.), (2002), *Le jeune délinquant*, Paris, Payot, pp. 271-278.

Gageiro Coutinho, L., (2001), *Les tribus et les collectifs dans la psychanalyse : de la horde à la fratrie*, Conférence prononcée devant le Groupe de Recherche et d'Etude sur la Musique et la Sociabilité, Mars 2001, Paris. Document téléchargeable en ligne sur <http://www.ceaq-sorbonne.org/node.php?id=1046&elementid=708>.

Gaillard, B., Questions de vulnérabilité. Vulnérabilité et jeunes en institution, in Villerbu, L.M., (Dir.), (2003), *Dangerosité et vulnérabilité en psychocriminologie*, Paris, L'harmattan, pp. 13-60.

Gauchet, M., (1985), *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 2005.

Genard, J.-L., (1999), *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Editions du CERF.

Girard, R., (1972), *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1998.

Givre, P., (2007), *Philia et adolescence*, in *Adolescence*, 3, 61, pp.505-528.

Gori, R., (1996), *La preuve par la parole, Essai sur la causalité en psychanalyse*, Paris, PUF.

Gros, F., (2003). *Entre pouvoir et territoire : Deleuze, Foucault*. Document téléchargeable en ligne sur http://1libertaire.free.fr/pouvoir_terr.html

Guégan, Y., Dépoussiérer l'autorité, in Gaillard, B., (Dir.), (2005), *Les violences en milieu scolaire et éducatif, connaître, prévenir, intervenir*, Rennes, PUR, pp.133-142.

Gutton, p., (2007), Culture d'amis, in *Adolescence*, 25, 3, pp.623-644

Gutton, P., (2002), *Violence et adolescence*, Paris, In Press.

Gutton, P., (1991), *Le pubertaire*, Paris, PUF.

Habermas, J. (1968), *Connaissance et intérêt*, Paris, Tel Gallimard, 2006.

Harvey, R., Ann Kaplan E., Noudelmann, F., (Dir.), (2004), *Politique et filiation*, Paris, Kimé.

Hegel, G.W.F., (1835), *Esthétique, Tome 1*. Document téléchargeable en ligne sur <http://classiques.uqac.ca/classiques/hegel/hegel.html>, 2003.

- Hegel, G.W.F., (1807), *Phénoménologie de l'esprit*, Paris, Gallimard, 2002.
- Houssier, F., (2003), L'adolescent, un sujet récalcitrant dans l'histoire de la pratique psychanalytique. L'originalité de l'approche d'August Aichhorn, in *Dialogue*, 162, 4, pp.35-45.
- Houssier, F., (2002), Commentaire du texte de P. Blos : « Le concept d'Acting-out », in Marty, F., (Dir.), (2002), *Le jeune délinquant*, Paris, Payot, pp.323-345.
- Jeammet, P., Comportements violents et psychopathologie à l'adolescence, in Marty, F., (Dir.), (1997), *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.33-46.
- Jeammet, P., Corcos, M., (2001), *Evolution des problématiques à l'adolescence, l'émergence de la dépendance et ses aménagements*, Rueil-Malmaison, Douin.
- Kaës, R., (2008), Alliances inconscientes et interdits de penser in *Rhizome*, 31, pp.8-9.
- Kaës, R., (2008), Le complexe fraternel archaïque, in *Revue française de psychanalyse*, 2, pp.383-396.
- Kaës, R., (1976), *L'appareil psychique groupal*, Paris, Dunod, 2000.
- Kaës, R., (1999), *Les théories psychanalytiques du groupe*, Coll. Que sais-je, Paris, PUF, 2002.
- Kaës, R., (1993), Le complexe fraternel, aspects de sa spécificité, in *Topique, revue freudienne*, 51, pp.5-42.
- Kaës, R., Objets et processus de la transmission, in Guyotat, J., Fédida, P., (Dir.), (1986), *Généalogie et transmission*, Paris, Ed. GREUPP, Echo-Centurion, pp.15-24.
- Kant, E., (1785), *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Librairie Hachette, 1904.
- Kant, E., (1797), *Métaphysique des mœurs, Tome II, Doctrine du Droit, doctrine de la vertu*, Paris, Flammarion, 2006.
- Klein, M., (1937), L'amour, la culpabilité et le besoin de réparation, in Klein, M., Rivière, J., (1968), *L'amour et la haine*, Paris, Payot, pp.73-149, 1984.
- Klein, M., Rivière, J., (1968), *L'amour et la haine*, Paris, Payot, 1984.
- Kohlberg, L., (1981), *Essays on moral development : the philosophy of moral development : moral stages and the idea of justice*, 1, San Francisco, Harper and Row
- Labadie, J.-M., La banlieue comme rupture, in Rassial, J.J., (Dir.), (1998), *Y'a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.25-31.
- Lacan, J., (1938), *Les Complexes familiaux dans la formation de l'individu*, in Lacan, J., (2001), *Autres écrits*, Paris, Seuil, pp.23-84.
- Lacan, J., (1961-1962), *Séminaire sur l'identification*. Document téléchargeable en ligne sur <http://www.ecole-lacanienne.net/bibliotheque.php?id=13>

- Laplanche, J., Pontalis, J.-B., (1967), *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1998.
- Laufer, M., Laufer, E., (1984), *Adolescence et rupture du développement, une perspective psychanalytique*, Paris, PUF, 1989.
- Lazerges, C., (2008), Un populisme pénal contre la justice des mineurs, in Mucchielli, L., (Dir.), (2008), *La frénésie sécuritaire, retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, la découverte, pp.30-40.
- Lazerges, C., Balduyck, J.-P., (1998), *Réponses à la délinquance des mineurs*, Mission interministérielle sur la prévention et le traitement de la délinquance des mineurs, Paris.
- Le Bodic, C. Pratiques sexuelles tarifées et villes, in Villerbu, L.M., Mousset, L. (Dir.), *De la prostitution aux pratiques sexuelles tarifées*, à paraître 2010.
- Le Bodic, C., *Deux paradigmes pour une rencontre manquée. Approches de la différences des sexes et leur mise en examen exploratoire en criminologie*, Thèse soutenue à l'Université Rennes II Haute-Bretagne, novembre 2006.
- Le Fourn, J.Y., (2007), L' « Amoitié » : de Jonathan à JN. A. Rimbaud, in *Adolescence*, 3, 61, pp.497-504.
- Le Gaufey, G. (2004), Séminaire intitulé « Du non rapport, études sur l'état d'exception ». Document téléchargeable en ligne sur <http://homepage.mac.com/WebObjects/FileSharing.woa/5/wo/drZyPvBXbrIf6Ri.1/0.2.1.2.26.31.97.4.35.0.1.1.1?user=legaufey&fpath=Seminaires&templatefn=FileSharing5.html>
- Le Gaufey, G. (1997), *Le lasso spéculaire, Une étude traversière de l'unité imaginaire*, Paris, EPEL.
- Le Gaufey, G., (1994), *L'éviction de l'origine*, Paris, EPEL.
- Le Gaufey, G. (1991), De la férocité du pacte, in *Revue de psychanalyse Littoral*, 31-32, pp.177-186.
- Le Gaufey, G., (1984), Père, ne vois-tu donc pas que tu brûles ? in *Revue de psychanalyse Littoral*, 11-12, pp.27-33.
- Leblanc, M., (1985), La délinquance à l'adolescence, in Szabo, D., Leblanc, M., (Dir.), (1985), *La criminologie empirique au Québec. Phénomènes criminels et justice pénale*, Montréal, PUM, pp.96-133.
- Lebrun, J.P., (1997), *Un monde sans limites, essai pour un clinique psychanalytique du social*, Ramonville Saint-Agne, Eres.
- Legendre, P., (1974), *L'amour du censeur, essai sur l'ordre dogmatique*, Paris, Seuil, 2005.
- Lerbet-Sereni, F., (1998), *Relation et éthique de la responsabilité*. Document téléchargeable en ligne sur http://www.mcxapc.org/docs/ateliers/lerbet1_new.pdf
- Lerbet-Sereni, F., (2004), *La relation pédagogique : éclairage systémique et travail des paradoxes*,

Document téléchargeable en ligne sur [http:// www.mcxapc.org/docs/ateliers/6_doc1.pdf](http://www.mcxapc.org/docs/ateliers/6_doc1.pdf)

Lerbet-Sereni, F., (1998), *Relation et éthique de la responsabilité*, Document téléchargeable en ligne sur [http:// www.mcxapc.org/docs/ateliers/lerbet1_new.pdf](http://www.mcxapc.org/docs/ateliers/lerbet1_new.pdf)

Lesourd, S., La violence du groupe est-elle évitable ?, in Gaillard, B., (Dir.), (2005), *Les violences en milieu scolaire et éducatif. Connaître, prévenir, intervenir*, Rennes, Pur, pp.85-94.

Lesourd, S., La frustration de l'acte et l'adolescent, in Hoffmann, C., (Dir.), (2000), *L'agir adolescent*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.21-32.

Lesourd, S., La déconstruction-reconstruction des systèmes référentiels, in Gutton, P., Bourcet, S., (Dir.), (2004), *La naissance pubertaire. L'archaïque génital et son devenir*, Paris Dunod, pp.99-126.

Lesourd, S., (1998), « Les désarrimés de la loi », in Rassial, J.-J., (Dir.), (1998), *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?* Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.33-41.

Lesourd, S., (1998), Mon frère, mon tendre ennemi, in *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 62, pp.33-40.

Lévinas, E., (1961), *Totalité et Infini : essai sur l'extériorité*, Paris, Garnier Flammarion, 1990.

Lévi-Strauss, C., (1962), *Le totémisme aujourd'hui*, Paris, PUF.

Lévi-Strauss, C., (1947), *Les structures élémentaires de la parenté*, New York, Mouton de Gruyter, 2002.

Lévy, P., Le ban du lieu, in Rassial, J.-J., (Dir.), (1998), *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.17-23.

Libeau Mousset, L., Winter, A., (2008), *Les mineurs dits « incasables ». Une analyse des facteurs de risques de vulnérabilité des adolescents, à travers leur parcours de vie et les prises en charges institutionnelles*, rapport de recherche, Paris, ONED.

Loeber, R., Stouthamer-Loeber, M., (1986), La prédiction de la délinquance, in *Criminologie*, 19, 2, pp.49-77.

Mahy, J.-F., La transgression juvénile nécessaire au respect de la Loi ?, in Lesourd, S. (Dir.), (1992), *Adolescents dans la cité*, Toulouse, Eres, pp.25-31.

Mailloux, N., (1968), Délinquance et répétition compulsive, in *Contribution à l'étude des sciences de l'homme*, 6, pp.73-83.

Maisondieu, J., (1997), *La fabrique des exclus*, Pairs, Bayard.

Malinowski, B., (1921), *La sexualité et sa répression dans les sociétés primitives*, Paris, Payot, 2001.

Marcelli, D., (1993), Œdipe fils unique. Ou le lien fraternel comme tâche aveugle de la théorie, in

Adolescence, 11, 2, pp. 229-248.

Martuccelli, D., (2005), Rapport groupal et lien social : les transformations contemporaines, in *Revue de psychothérapie psychanalytique du groupe*, 2, 45, pp.137-149.

Martuccelli, D., (2004), Figures de la domination, in *Revue française de sociologie*, 45-3, pp.469-497.

Marty, F., Introduction, Le travail du lien ou le chaos, in Marty, F., (dir.), (2002), *Le lien et quelques unes de ses figures*, Rouen, PUR, pp.9-20.

Marty, F., (Dir.), (2002), *Le jeune délinquant*, Paris, Payot.

Marty, F., (2000), Le meurtre du double. Fonction mythique du fratricide, in *Dialogue*, 3, 149, pp.11-18.

Marty, F., Violence à l'adolescence, in Marty, F., (Dir.), (1997), *L'illégitime violence. La violence et son dépassement à l'adolescence*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.7-17.

Masson, A., (2006), *Rapport au corps entre transgression et exploitation*, Conférence prononcée en séminaire de recherche, Rennes, Document non publié.

Mauger, G., (2006), *L'Émeute de novembre 2005, une révolte protopolitique*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du croquant.

Maurice, C., (2007), L'adolescence en banlieue : un nouveau « malaise » ? in *Adolescence*, 25, 1, pp.165-176.

Mauss, M., (1924), Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, in Mauss, M. (1950), *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 2004, pp.143-279.

Mead, M., (1966), *L'un et l'autre sexe*, Paris, Gallimard, 1988.

Merle, R., Vitu, A., (1967), *Traité de droit criminel. Problèmes généraux de la science criminelle. Droit pénal général*, Paris, Cujas, 1997.

Merleau-Ponty, M., (1945), *La phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1976.

Missenard, A., Refoulement originaire et transmission psychique en petit groupe, in Guyotat, J., Fédida, P., (Dir.), (1986), *Généalogie et transmission*, Paris, Ed. GREUPP, Echo-Centurion, pp.71-81.

Moles, A., Rohmer, E., (1998), *Psychosociologie de l'espace*, Paris, l'Harmattan.

Montesquieu, (1721), *Lettres persanes*, Paris, Livre de poche, 1972.

Monzani, S., (2006), L'utopie du patriarcat. Fraternel et fraternité dans l'œuvre de B-M. Koltès, in *Cahiers de psychologie clinique*, 27, pp.141-162.

Moreau, V., La nature énigmatique de l'autorité, in *Revue la Petite Girafe*, Juin 2006, pp.103-104.

Mouras, J.-P., Soumissions adolescentes, in Hoffmann, C., (Dir.), (2000), *L'agir adolescent*, Ra-

monville Saint-Agne, Erès, pp.73-80.

Mouras, J.-P., (2000), L'errance des pères, in Rassial, J.-J., (Dir.), (2000), *Sortir : l'opération adolescente*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.77-89.

Mozzone, C., (2006), D'un bon usage du Nom-du-père : le perdre... in *L'en-je Lacanien*, 6, pp.79-88, Paris, Eres.

Mucchielli, L., (2008), Introduction, in Mucchielli, L., (Dir.), (2008), *La frénésie sécuritaire, retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, la découverte.

Mucchielli, L., (Dir.), (2008), *La frénésie sécuritaire, retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, la découverte.

Mucchielli, L., (2001), La place de la famille dans la genèse de la délinquance, in *Regards sur l'actualité*, n°268, pp.31-42.

Navelet, C., Frères, fratrie et lien fraternel : des mots au concept, in Bourguignon, O., (Dir.) (1999), *Le fraternel*, Paris, Dunod, pp. 83-100.

Néri, C., (1997), *Le groupe, Manuel de psychanalyse du groupe*, Paris, Dunod.

Nietzsche, F., (1886), *Par-delà bien et mal*, Paris, Flammarion, 2000.

Nietzsche, F., (1882), *Le gai savoir*, Paris, Flammarion, 1997.

Noudelmann, F., (2004), *Pour en finir avec la généalogie*, Paris, Léo Scheer.

Noudelmann, F., Pour une pensée archipélique, Edouard Glissant, in Harvey, R., Ann Kaplan E., Noudelmann, F., (Dir.), (2004), *Politique et filiation*, Paris, Kimé, pp. 194-205.

Ollendorff, G., (2006), *Gilles Deleuze et Félix Guattari : La machine à gazouiller !*, Document téléchargeable en ligne sur <http://www.users.imagnet.fr/~pezner/VAG/gazouil.html>.

Pages, M. (1968), *La vie affective des groupes, esquisse d'une théorie de la relation humaine*, Paris, Dunod, 2002.

Papilloud, C., (2003), *La réciprocité. Diagnostic et destins d'un possible dans l'œuvre de Georg Simmel*, Paris, L'harmattan.

Papilloud, C., (2002), *Le don de relation, Georg Simmel – Marcel Mauss*, Paris, l'Harmattan.

Piaget, J., (1932), *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, PUF.

Pignol, P., Villerbu, L.M., Bouchard, C., (1992), A propos du MAPS d'Edwin S. Shneidman : deux perspectives de recherches autonomes : clinique thérapeutique et clinique psychopathologique, in *Bulletin de psychologie*, 406, pp.520-530.

Pradelles de Latour, C.H., (2001), *Incroyance et paternités*, Paris, EPEL.

Pradelles de Latour, C.H., (1991), *Le crâne qui parle*, Paris, EPEL.

Rassial, J.-J., (2003), L'Œdipe est-il encore universel ?, in Lévy, P., (Dir.), (2003), *Le lien fraternel*, Paris, L'harmattan, pp. 37-44.

Rassial, J.-J., (Dir.), (1998), *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?* Ramonville Saint-Agne, Erès.

Rassial, J.-J., (1990), *L'adolescent et le psychanalyste*, Paris, Payot Rivages.

Rassial, J.-J., (1996), *Le passage adolescent. De la famille au lien social*, Ramonville Saint-Agne, Erès.

Rassial, J.-J., (1978), Hypothèses sur l'adolescence, programme 1978, in Rassial, J.-J., (1996), *Le passage adolescent. De la famille au lien social*, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.13-18.

Rassial, J.-J., Bidaud, E., Lévy, P., (2001), La crise du sujet, in *Connexions*, 76, 2, pp.105-113.

Rechtman, R., (2004), Le miroir social des souffrances adolescentes : entre maladie du symbolique et aveu généralisé, in *L'évolution psychiatrique*, 69, pp.129-139.

Redl, F., (1944), La psychologie des bandes, in Marty, F., (Dir.), (2002), *Le jeune délinquant*, Paris, Payot, pp.67-85.

Riard, E.H., L'insertion des jeunes issus des quartiers dits difficiles au risque des familles et des rues, in Rassial, J.-J., (Dir.), (1998), *Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?* Ramonville Saint-Agne, Erès, pp.59-75.

Richard, F., Subjectivation et situation groupale à l'adolescence, in Chapelier, J.-B., (Dir.), (2000), *Le lien groupal à l'adolescence*, Paris, Dunod, pp.113-168.

Richard, F., (1998), *Les troubles psychiques à l'adolescence*, Paris, Dunod.

Ricœur, P. (1990), *Ethique et morale*. Document téléchargeable en ligne sur <http://pierre.coninx.free.fr/lectures/ethiquemorale.htm>

Ricœur, P., *De la morale à l'éthique et aux éthiques*, conférence prononcée à l'université de Montréal. Document téléchargeable en ligne sur http://www.philo.umontreal.ca/textes/Ricoeur_MORALE.pdf

Rivière, J., La haine, le désir de possession et l'agressivité, in Klein, M., Rivière, J., (1984), *L'amour et la haine*, Paris, Payot.

Rosenczveig, J.-P., *Les Actes judiciaires dans les mesures éducatives*, Conférence prononcée à l'Institut Régional du Travail Social, Rennes, septembre 2007.

Rossetti-Heberlin, F., (2006), *Qu'est-ce que l'autorité ?* Document téléchargeable en ligne sur <http://perso.orange.fr/jacques.nimier/autorite.htm>

Rossinelli, G., (Dir.), (2008), *Expertise psychiatrique pénale*, Rapport d'audition publique de la Fédération Française de Psychiatrie.

Rousseau, J.-J., (1762), *Emile ou De l'éducation*, Paris, Garnier, 1961.

Rousseau, J.-J., (1762), *Du contrat social ou principes du Droit politique*. Document téléchargeable en ligne sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/contrat_social/contrat_social.html

Rousseau, J.-J., (1754), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Flammarion, pp.145-272, 1992.

Salas, D., (2007), (Ré) incarner la loi éducative, in *Adolescence*, 1, 59, pp.29-34.

Samacher R., Clinique psychologique et éthique, in Douville, O., (Dir.), (2006), *Les méthodes cliniques en psychologie*, Paris, Dunod, pp.191-209.

Schosteck, J.-P., Carle, J.-C., *Rapport de la commission d'enquête sur la délinquance des mineurs*, publié au Journal Officiel, 27 juin 2002.

Selosse, J., (1996), Les délinquances des adolescents, in Pain, J., Villerbu., L.M., (Dir.), (1997), *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*, Vauchrétien, Matrice, pp.256-279.

Selosse, J., (1994), La réparation dans le champ éducatif, in Pain, J., Villerbu., L.M., (Dir.), (1997), *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*, Vauchrétien, Matrice, pp.76-85.

Selosse, J., (1991), L'inquiétante étrangeté des incasable », in Pain, J., Villerbu., L.M., (Dir.), (1997), *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*, Vauchrétien, Matrice p. 429-435

Selosse, J., (1990), Education communautaire et processus de socialisation, in Pain, J., Villerbu., L.M., (Dir.), (1997), *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*, Vauchrétien, Matrice, pp. 67-75.

Selosse, J., (1988), L'évolution des marginalités et des déviances des adolescents dans l'articulation du psychisme et du social in Pain, J., Villerbu., L.M., (Dir.), (1997), *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*, Vauchrétien, Matrice, pp.217-227.

Selosse, J., (1987), Autonomisez-moi, in Pain, J., Villerbu., L.M., (Dir.), (1997), *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*, Vauchrétien, Matrice, pp. 422-428.

Selosse, J., (1984), Des transgressions des règles au risque de la vie in Pain, J., Villerbu., L.M., (Dir.), (1997), *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*, Vauchrétien, Matrice, pp.404-417.

Selosse, J., (1980a), Regards sur les problématiques des recherches concernant la délinquance juvénile, in Pain, J., Villerbu., L.M., (Dir.), (1997), *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*, Vauchrétien, Matrice, pp. 145-159.

Selosse, J., (1980b), Identification négative : processus et effet, in Pain, J., Villerbu, L.M., (Dir.), (1997), *Adolescence, violence et déviance (1952-1995)*, Vauchrétien, Matrice, pp.364-376

Soudoplatoff, A.S., (2004), De la peine à la sanction, in *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 3,

57, pp.16-22.

Temple, D., (2000), Communauté et Réciprocité, in *RIDAA*, pp. 36-37.

Temple, D., (1996), El nacimiento de la responsabilidad, in *Teoria de la Reciprocidad, tommes II : la economía de reciprocidad*, pp. 195-202. Document téléchargeable en traduction française, disponible sur <http://dominique.temple.chez-alice.fr/naissance.html>

Temple, D., (1996), Fraternité et réciprocité, in *Revue du M.a.u.s.s.*, 8, pp. 277-283.

Tomel, G., Rollet, H., (1892), *Les enfants en prison. Etudes anecdotiques sur l'enfance criminelle*, Paris, Plon,

Tort, M., L'argument généalogique, in Guyotat, J., Fédida, P., (Dir.), (1986), *Généalogie et transmission*, Paris, Ed. GREUPP, Echo-Centurion, pp.89-10

Valette-Fondo, M., Filiation sans lignage : Michaux et la question du Père, in Harvey, R., Kaplan, E. A., Noudelmann, F., (Dir.), (2004), *Politique et filiation*, Paris, Kimé, pp.123-147.

Viard, B., (1996), Pierre Leroux et Paul Diel, découvreurs du don, République et psychologie, in *Revue du M.a.u.s.s.*, 8, pp. 349-359.

Viard, B., Pierre Leroux et Paul Diel, découvreurs du « don », république et psychologie, in *Revue du M.a.u.s.s.*, 8, p.349-359.

Villerbu, L.M., (2008), *Une modélisation opératoire des trajectoires existentielles pour une approche psychocriminologique*, Document téléchargeable en ligne sur http://www.uhb.fr/sc_humaines/crimso/

Villerbu, L.M., (2008), *Passage à l'acte criminel de l'enfant. Réversibilité des positions*, Acte du Colloque International « Meurtre d'enfant, Enfant meurtrier, Approche pluridisciplinaire », Novembre 2008, Rennes, à paraître en 2010.

Villerbu, L.M., (2006), *Génogramme et généalogie*, Document téléchargeable en ligne sur http://www.uhb.fr/sc_humaines/crimso

Villerbu, L.M., (2005), Une clinique de l'apostrophe, in *Les cahiers de l'Institut de Criminologie et Sciences Humaines*, hors série, 0, pp.69-85.

Villerbu, L.M., (2005), L'injonction paritaire dans la société post-moderne ou l'adolescence abusée, in *Les Cahiers de l'Institut de Criminologie et Sciences Humaines*, hors série, 0, pp.53-67.

Villerbu, L.M. (2003), Le polymorphisme délinquantiel et l'analyse sérielle, in *Journal des psychologues*, 205, pp.53-56.

Villerbu, L.M., (1994), *Psychopathologie projective*, Rennes, ARCP.

Villerbu, L.M., (Dir.), (1992), *Violence, délinquance, psychopathie*, Rennes, PUR.

Villerbu, L.M., Bouchard, C., Moisan, T., Gaillard, B., Diagnostic et traitement des insécurité endé-

miques à l'école in Charlot, B., Emin, J.C., (Dir.), (1997), *Violences à l'écoles, Etats des savoir*, Paris, Colin, pp.203-233.

Villerbu, L.M., Graziani, C., (2000), *Les dangers du lien sectaire*, Paris, PUF.

Villerbu, L.M., Moulin, V., (2007), Responsabilisation : changement de paradigmes, effets sur les représentations professionnelles et la prise en compte de l'infracteur, in *Actes du colloque. Le pénal Aujourd'hui*, CICC, Montréal, pp.24-38.

Villerbu, L.M., Winter, A., (2008), Sciences Humaines Cliniques et approche de la justice des mineurs : contributions critiques contemporaines aux approches évaluatives et de suivi de la délinquance juvénile à partir de l'approche psycho-criminologique, in *Archives de politique criminelle*, 30, pp.163-181.

Vulbeau, A., Les masques de l'inscription sociale, in Lesourd, S., (Dir.), (1992), *Adolescents dans la cité*, Toulouse, Eres, pp.33-42.

Winnicott, D. W., (1971), *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, Paris, Gallimard, 2002.

Winnicott, D.W.,(1969), L'utilisation de l'objet et le mode de relation à l'objet au travers des identifications, in *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, Paris, Gallimard, 2002, pp.120-131.

Winnicott, D.W., (1958), La capacité d'être seul, in Winnicott, D.W., (1969), *De la pédiatrie à la psychanalyse*, Paris, Payot, pp.205-213, 1969.

Winnicott, D.W., (1957), *L'enfant et le monde extérieur, le développement des relations*, Paris, Payot, 1997.

Winnicott, D.W., (1972), *Déprivation et délinquance*, Paris, Payot, 1994.

Zafiropoulos, M., (2003), Le déclin du père, in *Topique*, 3, 84, pp.161-171.

Zafiropoulos, M., (2001), *Lacan et les sciences sociales*, Paris, PUF.

Zafiropoulos, M., La Loi chez Lacan, in Assoun, P.L., Zafiropoulos, M., (1995), *La haine, la jouissance et la loi, II Psychanalyse et Pratiques sociales*, Paris, Anthropos, pp.167-182.

Zenoni, A., (2006), D'un père à l'autre, in *Quarto*, 87, pp.38-43.

INDEX DES AUTEURS

Abelhauser A., 86, 311.

Alpozzo M., 192, 201, 311.

Althusser L., 131, 186, 187, 188, 189, 311.

Anzieu D., 111, 149, 150, 311.

Arendt H., 208, 311.

Askofaré S., 119, 311.

Assoun P.L., 14, 16, 19, 97, 105, 123, 147, 154, 287, 311, 312, 314, 325.

Aubert-Godard A., 129, 146, 311.

Aubusson de Cavarlay B., 32, 311.

Auger M., 49.

Bailleau F., 32, 311.

Balduyck J.P., 32, 318.

Barus-Michel J., 40, 311.

Bateson G., 96.

Beauvois J.M., 47, 311.

Beccaria C., 26, 34, 311.

Benghozi P., 83, 311.

Benhaïm M., 125, 311, 314.

Bergeret J., 251, 312.

Bidaud E., 40, 322.

Birman J., 127, 128, 131, 146, 312.

Birraux A., 39, 41, 312.

Blatier C., 26, 29, 312.

Blos P., 41, 42, 43, 45, 62, 74, 75, 76, 312, 317.

Boccaro M., 123, 312.

Bonfils-Marchand C., 250, 312.

Bonnet C., 143, 279, 312.

Bordet J., 282, 312.

Born M., 24, 51, 312.

Bouchard C., 39, 72, 223, 306, 307, 312, 321, 324.

Bourguignon O., 135, 146, 149, 151, 312, 321.

Bourquin J., 27, 29, 312.

Broussolle P., 48, 312.

Brun D., 142, 313.

Brunet D., 51, 52, 53, 313.

Brusset B., 129, 134, 135, 313.

Butler J., 67, 87, 127, 131, 136, 189, 202, 204, 205, 251, 258, 277, 280, 313.

Buydens M., 140, 313.

Cadoret M., 22, 313.

Caillé P., 134, 176, 177, 178, 180, 185, 203, 313.

Canetti E., 141.

Carel A., 281, 313.

Carle J.C., 31, 323.

Cartuyvels Y., 32, 311.

Casoni D., 51, 52, 53, 313.

Catonné J.P., 172, 173, 313.

Chabal M., 134, 177, 179, 181, 184, 313.

Chaltiel P., 135, 313.

Chapelier J.B., 47, 49, 50, 110, 111, 150, 152, 153, 269, 303, 313, 322.

Charbonnier G., 79, 313.

Chartier J.P., 120, 121, 211, 313.

Chatel M.M., 86, 130, 313.

Choay F., 84.

Corcos M., 46, 317.

Coslin P.G., 58, 59, 313.

Cusson M., 24, 51, 54, 55, 246, 314.

Danet J., 33, 314.

Darwin, 79.

De Fraene D., 244, 314.

De Neuter P., 119, 120, 314.

De Singly F., 106, 174, 314.

Debray Q., 19, 314.

Delaroche P., 78, 314.

Deleuze G., 13, 18, 19, 94, 95, 96, 123, 124, 125, 126, 140, 141, 165, 187, 188, 191, 193, 196, 203, 271, 313, 314, 316, 321.

Delrieu A., 16, 314.

Derrida J., 94, 136, 145, 146, 147, 314.

Deutsch H., 111, 112, 114, 117, 314.

Douville O., 1, 77, 125, 126, 153, 169, 223, 245, 274, 277, 280, 294, 307, 314, 315, 323.

Droeven J., 137, 244, 315.

Dubet F., 58, 59, 315.

Duez B., 253, 315.

Duret P., 256, 275, 294, 315.

Durkheim E., 19, 25, 47, 71, 119, 315.

Enriquez E., 12, 13, 83, 89, 91, 92, 186, 191, 315.

Fédida P., 139, 140, 317, 320, 324.

Folscheid D., 292, 315.

Foucault M., 23, 72, 102, 106, 128, 131, 168, 169, 172, 188, 189, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 204, 205, 206, 207, 245, 275, 286, 287, 300, 311, 315, 316.

Fréchette M., 24, 316.

Freud S., 12, 14, 16, 46, 49, 50, 58, 76, 79, 80, 81, 83, 84, 86, 88, 89, 93, 99, 100, 105, 110, 123, 130, 133, 140, 163, 287, 311, 316.

Fromm E., 27, 60, 316.

Gageiro Coutinho L., 110, 316.

Gaillard B., 72, 103, 122, 247, 248, 316, 319, 324.

Gauchet M., 14, 15, 19, 68, 83, 89, 90, 145, 178, 184, 191, 201, 316.

Genard J.L., 296, 316.

Girard R., 92, 93, 102, 132, 133, 316.

Giust-Desprairies, 40, 311.

Givre P., 145, 316.

Gori R., 56, 211, 316.

Graziani C., 19, 325.

Grinschpun E., 137, 244, 315.

Gros F., 193, 316.

Guattari F., 13, 18, 19, 94, 95, 96, 123, 124, 125, 126, 140, 141, 165, 187, 188, 191, 196, 203, 271, 314, 321.

Guégan Y., 122, 316.

Gutton P., 41, 44, 74, 109, 145, 158, 316, 319.

Guyotat J., 139, 140, 317, 320, 324.

Habermas J., 172, 316.

Harvey R., 142, 202, 273, 316, 321, 324.

Hegel, 66, 86, 107, 172, 316, 317.

Hoffmann C., 74, 77, 314, 319, 320.

Houssier F., 75, 76, 78, 317.

Jeammet P., 43, 46, 113, 317.

Johnson A.M., 52.

Kaës R., 47, 48, 50, 81, 84, 111, 139, 148, 149, 152, 312, 317.

Kant E., 70, 107, 123, 161, 162, 165, 166, 167, 168, 317.

Kaplan E.A., 142, 202, 273, 316, 321, 324.

Klein M., 45, 49, 109, 317, 322.

Kohlberg L., 60, 317.

Koltès B.M., 135, 320.

Kristeva J., 279.

Labadie J.M., 247, 317.

Lacan J., 14, 47, 49, 88, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 118, 119, 129, 130, 132, 189, 202, 244, 317, 325.

Lachaud D., 103.

Laplanche J., 49, 67, 318.

Laufer, 42, 145, 318.

Lazerges C., 32, 37, 318.

Le Bodic C., 100, 200, 274, 318.

Le Fourn J.Y., 143, 144, 318.

Le Gaufey G., 13, 84, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 132, 136, 318.

Leblanc M., 24, 51, 316, 318.

Lebrun J.P., 100, 118, 120, 121, 318.

Legendre P., 91, 113, 172, 191, 271, 318.

Lerbet-Sereni F., 169, 257, 275, 289, 318, 319.

Lesourd S., 63, 77, 83, 103, 114, 135, 158, 211, 297, 319, 325.

Lévinas E., 68, 319.

Lévi-Strauss C., 14, 79, 119, 313, 319.

Lévy P., 40, 63, 82, 128, 137, 146, 153, 312, 314, 319, 322.

Lewin K., 47, 199.

Lewkowicz I., 137, 244, 315.

Libeau Mousset L., 36, 63, 77, 83, 144, 201, 217, 298, 319.

Loerber R., 51, 319.

Mahy J.F., 297, 319.

Mailloux N., 51, 319.

Maisondieu J., 267, 319.

Malinowski B., 14, 319.

Marcelli D., 86, 116, 130, 319.

Martuccelli D., 106, 174, 175, 320.

Marty F., 22, 28, 39, 43, 44, 60, 62, 75, 76, 115, 116, 129, 131, 246, 311, 312, 316, 317, 320, 322.

Masson A., 106, 320.

Mauger G., 244, 269, 288, 320.

Maurice C., 298, 320.

Mauss M., 93, 134, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 185, 200, 203, 265, 294, 313, 320, 321.

Mead M., 14, 320.

Merle R., 35, 166, 320.

Merleau-Ponty M., 66, 320.

Missenard A., 140, 320.

Moisan T., 72, 324.

Moles A., 199, 200, 320.

Montesquieu, 69, 320.

Monzani S., 135, 320.

Moreau V., 113, 320.

Moulin V., 247, 325.

Mouras J.P., 74, 77, 78, 320, 321.

Mozzone C., 104, 321.

Mucchielli L., 32, 33, 34, 37, 243, 314, 318, 321.

Mugny G., 47, 311.

Navelet C., 146, 321.

Néri C., 132, 321.

Nietzsche F., 87, 88, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 173, 321.

Noudelmann F., 18, 94, 98, 105, 138, 139, 142, 191, 201, 202, 244, 245, 273, 316, 321, 324.

Oberlé D., 47, 311.
Ollendorff G., 321.
Pages M., 117, 122, 256.
Pain J., 24, 25, 51, 57, 58, 59, 60, 62, 74, 211, 323.
Papilloud C., 68, 108, 181, 184, 200, 265, 266, 275, 321.
Pechikoff S., 143, 312.
Piaget J., 60, 306, 321.
Pignol P., 223, 307, 321.
Platon, 67.
Poittevin A., 256.
Pontalis J.B., 49, 67, 318.
Pradelles de Latour C.H., 14, 321.
Rassial J.J., 24, 40, 42, 56, 57, 62, 63, 76, 77, 78, 82, 83, 85, 97, 103, 125, 137, 200, 247, 311, 314, 317, 319, 321, 322.
Rechtman R., 159, 299, 322.
Redl F., 76, 322.
Riard E.H., 200, 322.
Richard F., 40, 42, 44, 45, 47, 269, 322.
Ricœur P., 169, 174, 322.
Ridel L., 40, 311.
Rivière J., 49, 108, 109, 317, 322.
Rohmer E., 199, 200, 320.
Rollet H., 28, 324.
Romano E., 135, 313.
Rosenczveig J.P., 35, 322.
Rossetti-Heberlin F., 322.
Rossinelli G., 38, 322.
Rousseau J.J., 26, 41, 69, 70, 323.
Salas D., 29, 35, 37, 323.
Samacher R., 168, 169, 323.
Schosteck J.P., 31, 323.
Selosse J., 24, 25, 28, 30, 45, 51, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 74, 76, 211, 323.
Soudoplatoff A.S., 292, 323.
Stouthamer-Loeber M., 51, 319.
Szabo D., 51, 318.
Szurek S.A., 52.
Temple D., 175, 178, 180, 183, 184, 324.
Tomel G., 28, 324.
Tort M., 140.
Valette-Fondo M., 202, 245, 324.
Varinard A., 31, 32, 304.
Viard B., 134, 181, 324.
Viaux J.L., 86, 311.
Villerbu L.M., 1, 19, 24, 25, 34, 36, 51, 57, 58, 59, 60, 62, 72, 73, 74, 83, 86, 156, 168, 175, 184, 200, 211, 222, 223, 224, 241, 243, 247, 248, 250, 283, 284, 291, 295, 297, 298, 305, 306, 307, 308, 311, 312, 315, 316, 318, 321, 323, 324, 325, 340.
Vitu A., 35, 166, 320.
Vulbeau A., 114, 325.
Winnicott D.W., 45, 60, 67, 109, 110, 181, 325.
Zafiroopoulos M., 14, 16, 19, 119, 123, 129, 132, 244, 311, 312, 314, 325.
Zenoni A., 98, 104, 105, 325.

INDEX THEMATIQUE

Adolescence, 4, 5, 6, 7, 11, 17, 22, 23, 26, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 51, 56, 57, 59, 61, 64, 66, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 83, 103, 104, 110, 111, 112, 115, 117, 118, 122, 125, 126, 135, 136, 137, 140, 142, 143, 144, 145, 150, 153, 155, 156, 157, 158, 169, 185, 195, 211, 223, 234, 243, 245, 249, 255, 256, 269, 274, 277, 279, 280, 292, 294, 298, 303, 305, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 322, 323, 324, 340, 444, 460.

Autorité, 12, 15, 17, 27, 44, 46, 52, 53, 60, 61, 63, 72, 75, 77, 79, 80, 83, 87, 90, 91, 97, 103, 105, 112, 113, 116, 118, 119, 121, 122, 123, 130, 132, 137, 140, 144, 155, 156, 163, 164, 165, 171, 172, 177, 185, 186, 188, 198, 201, 203, 205, 208, 214, 224, 229, 230, 248, 250, 256, 262, 268, 270, 274, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 293, 297, 298, 299, 302, 303, 304, 311, 313, 316, 320, 322, 346, 369, 377, 384, 386, 405, 407, 416, 430, 458.

Culpabilité, 7, 26, 33, 44, 49, 58, 79, 83, 86, 109, 111, 168, 173, 175, 248, 287, 290, 291, 293, 317, 406.

Délinquance, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 59, 60, 62, 72, 74, 76, 103, 110, 114, 121, 144, 158, 160, 169, 171, 195, 201, 207, 212, 213, 214, 216, 241, 243, 244, 246, 273, 287, 298, 304, 312, 314, 315, 318, 319, 321, 323, 324, 325, 460.

Désir, 14, 15, 18, 60, 74, 86, 91, 94, 95, 96, 100, 103, 109, 123, 124, 125, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 135, 145, 146, 160, 166, 168, 169, 170, 181, 187, 189, 229, 251, 252, 264, 275, 276, 278, 279, 281, 287, 288, 290, 294, 297, 322, 346, 348,

358, 393, 394.

Echange, 1, 6, 7, 18, 19, 46, 49, 58, 61, 67, 68, 71, 73, 75, 79, 82, 86, 95, 101, 105, 107, 108, 112, 113, 115, 117, 118, 121, 124, 126, 128, 133, 139, 141, 145, 146, 152, 156, 158, 159, 163, 164, 168, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 191, 195, 197, 201, 203, 205, 207, 208, 211, 218, 220, 221, 222, 225, 231, 237, 238, 240, 241, 242, 244, 245, 246, 248, 249, 250, 251, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 265, 266, 269, 270, 271, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 281, 283, 285, 286, 287, 289, 290, 294, 295, 298, 300, 302, 305, 307, 308, 320, 347, 348, 384, 407, 416, 418, 430, 439, 455, 460.

Ethique, 5, 6, 17, 53, 120, 124, 128, 146, 152, 158, 159, 160, 166, 168, 169, 170, 171, 172, 174, 190, 198, 201, 204, 211, 217, 249, 275, 276, 278, 279, 284, 287, 289, 290, 297, 308, 315, 318, 319, 322, 323, 386, 405, 440, 460.

Fraternalité, 5, 17, 86, 134, 136, 143, 153, 154, 155, 244, 270, 271, 273.

Immanence, 13, 14, 17, 19, 47, 91, 94, 96, 100, 105, 106, 139, 140, 141, 145, 154, 158, 169, 184, 188, 208, 211, 257, 270, 275, 300, 460.

Interpellation de l'autre, 5, 60, 61, 74, 75, 77, 118, 139, 186, 189, 224, 276, 283, 303.

Lien social, 1, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 29, 37, 42, 47, 48, 49, 53, 57, 58, 59, 63, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 77, 78, 79, 83, 85, 86, 87, 89, 91, 92, 96, 97, 103, 105, 106, 110, 111, 112, 114, 116, 118, 120, 123, 125, 127, 129, 131, 138,

- 140, 141, 142, 151, 156, 157, 158, 159, 170, 174, 176, 183, 184, 185, 187, 191, 193, 195, 198, 200, 202, 204, 206, 210, 211, 229, 245, 249, 262, 268, 270, 271, 297, 298, 300, 302, 303, 315, 320, 322, 368, 430, 458, 460.
- Mineurs**, 1, 4, 11, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 56, 57, 63, 66, 73, 77, 83, 114, 116, 122, 142, 144, 158, 170, 174, 197, 201, 203, 207, 208, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 228, 232, 241, 243, 244, 247, 287, 292, 298, 299, 304, 309, 311, 312, 314, 318, 319, 323, 325, 404, 460.
- Morale**, 5, 6, 17, 30, 38, 52, 71, 79, 120, 123, 124, 134, 139, 152, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 181, 198, 204, 211, 229, 276, 278, 284, 288, 290, 297, 299, 313, 322, 344, 373, 385, 440, 460.
- Mutualité**, 6, 18, 70, 80, 81, 89, 93, 100, 117, 131, 132, 134, 137, 145, 158, 163, 174, 181, 182, 183, 195, 258, 261, 263, 265, 272, 273, 294, 295, 431, 439, 460.
- Mythe**, 5, 16, 19, 73, 79, 81, 82, 83, 84, 87, 91, 92, 97, 100, 103, 105, 118, 119, 123, 125, 126, 128, 131, 137, 139, 140, 148, 149, 152, 154, 173, 211, 229, 232, 241, 248, 249, 250, 254, 255, 257, 258, 270, 272, 273, 276, 277, 279, 280, 284, 286, 288, 289, 290, 293, 295, 297, 306, 308, 309, 314, 348, 359, 370, 386, 416, 417, 439, 455, 456, 457, 458, 460.
- Opportunité**, 35, 48, 54, 55, 56, 70, 85, 174, 211, 218, 226, 229, 232, 247, 261, 265, 289, 292, 302, 368, 369, 370, 393, 402.
- Pouvoir**, 6, 11, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 25, 35, 37, 38, 51, 53, 55, 59, 61, 67, 71, 74, 81, 87, 89, 91, 94, 95, 96, 97, 102, 104, 106, 108, 109, 113, 116, 120, 121, 122, 125, 128, 132, 135, 136, 140, 146, 149, 156, 158, 161, 167, 168, 169, 172, 174, 178, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 224, 228, 229, 238, 239, 245, 249, 251, 258, 261, 268, 275, 277, 280, 287, 288, 290, 293, 294, 296, 298, 308, 311, 313, 316, 346, 358, 366, 416, 430, 434, 436, 437, 439, 440, 441, 455.
- Réciprocité**, 6, 17, 18, 48, 67, 68, 70, 81, 85, 88, 89, 93, 100, 107, 108, 117, 126, 130, 131, 133, 134, 137, 145, 146, 148, 158, 174, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 192, 193, 195, 241, 251, 253, 258, 261, 266, 272, 273, 275, 294, 313, 321, 324, 347, 439, 460.
- Responsabilité**, 5, 6, 7, 19, 26, 30, 32, 34, 35, 38, 58, 80, 82, 83, 86, 113, 118, 135, 136, 145, 146, 147, 163, 168, 169, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 181, 184, 186, 228, 248, 253, 276, 284, 287, 288, 289, 290, 291, 293, 295, 296, 303, 316, 318, 319, 369, 405, 455, 456, 457, 458.
- Transcendance**, 13, 14, 47, 70, 83, 91, 92, 104, 110, 115, 133, 139, 154, 158, 208, 211, 253, 299, 460.
- Transgression**, 3, 23, 25, 35, 40, 53, 58, 59, 60, 61, 64, 71, 72, 73, 75, 77, 103, 106, 107, 168, 169, 220, 224, 229, 230, 241, 246, 264, 281, 291, 296, 297, 302, 306, 319, 320, 383, 460.

INDEX DES ILLUSTRATIONS CLINIQUES

Anthony, 8, 233, 240, 250, 251, 252, 257, 260, 269, 272, 274, 281, 285, 290, 338, 347, 348, 349, 359, 369, 370.

Dimitri, 8, 237, 240, 242, 262, 263, 270, 281, 283, 284, 290, 420, 421, 431, 432, 433.

Edouard, 8, 142, 202, 234, 242, 245, 253, 257, 270, 272, 274, 284, 289, 291, 293, 321, 361, 369, 370, 371, 385.

Inès, 8, 150, 238, 242, 253, 254, 258, 270, 272, 276, 282, 290, 293, 443, 445, 456, 457, 458, 459.

Jonathan, 8, 143, 144, 150, 235, 260, 277, 286, 318, 388, 393, 394, 395.

Justin, 8, 236, 242, 253, 259, 260, 277, 278, 281, 283, 288, 409, 415, 417, 418, 419.

Ludovic, 8, 236, 242, 261, 270, 284, 285, 290, 293, 396, 402, 405, 406, 407, 408, 456.

Mathias, 8, 233, 240, 242, 252, 253, 254, 257, 263, 264, 269, 286, 350, 358, 359, 360, 370, 386.

Noam, 8, 238, 253, 260, 261, 277, 278, 282, 290, 294, 434, 439, 440, 441, 442.

Samuel, 8, 234, 240, 242, 254, 264, 265, 270, 272, 277, 280, 284, 289, 373, 383, 384, 385, 386.

ANNEXES

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



Formulaire de consentement

Destiné aux personnes acceptant de participer à un projet de recherche

Dans le cadre de la réalisation du projet de recherche :
Mineurs de justice et groupes de pairs

Pour l'Université Rennes 2 - Haute Bretagne (UFR Sciences humaines), les responsables scientifiques :

- L.M. Villerbu, Professeur des Universités
- A. Winter, Doctorante et ingénieur d'étude

qui sont chargés dudit projet, s'engagent à respecter les règles de déontologie applicables à la recherche, à protéger les intérêts des participants et à assurer leur sécurité.

Le présent formulaire et les renseignements qu'il contient vous sont remis pour vous protéger et pour que vous compreniez bien le processus proposé. En signant ce formulaire, vous acceptez volontairement de participer au projet concerné.

La confidentialité des renseignements obtenus au cours de l'étude sera préservée, dans toute la mesure où la loi le permet. Votre nom ne sera cité dans aucun document et les entretiens sont confidentiels.

Nom / Prénom: _____

ADRESSE : _____

Le chercheur suivant :

- A. Winter

M'a demandé de participer à ce projet de recherche et j'ai accepté.

Je reconnais que :

- J'ai lu la description du processus contenu dans le document descriptif.
- Je comprends le processus utilisé pour effectuer cette étude.
- Les responsables scientifiques ou chercheurs cités ci-dessus m'ont déclaré que l'anonymat des participants serait préservé.
- J'accepte de contribuer à l'étude en participant à un entretien.

Fait à :

Le :

Signature du concerné : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

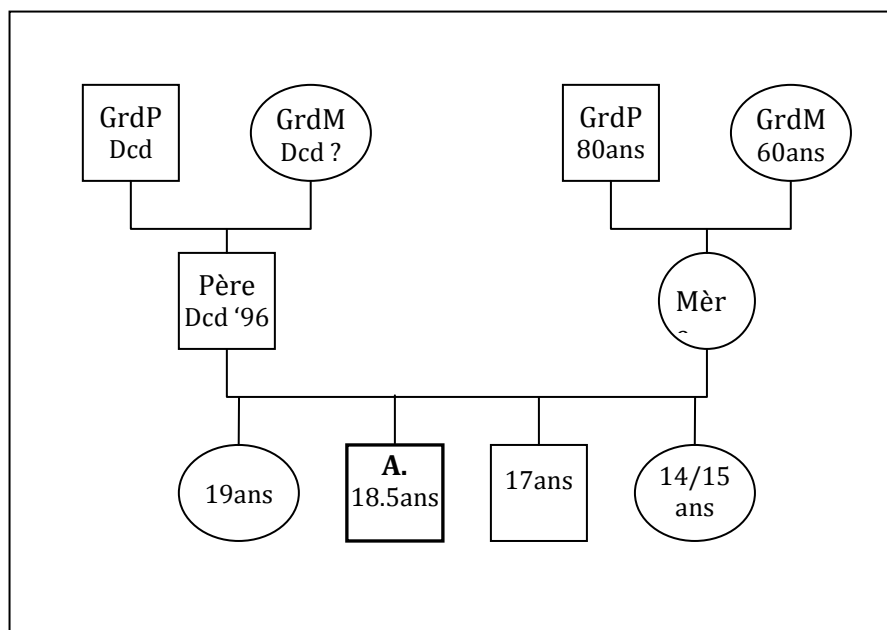
Signature du responsable scientifique (ou par délégation) :

LE CAS DE ANTHONY : RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS ET ELEMENTS D'ANALYSE

A. RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

I. Vie affective et Points de rupture.

1. Génogramme.



Comment sont les relations entre les uns et les autres ? C'est une famille compliquée, je sais pas très bien. Du côté de mon père, c'est des pourris, du côté de ma mère, c'est des bons.

2. Sphère familiale.

Tu vis avec qui ? Je vis chez ma mère, avec ma grande sœur, l'autre, elle est à l'hôpital, elle a été violée, j'ai aussi un frère dans un centre et l'autre est en famille d'accueil. On se voit de temps en temps...

Que fait ta mère ? Ma mère reste à la maison, elle fait rien.

Tu as un père ? Mon père est mort quand j'avais 6 ans, j' m'en souviens bien, c'était un salopard, il nous maltraitait, il buvait, il faisait n'importe quoi et tout le monde prenait, il était fou. Son foie a éclaté, il mort d'une cirrhose.

Qu'est-ce qu'il faisait dans la vie ? Il était maçon. Mais j'étais gosse, ça m'atteint pas.

Et comment ça se passe à la maison, avec ta mère... ? Avec ma mère, ça se passe très bien, c'est cool. On se prend la tête de temps en temps, pour tout et rien, y'a tout et rien qui m'énerve. Mais tout se passe bien. On a des relations tranquilles.

...Ca a toujours été comme ça ? J'ai grandi en foyer, de 8 ans à 13 ans... Et puis j'ai beaucoup voyagé, j'ai fais plusieurs séjours de rupture, en Afrique, en Espagne, en Italie et un peu en Grèce.

...Quel pays as-tu préféré ? J'ai préféré l'Afrique, les gens sont plus tranquilles et plus sympa. J'ai travaillé làbas aussi, dans la mécanique et la restauration.

Tu me disais que tu avais grandi en foyer, tu sais pourquoi ? Parce qu'il y avait des problèmes à la maison et ma mère n'était pas capable de s'occuper de moi. Ca fait 2/3 ans que je suis rentré parce que je bousillais tout dans les foyers, j'aimais pas le contexte. Donc à force de me barrer, ils m'ont remis à la maison.

Tu n'aimais pas le contexte... ? J'aimais pas l'ordre, les règles, la différence avec les autres jeunes. C'était des racailles, ils se la racontaient, ils se prenaient pour je sais pas quoi alors que c'était rien du tout.

...Et avec les professionnels ? Ca dépendait, il y en avait des cool et d'autre, non.

Ils sont comment les « cools » ? C'est ceux qui se laissent faire, les autres, ils se laissaient pas faire justement... Après, j'ai atterrit dans la rue, je passais mes journées à picoler.

... Tu avais quel âge ? J'avais 16 ans.

... Ca a duré longtemps ? 3 mois.

... Tu faisais comment dehors ? Je buvais tous les jours. Je faisais la manche pour bouffer et picoler.

... Tout seul ? Non, j'ai rencontré des gens... et j'en ai de bons souvenirs : les amitiés, les embrouilles, on racontait des conneries, on s'entendait bien. Mais les bagarres, c'est de moins bons souvenirs... je suis très méchant quand je suis bourré... Et puis je suis rentré chez ma mère, ça allait mieux et j'ai repicolé, alors ils m'ont mit à l'hôpital psychiatrique et je suis rentré à la maison. Je suis resté à l'hôpital 3 ou 4 mois, 5 avec l'hôpital de jour, c'était pour l'alcool et les troubles du comportement : je pétais des câbles, je défonçais tout, je devenais fou.

... *Et maintenant ?* Ca va mieux maintenant depuis que je suis parti de l'HP, c'est pas facile là-bas, on est enfermés à rien faire. Je me suis fait des amis là-bas, on a eu de bonnes rigolades, mais... J'ai arrêté l'alcool et je me suis posé. Et ma mère me laisse tranquille, alors ça va, sinon, je me rebiffe.

3. Sphère scolaire.

Qu'est-ce que tu peux me dire de l'école, de ton parcours scolaire... ? J'ai des bons souvenirs de l'école, ça se passait bien, jusqu'à mes 13 ans. Là, je suis parti en Afrique, et puis en Espagne, et tout. Et donc, je suis pas revenu à l'école, ils m'ont mis dans un centre, je ne sais plus ce que c'était, un centre pour les jeunes en difficultés où on fait des activités, comme ça.

Y'avait des problème à l'école ? C'est pas à l'école qu'il y avait un problème, c'est en dehors, je faisais trop de conneries pour y rester. Je faisais n'importe quoi à l'école, je faisais rien en cours. Ca m'saoulait, j'avais pas envie de le faire.

C'est quoi pour toi un prof sympa ? C'est ceux qui sont tranquilles, les autres, c'est des cons, toujours à m'emmerder, à demander de faire des trucs, et puis j'aimais pas rester assis derrière la table, sur une chaise. J'aimais aucun cours...

... *et avec les profs sympas ça ne changeait rien ?* Non, alors avec les potes on restait à rien faire en cours, ça c'était bien, à discuter.

4. Sphère extra-scolaire et paritaire.

Qu'est-ce que tu faisais en dehors de l'école ? Tu avais des activités particulières ? Je faisais rien, après l'école, je rentrais au foyer, c'est foyer → école, école → foyer.

... *Et maintenant ?* Maintenant non plus, je fais rien, je reste chez moi à rien faire, je vois personne... Je me lève vers 8h, et je regarde la télé toute la journée jusqu'à 22h ou 23h, quand je vais me coucher.

... *Tu restes avec ta mère ?* Ma mère est pas toujours à la maison, elle va travailler dans une ferme des fois.

Qu'est-ce que tu peux me dire des relations que tu as avec les gens ? Ce que tu aime ou non chez eux ? Je déteste l'arrogance...

Alors pour que quelqu'un devienne ton meilleur pote, il faut que... ? Faut être cool, antisocial, drogué et alcoolique, faut qu'il aime les choses de la vie quoi, un peu baba cool. Et si mon pote arrête de boire et de fumer, alors c'est plus mon pote, j'ai besoin qu'il soit dans les mêmes délires que moi.

5. Sphère sanitaire.

Est-ce que tu as déjà eu des problèmes de santé à part ceux que tu évoquais tout à l'heure ? J'ai jamais eu d'accident... je suis allé une fois à l'HP... et sinon, une fois parce que je m'amusais avec un vipère et je me suis fais mordre... j'adore les reptiles... et j'ai tout le bras qui a enflé alors hosto. Sinon, rien.

II. Mises en perspective personnelles.

1. Projet.

Qu'est-ce que tu envisages pour la suite, quels sont tes projets ? Trouver du taf, un appart, quitter B. [sa ville de domiciliation]. Je veux partir de la maison, être plus libre, faire ce que je veux... Ma mère elle est tranquille mais elle gueule parfois, pour le ménage... Et puis j'aime bien bouger moi, je suis pas encore prêt à m'installer, faut que je roule ma bosse, j'ai envie de visiter la France, et l'Allemagne, en train.

...Travailler dans quoi ? Dans un peu tout et n'importe quoi, tout ce que je peux trouver... peut-être aussi marin-pêcheur, mais en ce moment, y'a trop de problèmes dans ce boulot.

Si je te demandais quelles sont tes habiletés ? J'en ai aucune moi.

... Tes qualités ? Fainéant.

... Tes défauts ? Je m'adapte bien et vite.

Comment tu t'imagines plus tard ? Je m'imagine pas plus tard, et j'ai pas envie de le savoir...

2. Trajectoire et Evènement.

Comment définirais-tu ta vie ? J'ai eu une vie merdique, une adolescence pas comme les autres, j'ai l'impression d'être passé de 13 à 18 ans d'un coup, sans vivre entre les deux. C'était pas normal parce j'ai pas été à l'école, j'étais toujours en train de bouger. A 13 ans, j'ai quitté mon train train quotidien, mes amis... Après, c'était que des gens de passage.

Est-ce qu'il y a un évènement marquant pour toi... dans ta vie ? L'Afrique, leur sociabilité.

Un évènement qui aurait manqué ? La stabilité... Mais ça vient de moi, on m'a toujours laissé faire et je me suis fais avoir par l'alcool, y'a un moment, je ne pensais qu'à ça, tous les jours, c'est ça qui m'a pourri.

Tu penses qu'il pourrait y avoir un lien avec ce que tu as vu plus petit, ton père... ? Non ! Ça n'a aucun rapport avec ce que j'ai vécu petit, ça, c'est sorti de ma mémoire. Mais à force de vivre ça, sans règles, comme je voulais, j'ai manqué de trucs que j'ai pas maintenant... je fais de l'intérim...C'est comme une mauvaise habitude.

...Tu t'en fixes à toi-même des règles ? Non, je m'en fixe pas dans ma tête, sauf par exemple avec les délits, quand je sais que ça va m'apporter trop de problèmes, j'évite, je réfléchis, j'ai pas envie de retourner chez les flics.

3. Regrets.

Tu as des regrets ? Aucun

III. Thématique libre.

1. Vœu.

Si on te donnait la possibilité de réaliser un vœu... ce serait quoi ? La richesse, j'adore l'argent et avoir tout ce que je veux, c'est le seul vœu que je ferais.

2. Ajout, commentaire.

Tu as des choses à ajouter... des points que tu aimerais préciser... ou des questions à poser ? Mais ce que vous faites, c'est un truc comme d'autres font, pour la fac, pour un devoir ?

Oui, c'est ça...Oh, moi je mettrai jamais les pieds à la fac alors, ça sert à rien de poser des questions, j'apprendrai tout seul.

IV. La recherche du groupe.

1. Formation du groupe.

J'aimerais que l'on revienne aujourd'hui sur tes copains... Je ne les vois plus depuis que j'ai quitté la rue.

Comment les avais-tu rencontrés ? On s'était rencontré, j'étais sur un banc, eux sur un autre, et ils m'ont proposé de les rejoindre pour boire un coup, alors je suis venu, et ils m'en ont présenté

d'autres et voilà, j'ai été avec eux pendant 3 mois, le temps que j'étais dans la rue. Ils avaient entre 25 et 30 ans.

Qu'est-ce qui t'a amené à dire oui, à les rejoindre ? Ben pour boire un coup, et puis ils étaient sympas, ils se marraient bien.

Vous étiez combien à peu près dans le groupe ? On était une bonne dizaine. On passait toute la journée ensemble, et la nuit, j'allais soit chez des potes que je rencontrais, soit en foyer pour SDF. Et eux, ou bien ils allaient chez eux, dans un squatt ou chez des potes aussi. La journée, on se posait, on changeait d'endroit quelque fois, et on picolait. C'était bien, il y avait parfois des embrouilles, on avait l'alcool mauvais... Après on faisait la manche, l'après-midi ou des fois le matin, on se mettait en petit groupe, on se séparait, et après, on se retrouvait s'ils étaient toujours là, et on allait acheter de la picole, un casse-dalle et de la picole.

Tu les vois encore ? De temps en temps, je les recroise, ça fait plaisir. Ils vont bien, on reparle de ces moments-là et de ce qui se passe dans la rue.

Est-ce que tu sais ce qui vous réunissait ? L'alcool et l'envie de rien. On avait les mêmes points de vue, des points commun : on aimait s'éclater, on aimait rien faire, pas travailler, on aimait pas la routine.

Vos journées, c'était pas de la routine ? Pas pour nous, on les voyait pas comme ça, y'a toujours des trucs nouveaux dans la rue.

Qu'est-ce qui pourrait te faire dire de quelqu'un que c'est un bon pote ou au contraire, un « mauvais pote » ? Ca dépend des points de vue, faut qu'ils aiment bien rigoler, s'amuser. Ceux qui sont pas sympas c'est ceux qui sont calmes, qui ne font pas d'extra, qui se posent.

Tu penses qu'il y avait une norme dans votre groupe ? Consommer de l'alcool... tout et rien, juste pour se bourrer, c'était l'effet recherché.

Quel effet ? M'apporter du plaisir, me sentir bien, et changer de point de vue aussi, changer de personnalité, c'est un trip pour moi.

2. Situation du sujet par rapport au groupe.

Comment est-ce que tu définirais tes relations avec ce groupe, les autres du groupe ? C'était des relations soudées... solidaires dans la galère, on s'est jamais fait de sale coup.

Comme quoi ? Le sale coup, ça aurait été de se balancer ou de laisser l'autre tout seul quand les flics arrivaient par exemple. Les flics venaient souvent, on avait pas le droit de faire la manche, on était souvent contrôlés, et on avait des amendes pour alcool sur la voie publique.

Tu fais une différence entre tout ces gens, ce que tu voyais régulièrement et ceux que tu croisais ?
Oui, y'a les connaissances et les potes de galère.

C'est-à-dire ? Les connaissances, c'est ceux avec qui on boit un coup de temps en temps, comme ça, les potes de galère, on est toujours fourrés ensemble, on peut leur parler. C'est pas juste l'alcool comme avec les autres. C'est aussi des points de vue, des points communs, ils sont plus jeunes aussi mais pas tout le temps, y'en avait un vieux aussi. Et puis y'en a pas mal qui bougeaient aussi, moi aussi j'avais envie mais j'étais bien dans la ville où j'étais, et puis y'avait mes potes là aussi, et puis voyager quand on n'a pas d'argent, c'est faire du stop, et c'est chaud. Alors je restais. Une fois on est parti à Rennes, un soir, avec deux copains, mais on n'est pas revenus ensemble, on s'est séparés. Il y a eu une embrouille, on dormait dans une caravane mais le mec nous a viré. Quand je me suis réveillé, j'étais tout seul, ils étaient partis. Je les ai cherchés partout.

Ca t'a mis en colère ? Non, parce que j'étais en stress pour savoir où ils étaient.

Tu avais peur pour eux ? Non, mais parce que se retrouver tout seul quand on sait pas où on est, tout seul dans la rue... Et puis quand on s'est revu, je leur ai demandé où ils étaient, y'en a un qui avait prit le train pour rentrer, et l'autre qui avait passé la nuit avec un groupe de clodo qu'il avait rencontré. Et ils m'ont demandé aussi où j'étais passé. C'est tout, j'étais pas en colère.

Y'avait des groupes rivaux ? Oui, un peu.

Ils étaient comment ? Ils sont pareils, c'est juste qu'on vient pas du même endroit.

Y'avait des embrouilles avec eux ? C'était pas avec eux, c'était entre nous les embrouilles, on avait l'alcool méchant, ça pouvait être pour des petits trucs, quelqu'un qui dit quelque chose, une parole, ou un geste.

C'est-à-dire ? La parole ça pouvait être de donner un ordre ou un avis contraire au nôtre, alors ça partait en débat et puis ça finissait en cacahuète. Les gestes, ça pouvait être pousser quelqu'un pour rigoler, et l'autre prend la mouche. Moi par exemple, c'est quand on me poussait, j'aime pas qu'on me touche, encore moins quand je suis bourré, j'suis impulsif, l'autre aurait vite fait de s'en prendre une.

Est-ce qu'il y en avait parmi tes potes, que tu considérais « comme des frères » ? Certains oui, c'est ceux avec qui on est toujours fourrés, on s'entend bien, on a les mêmes points de vue. « Frère »... quand on appelle comme ça c'est... comme un frère, alors que le vrai frère c'est différent, y'a pas autant de sentiment. L'amitié c'est... là frère, c'est juste un mot, comme un frère c'est un pote +++.

Si tu pouvais qualifier chacun de ceux qu'il y avait dans le groupe avec un mot, une figure, tu dirais quoi ? Y'avait l'impulsif, le calme, le pochtron, c'est celui qui picole plus que les autres, qui en parle toute la journée, qu'il faut porter, et le bagarreur. Moi j'étais l'impulsif, le nerveux. Mais y'en avait pas un qu'était plus le meneur, y'en avait pas besoin pour que ça se passe bien.

Et tes relations étaient différentes avec chacun d'eux ? Non, pour moi c'était tous des bons copains.

3. Seul et en groupe.

Tu penses que tu es différent quand tu es avec tes amis ou tout seul ? Je suis pas pareil quand je suis seul. Je suis plus calme, c'est surtout ça.

Qu'est-ce qu'ils t'ont apporté ? Les rencontrer ça m'a apporté une expérience de plus. Y'a un avant et un après. Celui d'avant il bougeait, celui d'après, il est plus posé. Et ça m'a apporté l'amitié, c'est important. Ils me manquent un peu depuis que je les vois moins, y'en a que je ne vois plus du tout. Ceux-là, si je les revoyais, je leur dirais bonjour, mais c'est l'ancienne vie, ça repartirait pas comme en '40. Maintenant, j'ai une nouvelle vie, plus posée, c'est mieux, c'est moins fatigant, et la gueule de bois, c'est pas vraiment agréable.

C'est le fait d'être rentré à la maison tu penses ? Ca m'a fait du bien, c'est un peu plus stable.

V. Scène de l'infraction.

4. Formation de l'action.

Comment ça se passait les conneries, en groupe ? Moi, les conneries je les ai toujours fait tout seul, ils aimaient pas en faire eux, y'avait pas de groupe dans tout ça.

Tu consommais de l'alcool avant ? Ben j'étais toujours bourré de toute façon, pas juste pour faire des conneries.

5. Réaction groupe ?

Et qu'est-ce qu'ils en disaient les autres ? Ils disaient rien, c'était un truc qui m'appartenait, seulement à moi, et ça faisait du bien, on se retrouve un peu.

C'était quel genre de conneries ? Des délits contre les biens et contre les personnes, des agressions morale ou physique.

6. Objet et rapport à l'objet.

Contre qui ? C'était des gens au pif, des passants dans la rue, mais l'alcool y était pour beaucoup. Les passants et les SDF font pas bon ménage, ils sont pas du même monde. J'm'en prenais à eux comme ça, des fois à cause de regards mal placés ou de remarques du genre « tu peux pas trouver du travail », mais des fois, c'était moi qui insultais, ça pouvait être n'importe qui.

Il y a eu des conséquences judiciaires ? Oui, pour agression, j'avais volé des chaussures, les miennes étaient mortes et j'en avais besoin, ou bien pour avoir cassé une voiture... Je savais plus ce que je faisais.

VI. Mise en perspective de l'acte.

7. Rapport à la loi.

C'est quoi pour toi la Loi ? C'est de la merde, ça m'empêche des trucs. Tout ce qui me passe par la tête, j'ai envie de le faire... Mais plus le vol, sinon, si je me fais attraper, je vais avoir des problèmes. Je me dis « merde, je vais encore avoir des soucis », des soucis de justice, et j'ai peur de la prison.

8. Post-acte.

Elles ont de la valeur pour toi les sanctions ? Aucune, elles ont aucune valeur, mais j'ai pas envie de me faire enfermer.

Et les mesures ? Le traitement, les piqûres, c'est chiant, les médoc... je peux pas être libre.

9. Destin de la victime.

Et la victime dans tout ça ? La victime je m'en fous, c'est avant tout mon plaisir, pas les conséquences pour elle. Du moment qu'il y a pas de problèmes pour moi, le reste, je m'en fous.

Elle sert à quoi la Loi ? C'est pour empêcher l'anarchie, c'est ma définition.

Et tu es d'accord avec ça ? Non, la loi, c'est la prison, on peut rien faire. Mais sans loi, ça serait la loi du plus fort, y'aurait l'anarchie.

Tu as une Loi à toi, une Loi « perso » ? M'amuser, mon plaisir, c'est ça ce qui me dit ce que je vais faire ou pas.

Et tu es comment quand tu prends du plaisir ? J'suis content, je souris, je rigole, je suis de bonne humeur...

Des frissons aussi ? Non, pas de frissons, c'est dans la tête le plaisir, pas dans le corps.

La dernière fois, tu me disais que ton vœu serait la richesse... si tu étais riche, tu ferais quoi ? Une maison et un voyage en Afrique.

B. ELEMENTS D'ANALYSE

- A la lecture des deux entretiens réalisés, le discours de Anthony semble alimenter une construction mythique prise entre « sacralisation » du désir et autorité (con)sacrée. Sur l'axe ainsi bordé, s'ordonnent altérité, temporalité et spatialité jusqu'à ce qu'une autorité soit ou vienne s'imposer de l'extérieur à l'initiative d'un tiers. Alors, ce qui fait débordement, insiste et se diffuse. L'on pourrait parler dans le cas d'Anthony, de rupture dans la diffusion, confrontant le cadre et celui qui le représente – obstacle à l'étalement – à des échappatoires désirantes de différentes natures. Et cette orientation mythique, de se confondre systématiquement dans l'excès, l'excès de déplacement, l'excès d'alcool, l'excès d'argent. Une seule chose vaut : le tout, le trop. Comme il l'exprime, « *avoir tout ce que je veux c'est le seul vœu que je ferais* », ou encore, « *consommer de l'alcool... tout et rien, juste pour se bourrer, c'était l'effet recherché* » [nous soulignons].
- De cette configuration dynamique, se donnent à voir des investissements tantôt dépendants du refus, de l'exclusion absolue, tantôt du rabattement narcissique (« tu es moi ou tu es rien »). Le refus est celui du temps, de l'autorité sacrée socialement, des limites et des différences ; le rabattement narcissique, celui de l'autre pair qu'il reconnaît à la seule condition qu'il se confonde avec lui. La rupture apparaît privilégiée pour sauver cette position, distinguer ceux et celles qui gravitent dans son environnement, tant familial que social, et pour élaborer son histoire. L'on peut entendre « *du côté de mon père, c'est des pourris, du côté de ma mère, c'est des bons* » évoquant sa famille, « *j'étais gosse, ça ne m'atteint pas (...) ce que j'ai vécu petit, ça, c'est sorti de ma mémoire* », se rappelant son père, « *ils sont pas du même monde* », désignant ses victimes, ou encore, « *y'a un avant et un après (...) c'est l'ancienne vie (...) maintenant, j'ai une nouvelle vie* », retraçant son parcours.
- La négociation n'est pas envisageable. La légalité (le pouvoir par les autres) se voit écartée au profit de la légitimité (pouvoir sur soi), elle-même raccrochée à l'émotion, l'affect, le plaisir... sacralisé. Le seul partage possible est celui qu'il opère dans le clivage, ne pou-

vant qualifier ici l'échange et la réciprocité qui le sous-tend, alors même qu'ils sont à vif chez d'autres adolescents. Alors que l'autre doit être transparent pour lui, Anthony ne présente à l'autre qu'une opacité. Ce qu'il dit de la relation qu'il engage avec les autres, d'en témoigner : *« j'aime pas qu'on me touche »* ou, relativement aux infractions commises seul, *« c'était un truc qui m'appartenait, seulement à moi et ça faisait du bien, on se retrouve un peu »*. La victime n'existe que dans son anonymat, son inconsistance, son interchangeabilité, *« des gens au pif, des passants dans la rue »* ; et l'ami, dans le miroir qu'il doit représenter pour lui, *« Pour être mon meilleur pote, il faut être cool, antisocial, drogué et alcoolique (...) si mon pote arrête de boire et de fumer, alors c'est plus mon pote, j'ai besoin qu'il soit dans les mêmes délires que moi »*.

- Limite et discrimination ne sont plus en jeu, elles sont objectées, voire, détruites d'emblée, *« je bousillais tout dans les foyers, j'aimais pas le contexte (...) l'ordre, les règles, la différence avec les autres jeunes »*. Et lorsque ça ne peut plus davantage être le cas, elles sont évitées, *« tout ce qui me passe par la tête, j'ai envie de le faire... mais plus le vol, si je me fais attraper, je vais avoir des problèmes (...) j'ai peur de la prison (...) j'ai pas envie de me faire enfermer »*.
- Le territoire, celui du corps, du soin, de la peine, intervient comme une contention insupportable pour Anthony, et la rue, sa porte de sortie pour un temps. Mais le territoire est aussi celui qui définit pour lui les places de chacun et en l'occurrence, de l'adversaire. Il opère la seule fonction différenciatrice. Relancé sur les groupes rivaux qu'il pouvait rencontrer dans la rue, Anthony les définit comme étant *« pareils [qu'eux], c'est juste qu'on vient pas du même endroit »*. Et de préciser plus avant *« c'était pas avec eux, c'était entre nous les embrouilles (...) quelqu'un dit quelque chose, une parole, un geste (...) ça pouvait être de donner un ordre ou un avis contraire au nôtre »*. Celui qui pose problème n'est alors pas celui qui vient d'ailleurs, l'étranger, mais bien celui qui emmène ailleurs, qui déloge de sa place de pair, de miroir, ou celui qui cherche à déloger l'autre, Anthony, de sa place et des valeurs qui la situent. Le passant agressé au hasard l'était suite à un *« regard mal placé »* ou une remarque qu'Anthony percevait comme dérangeante pour lui. Le discours qu'il tient sur les enseignants ou les éducateurs croisés dans son parcours scolaire et plus largement dans ses traversées institutionnelles, l'illustrent, *« les cons, toujours (...) à demander de faire des trucs »* ou ceux qui *« se laissaient pas faire »*. Autrement dit, celui qui pose problème est celui qui résiste à l'étalement, à la confusion, à la perte de limite.

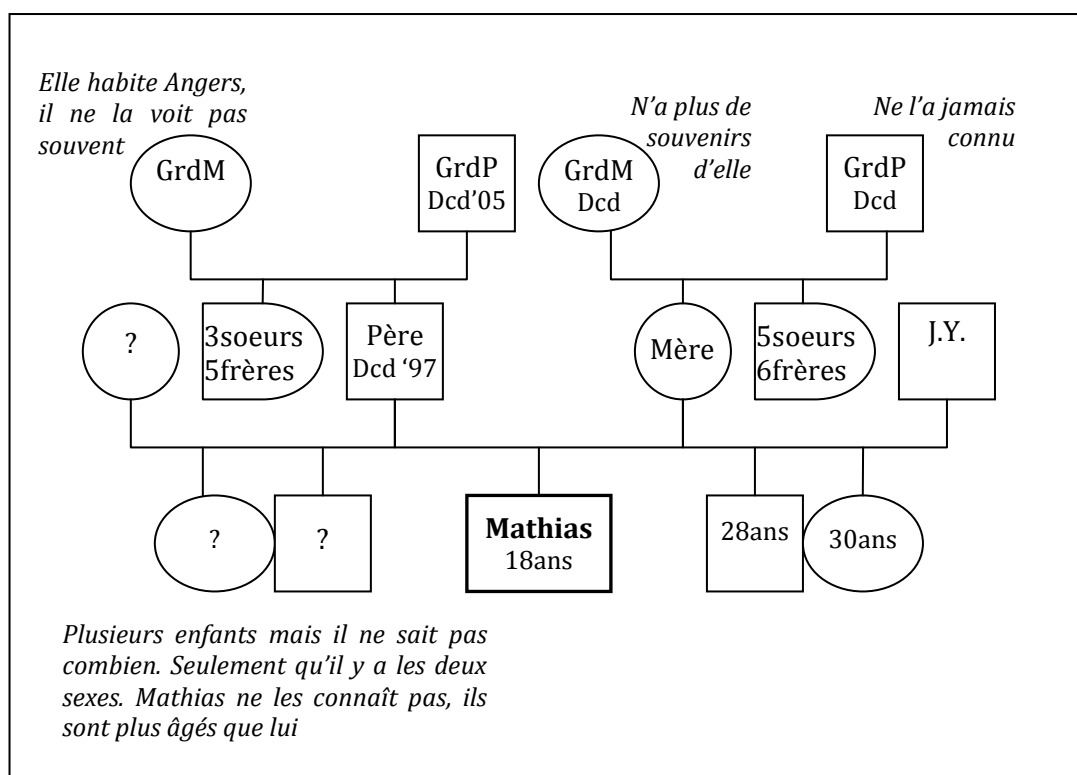
- Ce désir sans fin ordonne, chez Anthony, échange, investissement et détournement. Si l'absence recherchée de limites fonctionne comme un principe, elle est aussi celle qui prescrit d'une certaine manière un point d'achoppement. Comme l'expose Anthony, « *on m'a toujours laissé faire, et je me suis fais avoir pas l'alcool, y'a un moment, je ne pensais qu'à ça, tous les jours, c'est ça qui m'a pourri* » ; et finalement, la seule limite efficiente, de n'être que son plaisir, « *du moment qu'il y a pas de problème pour moi, le reste [la victime notamment] j'm'en fous* », « *mon plaisir, c'est ça qui me dit ce que je vais faire ou pas* », et d'ajouter, « *le plaisir, c'est dans la tête, pas dans le corps* ». Anthony fait ainsi son mythe individuel.

LE CAS DE MATHIAS : RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS ET ELEMENTS D'ANALYSE

A. RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

I. Vie affective et Points de rupture.

1. Génogramme.



Comment ça se passe entre tout ces gens ? Je suis pas trop famille moi. Il y a un oncle et deux tantes qui viennent nous voir, du côté de ma mère, mais moi, je n'y vais jamais, et on ne voit pas les autres, on n'y va pas. Le WE, je le passe surtout avec mes copains, je ne suis pas souvent là, et la semaine, je travaille. Mon frère et ma sœur sont dans le Finistère, on se voit de temps en temps et on s'appelle.

Qu'est-ce qu'ils font dans a vie ? Ma sœur travaille dans la vente, mon frère est Cotorep. Il vient aussi nous voir ; ma sœur, comme elle travaille même le WE, elle est juste venue à Noël.

2. Sphère familiale.

Ton père... ? Il est mort quand j'avais 7 ans, je n'ai pas de souvenir de cette période. Il était camionneur.

Tu vis avec ta mère ? Oui, on vit tous les deux, depuis toujours. Mes parents étaient séparés avant qu'il meure, et je voyais mon père 1 WE sur 2 et la moitié des vacances.

Tu t'entends bien avec tout le monde ? Je m'entends bien avec mon frère et ma soeur, avec ma mère aussi... Mais comme on se voit tous les jours, au quotidien c'est pas toujours facile, on se prend la tête pour des conneries.

Par exemple ? Quand je lui dis que je pars et que je rentre manger sans la prévenir, ou parce que ma chambre est pas rangée. Mais elle est sympa, j'ai pas à me plaindre, c'est une maman poule, un peu râleuse mais... elle est assez cool et si je fais pas de connerie, elle gueule pas.

Et qu'est-ce qu'elle en dit de ces conneries ? Elle m'a pas élevé comme ça, elle m'a appris à être sage, poli, à aller à l'école, mais j'ai grandi, et j'ai pas tout le temps écouté. Elle veut pas telle ou telle chose, mais quand nous on en a envie... Alors elle mettait des limites.

Que tu comprenais ? Oui, plutôt, mais maintenant, j'ai 18 ans, j'ai plus de liberté... Par contre, tant que je suis sous son toit, il y a des règles, et c'est normal aussi, tant que je suis chez elle, faut que je les respecte.

Et ces règles correspondent celles que tu te donnes ? A peu près.

3. Sphère scolaire.

Est-ce que tu peux me parler de ton parcours scolaire ? J'ai été à l'école jusqu'en 4^{ème}.

Donc tu avais... J'avais 15 ans. Et puis j'ai arrêté l'enseignement général pour faire un pré-apprentissage. Là, je finis mes deux ans d'apprentissage, à la fin du mois, et on attend les résultats du CAP, à la moitié de juin.

Qu'est-ce qui s'est passé ? J'y arrivais pas au collège, ça me prenait la tête et je m'en foutais.

Il aurait fallu qu'elle soit comment l'école ? Elle pourrait pu être n'importe comment l'école que je l'aimerais pas quand même, je préfère travailler... En pré-apprentissage, j'ai essayé la ferronnerie et j'ai choisi la plomberie pour l'apprentissage, ça m'a bien plu. Mais maintenant, sans plus, au début, on est curieux, on découvre donc j'étais à fond dedans, mais maintenant, c'est différent. Le plombier, il fait plein de chose, de la maçonnerie, du placo, etc., c'est pas comme le peintre, qui peint toujours. Mais je voudrais essayer un peu autre chose, pour comparer un peu.

Et avec les profs, comment ça se passait ? Au collège, j'étais un petit con, je jetais des bouts de gomme ou des trucs comme ça, des trucs de gamins, je dormais, j'écoutais pas.

Et maintenant ? Au CFA, j'étais sur un mode différent, j'avais qu'une semaine de cours par mois, donc c'était plus supportable. Et puis quand on est au boulot, on est avec des grandes personnes, c'est pas la même mentalité. Et puis, au CFA, j'avais juste 1 pote. Au collège, c'était la rigolade avec les potes, les conneries. Les profs ils mettaient des mots dans les carnets qu'il fallait faire signer par les parents. Mais comme j'aimais pas l'école, le règlement, je l'écoutait pas trop. Au CFA, j'étais plus dans les cours, je me disais qu'il fallait un diplôme pour bosser, sans diplôme, c'est la galère, il fallait un diplôme au plus vite, pour être au plus vite dans la vie active.

4. Sphère extrascolaire et paritaire.

Qu'est-ce que tu fais quand tu n'es pas en cours ? Je vois les copains.

Et vous faites quoi ? On se fait chier des fois. On se pose chez un, on écoute de la musique. En général, quand je bosse pas, je me lève tard, j'aime bien rester au lit, même si je me suis couché tôt, après, j'appelle les copains. S'ils bougent, alors je vais avec eux, sinon, je reste devant l'ordi à la maison. C'est eux ou la maison. Quand on est ensemble, on est entre 4 et 5.

Qu'est-ce qu'ils font la semaine ? Il y en a un qui est au CFA en couverture, un autre qui fait des stages, et puis il y a la copine d'un pote, elle est assistante maternelle.

Comment ils doivent être tes potes ? Il faut qu'ils soient cool, dans le même délire. Et puis on s'engueule pas, on coupe pas les ponts pour des choses, j'ai rien à leur dire, ils font leur vie. On se prend jamais la tête.

Qu'est-ce qu'en dit ta mère ? Ma mère, elle aurait voulu surtout que je sois bien à l'école, c'est important pour elle.

5. Sphère sanitaire.

T'as déjà eu des problèmes de santé ? J'ai eu une ponction lombaire quand j'étais petit. C'était une angine mal soignée, je me rappelle pas, c'est ma mère qui m'a dit ça, et j'arrivais plus à bouger. J'avais 7 ans et ils m'ont mis en chambre noire pendant 3 jours. Sinon, je me suis jamais rien cassé.

Tu bois un peu ou tu fumes ? Non, je bois pas souvent, et je fume pas.

II. Mises en perspective personnelles.

1. Projet.

Est-ce que tu as des projets ? Oui, avoir du boulot, une maison à la campagne. Avec ma mère, on a toujours habité en ville, mais on peut rien faire, on peut pas mettre la musique... C'est pas pratique quand on n'a pas de voiture, moi je veux une voiture, passer le permis, et habiter comme ça à la campagne... Ma petite vie active quoi, avec un boulot sûr, pas plusieurs petits boulots. Normalement, je fais un mois d'essai en charpente cet été, en juillet. Pour l'instant, j'en essaye plusieurs, pour après choisir le bon, pour pas dire dans deux ans que ça m'intéresse plus.

Si tu devais me dire tes habiletés ? Dans la plomberie, je suis bon je pense.

Tes qualités ? Je sais pas, non.

Tes défauts ? Je sais pas non plus.

2. Trajectoire et Evènement.

Comment tu qualifierais ta vie jusqu'à aujourd'hui ? Ça a été bien ma vie... Je rigolais plus quand j'étais jeune, maintenant, c'est le boulot.

Il y a un évènement qui t'a marqué ? Je sais pas, rien.

Un évènement qui t'a manqué tu penses ? J'aurais peut-être moins fais de conneries si mon père avait été là.

3. Regrets.

Tu as des regrets ? Non, sauf peut-être les conneries. Mais c'est bien de se faire attraper quelque part, sinon je continuerais. En plus, là je suis majeur... Mais c'est pas fini, j'ai encore un jugement en attente. Je me suis fais prendre et en arriver là, c'est chiant...

Pourquoi ? Je sais pas....

III. Thématique libre.

1. Vœu.

Si tu devais faire un vœu... Passer mon permis, et avoir une voiture, pour bouger, pas rester bloqué. Je fais le code, avant je faisais 7/8 faute, et là, j'avais arrêté 3 mois, et j'ai repris, ça m'a surpris, j'ai fait 17 fautes...

Pourquoi tu avais arrêté ? Parce la semaine je bosse et le WE je vois mes potes, et comme on prévoit jamais si on se voit ou pas... Alors je vais pas au code, comme ça, il suffit qu'ils me disent on va là, et j'y vais. Mon copain, il a un scooter, et s'il bouge sans moi, je suis bloqué. La semaine, on travaille, alors si le WE on peut s'amuser... qu'il faut aller au code...

2. Ajout, commentaire.

Accepte un second entretien, en rappelant que c'est aussi pour la mesure de réparation, pas seulement, mais aussi.

IV. La recherche du groupe.

1. Formation du groupe.

On avait commencé la dernière fois à parler de tes copains, j'aimerais qu'on en reparle un peu aujourd'hui... Comment les as-tu rencontrés ? C'est des copains de collège que j'ai rencontrés là-bas, en 6^{ème}.... Ça fait 6 ans qu'on se connaît. Il y en a 2, on était dans la même classe, deux autres, c'était dans la cours, et puis y'a la copine de mon copain. On est 6 à être ensemble le plus souvent. Quand on se voit, on va chez la copine de mon copain, on reste dans sa chambre, elle vit encore chez ses parents, et on écoute de la musique, on passe la soirée. Des fois on dort là-bas, des fois non, ça dépend.

Et comment se préparent les soirées ? On se rejoint en fin d'après-midi, avant, je suis devant l'ordi, je me fais chier à rester chez moi. Des fois aussi on se fait chier avec les potes, mais c'est pas pareil, t'es pas tout seul à te faire chier.

Pourquoi eux et pas d'autres d'après toi ? C'est pas trop moi, c'est plus eux qui sont venus vers moi. Moi, je suis plus timide, je vais pas trop vers les gens.

Qu'est-ce qui vous fait tenir ensemble depuis 6 ans ? Ben, c'est parce qu'on est potes, et puis on se voit pas tous les jours, c'est peut être ça aussi, si on se voyait tous les jours ça serait peut-être différent. Je sais pas... j'vais les voir, c'est (pas) mieux que de rester chez moi. On s'entend bien, on a les mêmes goûts, les mêmes idées, on est sur la même longueur d'onde.

Y'a une norme dans le groupe ? Non, y'a pas de norme, on est ensemble, mais chacun fait ce qu'il veut, chacun à sa vie à côté. Si mes copains ont un repas en famille, on va pas leur dire, « ben non, vous restez avec nous ».

Elles sont comment vos relations ? C'est normal, pas super fort, pas pourri non plus.

Tu dirais qu'ils sont comme des frères ? Non, quand même pas non plus, je ferais pas la même chose pour mon frère que pour mes potes. Ton frère, c'est ton frère, c'est pas pareil.

Qu'est-ce que tu ferais pour l'un et pas pour l'autre ? Je sais pas.... Peut-être... ben non... je sais pas...

2. Situation du sujet par rapport au groupe.

Tu fais une différence entre tes copains ? Non, je les apprécie tous pareil. Je passe tous mes WE avec eux, j'en ai d'autres que je vois moins, et qu'ils connaissent aussi, mais on est souvent que nous, y'a pas plus de monde. Et j'aime bien moi, je préfère autant quand on est juste entre nous.

Tu penses qu'ils ont des caractéristiques différentes entre eux ? Des caractères différents par exemple ? Non

Et la fille ? Ben non, elle est là avec nous... Si, elle nous fait à manger des fois, mais c'est tout, elle est comme nous, elle écoute la même musique... Y'a pas spécialement de rôles différents, y'en a pas un qui décide, y'en a un qui propose des truc des fois mais comme on fait pas grand-chose de toute façon...

Il y a d'autres groupes autour de vous, que vous voyez à côté ? Non, on voit pas d'autres gens en dehors, dehors je connais pas trop alors... Et puis on est souvent chez elle, et si on sort, c'est plus des copines à elle qui nous rejoignent. Mais je leur parle pas, je vais pas aller les voir comme ça... Je dis bonjour c'est tout. Avec d'autre gens, si c'était d'autres gens qui venaient rejoindre le groupe, ça serait pas pareil.

Tu aurais peur de les perdre ? Non, ils ont droit de voir d'autre gens, mais c'est bien juste comme ça.

Y'en a un que tu apprécie plus que les autres dans le groupe ? Y'en a un que je vois plus souvent parce qu'il habite à coté mais c'est tout. Si les autres étaient moins loin, on se verrait plus aussi.

3. Seul et en groupe.

Tu dirais que tu es pareil tout seul ou quand tu es avec les autres ? Tout seul, j'suis pareil. Je fais les mêmes choses, je réagis de la même manière. Non... j'suis pareil.

Y'a pas de différence depuis que tu les a rencontré ? Ben, si c'est pas pareil, quand j'suis tout seul ou avec eux. Ils m'apportent rien de plus, c'est juste que je galère moins quand j'suis avec eux, j'm'ennuie moins, j'suis pas tout seul à me faire chier.

Qu'est-ce qu'ils t'apportent ? (Long temps de latence) Une présence mais... j'sais pas... j'sais pas... (réponse difficile) j'suis mieux quand j'suis avec eux, j'suis pas tout seul, j'ai pas ma mère derrière... Quand elle est là, je peux pas mettre la musique fort. Et puis si je suis tout seul, je sais pas quoi faire, je tourne en rond, j'me fais chier.

V. Scène de l'infraction.

4. Formation de l'action.

Les conneries que tu as pu faire, c'était en groupe ? J'ai jamais fait de connerie tout seul, j'étais toujours avec mes potes, mais pas avec eux, avec un autre. J'ai fait deux conneries. La première si, c'était avec quelqu'un du groupe. Et l'autre, la 2^{ème}, c'était avec un autre.

C'était quoi comme... La 1^{ère}, y'a un mec qui nous avait appris à ouvrir les voitures, alors après, on ouvrait les voitures et on regardait dedans, c'est tout, comme ça.

Des voitures en particulier ? Ou à des gens en particulier ? Non, c'était pas à des gens en particulier, mais c'était des twingo, c'était des twingo qu'on avait appris à ouvrir, alors on ouvrait ça quand on en voyait, comme ça. Au début, c'était pas une connerie pour moi, c'était un jeu, c'est tout jusqu'au jour où les flics sont venus, mais je trouvais ça marrant moi, « ouais, j'sais ouvrir une voiture »...

Et la 2^{ème} ? Ben c'était comme ça aussi, on a décidé comme ça, parce que c'était là. C'était un cambriolage. Au début, on n'était pas partis là-dessus, on jouait sur le trampoline dans le jardin d'une maison. Et puis on en a eu marre. On était deux, on s'est dit « tiens, si on allait voir dans la maison ». Y'en avait un autre, qui était restait dehors, il surveillait, mais il est pas rentré. C'est tout, le proprio est arrivé juste à ce moment là, et voilà.

C'est la faute à pas de chance ou d'une certaine manière, tant mieux ? Un peu des deux, la faute à pas de chance oui, mais en même temps, c'est bien, j'ai compris, depuis j'ai pas recommencé.

5. Réaction devant l'infraction.

Qu'est-ce que tu disais jusque là quand tu faisais une connerie ? Rien de spécial, je me disais pas que j'allais me faire prendre, j'pense pas à ça en général. J'pense plutôt à voir la maison, ce qu'il y a dedans.

Et ce que tu vas en faire ? Oui, aussi

Tu as le sentiment d'être seul parfois à ce moment-là ? Je savais que j'étais pas tout seul, tout seul, je l'aurais pas fait... J'ai moins de couilles tout seul. Ca rend plus fort à être plusieurs, pour faire des conneries.

6. Objet et rapport à l'objet.

Et la victime dans tout ça ? Tu y penses au moment où tu le fais ou pas trop ? Sur le coup, je pense pas au proprio, c'est après, quand on s'est fait chopé. Je le considérais pas au début et après, avec les flics, tu te dis que c'est pas bien... parce que t'as des emmerdes après.

Tu penses que ça peut avoir des conséquences pour elle ? J'y pense pas sur le coup, mais c'est pas bien pour elle non plus, moi, si je rentrais chez moi et que je voyais des gens chez moi, je pêterais un plomb.

VI. Mise en perspective de l'acte.

7. Rapport à la loi.

C'est quoi la Loi pour toi ? C'est ce qui est interdit ou ce que tu as le droit de faire.

C'est important ? Oui, sans elle, ce serait le dawa. Si y'avait pas les flics, tout le monde ferait n'importe quoi ou se taperait dessus.

Tu as une Loi à toi, tu te donnes des limites ? Oui, je me met des limites quand même... comme par exemple pas rester trop tard devant la télé pour me lever et aller travailler le lendemain... C'est des limites dans ma vie active.

Et dans ta relation avec les gens ? Ben, respecter les gens quand même.

Qu'est-ce que tu penses que tu apprendrais à tes enfants plus tard ? Le respect, et puis à pas faire de connerie non plus. Enfin, ça dépend des conneries et de comment elles sont faites, nous, y'en avait un qui surveillait. Si ça arrive à mon gamin, et qu'il surveillait juste, c'est pas si grave... ça dépend de son implication, faire le guet oui, faire de l'effraction, non.

Ca a une valeur enfreindre la Loi ? Ca dépend quoi, ça a plus ou moins de valeur, ça dépend.

Et la sanction ? Oui, la sanction je m'en fous pas, c'est pas bien, c'est pas que ça me prive de trucs, mais c'est pas bien.

8. Post-acte.

Quelles ont été les sanctions là, pour tes potes et toi ? Mon pote là, il était majeur, alors il attend son jugement. Moi, comme j'étais mineur, j'ai eu une mesure de réparation

Tu les as revus depuis ? On se voit de temps en temps.

Vous en avez reparlé ? Non, moi, toujours, je veux plus en parler. Mais on s'entend toujours bien C'est ma mère qui ne veut plus le voir. Elle dit que c'est lui qui m'a entraîné, mais non, si j'avais pas voulu, je l'aurais pas fait, il m'a pas pris par la main

9. Destin de la victime.

Qu'est-ce que tu penses qu'elle a ressenti la victime ? Ca doit lui faire bizarre, moi, ça m'ferait bizarre si j'avais trouvé quelqu'un chez moi. On n'a rien volé mais...

A la fin, me parle à plusieurs reprises de la mesure de réparation, m'expliquant que si le rapport de l'éducatrice n'est pas bon, il y aura sanction. Il cherche à savoir si j'aurai des retours positifs à faire quant à sa participation, m'assurant que s'il y avait certes mesure, il était néanmoins volontaire.

B. ELEMENTS D'ANALYSE

- Dans le cas de Mathias, la relation au groupe de pairs s'établit sur le mode consommatoire. Ce que nous pourrions qualifier de « consommation du groupe » figure comme axiématique de ses élaborations et apparaît comme le seul moyen pour Mathias de ne pas céder à une passivité sous-jacente. Plus avant, le groupe ne se définit pas ici d'apports si ce n'est par la négative : ne pas s'ennuyer seul, ne pas rester chez lui, ne pas être confronté à une présence maternelle systématique, ne pas être faillible.
- De cette perspective consommatrice, se dégage une position de recevoir manifeste (des appels, des visites, etc.) ; et donc, d'attente de présence, de désignation, de reconnaissance, qui ne semble pour autant opérer aucune régulation particulière. Mathias est suspendu à l'autre dans le temps comme dans l'espace, sans que cela n'exerce de vacillement en retour. L'on pourrait dire les choses ainsi : « Ils viennent vers moi, mais je n'ai rien à leur dire ; ils viennent vers moi mais qu'ils soient là ou non, je suis semblable à moi-même, je fais les mêmes choses, je réagis de la même manière ».
- La question de l'engagement dans la relation à l'autre pair se trouve de cette manière déclinée : l'autre inaugure, il alimente, et finalement, soumet. Et de mettre d'autant plus au jour une posture passive du sujet qui reçoit, sans rien demander mais aussi, et surtout, sans rien donner, « *ils font ce qu'ils veulent ! (...)* On est ensemble mais chacun fait ce qu'il

veut, chacun à sa vie à côté. Si mes copains ont un repas en famille, on va pas leur dire « ben non, vous restez avec nous ! » ».

- L'absence d'intention et l'apparence désaffectée de Mathias entretiennent une forme d'engagement sur un mode dénégatif. La complaisance se substitue ici au partage que l'engagement suppose. Ce pourrait être là sa manière de déranger, voire, de heurter son monde : une mise à distance paradoxale entre non implication et mise en miroir des identifications, des attributions et des attentes (sans mouvement réflexif). La manière avec laquelle Mathias raconte son groupe et évoque les relations qu'il entretient avec ce dernier met bien en évidence l'investissement de l'enveloppe, du cadre et de la sphère qu'il constitue, plus de ceux qui le composent. La différence faite ici n'est pas celle entre contenant et contenu, seule émerge celle qu'induisent distance et proximité spatiales. Il n'existe pas un pair plus important qu'un autre, seulement en voit-il un plus régulièrement « *parce qu'il habite à côté, c'est tout* », et d'ajouter aussitôt, « *si les autres étaient moins loin, on se verrait plus aussi* ».
- Sacralisé dans le cas de Anthony, le désir est ici suspendu, prenant son point d'ancrage au niveau des attentes que Mathias manifeste, et s'arrêtant au niveau des limites instaurées dans le rapport à l'autre, temporelles, spatiales, mais également relationnelles – plus qu'affectives, « *c'est normal, pas super fort, pas pourri non plus* ». Le souhait de Mathias est de pouvoir passer son permis de conduire, un moyen pour lui de « *bouger* » et surtout, de ne « *pas rester bloqué* ». Or, et cela n'est pas sans témoigner de la suspension évoquée, « *comme on prévoit jamais si on se voit ou pas [traitant de ses amis], alors je vais pas au code, comme ça, il suffit qu'ils me disent on va là, et j'y vais. Mon copain, il a un scooter, et s'il bouge sans moi, je suis bloqué* ». L'on voit bien l'investissement particulier de ces dimensions : attendre de bouger et s'interdire d'avancer, de rencontrer ailleurs.
- La passivité décrite apparaît être le moyen imaginaire trouvé par Mathias pour que le monde qui l'entoure ne puisse bouger sans lui. Aux prises entre instabilité (pratique et professionnelle) et stabilité (de l'univers relationnel), la hantise de Mathias serait d'être défusionné, de ne pas appartenir. Aussi, il ne s'autorise pas à manquer quelque occasion qui risquerait de lui ôter ses appuis. C'est là un impératif d'existence, l'autre doit vouloir pour lui au risque de disparaître. Et le hors groupe, de menacer cette stabilité négociée en introduisant un mouvement délétère ; c'est le cas de la vie active qui reste tolérée sur le temps de la semaine seulement (« *la semaine on travaille alors si le weekend on peut pas s'amuser... qu'il faut aller au code* »), des règles domestiques à respecter dans un lieu et pour un temps donné (« *maintenant, j'ai 18 ans, j'ai plus de liberté... par contre, tant*

que je suis sous son toit [évoquant sa mère], il y a des règles, et c'est normal aussi tant que je suis chez elle, faut que je les respecte »), ou encore, des autres adolescents qui croisent son chemin ou celui de son groupe de pairs (« y'a pas d'autres groupes, on est juste entre nous, on voit pas d'autres gens en dehors, dehors je connais pas trop alors... et puis on est souvent chez [une amie], et si on sort, c'est plus copines à elle qui nous rejoignent. Mais je ne leur parle pas, je vais pas aller les voir comme ça... je dis bonjour, c'est tout. Avec d'autres gens (...) ça serait pas pareil »).

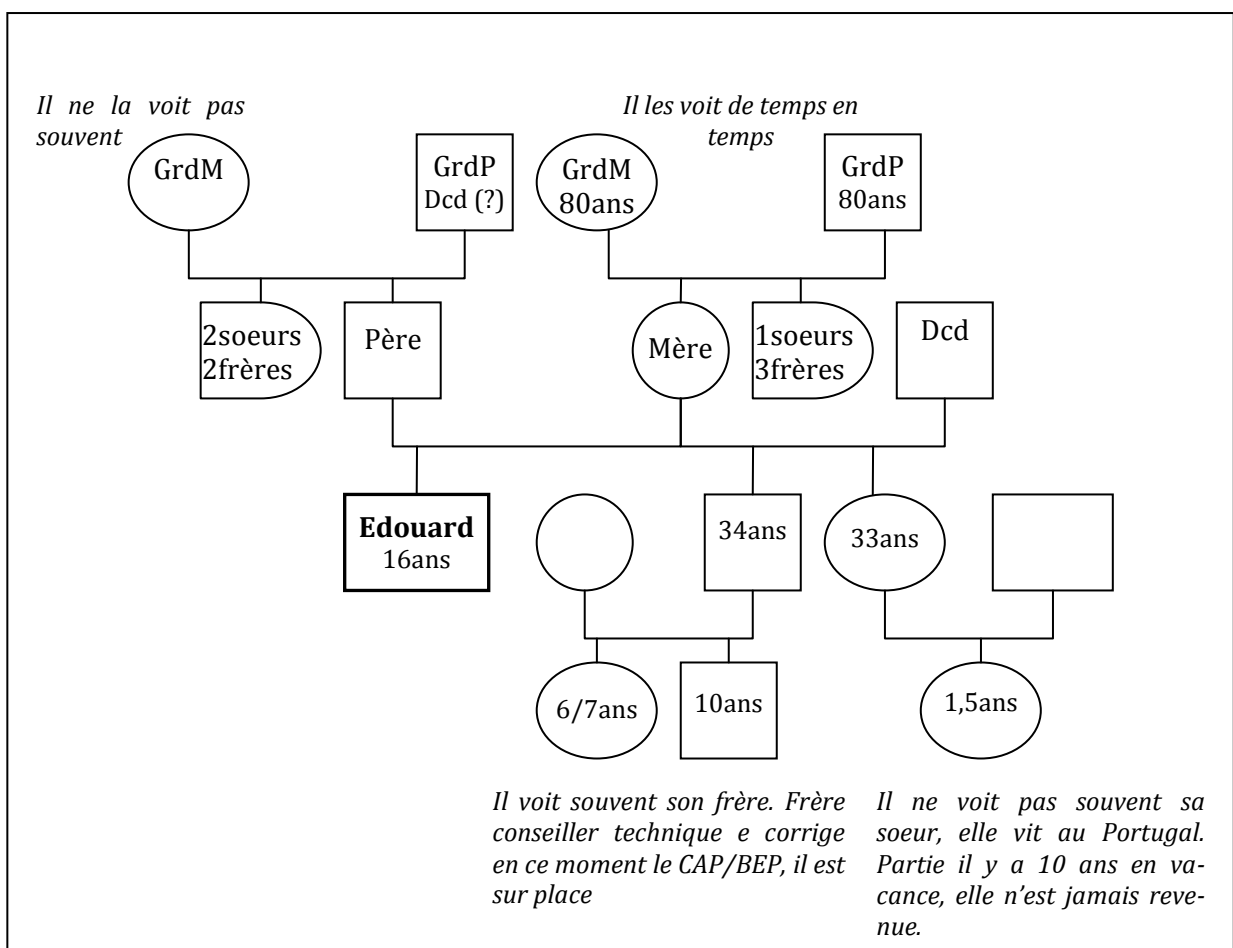
- Ce qui existe au dehors bouscule le cadre de la sphère groupale sécurisante pour Mathias, qui clôture ainsi, de manière défensive et inhibitrice, sa propre bulle, son propre territoire. La dynamique engagée entre dedans et dehors en relève, et s'inverse alors : dans le groupe, je n'impose pas, je reçois, je perçois ; hors groupe, je « regard[e] dedans », je transgresse, j'agis, mais ne reçois personne ni n'autorise aucune visite, « si je voyais des gens chez moi, je pèterais un plomb ». Une inversion qui correspond aux mouvements passivité-activité, au retournement auquel se réfère le mythe de Mathias.

LE CAS DE EDOUARD : RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS ET ELEMENTS D'ANALYSE

A. RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

I. Vie affective et Points de rupture.

1. Génomogramme.



Comment se passent les relations entre les uns et les autres ? Ca se passe bien, aussi bien d'un côté que de l'autre.

2. Sphère familiale.

Avec qui vis-tu ? Je vis avec mes parents, tous les 3, ma sœur est partie il y a 10 ans.

Que font-ils dans la vie ? Mon père est agriculteur et ma mère, employée de commerce.

Ca se passe bien à la maison ? Ca va mieux maintenant, mais ça a été chaud à un moment. D'abord avec ma mère, et après, avec mon père. Dès qu'il me disait quelque chose en général, je pétais les plombs, et on se secouait un peu. Maintenant, je m'énerve moins, sauf quand on va en boîte avec mes potes, il y a toujours des embrouilles. Je suis speed et un peu nerveux, et mon pote, c'est pareil... mais lui, il cherche la merde en plus, alors quand il se bat, moi je saute dans le tas.

Qui lance les choses ? C'est moins moi mais c'est là le plus où je m'énerve. Mais il va falloir qu'on change de boîte parce que là, on a été mis à la porte.

Qu'est-ce qui fait que ça va mieux à la maison maintenant ? C'est depuis que je suis rentré du CER. J'y ai passé 5 mois, c'est chaud là-bas. On est tous nerveux, et enfermés, alors ça pète, et au lieu de se taper entre nous, c'est les éduc qui prennent.

Ils sont comment les éduc ? Y'en a des cool, mais d'autres...

Ils sont comment les autres justement, les « pas cool » ? C'est ceux qui se la racontent.

Et les « cools » ? Eux, ils rigolent. Y'en avait qui étaient trop marrants, des grands baraques avec une petite voix, ou qui lancent des vanes. Y'en a un qui est arrivé, il est reparti le soir et il est jamais revenu, y'en avait un qui avait dit justement, « c'est quoi cette brebis que tu jettes au loup » au directeur.

Tu as fait quel parcours en institution ? Comme j'avais des problèmes avec mes parents, j'ai commencé avec des suivis éduc, et puis ça allait pas mieux alors j'ai été en foyer, en FAE, j'y restais pas, je fuguais, alors le juge m'a dit « si c'est le seul moyen de te contenir... » et j'ai été en prison, 3 mois, après, en CER, et voilà. Je suis rentré à la maison, et ça va mieux. En rentrant, j'ai passé 1 mois à fêter ça avec mes potes, tous les soirs.

Qu'en ont pensé tes parents ? Ben, ce qui les inquiète, c'est les conneries, pas le fait que je sorte le soir.

Et tu penses que ce parcours t'a aidé ? Non, ça aide pas, c'est juste que ça calme... Depuis j'ai fait quelques conneries, mais vite fait, c'est tout. La dernière, on a piqué la voiture du daron, et on est allés jusqu'à Rennes, c'est moi qui conduisais. Mais c'est la faute de mon père, il me fait conduire depuis que j'ai 9 ans, tracteur, camionnette, voiture, etc., c'est lui qui m'a appris.

Il est comment ton père ? Il est un peu vieux dans sa tête, et puis quand je trafique les scoots, il dit « de toute façon, ça fait avancer à 45 Km/h, ça sert à rien », ou quand on fait des conneries, il dit

« Pff, c'est faire son malin »... il est cassant. Le père de mon pote, lui, c'est différent, il a 20 ans dans sa tête, il vient avec nous en boîte, mon père lui, juste il nous emmène. Il vient avec nous en boîte, et il s'embrouille aussi.

Et ta mère ? Elle est sympa, elle dit un peu rien. Elle est chiante parfois, genre « tu pourrais téléphoner quand tu rentres pas... ».

Et tu feras quoi toi quand tu auras des enfants ? Moi, quand j'aurai des gosses, je ferai des conneries avec eux.

Comment tu qualifierais l'éducation que tu as reçue ? Tranquille... J'avais pas trop de limites, ils me disaient « oui » tout le temps, alors quand après, ils ont commencé à dire « non », j'ai pétié les plombs. C'est pour ça, j'aimais pas.

Et tu t'en donnes des limites toi ? Je sais pas... non, je m'en donne pas non plus

C'est quoi alors ton truc maintenant ? J'en suis pas resté aux playmobiles... Maintenant, c'est les motos, c'est mon truc.

3. Sphère scolaire.

Et à l'école, comment ça se passe ? J'ai arrêté l'école à 14,5 ans. J'ai voulu faire un apprentissage mais j'ai pas trouvé. J'aimerais bien aller en CFA mais trouver un patron c'est pas évident.

C'était comment l'école ? C'était pas triste ! Ca ressemblait plus vraiment à une école. Avec mes potes, c'était terrible. On faisait que des conneries, j'étais pas le pire, mais... On a retourné le collège. C'est la prof d'Anglais qui a le plus miséré. Une tête à claque.

Tu faisais une différence entre les profs, les profs bien, moins biens... ? Non, y'a pas de différence, de biens ou de cons. Juste, il faudrait qu'ils soient moins chiantes : qu'ils fassent pas de réflexions toutes les 5 minutes quand on bavarde, et puis il faudrait mettre des plus jeunes, pas des têtes de vieux, et des meufs jeunes aussi pour qu'on se concentre mieux.

Et le règlement ? Je l'ai jamais lu, je sais qu'il y avait quatre pages dans le carnet mais ça m'intéressait pas.

Qu'est-ce qui t'intéressait alors ? Le seul truc que j'aimais bien, c'était les maths.

Le prof était bien ? Non, le prof non, mais les maths. J'aimais pas histoire-géo, et je focalisais sur ce prof. C'est pas compliqué, j'avais 19 de moyenne en math et 2 ou 3 partout ailleurs

Tu trouvais ça plus facile ? Non, c'est pas que c'est plus facile mais j'aimais bien.

4. Sphère extrascolaire et paritaire.

Alors maintenant qu'il n'y a plus d'école, comment tu organises tes journées ? Je me lève vers 12h, je mange et après, je rejoins mes potes, on passe l'après-midi ensemble et le soir, on va en boîte. On bouge, on se pose, on bricole les motos.

Ils ne travaillent pas ? Pas tous, certains oui, ils sont en apprentissage, charpente, menuiserie, plâtrier...

Vous en parlez un peu de l'apprentissage ? Non, pas trop.

Tu les connais depuis longtemps ? Y'en a deux que je connais depuis la maternelle alors...

Comment il est ton meilleur pote ? Il aime la moto, il est marrant, et il est le premier partant pour faire des conneries...

Le truc à pas faire pour rester ton pote, c'est quoi ? Le seul truc c'est pas s'carotte, se voler entre nous.

5. Sphère sanitaire.

Tu as déjà eu des problèmes de santé ? Je suis allé à l'hosto en fin d'année scolaire, après un accident de moto. Et du coup, j'y suis pas retourné après pour finir l'année scolaire. Quand j'ai recommencé à chercher, j'ai rien trouvé. Alors en ce moment, je fais rien.

C'était quand cet accident ? Le 26.05.06. J'ai eu la jambe broyée, je suis resté 2 mois à l'hôpital, et après, quand ils ont voulu enlever la broche, j'ai fait une infection, un début de septicémie. Du coup, 3 mois de plus.

Qu'est-ce qui s'est passé ? J'étais avec mon pote, il était derrière, il s'est envolé sur la pelouse et il a rien eu. Moi, je suis resté cramponné à la moto jusqu'au bout, alors voilà. Et pour une fois, on faisait pas les cons. C'est une voiture qui m'a coupé la route, et il a tourné devant moi. Quand j'ai voulu me relever pour aller l'attraper, je me suis rendu compte que la jambe... qu'il fallait mieux rester allongé.

II. Mises en perspective personnelles.

1. Projet.

Tu aimerais faire quoi plus tard ? Etre carrossier-peintre. La carrosserie et la mécanique, j'suis bon là dedans. Passer mon permis de conduire, voiture et moto, et avoir une maison « à moi », ça sera déjà bien.

Si je te demandais tes qualités ? Sympa je pense, mais faut pas aller trop loin... j'sais pas.

Et tes défauts ? Je me bagarre souvent, je m'énerve vite, j'suis chiant... Si quelqu'un me fait chier, alors moi aussi, je réponds, il sera mal tombé.

2. Trajectoire et Evènement.

Comment tu qualifierais ta vie ? Une vie de galère, avec mes potes c'était marrant, mais avec les juges... la galère, se faire chopper c'est rien, mais alors sanctionner....

Il y a un évènement qui t'a marqué ? Non

Quelque chose qui t'aurait manqué ? Non, c'était bien comme ça.

3. Regrets.

Tu as des regrets ? Aucun

III. Thématique libre.

1. Vœu.

Si tu avais un vœu à réaliser ? Avoir de l'argent, gagner au loto, à l'euromillion ou un truc comme ça, pour avoir tout ce que je veux.

2. Ajout, commentaire.

Tu as des choses à ajouter, des remarques à faire ou des questions à poser ? Non

IV. La recherche du groupe.

1. Formation du groupe.

Vous êtes combien ton groupe d'amis ? On est plutôt un groupe de 3, y'a K et Y. Y, je l'ai rencontré en maternelle, et K, en soirée, par l'intermédiaire d'une autre pote.

Vous vous voyez souvent ? On passe tout notre temps ensemble, le WE et la semaine. K. va au CFA et Y, en ce moment, il est plâtrier, mais il a fait plein de boulots différents. Généralement, on sort, sinon, on va chez moi, et on reste devant l'ordi, ou chez K., et là, on fait de la moto, on bricole, etc. Chez Y., c'est plus rare, ses parents aiment pas trop voir débarquer tout le monde.

Pourquoi eux et pas d'autres ? C'est surtout eux, ces potes-là, j'suis avec eux tout le temps alors...

Qu'est-ce qui vous réunit ? C'est la moto et les soirées... J'vois pas autre chose, c'est le feeling, ça se ressent c'est tout. Et puis, on a des points en commun. On aime bien se faire remarquer, ça oui... Le week-end dernier on est allé en boîte, et il y avait un photographe, alors on est allés se faire prendre en photo tous les trois et du coup, on est sur le site de la boîte ! Et puis même, on a tous les trois un caractère fort, on a pas eu forcément les mêmes vies mais...

Comment sont vos relations ? Elles sont bien, c'est assez fort. C'est des bons bons potes quoi.

Il y a d'autres groupes autour de vous ? Oh bah en boîte, on en voit d'autres c'est sûr, y'en a d'autres bien, comme nous, mais alors sinon, y'a les 1ers de la classes, les coincés, ceux qui s'la raconte, les pédés aussi. Y'en a un l'autre jour qui la mis la main au cul à mon pote et qui lui a dit « salut ma mignonne », moi, il a pas eu le temps de me faire ça. Ou bien d'autres qui viennent en robe en boîte... Une fois on est allé en boîte, il y en avait deux dans une cage, à poil, un debout et l'autre, devant lui... C'est trash. On n'aime pas ça les pédés nous. Alors avec eux, les 1^{er} de la classe et tout, c'est toujours les embrouilles, surtout avec ceux qui jouent les beaux et qu'ont rien derrière. Qui te cherchent et quand tu te lèves, ils sont déjà à moitié en train de chialer. Tous ceux là, je les sens pas, je leur fais pas confiance, ils attirent la merde et ça suit pas... Et puis ça se voit à leur tête. Moi, il suffit d'un mot ou d'un geste pour me faire chier, même me renverser mon verre, alors ça... c'est sacré.

Qu'est-ce qu'il y a d'autre de « sacré » ? Faut pas toucher aux potes, aux meufs des potes, à mon verre, faut pas trop me taquiner, me bousculer pour rigoler, ça m'énerve, et puis faut pas nous insulter. On a les réponses qui partent vite nous.

2. Situation du sujet par rapport au groupe.

Tu fais une différence entre tes potes ? Ben oui, il y a les mecs juste comme ça, que je connais de vue, c'est les connaissances, et puis y'a les bons bons potes.

Et entre les deux ? C'est tout, y'a rien entre les deux.

Et y'a quelqu'un de plus important encore ? Au-dessus, y'a B., c'est encore plus. Lui, c'est comme mon frère, c'est pas comme Y. et K.

C'est quoi pour toi des connaissances ? On les connaît juste comme ça, eux, on peut leur faire des coups de crasses, comme leur piquer leur meuf, les laisser comme des cons devant un videur, c'est pas mes potes eux, c'est juste de vue.

Et les bons bons potes ? On fait tout avec eux, on peut se confier, eux. On se fait pas de coup de crasse entre nous. Les sales coups ce serait lui piquer sa meuf, ça c'est le coup de crasse ultime, et puis balancer aussi, on les planter quand il y a une embrouille.

Et B. ? Ca ça fait longtemps aussi. B. c'était mon voisin, mais maintenant, il est parti vivre avec sa meuf et il travaille, alors je le vois moins, mais c'est toujours aussi fort, je l'ai vu vendredi, c'était cool. Avec lui, on faisait un peu tout, mais c'est surtout qu'il a toujours été là, tout le temps, c'est le seul à m'avoir écrit tout le temps où j'étais en prison et en centre, c'est le seul. K., je le connaissais pas encore, mais Y., non, il m'écrivait pas.

C'est quoi la différence avec le « vrai » frère ? C'est juste une histoire de sang, c'est tout, c'est pareil sinon.

Chacun a son rôle dans le groupe tu crois ? Ben, y'a le chercheur d'embrouille, le coureur de meuf aussi, c'est celui qui délire le plus, qui fait le con tout le temps. Y'a aussi le faux calme, il fait tout gentil comme ça mais en fait... et il court les meuf aussi. Et y'a moi, peut-être celui qui met l'ambiance, qui fout le bordel, qui fait tout le temps des connerie, qui gueule... Je suis le seul aussi à chercher les plus grands et plus baraque que moi.

Comment tu décrirais ce groupe ? C'est un groupe cool.

Et avec un peu de recul ? On est des gros casses-couilles.

3. Seul et en groupe.

Tu es pareil quand tu es tout seul ou quand tu es avec tes potes ? Tout seul, je suis plus calme, je picole pas déjà... Je vais me mettre tout seul avec ma bouteille, comme ça..., Par contre, je m'énerve pour les mêmes choses.

Qu'est-ce qu'ils t'apportent ? J'sais pas, c'est juste le fait d'être en groupe, et puis ça fait des spectateurs, des complices, ça fait du bien, ... j'sais pas expliquer. Sans eux, ça serait la galère, c'est le sentiment de pas être tout seul, de pouvoir parler et d'être écouté.

V. Scène de l'infraction.

Et les conneries que tu as faites, tu étais avec eux ? Mes conneries, ça a toujours été avec des potes, c'est souvent le même qui propose d'ailleurs.

Un petit chef ? Non, c'est pas un chef, on est tous au même niveau, c'est juste qu'il propose c'est tout.

Et c'est quelque chose de plutôt organisé ou pas trop ? Ben non, y'a personne qui a de rôle particulier, c'est pas vraiment organisé

4. Formation de l'action.

C'est quelque chose de recherché ou c'est en fonction des opportunités ? Un peu des deux, généralement on cherche à faire une connerie et quand ça se présente, ben voilà. C'est juste pour se marrer et faire un peu chier les gens aussi. On va faire chier les premiers venus.

5. Réaction groupe ?

Et vous savez à ce moment-là que vous faites des trucs pas très légaux ? On pense pas à l'illégalité nous quand on fait ça, juste à faire des conneries.

Tu as déjà eu le sentiment d'être seul à ce moment-là ? Non, au contraire.

6. Objet et rapport à l'objet.

Et il y a des victimes dans tout ça ? Bah oui, y'a des victimes justement !

C'est quoi pour toi une « victime » ? Ceux qui ferment tout le temps leur gueule, qui se laissent faire.

Et la « victime » au sens légal, elle a de la valeur ? Non, pas trop. On pense pas trop aux conséquences que ça peut avoir pour eux, pour nous, mais pas pour eux.

VI. Mise en perspective de l'acte.

7. Rapport à la loi.

C'est quoi la Loi pour toi ? Quelque chose de chiant. Dès qu'on fait une connerie, on est sanctionné. C'est surtout pour ça que c'est chiant. Ça sert juste à arrêter les gens comme moi, qui font des conneries, mais ça marche pas. Moi, j'ai été en prison, ça m'a calmé sur le coup, mais j'ai recommencé après alors... Ça a pas de valeur.

Qu'est-ce qui pourrait te faire arrêter ? J'sais pas.

Qu'est-ce que t'écoutes ? Le seul truc c'est mes potes. S'ils me disent de faire un truc, généralement, je le fais, et quand ils me disent de pas le faire, j'aurais plus tendance à pas le faire.

Il y a des contraintes que tu acceptes ? Oui, je les accepte plus de mes potes que des autres. Ils sont comme moi, les autres, ils sont différents.

Par exemple, c'est qui les différents ? Tout ceux de la justice, les éduc... Les adultes, tout ceux qui se prennent pour des grands.

8. Post-acte.

Vous en reparlez des fois de vos conneries entre vous ? Oui, parfois on en parle après.

Et... ? Et ça nous fait rigoler encore.

Il y a eu des conséquences judiciaires ? Y'a que moi qui ai eu des problèmes, pas les autres, mais je m'en fout, j'assume.

9. Destin de la victime.

Tu penses des fois à la victime ? Non, j'y pense pas. C'est bon, ils sont pas morts non plus.

Tu me disais la dernière fois que si tu avais un vœu, ce serait d'avoir une maison, une voiture, une moto... Mais tu ferais tout ça tout seul ? Ben non, y'aura mes potes tous les soirs

B. ELEMENTS D'ANALYSE

- Le cas d'Edouard, plus que les autres, nous confronte à la problématique de l'opportunité. Celle-ci agence toutes les modalités du lien à l'autre et plus largement, du lien social, sa configuration, son ordonnancement et sa mouvance. Dans le discours auquel Edouard nous confronte, elle est en tout premier lieu ce qui favorise – et non, facilite – l'exploration de la scène et la quête de ce qui peut s'y jouer. Si pour Anthony, cette quête était davantage celle du bien à s'approprier pour l'usage, chez Edouard, elle est celle du dés-ordre, sous-tendu par un affect : rechercher un « délire » de toute-puissance et le maintenir dans l'itération, tantôt sur le mode du défi, qui cesse lorsque le sujet a rencontré ce qui fait sens ; tantôt sur le mode du déni, lorsque aucun point de buté ne vient mettre un terme à la suite engagée ; une toute-puissance de surenchère et/ou de négativité, proche parfois d'un certain refus de subjectiver.

- Dans un mode comme dans l'autre, l'autre pair ou impair devient objet d'une saisine opportune. Il émerge comme adversaire, premier venu à attaquer, ou comme spectateur, complice, mais au demeurant, toujours positionné dans l'horizontalité de la relation. Il s'agit de dominer l'autre sous le regard des autres, sur une scène restreinte (« à la maison » ou « en boîte ») qui les réduit eux aussi (rabattement de l'axe vertical sur l'axe horizontal), mais aussi, sur une scène peu disposée à évoluer, où pourra être maintenu le jeu (« changer de boîte » plutôt que de mise en scène). Dans le cas d'Edouard, la hiérarchie ne se fait pas sur un rapport d'autorité ou d'assujettissement, comme cela pouvait être le cas avec Anthony, mais davantage d'incitation, de complaisance, à l'image de ce que l'on pouvait en partie dégager du cas de Mathias. Celui qui répond à l'incitation ne se sent pas de devoir.
- Là encore, l'engagement se trouve être affirmé par rapport à des faits et non par rapport à celui qui fait face de manière relativement anonyme. Comme il l'évoque relativement aux conséquences judiciaires de ses actes, « *je m'en fous, j'assume* », et concernant les victimes, « *c'est bon, ils sont pas morts non plus* », les « *victimes pour nous, [c'est] ceux qui ferment tout le temps leur gueule, qui se laissent faire (...) on pense pas trop aux conséquences que ça peut avoir pour eux... pour nous, mais pas pour eux* » (il n'y a pas de grande cause commune). Et l'opportunité, de se manifester à nouveau dans cette rencontre puisque la victime y apparaît comme auto-désignée, au titre de son incapacité à résister. Opportunité de l'autre donc, mais aussi de l'objet eu égard à un objectif récurrent, « *foutre la merde* » : la bagarre, le feu, le vol, etc.
- La question de la responsabilité se pose alors, quant à ce qui peut alimenter une proximité sur la scène, la scène explorée et ce qui s'y joue, nous l'évoquions à l'instant (il n'est pas engagé envers une personne mais envers des faits, comme Mathias et son enveloppe). Il n'y a pas au-delà, de négociation possible – j'assume, c'est tout – pas plus que de profit à en retirer pour investir ailleurs, la sanction « *ça calme, sur le coup, mais j'ai recommencé après alors... Ça a pas de valeur* ». L'entendement qui peut lui être renvoyé ne semble être efficient que lorsqu'il vient du pair, « *le seul truc que j'écoute, c'est mes potes* » et d'ajouter, « *j'accepte plus [les contraintes] de mes potes que des autres, ils sont comme moi. Les autres, ils sont différents (...) tous ceux de la justice, les éduc... les adultes, tout ceux qui se prennent pour des grands* ». La génération est privilégiée, investie au détriment d'une généalogie, d'un ordre supérieur qu'il ne tolère ni dans le fond, ni dans la forme.

- Il en va de même de celui qui, de la même génération, va vouloir « *jouer les grands* », le « *premier de la classe* », celui qui « *s’la raconte* » ou qui « *jou[e] le beau* » ; ou encore, de celui qui est « *vieux dans sa tête* » (son père, certains de ses anciens enseignants). La parité apparaît suspendue à la seule dimension d’une horizontalité investie et partagée sur la base de valeurs communes, peu importent l’âge, le rang social ou la posture hiérarchique initiale. En témoigne la considération qu’il porte au père de son ami qui « *a 20 ans dans sa tête* », qui « *vient avec [eux] en boîte, et (...) s’embrouille aussi* ». La discrimination affective élaborée par Edouard s’y résume : il y a « *les connaissances* », et les « *bons bons potes* », sans autre possible entre les deux. D’un côté donc, ce que nous serions tentés de qualifier de fond précaire de ressources (outils), ceux que l’ « *on connaît juste comme ça, eux, on peut leur faire des coups de crasse* » ; de l’autre, ceux face auxquels l’adolescent mesurera davantage le risque et son coût, ceux avec qui « *on fait tout, (...) on peut se confier* », qu’il ne faut ni trahir, ni voler.

- Une figure se détache toutefois en amont, « *celui qui est comme [un] frère* ». *A priori*, cet élément différencié de l’espace relationnel n’est pas distinctif puisque propre à chacun de nous, or, il vient témoigner plus avant d’une particularité du mythe en construction. Comme l’évoque Edouard, « *avec lui, on faisait un peu tout, mais c’est surtout qu’il a toujours été là, tout le temps, c’est le seul à m’avoir écrit tout le temps où j’étais en prison ou en centre* » ; et de préciser suite à l’une de nos relances, que la différence avec le « *vrai* » frère n’est qu’ « *une histoire de sang, c’est tout, c’est pareil sinon* ». Apparaît toute l’importance de la trace, de l’empreinte que laisse celui qui « *ne lâche pas* », celui qui incarne une différence radicale en amont, et qui de fait, confronte le sujet à la mise à mal du mythe qu’il se donne en faisant s’immiscer dans cet imaginaire, une certaine réalité. Une certaine réalité, voire, une autre réalité en ce qu’elle circonscrit sur la scène, un espace autre, sans référant obligé. La sphère familiale originelle n’est plus ici positivée en tant que telle, et le clan familial, sous-tendant la désignation de l’autre pair comme frère, de n’être utilisée qu’au titre d’une référence spontanée à même de soutenir l’analogie. Le modèle est là, mais sa nature, différente.

- Cette réalité qui s’impose, qu’Edouard n’avait pas abordée lors du premier entretien, apparaît contre-balancer la mouvance de l’opportunité en affirmant un espace de stabilité comme semble le faire la loi, pour un temps donné. La loi qui pour lui, s’acte dans la sanction, est un système qui vient en miroir lui renvoyer ce dont il se saisissait jusque là. Il l’évoque, « *généralement, on cherche à faire une connerie, et quand ça se présente, ben voilà. C’est juste pour se marrer et faire un peu chier les gens aussi* ». Lorsque nous le relançons justement sur la définition qu’il donnerait de la loi, il ajoute « *la loi, c’est quelque*

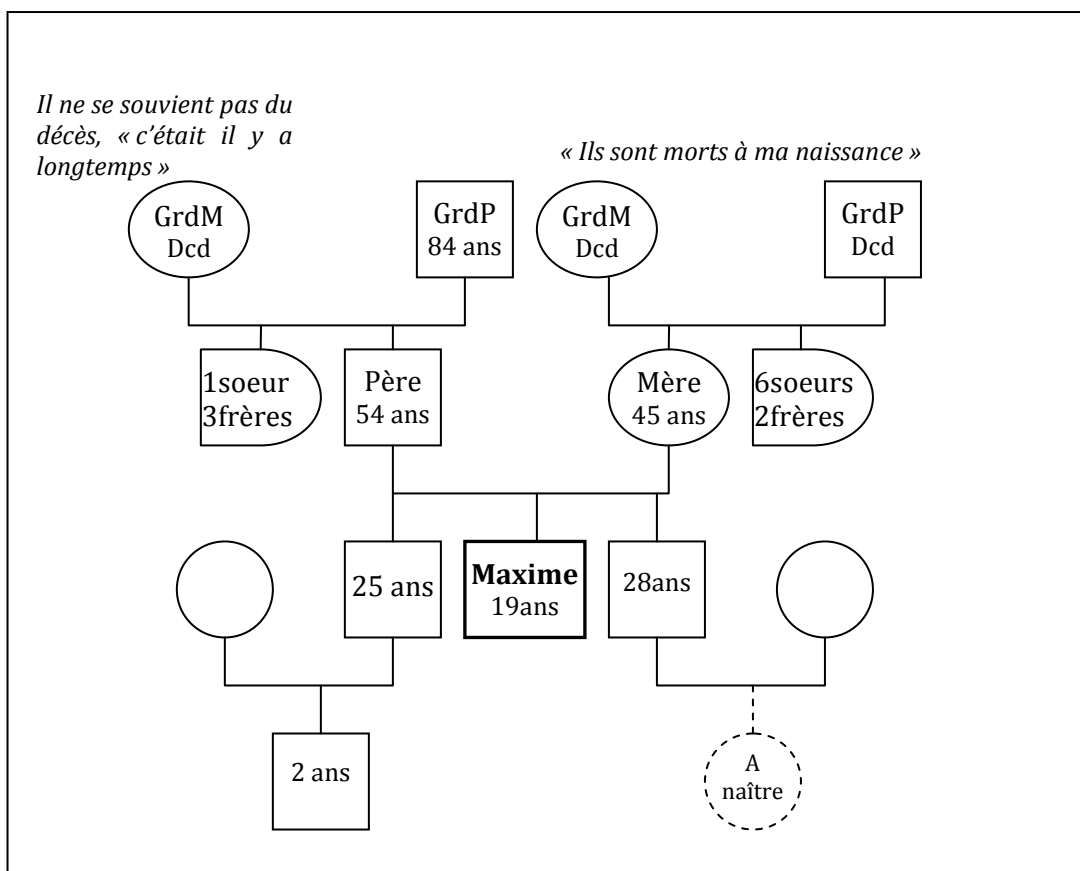
chose de chiant ». Elle provoque alors l'instabilité du mode de fonctionnement adopté par Edouard, remettant en cause l'idéalité qu'il élabore, le personnage qu'il se fabrique et la scène qu'il dessine pour le dramatiser, pour le représenter et l'agir.

LE CAS DE SAMUEL : RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS ET ELEMENTS D'ANALYSE

A. RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

I. Vie affective et Points de rupture.

1. Génogramme.



Quelles sont les relations entre tout ces gens ? Les deux côtés de la famille s'entendent pas, déjà avant que mes parents se séparent, quand j'avais 3 ans.

Tu sais pourquoi ? Non, moi je garde contact avec tout le monde, je les vois tous régulièrement, sauf ceux qui habitent Paris.

2. Sphère familiale.

Tu vis avec qui ? Avec ma mère, on est tous les deux, mes frères sont partis, ils sont en couple.

Et ton père ? Il s'est remarié il y a 10 ans, je le vois de temps en temps. Sa femme a des enfants aussi mais ils ne vivent plus à la maison.

Tes parents sont restés en contact ? Non, ils ne se parlent plus, ils ne se voient jamais.

Comment ça se passe à la maison ? Bien, on s'entend bien.

Y'a des petites disputes parfois ? On se prend la tête de temps en temps, pour la vaisselle, le ménage dans ma chambre mais c'est rien, ça m'amuse plus qu'autre chose.

La journée, tu fais quoi ? Le plus souvent je suis au boulot, je ramasse des volailles, et on est payé à l'heure alors je fais des longues journées. C'est pour gagner de l'argent et passer le permis, et rembourser les amendes.

Et ta mère ? Elle reste à la maison, elle regarde la télé et elle garde mon petit neveu.

Ton père... ? Il est chauffeur routier, toute la semaine.

Tu as des souvenirs du temps où ils étaient ensemble ? Non, pas de quand ils étaient tous les deux.

Si tu devais décrire ta mère ? Elle est plutôt autoritaire, et elle a du caractère. Mais c'est aussi une maman poule, elle fait toujours des câlins, des bisous, elle téléphone tout le temps quand je suis pas là.

Autoritaire ? Oui, quand elle me demande de faire la vaisselle ou de ranger ma chambre, c'est tout, elle le dit d'un ton bizarre. Elle était comme ça aussi avec mes frères.

Et ton père ? Il est plus cool, posé. Mais il est obstiné et têtu, il ne lâche pas tant qu'on a pas fait. Par exemple, quand je devais m'inscrire à la mission locale, tous les jours il m'appelait pour me dire, « tu t'es inscrit à la mission locale ? ». C'était bien, ça me faisait me rappeler, mais j'avais besoin de ça avant, plus maintenant. Depuis que je travaille, il a levé le pied, il m'appelle moins, et maintenant, c'est pour me demander si ça va.

Qu'est-ce que ta mère pense du fait que tu travailles ? Elle est contente que je travaille, et puis elle dit que ça lui fait des vacances.

Tes parents te parlent des fois l'un de l'autre ? Non.

Et avec tes frères, comment ça se passe ? Avec eux ça va aussi, ils sont cool.

Qu'est-ce qu'ils font dans la vie ? Le premier est maçon, l'autre fait de l'interim.

Comment ça se passe quand vous êtes ensemble ? Quand on se voit, c'est la fête, on reste entre nous, et on laisse les filles entre elles. Ils sont cool parce qu'ils me prennent pas la tête, ils me font pas la morale, sauf le plus vieux, « fais pas ci, fais pas ça », alors moi je lui réponds que c'est

pas ses affaires, c'est pas ses problèmes. Il est chiant pour ça, comme ma mère, mais en même temps, ça veut dire qu'ils sont là.

Ton grand-père a l'air d'être important pour toi (Cf. son discours lors du génogramme) ? Il est sympa, mais il dit jamais rien, il m'a jamais dit un truc

Ca t'a manqué tu crois ? Non, mais y'a des trucs intéressants que j'aurais voulu savoir, comme quand il a fait la guerre. Il a fait la guerre d'Algérie, et il en parle jamais. Mon père m'a dit qu'il aimait pas ça en parler. Mais moi, j'avais envie d'entrer dans l'armée de terre, pour faire des interventions d'urgence, ça m'a toujours passionné. Mon père aussi il a fait l'armée. Moi, j'ai fais mes 3 jours, c'était bien.

Qu'est-ce qui te plaît dans l'armée ? J'aime les armes, et puis, pour les conditions physiques aussi, et les gens, ils sont tous solidaires.

Tu envisages de t'y engager ? Pour l'instant, je peux pas faire ça, j'ai fait les tests, c'était bon, mais quand ils ont vu mon casier, ils m'ont dit d'attendre un peu, il me reste encore un jugement.

Comment tu as réagit quand ils t'ont dit ça ? Pas très bien, mais j'assume ce que j'ai fait et puis c'est pas un non définitif, je comprends, j'ai encore une affaire. Faudra que j'y retourne après si c'est bon, j'irai voir un conseiller, et je recommencerai à faire ce qu'il faut.

Qu'est-ce qu'ils t'ont transmis tes parents, dans ton éducation ? Ne pas se battre entre nous. On va pas se taper entre frères.

3. Sphère scolaire.

Et à l'école, comment ça allait ? Ca se passait mal, mais je faisais que des conneries, jusqu'au lycée où j'ai été renvoyé au bout de deux mois, pour insultes envers les profs.

Comment ça se fait ? Ils m'énervaient tous. Les profs les pires, c'est ceux qui m'aimaient pas. En plus, on se connaissait tous dans la classe, c'était une classe qui aimait pas travailler. On se connaissait tous depuis tout petit alors à la rentrée, quand on s'est revu, c'est reparti en pagaille.

Il y avait des profs « biens » ? Le prof de sport, c'était le plus cool, le plus sympa, il nous comprenait mieux, et il m'écoutait plus que les autres profs. Les autres, rien du tout, ils aidaient que ceux qui travaillaient le plus. C'est pas que nous on voulait pas travailler, mais on avait du mal.

Tu me disais que tu faisais des conneries, c'est-à-dire ? Du bavardage, tout le temps, des gommages qui volent...

... on montait sur les tables... ? Non, quand même pas, on respectait le matériel. On respectait l'endroit, les gens qui faisaient le ménage, et puis ceux qu'on aimait bien, les gens qui disaient

bonjour.

Tu dirais que tu étais bien intégré ? Oui, moi j'étais bien intégré moi, c'est eux qui se sont pas intégrés à moi.

Et tu avais déjà eu d'autres renvois ? C'était le premier et le dernier.

Ils t'ont expliqué pourquoi ? Ils m'ont rien expliqué, c'était comme ça, il y a eu le conseil de discipline, ils ont dit que j'avais fait des bras d'honneur, et que j'avais craché sur les profs, mais c'était juste une excuse pour me virer, j'ai pas compris.

Et tu as cherché à comprendre ? Non, même maintenant, c'est vrai que j'ai pas cherché à comprendre non plus.

Tu avais quel âge ? 16/17 ans.

Qu'est-ce qu tu pensais du règlement ? C'est que des trucs nuls à chier. Tout le temps demander pour sortir de l'établissement, alors qu'on est au lycée... Je l'ai recopié plein de fois le règlement, y'a plein de trucs écrits, mais tu sais pas ce que ça vient faire là.

Qu'est-ce qui te posait problème, c'était pas toujours approprié selon toi ou... ? Oui, quand c'est pas approprié, c'est nul à chier... Ou quand c'est pas notre boulot, ramasser ceci ou cela...

4. Sphère extrascolaire et paritaire.

Tu avais des activités en dehors de l'école ? Oui, je fais de la boxe, depuis toujours même encore maintenant. De la boxe anglaise.

Qu'est-ce qui te plait dans ce sport ? C'est tout qu'est bien dans la boxe, le combat... Mais j'aime juste gagner. D'ailleurs, j'aime pas les entraînements, que la compétition, et pour gagner. J'aime pas perdre. J'aime gagner et être plus fort que l'autre.

Et si tu perds ? Ben alors c'est la revanche, je lâche pas... C'est comme mon père. C'est peut-être génétique. Pour le foot, c'était pareil. J'en ai fait, et j'aimais que les matches. Et mes potes, ils étaient tous comme moi, renvoyés de leur lycée.

Comment tu les décrirais tes potes ? Ils sont biens, cool, on s'prend pas la tête entre nous, mais on rigole... Ils sont cool, têtus, ils parlent pas pour rien, ils sont presque tous pareil, calmes...

Y'a des différences entre vous ? Non, pas vraiment, y'a pas de chef...

C'est quoi pour toi un pote « bien » ? Celui qui fait jamais de couilles derrière notre dos, qui trahit pas... je sais pas ce que... la bagarre...et puis on se moque tous entre nous, tout le monde se moque de tout le monde, quand par exemple y'en a un qui tombe, je suis sûr que vous aussi ça vous

ferait rire... Mais non, on se bagarre pas. Un pote bien, c'est celui qui vole pas, qui sort pas avec notre meuf, qui balance pas,... Il fait pas des coups de vaches quoi. On est un groupe uni.

Il y en a d'autres des groupes qui vous n'appréciez pas ? On en a certains dans le collimateur, comme ceux par exemple qui tapent les plus petits, qui se foutent de la gueule des vieilles sur le trottoir, qui font chier le monde. Mais on se bat presque jamais, et y'a personne qui nous cherche non plus, nous, on est tranquilles.

Vous êtes nombreux ? On est une dizaine

Et vous vous connaissez depuis longtemps ? Depuis quelques années, on s'est connu à l'école... ça fait 4/5 ans.

C'est quoi pour toi la honte ? C'est l'affiche devant tout le monde, quand tu te vautres et que tu préfères du coup rester par terre. C'est là qu'on se moque.

5. Sphère sanitaire.

Tu as déjà eu des problèmes de santé ? Oui, une arcade ouverte, après un coup de boule, mais c'était pas exprès. C'était dans la cour de l'école, en primaire, je courrais et y'en a un autre qui est arrivé en courant aussi, on s'est pas vus et on s'est rentré dedans. Sinon, j'ai été opéré de l'oreille, j'étais sourd.

De naissance ? Non, mais je sais pas pourquoi, ils m'ont mit des drains et voilà. Et une fois j'ai fait une crise asthmatiforme, mais je m'en souviens pas.

Tu fumes ? Je fume des clopes mais c'est tout et je bois un peu le week-end avec mes potes.

II. Mises en perspective personnelles.

1. Projet.

Tu as des projets ? Oui, l'armée.

2. Trajectoire et Evènement.

Il y a des évènements marquant pour toi, dans ton parcours ? Je sais pas... non rien... la coupe du monde de 1998 (il rigole)... Mais sinon, non.

Des évènements qui t'auraient manqués ? Peut-être mon père, avoir des ordres, tout ça.

Ta mère est autoritaire, tu disais... ? Oui, mais c'est pas pareil, c'est pas la même autorité. Je tiens plus tête à ma mère qu'à mon père, il fait plus peur... Il est plus autoritaire

Tu l'acceptes l'autorité ? Maintenant plus qu'avant. Avant, je l'acceptais de personne, maintenant, de n'importe qui, à partir du moment où c'est demandé gentiment... Mais si c'est mon patron, ma mère... oui.

Et de tes potes ? Ca sera plus pour rigoler, je le ferais pas.

3. Regrets.

Tu as des regrets ? Seulement les conneries.

Pourquoi ? Je sais pas....

III. Thématique libre.

1. Vœu.

Si tu pouvais faire un voeu... ? Revenir en arrière, au moins à quand j'avais 9 ans, c'est après que ça a commencé à déconner.

Il s'est passé quelque chose quand tu avais 9 ans ? Non, rien de spécial, ça se passait bien dans la famille, mais ben voilà, je sais pas.

2. Ajout, commentaire.

Tu aimerais ajouter des choses, poser des questions... ? Non.

IV. La recherche du groupe.

1. Formation du groupe.

Est-ce que tu parlerais de groupe pour définir tes potes ? Oui, c'est un « groupe de pote ».

Comment les as-tu rencontrés ? C'est par d'autres que je les ai rencontrés, il y a 2/3 ans. Avant, je voyais surtout ceux qui me les ont présentés, mais je m'entendais mieux avec les autres, alors voilà.

C'était comment avec les autres ? C'était pas les mêmes délires, les autres étaient plus gamins,

tout le temps le foot, le foot, le foot... Y'a rien qui changeait. Avec eux, je faisais plus de trucs.

Vous êtes combien à peu près ? On est une dizaine, et il y a deux filles.

Vous vous voyez souvent tous ensemble ? La plupart du temps, quand on se voit, c'est tous ensemble.

Et vous faites quoi ? On va en ville, à G. ou on prend le train et on va à S.B. On fait des soirées, on se promène.

Qu'est-ce qu'ils font dans la vie ? Y'en a un qui bosse en intérim, un autre dans une station service, un autre fait comme moi mais dans une autre boîte... Ils travaillent tous. Et on se voit le week-end, et quelques fois la semaine.

Vous avez des petites habitudes quand vous vous voyez ? Généralement, on se rejoint derrière l'église et après, on décide de ce qu'on fait. Tout le monde propose quelque chose et après, si on est d'accord, on fait.

Tout le monde propose ? On propose à tour de rôle. Sauf les filles, elles ont pas trop de droit de proposer, enfin, elles proposent plus parce qu'à chaque fois ça nous convient pas. Faire les magasins... Ou alors, quand elles veulent ça, on reste entre gars. Nous, on fait pas les soldes, les filles, si elles pouvaient tout acheter, elles le feraient. Elles essayent tout et elles achètent rien. C'est du temps perdu de passer une heure dans les magasins, surtout quand ils sont petits, et tu ressorts les mains vides... Je comprendrai jamais.

Elles est comment l'ambiance dans le groupe ? Festivale.

... Festivale ?! On fait la fête, on rigole bien entre nous, c'est important ça... Pour tout le monde je crois, sinon ça sert à rien.

Qu'est-ce qui vous réunit tu penses ? C'est ça justement, on s'entend bien entre nous. On a des défauts mais... C'est le fait d'avoir les mêmes délires : partir sur un coup de tête comme ça, sans réfléchir... Des fois, on a juste à se regarder et on comprend les mêmes choses. On est sur la même longueur d'onde. Enfin, y'a des trucs on est pareils et d'autres trucs, non. Pour faire des trucs ensemble, on est pareils, comme partir, comme ça, sinon quand on va en boîte, on est pas pareil... On se disperse quoi. Et puis chacun a son caractère.

Il y a des défauts dans votre groupe ? On se prend la tête entre nous des fois pour des conneries, mais cinq minutes plus tard c'est oublié. Et c'est pour pas grand-chose, on s'énerve pour rien.

Par exemple ? Moi, j'aime pas marcher alors quand on marche trop longtemps, je fais des pauses, ils sont pas contents mais en même temps, ils m'attendent quand même. D'autres, c'est quand on leur dit « tais-toi », ils aiment pas ça, et ça part en vrille. Mais je vois pas, y'a plein de petits trucs comme ça, mais là, je vois pas, j'ai pas d'autres exemples.

Il y a un peu de rivalité parfois ? Non, y'a pas de rivalité, on est proche, on est solidaires. On se laisse jamais tomber, c'est important, et ça veut dire qu'on s'apprécie tous quoi. Mais c'est amical, voilà. C'est des amis, et ça reste que des potes.

Tu dirais que les relations sont fraternelles ? Non, les relations fraternelles c'est la famille, c'est tout, c'est le même sang, c'est pas du tout la même chose, c'est différent pour moi. Et puis c'est des règles différentes. Entre potes par exemple, on se fait pas la bise, c'est juste à la famille, le matin, pour dire bonjour. C'est pas le même amour non plus, c'est pas la même importance. La famille c'est plus important.

Pourquoi ? Ben la famille c'est (*mouvement de rassemblement avec ses bras*) c'est plus important parce que c'est créé... Un groupe de potes ça peut se défaire plus facilement.

2. Situation du sujet par rapport au groupe.

Tu dirais quoi de ton groupe... il est comment ? Un groupe sympa, avec des gens cool, sympa, qui font pas chier le monde, qui sont heureux, qui aiment bien rigoler.

Et quand y'en a un malheureux ? On est là pour le rendre plus heureux.

Il y a des figures différentes dans ce groupe, des personnes qui ont des rôles différents ? Y'a le chercheur de merde en soirée, quand il a un coup dans le nez. Et les filles, elles, elles calment le jeu. Y'a ceux qui font rigoler aussi, et puis y'a le trop sérieux, celui qui nous dit « faut faire ci, faut pas faire ça, c'est bien, c'est pas bien, on va pas aller là bas, c'est dangereux... »... mais on l'écoute pas.

Parce que c'est des conneries ce qu'il raconte ? Non, c'est pas que c'est des conneries, mais c'est la façon qu'il a de le dire, il veut faire sérieux mais c'est pas trop sérieux en fait... alors ça nous fait rire plus qu'autre chose.

Et toi, tu as quelle place là dedans ? Moi aussi, je suis un peu chercheur de merde.

Tu fais ton boxeur ? Oui, c'est ça !

Si on reprend un peu tout ce monde, il y a les potes, les autres... Tu fais une différence entre les gens qui t'entourent ? Ben y'a les potes, les connaissances, et ceux qu'on connaît pas.

Et ceux que tu aimes pas, tu les cases où ? Je les case nulle part.

Alors c'est quoi avec les connaissances... ? Les connaissances, c'est « bonjour »/« au revoir », ceux que j'aime pas, c'est rien pour moi, j'en ai tellement rien à foutre que c'est rien du tout. Les potes, c'est les amis, c'est la même chose. Et au-dessus... plus important que les amis, c'est la famille, proche et moins proche, mais c'est surtout ceux qui sont de la famille directement, ma mère...

Ils ont comment les gens que tu n'aimes pas ? Ceux qui font des conneries comme moi je faisais, qui ont continué, qui en ont rien à foutre de tout, qui veulent être montrés comme des racailles, ceux qu'on un esprit rebelle.

Qui sont dans le défi ? Oui, et ils peuvent aller jusqu'au bout de ce qu'ils disent des fois. Et puis j'aime pas non plus ceux qui sont nerveux tout le temps, ou qui sont trop mous, qui font rien là... pfff...

Quelles sont les limites à l'amitié pour toi ? A partir de quand un pote n'en n'est plus un ? Si y'a un coup de crasse : vol, hypocrisie, piquer ma meuf... c'est radical, et définitif. Je tape, que ce soit un pote avant ou pas... Mais j'aurais peut-être plus la rage contre celui que j'aimerais pas avant.

Comment vous vous comportez les uns avec les autres ? Bien, ils se comportent comme des potes, comme moi avec eux, pas plus pas moins.

3. Seul et en groupe.

Est-ce qu'il y a une différence pour toi depuis que tu les as rencontrés ? Avant, c'était pas pareil. Même avec eux, au début... Maintenant qu'on se connaît plus, j'ai plus confiance. Depuis que je traîne avec eux, j'ai arrêté les conneries, c'est eux qui m'ont aidé, je bougeais, je restais pas dans le quartier tout le temps. Et puis eux, ils font pas de conneries.

Et s'ils n'avaient pas été là ? Ca aurait été la prison.

Tu saurais dire ce qu'ils t'apportent ? Ben de pas rester chez soi à se faire chier, rigoler, sortir. On se sent mieux quand on sort. Et puis c'est un soutien aussi, mais différent encore du soutien de la famille, lui, il est pas pareil, il compte...Tu connais la famille depuis longtemps et elle te connaît mieux que tes potes.

Tu as des attitudes différentes quand tu es seul et quand tu es avec eux ? Non, c'est pareil.

V. Scène de l'infraction.

4. Formation de l'action.

Et ces conneries que tu as faites, c'était quoi ? Des conneries importantes, c'est pour ça que je suis là. J'en ai fait avec mes potes d'avant et tout seul.

Et les plus importantes ? C'était tout seul. Une fois que t'es tombé là dedans, c'est comme si ça te collait à la peau.

Il y avait un « petit chef » dans ton ancien groupe d'amis ? Non... Non, mais on s'organisait pour faire ça. C'était en groupe pour faire la connerie, et après, chacun pour sa gueule. Tout le monde rentrait chez lui pour pas se faire attraper et voilà.

Comment ça se passait généralement ? Y'en avait qui surveillait et voilà.

Vous consommiez quelque chose avant ? Oui, on buvait, c'était toujours sous alcool, même quand je faisais ça tout seul.

Et il y avait des balances ? Tout le monde se balançait, c'était des potes sans être des potes.

C'était les mêmes conneries quand tu étais tout seul ? Non, quand on était en groupe, on allait voler du matériel de foot au stade de G. Tout seul, moi je cramais

Tu cramais... ? Je brûlais des voitures... Connerie de merde.

5. Réaction devant l'infraction.

Tu vivais les choses de la même manière quand tu étais seul ou avec les autres pour faire ça ? Pareil, quand t'es saoul, tu sais plus ce que tu fais... Le lendemain, tu t'en souviens même plus.

Pas de sentiment de solitude parfois alors même qu'ils étaient là ? Non, rien de plus, rien de moins. Mais... je ne souviens plus très bien, j'étais trop stone.

Tu sais pourquoi tu faisais ça ? J'y ai réfléchi, mais je sais pas pourquoi j'ai fais ça.

6. Objet et rapport à l'objet.

Et la victime dans tout ça ? Y'a pas de victime au moment où tu fais ta connerie, tu penses même plus qu'elle existe, c'est après, quand tu vois ce que t'as fait, que tu y penses, que tu te dis « mais qu'est-ce qu'il t'a pris de faire ça ? »

Tu choisissais à qui tu allais brûler la voiture ou... ? Non, rien du tout, c'était comme ça, au pif, je les connaissais pas, c'était pas prévu, c'était comme ça, l'occasion.

VI. Mise en perspective de l'acte.

7. Rapport à la loi.

C'est quoi pour toi « enfreindre la Loi » ? C'est faire un truc pas bien, c'est pas rien.

Ca a de la valeur ? Ca de la valeur maintenant, avant, non, sinon j'aurais pas fais ça.

Comment tu définirais la « Loi » ? C'est comme un règlement, pour que les choses se passent bien... mais y'a des trucs, c'est pour faire chier le monde. Si y'avait pas les flics, ça serait le bordel, y'aurait personne pour la faire respecter. Mais sans lois et sans flics, y'a des trucs qu'on pourrait quand même régler tout seul, par la parole.

C'est-à-dire ? Pas les trucs graves genre tuer quelqu'un, mais les autres trucs, pas graves, les petites bricoles... C'est-à-dire tant que ça en est pas venu aux mains, tant que c'est pas contre une personne. Les choses matérielles, c'est ça qu'est pas grave.

Qui écoutes-tu le plus ? Ma mère, depuis que ça va mieux, depuis que j'ai arrêté mes conneries, mais avant, j'écoutais personne.

Ton père ? Pas mon père non plus parce que je le voyais pas souvent. Maintenant, je l'écoute un peu plus qu'avant, parce que je le vois de temps en temps. Avant, j'écoutais personne, sauf mes potes, parce que je faisais des conneries avec eux... Les adultes, tu fais pas de conneries avec eux alors....

Tu acceptes les contraintes ? Oui, maintenant. Mais avant non.

De tes potes ? Pas de mes potes non plus. Maintenant, je les accepte de mon chef, mon patron, de ma mère, de mes grands frères... mais toujours pas de mes potes, non. La condition, c'est que ce soit demandé gentiment, et poliment. Si c'est demandé comme à un chien, non, j'accepte pas, et pas si c'est pour faire des conneries non plus.

Il y a des moments où tu les refuses ? Ben oui, quand c'est absurde, non, et faut que je comprenne le truc aussi, sinon, non. Faut pas que ce soit foireux.

8. Post-acte.

Quelles ont été les conséquences judiciaires ? Ben les autres ils ont eu comme moi, du sursis et des TIG en plus, parce qu'ils avaient fait d'autres trucs quand j'étais pas là, avant que j'arrive. J'ai eu plus de chance qu'eux là-dessus.

B. ELEMENTS D'ANALYSE

- Entre processus d'élection et préexistence, il est sans cesse question chez Samuel, de fabrication de la différence. De cette dernière, s'agencent les modalités de reconnaissance de l'autre, sous-tendant son rapport au monde qui l'entoure. Une axiomatique certaine émerge, manifestement rigide, productrice de valeurs personnelles et interpersonnelles. Un impératif s'en dégage tout au long de son discours – il faut que ça file droit.

L'élaboration de cases distinctives, ordonnatrices d'investissements, conduit à l'inconsidération absolue de tout ce qui en serait exclu – « ensemble sinon rien ».

- Plus que le choix qui suppose la sélection et la mise en valeur consécutive, la préférence, l'élection semble être le mode privilégié de distinction pour Samuel. Plus que le primat ou la faveur accordés à un élément de l'ensemble, il s'agit davantage pour cet adolescent d'extraire cet élément de l'ensemble, annulant ainsi une tendance à la mise en rapport et à la relativité qu'il implique. Du *Un plus que les autres*, l'on glisse sur le registre du *Un ou rien (d'autre)* qui vient circonscrire espaces clivés et paires d'opposés. Plus avant, l'on note comment, partant de ce processus d'élection et de différenciation, Samuel prend acte de places et de valeurs déterminantes dans la relation à l'autre. L'assignation s'impose, intériorisée puis rationalisée, au détriment d'un choix motivé, suivant un principe de départ.
- Alors s'ordonnent depuis ces places, les distinctions tributaires de l'inclusion et de l'exclusion, justifiant respectivement les investissements affectifs, positifs et négatifs, dont il témoigne, et rendant difficile, si ce n'est impossible, toute hiérarchisation qui consisterait à penser une supériorité ou une infériorité d'objet. Egalement, ces distinctions poseront le « bien » et le « mal », l'amusement et la contrariété, ou encore, l'appartenance et la non appartenance. Autrement dit, places et valeurs assignées, s'imposant presque au sujet, apparaissent comme les dimensions fondamentales pour agir une discrimination contre toute indifférenciation, toute fusion, tout miroir. Elles sont déterminantes dans l'engagement, l'aménagement, l'attribution et la réglementation à l'œuvre dans la relation à l'autre.
- Son discours abonde dans ce sens. Relativement à la question de la place, nous pouvons notamment reprendre la sphère scolaire qui, du fait d'une problématique d'intégration ratée, demeure connotée négativement, ou plus largement suspendue à quelques configurations circonstanciées. Il en va de même pour la sphère paritaire, investie positivement en ce qu'elle trace les contours d'une proximité solidaire. La localisation de soi ou de l'autre, dans ce qui fait espace, interne et/ou externe, participe de la coloration affective qui lui est éprouvée et de la reconnaissance engagée. Un espace lui-même en lien avec ce qui vient déterminer ou accorder quelques valeurs. La manière dont Samuel situe ce et ceux qu'il évalue comme bien ou non, reflète cette dynamique (la transgression de la loi tribulaire des valeurs d'un moment ; l'investissement positif et négatif des enseignants, dépendant de manifestations en retour ; des pairs, en lien avec ce qu'ils lui renvoient ou non ; ou encore, la valeur accordée ou non à la règle, à la contrainte, animée

par la qualité de l'adresse). Les valeurs du « bien », de l'amusement, sont directement liées à ce qui lui appartient ou ce qu'il peut s'approprier. De la même manière, ce qui est « mal », ce qui contrarie, renvoie à ce qu'il ne peut (prétendre) maîtriser ou posséder totalement ; ceci, valant pour chaque espace institutionnel convoqué. L'on remarque notamment comment Samuel peut justifier des rapports entretenus avec chacun d'entre eux ou de la valeur qu'il accorde aux discours qui y sont tenus, mais également des séparations qui ont pu être consommées à un moment donné.

- Ce mode de fabrication de la différence apparaît suspendu à la peur de ne plus être identifié ou reconnu, et qui se manifeste ponctuellement dans son discours. Pour autant, la problématique narcissique qui sous-tend cette appréhension se fait plus présente, ne serait-ce que dans la perception donnée de la victime. Lorsque l'on reprend en parallèle le cas d'Edouard et celui de Samuel, l'on voit bien émerger un rapport de force axé sur deux valorisations différentes : une valorisation de la victime, chez Edouard, relativement à la définition qu'il en donne (« taper sur les victimes ») et une valorisation de l'équivalent chez Samuel, relativement aux figures qu'il leur assimile (« ne pas taper sur les victimes »). Cette valorisation de l'équivalent, du pair pourrions-nous dire, renvoie chez Samuel au narcissisme, et au-delà, au code d'honneur qu'il se donne, la face et le dos, valorisant la première pour mieux dénigrer le second. Le discours qu'il tient autour de la honte, de la trahison ou encore, de l'affrontement, en témoigne.
- Le face à face prime, gagner sur l'autre, et persister jusqu'à l'emporter, au risque parfois de devoir y revenir : « *C'est tout qu'est bien dans la boxe, le combat... mais j'aime juste gagner (...) j'aime pas perdre. J'aime gagner et être plus fort que l'autre* ». — « *Et si tu perds ?* ». — « *Ben alors c'est la revanche, je lâche pas* ». Et l'on ne saurait manquer de souligner alors le fait qu'aucun rapport de supériorité ou d'infériorité ne peut être déterminé au préalable, comme cela est le cas pour plusieurs adolescents, si ce n'est pour insister sur la dévalorisation évoquée de ceux qu'ils ont « *dans le collimateur (...) ceux par exemple qui tapent les plus petits, qui se foutent de la gueule des vieilles sur le trottoir, qui font chier tout le monde* ». L'on remarquera par ailleurs que l'autorité, pour Samuel, tient plus de la forme de son énoncé que de celui qui l'énonce : le « *ton bizarre* » de la mère qui se montre parfois autoritaire, la nécessité d'une demande adressé « *poliment* » et « *gentiment* » pour que lui soit donné suite, ou évoquant l'un des amis de son groupe, « *si on ne l'écoute pas, c'est pas parce que c'est des conneries, mais c'est la façon de la dire* ».
- Il s'agit d'un mode-d'être-ensemble où l'échange apparaît plus dépendant du ton, du rythme, de la posture ou de l'allure de celui qui le permet, que de son contenu. Ceci té-

moigne d'une sensibilité au persécutif, lequel risque sans cesse de mettre à mal les assises de Samuel. Ce point d'achoppement trouve à se dévoiler lorsqu'il impose cette forme comme « *condition* » et insiste sur l'impossibilité de lâcher-prise tant que sa position n'est pas sauve face à l'adversaire, celui qui résiste et cherche à le rabaisser. Ce n'est qu'au moment où le rapport de forces s'inverse, que l'autre menace d'être plus intrusif encore – lorsque la victime, parce qu'elle est anonyme et indéterminée, risque de resurgir en le rappelant au souvenir de son acte, *via* la justice ou lorsque l'autre, en miroir, se met à transgresser sur un mode identique à celui qu'il privilégiait – que le rejet s'installe, à des fins protectrices et défensives : « *y'a pas de victime au moment où tu fais ta connerie (...) le lendemain, tu t'en souviens même plus* », ou encore, « *Ceux que j'aime pas [qui font des conneries comme moi je faisais], c'est rien pour moi, j'en ai tellement rien à foutre que c'est rien du tout* ».

- A noter tout un jeu autour de la hiérarchisation affective de l'autre ; le « rien » qui se voit dépassé par « les connaissances », elles-mêmes dépassées par les « potes » (les amis), à nouveau dépassés par « la famille », plus ou moins proche, sans qu'aucun autre espace ne soit accordé. Tout est balisé, circonscrit, pourrions-nous dire, ficelé, de telle manière que l'intégrité de son territoire est maintenue et assurée. C'est toute la hantise de la fusion qui trouve à se dévoiler ici, alors même qu'elle est recherchée par d'autres, notamment Mathias. Mais aussi, tout l'objet du défi que Samuel alimente au risque parfois de céder au déni lorsque le premier échoue dans sa fonction, lorsqu'il « *crâm[e]* ». L'on peut remarquer en effet la négation de l'autre dominant, celui qui fait perdre la face, de l'autre traître, celui qui vole dans le dos. Là où demeuraient possibles solidarité et complicité, le risque d'assujettissement, de disparition (dans la soumission ou la perte), suscite une position irrévocable de Samuel à son égard, « *c'est radical et définitif* » ; ce, au lieu même où la mise au défi permettait, un temps avant, la revanche (le combat de boxe), l'espoir (le report d'une candidature pour l'armée refusée pour cause de dossier judiciaire) ou la négociation (règlement duel des litiges matériels).
- Ne reste alors comme garantie d'un cadre sécure, que ce qui préexiste à l'élection, ce qui se donne d'emblée et assoit son poids par l'antériorité qui le caractérise : la sphère familiale qui véhicule places et valeurs en dehors de toute autodétermination, des places et des valeurs finalement ne se discutent pas ; la sphère paritaire qui détourne de l'adhésion aux enseignants ; la trahison d'un « pote » qui ne saurait engager les mêmes conséquences que celle de l'inconnu ; le soutien familial qui ne sera jamais moins garanti que celui des pairs ; le discours familial qui saura toujours être, pour Samuel, plus porteur d'une morale entendable que celui social ou anonyme ; enfin, celui qui reconnu

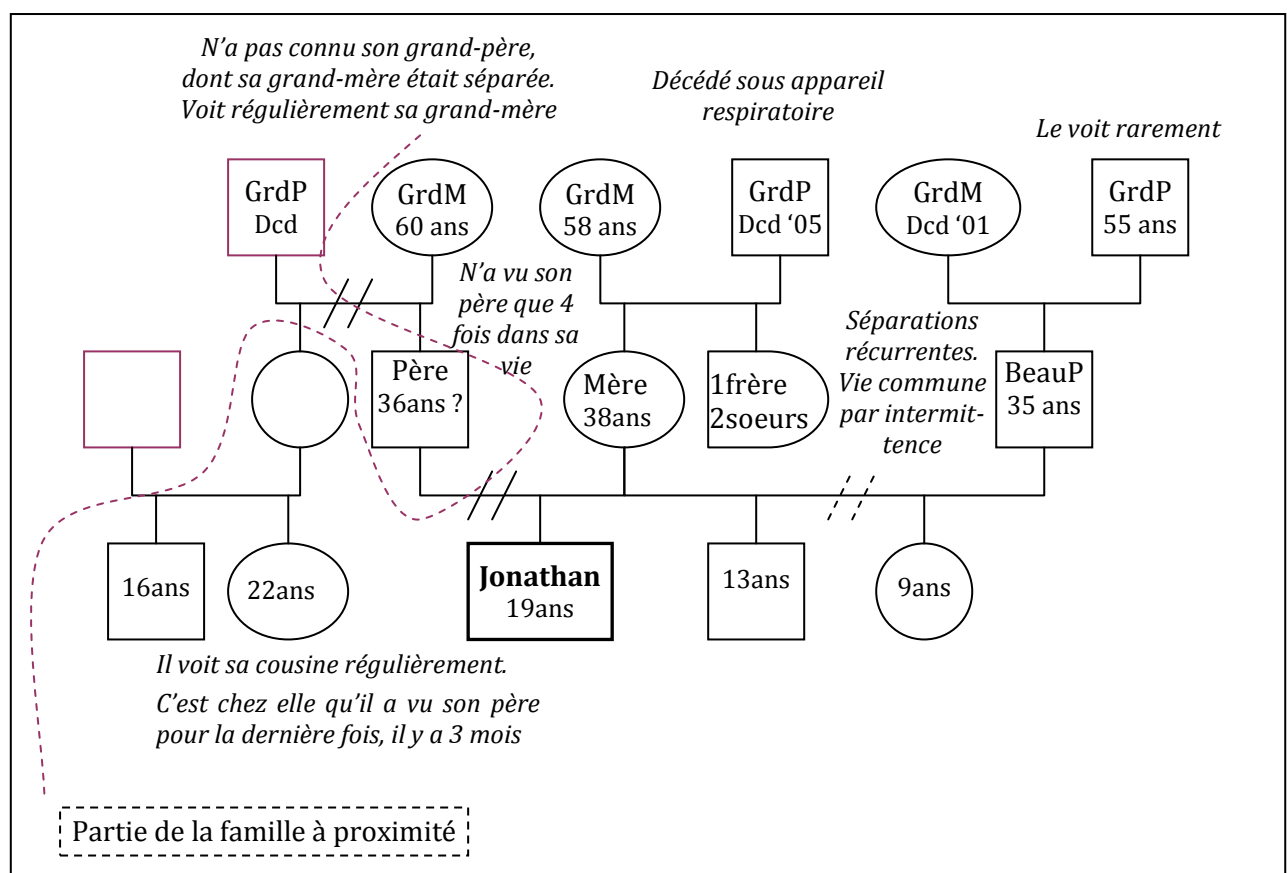
comme légitime en position d'autorité, pourra prendre le pas, en certaines conditions, sur une éthique personnelle (mouvante). Autant d'éléments qui témoignent d'une mise en difficulté possible du mythe par ce qui lui préexiste.

LE CAS DE JONATHAN : RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS ET ELEMENTS D'ANALYSE

A. RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

I. Vie affective et Points de rupture.

1. Génomogramme.



Quelles sont les relations entre les uns et les autres ? Ca se passe bien entre tout le monde.

Et avec ton père ? Avec mon père, c'est pas que ça se passe mal, mais je le vois peu. Sa famille aussi d'ailleurs, à part ma grand-mère, ma tante, ma cousine et mon cousin. Sinon, j'ai des contacts avec tous les autres.

2. Sphère familiale.

Tes parents ne sont plus ensemble ? Non, ils se sont séparés et ma mère a rencontré mon beau-père, qui m'a élevé depuis tout petit. Je l'ai toujours connu, c'est mon père, l'autre c'est mon père biologique. Ensuite, ils ont eu deux enfants...

Tu vis avec ta mère ? Oui, ma mère, mon frère et ma sœur. Mon père (son beau-père) ne vit pas avec nous, ils se séparent, se remettent ensemble, se re-séparent, du coup, il a un appartement, mais il vient souvent, il reste plus ou moins longtemps.

Qu'est-ce qui se passe ? Généralement, ça commence par une engueulade banale et voilà.

Elle est comment ta mère ? Ma mère s'énerve facilement. Sinon, elle est plutôt cool, gentille, généreuse, c'est une maman poule. Elle stresse quand mon frère et ma sœur vont jouer au parc, à côté, avec moi, ça va mieux maintenant, elle me fait plus confiance qu'avant.

Et ton beau-père ? Il est plutôt passif, si ma mère dit oui à quelque chose, il ne dira pas non. Il ne parle pas trop, il est plutôt réservé je dirais.

Et comment ça se passe avec ton frère et ta sœur ? Ça va, on se tape pas trop sur le système. Elle, elle est pleurnicheuse mais... Et lui, il est pas souvent là, il va jouer au foot dès qu'il peut. Moi, la journée, je travaille donc...

Qu'est-ce que tu fais ? De la peinture en bâtiment, et je suis en formation en ce moment alors je suis pas souvent à la maison, moins qu'avant.

Et tes parents ? Ma mère ne travaille pas, elle s'occupe des petits et va voir sa mère depuis que mon grand-père est mort. Mon beau-père est plaquiste. Mon père biologique, je sais pas, garagiste peut-être, mais j'en suis pas sûr.

Comment ça se passe à la maison ? C'est plutôt tranquille. Je sais même pas quand je me suis pris la tête avec ma mère la dernière fois, on est souvent d'accord. Avec mon beau-père, y'a pas de problème particulier non plus. Mon père, je le vois jamais, et quand je le vois, je lui dis bonjour, c'est tout.

Tu sais pourquoi ils se sont séparés ? Non, et ça m'intéresse pas trop.

Tu dirais que vous avez eu quelle éducation ? On a été gâtés. On a beaucoup déménagé.

Ah bon ? Je sais pas pourquoi, ils aimaient bien changer, mais c'était toujours dans les alentours, à chaque fois, ça plaisait plus au bout d'un petit moment.

Qu'est-ce qu'ils t'ont appris sinon ? Que les conneries, c'était pas bien, qu'il fallait travailler à l'école...

Et vis-à-vis des gens ? Ben, je suis plutôt renfermé, je discute pas trop, je suis timide un peu. Alors... Mais ils m'ont appris plein de petites choses, je sais pas trop, c'est comme tout le monde,

des trucs banals. Ma mère est un peu comme moi, j'dois avoir son caractère, elle parle pas beaucoup. Mon beau-père, c'est pareil, y'a pas trop de communication à la maison. On est un peu réservés, je vois pas ce que ça pourrait être d'autre.

Quelles sont les valeurs à la maison ? La politesse, et bien travailler à l'école, le respect des heures, les petits se font engueuler quand ils rentrent en retard, sinon, quand ils s'engueulent entre eux. Moi, c'était pareil.

Ton beau-père aussi ? Oui, il se fait engueuler aussi, mais on sait même pas pourquoi des fois, par contre, il dit trop rien à ma mère.

3. Sphère scolaire.

Et à l'école ? Je déteste l'école, je trouvais le temps long, et puis y'avait certains profs... J'aime pas ne pas comprendre du premier coup, et ça m'énervait.

Tu penses t'être bien intégré ? J'étais peut-être un peu trop timide, je sais pas.

C'est quoi pour toi un prof « bien » ? C'est un prof qui prend le temps d'expliquer, enfin, déjà, qui explique les choses, qui est intéressant, qui fait son cours bien comme il faut, et qui est calme aussi.

Et un « mauvais » prof ? C'est le contraire, celui qui s'énerve, qui est un peu borné, qui prend pas le temps d'expliquer... qui aime bien les premiers de la classe... alors qu'il y en a d'autres qui aident ceux qui ont du mal.

Ca a toujours été comme ça à l'école ? Il y a une période où ça allait, où je travaillais bien, et puis ça s'est dégradé, à partir de la 5^{ème}. C'est le moment où les amis sont plus intéressants que les cours. Avec eux, ça allait, j'étais pas très timide... avec les amis d'enfance, ça va.

Ils t'apportent quelque chose de particulier ? Non, ça n'apporte pas forcément quelque chose, mais c'est comme ça. Je sais pas, j'aurais pu faire les deux en même temps, école et amis... je sais pas pourquoi... si je savais, je serais peut-être toujours en cours maintenant. C'est possible que ça ait commencé à déconner là.

Tu as eu des problèmes avec l'institution ou le cadre scolaire de manière générale ? Oui, peut-être les retenues. J'en ai eu plusieurs... parce que je séchais. Mais c'est chiant de se dire que les amis sont dehors, en train de jouer au foot, et moi, là, à rien faire.

C'était la sanction qui te posait problème ? Non, pas tant la sanction, mais le décalage du coup. Je les comprenais les retenues, mais ça n'apportait pas grand-chose... recopier 50 fois la même ligne... c'est juste de la sanction pour la sanction, ça sert à rien... quitte à sanctionner, autant le faire pour faire apprendre des choses... pas pour recopier. Alors, oui, c'était surtout l'école buis-

sonnière, quand j'y allais, je suivais, mais ça dépendait des moments, et des profs, les deux vont ensemble.

4. Sphère extrascolaire et paritaire.

Tu avais des activités en dehors ? Le foot, c'était quasiment que ça. Ma mère disait rien tant que c'était en dehors des cours, mais pour elle, l'école c'est important, alors quand je séchais... et puis à la fin, elle voyait bien que ça n'avait plus d'effet, alors elle ne disait plus rien.

Pourquoi pas d'effet ? Pas d'effet parce que ça m'intéressait pas, je pensais qu'à m'amuser avant tout. Le foot avec les copains, et qui sont toujours mes amis maintenant. La plupart de nous travaille maintenant, alors on se voit moins souvent

Vous êtes nombreux ? On est rarement tous ensemble, j'ai 7 amis autour de moi, des amis plus que des potes. Ils travaillent tous, sauf un. On se voit régulièrement, tous les week-end, la semaine, on se croise plutôt. On s'entend tous bien, on se connaît depuis tout petits.

Et vous faites quoi ? On joue moins au foot qu'avant, maintenant, on sort plus le soir, et l'après-midi, on se balade.

Est-ce que tu sais pourquoi eux, et pas d'autres ? Parce que je les connais depuis tout petit, j'ai confiance en eux, on a grandi ensemble, on s'est jamais engueulés entre nous, ou en tous cas, pas jusqu'à ce que ça se finisse mal. Eux, ils s'engueulent entre eux des fois, mais moi, je suis calme alors ça... Il y a des périodes où j'en vois plus certains que d'autres... et puis y'a J., c'est celui que je vois le plus. Il est le plus vieux d'entre nous, deux ans de plus, c'est celui que je vois le plus souvent...

Vous vous ressemblez, tu penses ? On est un peu tous pareil, pas trop différents les uns des autres, même au niveau du caractère. On a tous arrêté l'école tôt, travaillé tôt.

Il y en a un qui sort du lot ? Non, Y'en a pas un qui a une place différente des autres, ou qui a plus de poids que les autres, peut-être J., si, à un moment, mais maintenant non. Et puis c'est rare qu'on se voit tous ensemble, alors y'a plus vraiment de petit chef, et on est plus matures, on a tous quasiment les mêmes responsabilités, y'en a pas un qui se détache plus du lot que les autres, y'en a quelques uns qui sont plus bosseurs que les autres, c'est sûr, mais c'est normal.

Est-ce qu'il y a des valeurs que vous partagez ? Qui vous font avancer ensemble ? Ce qui nous fait bouger, c'est nous, c'est tout.

Quelles sont les limites à l'amitié pour toi ? Il faut pas me frapper, encore moins pour rien, pas me piquer ma copine... je sais pas... et puis je suis pas très rancunier alors...

Ils sont comment les gens que tu n'apprécies pas ? Ceux qui n'ont rien dans la tête, qui comprennent rien quand tu leur parles, qui s'en foutent de tout... oui, c'est-à-dire quand tu peux pas discuter, que ça sert à rien de parler. Et puis à côté, il y a les chiants, ceux qui parlent tout le temps pour raconter leur vie, ou au contraire, qui parlent pas du tout, ceux qui répètent toujours la même chose... entendre 15 fois la même chose, c'est lourd, ça avance pas.

5. Sphère sanitaire.

Tu as déjà eu des problèmes de santé ? Rien de particulier.

Tu consommes des trucs ? Je fume pas, juste des clopes, et je bois un peu d'alcool mais c'est festif, ça me fait pas de manque... je ne boirais jamais tout seul...

Pourquoi, ça fait... ? C'est pas que ça fait pochtron, y'en a qui ont leur raison mais...

II. Mises en perspective personnelles.

1. Projet.

Qu'est-ce que tu aimerais pour plus tard ? Avoir une famille, une femme et des enfants... Et pour le métier, je sais pas trop, généralement, je me lasse vite. Si j'ai commencé la peinture, c'est parce que j'avais rien à faire, je pensais pas que ça serait si intéressant... mais j'aime bien.

2. Trajectoire et Evènement.

Il y a des choses qui t'ont marqué dans ton histoire ? Le décès de mon grand-père, le père de ma mère, j'étais triste, et déç... non, pas déçu mais... enfin si, déçu qu'il soit parti.

Vous aviez des relations particulières ? Il m'aimait bien, comme tous ses petits enfants, mais... Et puis la mère de mon beau-père, mais c'était pas pareil, j'étais plus petit. Peut-être aussi ma séparation avec ma copine, il y a 3 ans

Ca avait duré combien de temps ? 3 ans.

Des choses t'ont manqué ? Non, je me contente facilement de ce que j'ai... non, sinon, rien.

3. Regrets.

Est-ce que tu as des regrets ? Surtout avec l'école, j'aurais du travailler, passer le bac, j'aurais pu être banquier, ça m'aurait plus, j'aime les chiffres.

III. Thématique libre.

1. Vœu.

Si tu pouvais réaliser un vœu ? Un vœu... ça serait d'en avoir 3 de plus ! Ou autant que possible même... et pour que tout le monde s'entende bien, que tout le monde vive bien et heureux, pas de famine... et pour moi, ça serait, d'avoir plusieurs vies.

2. Ajout, commentaire.

Tu as des choses à ajouter ? ... J'aime pas parler de moi, mais ça passe vite quand on réfléchit.

[Il n'y aura pas de second entretien]

B. ELEMENTS D'ANALYSE

- Nous n'avons rencontré Jonathan qu'une fois, pour autant, une dynamique peut être observée à travers son mode de présentation, celle qui ordonne aussi bien sa position, face à son histoire, face à l'autre, que l'investissement dont il fait preuve au regard de ces mêmes dimensions. Une dynamique entretenue entre ce que nous pourrions qualifier d'évitement systématique, de retrait choisi en quelque sorte, et de perspectives, celles-ci venant régulièrement contrarier celle-là.
- L'évitement systématique, et réfléchi, que nous pouvons notamment dégager d'un discours lisse, est ce qui lui permet de se soustraire aux agitations, aux difficultés qu'il peut rencontrer dans ses relations (« *je suis pas très rancunier* »), mais aussi, d'aplanir les différences et de maintenir l'autre à distance. C'est alors toute une configuration dénégative qui se met à l'œuvre ; dénégation de son implication, corrélative du primat accordé aux circonstances extérieures. D'une situation qui consiste à poser un « C'est moi/C'est pas moi » (« *C'est pas que ça se passe mal mais je le vois peu* » ou encore, « *je lui dis bonjour, c'est tout* », relativement aux relations qu'il entretient avec son père) à celle qui pose une « C'est moi/C'est l'autre » (« *On est souvent d'accord* », ou encore, « *Y'a pas de place différente* », relativement aux pairs qu'il fréquente), l'on ne saurait manquer de souligner le télescopage des deux que privilégie Jonathan, à savoir le « C'est pas moi/C'est l'autre » (la projection). Et les justifications qu'il apporte pour témoigner des conflictualités dans lesquelles il pourrait être pris, de le mettre en avant. Relatant les tensions qu'il observe dans son entourage, la partie prenante qui pourrait être la sienne du fait même de sa po-

sition, est aussitôt écartée : « *ils s'engueulent entre eux mais pas moi* », « *elle gueule mais lui il dit rien* », ou encore, et là nous en faisons la contraction imagée, « Si je ne comprend pas, c'est qu'on ne prend pas le temps de m'expliquer », jusqu'à alimenter, nous le verrons, quelques contradictions.

- Pour autant, ce dégagement qu'il maintient par l'attribution extérieure, est un aménagement choisi, réfléchi, dans lequel il est actif. Nous pourrions penser là une forme de passivité active, une passivité de faux semblant dont il use pour se garantir un équilibre à son avantage. Par exemple, une position de retrait délibérée dont il se sert contre l'adhésion sollicitée à un règlement. Mais aussi, une pseudo passivité à laquelle il a recours pour mettre en scène. L'on remarque en effet toute une mise en jeu autour de la passivité dès lors qu'intervient de l'autre ou du tiers, voire, de l'autre pour l'autre : « [je/on/ il [est]] *réservé[s]*, *ça doit être ça, je vois pas quoi d'autre* ». C'est là le moyen de « cacher son jeu », insistant sur l'apparence lisse et polie qu'il cherche à donner face à l'autre, et justifie certainement, de son point de vue, une reconnaissance positive – le « *prof bien* » est celui « *qui fait son cours bien comme il faut* ». C'est en jouant la carte de la transparence, celle-là même qu'il pouvait manifester en réponse à notre demande d'entretien, en ne contredisant pas, en se conformant, en répondant au désir de l'autre en quelque sorte, qu'il peut, de manière voilée, mettre en place ce qui répondra au sien. Dire, se dévoiler, pour finalement en signifier le moins possible ou ne pas trop en dire pour ne pas être pris en flagrant délit – en donnant l'illusion d'être disposé et disponible – apparaît être sa résistance à lui.
- Reste alors ce à quoi il ne peut échapper, puisque directement confronté, le désir que nous venons d'évoquer, celui qui lui est propre, et qui n'autorise que moindrement à l'altérité. Dès lors qu'il en est question, il n'y a plus de circonstances extérieures qui tiennent, « *ce qui nous [me] fait bouger, c'est nous [moi], c'est tout* ». C'est alors la question des perspectives qui émerge, en ce qu'elles peuvent ou non venir contrarier ce confort qu'il cherche à asseoir et protéger. Par perspectives, nous entendons ici ce qui se présente en terme de bénéfice pour Jonathan. Les investissements sont alors à la hauteur de ce qu'ils peuvent ou non lui apporter. L'évaluation en est tributaire, de la même manière que l'adhésion. L'on retrouve un discours ponctué entre « pour quelque chose/pour rien ». C'est sur ce registre qu'il explique l'intérêt qu'il porte à la sphère scolaire, aux sanctions qui peuvent être le fait de cette dernière ; à la sphère paritaire, qui ne lui « *apporte rien* » si ce n'est l'opportunité d'un renforcement de cette position de retrait ou d'indifférenciation sur laquelle il veille (« *le décalage (...) me dérange* », nous laissant penser, au vu du reste de l'analyse, le caractère tout relatif de l'indistinction recherchée

(« *J'aime pas ceux qui se foutent de tout* »). Serait-ce là le moyen de manipuler ceux qui l'entourent ?) ; ou encore, le rapport à la sphère familiale, mené parfois jusqu'à l'usure, Jonathan cherchant là le point à partir duquel il y aura absence d'effet (« *et puis à la fin, elle [sa mère] voyait bien que ça n'avait plus d'effet, alors elle ne disait plus rien* »).

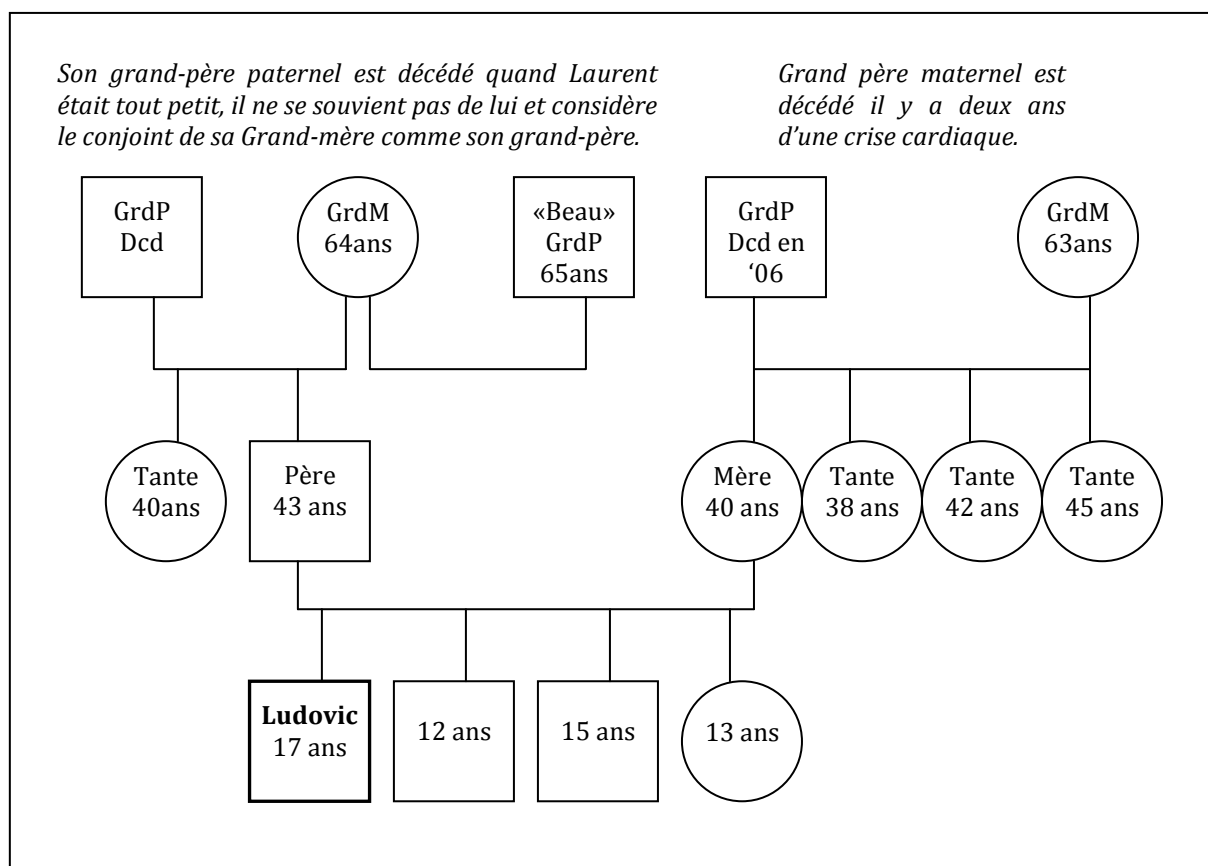
- Nous retiendrons de la dynamique exposée, tout l'enjeu d'un « Faut que ça bouge/Faut pas que ça remue ». Dit autrement, il faut du mouvement mais pas d'éparpillement. C'est d'ailleurs tout l'intérêt de noter chez Jonathan la difficulté à différer : avancer et comprendre tout, tout de suite, sans s'arrêter et prendre le risque de devoir creuser là où il convient justement d'éviter le conflit... Un impératif axiomatique qui n'est pas sans témoigner du jeu paradoxal qu'il met au jour lorsqu'il nous dit, pour conclure l'entretien, « *ça passe vite quand on réfléchit* »... Déployer une surface, au deux sens du terme, une surface d'investigation mythique et la baliser ; anticiper sur le désir de l'autre pour qu'il ne cherche pas en deçà et ne pas y aller soi-même (rester en dehors de tout, ne pas s'en mêler, nous le voyions plus haut)... Ne pas formuler de vœu si ce n'est trois de plus, avoir plusieurs vies pour éviter de désigner celle investie... Être partout et en dehors.

LE CAS DE LUDOVIC : RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS ET ELEMENTS D'ANALYSE

A. RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

I. Vie affective et Points de rupture.

1. Génomogramme.



Quelles sont les relations entre les uns et les autres ? Tout le monde se connaît, des deux côtés, et ils s'entendent bien. Je vois régulièrement mes grands-parents et la sœur de mon père, les autres, c'est un peu moins régulièrement, pourtant ils n'habitent pas plus loin, mais du côté de ma mère, ils sont moins famille. On se voit pour les grandes occasions surtout...

Tu sais pourquoi ? Non, je sais pas trop, je me demande justement.

Et avec tes grands-parents ? Ca va, ils sont plutôt cool. Du côté de ma mère, c'est des fermiers, donc c'est pas pareil que du côté de mon père, ils travaillaient dans les écoles. Mais c'est sympa

les deux.

Et avec ta grand-mère paternelle ? Depuis que mon grand-père est mort, ses filles vont régulièrement la voir, pour l'aider un peu, tout ça.

2. Sphère familiale.

Que font tes parents ? Ma mère est mère au foyer et mon père est en recherche d'emploi... dans le bâtiment, la couverture.

Ca va à la maison ? Ils s'entendent bien, ça va, ils se prennent pas la tête entre eux, sauf pour des sujets comme l'argent justement, c'est pas facile.

Elle est comment ta mère ? Si tu devais me la décrire ? Elle est têtue, assez râleuse...

Mère poule ? Elle est pas vraiment collante.

Et râle un peu des fois ? Oui, quand on n'a pas rangé notre chambre, ou pour que j'arrête de fumer, quand mon petit frère fait trop de bruit en haut, sinon, ça va.

Et ton père ? Il est plus cool, il râle moins souvent, il est plus calme.

Ils se disputent parfois ? C'est plus ma mère, elle va lui reprocher d'aller à la pêche et de la laisser toute seule à la maison. Alors elle s'occupe de nous, fait un peu de jardin et regarde la télé. Elle lui reproche aussi de pas râler souvent justement, elle lui demande, mais lui il dit que ça sert à rien, « faut les laisser profiter de la jeunesse un peu ». Et puis lui, il ne lui dit trop rien.

Avec tes frères et sœurs... ? Ca va. Mon petit frère, c'est le petit caïd, sinon, ma sœur, elle est calme. Et mon plus grand frère, lui, c'est celui qui a du répondant.

Qu'est-ce que tu penses de son répondant ? Moi je trouve que ça sert pas à grand-chose... enfin avec les parents, ça sert à rien de leur répondre, c'est comme ça. Moi, je suis un peu comme père, calme, timide... je sais pas trop.

Tu ressembles plus à ton père ou à ta mère ? Je ressemble plus à mon père que j'en suis différent, et plus qu'à ma mère. Ma mère, c'est tout le contraire de moi, elle est têtue, pas moi, je suis pas râleur non plus.

Quelle est l'ambiance à la maison ? Elle est bonne. Maman est souvent seule à la maison avec nous, c'est surtout ça qui l'énerve.

D'être seule à la maison ou seule avec les enfants ? Non, d'être seule je pense, c'est plutôt ça. Parce que mon père recherche du travail, mais il fait quelques trucs à côté quand même, au noir ; donc il est pas tout le temps à la maison.

Comment ça fonctionne alors à la maison, qui fait quoi... ? Ma mère s'occupe de plein de choses, elle fait le repas, nous on met la table et mon père fait la vaisselle, et on range nos chambres de temps en temps. Sinon, c'est maman qui fait tout le ménage. Le week-end quand je rentre de l'internat, j'ai foot le samedi et le dimanche, je vais voir un peu les copains. Là, chacun fait ses trucs de son côté un peu.

Quelle éducation tu as reçu ? Assez stricte, surtout ma mère, mais ça me va comme ça.

Tu comprenais ? Oui... c'était à fond sur l'école, avoir des bonnes notes tout ça. C'est important pour l'avenir. Et puis, ils m'ont appris la politesse avec les voisins. Et il fallait surtout pas mentir. Mais je peux sortir, j'ai un peu de liberté quand même. C'est mon frère quand il veut sortir qui... quand mes parents lui disent non... parce qu'il a 15 ans.

Et quelles sont les valeurs à la maison ? La famille.

Tu es d'accord avec ça ? Oui, la famille et le travail, c'est surtout ça qu'il faut respecter. Quand j'aurais des enfants, j'essaierais de faire pareil : un peu de temps libre mais en même temps, qu'ils réussissent à l'école, au début et qu'après, ils choisissent leur orientation.

3. Sphère scolaire.

Comment ça se passe à l'école ? Ca va, c'est bien. Je suis en CAP pâtisserie, et ça fait 3 ans que j'y suis.

Ca te plaît ? Oui. Au début, j'aimais faire des petits trucs à la maison et ça m'a donné envie d'apprendre vraiment.

Tes parents étaient contents pour toi ? Oui, alors ils m'ont encouragé à le faire.

Tu as eu quel parcours ? La primaire, le collège et là, le lycée professionnel. J'ai jamais redoublé. J'ai passé un BEP hôtellerie mention restauration et l'an prochain, je fais un an de pâtisserie. Et après, je travaille.

Tu aimes ça ? Oui, j'ai accroché là-dessus dès le début et voilà. Et j'aimais bien faire de mieux en mieux. C'est pas vraiment facile, mais... c'est joli à faire et c'est bon !

Tu es plutôt quel genre d'élève ? Plutôt un élève moyen, mais avec les profs ça va.

Il y en a que tu préfères ? Non, ni que j'aime pas du tout. C'est des bons profs, ils essayent de rigoler un peu, ils sont cool ; pas trop sévères...

C'est quoi pour toi un « mauvais » prof ? Les profs chiants c'est ceux qui râlent tout le temps, où on peut pas dire un mot dans la classe, ils s'intéressent qu'aux bons élèves et ils font rien des autres, ils les laissent se débrouiller tous seuls.

Tu as déjà eu des problèmes avec le cadre scolaire ? Non, j'ai toujours respecté le règlement même s'il y a des choses absurdes, comme attendre la fin de la journée pour partir même si un prof est absent.

Pourquoi respecter alors si ça ne colle pas ? C'est l'éducation de mes parents, à la maison c'est comme ça, y'a des règles à respecter, même si elles sont... à l'école, c'est pareil.

Et il y a des limites à ce respect de la règle ? Faudrait qu'elle soit vraiment illogique, c'est surtout ça.

Ils sont comment les gens que tu ne supportes pas ? C'est ceux qui se croient au-dessus des autres.

Et les règles, qui sont au-dessus elles aussi... ? Non, les règles, ça va, mais c'est quand c'est quelqu'un... non. Ceux qui se croient tout permis, qui respectent pas les règles... une règle, c'est une règle, elles sont pour tout le monde pareil.

Tu as le sentiment d'être lésé par rapports à ces gens-là ? Non, c'est ça pas ça mais j'aime pas non plus les grandes gueules.

4. Sphère sanitaire.

RAS

II. Mises en perspective personnelles.

1. Projet.

Tu me disais plus haut que tu veux devenir pâtissier, tu penses avoir quelles habiletés pour ça ? C'est ma passion... je suis doué en cuisine, il faut être imaginatif, précis, ordonné... Moi c'est pas encore trop mon cas, mais ça va venir.

Tes défauts ? Flémard... en dehors du travail.

Et tes qualités ? Travailleur, calme, je me fais pas remarquer...

Tes parents diraient quoi s'ils te décrivaient ? Je sais pas justement

2. Trajectoire et Evènement.

Est-ce qu'il a des évènements qui ont, selon toi, marqué ton parcours ? Oui, quand la sœur de mon père m'a demandé d'être le parrain de sa fille, c'est une petite fille d'1,5 ans... J'étais content qu'on pense à moi, et c'est des responsabilités... J'étais content.

Et des évènements qui t'auraient manqué ? Peut-être voyager, pour découvrir d'autres choses, voir comment ça se passe ailleurs... et être en vacances !

3. Regrets.

Tu as des regrets ? Non

III. Thématique libre.

1. Vœu.

Si tu avais un vœu, à réaliser ? ... je sais pas... (long temps de silence) non je sais pas...

Et un vœu, pour quelqu'un d'autre ? Que tout le monde se porte bien dans ma famille.

2. Ajout, commentaire.

Tu as des choses à ajouter, ou à demander ? Non, ça va... ça fait réfléchir, c'est bien.

IV. La recherche du groupe.

1. Formation du groupe.

Vous êtes combien dans ton groupe d'amis ? On est une dizaine.

Il y a des filles aussi ? Des filles et des garçons.

Vous vous voyez souvent ? On se voit tous les jours, même quand il y a école, Je les ai rencontrés au foot, on en fait toujours même maintenant. On joue dans un club, et c'est par eux que j'ai rencontré les autres. Les premiers, c'était il y a 3 ou 4 ans, et les autres, 1 an après. Avant eux, c'était les copains du collège.

Qu'est-ce que vous faites quand vous êtes ensemble ? On discute... de tout et de rien... On fait pas grand chose... On se promène en ville... Mais on fait pas grand chose. On va à L. ou à G., y'en a qui on le permis. Mais y'a pas grand chose à faire non plus là où j'habite. Quand on vient à G., c'est plus grand, on peut faire les magasins.

Vous avez des petites habitudes ? Généralement, on se retrouve chez un copain, le même, on va faire un billard et après, on se balade, Les filles aussi...

Il y a des couples dans le groupe ? Oui. C'est bon enfant.

Rien ne peut venir changer ça parfois ? Non, jamais.

Même quand il y en a un qui n'est pas là ou quand un autre ne va pas bien ? Non, je sais pas.

Comment est l'ambiance ? Bonne, on rigole souvent, tout le temps. Des fois, quand y'en a un qui a des problèmes, ça plombe l'ambiance alors on reste avec lui et puis ça passe.

Qu'est-ce qui vous réunit tu penses ? Les petites habitudes justement, y'a des liens qui se sont formés, C'est des liens assez forts quand même, on peut pas dire le contraire, c'est assez fusionnel.

Pas de rivalité ? Non, on est sur la même longueur d'onde...

Que faites-vous d'autre ? Les sorties le soir aussi... C'est pour s'amuser, oui, c'est ça, et qu'il y ait pas de rivalité justement. Quand on fait quelque chose, on prévient tout le monde. Et puis on écoute la même musique aussi.

2. Situation du sujet par rapport au groupe.

Comment est-ce que tu perçois ceux de ton groupe ? (Long silence) C'est de copains, c'est vraiment ça... Je sais pas comment expliquer autrement. Ils sont tous un peu différents en plus, ça dépend.

C'est-à-dire ? Il y a celui qui va tout le temps essayer de rigoler avec tout le monde, il y a aussi celui qui est... pas chercheur d'embrouilles... il est assez calme, mais il réagit vite quand on lui dit un mot de travers... surtout les gens de dehors, nous ça va encore. Et puis il y a celui qui raconte des conneries, il veut être sérieux, mais ça veut rien dire ce qu'il dit. Et il y a les filles, qui sont un peu plus dans leur coin, à discuter entre elles. Elles aiment bien se marrer aussi avec nous. Y'en a une qui est assez grande-gueule mais les deux autres, c'est normal.

Et toi dans tout ça ? Moi... je sais pas... j'essaye aussi de faire rigoler un peu tout le monde, je m'énerve pas aussi... je sais pas, je vois pas trop.

Tu accordes une importance différente à tous ces potes ? Ben y'a les anciens copains, ceux du collège, que je côtoie toujours un peu, et puis après, les copains de foot et encore après, mes potes.

Et dans le groupe ? Il y en a 3 avec qui je suis plus proche que les autres.

Tu dirais qu'il sont tes meilleurs amis ou qu'ils sont « comme des frères » ou... ? Oui, c'est ça, « comme des frères ». C'est pas mes frères mais ils seront toujours là quand j'aurai besoin, je pourrai toujours compter sur eux.

Tu crois que c'est qu'une histoire de sang alors d'être frère ? Non, c'est pas qu'une histoire de sang mais bon, c'est ceux que je connais depuis le plus longtemps, on se comprend entre nous, même

sans se parler, quelques fois juste en se jetant un coup d'oeil... ça se fait comme ça, je sais pas, je me confie plus à eux, ils me connaissent bien, du coup, ils me comprennent. Et puis ils connaissent ma famille, pas tous les autres, et mes parents les aiment bien, c'est quand même important.

Est-ce qu'il y en a un qui joue une peu plus au chef dan tout ce petit monde ? Non... y'a pas de chef par exemple, mais y'en a qu'on voit moins souvent. Y'a celui qui essaye de faire rigoler tout le monde, de tout à l'heure, qui bouge pas mal tout le monde, mais c'est pas le chef pour autant. C'est n'importe qui, qui lance les idées de trucs à faire et les autres ils donnent leur avis.

Vous avez des groupes rivaux ? Oui, y'en a un, mais on le croise pas souvent. C'est un... pfff... j'sais pas exactement, c'est des grandes gueules, ils aiment bien raconter des trucs pas forcément vrais. Tout ça c'est parti quand y'en a un qui appelait la copine d'un copain, pour la draguer, et c'est pas passé. J'sais pas si ils sont cool ou pas mais j'aime pas forcément ces gens, j'sais pas, c'est comme ça, même avant d'être avec mes potes, je les aimais pas.

Comment sont les gens que tu apprécies ? Marrants, qu'aiment bien s'amuser, qui s'prennent pas la tête. Après, chacun ses qualités, moi j'aime bien quand ils sont sincères, quand ils ont pas peur de dire ce qu'ils pensent.

Et ceux qui tu n'apprécies pas ? C'est le contraire justement, ceux qui disent du bien devant et du mal par derrière. Les petites racailles qui se croient plus forts que tout le monde.

Quelles sont les limites à pas dépasser en amitiés ? Faut pas parler mal de la famille... je vois pas ce qui pourrait... après... le reste ça passe à peu près.

3. Seul et en groupe.

Ils ont quelle attitude envers toi ceux du groupe ? Normale quoi. Et moi pareil.

Tu es pareil quand tu es tout seul ou quand ils sont avec toi ? Oui, je suis calme.

Tu penses qu'il y a un Ludovic avant et un autre après, depuis que tu les as rencontré ? Oui, quand même, je sors plus maintenant. Mais au niveau de mon caractère, non... je suis quand même un peu moins timide qu'avant.

Qu'est-ce qu'il t'apporte ce groupe ? J'avais besoin de sortir, de me changer les idées.

Ca n'allait pas trop avant ? Si, mais je restais chez moi, je m'amusais pas trop. Et puis, c'est une histoire de confiance, que j'avais pas avant.

Confiance en toi ou en eux ? Une confiance en eux. Si je les perdais, je me ferais chier, ça me manquerait. J'ai du monde autour de moi, je suis entouré, mais ça serait quand même un vide important.

V. Scène de l'infraction.

4. Formation de l'action.

Qu'est-ce qui t'a amené à la PJJ ? Je suis ici pour connerie. Plusieurs conneries, souvent la même chose : vol. Et puis une autre, du vol toujours mais à un autre endroit.

Chez des gens ? Non, dans un magasin aussi.

Avec tes potes ? Oui. Généralement, c'est en soirée, quand on est ensemble... On va chercher de la bière la nuit.

Ca se passait comment ? Un peu de la même manière. On commence la soirée, on boit de l'alcool, et quand y'a plus rien à boire... alors il faut aller chercher à boire. On en parlait avant de le faire.

C'est la même personne qui lançait l'idée ? Non, pas toujours le même, ça dépendait.

Et vous étiez saouls dans ces moments-là ? Non, ça allait, mais c'était pour boire un petit peu plus. Ensuite, on prenait la décision et voilà. On était souvent du même avis, que ce soit oui ou non. On n'avait pas trop besoin d'en discuter. On décidait pas toujours de le faire, des fois, on faisait rien.

Quels étaient les arguments pour et contre ? Ben les arguments pour c'était « y'aura à boire », des fois « et comme ça on ira prendre l'air en même temps ». Et les arguments contre, « ça sert à rien d'y aller », et que ça allait nous apporter des soucis... la flemme des fois aussi.

C'était tout le temps au même magasin ? Oui, y'en n'a pas beaucoup de toute façon là où on habite.

Et ça venait comme ça ? Oui, on recherchait pas spécialement.

Même pas en n'achetant pas assez d'alcool au départ ? Non, on cherchait pas.

L'opportunité quoi ? Oui, c'est plus ça.

Comment vous faisiez alors ? On y allait à 2 ou 3, ceux avec qui je m'entends le plus. Souvent, y'en avait un qui escaladait le mur et qui allait dans le magasin. Un autre qui escaladait aussi mais qui restait en haut. Et un qui restait en bas, pour surveiller.

5. Réaction devant l'infraction.

Tu parlerais de projets réussis ? Oui, on s'organisait... et surtout à force de le faire.

Tu as déjà fais des conneries tout seul ? Non, jamais.

Et puis ensuite, vous faisiez quoi ? Une fois qu'on avait fini, on retournait là où on était... sans en parler tout de suite après. On évitait d'en reparler, ou alors, juste entre nous, après, pour rigoler.

C'était un peu une fierté ? Non, c'était pas de la fierté, mais c'était juste pour rigoler, on trouvait ça drôle de réussir notre coup.

Tu éprouvais quoi au moment de l'acte ? Ca allait, mais j'étais quand même un peu stressé parce qu'on sait jamais comment ça peut se passer. Les autres, c'était pareil. On n'est pas trop différents.

Tu te sentais seul des fois ? Non, au contraire, je savais qu'ils étaient là. J'aurais pas fait ça tout seul, mais être en groupe, là, j'avais plus confiance en moi.

6. Objet et rapport à l'objet.

Et la victime ? On n'y a jamais pensé. On n'a jamais pensé qu'elle existait.

Jamais pensé qu'elle pourrait avoir des dommages ? Non, ça lui a pas vraiment causé de dommages parce qu'on n'a pas pris grand-chose non plus. Non, on pensait pas au proprio

Et toujours pas maintenant ? Non

Tu ne penses pas que c'est une victime ? Ben si, en quelques sortes, mais pour moi, non, ça n'appartenait pas à lui nécessairement non plus ce qu'on lui a pris.

C'était un gérant ? Non, je crois pas.

VI. Mise en perspective de l'acte.

7. Rapport à la loi.

Est-ce que ça a de la valeur pour toi « Enfreindre la loi » ? Oui, ça veut dire qu'on va avoir des problèmes après, ça veut dire aussi qu'on va être suivis... enfin, surveillés un peu plus.

Et quelle définition tu donnerais de la Loi ? C'est une règle imposée par l'Etat... pour que ça soit pas le bordel. Y'aurait du bordel je pense si y'avait pas ça, ça sert à mettre des limites, c'est tout, à rien d'autre.

Qui/quoi écoutes-tu le plus ? Mon père.

Est-ce que tu acceptes les contraintes ? Oui. De mes parents.

Des flics ? Oui, aussi.

De tes potes ? Oui, mais là, ça dépend des contraintes.

De qui tu ne les accepterais pas ? De quelqu'un que je ne connais pas et qui donne des ordres, ou des gens que j'apprécie pas.

8. Post-acte.

Quelles retombées judiciaires vous avez eu ? Ben celui qui était majeur, il a eu des Travaux d'Intérêt Général. Nous, comme on était mineurs, on a eu des mesures. Celui qui a eu les TIG, il était un peu... Il se doutait bien mais... Il s'est senti un peu lésé.

Vous en reparlez des fois ? Oui, de temps en temps.

Et qu'est-ce que ça vous fait ? Ca nous fait toujours rire.

[En fin d'entretien, Ludovic dira avoir apprécié ces rencontres. Jamais il n'aura parlé de la mesure qui en constituait le cadre. Il ajoutera avoir trouvé intéressantes les questions parce qu'il n'avait pas pour habitude de se les poser, et que ça l'a amené à y réfléchir]

B. ELEMENTS D'ANALYSE

- La position que nous donne à voir Ludovic semble sous-tendue par une problématique de profit, régulatrice. Un profit à ne pas confondre ici avec l'utilité, secondarisée dans son discours. En effet, ce que Ludovic semble privilégier, relève plus du faire, du *pour-faire* (pro-fit), de l'avantage, que de l'usage propre ; se suffisant finalement d'une passivité là où l'utilité implique un recours, un saisissement.
- Plus avant, l'on note la distinction faite à mesure de ses élaborations entre ce qui apparaît comme état de fait et mise en perspective. Ce qui se présente à lui comme tel, *de fait*, paraît justifier d'une posture d'impuissance, entre passivité et soumission, face à ce qui pourrait être une figure particulière du tiers – nous y reviendrons – mais également des jugements qu'il peut porter sur celui qui remet en cause cette situation donnée (d'avance). En revanche, ce qui relève d'une mise en perspective anime une posture active, ouvrant en quelque sorte un espace de liberté pour Ludovic. C'est ainsi qu'il en témoigne, évoquant son projet « *je suis doué en cuisine. Il faut être imaginatif, précis, ordonné... c'est pas encore trop mon cas mais ça va venir* » ; ce dont il se porte responsable, évoquant sa filleule « *quand la sœur de mon père m'a demandé d'être le parrain de sa fille, c'est une petite fille d'1.5 ans... J'étais content qu'on pense à moi, et c'est des responsabilités,*

J'étais content » ; ou encore, son implication dans la mesure judiciaire engagée suite aux infractions commises.

- Mais cette dimension du profit est également ce qui vient baliser son rapport à l'autorité. Il dit « *Moi je trouve que ça sert pas à grand-chose... enfin avec les parents, ça sert à rien de leur répondre, c'est comme ça* ». Un état de fait là encore, qui trouve à se renforcer au niveau paternel là où le manque de positionnement fait l'objet d'un reproche maternel : « *lui [son père] dit que ça sert à rien, « faut laisser [les enfants] profiter de la jeunesse un peu* » » ; un état de fait qui se trouve en retour projeté sur l'autorité elle-même, à laquelle il ne reste qu'à se soumettre. Dans le discours de Ludovic, cette dernière n'a de valeur que des sanctions qu'elle peut lui faire encourir, plus avant, si enfreindre la loi a de la valeur, c'est parce que « *ça veut dire qu'on va avoir des problèmes après* » ; la loi elle-même ne servant qu' « *à mettre des limites, c'est tout, rien d'autre* ».
- L'on voit bien ici comme ce qui est donné d'avance, imposé, est à respecter sans discuter alors même que ce n'est pas davantage crédité, ce que l'on ne retrouve pas chez les autres adolescents rencontrés, pour qui la condition même du respect repose sur le crédit accordé à l'énoncé (ou l'énonciateur). Et parce que rien de cela n'est discutable à terme, toute utilité est annulée, on ne peut rien en faire, « *ça sert (à) rien* ». En deçà donc de l'utilité de la prescription, reste pour Ludovic la question du profit. Tout se passe comme s'il était question d'une autorité *suivie*, passivement en quelque sorte, loin de se confondre avec ce qui pourrait être par ailleurs, une autorité *investie*, conditionnée par un passé commun – que nous retrouverons impliqué dans la hiérarchisation des pairs – une connaissance et une compréhension mutuelles. Deux formes d'autorité donc, pour deux figures de tiers, le premier reconnu comme efficace, le second, comme efficient – avec qui l'on peut discuter. D'une position d'obligation dans la première configuration, l'on glisse vers une position de responsabilité dans la seconde, sans jamais se confondre. Tantôt la sanction apparaît sous une valeur punitive, tantôt, sous une valeur « affective » ; tantôt, sous le sceau du profit négatif (*pour-faire* limite), tantôt, sous celui de l'utilité (pour en faire usage). C'est entre profit et utilité que s'aménage son éthique, ce qu'il s'autorise comme ce qu'il s'interdit.
- Ainsi, la commission de l'infraction répondra à la même économie. Elaborant sur celle-ci, Ludovic nous présente ses actes délictueux comme étant avant tout consommatoires, et les arguments favorables ou défavorables à leur réalisation, de s'y résumer. Pour les premiers, l'on note un « *y'aura à boire (...) et comme ça, on ira prendre l'air en même temps* », pour les seconds, « *« ça sert à rien d'y aller » (...) ça allait nous apporter des sou-*

cis... la flemme des fois aussi ». Là encore, le choix se déterminait davantage du profit engagé, pouvant s'avérer positif ou négatif, que de l'utilité ; et du dommage risqué, plus que de la culpabilité engagée. Finalement, il s'agirait d'une perspective de réussite et de plaisir motivant l'action (la mise en activité), « *on trouvait ça drôle de réussir notre coup* », presque plus bénéfique que profitable pourrions-nous préciser. Et la reconnaissance d'une victimité, d'être dépendante du même axiome, la victime étant celle à qui aurait été causé un dommage, celle reconnue en situation de perte. Pour Ludovic, évoquant le propriétaire du magasin cambriolé, « *ça lui a pas vraiment causé de dommage parce qu'on n'a pas pris grand-chose non plus* », il est victime « *en quelque sorte, mais pour moi, non, ça n'appartenait pas nécessairement à lui non plus ce qu'on lui a pris* ». Est victime celui qui paraît en désavantage, pour qui aucun profit positif n'est à mettre à perspective, celui qui finalement, parmi ses pairs complices, a eu pour peine des Travaux d'Intérêt Général – et non personnel.

- Ce qui profite à l'autre anonyme et se distingue de l'apport-pour-soi est visible par ailleurs. En effet, nous l'évoquions plus haut, ce qui s'oppose à la dynamique complexe à l'œuvre entre profit et utilité chez Ludovic, n'est autre que la règle, celle qui ne se discute pas, qui ne se donne pas à comprendre et qui finalement, ne se justifie pas. L'on peut remarquer que Ludovic ne s'interroge pas sur la nécessité de celle-ci, seulement sur ce qu'elle est susceptible ou non d'apporter, non pas à l'autre, mais à lui-même. L'exemple du règlement scolaire en est illustratif. Lorsque nous le relançons sur ce point, il évoque l'absurdité de devoir « *attendre la fin de la journée pour partir même si un prof est absent* ». L'on conviendra qu'il s'agit d'une mesure de sécurité ; or Ludovic paraît davantage s'inquiéter de son propre intérêt, celui qui compte pour lui, que de celui des autres. Plus que la règle en elle-même, c'est celui qui l'énonce ou celui à qui elle s'adresse, qui pose problème.
- « *J'ai jamais eu de problème avec [le cadre scolaire], j'ai toujours respecté le règlement même s'il y a des choses absurdes (...) c'est comme ça, y'a des règles à respecter, même si elles sont...* » et de préciser « *une règle c'est un règle, elles sont pour tout le monde pareil* ». Alors la distinction émerge, « *les règles, ça va, mais c'est quand c'est quelqu'un... non. Ceux qui se croient tout permis, qui respecte pas les règles* ». Et lorsque nous lui demandons s'il a parfois le sentiment d'être lésé par rapport à ces derniers, de nous répondre « *non, c'est pas ça, j'aime pas mais j'aime pas (...) les grandes gueules* ». Suivant donc les règles, même lorsqu'il les estime absurdes ou illogiques, c'est avant tout ceux qui les énoncent et ceux qui s'autorisent, parmi les destinataires, à les défier, là où lui s'y refuse, qui s'avèrent remis en cause. Coût et profit sont ici directement convoqués.

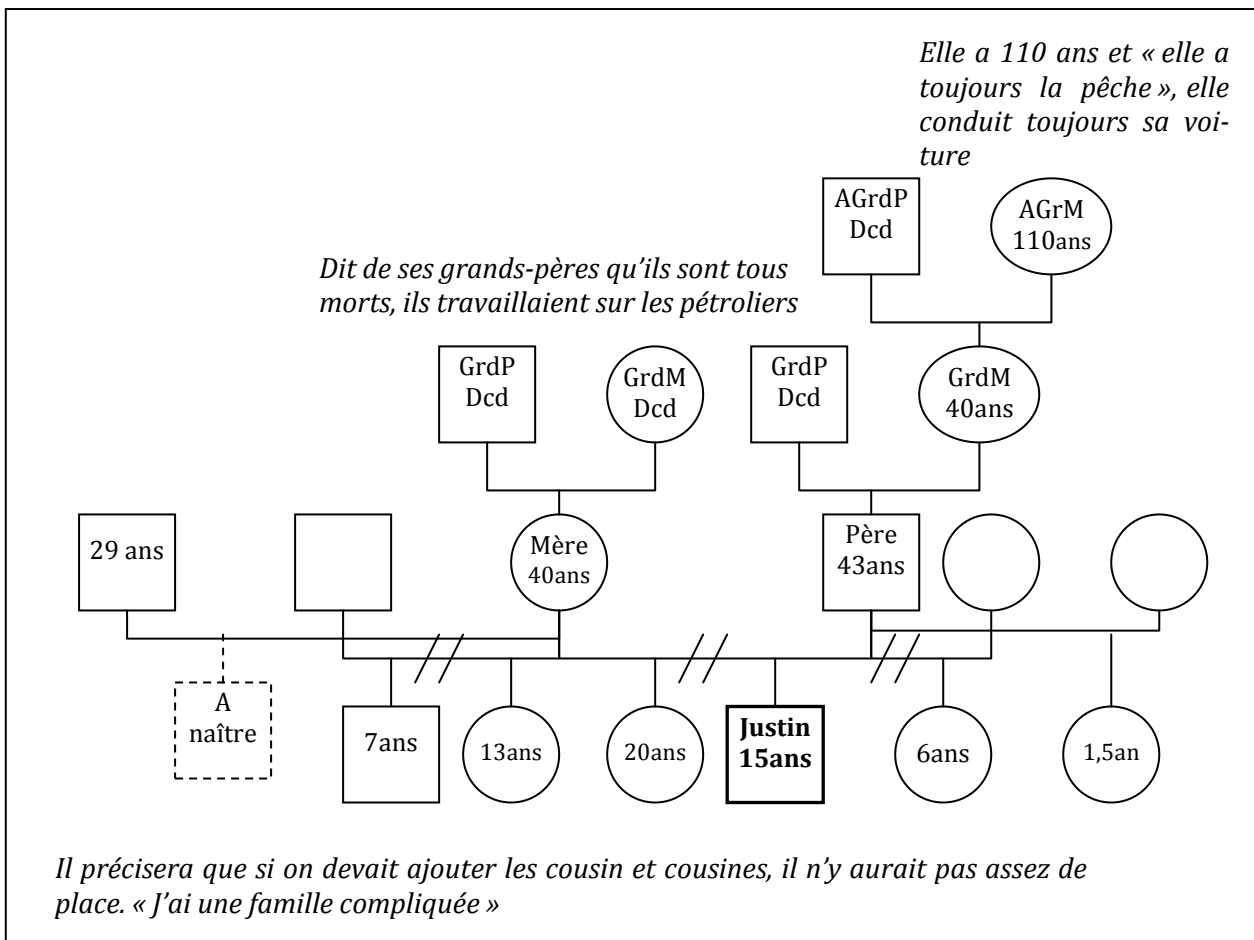
- Ludovic n'attaque pas la règle ou la loi, ce sont elles qui l'attaquent lorsqu'il y déroge, lorsqu'il les transgresse, ce qu'il ne refuse pas pour autant. Seulement retiendrons-nous ici les deux figures d'une prescription qu'il nous donne à voir dans le rapport qu'il tisse à l'autorité : l'interdit qui s'impose, le confrontant directement au « Lieu du grand refus », minimisant le rôle du tiers ; et l'inter-dit qui se discute – plus qu'il ne se négocie – le confrontant à un interlocuteur qu'il peut investir et créditer ou non (ses pairs, les gens qu'il apprécie ou non, etc.), et donc, à un tiers garant d'un espace d'échange ; autrement dit, celui qui se pose comme Autre et celui qui se propose comme autre.

LE CAS DE JUSTIN : RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS ET ELEMENTS D'ANALYSE

A. RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

I. Vie affective et Points de rupture.

1. Génogramme.



2. Sphère familiale.

Mon beau-père, c'est un bâtard, c'est rien pour moi lui c'est un pédé.

C'est-à-dire ? C'est un bouffeur de pognon. Sur mon compte au début de l'année, j'avais 20000 euros, et maintenant, il me reste que 6000, alors faudra m'expliquer. Il travaille pas, c'est un fai-

néant. Ma mère, elle a 40 ans, et lui 29 ans, c'est débile ce décalage, c'est juste pour le pognon, et elle, elle voit rien, elle comprend rien... moi je vois bien ce qui se passe.

Et ta sœur ? Ma sœur, elle, elle travaille avec les handicapés, elle vit encore à la maison mais elle va se barrer, elle en a marre aussi. Moi, je vis aussi chez ma mère, et je fais tout ce que je peux pour pas y être.

Comment est-ce que tu décrirais ta mère ? Elle est nulle, elle me fait chier. C'est moi qui fais tout à la maison, j'en ai marre. Elle, c'est le « sport canapé », toute la journée. Ma mère, c'est une « grosse canapé », c'est comme ça qu'elle est, c'est sa personnalité. Elle me demande toujours de tout faire, alors je lui dis qu'elle me fait chier. Elle aime pas que je lui parle mal, elle menace toujours de se pendre quand je fait ça, mais ça fait des années qu'elle dit ça et elle fait rien. Elle en a plus dans la gueule que dans le froc.

Et ton père ? Tu le vois régulièrement ? Oui, il est cool, il me demande pas de faire des trucs, il sait très bien que c'est à lui de le faire, que c'est pas à moi. Il sait comment faire lui... Je parle des trucs de ménage.

Qu'est-ce qu'il fait dans la vie ? Il travaille dans les huîtres... C'est pas si dur, moi je l'aide le dimanche.

Ils parlent l'un de l'autre ? Non, mon père ne me parle jamais d'elle, depuis 14 ans qu'ils sont séparés. Elle ouais, elle arrête pas, elle est jalouse de son fric. Son mec a une grosse caisse tunnée, et ça coûte, je sais bien j'en ai déjà refait deux. Mais lui c'est un vantard, il a même piqué du fric à son père pour l'acheter, mais il doit pas être au courant son père, en tout cas, il lui a rien dit. Alors ma mère, quand elle me parle de mon père, je l'écoute pas, ça fait des années que je l'écoute plus.

(S'en va pour la première fois)

Qui est important pour toi, dans ta famille (Cf. Génogramme) ? Personne, la famille, c'est la deuxième partie de ma vie... Sauf mon petit frère et ma petite sœur, mais pas celui qu'elle attend, lui, il sera comme son père, c'est un bâtard. Ma petite sœur, elle est handicapée, et mon petit frère, il se fait tabasser tous les soirs.

C'est quoi pour toi être un grand frère pour eux ? (long silence)

Tu fais quoi avec eux ? Je fais du tracteur avec mon petit frère et on joue avec le chien, c'est un petit chien... Je n'ai plus le droit aux gros chiens. Avant, je sortais toujours avec mes deux rottweillers... on sait jamais ce qui peut arriver. Et je leur mettais pas de muselière. Une fois, y'a 6 mecs qui ont essayé de nous tomber dessus, ils se sont fait croquer les mollets... Mais je vois ça que comme ça maintenant, au chien ou au fusil.

Qu'est-ce que tu dirais de l'éducation que tu as reçue ? C'est moi qui me la suis faite mon éducation, on s'occupait pas de moi. Le seul truc qu'ils m'ont appris mes parents, c'est à marcher, même pas le vélo, j'ai appris tout seul.

Et des valeurs ? Y'a que le fric, tout le monde court après, tout le monde, vous pouvez pas dire le contraire.

Pour la même chose tu penses ? Ben oui, pour bouffer. Y'a plus que ça dans la vie maintenant... Mais faut travailler pour le gagner, faut pas faire comme les clochards. Moi je bosse aux huîtres avec mon père, dans le paysagisme avec mon oncle et à la crêperie de ma tante... au black aussi.

3. Sphère scolaire.

Tu vas à l'école ? Non, juste ici (UEAJ), c'est une école ici. J'ai été viré de l'école normale, pour violences. On me cherche, on me trouve.

Qu'est-ce qu'il faut pour t'énerver ? Ben faut me faire chier, ça part tout seul. Les trucs qui m'énervent, c'est les arabes, ouais, je suis raciste moi, et alors ! Ils ont rien à faire là. Enfin y'a des mecs, ça va, mais alors les meufs qui mettent leur voile là, elle sont pas au Maroc ici, elles sont en France. J'aime pas non plus les vantards, les racailles avec leurs chaussettes sur le pantalon et les flics.

Comment sont les vantards ? Les vantards, c'est les menteurs, ceux qui se vantent de trucs qu'ils ont pas fait. Les racailles, c'est ceux qui se prennent pour des masses, du lourd mais qu'on rien dans le pantalon. Faut qu'ils baissent les yeux quand ils nous croisent.

Il faut pas croiser le regard ? Non, ça dépend comment on met la casquette, devant ça va. Si on la met un peu sur le coté, comme ça (il me montre), non. Si on est en train de faire un truc dans un coin, que des gens passent et qu'ils regardent en tournant la tête, ça va. S'ils regardent en coin, non. Qu'est-ce t'as à me regarder ? J'ai des potes, ils demandent même pas ça, direct ils rentrent dedans. Et n'importe qui, même les meufs, les vieilles... quoique les vieilles, y'a pas besoin, y'a juste à leur foutre les boules et ça suffit.

Et les flics ? Les flics, ils me cherchent tout le temps. Je les aime pas avec leur crâne rasé.

C'est la BAC¹ ça ? Ben oui, quand je parle des flics moi, c'est la BAC, c'est pas ceux qui font la circulation. La BAC, avec leur crâne rasé. Quand ils voient les mecs, ils s'avancent en mettant la main sur leur flingue. Une fois, j'étais en audition, le mec il avait son flingue posé sur le bureau, il me visait... il a fini par le ranger. C'est pour qu'on crache le morceau mais ça marche pas. Moi aussi

¹ Brigade Anti-Criminalité

j'ai un flingue. Je l'emmène à pas l'UEAJ mais quand je vais dans le centre, je l'ai, c'est mieux d'en avoir un, on sait jamais avec les racketteurs et tout.

4. Sphère extrascolaire et paritaire.

Ils sont comment tes potes ? Mes potes, ils sont comme moi, on a le même style, ils ont la casquette de travers aussi... c'est pas des racailles, ils s'habillent bien... Mais les filles ou les mecs, parce qu'il y a les filles aussi, y'en a des fréquentables et d'autres, non.

C'est quoi une fille fréquentable ? Elle s'habille bien... je sais pas, on en change toutes les semaines. C'est pas le but de rester avec la même fille pendant un an, on verra ça plus tard, faut pas avoir de gosse à 18 ans... Alors faut pas qu'elle soit crasseuse non plus, pas grosse.

Et mentalement ? Je regarde pas ce qu'il y a dedans moi, je m'en fous, tant qu'elle est pas grosse.

Et avec tes potes, qu'est-ce que vous faites ? On fait pas tous la même chose. Y'en a qui fument, d'autres qui boivent... ça dépend. Et on n'est pas pareils, dans la tête non plus.

(S'en va pour la deuxième fois).

Pour être ton pote, faut être comment ? Faut pas être gamin. Y'en a au foyer, ils avaient 17 ans mais 2 ans d'âge mental... pffff.... Faut pas être un arabe non plus. On est sportifs aussi, on fait du foot des fois. Sinon, il faut être posé, faut pas être un petit nerveux, sinon, c'est deux claques. J'aime bien les mecs qui font pas chier, c'est tout.

Quelles sont les limites à l'amitié pour toi ? Les coups de crasses. Faut pas me faire de sale coup, sur mon scooter ou quoi. Faut rien toucher de ce qui est à moi. Bon, si c'est des potes d'enfance, c'est différent, on peut s'arranger, d'ailleurs, tout mes potes en ce moment, c'est des potes d'enfance... mais sinon, non, c'est radical.

Il y en a plus importants que les autres ? Ben y'a les potes d'enfances, et les autres, les pédés. J'ai des potes, c'est des pédés, ils nous foutent la honte quand on va en boîte, moi, je leur parle pas. Ca sera jamais des potes pour moi.

5. Sphère sanitaire.

/

II. Mises en perspective personnelles.

1. Projet.

Tu as des projets ? Je veux pas le dire, personne ne le saura.

Si tes potes te décrivaient, ils diraient quoi ? Que je suis un mec posé, mais qu'il faut pas me faire chier, quand je tape, on peut pas m'arrêter.

2. Trajectoire et Evènement.

Comment est-ce que tu qualifierais ta vie ? Une vie de-mer-de

Il y a des évènements qui t'ont marqué ? Rien, sauf le bédou peut-être

Des évènements qui t'ont manqué ? Rien, rien du tout.

(S'en va une dernière fois... je l'interpelle en lui disant qu'il me reste une question. Il revient et s'assoit)

3. Regrets.

/

III. Thématique libre.

1. Vœu.

Si tu avais un vœu, ce serait quoi ? Etre millionnaire.

(Il se lève et ajoute qu'il en a fini avec l'entretien.)

2. Ajout, commentaire.

/

IV. La recherche du groupe.

J'aurais voulu continuer à parler ce que tu évoquais la dernière fois par rapport à tes potes, vos attitudes (casquette, regard, etc.)... Le dernier qui m'a regardé droit dans les yeux l'autre jour, il a fini dans le fossé, il est mort. Et il m'avait insulté aussi, avec un mot qui se dit pas.

T'étais tout seul ou accompagné ? Je suis pas une racaille moi, qui tape quand il a ses potes avec lui, j'étais tout seul.

Tu les as vus cet été ? Bien sûr, j'ai vu mes potes de partout, mes potes de Bordeaux, j'ai vadrouillé.

Où ? j'suis allé nulle part... pfff... Vous croyez tout ce qu' on vous dis vous. J'suis resté chez moi, pénard...

Il y a avait ta mère ? Ma mère... ma mère.... Pfff... J'étais tranquille.

1. Formation du groupe.

Vous êtes combien quand vous vous réunissez ? Des fois on se voit en bande, ou en gang. Vous savez pas c'est quoi la différence vous ? C'est quoi pour vous un gang.

... On ne doit pas avoir la même définition... Un groupe plutôt bien organisé, avec des chefs, des règles... Pas comme dans une bande... Pfff... Dans les gangs, y'a jamais eu de chef. Y'a 12000 jeunes vers chez moi, je connais tout le monde, je connais mon chez moi, moi, pas comme certains... Quand on se voit en bande, on est une 20^{aine}. Je les vois souvent, on est des potes d'enfance.

Et l'ambiance ? Y'a une bonne ambiance, on est pas des chercheurs de merde nous, mais si on nous cherche par contre, on tape... Faut bien se faire respecter, y'a pas d'autres moyens.

Et ceux qui se font pas respecter ? C'est des victimes, des losers, les bandes de racailles... qui baissent les yeux, c'est pas de la masse... Ca leur ferait du bien de venir dans la boue par chez moi. La première fois que j'ai touché un flingue moi, j'avais 13 ans.

Et vous faites quoi ensemble ? Quand on est en bande, on fume, on boit, on fait du stand... C'est des courses de voitures où on se met côte à côte, sur la route. Le record, c'est 150 km en 13 minutes. De toute façon, en 1 seconde, enfin plutôt en 5 secondes, je suis trop gentil, tu fais 1 km sans problèmes, même plus.... Alors à 250 km/h... J'aime la vitesse moi, sur l'eau aussi, je pêche, je flotte...

Vous vous voyez à quel moment ? Avec mes potes on se voit le soir, ça fait 10 ans qu'on se connaît...

C'est pour ça d'après toi que vous êtes si liés ? Ben oui, c'est le nombre d'années, c'est pas les mêmes liens qu'avec un potes de 5 minutes.

Tu te fais des potes en 5 minutes ? Ben oui, c'est les bouche-trous, les *Rémis*... « Hé, tu veux être mon pote ? » et il te dit « oui »... pfff... C'est des victimes.

2. Situation du sujet par rapport au groupe.

Est-ce qu'ils ont chacun leur spécificité tes potes ? Y'a pas d'étiquette, on n'est pas pareils mais quand même. Et ça me fait chier de parler de mes potes, je parle pas d'eux derrière leur dos, si j'ai quelque chose à leur dire, leur dirais en face. C'est des rappeurs, c'est tout, y'en a un qui passe souvent à la télé... Mais je dirais pas leur nom.

3. Seul et en groupe.

Tu es pareil quand tu es seul ou avec eux ? Tout le monde est différent, ceux qui disent qui sont pareils seul ou avec leur groupe, c'est des conneries... et les racailles qui font leur masse quand ils sont avec leur potes, et quand ils rentrent chez eux, tout seul, y'a plus personne...

Toi aussi ? Bah non ! Pfff... J'en ai marre, j'ai envie de dormir, ça me fait chier, ça sert à rien... T'écris tout le temps, c'est une perte de temps, moi je ferais jamais ça, c'est n'importe quoi... toujours à l'école à cet âge pfff... Et pis je suis là pour rattraper mon retard [scolaire], pas pour parler.

(Justin commence à s'agiter, à prendre tout ce qui lui tombe sous la main, à taper incessamment un petit objet métallique sur le bureau pour faire du bruit, fouille dans les placards qui sont à sa portée).

V. Scène de l'infraction.

4. Formation de l'action.

Pourquoi est-ce que tu es arrivé là [UEA] ? J'ai tué le pape... j'ai tué le pape je vous dit ! C'est plus facile ici qu'ailleurs.

5. Réaction devant l'infraction.

/

6. Objet et rapport à l'objet.

/

VI. Mise en perspective de l'acte.

7. Rapport à la loi.

C'est quoi pour toi la Loi ? C'est rien, ça veut rien dire, pour personne.

La sanction, les règles ? C'est rien non plus... Une règle, ça sert juste à tirer un trait droit.

T'as une Loi à toi ? J'ai pas de loi moi, je m'impose rien.

Même pas du plaisir ? Pas de plaisir... Pourquoi faire quand t'as eu une vie de merde. Mon seul plaisir c'est de fumer... Mais tu sais pas ce que c'est toi, t'as déjà fumé ?! Pfff... T'as les yeux éclatés, t'as fumé un gros joint ce matin avant de venir... Fumer, c'est bon, mais ça me fait rien à moi, depuis que j'ai 10 ans je fume.

Tu acceptes les contraintes ? Ceux qui font les chefs ils se prennent deux claques avec moi, y'a pas de chef. On me dit rien de faire à moi, c'est ma vie, je fais ce que je veux...

(Il trouve un livre de cuisine, ne répond plus aux questions et feuillette).

Après un long moment de silence, je vois une recette que je connais, et lui dis « elle est pas mal celle-là... »... C'est dégueulasse tout ça...

T'aimes quoi toi ? Les filles, les bitch... et manger de la forêt noire... Vous avez pas compris encore, ça... J'en ai 3 moi, une dans chaque ville. Comme mon grand-père, il conduisait les bateaux, une femme dans chaque port... J'suis sûr que j'ai des cousins chinois, black...partout... j'suis sur... Y'avait pas de capotes à ce temps... De toute façon, il aurait jamais utilisé ça mon grand-père...

(Ne parle plus, ne répond plus aux questions... puis marmonne des mots qu'il dit de vocabulaire réunionnais, que je ne comprends pas...)

Pff, vous connaissez l'étranger ?! Essaie pas de me comprendre.

8. Post-acte.

/

9. Destin de la victime.

/

B. ELEMENTS D'ANALYSE

- Le cas de Justin se distingue des autres en ce que l'axe sous-tendant sa problématique n'apparaît pas dialectisable de manière franche. Emerge de son discours, et *a fortiori*, du mythe qu'il élabore, une dynamique de toute-puissance à l'œuvre dans le défi, et à laquelle rien ne semble pouvoir venir s'opposer. Au principe de cet axiome, l'autre, les autres, font figures de persécuteurs. Ils sont ceux qui menacent mais ne font jamais rien, ceux qui ont « *tout dans la gueule, rien dans le froc* », mais face auxquels il faut résister, « *on ne sait jamais* », « *je vois bien ce qui se passe* » comme le dit Justin.
- Le processus de défense reste en veille malgré tout, contre tout sentiment de persécution que suscite l'autre, qu'il soit social, institutionnel ou familial ; un sentiment de menace attribué tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'exemple de la sphère familiale en témoigne. Il dit n'y estimer personne si ce n'est son frère et sa sœur cadets dont il dépeint la situation de vulnérabilité (respectivement décrit comme maltraité et handicapé). Pour le reste, « *la famille c'est la deuxième partie de ma vie* » – la première voile la seconde, serions-nous tentés de dire. Il ne peut se défaire de ce vécu de persécution qui apparaît ainsi faire partie intégrante de lui-même, appelant la nécessité d'un dénigrement, d'une dénonciation de ceux qui, *mère, flics* ou *vantards*, ne voient rien, n'assurent ni n'assument rien à terme, et ne vont pas au bout des choses. Le point limite du rapport à l'autre s'enkyste précisément ici. Justin nous donne à voir une configuration de l'échange où tous ceux qui se pensent « *grands* » ou « *supérieurs* » doivent être pensés comme petits, réduits à peu de chose, et lui céder place, « *ils doivent baisser les yeux* ».
- Si nous évoquons l'échange, c'est que celui-ci semble primordial dans l'élaboration mythique manifestée, il sous-tend la relation d'intimidation en place : l'autre est là, nécessaire. Donnant justification aux « outils d'existence » de Justin (chien, fusil, « *flingue* », casquette) – comme peuvent l'être sur un versant plus fétichique, les objets argent, mère, menace... son capital – l'autre doit être maintenu de face mais à l'écart, de manière à permettre l'exercice d'un abus d'autorité, réel ou imaginaire, et la tenue d'une distance. Lorsqu'il dit « *faut rien toucher de ce qui est à moi* », Justin met en avant le risque de fusion, la menace d'invasion persécutif qui le ferait disparaître, et insiste alors sur le jeu de proximité engagé.
- La question narcissique est manifeste, et d'être étayée sur le mode de la surface, opaque pour l'un, transparente pour l'autre. Nous le voyions ci-dessus avec la sphère familiale en position d'être masquées, en retrait par rapport à son histoire, ou encore, avec son refus

de témoigner de son projet ou du discours que pourraient porter sur lui ses pairs. L'autre ne doit pas être voilé, au risque de mettre à mal la position de toute-puissance engagée par le sujet dans le défi, pas plus qu'il ne doit lui-même imposer son regard. Ce même regard qui cherche à percer, à dévoiler Justin : « *'qu'est-ce que t'as à me regarder' (...) essaye pas de me comprendre* » ; mais aussi, le regard auquel Justin se refuse lui-même au risque de se perdre dans l'autre : « *je ne regarde jamais dedans moi* », évoquant les jeunes filles qu'il peut rencontrer. « *Le dernier qui m'a regardé a finit dans le fossé, il est mort* », c'est là toute l'équivocité soulignée.

- Sans l'autre, pas d'intimidation possible pour Justin. Si pour certains adolescents que nous avons rencontrés, ce type de relation apparaît vectorisé par le déni, nous l'évoquons, il s'agit ici avant tout de défi. Provocation et déstabilisation sont de mise s'agissant de jouer à prendre la place de celui qui lui fait face, dans la surenchère, et en connaissance des enjeux convoqués. Le pari est celui de la résistance à laquelle il s'oblige lui aussi, et la dynamique (contre)transférentielle, de le mettre au jour : instituer de l'anxiété *via* provocations, contestations et menaces, contre tout sentiment d'intrusion.
- C'est là ce qui se joue lors de nos deux rencontres, notamment lorsqu'il provoque en mimant un coup de tête, se levant de table, lorsqu'il nous renvoie que ces rencontres ne servent à rien, lorsqu'il nous « interdit » de chercher à le comprendre, ou encore, lorsqu'il nous présente son idée des femmes. Or, le système tend à vaciller dès lors que nos sollicitations touchent à leur fin. Au moment de conclure le premier entretien, alors qu'il sortait de la pièce, nous lui dirons avoir une dernière question et il reviendra s'asseoir sans résistances. Au moment de conclure le second, nous voyant rassembler nos effets, et apparemment pris au dépourvus, il nous dira « *Bah, vous vous en allez déjà ? C'est pas fini, il reste 20 minutes !* ». Ainsi, il nous laisse voir que si le déni venait à s'interposer, si la chose regardée ne voyait plus et s'il ne pouvait alors plus être vu par celle-ci, en retour, ce pourrait être l'effondrement ; point limite à la relation défiante, cette fois-ci, maintenue dans la démonstration.
- Plus avant concernant cet investissement de la surface, l'on note la diffusion – « potes » et « filles » de partout – et la brillance – l'un d'entre eux serait une célébrité du milieu du rap, régulièrement vu dans les médias. Autant d'éléments qui, joints aux précédents, tendent à alimenter le mythe sur les versants de l'omniscience et de l'omnipotence : il sait tout, voit tout, connaît tout, et celui qui chercherait à occuper une place similaire, le « *chef (...) c'est deux claques !* ». Ce sont là ses ressources : le trop comme une manière de « noyer le poisson ». Mais cette brillance, pareillement investie dans l'apparat féminin, si

elle s'avère attirante dès lors qu'elle participe de la définition de son image, peut rapidement alimenter la crainte d'être agressé « par derrière ».

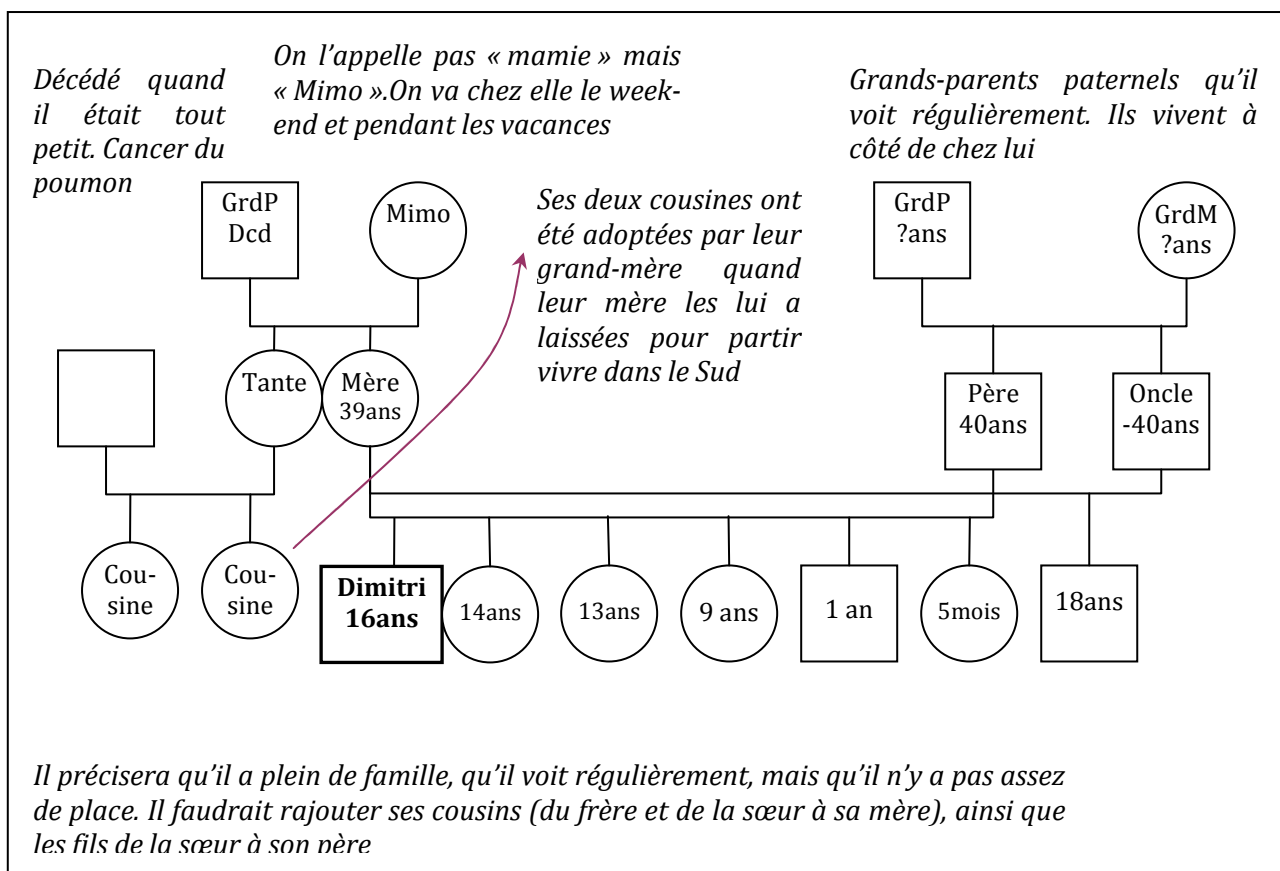
- C'est là le point limite du rapport à l'autre : la crainte d'être attaqué par ce qui se cache derrière... la famille ou la femme, celles qu'il faut maintenir au second plan ou qu'il ne faut pas chercher à observer de l'intérieur – sous couvert d'un argument social contestataire (« *les meufs qui mettent leur voile là, elle sont pas au Maroc ici, elles sont en France* ») lui donnant un étai supplémentaire. Pour lui, on ne peut compter sur rien si ce n'est sur la masse, le flou, et sur soi-même : « *j'ai tout appris tout seul* », on ne m'a rien donné. Un vécu de maltraitance émerge ici, qui n'est pas sans faire écho à la situation de son frère, de sa sœur, dont il se sent le plus proche. Face à ce vécu, lui reste l'attaque, pour être reconnu et respecté, et donner consistance à des limites défailtantes... une attaque de celui qu'il qualifie de « *victime* » (c'est-à-dire qui ne se fait pas respecter) et une attaque de son histoire passée (« *ça leur ferait du bien de venir dans la boue par chez moi* »), là où ce qui pourrait venir boucher le trou ne tient pas (les filles, les « *Rémis* »).
- Dans cette configuration, aucun espace de négociation n'est réellement possible, pas même celui que peuvent représenter les « *potes d'enfance* ». Justin dit « *faut rien toucher de ce qui est à moi. Bon, si c'est des potes d'enfance, c'est différent, on peut s'arranger* » ; or, il ne cède (sur) rien. L'espace qui est a priori le sien ici n'est autre qu'un espace déjà partagé. Un état de fait qui exclut toute décision à prendre, toute discussion à avoir... finalement, toute négociation à engager. Les pairs ainsi désignés préexistent et par leur antériorité justement, imposent un rapport non négociable. La hiérarchie même qu'il nous donne à voir en témoigne, reposant sur la durée du lien : « *y'a les potes d'enfance, et les autres, les pédés* ». L'espace circonscrit est d'emblée commun, espace déjà là d'une parité où ces autres, à qui il ne parle pas, ne seront « *jamais des potes* ». Si l'on considère que le prêt de ce qui est nôtre suppose que l'on accepte le risque de perdre, pour Justin, l'échange ne saurait se concevoir en ces termes.

LE CAS DE DIMITRI : RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS ET ELEMENTS D'ANALYSE

A. RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

I. Vie affective et Points de rupture.

1. Génomogramme.



Quelles sont les relations entre les uns et les autres ? Tout le monde s'entend bien.

Pas de petites disputes ? C'est surtout avec mes frères et sœurs, qu'on se chamaille, pour la Playstation ou MSN, mais ça va. Une fois, justement, je me suis énervé contre mon frère, mais j'ai tapé dans la porte. Ça a fait un trou. Il y avait un dessin collé sur porte. Alors il a descendu un peu le dessin pour cacher. Mais non, sinon ça va.

2. Sphère familiale.

Tu vis avec qui ? Je vis chez ma mère, on vit tous chez ma mère, même mon grand frère, il ne veut plus être avec son père (*oncle paternel de Dimitri*). Depuis qu'il a 13 ans, il disait toujours qu'il viendrait le chercher pour le week-end et les vacances, mais il venait jamais. Il est chiant son père. Mon père s'entend pas très bien avec lui, ni ma mère non plus. Mon père et mon oncle se parlent jamais, ils se disent juste bonjour.

Tu sais pourquoi ? Non même pas. Moi, il me critique souvent, j'suis son neveu mais... Alors quand il va chez ma grand-mère, on attend qu'il soit parti pour y aller. Des fois il est cool, mais il critique tout le monde, pour faire chier les gens c'est tout. Moi, quand c'est comme ça, je m'en vais, ça m'évite de m'énerver.

Et à la maison ? A la maison, ça va, ça se passe bien.

Comment tu décrirais tes parents ? Ma mère est gentille, elle dit plus souvent « oui » que mon père, elle laisse plus passer que lui. Mais en même temps, je demande jamais rien alors... sauf peut-être pour les baskets. J'ai des grands pieds alors souvent faut voir pour les marques. Mais si moi j'ai une paire de marque alors il faut pareil pour mes frères et sœurs, alors dans ce cas, elle dit « non ». Et quand j'en trouve une paire moins chère, alors elle dit oui. Et puis elle écoute, et elle rigole plus que mon père. Mon père lui, il nous dégage quand on est en train de lui dire des trucs, enfin surtout quand il est de mauvaise humeur, il gueule vite pour rien, alors quand c'est comme ça, faut le laisser se calmer et après, il écoute. Pour maman, c'est pareil, il l'écoute quand il a le temps et si c'est pour quelque chose d'important.

Qu'est-ce qu'ils disent l'un de l'autre ? Quand il gueule, maman dit qu'il faut laisser tomber pour l'instant. Mon père lui, quand il dit des trucs sur ma mère c'est pour rigoler, comme « t'es comme ta mère ! » mais c'est pour rigoler.

Qu'est-ce qu'ils font dans la vie ? Ma mère est en congé maternité, sinon, elle travaille à l'usine, avant, elle était assistante maternelle. Mon père il travaille à l'usine aussi, et avant, il était cuisinier.

Comment vous vous organisez à la maison ? En ce moment, c'est plus maman qui s'occupe de la cuisine, parce qu'elle est à la maison, sinon, c'est plutôt le boulot le papa, et maman, le ménage. Nous aussi on a chacun des tâches pour l'aider. Moi, je m'occupe des chiens, les chats je m'en fous. Je leur donne à manger. Et puis je sors les poubelles. Sinon, à tour de rôle on se partage pour la table, mettre la table, la débarrasser, et tout ça. Et ma sœur, elle, c'est le balai. Ça fonctionne bien comme ça même si des fois elle veut pas le faire.

C'est quelle sœur ? C'est celle qui a 13 ans, souvent, elle dit qu'elle a déjà mis la table et que c'est pas à son tour, ou que chez sa copine, c'est pas comme ça. Alors moi je lui dis et maman remet aussi les pendules à l'heure.

Tu lui dis quoi ? Moi je lui dis que c'est à la maison que ça compte, chez les autres, ça compte pas. Et puis on a fait un planning, comme ça, c'est plus clair. Y'a que quand y'a que nous, et que les parents sont partis avec les autres, alors là, c'est chacun son tour et le planning, ça marche plus. Mais je lui dis, « on est que nous alors c'est comme ça et puis c'est tout ».

Vous faites des trucs en famille sinon ? Pas vraiment de trucs en famille, tous ensemble. Sauf moi et ma sœur, celle de 14 ans, on va chez Mimo [sa grand-mère maternelle] la journée, et le soir, on sors avec mes cousins et cousines.

Comment tu trouves l'éducation que tu as reçue ? Elle est bien. On sort pas tous les soirs, moi, la semaine, je sors jamais même, mais ils nous laissent sortir. La condition, c'est de faire ce qu'ils nous demandent. Ils nous demandent un truc, on le fait, et alors on peut sortir, le week-end. C'est plutôt cool. Le truc sur quoi ils insistent tout le temps, c'est pour l'école, « il faut travailler ! », et puis la politesse avec les gens.

Il y a des règles à la maison ? Non, sauf pour le ménage, et le soir, on mange à 19h. Et pendant l'année scolaire, c'est tout le monde dans sa chambre à 21h. Alors les petits ils dorment, mais nous comme on est plus vieux, on arrive pas à dormir à 21h, alors on parle ou on écoute de la musique jusqu'à 2h ou 4h.

Avec lequel des tes frères et sœurs t'entends-tu le mieux ? C'est surtout avec ma sœur de 14 ans que je m'entends bien. Mon frère aussi mais lui il travaille et se lève à 5h tous les matins alors on le voit moins. Alors je traîne pas trop avec lui, en plus, quand il est avec ses potes, ils me critiquent. Ma sœur elle, elle est un peu garçon manqué comme dirait ma mère, et un peu fofolle.

Qu'est-ce que vous faites ensemble ? On dort chez Mimo le week-end et pendant les vacances. Ça fait un peu chier maman des fois, qu'on soit pas là mais... Et puis de toute façon, quand c'est trop calme chez Mimo, je rentre parce que c'est plus le bazar à la maison, et moi et mon père, on n'aime pas trop quand c'est calme. Des fois, c'est bien d'être un peu tout seul, on peut mettre la musique à fond, mais des fois j'aime bien avoir du monde autour de moi.

3. Sphère scolaire.

Et à l'école ? Oh, ça se passe pas très bien, j'ai toujours fait des conneries. Les matières que j'aime pas je laisse tomber, et surtout si je pige pas. Si je comprends, je peux prendre plus mon temps, et pas faire vite fait en arrivant à l'école. Mais je suis pas fan de l'école, j'y vais juste pour voir mes potes. Je réponds aux profs ou à la pionne, j'écoute de la musique en cours ou en perm. Un jour, elle a voulu mon MP3 alors que la fille devant avait le sien sur la table et elle lui avait rien dit. Alors je lui ai donné les écouteurs, elle croyait que c'était bon, et puis j'en ai sorti d'autres. Et puis, je tutoie la pionne. Avant, on pouvait la tutoyer et l'appeler par son prénom, mais ils ont

trouvé qu'il y avait des abus alors maintenant, faut la vouvoyer. Mais la vouvoyer alors qu'on peut continuer l'appeler par son prénom alors... Et puis je fais pas d'excuse quand on me le demande, parce que ça me fait chier.

C'est quoi pour toi un prof chiant ? Ceux qui sont toujours en train de foutre la merde, comme la pionne, qui est toujours en train de cafter aux profs. Mais dans la classe, quand on est qu'entre mecs, ça va, c'est quand y'a les filles qu'il y a du bordel, on s'y met tous ensemble... Et puis c'est ceux qui te prennent la tête si t'as un mot de travers.

Et les profs cool ? Ceux avec qui on s'entend bien, et qui attendent un peu avant de nous punir, ils nous préviennent et si on arrête pas alors là... Donc si ils sont cool, on arrête nos conneries, sinon, on continue jusqu'à se faire virer dehors.

Qu'est-ce que tu penses du règlement ? Je le connais, et c'est un peu nul. On a l'impression d'être dans une prison. On a rien le droit de faire. Le seul truc de bien, c'est qu'on peut jouer du baby-foot et écouter de la musique parfois. Et puis dans le bahut, y'a pas de bagarre c'est ce qui est bien. Sauf une fois, c'était nous, mais c'était pour rigoler, c'était pas méchamment. Mais dans le règlement, y'a des trucs, c'est un peu n'importe quoi, comme pour les fringues, si t'as un jeans déchiré... faut pas un trou, pas un pantalon bas (baggy)...

Et qu'est-ce qu'ils pensaient de ton attitude à l'école tes parents ? Ben ils en avaient marre. Ils m'ont dit plusieurs fois d'arrêter mais j'ai continué. Et puis quand on est tout le temps entre portes, on a plus tendance à faire des conneries. En plus, y'a un système où à force d'en faire, un a un rouge, mais il faut faire cinq connerie avant d'y arriver et d'être puni alors y'a de la marge. On compte et quand on voit qu'on est bientôt à cinq, on se dit qu'il faut se calmer un peu.

Qu'est-ce qu'il faudrait à l'école pour ne pas faire de conneries ? Faudrait me mettre tout seul dans une pièce, et qu'il y ait pas de filles dans la classe.

4. Sphère extrascolaire et paritaire.

Comment ça se passe en dehors de l'école, avec tes potes ? C'est très bien. Ils sont cool, ils font pas de sale coup.

Pour être ton pote, il faut... ? Pas dire de connerie derrière mon dos, ou me piquer ma copine. L'ex de ma copine, enfin, de mon ex maintenant, il a essayé plein de fois, je l'ai prévenu, je lui avais dit qu'il avait trois chances, au bout de la troisième fois, je lui rentrais dedans, il me croyait pas, il faisait le beau. Au bout de la troisième fois, je suis allé à l'école de bonne heure et je l'ai coincé, il a pas recommencé... Il essayait de la draguer alors qu'on était ensemble.

Comment sont les gens que tu n'apprécies pas ? Les gros gamins, ceux qui font des conneries de bébés... Ceux qui énervent, qui m'insultent... Encore, si c'est des potes et que c'est pour rire, ça va, mais les abrutis là... non.

Quelle est la limite à ne pas franchir alors quand on est ton pote ? Parler derrière mon dos, j'aime pas ça. Critiquer ma famille non plus et faire des coups de putes.

Pourquoi ce sont ces potes-là et pas d'autres ? Ils sont là, tu peux te confier, dire des trucs sans qu'ils le disent partout, ils t'aident quand t'as besoin... Et puis on sort ensemble, on rigole...

Si tu avais une valeur importante dans la vie, tu dirais que c'est... ? La famille, c'est important pour moi, et mes chiens, c'est moi qui m'en occupe.

La famille est plus importante que les copains ? Oui, parce qu'elle t'aide. Les potes, c'est important mais c'est juste pour s'amuser, on traîne, on rigole, on fait plein de trucs mais...

Qu'est-ce que tu apprendras à tes enfants plus tard ? Je leur apprendrai le respect, la politesse, et le travail à l'école, qu'ils fassent pas comme moi. J'ai assez fait baver mes parents comme ça, avec mes conneries. S'ils font des conneries, alors je gueulerai, et ils seront punis de sortie.

Il y a des contraintes que tu acceptes ? Si on me demande de faire quelque chose, je le fais, mais je peux prendre mon temps, ça dépend, si j'aime pas surtout. Si c'est facile, alors oui, je fais. Par contre si on me demandait de faire des conneries, j'en referais plus. Mon cousin l'autre jour, il voulait qu'on aille piquer des trucs dans le magasin, j'ai dit non, en plus, c'est vachement surveillé maintenant, et j'ai déjà eu assez d'emmerdes comme ça. Et j'obéis surtout à ma famille, enfin à mes parents, ou à mes grands cousins, qui sont déjà parents.... Aux adultes quoi, pas à mon frère ou à ma sœur... je sais pas pourquoi... J'écouterais pas mon frère et ma sœur parce que je sais que c'est des conneries qui vont me raconter. Comme l'autre jour, elle m'a dit « maman a dit d'aller te coucher », je lui ai répondu « j'irais quand maman me le dira », et elle est rien venue me dire. Je ne leur fais plus confiance maintenant.

Aux adultes ? Aux adultes oui.

5. Sphère sanitaire.

/

II. Mises en perspective personnelles.

1. Projet.

Qu'es-ce que tu voudrais faire plus tard ? Je sais pas, je voulais faire carreleur, mais y'a plus de places... et j'arrive pas à imaginer ma vie plus tard.

2. Trajectoire et Evènements.

Comment qualifierais-tu ta vie ? Pas très bien, j'ai fais plein de conneries qui ont causé des problèmes à mes parents, ils ont payé cher.

Il y a des évènements qui t'ont marqué ? L'an dernier, mon cousin est mort, il avait 24 ans. Ils font du stock car et ils préparaient une course, à un moment, ils devaient déplacer un poteau, mais il était haut, et y'avait un fil électrique qui n'était pas aux normes... Comme c'était le plus balaise de tous, c'est lui qui a pris. Le temps que les pompiers arrivent, il était mort. C'est ma sœur qui est venue me réveiller, me dire que maman pleurait et quand je suis allé la voir, elle m'a dit d'aller chercher la grand-mère, mais elle voulait pas me dire pourquoi. Je lui ai dit que j'irais pas tant que je saurais pas... et là ben.... C'était le jour où je devais rendre un rapport de stage. Je suis allé à l'école et je leur ai dit que je leur rendrais pas aujourd'hui, que j'avais une bonne excuse, je leur ai dit que mon cousin était mort et ils m'ont rien dit.

Comment tu as réagis ? Après, je mangeais plus, je dormais plus non plus. Je restais tard devant la télé mais maman disait rien, elle savait pourquoi, ça serait maintenant, ça serait autre chose. C'est là que j'ai commencé à faire de plus en plus de conneries. J'en faisais déjà avant mais là c'était pire.

Tu penses que quelque chose t'a manqué ? Non, mais c'est Mimo qui va me manquer quand elle va partir. Elle est pas en très bonne santé. Elle a un cancer du sang et elle a déjà fait huit crises cardiaques... Alors on l'aide quand on chez elle.

3. Regrets.

Tu as des regrets ? Au niveau de mes parents, vu tout ce qu'ils ont du payer. Le plus, c'est quand j'ai éclaté le moteur de bateau avec du joint de silicone, en plus c'était un vieux moteur anglais. Il y a plus d'une paye qui y est passée. Ca, c'est la connerie que j'aurais pas dû faire... à cause de l'argent à rembourser. Mais là, je me suis calmé, depuis le passage devant le juge, et du coup, ça va mieux avec mon père. Il est content, il me fait plus confiance depuis que j'ai un projet, parce qu'avant, c'était pas facile. Le souci, c'est qu'il n'y a plus de place pour l'an prochain... Mais il est moins sur mon dos maintenant.

III. Thématique libre.

1. Vœu.

Si tu pouvais faire un vœu, ce serait quoi ? J'ai pas de vœux, j'ai jamais eu de vœux, je sais même pas quoi faire, je veux ma vie comme elle est, c'est tout. Et peut-être que si je pouvais retourner en arrière... C'est ce qu'on se dit souvent avec ma cousine, on pourrait garder mon cousin.

2. Ajout, commentaire.

Tu as des choses à ajouter ou des commentaires à faire ? Non, c'était bien, et j'ai l'habitude de répondre aux questions, avec les éduc et tout ça.

IV. La recherche du groupe.

1. Formation du groupe.

J'aimerais qu'on revienne un peu sur tes copains, on en a parlé la dernière fois... Le plus souvent je suis avec mes cousins et cousines, on a peu près tous les mêmes âges, sauf une qui est plus grande, elle a 20 ans. Je vois pas vraiment de potes à l'extérieur. Et puis c'est une habitude, et la boîte de nuit est à côté de chez ma grand-mère donc comme on y va tous, on se voit là bas. C'est avec eux que je m'amuse le mieux, on fait plein de trucs qu'on fait pas avec les potes. Avec les potes, on reste sur un banc à attendre que les heures passent, avec les cousins, on joue au foot... ça bouge plus.

Et c'est pareil pour tes parents, ils voient beaucoup la famille ou aussi des amis ? Eux, les deux.

Alors y'a qui dans ce groupe que tu vois régulièrement ? Y'a mes cousins, mes cousines et moi et ma sœur. Des fois on est 5 mais quand mon autre cousine vient et qu'elle amène son copain, on 7, mais ils viennent moins souvent. On se voit tous les week-end et les vacances mais là, pendant les vacances, moi je suis plus allé chez ma copine.

Tu as une copine ? Ca fait deux semaine qu'on est ensemble, enfin, une semaine et demi, mais on se connaissait d'avant. C'est là bas que je suis sorti avec elle.

Elle a quel âge ? 15 ans.

Qu'est-ce qui t'a plu chez elle ? Tout, tout... Elle est gentille, jolie, elle fait rigoler, on s'ennuie pas avec.

Tu l'as présentée à tes cousins et cousines ? Non, pas encore, mais elle est venue à la maison le week-end dernier avec sa mère et sa sœur. Tout le monde s'est bien entendu, maman est pas du

genre à ... Alors du coup, pendant les vacances, y'a juste deux nuits que j'ai passé au camping avec mon cousin, tous les deux.

Vous allez vous voir moins maintenant ? J'sais pas... J'aimerais pas trop mais bon... Ca serait normal de passer du temps avec elle. Mais en plus ça va, elle habite pas loin.

Vous avez quelles habitudes quand vous vous voyez avec tes cousins ? Sortir le soir. S'il fait beau, on reste dehors à jouer au foot, s'il fait pas beau, on reste à la maison, à jouer à la console. Mais c'est tout, rien d'autre. Généralement, le vendredi soir, ma et ma sœur on va chez ma grand-mère. Là bas, il y a mes cousines, celles qu'elle a adoptées, et mon cousin, avec ma tante, ils vivent là-bas aussi. Et puis comme ça on mange en famille. Après, nous, on va en boîte, entre nous.

Est-ce que tu sais pourquoi vous êtes si proches ? Je sais pas... On est ensemble depuis tout petits et on habite pas loin. Et puis c'est vrai qu'avec mon cousin qui a 16 ans, on écoute le même style de musique que les autres, nous on est plus rap et techno, les autres, c'est métal.

C'est la seule différence ? Oui, c'est juste ça, je les vois pareil sinon, et c'est les mêmes relations, fortes. Mais je parle quand même plus avec ma cousine, celle qu'a mon âge, on a été tout le temps ensemble depuis qu'on est tout petits et on est nés dans le même hôpital... C'est peut-être pour ça, on est les deux seuls à être nés dans cet hôpital, les autres sont nés ailleurs... C'est peut-être pour ça qu'on s'entend le mieux. Et puis depuis tout petits on est toujours en train de se faire des petits coups, par ci par là.

Vous partagez les mêmes valeurs tu penses ? Pour moi, c'est la famille et les amis... et puis eux aussi, c'est s'entre-aider.

Quelle différence tu fais entre la famille et les amis ? Bah avec la famille on passe plus temps et avec les amis on passe moins de temps. Et puis c'est pas les mêmes relations, avec les amis on va pas s'amuser comme si on était en famille. Les relations avec la famille, c'est pas mal ! Et puis l'ambiance elle est très bien. Les petites amies, je les mets dans la famille moi, c'est pas avec les amis, celle de mon frère c'est pareil, c'est la famille et le copain de ma cousine aussi.

Et pourquoi vous vous retrouvez toujours tous chez Mimo ? C'est grand chez elle, et c'est à côté de la boîte. Et puis ça la dérange pas. On vient avec nos boissons et voilà. Des fois, elle boit une bière avec nous. Elle est pas comme les autres mamies, elle nous écoute, elle va pas essayer de dire tout le temps le contraire, et puis elle nous a toujours gâtés quand on était petits. Elle est gentille avec tout le monde, elle prend pas la tête. Et avec les gens qui lui prennent la tête, elle reste gentille aussi, elle essaye de s'arranger avec les personnes, elle rigole des fois pour se moquer d'eux mais c'est gentil.

Tu lui trouverais des défauts ? Je sais pas... Non je lui trouve pas, y'a rien qui m'énerve chez elle, j'suis tout le temps en train de rigoler avec.

Et quelle différence tu fais entre tes cousins et tes frères et sœurs ? C'est pas la même chose. Avec ma sœur on se chamaille pour des conneries, avec ma cousine, on rigole pour des conneries. Avec les cousins, on se prend moins la tête, c'est pas comme avec mon frère et mes sœurs. Mais on se voit pas tous les jours, 24h/24... Si je les voyais autant, ça serait pareil, ça serait les mêmes relations qu'avec mon frère et ma sœur.

2. Situation du sujet par rapport au groupe.

Est-ce que tout le monde est pareil ou est-ce que vous avez tous des « personnalités » différentes ?
La cousine de mon âge, c'est celle qui rigole et qui met les points sur les « i » si il faut. Ma cousine de 20 ans, elle rigole aussi mais bon...

Elle fait une peu plus la Loi ? Non, elle est pas du genre... Mon cousin lui, c'est le fainéant, il est toujours sur la console ou sur l'ordi, et puis il ronchonne quand on lui demande de faire quelque chose. Mon autre cousin, celui du camping, c'est le fonceur, tout ce qu'il veut il l'aura... dans la vie. Son frère, il est tranquille, pépère, il demande rien à personne, c'est un mec cool quoi ; et sa sœur, elle est plus cool aussi, elle rigole. Ma sœur, elle est plus baba cool, plus dans son coin quand on est à la maison, mais elle rigole avec tout le monde. Moi, je suis l'emmerdeur, je fais chier tout le monde pour rigoler. Et quand je bois, par contre, je saoule tout le monde. Mais quand je vois que ça ne fait plus rire et que les choses vont s'inverser, que ça va craquer, je vais continuer différemment pour que ça fasse rigoler finalement, qu'ils fassent pas la gueule, j'arrive à remettre les choses en place comme ça.

Y'a un petit chef parmi tout ce monde ? Non, y'en a pas un plus haut que les autres, y'a pas de petit chef et puis on l'accepterait pas. Les idées et les décisions, c'est un peu tout le monde, on s'appelle, on appelle les autres et on met ça au point. Y'en a pas un qui appelle plus que les autres, ça dépend. On voit si les autres sortent ou pas et s'ils sortent pas, on reste en famille à discuter, comme ça, de tout et de rien

C'est quoi pour toi quelqu'un de chiant ? Celui qui cherche les embrouilles pour rien, ou les faux culs, qui disent des choses par devant et le contraire par derrière, qui t'aiment bien par devant et pas par derrière, ou ceux qui se la racontent, alors qu'en fait ils ont rien fait, ou ceux qui font les forts mais qui courent dès que t'arrive en face d'eux.

Et les gens cool ? Ceux qui rigolent, qui aiment vraiment les gens et qui pensent ce qu'ils disent. Si quelqu'un parle en bien de moi par derrière, je suis content, je vais m'intéresser.

Quelles sont les limites pour toi, la dernière fois tu me disais... ? Dès qu'on critique ma famille ou si on me fait un coup de pute dans le dos. C'est plus sur ma famille et sur moi, après, enfin sur ceux que j'aime quoi.

3. Seul et en groupe.

Tu penses être différent quand tu es seul ou avec du monde ? Tout seul, je fais rien de la journée, je me fais chier, que quand y'a du monde, je m'amuse et je rigole. Par contre, je pense pas être différent que je suis avec mes cousins ou mes potes... Avec ma copine, oui, mais je pourrais pas l'expliquer... Je suis plus calme, plus avec elle.

V. Scène de l'infraction.

Qu'est-ce qui t'a amené ici (UEAJ) ? Je suis ici à cause de mes conneries et de l'école... des conneries qui mêlent à la justice. Ca a toujours été pour vol. J'ai fait 3 vols. La première fois, j'ai atterri chez les gendarmes et la 3^{ème} fois aussi, pas la deuxième, il a pas porté plainte, mes parents le connaissaient.

Tu penses que la mort de ton cousin y est pour quelque chose ? Bah j'ai commencé les conneries avant mais après, encore plus. C'était un manque je pense. Et puis on faisait pas de conneries quand on était avec lui, il faisait le pitre, on rigolait, on s'ennuyait pas.

Concernant les vols, tu connaissais les propriétaires ? Le deuxième oui. Mais le premier, c'était à l'école, j'ai volé de l'argent, et puis le 3^{ème}, dans un magasin, j'ai volé des MP3 et une caméra.

Et à celui que tu connaissais ? De l'argent aussi, c'était là où je faisais un stage.

4. Formation de l'action.

Comment ça s'est passé, ces conneries ? J'étais tout seul pour faire ça la première et la dernière fois. C'est différent tout seul ou en groupe. Quand t'es tout seul, t'es tout seul à être dans la merde, pas quand t'es avec des potes. Et je préfère être tout seul qu'emporter mon copain. La 2^{ème} fois, on était 4, c'est moi qui avait eu l'idée... J'ai pas recommencé à plusieurs. Y'en a un qui regardait pendant qu'il continuait à faire sa petite vie, à travailler. Moi, j'ai pris les sous, et les deux autres, ils guettaient. Après, on a partagé en trois, celui qui regardait en travaillant a rien eu.

Tu sais pourquoi tu a fais ça ? J'sais même pas pourquoi.... J'avais pas besoin, c'était pas pour faire quelque chose, j'ai juste acheté des conneries, des bonbons et des clopes. Ca se faisait sur le coup, je voyais, je prenais.

Tu avais bu de l'alcool ? Non... Mais j'aime pas en parler de mes conneries, même à ma copine. Elle sait que j'en ai fait, mais elle sait pas quoi. J'aime pas ça, j'sais que ça a fait pleurer mes parents... C'est pas un truc qui peut me faire me vanter.

5. Réaction devant l'infraction.

Tu ressentais des choses au moment où tu faisais ça ? J'ai rien ressenti, ni avant, ni pendant, même après jusqu'à ce que je me retrouve devant le juge, ça m'a énervé. Je me suis dit qu'il fallait que j'arrête direct sinon... Ca pouvait aller plus loin.

Qu'est-ce qui peut te faire arrêter ? Ma copine, et puis ici aussi, j'ai pas fait de conneries depuis que je suis là, et puis je commence juste à avoir la confiance de mes parents alors... Mais avant, je sais pas ce qui aurait pu m'arrêter.

6. Objet et rapport à l'objet.

Et la victime dans tout ça, est-ce qu'il t'arrivait d'y penser ? J'ai commencé à penser au proprio quand je me suis fait attrapé par la loi. La deuxième fois, c'est ma sœur (de 13 ans) qui a vu que j'avais un paquet de clope, elle a fouillé et elle a trouvé l'argent, elle l'a dit à ma mère et on est allé voir le proprio, avec les deux autres et leurs mères aussi.

Tu penses que c'est pour ça que les rapports avec ta sœur sont un peu plus tendus ? Oui, je pense, elle est du genre à foutre la merde elle.

VI. Mise en perspective de l'acte.

7. Rapport à la loi.

C'est quoi la Loi pour toi ? C'est respecter les uns et les autres. Pas faire ce qu'on doit pas faire et faire ce qu'on doit faire... Après, je sais pas.

T'es d'accord avec ça ? Moi, ça me va mais bon... Ca me va maintenant, pas avant.

Qui la représente pour toi ? Je sais pas

Tu as une Loi à toi, une loi « perso » ? Je sais pas non plus.

Quand est-ce que tu acceptes les contraintes, quelles sont les conditions ? C'est obligé donc je fais, j'accepte ce qu'on me dit, enfin, quand je connais bien ou quand je suis obligé, mais j'accepte pas quand j'aime pas ou quand c'est des gens pas intéressants dans la vie.

C'est une question d'âge ? Non, peu importe l'âge de l'autre.

Tu les acceptes de tes frères et sœurs ou de tes cousins et cousines ? Ca dépend de ce que ça va être.

B. ELEMENTS D'ANALYSE

- L'étude du génogramme, croisée avec le discours que peut tenir Dimitri à son propos, témoigne d'une configuration familiale singulière. L'on peut remarquer notamment que deux de ses cousines maternelles ont été adoptées par leur grand-mère et que son frère aîné est issu du précédent couple que formaient sa mère et son oncle paternel. La confusion des générations, des rôles et des places de chacun dans la généalogie est à noter, désignant l'axe d'une incestualité qui sous-tendra le reste de la problématique observée, et à laquelle rien ne semble pouvoir s'opposer.
- Le cercle familial apparaît exclusif, tourné contre le mauvais objet que peut représenter l'oncle paternel, premier conjoint de la mère de Dimitri. Outre un investissement massif, primordial, de la famille, il dépeint une sphère paritaire affective particulièrement réduite à l'extérieur, se résumant à quelques camarades d'école, loin derrière sa fratrie et ses cousins qui constituent l'essentiel de ses relations « amicales ». La sphère paritaire est donc aux prises avec celle familiale, au point que ce qui concerne la première, se trouve recouvert par la seconde, à l'image d'un collage quasi-sectaire.
- Ce dernier amène une rupture par rapport au monde environnant mais aussi, alimente le détournement de certains agencements du lien social. L'horizontalité perceptible apparaît seulement être suspendue à la généalogie et à la filiation, non investies comme telles. C'est là la visibilité d'une forme de pacte dénégatif sans cesse renforcé pour maintenir l'équilibre dans cet univers clos. L'exemple même que nous donne Dimitri d'une altercation avec son frère va en ce sens. La couverture fraternelle du conflit et de l'acte transgressif en jeu dans la configuration incestuelle (« *une fois justement, je me suis énervé contre mon frère mais j'ai tapé dans la porte. Ca a fait un trou. Il y avait un dessin collé sur la porte alors [mon frère] a descendu un peu le dessin pour cacher* »).
- Dans cette configuration, l'on note l'émergence d'une injonction paritaire qui vectorise toute relation d'échange, tout rapport affectif. La dynamique à l'œuvre engage un aplanissement des différences intrafraternelles (« *il faut pareil pour mes frères et sœurs* » ou encore, « *c'est tout le monde dans sa chambre à 21h, (...) les petits (...) nous* ») et plus généralement, intrafamiliales (« *On est nés dans le même hôpital [avec ma cousine] c'est peut-être pour ça qu'on s'entend le mieux* » ou encore « *on l'appelle pas mamie mais MIMO* »). Les générations sont rabattues les unes sur les autres, le père renvoyant à son fils « *t'es comme ta mère* » ou Dimitri, évoquant ceux qu'il reconnaît avoir autorité sur lui, « *mes parents, ou mes grands cousins qui sont déjà parents* ». Et le couple de ne faire éga-

lement que peu de distinction, « *Mon père lui, il nous dégage quand on est en train de lui dire des trucs (...). Pour maman, c'est pareil, il l'écoute quand il a le temps et si c'est pour quelque chose d'important* ».

- Aussi tout ce qui renvoie à l'extériorité, « *ça compte pas* », n'importent que les valeurs, les règles ou les habitudes *familiales*, celle de la *maison*. Celui qui cherche à convoquer cet au-dehors pour se dégager de celles-ci, se voit « *remet[tre] les pendules à l'heure* ». Le moyen restant à disposition pour limiter la dispersion tout en alimentant le cercle est de faire pairs, camarades, amis, les cousins et les cousine, et inversement, de faire cousins ceux que l'on pourrait nommer les « *rapportés* ». Evoquant cette différence qu'il pourrait faire entre famille et amis, Dimitri explique « *les petites amies, je les mets dans la famille moi, c'est pas avec les amis, celle de mon frère, c'est pareil, c'est la famille et le copain de ma cousine aussi* ». Dit autrement, l'extérieur ne peut exister qu'en se confondant avec l'intérieur, une forme de mutualité pervertie pour conforter l'Un indifférencié.
- Alors, toutes les dimensions spatiales (verticalité/horizontalité, intériorité/extériorité, etc.) se voient détournées au profit d'une unique injonction. La filiation généalogique ne renvoie pas ici à la différence des générations s'enchaînant, s'engendrant les unes les autres dans une suite plus ou moins discontinue mais en deçà, à ce qui les rend semblables. D'une différenciation intergénérationnelle, l'on glisse vers une union par et dans le sang. Et c'est là, nous semble-t-il, l'une des conditions à la tolérance d'un regard critique, rejeté dès lors que l'injonction paritaire n'est plus possible, dès lors qu'il risque de perturber l'équilibre en place ; depuis ce qui, de l'extérieur, le remet en cause ou l'injurie (les « *abrutis* », ces « *gros gamins (...)* qui font des conneries de bébés ») jusqu'à se porter sur celui qui, au sein de la famille, dénonce (l'oncle, la sœur). Dimitri écarte ainsi tout ce qui le gêne, et notamment, la distance interpersonnelle.
- Pareillement, la question des limites se trouve prise dans le jeu du détournement, et Dimitri, d'y recourir lorsque sa position ou celle de l'autre, le met en difficulté (« [dans le groupe] *Moi je suis l'emmerdeur, je fais chier tout le monde pour rigoler (...)* mais quand je vois que ça ne fait plus rire et que les choses vont s'inverser (...) je vais continuer différemment pour que ça fasse rigoler finalement (...) j'arrive à remettre les choses en place comme ça ». On le voit, il ne cède pas sur sa position, seulement concède-t-il à jouer non loin d'elle pour la maintenir en la rendant tolérable pour l'autre, sous couvert de négociation en quelque sorte. C'est le cas lorsqu'il relate l'épisode d'une dispute avec sa sœur cadette au sujet des règles domestiques.
- Ce refus de la différenciation, dans la famille, dans le social, dans l'espace, comme nous

venons de le voir, mais aussi, dans la classe (« *dans la classe, quand on est entre mecs, ça va, c'est quand y'a des filles qu'il y a du bordel* »), dans le sexe (« *ma sœur elle, elle est un peu un garçon manqué* »), n'est pas sans faire écho à l'absence de règles au foyer. Autrement dit, il n'y a rien pour trancher... la seule « règle » étant celle de la parité au sein d'un groupe clos. « *On reste en famille* »... Un impératif plus qu'une règle proposée et indiscutable, amenant un mode d'organisation singulier des relations et des valeurs, autocentrées, qui les supportent, et qu'il ne faut contrarier. L'on remarquera d'ailleurs que le père ne tolère pas davantage que quelqu'un puisse intervenir dans son organisation « à lui ».

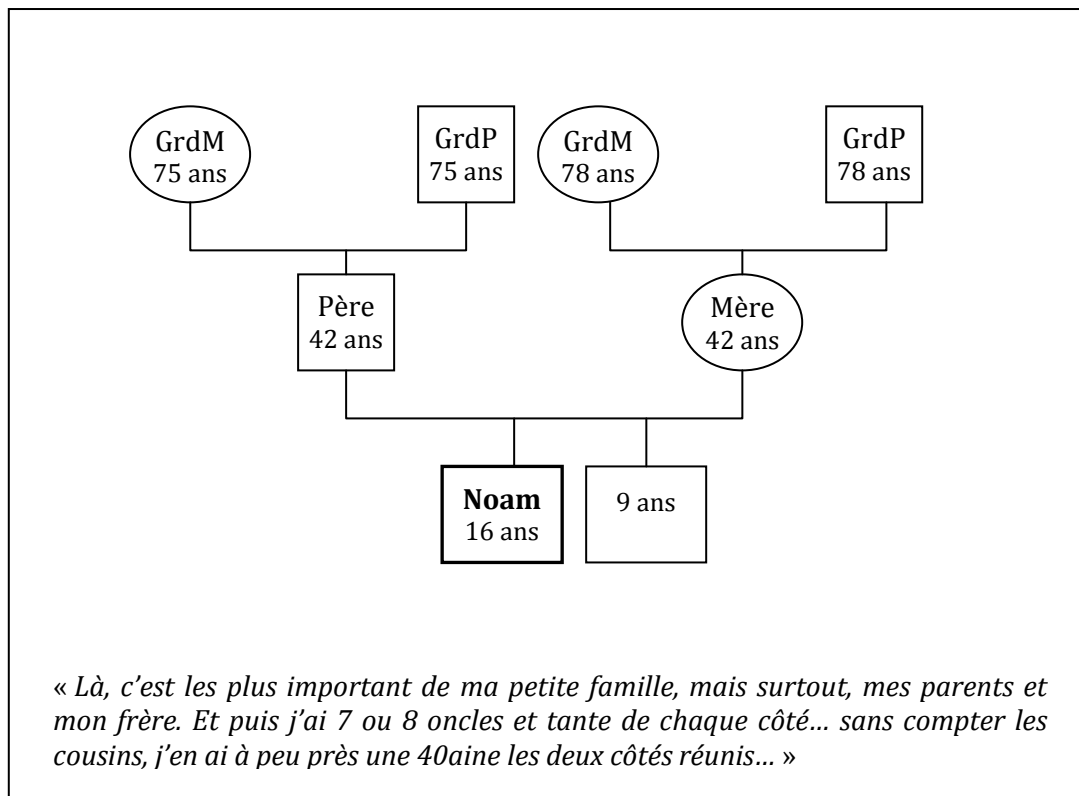
- Quelle place à la contrainte dans cette organisation ? Dimitri nous montre qu'elle est finalement acceptée lorsqu'elle n'en est plus une, dès lors que la chose demandée devient « *facile* » sans quoi elle rencontre de sa part une résistance dans le temps ou le refus. La seule limite à ce dernier choix réside en la personne de celui qui les énonce. Les contraintes doivent être celles d'adultes, adultes non en ce qu'ils occupent un ordre générationnel différent du sien (nous l'avons vu, il accepte les contraintes que peuvent lui imposer ses « *grands cousins* ») mais adultes, en ce qu'ils sont loin de lui, en ce qu'ils ne partagent pas, au sein de l'ensemble familial, sa situation. Il l'évoque, sa réaction serait toute autre s'il s'agissait de sa sœur, de son frère ou de son proche cousin. Peut-être pourrions-nous ici relier le désintérêt qu'il manifeste pour l'apprentissage et le cadre scolaire conventionnel dont il espère néanmoins imposer le respect plus tard à ses propres enfants.
- Deux systèmes défensifs peuvent généralement être mis à l'œuvre, que nous retrouvons dans le cas de Dimitri : l'évitement ou la fuite, et l'agression physique. Dimitri y recourt de manière oscillatoire, auxquels s'adjoint comme dans d'autres cas, le processus dénégatif. C'est notamment le cas dans ce qu'il met en place pour « *amuser la galerie* » ou lorsqu'il témoigne d'une absence de règle alors même qu'une organisation est à respecter au sein du groupe clos et qu'il s'en fait l'un des porteurs ; plus avant, des dénégations relatives à tout ce qu'il renvoie ou tout ce qu'il dit des règles alors qu'il présente un moralisme étonnant. A travers elles, il parle de lui dans une actualité qui n'est plus celle du passé. Nous pourrions dire qu'il est constamment dans les règles qu'il a suivies ou non avant. C'est là l'enjeu narcissique qui est le sien et que l'on pouvait retrouver ailleurs, dans le défi, la susceptibilité, la tenue du rang, etc.

LE CAS DE NOAM : RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS ET ELEMENTS D'ANALYSE

A. RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

I. Vie affective et Points de rupture.

1. Génogramme.



Tu vois toutes ces personnes régulièrement ? Mes parents et mon frère, et mes grands parents maternels oui... Ils sont venus ici pour être à côté de leurs enfants, ma mère et quelques uns de ses frères et sœurs qui vivent ici. Tous les autres sont en Algérie. Alors c'est eux que je vois le plus régulièrement, c'est surtout ceux du côté de ma mère. Le reste de la famille, c'est pendant les vacances. J'y suis allé cet été, et j'y était pas retourné depuis que j'étais arrivé ici il y a 10 ans. On y est retourné avec mon père et mon frère, ma mère elle est restée, à cause du travail, elle pouvait pas s'arranger. Alors on est partis entre nous, tous les trois... et j'avais des souvenirs de là-bas encore... Je sais me démerder là bas.

Tu te souviens pourquoi vous êtes venu en France ? Non, j'étais petit, mais mon père m'a dit que s'ils étaient venus ici, c'était pour notre avenir.

2. Sphère familiale.

Comment sont les relations entre tout le monde ? Ca va, ça se passe bien entre tout le monde, y'a pas de disputes.

Comment est-ce que tu décrirais ta mère ? C'est une maman speed. Elle est gentille mais sans plus... gentille quoi, on peut beaucoup lui parler, elle pourra toujours tout cacher. Et puis elle est calme, calme tout en étant speed. Elle travaille beaucoup, elle aide les personnes âgées, mais j'ai la chance de pouvoir la voir pas mal de temps.

Elle ne vous dit jamais rien ? Non, pas grand-chose... à part ranger notre chambre de temps en temps.

Et ton père ? Mon père, c'est plus un copain, on peut se confier aussi, il n'y a pas de tabou, et c'est pas mal... entre hommes... dans la culture... Et il est calme aussi. Il est formateur, il travaille avec des jeunes, dans le bâtiment, tout ça. Il fait des stages... Lui, il nous dit rien de particulier sauf sur les heures de sorties, il est strict là-dessus. Mais il aime bien jouer avec nous. Avec lui, je vais faire un billard de temps en temps et avec mon petit frère, il va jouer à la console.

Et ton petit frère, il est comment ? Il est un peu speed lui aussi. Il est gentil. Il parle pas beaucoup, c'est un accro des jeux vidéo, peut-être que c'est pour ça qu'il est speed. Il ne fait pas vraiment de bêtises, et il est très obéissant, il ne contredit jamais, même avec moi, quand je lui dis quelque chose, il contredit pas, il fait tout de suite. Et il aime bien aller dehors de temps en temps, il aime bien les gens, discuter avec eux... mais pas beaucoup avec moi... En plus, on se voit pas beaucoup, quand je rentre il est sur sa console, on n'a pas beaucoup le temps de se voir, c'est sûrement pour ça.

Et toi ? Moi aussi, je suis gentil et obéissant.

Que diraient tes parents de toi ? Ca aussi je pense. J'ai le calme de ma mère et l'humour de mon père.

Quelle est l'ambiance à la maison ? C'est bien, il y a une bonne ambiance, on rigole, y'a pas vraiment d'engueulades importantes comme chez les autres. Sauf quand on n'obéit pas beaucoup, qu'on fait des petits écarts... mais c'est plus des reproches que des engueulades.

Des petits écarts ? Moi, mes petits écarts, c'est les sorties, je rentre des fois en retard. Mon petit frère lui, c'est parce qu'il passe trop de temps sur la console, il sort pas assez, c'est le contraire de moi en fait... pour l'instant.

Qu'est-ce qu'ils disent tes parents, l'un de l'autre ? Mon père, qu'elle est belle, et gentille, tout pour se marier et ma mère, pareil, on remplirait la page de qualités...

Quelles sont les valeurs qu'ils t'ont transmises ? Ils ne veulent pas qu'on devienne des voyous, mais qu'on ait une famille plus tard, du travail, qu'on gagne notre vie... Alors il faut pas arrêter l'école.

Et tes valeurs, à toi ? C'est les mêmes parce qu'on me les a apprises mais c'est surtout, si j'ai des enfants plus tard, qu'ils aient une bonne culture à l'école, faut commencer par là pour avoir un métier assez stable à la sortie.

3. Sphère scolaire.

Quelle est ta situation scolaire en ce moment ? Je fais un BEP electro-technique. J'ai toujours été à l'école, j'ai jamais arrêté.

Tu as fais quel parcours ? Le collège puis le BEP, 1^{ère} année et là, 2^{ème} année. Après, c'est le bac pro, je pense que je vais le faire. Je voudrais tout visiter, je trouve ça pas mal. Et puis, ça fait longtemps que je veux faire ça, depuis la 5^{ème}. Mon père fait ça, il est dans la formation, et puis c'est le premier boulot qu'il a fait en arrivant. Il m'emmenait avec lui sur les chantiers des fois et il me pousse là dedans... et puis pour réviser, c'est super, j'ai la chance d'avoir quelqu'un pour m'aider, c'est pas comme tout le monde... et puis en plus, ça fait plus de complicité.

Quelles qualités tu penses avoir pour ce projet ? Je suis patient, calme, et toujours de bonne humeur.

Et les défauts ? J'aime beaucoup les changements, pas toujours rester dans le même truc, c'est valable dans la vie de tous les jours, j'aime pas la routine... Alors si je suis dans une entreprise plus tard... ça va peut-être pas faciliter les choses. J'aime pas la routine, j'aime connaître des nouvelles personnes, voir ce qui se passe dans le monde...

Et à la maison alors, tu gères la routine ? La maison, c'est la seule routine que j'aime, la bonne humeur... ça détend. Sortir, c'est pour voir tout, faire des allers-retours... Faut un équilibre entre les deux.

Il y a des règles à la maison ? Pas vraiment, sauf pour les heures de sorties, ce que je disais tout à l'heure, et pour aider à la maison, mais comme chez tout le monde.

Qu'est-ce que tu penses de ton parcours scolaire ? J'ai fait un parcours pas mal, qui me suffit. J'ai pas redoublé. Ca me plaît ce que je fais, mais c'est parce que j'ai un projet important après, c'est ce projet qui me permet de continuer, même quand des fois, j'en ai un peu marre.

Quel genre d'élève es-tu ? Je suis pas un élève agité, je suis plutôt calme, ça a toujours été comme ça. J'ai pas eu de gros problèmes, juste deux ou trois écarts, absences et retards mais rien sinon... enfin plus de retards que d'absences car y'avait l'école, mais y'avait aussi mon père après ! Et il aime pas que j'aïlle pas à l'école, ou alors, faut avoir une bonne raison, être malade ou avoir un rendez-vous de famille, mais pas d'autres raisons.

Tu penses que tu t'es bien intégré à l'école ? Oui.

Ca veut dire quoi pour toi ? Bien s'intégré c'est avoir des amis et des bons rapports avec les profs...

Et le règlement ? J'ai pas eu de soucis avec le règlement... C'est plutôt bien le règlement, ça permet de nous protéger aussi, et faire que ça marche tous ensemble.

Y'a rien d'absurde dans le règlement parfois ? Non... ou si, peut-être, quand on demande un certificat médical pour plus de trois jours. Ca m'est déjà arrivé, et le médecin disait que l'école n'avait plus le droit de demander ça, ils ne sont plus tenus de faire ce certificat. Si le médecin l'a dit, c'est qu'il a raison. Je sais pas qui est en tort dans cette histoire, mais si c'est l'école, c'est pas malin, faut faire des règles qu'une fois qu'on s'est renseigné.

Elles sont parfois absurdes, tu crois ? Oui, à partir du moment où la règle est pas fondée.

Qu'est-ce qui la fonde ? C'est la vie de tous les jours, et c'est en fonction des erreurs qui nous apprennent. Et puis faut que la règle soit valable pour celui qui la fait et pour ceux qui la font suivre à l'école, les profs... et pour tous les autres élèves.

Et avec les profs, comment ça se passe ? Plutôt bien, surtout depuis que je suis au lycée. Au collège, c'est trop général, les profs sont là pour apprendre et les élèves, pour écouter. Si tu comprends ça, tu comprends tout, et ça marche. C'est pas génial, mais ils ont un pouvoir qui fait que... bah c'est comme ça. Mais y'a des profs quand même dans ce métier qui se méfient, et c'est normal, je les comprends.

Du pouvoir ? Ils ont une place plus haute, un peu plus haute parce qu'ils ont des qualifications. Et tant qu'on cherche pas à rivaliser... Y'en a toujours un qui a peur qu'un élève monte plus haut et prenne sa place

Qu'est-ce qui fait la hiérarchie ? C'est les qualifications. Le président, les policiers... tout ce qui est dans la politique ou la protection civile... C'est des gens comme nous mais ils sont payés pour ça, et puis y'a aussi les armes...

Alors, le lycée c'est mieux que le collège ? Maintenant, j'apprécie plus parce que je suis dans une filière spécialisée. Et quand je rentre le soir, je sais que j'ai appris quelque chose pour plus tard.

C'est quoi pour toi un prof bien ? C'est celui qui ne montre pas qu'il est plus fort ou qu'il a plus de pouvoir que l'élève. Celui qui se fait pas marcher sur les pieds, et qui rigole. Et qui est pas là pour nous casser les pieds.

Et le prof « chiant » ? Celui qui montre trop son pouvoir, qui veut toujours que tout soit parfait, qu'il y ait pas de dérapage. Et celui qui a un langage déplacé, celui qui parle de manière familiale, comme si c'était un pote ou plutôt... comme mon ennemi... Après, faut pas rentrer dans ce jeu là... Et on verra bien qui est le plus intelligent.

4. Sphère extrascolaire et paritaire.

Est-ce que tu as des activités extra-scolaires ? Avant, je faisais du foot. Maintenant, je vois les amis. Et j'aime beaucoup la mer... donc quand il fait beau, j'y vais.

Pourquoi avoir arrêté le foot ? Parce que ça devenait trop compétition, c'était plus vraiment un loisir. C'était pour devenir professionnel, c'est pas fait pour moi, alors j'ai arrêté, j'avais pas envie de faire ça plus tard, juste physiquement, c'est bien, c'est important pour ça le sport.

Et tu vois régulièrement tes amis maintenant ? Oui, mais je les voyais aussi quand je faisais du foot. On va souvent faire un billard, du karting, à la piscine ou à la plage.

Vous êtes nombreux quand vous vous voyez ? On est une bonne dizaine, on se connaît depuis longtemps, on est des amis d'enfance, y'en a même qui sont dans mon bâtiment.

Vous vous voyez quand ? On se voit souvent le WE, pas trop quand il y a de l'école, parce que mine de rien, c'est fatigant...

Les potes ou l'école ? L'école Et puis on a nos petites habitudes, mais on change souvent, et puis on est rarement tous ensemble tout le temps.

Comment est-ce que tu te décrirais dans la relation avec les gens ? Moi, j'aime tout le monde tant que tout le monde.... tant que tout le monde m'aime. Je suis poli avec ceux qui sont polis, je respecte ceux qui me respectent, je pense pas que je suis quelqu'un de méchant.

Tu as des principes particuliers en amitié ? Non, seulement, les amis c'est les amis, la famille, c'est la famille. Et mes principes en famille n'ont pas affecté mes relations avec mes amis.

5. Sphère sanitaire.

RAS

II. Mises en perspective personnelles.

1. Projet.

Cf. Ci-dessus.

2. Trajectoire et Evènement.

Comment est-ce que tu qualifierais ta vie ? Ma vie... elle a été assez mouvementée quand même par rapport à ceux d'ici. J'ai traversé la mer méditerranée, j'ai appris le français, il a fallu s'intégrer.

Et tu penses qu'avoir une culture différente rend les choses plus difficiles ? Non, un homme est un homme, une femme est une femme... la langue, c'est secondaire. Après, on aménage.

Il y a des évènements qui t'ont marqué ? Le voyage, mais rien de spécial sinon... et si, mon choix professionnel, qui va orienter ma vie aussi.

Des évènements qui t'ont manqué ? J'ai jamais manqué de rien, mes parents m'ont toujours tout apporté, mais c'est peut-être ça justement qui m'a manqué, une indépendance un peu. Et puis mon pays aussi, mais sans plus, finalement, c'était surtout au début.

3. Regrets.

Aucun

III. Thématique libre.

1. Vœu.

Si tu avais un la possibilité de voir un de tes vœux réalisés... ? Etre milliardaire... et du bonheur comme on dit, l'argent fait pas le bonheur.... Alors du bonheur pour moi et ma famille.

2. Ajout, commentaire.

Tu as des choses à ajouter ? Ben non, rien... C'est comme je disais, si je peux aider...

B. ELEMENTS D'ANALYSE

- Dans le cas de Noam, que nous n'avons rencontré qu'à une seule reprise, un axe d'investigation original semble se manifester, celui d'une extrême bienséance ; bienséance qui fait là toutes les valeurs familiales et que seules les questions de rivalité et de

pouvoir paraissent faire vaciller. Nous retiendrons donc ces thématiques comme productrices du mythe de cet adolescent.

- La bienséance que Noam manifeste fait figure de perfection à des fins de contrôle : contrôle de l'image (tenue parfaite, langage riche, présentation assurée), contrôle de la présentation (adaptation parfaite aux interlocuteurs qui sont les siens, variable selon qu'il s'agisse de ses pairs ou de nous-même), contrôle de l'histoire et du parcours qu'il nous relate (argumentation chronologique d'une trajectoire apparemment dans « accros »), contrôle de la fratrie (emprise non contestée sur et par son frère cadet sous prétexte d'éducation), mais aussi, de la dynamique (contre)transférentielle (mode d'implication volontaire dans la démarche de recherche et aménagement circonstancié des temps de rencontres initialement prévus).
- Alors les enjeux de l'échange, que nous pouvions appréhender par ailleurs sous le sceau de la réciprocité et de la mutualité, cèdent respectivement leur place à l'affrontement et la coopération. En effet, si la mutualité semble détournée (« tout pour moi »), l'on observe également que ce qui pourrait s'apparenter à un excès de réciprocité relève davantage d'un déni d'altérité. L'absence d'un « nous », auquel il se soustrait systématiquement – si ce n'est dans la bienséance, le formel – se trouve renforcé par une négation de l'autre comme différent. Serions-nous tenté de dire, « il ne fait pas de cadeau ! ». L'affrontement s'engage à contresens d'une reconnaissance ; et la coopération, ne saurait viser autre chose que le bien propre. Comme il le dira en entretien, « *Moi, j'aime tout le monde tant que tout le monde... tant que tout le monde m'aime* ».
- Plus que de chercher à masquer une maîtrise de l'environnement, par un usage outrancier des convenances, il s'agirait davantage pour Noam de « maîtriser du masque », plus précisément, du personnage. L'on peut en effet remarquer en plusieurs lieux de son discours que les différentes formes de contrôle évoquées ont pour finalité de voiler. Contrôler donc, pour voiler, mais aussi, compter sur le soutien de l'autre maternel pour voiler (là où le père dévoile, « *il n'y a pas de tabou* »), se fondre dans ou avec, pour voiler ; et enfin, aplanir, minimiser, normaliser, pour voiler. Transgressions ou infractions relèvent de « *petits écarts* » et sanctions parentales, de « *reproches [plus que d']engueulades* » – et les formulations dénégatives, d'insister ailleurs. Aussi, la question du rapport à l'autre que nous évoquions ci-dessus, se trouve prise dans les mêmes enjeux.
- La bienséance à laquelle recourt Noam est un moyen pour lui de se différencier des autres, non seulement dans la population qui est celle de la recherche, mais aussi par rapport à ses pairs ou « *ceux d'ici* », plus ou moins anonymes, mais toujours portés en lieu et

place de point de comparaison (« *y'avait pas vraiment d'engueulades comme chez les autres* »). Faire référence aux pairs est un moyen pour lui de se situer dans la différence, dans le *plus que* : être plus intelligent, plus rusé, plus volontaire, plus chanceux, plus intégré... Alors s'opère un détournement de l'usage de l'autre qui à la fois, acquiert ainsi une forme de (pseudo)reconnaissance (reconnaissance au titre d'une utilité) et à la fois, n'existe que du lieu ou de la place que Noam concède de lui accorder. C'est en quelque sorte jouer le jeu de l'autre qui devient « arroseur arrosé ». L'image des enseignants qu'il nous expose, ayant raison de se « *méfier* », en est illustrative. La démarche adoptée, particulièrement projective puisque prêtant à l'autre, ce qui lui appartient, notamment la méfiance, n'est alors pas sans alimenter des enjeux de rivalité et de pouvoir.

- L'éventuelle supériorité, ou position hiérarchique que Noam reconnaît à l'autre est celle qui trouve à reposer sur des qualifications et des habilitations légitimes d'un point de vue professionnel. Pour autant, « *c'est des gens comme nous* » précise-t-il, et de constater que cette reconnaissance n'est que circonstanciée. La « *place plus haute, un peu plus haute* » [nous soulignons] de l'autre, ne tient pas, conduisant au rabatement systématique de ce qui pourrait incarner une certaine verticalité sur la scène de l'horizontalité. Il en est ainsi des enseignants, des forces de protection civile, des politiques ou encore, des parents. Et de saisir, dans cette seconde articulation, rivalité/pouvoir, les limites relationnelles qui se dégagent du discours de Noam (« *je suis poli avec ceux qui sont polis, je respecte ceux qui me respectent* »), comme celles affectives (l'enseignant apprécié étant « *celui qui ne montre pas qu'il est plus fort ou qu'il a plus de pouvoir que l'élève* » ou encore, les limites de l'engagement (Noam dit avoir arrêté le foot « *parce que ça devenait trop compétition* »).
- Finalement, le champ d'une possible entente cesse d'être dès lors que la chose « *est là pour nous casser les pieds* », dès lors qu'elle vient contrarier la position qu'il se donne et cherche à maintenir. La démonstration de supériorité comme le risque d'un trop de proximité font naître l'ennemi et alimentent la relation d'intimidation inaugurée (« *on verra bien qui est le plus intelligent* »), renforcée par un processus de manipulation. L'on remarque que l'argument de légitimité qu'il attribue conventionnellement à l'autre qualifié dans ses fonctions professionnelles, ne tient pas (évoquant un contentieux entre médecin et cadre scolaire, « *si le médecin l'a dit, c'est qu'il a raison* » ajoutant aussitôt « *Je ne sais pas qui est en tort dans cette histoire* ») et qu'il s'agit là encore, d'un élément à détourner pour Noam, afin d'initier finalement une stratégie de disqualification de cet autre. Et la morale évoquée plus haut, de venir voiler finalement une éthique propre, seule

à valoir, et seule à devoir être réparée si besoin – par la figure maternelle (« *elle pourra toujours tout cacher* »).

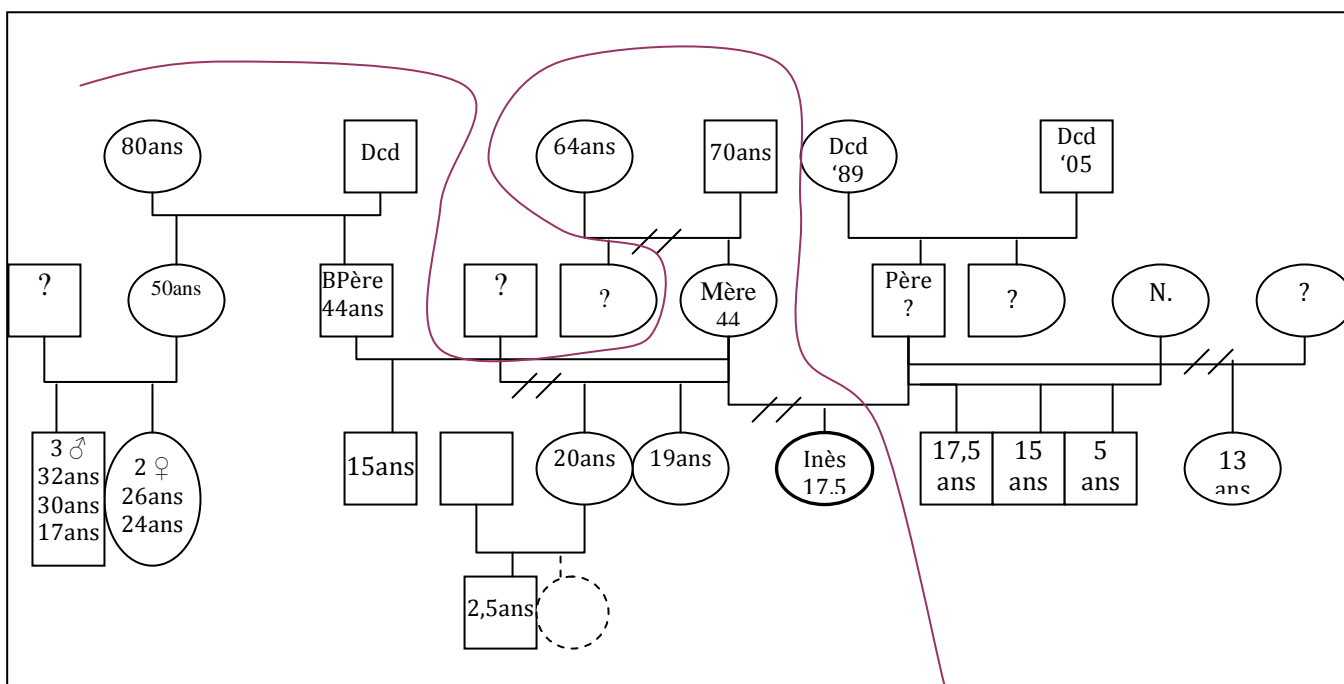
- Tout se passe comme si Noam n'avait rien à payer et que l'autre était en position de lui devoir ou de devoir à sa place : évoquant ses valeurs et ses pairs, Noam dit « *les amis c'est les amis, la famille, c'est la famille. Et mes principes en famille n'ont pas à affecter mes relations avec mes amis* » ; évoquant son frère cadet, « *Il est très obéissant, il ne contredit jamais, même avec moi, quand je lui dis quelque chose, il ne contredit pas, il fait tout de suite (...) Il aime bien les gens, discuter avec eux... mais pas beaucoup avec moi... (...) quand je rentre il est sur sa console (...) c'est sûrement pour ça* » ; évoquant son père, formateur, « *et puis pour réviser, c'est super, j'ai la chance d'avoir quelqu'un pour m'aider, c'est pas comme tout le monde...* » ou encore, sa mère, « *j'ai la chance de pouvoir la voir pas mal de temps. Et puis elle nous dit pas grand-chose à part de ranger notre chambre de temps en temps* »... la « chance » m'accorde alors je prends, et ne dois rien... Ce sont plutôt les choses qui me sont dues.

LE CAS DE INES : RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS ET ELEMENTS D'ANALYSE

A. RETRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

I. Vie affective et Points de rupture.

1. Génogramme.



Pendant l'établissement du généogramme, Inès dira à plusieurs reprises que « c'est un peu compliqué », en souriant, un peu gênée, en souriant « jaune » comme pour signifier une forme de « n'importe quoi ».

Elle apportera quelques précisions quant aux relations entretenues et vécues: la sœur de son beau-père, qu'elle considère comme sa tante ainsi que les enfants de celle-ci, comme ses cousins et cousines. En revanche, pour ses oncles et tantes maternels, elle dira ne pas les considérer comme de sa famille. Pour les oncles et les tantes paternels, les propos sont plus nuancés, elle dit les avoir déjà rencontré mais ne pas vraiment les connaître. Les grands-parents paternels, elle ne les a pas connus, quand bien même l'un d'entre eux est décédé il y a 3 ans seulement. Les personnes qui comptent pour elle dans ce généogramme : sa mère, ses deux sœurs aînées (côté maternel), son neveu et la nièce à venir, ainsi que son frère (côté maternel), avec qui elle vit au domicile parental. La courbe rouge délimite à sa manière ceux avec qui elle est en contact.

Avec qui vis-tu ? Avec ma mère, mon petit frère, celui qui a 15 ans, et mon beau-père. Ma grande sœur, qui a un petit garçon et qui attend une petite fille, vit en couple. L'autre vit seule.

Tu vois ton père ? Rarement, genre 1 fois par an. Mais je vois plus souvent ma tante (Cf. La sœur de son beau-père), mes cousins et cousines et mes grands-parents du côté de ma mère. Les autres, je les vois pas vraiment.

Qu'est-ce que tu peux me dire de tes parents ? Mon père, il était avec ma mère par intérêt, il l'aimait pas, celle qu'il aimait, c'était N. Donc il quitté ma mère et voilà. Et ma mère a rencontré mon beau-père quand j'avais 2 ans. Il n'a pas su que j'étais sa fille. En fait, il avait reconnu mes deux sœurs, mais elle lui a pas dit que j'étais sa fille

Pendant longtemps ? 11 ans... Elle lui a pas dit parce qu'elle voulait pas qu'il reste avec elle pour ça.

Et toi, tu savais qui était ton père ? J'ai toujours su que c'était lui, juste je le voyais pas. Et puis il est revenu il y a 3 ou 4 ans, pour revoir mes sœurs, et c'est là que ma mère lui a dit que j'étais sa fille.

Tu étais là ? Non, elle lui a dit au téléphone quand il est reparti, alors j'ai pas vu, et de toute façons j'aurais pas aimé voir.

Quand on reprend le génogramme, qu'est-ce que tu peux me dire du côté gauche et du côté droit ?
Du côté gauche, ça va, mais j'aime pas mon beau-père, du côté droit, je m'en occupe pas. Des fois je téléphone à mon père, c'est normal, pour prendre des nouvelles, et ça se passe bien, mais sinon, non. Et les deux côtés, ils ne se parlent pas. Juste mes sœurs et moi, avec mon père des fois, c'est tout.

2. Sphère familiale.

Ton beau-père... Je l'aime pas, c'est un con, un coureur de jupon, qui pue l'alcool, il est fini, il va rien dire, il sert à rien, il est chez moi comme à l'hôtel, ma mère lui paye tout et il se plaint toujours.

Qu'est-ce qu'il fait dans la vie ? Il fait rien, il bosse pas. Ma mère bosse pas non plus, elle s'occupe de la maison, du loyer, des papiers et de ses enfants. Elle a pas de temps pour elle pour faire autre chose.

Et tes frères et sœurs ? La plus grande elle attend son bébé, l'autre, elle fait une formation de cuisine. Mon petit frère, il est à l'école, mais je sais pas ce qu'il fait... un CAP je crois...

Et ta tante, tes cousins et cousines ? Ma tante, elle est mère au foyer. Elle a un fils, celui de 17 ans, qui est à l'école, et une qui fait des études, un Bac + je sais pas quoi, pour travailler dans les banques. Les autres, je sais pas.

Comment ça se passe à la maison ? Pff... mon beau-père c'est...

Comment tu le décrirais ? Avec tous les mots les plus méchants du monde...

Et ta mère, elle est comment ? Elle crie tout le temps contre mon frère et moi, et elle crie fort, pour un rien, parce qu'on a laissé un truc sur la table, pour qu'on range nos chambres, pour pas qu'on sorte, il faut qu'on reste à la maison... Elle se mêle de notre vie, elle est trop chiante. Elle se mêle trop de nous et elle fait tout pour son mari. Ils se prennent tout le temps la tête. Elle le fait passer avant nous sans s'en rendre compte... L'amour rend aveugle...

Qu'est-ce qui te fait dire ça ? Par exemple, si il ne reste plus d'argent à la fin du mois, elle va acheter des clopes et de l'alcool pour lui plus que de la nourriture pour nous.

Elle a des qualités quand même ?? Oui, comme toute les mères, elle est gentille (*Inès se montre gênée avec un sourire de petite fille*), et voilà ! Elle fait à manger... et voilà !

Et ton frère de 15 ans, comment tu le décrirais ? En crise d'adolescence ! Il se découvre un peu et il découvre ce que c'est vraiment la vie. La vie, elle est dure, très dure...

Qu'est-ce qui est dur ? Tout... Les gens, les aspects matériels... Il y a rien de facile dans la vie.

Mais y'a des choses bien dans la vie ? Les enfants, la famille, enfin, ma mère, mes sœurs et mon frère... et mon copain. Ça fait quatre ans qu'on est ensemble.

Comment tu te décrirais toi ? Comment te décrivent les gens ? Ça dépend s'ils m'aiment ou pas. Ceux qui m'aiment bien il disent que je suis gentille, intelligente... C'est eux qui le disent, pas moi... impulsive et nerveuse. Et ceux qui m'aiment pas, que je suis une conne, que je me la pète... C'est les jaloux qui parlent. Moi, je dirais que je peux être gentille, comme méchante. Quand j'aime bien, je suis gentille, quand j'aime pas ou qu'il y a quelque chose qui me déplaît, je vais être méchante... Ça dépend des moments, des gens, de la situation.

Qu'est-ce que tu entends par « gentille » ? C'est aider quand quelqu'un a besoin, écouter... même si je suis pas très forte pour ça... Je peux être ailleurs quand j'écoute.

Et méchante ? C'est être vulgaire... par la parole, insulter, menacer, frapper... Je me battais souvent avant mais j'y consacre plus mon temps maintenant, j'ai pas que ça à faire... Avec le temps on agit et on réfléchit différemment... En rencontrant des gens aussi, des gens qui t'aide, comme K. (*son éducatrice*) ou mon copain.

Qu'est-ce qu'ils disent tes parents, l'un de l'autre ? Ma mère, elle pense que mon beau-père va changer, c'est ce qu'elle dit de lui, que tout le monde à droit à l'erreur... Mais au bout d'un moment, faut arrêter les erreurs ! Lui, il dit qu'il l'aime pas, que c'est une salope... C'est un clochard, il va rien dire ce mec. Sinon, elle parle pas de mon père... Moi, je dirais qu'il est gentil avec les enfants, et il les mêle pas aux histoires d'adultes. Et il est très nerveux... Je suis comme mon père pour ça et je crie tout le temps, comme ma mère...

Et comment as-tu géré ce silence autour de ton père ? (paternité) Bien... mais j'étais plus jeune...

A la maison, ça se passe comment ? C'est tendu... Mon beau-père et ma mère qui s'engueulent tout le temps, à chaque fois c'est quand ma mère n'a pas d'argent pour sa bière ou ses clothes... et ils nous rentrent dans leurs histoires... Et j'aime pas ça... surtout mon frère.... Mais c'est pas nos histoires ! Ils choisissent leur vie, alors on n'a pas à se mêler des leurs et eux, des nôtres.... Enfin, ma mère, c'est ma mère, elle peut s'en mêler un peu mais sans abuser.... Se mêler de mes histoires, mais pas de mes choix... Moi je les assume mes choix, j'en suis responsable... comme tout le monde... Enfin, en tous les cas, moi, j'assume ce que je fais.

Et concrètement, vous vous organisez comment ? Vous faites quoi ? On rentre après l'école et maman gère tout. Nous, on regarde la télé, on mange, on sort des fois. Avant surtout, je sortais tout le temps mais depuis que mon copain est en prison.

Ca fait longtemps ? Ca fait deux semaines et ça va durer 1 an... Depuis, j'ai plus envie de rien faire, j'ai plus envie de sortir, de m'habiller... Je suis plus enfermée mais y'a des gens qui sont là. Et puis on s'écrit, et j'ai fait une demande pour les parloirs, alors j'attends des nouvelles.

Il y a des règles à la maison ? Il y a une heure pour rentrer, et puis c'est tout. Et puis pas ramener mon copain à la maison, et ranger derrière moi... Mais je fais pas ça

Ne pas ramener ton copain ?! Non (elle sourit), ranger et rentrer à l'heure..., Alors elle crie souvent pour ça.

3. Sphère scolaire.

Quelle est ta situation scolaire ? Je suis en première année de Bac pro mode. Mais bon... avant, j'étais au collège et je suis partie quand j'étais en 4^{ème}, au mois d'avril, parce que je me suis fait virée pour comportement... Alors j'ai fait des stages ; et puis je suis allée en 3^{ème} professionnelle. Mais je me suis battue et ça a mal fini avec la fille. Comme fallait en virer une et que c'est moi qui avait commencé, alors ils m'ont virée, et ils m'ont mis en classe relais à 15/16 ans. Je suis restée deux ans à Angers, j'ai fait un BEP Mode et là je suis revenue pour le Bac pro à Nantes.

Ca se passe bien ? C'est dur, mais ça va. Si je travaillais, ça serait facile mais je travaille pas, c'est chiant.

Pourquoi ? J'ai pas envie, j'ai la flemme, ça me saoule... Ca dépend de mon humeur et des choses à faire. On voudrait gagner de l'argent tout de suite, mais faut aller à l'école pour ça avant. Sans école, sans diplôme, tu fais rien, mais y'en a avec des diplômés, le Bac et tout ça, qui n'ont rien alors....

Tu envisages de faire quoi plus tard ? Je sais pas ce que je veux faire, juste gagner de l'argent,

avoir un bon salaire pour vivre bien, quel travail... Je m'en fiche, ce que je veux, c'est vivre à côté. Si tu fais un métier que t'aimes et qu'il te permet pas de vivre bien à côté, ça sert à quoi ? Quand on dit qu'il faut travailler dur, c'est qu'on n'aime pas notre travail, sinon, ça serait facile... Enfin pour moi.

Et l'école dans tout ça ? Ca sert à rien, que je me lève ou pas, ça sert à rien alors des fois, je me dis autant rester au lit, quand je suis fatiguée. Mais les gens autour qui te disent « mais si... diplôme... » et oui, il vaut mieux avoir un diplôme que rien du tout.

Et avec les gens à l'école, ça se passe comment ? Avec des gens ça va, avec d'autres, moins. Y'en a, j'aime pas leur tête ou leur façon d'être mais je dis rien tant qu'ils m'embêtent pas, c'est pas eux qui vont me payer la nourriture plus tard.

Comment sont ceux que tu aimes bien ? Les gens que j'aime bien, ils sont gentils, respectueux... ceux qui me respectent, qui m'insultent pas, me jugent pas.

Et avec les profs ? C'est pareil, tant qu'ils me respectent... tout va bien.

Il est comment le prof chiant ou qu'on n'aime pas ? Ah, c'est pas pareil le prof chiant ou qu'on n'aime pas. Le prof chiant, c'est celui qui donne plein de devoirs, qui est toujours derrière toi... qui veut que tu réussisses quoi... il est chiant. Celui qu'on n'aime pas, c'est celui qui a des défauts qu'on n'accepte pas. Moi, c'est le manque de respect, qu'il me manque de respect ou qu'il manque de respect aux autres, qui dit rien gentiment, toujours en train de gueuler, jamais content, pour qui y'a toujours des problèmes.

Et le prof bien ? Celui qui écoute, qui agit en fonction des difficultés de chacun, rigolo, pas toujours stressant.

Tu penses que tu t'es bien intégrée à l'école ? Même ceux que j'aime pas, je suis obligée de faire avec. Les autres, les profs... ils sont tranquilles, dans leur petite vie, c'est pas eux qui vont faire la mienne. Alors... être intégré pour moi c'est surtout avoir une bonne relation avec les gens, les comprendre, et se faire comprendre d'eux

4. Sphère extrascolaire et paritaire.

Et en dehors, comment tu t'occupes ? Je vais au centre socioculturel, je vais au cinéma avec les copines.... Mais c'est moins maintenant les copines.

Pourquoi ? Avant, j'avais surtout deux copines, je traînais avec elles et ma sœur. Maintenant, on se voit moins, on n'a plus les mêmes convictions, les mêmes opinions, la même façon de faire les choses, et donc, on s'est séparées... C'est pas avec ses copines qu'on fera sa vie.

C'est quoi ce qui importe pour toi dans la vie ? Tes valeurs ? Le respect des gens, n'importe qui a le droit au respect, qu'on soit homme, femme, juge, flic, noir ou blanc. Si on réfléchit bien, ça sert à rien de rentrer dedans quand y'en a un qui manque de respect mais... Et puis avoir un bon métier, des enfants, être mariée, aimer son mari et que son mari nous aime aussi... Pour moi, c'est la vie. Pas prendre la grosse tête, pas se la péter ou faire rager les gens, pas se croire plus important que quelqu'un d'autre, tout le monde est pareil, y'a pas un qui est mieux ou moins bien. Après, y'aura toujours des cons, ou des connes qui veulent nous nuire, les jaloux, c'est pire. Quand on s'en fiche d'une personne, c'est qu'on la connaît pas, qu'on s'en occupe pas. Et pas aimer quelqu'un, c'est une façon quand même de lui porter un intérêt, et là, on peut pas dire qu'on s'en fiche... je peux pas dire que je m'en fiche. Faudrait un monde où y'a pas de différences, où on accepte les gens pour ce qu'ils sont. Je sais que ça existe pas, y'aura toujours des personnes méchantes mais bon...

Ce sont des valeurs que tu as apprises ou transmises ? C'est en connaissance de cause tout ça... Ce que j'ai appris, vu, connu... le bon et le mauvais. C'est pas tant du à ma mère ou à la façon dont elle m'a élevé... de ma mère, c'est surtout le mariage, le fait d'être amoureux... Je veux pas vivre comme elle et ça sera mes enfants avant mon mari... le mari, c'est rien... comparé aux enfants. L'amour rend aveugle mais...

5. Sphère sanitaire.

Tu as déjà eu des problèmes de santé ? Non... rien... (*Hésitation*)

II. Mises en perspective personnelles.

1. Projet.

Cf. Ci-dessous

2. Trajectoire et Evènement.

Comment est-ce que tu qualifierais ta vie ? Une vie dure et difficile... Quand je vois dans les livres des filles qui témoignent ou même, à la télé... J'ai encore jamais vu pire que ma vie... Je dis pas ça pour.... Enfin, les enfants en Afrique, sans nourriture... c'est autre chose. Encore, je suis au chaud, je suis pas dehors, c'est le principal.

Il y a des évènements qui t'ont manqués ? Voir ma mère avec un père peut-être. « Papa », c'est un mot bizarre pour moi, je préfère dire « hé ! » quand j'ai besoin d'appeler mon père. Et puis

l'argent aussi... J'ai manqué d'argent mais c'est pour ça aussi que je reste à l'école, pour que mes enfants manquent de rien plus tard.

Et affectivement ? Non, c'est surtout par rapport aux parents, ma mère... Une mère qui ferait passer ses enfants avant tout. Et mon copain, en ce moment, c'est dur. Après, il y a des choses compliquées... J'ai eu des problèmes, vous en ferez ce que vous voudrez, mais je peux vous le dire, K. elle le sait, quand j'étais plus petite, mon beau-père m'a fait des attouchements, et puis deux gars du quartier aussi... et mon copain m'a violé quand j'avais 14 ans.

Ton copain de maintenant ? Oui...

Des évènements qui t'ont marqué... ? Ben ça justement... et c'est des gens qui m'ont expliqué tout ça... que c'était pour ça que j'avais fait ou dit ça ou ça... Par exemple mon altercation avec les flics... et les flics qui disent « oh, ça va dans les quartiers... » mais ils savent pas, on se permet pas de parler quand on sait pas.

III. Thématique libre.

1. Vœu.

Si tu pouvais voir se réaliser un de tes vœux ? Bien réussir ma vie... la fin de ma vie... le futur, c'est la fin, c'est la fin d'une période de ma vie. Avoir du boulot, un mari, des enfants... une routine finalement, c'est être bien installée. On a tous ça dans la tête et tout ça à réfléchir... mais quand on est adulte, on oublie tout ça...

2. Ajout, commentaire.

Il y a des choses que tu souhaiterais ajouter ou demander ? Non, ça va.

IV. La recherche du groupe.

1. Formation du groupe.

J'aimerais qu'on reparle un peu de tes copines... On était souvent ma grande sœur et moi, et deux jumelles, CO. et Ch., qui avaient l'âge de ma sœur. Y'en a une qui était la meilleure amie de ma sœur, elle la connaissait depuis la primaire. Moi je les connaissais depuis longtemps mais c'est après que je me suis mise à être tout le temps avec elles. Y'avait une jumelle avec ma sœur, et moi, avec l'autre, mais on était tout le temps toutes les quatre. Mais quand on est petites, on est

méchantes entre filles, et puis y'a eu des histoires de nunuches alors un jour on s'est engueulées, moi et Ch., et puis un jour elle est revenue et c'est reparti.

Ca faisait longtemps que tu les voyais régulièrement ? J'avais 12 ans quand on a commencé à être tout le temps ensemble et puis là, ça fait pas longtemps, on se parle plus vraiment avec les jumelles, surtout avec Ch. On s'est perdu, on a grandi, c'est plus pareil. Avant on faisait des bêtises, on rigolait. Mais c'est plus comme avant, on a grandi et puis depuis qu'on a commencé à aller en boîte de nuit... Un coup j'étais avec une jumelle, un coup avec l'autre. Y'avait un inversement des jumelles avec ma sœur !

Et qu'est-ce qui s'est passé ? Là, C., je peux plus la voir, elle pète plus haut que son cul, elle fait sa riche alors qu'elle gagne 600€ par mois ... Elle m'a énervée quand elle a commencé à dire « Moi pour Noël, tu crois quoi, je vais pas te faire un cadeau pourri, mais un gros cadeau... 500€ pour toi, 500€ pour ta sœur, 500€ pour papa, 500€ pour maman... »... pfff... Je veux bien me taire, prendre sur moi mais faut pas exagérer. Je la déteste et j'en ai rien à foutre.

Ca te met en colère ? C'est pas vraiment de la colère mais une façon de voir la vie différente... On était peu être trop ensemble avant.

Comment est-ce que tu qualifierais vos relations avant que ça tourne comme ça ? On était soudées. Des vraies pestes, plus pestes tu fais pas, on se battait avec les gens, on rigolait d'eux pour rien, même pour des chaussures pointues. On pensait que les filles qu'avaient des rapports sexuels c'était des salopes, comme celles qui mettaient des jupes, c'était des putes. Et puis on a grandi, on a commencé à aller en boîte donc on a changé nous aussi, on a commencé à s'habiller différemment... Et puis on était toutes différentes.

C'est-à-dire ? Ma sœur, c'était la philosophe, à parler avec des mots qu'on comprend pas, Co, c'était pareil. Moi, j'étais celle qui s'énervait et se battait pour rien. Ch, elle me suivait.

Tu étais avec qui avant « traîner » avec elles ? J'étais avec le groupe des « populaires » comme on dit à télé, au bahut, mais y'a toujours une peste pour chercher la merde, et puis ça a recommencé avec les filles. Moi je sortais avec des garçons alors... Et puis j'ai rencontré mon copain, ma sœur aussi, Co. elle, elle sortait pas avec les mecs, mais dès qu'il y en avait qui l'intéressait, Ch. lui piquait... Elles ont jamais eu de relations sérieuses avec des garçons donc c'est peut-être aussi pour ça qu'on s'est séparées. Moi, quand ma sœur avait trouvé son copain, j'ai commencé à penser qu'elle nous abandonnait, elles ont peut-être pensé ça aussi. Et puis en boîte, nous on nous draguait et pas elles, alors il y a peut-être eu aussi de la jalousie. Et dès qu'un mec s'intéressait à Ch., ça y est, elle prenait la grosse tête... et depuis qu'elle travaille, c'est pire... Mais on a passé des bons moments quand même.

Le programme type d'une journée, les petites habitudes, ça ressemblait à quoi ? On se voyait le

mercredi, le week-end et les vacances, et c'était toujours pareil. A 14h « pile », elles venaient nous chercher chez nous, on allait dans le centre ou à Carrefour, on faisait des bêtises la journée, y'avait toujours un problème quelque part, partout où on allait... Et puis on allait parler sur le palier des jumelles, après elles rentraient manger à 19h30, alors nous aussi, on rentrait chez nous, et à 20h30, re sur leur palier, ou dehors quand on étaient un peu plus vieilles.

Qui menait la barque ? Ca dépendait... Pour certains, c'était moi mais j'en n'avais pas l'impression. Si y'en avait une qu'avait une idée, on disait oui aussi ou non. Et quand moi j'en avais une, elles étaient pas forcément d'accord, elles suivaient pas tout le temps... Et puis y'avait ma grande sœur aussi, alors... C'était les belles années, rigolottes, trop fortes, c'est des gags ces filles. C'était des relations fortes, on était liées... On allait faire notre vie ensemble, même ma mère elle le disait... C'était comme quatre sœurs, on pensait qu'on vivrait ensemble.

Il y avait une différence avec ta « vraie sœur » ? C'était pareil, on aurait fait pareil pour l'une ou l'autre... « Sœurs de cœur » on disait.

2. Situation du sujet par rapport au groupe.

Et il y avait d'autres personnes, importantes ? Avec les autres, rien, c'était nous et rien d'autre... les autres, on les aimait pas. Mais y'a des gens qui étaient jaloux, ils auraient rêvé d'être dans notre groupe. Y'en a une qui y est rentré une fois, c'était ma première meilleure amie... On lui a fait la misère.

Pourquoi les autres, comparativement à vous, c'était nul ? Ils avaient pas de groupe les autres. Nous, on était quatre et on parlait pas des unes et des autres dans leur dos, à d'autres gens, on parlait pas de nous aux autres, on crachait pas sur le groupe. Et puis on se défendait, alors que les autres, pas forcément. On était le meilleur groupe de ma génération ! Et puis les autres, ils rigolaient pas comme nous... les autres, c'était pas pareil... nous on rigolait pour rien.

C'était la honte, les autres ? Oui... par rapport à leur apparence, leur tête. On était amusées par nos conneries...

Par vos connerie ou la tête de ceux à qui vous vous en preniez ? Par nos conneries, les gens, on s'en fichait. On a même viré des éduc pendant un camp de vacances, on leur a fait la misère à eux aussi. On était tellement pestes... On a même entraîné les autres avec nous. Elles faisaient n'importe quoi les filles, et tout ce qu'on n'avait pas le droit de faire... C'était des conneries de gamines, mais c'était rigolo.

Quelqu'un de cool pour toi à ce moment là, c'était quoi ? Gentille dans le fond, qui me comprenait, qui me jugeait pas, et puis qui est ton amie un jour mais le lendemain aussi, quelqu'un de stable...

Fiable ? Oui, c'est tout à fait ça. Des vraies amies, avec qui on peut rentrer dans le même délire, et qui sont toujours là.

Et quelqu'un de chiant ? Qui fait tout le temps des histoires pour rien, méchant par jalousie... tu me diras... moi aussi j'étais jalouse, mais j'aurais pas fais des histoires sous prétexte qu'elle est plus belle que moi ou je sais pas quoi.

Quelle limite ton amie ne doit pas dépasser avec toi ? Sur le coup, quand on me faisait une crasse, j'étais méchante, mais après, je pardonnais toujours... Et c'est les filles qui m'ont dit d'arrêter d'être comme ça... Elles avaient raison, je pardonnais trop, tout le temps...

Alors qu'est-ce qu'il ne faut pas te faire pour rester ami(e) avec toi ? Faut pas me voler mon mec ou manquer de respect à ma famille. La famille, c'est plus important que le reste...

... Que les potes ? Oui... enfin ça dépend quelle famille après mais... la famille ça reste, les amis, ça peut partir. Par contre, les amis c'est plus important que les petits amis parce que ça se trouve moins facilement.

3. Seul et en groupe.

Comment ça se passait avant que tu ne restes avec les filles ? J'étais avec le groupe populaire que je disais tout à l'heure... mais c'était plus des connaissances... Enfin, y'en avait que j'aimais bien quand même, mais c'était pas pareil qu'avec les filles après... C'était juste normal, et puis pour passer le temps, je les voyais un jour et pas forcément le lendemain, mais après encore... avec les filles, je me sentais plus en sécurité, à quatre, y'avait personne qui pouvait nous approcher.

Qu'est-ce que ça t'apportait ? (Air gêné)... Ca m'a apporté de l'amour... Enfin, pas de l'amour comme avec un petit ami, mais une forme d'amour quand même... et des bons moments ! Et voilà ! C'était de la joie tout ça ! Et puis le sentiment d'être plus forte... à quatre on est plus fort que tout seul, et puis elles me comprenaient, tout ça...

Tu étais pareille, seule ? Ca dépendait de la situation. Seule, je calculais les gens, avec elles, je m'en foutais des gens. J'avais un peu peur de me prendre la tête avec des gens qui cherchent la merde quand j'étais toute seule alors qu'en groupe, j'étais nerveuse, fallait pas me chercher.

Et ton copain, tu l'as rencontré où ? Au collègue et ça a commencé à changer. Je sortais déjà avec des mecs et quand lui il m'a dit qu'il était amoureux, je me suis demandée ce qui se passait, je me suis dit qu'il était malade, qu'il avait un problème. Je pouvais plus m'en défaire, il était tout le temps là, trop... Mais si je sorti avec lui, c'est parce que j'avais peur de lui en fait. Il venait de Bellevue ! Il regardait tout le monde méchamment. Alors quand il m'a demandé, j'ai dit « oui ». Alors après, j'ai cherché plein d'excuses pour le quitter mais un jour il a pleuré au téléphone... Je savais

plus quoi faire. Et puis il voulait des câlins, mais moi, j'étais pas habituée à ça, ma mère elle m'avait pas habituée, le contact avec un mec, c'était trop pour moi. Je pouvais pas le toucher. A chaque fois que je le quittais, il revenait. Et puis, un jour, il m'a pas appelée pendant trois jours, et j'ai réalisé qu'il me manquait, alors qu'avant, il me dégoûtait. Je lui faisais tout croire, il croyait tout, alors un jour, il en a eu marre et il est sorti avec une autre... Il m'a pas appelée pendant un an. Moi entre temps, j'étais allée dans le Sud avec les filles et j'ai rencontré un mec, trop trop trop beau... J'avais les boules de rentrer... et sur le chemin, j'ai eu un coup de fil... Je croyais que c'était celui du Sud, mais non, c'était lui... Il a fait style de rien, il m'a parlé d'une lettre... Mais moi je comprenais pas, je lui ai dit que c'était forcément une histoire passée... alors j'ai raccroché. Mais ça m'a fait drôle... et puis un jour je suis allée à Bellevue avec les filles, il y avait une soirée, il était là, on a recommencé à parler et voilà. Ça fait un an qu'on est retourné ensemble.

Et ce « dérapage » dont tu me parlais la dernière fois, vous en avez reparlé ? (Se renferme) Non, pas vraiment... Ça a changé, on a évolué, c'est plus pareil, c'est du passé, et il est trop accro maintenant, c'est une sangsue.

Alors ça changé depuis que tu l'as rencontré, et puis avec le temps ? Oui... et si les gens étaient con, y'avait une raison... Mais maintenant, les potes c'est toujours important mais moins... *Fusionnel...* oui, c'est ça, c'est pas avec eux qu'on va faire notre vie.

Et maintenant, les gens que tu apprécies, ils sont comment ? Gentils, pas faux-culs.

Et ceux que tu ne supportes pas ? Les faux-culs justement, les cons...

Cons ? Ceux qui sont méchants, qui critiquent toujours, qui ne sont jamais contents, ceux qui se croient plus haut que les autres, trop beaux, trop importants, trop uniques, les princesses et tout ça... J'aime pas.

V. Scène de l'infraction.

4. Formation de l'action.

Qu'est-ce qui t'a amenée ici ? Une bagarre qui a mal tournée avec une fille du quartier. J'étais avec ma sœur, et d'autres filles, des connaissances. Depuis toute petite, elle faisait sa gentille mais en fait, c'est une faiseuse d'histoires. Elle savait tous mes problèmes et elle a tout été raconter. Et elle a nié. Un jour, elle a joué à faire sa maligne, et elle m'a insulté, elle était avec deux filles... c'est pas ce genre de filles qui m'insulte moi... Alors on s'est battue... Elle a essayé de se protéger avec ma sœur, en se cachant derrière elle et quand j'ai voulu la frapper, c'est ma sœur qui se l'ait pris au lieu d'elle. J'avais un couteau, je l'ai sorti... et je l'ai touchée. ...

Tu avais quel âge ? J'avais 14 ou 15 ans. Oui, 15 ans. Mais je l'ai à peine touchée, elle en a rajouté, si j'avais voulu la tuer, je l'aurais fait. Et c'est à partir de là que ça a changé, ça a remis les choses dans l'ordre. Ce que j'ai fait, je le regrette pas vu ce que ça m'a apporté...

Et par rapport à elle ? Non plus, je le regrette pas par rapport à elle. Elle a été prévenir tout le monde de ce qui s'était passé mais quand on est vraiment traumatisé, on va pas prévenir tout le monde. Sans cette histoire, je ne serais plus à l'école aujourd'hui, ça serait pas en ordre dans ma vie. J'ai été à Angers deux ans, ça m'a permis de faire de nouvelles rencontres, de voir des nouvelles choses... Je voudrais même lui dire « merci » pour ça, même si je la déteste. C'est le passé.

Alors, tu penses que tu gèrerais ça différemment aujourd'hui ? Oui, si ça recommençait, je me bagarrerai peut-être, mais sans le couteau. Mais je ne me laisserais pas marcher sur les pieds... sauf si c'est pour un truc bête, si on m'insulte ou quoi, je laisserais courir maintenant... Je m'en fiche des bêtes, c'est pas eux qui vont me nourrir et nourrir mes enfants. Mais c'est ce que je dis, je sais pas comment je réagirais. J'ai tendance à être violente et quand je suis énervée, j'ai du mal à réfléchir... Mais si j'avais un couteau maintenant, ça serait dans l'intention de tuer, sinon non.

Et comment ça s'est terminé ? Les flics sont venus me chercher, garde à vue, comparution immédiate, mise en examen... Mais j'ai été jugée que l'an dernier. Et donc j'ai été suivie par la PJJ, mais ils ont pas attendu le jugement pour ça.

C'était ta seule garde à vue ? Non, y'en a eu deux autres. La première, c'était chaud ! Ça pue, il fait froid, les cellules sont pourries, y'a des trucs bizarres écrits, et le temps est long. Mais c'était des gardes à vue pour des trucs nuls : parler sauvage et je me suis battue avec une flic.

5. Réaction groupe ?

/

6. Objet et rapport à l'objet.

... Une flic ? Une grosse garce, parce qu'elle est flic, elle se donne le droit d'insulter, de frapper, de pas respecter les gens... Ils sont sensés donner l'exemple normalement. Alors y'a eu un jugement, et y'en a un autre en attente. Ils se donnent des droits...

Et on n'a pas le droit de se donner des droits ? Ben si, mais pas quand c'est le contraire d'un truc qu'on est sensé respecter avec sa profession. Les flics, ils ont pas le droit de se donner des droits qu'ils interdisent. Ils sont pas là pour créer des lois mais pour les faire respecter, alors faut qu'il les respectent eux aussi !

VI. Mise en perspective de l'acte.

7. Rapport à la loi.

C'est quoi la loi ? Comment tu la définis ? C'est des ordres écrits qu'on doit respecter, faire... des droits ou des obligations de faire.

Et qu'est-ce que tu en penses toi de ça ? Pour moi, c'est de la merde, ça sert à rien, même ceux qui les font appliquer, ils les respectent pas... On a pas le droit de juger les gens, même les juges... Ils sont rien, ils jugent des gens qu'ils connaissent pas. Alors pour les pédophiles, les viols, ok, c'est autre chose mais pour le reste, faut pas exagérer, enfermer des vendeurs de shit... S'il y avait pas d'acheteurs, il y aurait pas de vendeurs, c'est pareil pour les vols. On n'a qu'une vie, alors enfermer les gens pour ça...

Alors qui a de l'importance, du poids pour toi ? Dieu, y'a que lui qui a le droit de juger les gens...

Tu es croyante ? Ma mère s'est convertie à l'Islam, moi, je pratique juste ce qu'il faut pratiquer... pas de porc, le ramadan, mais le reste euh.... Dieu, c'est le seul représentant de la loi pour moi, et encore, il est pas là pour appliquer la loi, mais pour juger les choses mal pour lui. Il juge et celui qui punit, c'est le diable.

Et qui est-ce que tu es susceptible d'écouter ? Personne, juste moi...

Et qui est susceptible de t'arrêter dans ton élan ? Je m'arrête que si on me menace de me défoncer. Mais faut que j'ai peur de la personne sinon... Y'a personne qui est plus haut qu'un autre, sauf Dieu, y'a que lui qui commande...

Et pour que tu aies peur de quelqu'un, il faut qu'il soit comment ? Méchant, violent et que lui, n'ai peur de personne. Si il a peur de quelqu'un, je pourrais toujours ramener quelqu'un moi aussi, et comme ça, on a rien.

8. Post-acte.

Ca a de la valeur pour toi la sanction ? C'est quelque chose la sanction, oui, mais c'est rien pour moi. Si on écoute pas les lois, c'est normal la sanction, mais pour moi... C'est pas important pour moi, c'est derrière moi, c'est du passé.

Et les règles ? Je les respecte que si je veux, donc ça a pas vraiment de valeur, ça dépend...

De quoi ? Faut qu'elles soient biens, normales... que ce soit normal que ça soit là. Qu'on ai pas le droit au téléphone en cours, c'est normal, maintenant, qu'on n'ai pas le droit au MP3 dans la cour... non.

Il faut qu'elle soit légitime tu dirais ? Oui, c'est tout à fait ça, légitime, sinon, non.

9. Destin de la victime.

Et la « victime », tu y penses des fois ? Ben oui, j'y réfléchis. Maintenant, je peux me mettre à la place de en me disant, le pauvre ceci, la pauvre, cela... J'aurais pas aimé qu'on me fasse ça...

B. ELEMENTS D'ANALYSE

- Inès est la seule adolescente de notre population. Or, si elle nous donne à voir un projet de « petite fille », le mythe qu'elle élabore n'est pas sans faire écho, de manière transversale, à ceux que nous pouvions dégager chez les adolescents rencontrés. Le thème récurrent que l'on peut faire émerger de son discours est celui de l'utilité, que nous distinguons du profit, appréhendé notamment dans le cas de Ludovic. L'utilité, sur ses versants positif et négatif, en ce qu'au-delà de l'avantage (du profit), il est question de pouvoir ou non, faire *usage de*. C'est d'ailleurs en ces termes qu'elle nous expliquera son engagement dans la démarche de recherche proposée, s'agissant non pour elle, de nous aider, comme cela pouvait être le cas pour certains adolescents, mais de nous apporter des éléments dont nous pourrions faire quelque chose. Sans cesse, Inès justifie son propos en les termes suivants : « *ça sert [à rien]* ». Alors, ce qui peut venir ou non satisfaire l'intérêt sera au service de l'altérité, trouvant à s'opérationnaliser diversement, y compris dans la responsabilité qui constitue le pendant de cette guidance axiomatique.
- Au principe de cette configuration mythique donc, l'utilité ; celle qu'Inès peut représenter pour l'autre ou que l'autre peut représenter pour elle ; celle que la rencontre et l'échange peuvent représenter et enfin, celle de ce que l'on peut mettre en place. L'on note que c'est par ce prisme que l'autre, social ou familial, sera reconnu et perçu comme attractif ou non. Et ce processus, de renvoyer Inès au schéma parental auquel elle a été confrontée et qu'elle se refuse pourtant de reproduire. En effet, selon elle, « *Mon père, il était avec ma mère par intérêt* ». Après leur séparation, et avant sa naissance, « *elle lui a pas dit que j'étais sa fille (...) elle voulait pas qu'il reste avec elle pour ça* ». Décrivant par ailleurs son beau-père, Inès précise « *Il sert à rien, il est chez moi comme à l'hôtel, ma mère lui paye tout et il se plaint toujours* ». L'image pourrait être la suivante : tu me sers donc tu restes, tu ne me sers pas donc tu pars ; mais si tu restes parce que je te sers, alors je te quitte. Une logique où l'échange, entretenu au motif d'une utilité, oscille entre refus et affirmation de responsabilité : ce que j'assume/ce que je n'assume pas, renvoyant res-

pectivement aux deux temps de la conclusion logique énoncée.

- Plus avant, si l'utilité balise les relations qu'engage Inès, elle est aussi ce qui, face au sentiment que « *la vie (...) est dure* », va venir justifier de son parcours et de l'aménagement du temps auquel elle procède en vu de ce que nous pourrions qualifier son « projet de petite fille ». Sur cette trajectoire, l'utilitaire réaffirme tout son poids face au profitable, et les moyens auxquels elle peut recourir, face aux fins. A plusieurs reprises, Inès évalue et estime ce qui, parmi ses comportement, ses attitudes, ou ceux qui l'entourent, pourra participer ou non à la réalisation de son projet et à sa permanence : « *avoir un bon métier, des enfants, être mariée, aimer mon mari et que mon mari nous aime aussi... pour moi, c'est la vie* ». L'on note alors dans son discours cette position récurrente consistant à avancer « *y'en a, j'aime pas leur tête ou leur façon d'être, mais je dis rien tant qu'ils m'embêtent pas, c'est pas eux qui vont me payer la nourriture plus tard* », « *ils sont tranquilles dans leur petite vie, c'est pas eux qui faire la mienne* », « *c'est pas avec ses copine qu'on fera sa vie* » ou encore « *je me battais souvent avant mais j'y consacre plus mon temps maintenant, j'ai pas que ça à faire... Avec le temps on agit et on réfléchit différemment...* ». L'espace externe se présente pour Inès comme espace de ressources, celui qui offre les outils plus ou moins nécessaires à l'étayage de l'espace interne, par l'entremise d'une saisie responsable de ce qu'elle considère comme apports. Et c'est toute la question des opportunités que nous pouvons retrouver ici.
- Aussi, ce second espace prime sur le premier, mais ce passage de l'un à l'autre que semble signifier un point d'aveuglement. « *L'amour rend aveugle* » dit-elle, et c'est là, nous semble-t-il, le lieu d'une bascule dans le thème structuraliste inauguré depuis l'utilité jusqu'à la responsabilité. A ce moment, le caractère premier de l'utilité paraît céder sa place au profit d'un idéal, voire, du mythe qu'elle élabore. Dès lors qu'elle commence à approcher ce dernier, elle peut faire table rase de ce qui a pu le contrarier. On le voit notamment dans l'histoire qu'elle a entretenue et continue d'entretenir avec son petit ami, qu'elle fréquentait au départ par peur, qui l'aurait violé et qu'elle voit devenir son mari ; dans l'histoire qu'elle a entretenue avec ses amies, ces pairs qu'elle pouvait pardonner parce que lui apportant finalement « *amour* » et « *sécurité* » mais dont elle ne se préoccupe plus tant désormais parce que ne faisant plus parti de son projet ; dans l'histoire qu'elle entretient avec sa mère, à qui elle reproche beaucoup mais qu'elle semble beaucoup investir ; ou encore, dans l'histoire qu'elle envisage pour elle à terme, et notamment au niveau professionnel, où le travail en soi importe peu si ce n'est pour la vie qu'elle souhaite mener à côté et grâce à lui. Et chacun de ces éléments, de venir renforcer

l'importance d'une temporalité qu'elle exprime en disant « *c'est du passé* », « *c'est derrière moi* » et serions-nous tentés d'ajouter, « *c'est devant moi* ».

- Un espace interne à constituer et protéger donc, où le seul reste autorisé d'utilité est celui qui va se trouver justifié par une contenance nécessaire, actuelle et surtout, à venir. Une contenance sécurisée en ce sens, pour Inès, qu'elle est fiable. Il s'agit là d'un impératif qui sous-tend régulièrement sa trajectoire, jusqu'à fonder son mythe ; mais aussi, de ce sur quoi repose son respect : le respect de soi, de l'autre et des choix propres. Pour Inès, « *bien réussir sa vie* » c'est « *être bien installée* », même dans une routine qui ne ferait que confirmer une certaine fiabilité. Le cadre qu'elle recherche ainsi va alors déterminer ses valeurs, ses obligations, ses limites, ses relations affectives et ceux avec qui elle les partage.
- Autant de dimensions constitutives du monde qu'elle se crée et de l'enveloppe qu'elle lui donne. L'importance qu'elle accorde au respect des choix, évoqué à l'instant, en témoigne. Comme elle l'expose, évoquant sa mère : « *se mêler de mes histoires [oui], mais pas de mes choix* ». Dès lors qu'un choix est fait, rien n'est plus discutable, d'un côté comme de l'autre, « *ils choisissent leur vie, alors on n'a pas à se mêler des leurs et eux, des nôtres* ». Si l'espace externe alimente en partie l'espace interne, celui-ci ne doit en aucun cas se voir rediffuser au sein de celui-là. Et une seconde logique, de se mettre en place, non sans liens avec la première évoquée : je prends pour user de, mais je ne redistribue pas, et gare à celui qui s'en chargerait pour moi. L'agression physique au couteau, qui a motivé son jugement et sa prise en charge, illustre ce mouvement de rétention et d'attaque. Ce qui relevait de l'intime devait être tu et celle qui l'a dévoilé, tuée.
- Alors, la question de la responsabilité insiste, la responsabilité en ce qu'elle se définit, pour Inès, par le fait d' « *assume[r] [s]es choix* » et de les porter ; des choix auxquels il ne faut pas toucher. Cette question détermine à son tour sa tolérance aux échanges engagés, ce qu'elle estimera être de l'ordre de l'intrusion et supposer une attaque en retour. Elle délimite le seuil de résonance du discours porté par l'autre et la marge de liberté qu'elle lui autorisera pour l'accompagner. Autant d'éléments auxquels sera suspendue au départ la hiérarchisation affective des pairs, essentiellement attachée au clivage « *nous et rien d'autre* », jusqu'à devenir plus nuancée, plus liée néanmoins à l'utilité qu'ils représentent qu'à la proximité qui les caractérise.
- Est-ce pour cela que la question de la parité sur l'axe horizontal ne semble pas davantage à discuter ? Comme elle l'évoque, « *n'importe qui a le droit au respect, qu'on soit homme, femme, juge, flic, noir ou blanc* ». Ne « *pas se croire plus important que quelqu'un d'autre* »

constitue une valeur essentielle pour Inès, « *tout le monde est pareil, y'a pas un qui est mieux ou moins bien* ». Et d'ajouter, « *faudrait un monde où y'a pas de différence* ». Le projet commun semble alimenter la fusion, l'indifférenciation plus exactement, au point qu'aucune légitimation familiale, sociale ou professionnelle ne peut faire la différence : les « *sœurs de cœurs* » sont les mêmes que les « *sœurs de sang* », liées entre elles dans l'idée de « *faire [leur] vie ensemble* »... le « *meilleur groupe de [sa] génération* » ; le juge qui n'est pas en position de juger, qui n'« *est rien* », etc.

- Et ce projet commun, d'être transcendé par le seul, radicalement différent : « *y'a personne qui est plus haut qu'un autre, sauf Dieu* ». C'est là la seule autorité que reconnaît Inès et à laquelle elle s'en remet, le seul « *juge* » à être légitime et à offrir une échappatoire. Il est, avec elle-même et le mythe qu'elle s'est créée, la seule limite qu'elle se donne. Aussi, et nous retrouvons là encore la question de la responsabilité, ce n'est que devant elle-même et ce qui la transcende, qu'elle estime devoir *répondre de ses actes*, non devant l'autre. Inès apparaît n'avoir d'obligations et de devoirs qu'en ces lieux-là ; et désignerait ici un ultime point d'aveuglement, point en deçà duquel l'autre, interchangeable (« *y'avait un inversement des jumelles avec ma sœur* »), n'aurait de valeur qu'à être le non différent, celui qui n'est pas « *supérieur* », celle qui n'est pas « *princesse* ». Et cette organisation du lien social, d'expliquer en partie qu'il ne peut se fonder qu'en dehors familial ou du social, et la différence, dans le projet et l'entité imaginaire qui le juge.

FIGURES DU LIEN SOCIAL CHEZ LES ADOLESCENTS MINEURS DE JUSTICE

CLINIQUE DE L'ÉCHANGE ET CONSTRUCTION PARITAIRE

Depuis plusieurs décennies maintenant, le paradigme œdipien joue de ses effets dès lors qu'il est question d'appréhender la problématique de la délinquance à l'adolescence. Il se pose régulièrement comme point de référence des modèles théoriques et pratiques, animant les politiques de prises en charge tant judiciaires, éducatives que thérapeutiques. Pourtant, un pan de la clinique nous amène à constater certaines des impasses de ce soubassement chez certains sujets, réitérant les transgressions. L'objectif de cette recherche doctorale est de mettre au jour le glissement de paradigme qu'il est possible d'opérer, en réponse à la question suivante : comment les adolescents, mineurs de justice, font-ils émerger le lien social et comment le maintiennent-ils ? L'hypothèse alors défendue consiste à supposer que ces derniers pourraient ne plus être homogènes mais hétérotopiques. Émerge ainsi, dans l'actualité du pubertaire, une nouvelle géographie du lien aux prises avec une dynamique altéritaire, plus encore paritaire, fondée sur l'échange, où priment en lieu et place de la généalogie, de la transcendance et de la morale, génération, immanence et éthique. La méthodologie de recherche élaborée, conduite auprès de mineurs de justice, nous a permis de dégager une construction mythique adolescente organisée autour de quatre axes : la position existentielle dans la relation à l'autre, la construction de l'autre comme pluriel, l'échange espace d'inter-dits et l'*obligo* dans son équivocité. Autant de dimensions participant d'un rendez-vous manqué entre sujet et institutions, et qui nous encouragent à revoir les conditions mêmes de prises en charge pour des mesures plus efficaces.

Mots-clés : Mineurs ; adolescence ; délinquance ; lien social ; transgression ; paradigme œdipien ; mythe adolescent ; réciprocité/mutualité ; morale/éthique.

FIGURES OF SOCIAL LINK AMONG TEENAGERS, MINORS IN JUSTICE

CLINIC OF EXCHANGE AND JOINT CONSTRUCTION

For several decades now, the oedipian paradigm is playing of his effects, since the moment that understanding the problematic of delinquency during adolescence is questioned. It is normally a reference for theoretical and practical models, leading politics about judicial, educational and therapeutic cares. Though, a part of clinic leads us to notice some deadlocks in some subjects which reiterate transgressions. The aim of this study is to highlight sliding of paradigm that we can engage in response to the following question: how teenagers, minors in justice, can make social link to emerge and maintain it? The hypothesis put forward consist in assuming that these ones are no more homogeneous but heterotopics. It is emerging in this way, during pubertal, a new geography of the link grappling with process of otherness, even more of equality, based on exchange where generation, immanence and ethics prevails over genealogy, transcendence and morality. The research methodology elaborates and applies to minors in justice allowed us to draw a teenage mythical construction centred on: existential position in relation to the other, construction of the other as plural, exchange as space of proscriptions, and the *obligo* in his equivocity. These dimensions are a result of lack of meeting between subject and institutions, which encourage us to review conditions for more efficient cares.

Keywords : Minors; adolescence; delinquency; social link; transgression; oedipian paradigm; teenage myth; reciprocity/mutuality; morality/ethics.

LCPPC, Laboratoire de Cliniques Psychologiques, Psychopathologie et Criminologie
E.A. 4050 'Recherches en Psychopathologie : Nouveaux symptômes et lien social'
UFR Sciences Humaines
Université Européenne de Bretagne – Université Rennes 2